

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XIII

18 OCTOBRE 1866 - 31 DÉCEMBRE 1866



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

124, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1922

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

OCTOBRE 1866 (*FIN*).

3685. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 235.)

Berlin, 18 octobre 1866.
(Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 22 octobre.)

[Lefebvre de Béhaine adresse au Marquis de Moustier des renseignements sur la nouvelle répartition des forces militaires et les nouveaux effectifs de l'armée prussienne.]

3686. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 105.)

Paris, 19 octobre 1866.

J'ai pris connaissance de la dépêche que vous avez adressée à M. le Marquis de La Valette, sous le n° 132 [1], au sujet des affaires de Candie. M. le Comte de Mensdorff ne vous a point caché les préoccupations qu'a d'abord causées au Cabinet de Vienne l'agitation suscitée par ces événements en Grèce et dans les provinces helléniques de la Turquie, et vous faites vous-même remarquer

[1] Dépêche du 30 septembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

combien l'Autriche éprouve le besoin du repos après la crise qu'elle vient de traverser.

Le Gouvernement de l'Empereur, Monsieur le Duc, comprend parfaitement, lui aussi, l'inopportunité de la tentative des Crétois-Hellènes, et le danger qu'auraient pour les Puissances les complications qui surviendraient en ce moment en Orient. Aussi nous n'avons usé de notre influence que pour calmer les esprits, et c'est en ce sens que j'ai employé personnellement mes efforts auprès du Roi de Grèce, en me rendant à Athènes, suivant l'invitation que Sa Majesté m'avait fait l'honneur de m'adresser[1]. Le Gouvernement autrichien en a été informé par M. le Baron de Prokesch, et le Prince de Metternich est venu me lire des dépêches de l'Internonce, dans lesquelles il semble se féliciter du langage que j'ai tenu au Roi Georges et à son Ministre des Affaires étrangères. Au surplus, l'insurrection paraît avoir perdu de sa gravité durant ces derniers jours; elle n'a pas du moins fait de nouveaux progrès, et, dans les dépêches dont M. l'Ambassadeur d'Autriche a bien voulu me donner lecture, M. de Prokesch suppose, d'après les rapports transmis à Aali Pacha, que le soulèvement ne se prolongera pas au delà de ce mois. Les informations que je reçois aujourd'hui de Constantinople ne démentent pas ces prévisions.

M. le Prince de Metternich m'a entretenu aussi de l'affaire des Principautés-Unies. J'ai pu lui annoncer que les négociations ouvertes entre la Porte et le Gouvernement moldo-valaque sont arrivées à leur terme, et que le Prince de Hohenzollern se rend à Constantinople pour y recevoir l'investiture du Sultan[2]. L'opinion que nous avons constamment soutenue depuis onze ans dans la question du Prince étranger, et la part que nous avons prise à l'entente qui vient de s'établir, nous portent naturellement à nous applaudir d'une solution conforme à nos vœux; mais nous nous félicitons aussi, dans un intérêt plus général, de voir disparaître un état d'incertitude qui, en se prolongeant, pouvait avoir des dangers pour la Turquie, et n'être pas sans inconvénients pour les Puissances voisines.

M. le Prince de Metternich m'a paru satisfait d'apprendre de

[1] Cf. Moustier à Gobineau, 12 octobre.

[2] Cf. d'Avril, télégramme, 13 octobre.

ma bouche que cette affaire était heureusement terminée. Il considère en outre, ainsi que moi, que l'Autriche a tout avantage à se montrer bienveillante pour le nouveau Gouvernement des Principautés, et à entretenir de bons rapports avec lui.

[D'autre part, les difficultés depuis longtemps pendantes entre le Monténégro et la Turquie ont été heureusement réglées.]

3687. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 106.)

Paris, 19 octobre 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche que vous m'avez adressée le 15 de ce mois, et à laquelle vous avez joint le traité ainsi que les protocoles signés le 3 entre l'Autriche et l'Italie.

Le Gouvernement de l'Empereur attachait du prix à ce que cet acte rappelât la cession de la Vénétie faite à Sa Majesté, de même que l'assentiment donné par elle à la réunion de cette province aux Etats du Roi Victor-Emmanuel, sous la réserve du vœu des populations dûment consultées. Suivant le désir exprimé par mon prédécesseur, cette disposition a été introduite dans le préambule du traité[1], et le rôle de chacune des Puissances se trouve ainsi exactement déterminé pour l'histoire.

[Le Cabinet de Vienne a reconnu, en outre, avec une bonne grâce parfaite, les créances de sujets français sur l'ancienne dette lombardo-vénitienne.]

Bien que le traité du 3 octobre consacre une perte de territoire pour l'Autriche, nous ne saurions, Monsieur le Duc, regretter pour la Cour de Vienne le résultat général de cette négociation. Vous connaissez au surplus depuis longtemps l'opinion du Gouvernement de l'Empereur sur la question vénitienne, et vous savez que, en désirant que la Vénétie appartînt à l'Italie, nous n'étions animés d'aucun sentiment hostile au Cabinet autrichien; mais cette possession était un fardeau pour ses finances et une gêne

[1] Voir le texte du traité à l'Appendice du t. XII, p. 400.

pour sa politique. Il en résultait en même temps en Italie un état de malaise et d'agitation qui était une cause permanente de dangers pour la paix. Ce sujet d'inquiétude et de trouble disparaît aujourd'hui, et, à la place des défiances si profondes qui existaient entre l'Autriche et l'Italie, des relations de bon voisinage vont désormais s'établir. Le Cabinet de Vienne, libre de toute préoccupation de ce côté, retrouve l'indépendance de son action. Cet avantage compense à nos yeux un sacrifice qu'il hésitait à accomplir, mais dont il avait lui-même reconnu la nécessité dans ces derniers temps. Nous y voyons, quant à nous, une circonstance favorable à nos rapports ultérieurs avec l'Autriche, dont nous ne sommes plus séparés par aucun intérêt, et nous ne pouvons, à ce titre, que regarder comme un événement heureux la paix qui vient d'être conclue.

3688. Le Marquis de Moustier au Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade. (Minute. Turquie, Belgrade, 16, n° 4.)

Paris, 19 octobre 1866.

Vos dépêches sont parvenues au Département jusqu'au n° 130 [1].

J'ai vu par votre dépêche n° 129 [2] que le passage de la circulaire de M. de La Valette relatif au rôle qui semble être désormais assigné à l'Autriche avait donné lieu à Belgrade à des interprétations erronées.

D'après ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, les craintes qui s'étaient déjà manifestées, il y a quelques mois, que le Gouvernement autrichien ne cherchât dans l'annexion des provinces slaves du nord de l'Empire ottoman une compensation à la cession de la Vénétie, auraient de nouveau préoccupé les esprits, et tendraient à favoriser un retour de l'influence de la Russie à Belgrade. Je vous invite à combattre, comme vous m'annoncez d'ailleurs l'avoir déjà fait, ces fausses appréciations, en représentant au Gouvernement du Prince Michel que la politique du Gouvernement de l'Empereur est avant tout conservatrice, et qu'il ne serait nullement disposé à voir avec indifférence, et encore moins à se-

(1) Évidemment la dépêche n° 230, du 2 octobre.

(2) N° 229, du 1er octobre.

conder, les projets qui auraient pour conséquence de porter atteinte à l'autonomie des populations chrétiennes en Orient.

L'article du journal officiel serbe qui était joint à votre dépêche du 2 octobre est d'autant plus regrettable que la solution qui vient d'être donnée à la question des Principautés moldo-valaques et à celle des frontières du Monténégro est de nature à écarter du Gouvernement serbe les arrière-pensées belliqueuses qu'il aurait pu concevoir. Dès lors, le langage du *Serbski Novine* ne peut avoir pour effet que d'irriter gratuitement la Puissance suzeraine[1], et d'entraver la solution de questions pendantes entre les deux Gouvernements dont le Prince Michel aurait le plus grand intérêt, au point de vue de sa propre autorité, à activer le règlement.

Par votre rapport n° 224[2], vous m'avez annoncé que M. Garaschanine avait invité le Capou Kiaya de Serbie[3] à réclamer de nouveau à Constantinople l'évacuation du petit Zwornik, de Sakar et de Castel. Vous ne manquerez pas de me renseigner sur le résultat des démarches que l'Agent serbe aurait faites à cet égard.

3689. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Belgrade, 16[4].)

Paris, 21 octobre 1866[5].

La veille de mon départ de Belgrade[6], j'ai eu avec M. Garaschanine, qui était venu me voir, un entretien dont il m'a prié

[1] L'extrait de l'article commence ainsi : «De pareils événements doivent en tout cas soulever la question de savoir s'il est possible de supporter longtemps encore, dans la Péninsule des Balkans, un Empire dont tout le système de Gouvernement consiste à répandre la crainte et la terreur sur les malheureux chrétiens...», etc.

[2] Du 12 septembre. Il s'agissait de quelques points du territoire serbe que les Turcs occupaient encore et dont les Serbes avaient toujours revendiqué la possession.

[3] M. Ristitch (Iovan), agent diplomatique de Serbie à Constantinople.

[4] En tête, note au crayon : «Écrit à Pétersbourg, Vienne et Londres.»

[5] La date est peu lisible. Peut-être aurait-il fallu lire : 31 octobre. La correspondance ne nous donne aucune indication qui nous permette de vérifier.

[6] La correspondance ne nous indique pas la date du départ en congé de Botmiliau.

de rendre compte à Votre Excellence, et qui peut se résumer de la manière suivante.

Les souffrances des populations chrétiennes soumises à la domination ottomane sont telles qu'un soulèvement général de ces populations peut éclater chaque jour. Jusqu'à présent, la Serbie a employé toute l'influence qu'elle a sur elles à les contenir; mais les conseils de résignation et de prudence qu'elle n'a cessé de leur faire parvenir, elle ne peut plus continuer de les leur donner aujourd'hui sans compromettre cette influence même à laquelle elle tient par dessus tout. La Serbie ne prendra pas l'initiative du mouvement; mais, s'il éclate, elle se joindra à ces populations sœurs, et elle leur apportera le concours de toutes les forces dont elle peut disposer, *quelles que soient les conséquences de la lutte.* Elle ne se fait aucune illusion sur les dangers de cette lutte, et elle voudrait pouvoir compter sur l'appui du Gouvernement de l'Empereur. Avec lui, elle serait sûre de vaincre, et l'influence de la France en Orient deviendrait à jamais prépondérante. Si la France le lui refuse, elle pourra se trouver dans l'obligation de demander cet appui à la Russie; alors ce sera l'influence russe qui dominera seule sur ces provinces. «Dites bien à M. de Moustier, a ajouté M. Garaschanine, *que nous ne sommes pas Russes*, comme je crois savoir qu'on nous accuse de l'être à Paris; que nous sommes et voulons rester Serbes, que nous n'aurons jamais qu'une politique nationale, mais que, pour atteindre le but que nous nous proposons, nous devrons nous servir de tous les moyens qui pourront s'offrir à nous.»

J'ai appelé la plus sérieuse attention de M. Garaschanine sur la gravité de la résolution que le Gouvernement du Prince semblait à la veille de prendre, et je lui ai demandé notamment s'il ne craignait pas, même après une guerre heureuse, de se trouver dans l'impossibilité d'administrer les provinces émancipées, d'y constituer un Gouvernement capable de faire face aux nombreuses difficultés qui ne sauraient manquer de surgir. M. Garaschanine m'a répondu qu'il prévoyait ces difficultés, mais que, après tout, elles ne seraient pas plus grandes que celles que la Serbie avait déjà surmontées lors de l'insurrection de 1815. Il a ajouté en terminant : «Je remplis un devoir en vous disant ce que je viens de vous dire. Je vous prie de nouveau de le répéter à M. le Marquis de Moustier.»

J'ai l'honneur moi-même, Monsieur le Ministre, de rapporter, aussi fidèlement que ma mémoire me le permet, non les paroles, ce serait impossible, mais la pensée de M. Garaschanine.

3690. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Belgrade, 16.)

Paris, 21 octobre 1866.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint[1] à Votre Excellence le résumé d'un entretien que M. Garaschanine a voulu avoir avec moi la veille de mon départ de Belgrade. Pour donner peut-être plus de poids encore à ses paroles, il s'était fait accompagner du Président du Sénat, M. Marinovitz, qui nous servait d'interprète. Je prie Votre Excellence de me permettre d'y ajouter quelques courtes réflexions.

Jusqu'à ces derniers temps, M. Garaschanine saisissait avec un certain empressement toutes les occasions de m'assurer de son désir de conserver, provisoirement au moins, de bons rapports avec la Turquie. Son langage a commencé de changer après les événements d'Allemagne. J'ai eu l'honneur, dans une suite de rapports que j'ai transmis au Département, de faire connaître quelles ont été alors les craintes et les espérances du Gouvernement du Prince Michel[2]. Mais M. Garaschanine ne m'avait jamais présenté comme imminente une insurrection des populations chrétiennes. Il peut donc être permis de se demander ce qui a si profondément modifié la situation. Dans mon opinion, ni la Bulgarie, ni la Bosnie ne prendra l'initiative d'un mouvement, si des excitations venues du dehors ne les y poussent pas. M. Garaschanine m'assure que ces excitations ne partent pas de Belgrade; mais elles peuvent partir d'un autre pays voisin. M. Garaschanine le sait peut-être, et, redoutant l'influence déjà si grande de la Russie, il se retourne vers nous, et il nous demande un appui dont il ne lui est que trop facile de comprendre qu'il aura besoin.

[1] Voir la dépêche précédente.

[2] Cf., en particulier, Botmiliau, 6, 30 mai, 5, 8, 25 juin, 16 juillet, 18 août.

Il appartiendra à Votre Excellence de voir ce qu'il conviendra de faire en réponse aux ouvertures de M. Garaschanine; mais, si elle veut bien me permettre d'exposer ici respectueusement mon opinion, je n'hésite pas à dire que les plus grands efforts doivent être tentés pour éviter, en ce moment surtout, une lutte entre les Turcs et les populations chrétiennes de l'Empire. Cette lutte, quel qu'en soit le résultat, serait terrible, acharnée, et laisserait probablement Chrétiens et Turcs également épuisés. Même vainqueurs, les Chrétiens, je le crains, ne seraient pas en état de réorganiser le pays; l'anarchie éclaterait de toutes parts, et, l'anarchie, ce serait presque forcément l'intervention étrangère.

Un moyen resterait, je crois, encore d'empêcher la guerre d'éclater. Il suffirait que la Porte fît des concessions aux populations chrétiennes qui lui sont soumises. Pour ne parler ici que de la Serbie, le seul de ces pays que j'aie habité, il me paraît on ne peut plus regrettable que la Turquie continue de disputer aux Serbes des points aussi peu importants en eux-mêmes que le petit Zwornik, Castel et Ada Kali[1]; qu'elle conserve les soi-disant forteresses de Chabatz et de Semendria, dont quelques coups de canon suffiraient à faire crouler les murailles; et, bien que l'abandon de la citadelle de Belgrade soit sans doute une affaire beaucoup plus grave, il serait peut-être d'une sage politique de la rendre elle-même, sauf à en faire sauter les fortifications[2].

Toutefois, aucun événement important ne se passera cet hiver, suivant toutes les apparences, dans les provinces situées au nord des Balkans, et c'est pour cela que j'ai cru pouvoir demander à Votre Excellence le congé qu'elle a bien voulu m'accorder; mais je ne saurais répondre de même de ce qui peut arriver au printemps prochain, si des mesures sages ne sont pas prises pour calmer le mécontentement des populations et déjouer les intrigues qui les poussent à une lutte suprême.

[1] Cf. Botmiliau, 19 octobre.

[2] Cf. Botmiliau, 26 mai et 16 juillet.

3691. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 123[1].)

Florence, 21 octobre 1866.
(Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

[Le Baron de Malaret accuse réception des dépêches nos 70 et 71 du 15 octobre. Dès le retour du Baron Ricasoli et de M. Visconti-Venosta, qui sont l'un et l'autre absents, il s'efforcera d'engager le Cabinet de Florence «à seconder, en ce qui touche la question romaine, les vues du Gouvernement de l'Empereur».

Le Ministère est certainement résolu à accomplir strictement les engagements qu'il a contractés par la Convention de septembre, mais on peut douter qu'il prenne les initiatives et fasse les concessions nécessaires pour rétablir un accord durable entre l'Italie et la Papauté.

Le Baron de Malaret laisse au Général Le Bœuf le soin d'informer le Ministre de ce qui se passe à Venise[2].]

3692. E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 368.)

Constantinople, 22 octobre 1866, 4h 3/4 matin.

L'échange des lettres a eu lieu aujourd'hui[3]. L'affaire des Principautés est heureusement terminée. Une corvette, avec un aide de camp du Sultan, retenue par le mauvais temps depuis deux jours, pourra peut-être partir cette nuit pour prendre le Prince à Varna.

[1] Certaines parties de cette dépêche ont été publiées dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 114-115, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 227.

[2] La remise de la Vénétie à la Commission de trois membres qui avait été créée à cet effet eut lieu le 19 octobre. Le général Le Bœuf en rendit compte le jour même.

[3] Cf. Moustier à d'Avril, télégramme, 12 octobre.

3693. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 239.)

Berlin, 23 octobre 1866.
(Cabinet, 25 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

[La paix entre la Prusse et la Saxe a été signée le 21 dans la soirée[1]. Les Plénipotentiaires se sont d'ailleurs contentés de régler les conditions d'un régime provisoire, et la Saxe restera jusqu'à nouvel ordre occupée par des troupes prussiennes.]

3694. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Minute. Archives de l'Ambassade de Rome, n° 124.)

Florence, 24 octobre 1866.

Au moment où l'échéance prochaine de la Convention du 15 septembre appelle de nouveau sur la question romaine la sollicitude du Gouvernement de l'Empereur[2], je crois de mon devoir de faire connaître à Votre Excellence quelles sont, au sujet de cette grave affaire, les tendances actuelles de l'opinion publique et les dispositions probables du Gouvernement du Roi. Pour arriver, s'il se peut, à la solution équitable d'un problème qui intéresse à un si haut degré les sentiments du monde catholique et la France en particulier, il importe, à mon sens, de ne point se dissimuler les difficultés qu'il présente, et de connaître, aussi exactement qu'il est possible, le terrain sur lequel le Gouvernement de l'Empereur se propose d'agir pour sauvegarder, dans l'avenir comme dans le présent, les intérêts qu'il entend couvrir de sa protection.

Au point de vue de la solution, même progressive, de la question romaine, l'état général de l'opinion et les dispositions, au moins apparentes, du Gouvernement sont moins favorables qu'elles ne l'étaient à l'époque où a été conclue la Convention de septembre.

[1] Lefebvre de Béhaine l'avait annoncé, par télégramme, le 22. Le traité, signé par Savigny, Friesen et Hohenthal, a été reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. IV, p. 222.

[2] Cf. Moustier à Malaret, 15 octobre, n°s 70 et 71, et Malaret, 21 octobre.

L'Italie était alors gouvernée par des hommes qui avaient ou qui se croyaient une autorité suffisante pour modérer ce que les ambitions du pays avaient d'excessif et de dangereux pour lui-même; la Chambre des Députés n'était point parfaite, mais elle renfermait dans son sein ce que l'Italie compte d'hommes intelligents et sensés. La plupart d'entre eux, après avoir professé dans la première période de leur vie politique les opinions radicales qu'expliquaient et que justifiaient, dans une certaine mesure, les conditions où se trouvait l'Italie avant 1859, avaient acquis par l'expérience des affaires publiques le sentiment de leur responsabilité. Satisfaits, ou près de l'être, dans leurs aspirations nationales vraiment légitimes, ils avaient appris à ne vouloir que le possible, et ils apportaient, dans l'examen des questions où de grands intérêts européens pouvaient se trouver engagés, une modération relative, mais réelle, que la Chambre actuelle ne possède certainement pas au même degré. L'opinion publique était mieux inspirée ou mieux conduite qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pour les populations comme pour le monde politique, l'indépendance de Venise était non seulement le premier mais le principal but à atteindre; la question romaine ne venait qu'en seconde ligne, et la pensée d'une transaction équitable avec la Cour de Rome, patronnée par quelques esprits supérieurs, acceptée en principe par le Gouvernement, admise par la majorité de la Chambre, faisait son chemin dans les masses; et il était permis d'entrevoir le moment où l'apaisement des esprits et l'accord de tous les éléments conservateurs rendraient relativement facile la solution définitive que la Convention du 15 septembre a eu pour objet de préparer. J'ajoute que, à l'époque dont je parle, personne ne s'imaginait que les Puissances pussent jamais aider l'Italie à conquérir les provinces vénitiennes. Pour satisfaire sur ce point les aspirations nationales, l'Italie comptait exclusivement sur l'influence morale de la France ou sur sa puissance militaire, et le besoin absolu que l'on savait avoir de nous donnait à nos conseils, dans toutes les questions, une force et une autorité particulières.

[Le Baron Ricasoli «a professé, dans le temps, sur la question romaine des opinions très radicales», et, bien qu'il en soit revenu, il se croira quitte envers le Pays et envers la France «s'il contribue à assurer par tous les moyens en son pouvoir l'exécution

littérale de la Convention du 15 septembre». On peut compter «sur la certitude de jugement et sur la parfaite loyauté» du Ministre des Affaires étrangères[1]. Mais la nouvelle Chambre «n'a ni l'intelligence ni l'esprit politique de celle qui l'a précédée».]

Quant à l'opinion publique, j'ai toujours eu et j'ai encore la conviction sincère que, si l'on pouvait compter exactement les suffrages, les partisans d'une réconciliation avec la Cour de Rome seraient de beaucoup les plus nombreux. Il n'est point de famille, dans les hautes classes comme dans les classes moyennes, qui ne souffre plus ou moins de l'hostilité qui règne, en ce moment, entre l'Italie et la Papauté. Les hommes les plus engagés dans le mouvement politique actuel, ceux-là même qui se disent ou se croient disposés à sacrifier l'existence du Gouvernement pontifical à l'unité absolue de l'Italie, trouvent en rentrant chez eux une mère ou une sœur, très souvent un ecclésiastique, qui s'affligent d'un état de choses qui ne leur permet pas toujours de concilier leurs sentiments et leurs croyances avec les devoirs du patriotisme, et un grand nombre d'entre eux, sans se l'avouer peut-être et surtout sans le dire, éprouveraient un soulagement véritable le jour ou un Gouvernement fort, en prenant l'initiative d'une solution satisfaisante pour les consciences et acceptable au point de vue politique, ferait disparaître cette cause permanente de dissensions domestiques et de malaise intérieur. Il y a d'ailleurs, en Italie, un grand nombre d'esprits modérés qui comprennent que, pour résoudre la question romaine, il est indispensable de subordonner des intérêts purement italiens, et d'ailleurs très contestables, aux exigences de la catholicité tout entière.

Malheureusement, en Italie plus qu'ailleurs, les esprits honnêtes et sensés se distinguent par une remarquable timidité et une absence complète d'initiative. Avant de se résoudre à dire ce qu'on pense, on veut être sûr non seulement de ne courir aucun danger, mais de n'être blâmé par personne, et c'est ce qui explique comment le bon sens public, qui est réel, est si souvent obscurci par les idées fausses et les préjugés populaires. Quoi qu'il en soit, le mouvement d'opinion qui s'était produit vers la fin de 1864[2] en

[1] Le marquis Visconti-Venosta.

[2] Ce mouvement d'opinion aboutit à la mission Vegezzi, en avril-juin 1865. Cf. E. Ollivier, t. VII, p. 223-226.

faveur d'une réconciliation avec Rome a été abandonné à lui-même, et ne s'est point développé. Ceux qui auraient dû le seconder et le diriger sont restés dans l'inaction, pendant que leurs adversaires n'épargnaient rien pour le combattre, et, bien que les convictions n'aient probablement pas changé, les partisans d'un accord avec le Saint Père sont devenus plus silencieux et plus timides.

En dehors des manœuvres des partis, plusieurs causes relativement secondaires ont contribué à ce refroidissement ou, pour mieux dire, à cet effacement de l'opinion modérée dans la question romaine. La première et la plus ancienne de toutes a été une conséquence, sans doute passagère mais incontestable, de la Convention du 15 septembre elle-même. Tant que la capitale était à Turin, les Piémontais formaient dans le pays, et surtout à la Chambre, l'élément le meilleur et le plus solide de la majorité conservatrice. Beaucoup d'entre eux, fidèles aux traditions de M. de Cavour, parlaient de *Rome capitale* comme d'une aspiration légitime, mais aucun ne prenait au sérieux cet axiome inventé pour faire face à des difficultés momentanées. Ce que l'on voulait avant tout en Piémont, c'est que Turin restât la capitale de l'Italie, et, en assignant aux ambitions du pays un but que l'on réputait impossible, on se croyait sûr de faire taire à Naples et à Florence des rivalités redoutables. On attaquait en paroles le Gouvernement pontifical; mais, en fait, on comptait bien qu'il serait toujours respecté.

Le changement de capitale est venu modifier l'attitude des Piémontais. Le jour où il a été admis que le siège du Gouvernement ne pouvait plus rester à Turin, un grand nombre d'entre eux ont proclamé, plus ou moins sincèrement, qu'il devait être transporté à Florence, et, par un revirement qu'expliquent, sans le justifier, le froissement des intérêts et les blessures de l'amour-propre, on a vu, dans les premiers moments surtout, les hommes les plus foncièrement conservateurs se faire, dans la question de Rome, les apôtres des solutions radicales. Je me hâte d'ajouter que le temps et la réflexion ont déjà amené à des idées plus saines les membres les plus influents de la députation piémontaise; mais il n'en est pas moins vrai que le langage qu'ils ont tenu immédiatement après la Convention du 15 septembre n'a pas peu contribué à alarmer les esprits timides, et que, à partir de cette époque,

beaucoup de gens qui ne se soucient nullement d'aller à Rome ont eu moins que jamais le courage de leur opinion.

Le résultat négatif de la mission de M. Vegezzi a également exercé une fâcheuse influence sur l'opinion publique. La question de savoir si l'échec de cette tentative doit être attribué à la Cour pontificale ou au Gouvernement italien peut être controversée, mais il est hors de doute que l'insuccès de M. Vegezzi a découragé beaucoup d'espérances et refroidi beaucoup de sympathies. En assimilant, dans la question du serment des évêques, les anciennes provinces pontificales aux États des Souverains dépossédés, le Gouvernement romain a froissé le sentiment public, et fourni un prétexte, en apparence plausible, à ceux qui prétendent que l'existence de la Papauté temporelle en Italie est difficilement conciliable avec l'unité territoriale et politique du nouveau Royaume.

Il serait trop long de reproduire ici en détail toutes les causes générales et particulières qui, depuis deux ans, ont exercé une influence sur l'état des esprits en ce qui touche la question romaine. Les considérations que je viens de développer suffisent pour établir que la solution complète et définitive des difficultés qu'elle présente est peut-être moins facile qu'elle ne pouvait le paraître il y a deux ans. Au moment où le Gouvernement de l'Empereur se propose de redoubler d'efforts pour engager le Cabinet de Florence dans la voie des concessions compatibles avec l'état actuel des choses en Italie et les dispositions de la Cour de Rome, nous avons affaire à un Gouvernement médiocre, à une mauvaise Chambre, à une opinion publique sans direction et dont la partie la plus saine aurait besoin, pour réagir contre les suggestions ou l'intimidation des partis hostiles à la Papauté, d'un appui moral qu'elle ne pourrait trouver que dans le Gouvernement et dans la Chambre, et qui lui manque depuis longtemps.

Quelque réels que soient les inconvénients de cette situation, je suis loin de penser qu'il faille s'en alarmer outre mesure, et surtout s'en décourager. Selon toute probabilité, le Gouvernement actuel n'aura pas de longs jours d'existence; j'en dirai autant de la Chambre, qui se sent elle-même condamnée, et, quant à l'opinion publique, elle subira sans doute l'influence des conditions nouvelles où le pays va se trouver placé par suite de l'acquisition de la Vénétie. L'Italie sera bientôt aux prises avec des problèmes d'organi-

sation intérieure dont personne ne se dissimule la gravité; elle commence à comprendre et elle comprendra mieux encore dans un avenir prochain que le temps de la rhétorique est passé, à plus forte raison celui des aventures, et ceux-là même qui ne se rendent pas un compte exact des avantages que retirerait certainement la Monarchie italienne d'une réconciliation sincère avec la Papauté, apprécient à leur valeur les inconvénients d'une grosse difficulté internationale qui serait sans doute la conséquence d'une politique révolutionnaire dans les affaires de Rome. À défaut de sentiments meilleurs, dont il importe de provoquer et de favoriser le développement, cette crainte seule suffirait, selon moi, pour éloigner tout danger immédiat, assurer dans toutes les éventualités la stricte exécution de la Convention du 15 septembre, et laisser aux esprits modérés, à Rome aussi bien qu'à Florence, le temps nécessaire pour triompher progressivement des obstacles qui s'opposent encore à un raprochement sérieux entre les deux pays.

En soumettant à Votre Excellence les considérations qui précèdent, mon but est de lui faire pressentir les objections que nous aurions probablement à combattre avant de réussir à faire prévaloir à Florence les sages conseils qu'elle me charge de donner au Gouvernement du Roi. J'entreprendrai cette tâche avec toute la prudence qu'exige une affaire aussi délicate et toute la bonne volonté dont je suis capable. Si les dispositions de la Cour pontificale ne me permettent malheureusement pas de définir très nettement ce que nous voulons à Rome, il est facile de dire ce que nous n'y voulons pas, et, bien que l'indépendance vis-à-vis du Gouvernement de l'Empereur soit en ce moment à l'ordre du jour en Italie, j'ai la ferme conviction que personne ne songe à se mettre en opposition directe avec lui. Il y a loin de là, sans doute, aux concessions dont Votre Excellence désirerait que le Gouvernement italien consentît à prendre l'initiative, et il faut, selon moi, s'attendre à des résistances d'autant plus difficiles à surmonter qu'elles seront passives et que dans quelques questions, comme celle du pavillon, elles s'appuieront, selon toute apparence, sur le sentiment de l'amour-propre national, que les derniers événements ont fortement surexcité en Italie. J'espère cependant qu'elles ne seront pas invincibles, et que, avec un peu de temps et beaucoup de patience, nous amènerons le Gouvernement du Roi à faciliter, autant

qu'il est en lui, une conciliation que les intérêts du Catholicisme rendent nécessaires et dont l'Italie serait certainement la première à recueillir les avantages. J'ai à peine besoin d'ajouter que les difficultés dont je parlais tout à l'heure seraient singulièrement amoindries si le Gouvernement pontifical se montrait un peu moins absolu que par le passé dans des questions qui ne touchent point au dogme, et qui, par conséquent, rentrent dans le domaine exclusif de la politique.

P.-S. — J'attends le retour de M. le Ministre des Affaires étrangères pour soumettre à son examen les points spéciaux dont Votre Excellence m'a entretenu dans sa dépêche n° 71[1].

3695. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 71.)

Munich, 24 octobre 1866.
(Cabinet, 26 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

[Le Vicomte des Méloizes a notifié à M. de Pfordten l'assentiment du Gouvernement impérial à la nomination de M. de Perglas comme Ministre du Roi de Bavière à Paris[2].

Il signale l'acquittement, par le jury, du journal le *Volksbote*, qui avait accusé d'incapacité et de trahison le Major-Général von der Thann. On croit que cet acquittement a été l'un des motifs qui ont décidé le Prince Charles de Bavière à renoncer à son commandement[3].]

Dans le cours de ma conversation avec M. de Pfordten, il est revenu sur la thèse, souvent reprise par lui dans ces derniers temps, de la résistance que les vrais intérêts du pays doivent opposer en Bavière à l'entraînement des esprits vers la Prusse. Il m'a répété avec insistance que si, au mépris de ses intérêts et du sentiment de son indépendance, la Bavière se jetait dans les bras de cette Puissance, il n'hésiterait pas à se retirer, comme si

(1) Du 15 octobre.

(2) Perglas était auparavant ministre de Bavière à Saint-Pétersbourg. Il remplaça à Paris le baron de Wendland.

(3) Le prince Charles commandait l'armée bavaroise.

la crainte de lui voir quitter son portefeuille pouvait influer sur la marche des événements. Quelque compromise que puisse paraître l'indépendance de la Bavière, elle n'est pas menacée au point de ne devoir pas survivre à l'existence officielle de M. de Pfordten. Le changement qui s'est opéré dans la direction du Cabinet du Roi[1] ne saurait lui laisser de doute sur ce que sa position a de précaire, et, dans une conversation récente avec l'un de mes Collègues, il a lui-même avoué qu'il ne se sentait plus en possession de la confiance du Roi.

M. le Baron de Beust a passé quelques jours à Munich. Je n'ai point eu occasion de le voir, mais je sais que, dans ses conversations, il n'a pas caché son espoir d'être prochainement appelé à succéder au Comte Mensdorff[2].

3696. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 39[3].)

Stuttgart, 24 octobre 1866.
(Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

Les membres de la Chambre désignés pour présenter au Roi l'adresse votée en réponse au discours de la Couronne se sont rendus à Friedrichshafen, résidence d'été de Sa Majesté.

On m'affirme que le Roi a exprimé à plusieurs Députés cette pensée : que le Wurtemberg n'était pas assez fort, par lui-même, pour avoir une existence complètement indépendante; qu'il devait par conséquent rechercher l'appui d'un grand pays; cet appui ne pouvant être demandé à l'Autriche sortie de l'Allemagne, encore bien moins à une monarchie étrangère, il n'y avait que la Prusse dont l'alliance offrît de sérieuses garanties pour la prospérité des intérêts matériels, pour la sécurité et la grandeur de la nation germanique.

[Le Comte de Damrémont raconte une conversation qu'il a eue

(1) Cf. Gabriac, 10 octobre.
(2) Ministre des Affaires étrangères d'Autriche.
(3) En tête, note au crayon de la main de Moustier : «Envoyer un extrait Munich.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

avec un personnage important de Stuttgart, mais violemment hostile à la Prusse. Celui-ci croit encore à la possibilité d'une entente entre le Wurtemberg et la Bavière. Le Comte de Damrémont ajoute que les partisans de la Prusse n'ont pas augmenté en nombre dans les campagnes; mais il n'en est pas moins d'avis «que le Wurtemberg ne saurait résister longtemps à l'attraction de la Fédération du Nord».]

Je suis profondément convaincu, Monsieur le Ministre, que, si la guerre avait éclaté sur le Rhin avant le conflit qui vient de déchirer le pacte fédéral allemand, toute l'Allemagne, y compris l'Autriche, aurait été parfaitement unie pour nous combattre; les armées des petits États, sous le commandement de généraux prussiens et autrichiens, englobées dans les masses que les deux grandes Puissances auraient dirigées contre la France, les armées des petits États, dis-je, auraient été un puissant renfort, non moins puissant qu'ils le seront le jour où elles passeront sous le commandement de la Prusse; mais, si cette éventualité se présentait jamais, l'Allemagne éprouverait dès aujourd'hui cette énorme différence que l'Autriche, placée sur les derrières de la Prusse, ne viendrait plus apporter l'appoint de ses forces à son heureuse rivale.

[La dépêche se termine par quelques détails sur les dernières séances des Chambres, et sur une réunion, d'ailleurs peu nombreuse, des Députés du Sud de l'Allemagne appartenant au parti prussien.]

3697. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 366.)

Paris, 25 octobre 1866, 7h soir.

Je crois votre présence à Florence nécessaire en ce moment. Restez-y jusqu'à ce que je vous écrive à ce sujet[1].

[1] Le télégramme auquel répond celui-ci n'a pas été conservé. Malaret demandait sans doute l'autorisation de prendre un congé.

3698. Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes, au Marquis de Moustier. (Orig. Grèce, 91, n° 135.)

Athènes, 25 octobre 1866.
(Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

[Le Comte de Gobineau insiste sur la facilité avec laquelle les fausses nouvelles naissent et se propagent à Athènes. On ne sait rien de précis sur la force des bandes de volontaires qui partent pour l'Épire ou pour Candie.

«Le Ministre de Russie affecte de blâmer toute cette agitation. Pourtant il craint une alliance imminente de la Serbie et de l'État moldo-valaque contre les Turcs. Les Grecs, fort indiscrets, répètent ces propos, et, bien que M. Novikoff prétende se renfermer chez lui et éviter toutes relations compromettantes, on sent son action partout.» Le Ministre d'Angleterre, M. Erskine, «s'inquiète; il refuse de croire à la participation de M. Novikoff», il discute la situation, ne montre aucune illusion sur la puissance ottomane, ni sur l'aptitude des Grecs à remplacer les dominateurs actuels, et conclut en affirmant que l'Angleterre «continuera à laisser Turcs et Candiotes se débattre et se combattre, sans consentir à rien faire en faveur des derniers». Le Ministre d'Italie[1] a peu de bienveillance pour l'insurrection; «il signale la grande indulgence des Autrichiens; à cet endroit, son observation est juste. Trieste envoie des armes et des munitions, et le Baron Testa[2] tient un langage qui le met au pair avec M. Novikoff dans la faveur publique. C'est une nouveauté; rien de semblable ne s'était vu depuis la révolution de 1821».

Le Comte de Gobineau ne manquera pas une occasion de rappeler les hommes du Gouvernement et le Ministre de Turquie[3] à la modération, et il cherchera à se tenir en garde contre les fausses nouvelles qui circulent.

«Je ne puis, ajoute-t-il, en ce qui concerne la connaissance

(1) Le comte Dominique della Minerva.
(2) Ministre d'Autriche à Athènes.
(3) Photiadès Bey.

exacte des faits, que me tenir en garde contre les mensonges dont je suis entouré. Mon impression est, malgré tout ce que j'entends, que l'Épire n'est pas disposée à se soulever; que la Thessalie ne le peut pas; que la Macédoine se trouve encore plus en dehors de l'atteinte des Grecs par la présence de sa population bulgare, bien supérieure numériquement à l'élément hellénique et fort mal disposée pour lui. On essayera, on essaye ce qu'on peut; les Consuls et Agents consulaires, partis d'ici, intriguent de leur mieux. Je ne pense pas que l'on réussisse à rien qu'à amener des actes plus semblables au brigandage qu'à la rébellion.»

Le Commandant du stationnaire français à La Canée a vu lui-même des chefs candiotes apporter leur soumission, et il y avait parmi eux des Spakiotes, bien que le district de Spascia, presque inaccessible, soit la forteresse naturelle des insurgés. Le Comte de Gobineau est d'ailleurs convaincu que, aussitôt l'insurrection réprimée, l'enthousiasme tombera, et que cela serait déjà fait sans l'attitude de la Russie et de l'Autriche.

Il termine sa dépêche en expliquant la façon dont il se conduit à l'égard des membres du Gouvernement et des chefs de l'Opposition.]

3699. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 46, n° 52.)

Bade, 25 octobre 1866.
(Cabinet, 27 octobre; Dir. pol., 29 octobre.)

La deuxième Chambre badoise s'est réunie hier en séance publique, pour délibérer sur les conclusions de la Commission chargée d'examiner l'armistice et le traité de paix conclus par le Gouvernement grand-ducal avec la Prusse (1).

Ces conclusions, assez conformes au programme du parti libé-

(1) L'armistice et le traité de paix avaient été soumis le 8 octobre à l'examen des Chambres. Cf. t. XII, p. 380, note 1.

ral, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence[1], étaient conçues en ces termes :

« Plaise à la Chambre :

« I. Donner son approbation aux traités d'armistice et de paix conclus entre Bade et la Prusse.

« II. Exprimer le vœu : 1° que le Gouvernement grand-ducal tende de tous ses efforts à obtenir l'entrée de l'Allemagne du Sud, et particulièrement de Bade, dans l'union des États allemands du Nord, afin d'arriver au rétablissement de l'Allemagne unie ; 2° que cette politique ne perde pas de vue la nécessité de respecter autant que possible, dans la constitution de la Fédération, l'autonomie des divers États ; 3° que, jusqu'à ce que ce but soit atteint, le Gouvernement saisisse toute occasion de favoriser le rapprochement de Bade vers la Prusse et la Confédération du Nord, aussi bien sous le point de vue économique que sous celui d'institutions de nature à assurer une action militaire commune en cas de guerre. »

Le rapport à l'appui de ces propositions contient deux passages qui m'ont paru dignes d'être mis sous les yeux de Votre Excellence. Après avoir expliqué l'intérêt qu'il y a pour l'Allemagne à l'entrée du Sud dans la Confédération du Nord, l'auteur ajoute : « Tournons maintenant nos regards sur la situation actuelle. Ce projet de Confédération du Sud est, ainsi que le prouvent les préliminaires de paix, une intention méditée dans son propre intérêt par la France et le fruit de l'intervention de cette Puissance. Cette Confédération, complètement impuissante par elle-même, serait obligée de s'appuyer sur la Prusse, sur l'Autriche ou sur la France. Celle-ci compte qu'elle y trouverait toujours une assez grande somme de particularisme pour pouvoir l'employer, selon ses intérêts et ses plans, contre l'intérêt national allemand. »

Plus loin, en parlant des mesures d'organisation militaire, le

[1] Dans une dépêche du 11 octobre, Cadore définissait ainsi le programme des libéraux badois :

1° Travailler par tous les moyens à l'union avec la Prusse et la Confédération du Nord.

2° Jusqu'à ce que ce but soit atteint, chercher à favoriser tout rapprochement de Bade avec la Prusse ou la Confédération du Nord sur le terrain économique et militaire. (Bade, 46.)

rapport dit que Bade ne peut se charger d'une manière définitive de l'entretien et de l'occupation de la forteresse de Rastadt, qui a été construite moins pour la défense du Grand-Duché que pour celle de l'Allemagne entière. S'il est vrai que le Sud ne soit pas capable de repousser à lui seul une attaque de l'Étranger, et que le Nord ait intérêt à ce qu'une grande partie de l'Allemagne ne soit pas abandonnée à l'ennemi, il ne sera pas difficile d'obtenir de la Prusse qu'elle prenne à cet égard des engagements conformes à l'intérêt général.

Les débats ont duré deux jours; un grand nombre d'orateurs y ont pris part; aucun d'eux, que je sache, car tous les discours prononcés n'ont pas encore été publiés, n'a repoussé en principe l'union avec le Nord; la plupart ont fait ressortir, avec des nuances diverses, l'importance qu'il y aurait à pouvoir faire ses conditions, et que par suite il était nécessaire de ne pas tant se hâter de demander l'union, et de chercher à se constituer, en attendant, aussi fortement que possible au Sud, d'accord avec les autres États. Néanmoins, deux amendements dans ce sens n'ont réuni le premier que neuf, le second que dix-sept voix. Ces propositions de la Commission ont été adoptées, le premier paragraphe à l'unanimité, le deuxième à une assez grande majorité, puisqu'il n'y a eu que dix voix contre.

Les Ministres de l'Intérieur [1] et des Affaires étrangères ont seuls pris la parole au nom du Gouvernement. M. de Freydorf, dans un assez long discours, dont Votre Excellence trouvera ci-joint une analyse, s'est appliqué à démontrer les causes de faiblesse et d'impuissance inhérentes à toute organisation du Midi de l'Allemagne livré à lui-même. Il a ensuite très vivement combattu les idées émises par certains orateurs, relativement à l'union *conditionnelle* avec le Nord, en faisant ressortir l'absurdité de pareilles prétentions, qui ne lui paraissent en outre nullement justifiées.

[Le Marquis de Gabriac parle, dans la dernière partie de la dépêche, de la suite des débats, puis d'affaires diverses.]

[1] Le ministre de l'Intérieur était, depuis le 27 juillet, le Dr Jolly.

3700. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 142.)

Dresde, 27 octobre 1866, midi 26.
(Reçu à 2^h 1/4 soir.)

Le Baron de Beust m'écrit qu'il entre décidément au service de l'Autriche[1]. Il est aujourd'hui à Prague pour discuter la question intérieure.

Il m'invite à l'aller voir; j'attendrai des ordres.

3701. Le Marquis de Moustier au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Télégr. Minute à chiffrer. Saxe, 142.)

Paris, 27 octobre 1866.

Abstenez-vous de faire auprès de M. de Beust la démarche au sujet de laquelle vous me consultez[2].

3702. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1032.)

Rome, 27 octobre 1866, 9^h soir.

Le consistoire aura lieu après-demain. Il y aura une allocution. On espère qu'elle ne touchera à la politique que par quelques mots sur la suppression des couvents dans la Vénétie avant même que le plébiscite en ait légalement prononcé l'annexion. Quelques cardinaux poussent le Pape à des déclarations sans ménagements; mais il incline pour le moment vers la modération, et même vers une conciliation avec l'Italie sur les questions d'ordre économique. Il vient de dire en termes exprès qu'il accueillerait volontiers tout

(1) Cf. Gramont, 15 octobre.
(2) Cf. le télégramme précédent.

honnête homme que lui enverrait le Cabinet de Florence pour négocier sur ces questions[1].

3703. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 493.)

Vienne, 27 octobre 1866, 3h 15 soir.
(Reçu à 4h soir.)

La nomination du Baron de Beust au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche est décidée[2]; elle paraîtra prochainement dans tous les journaux officiels.

3704. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Télégr. Minute. Turquie, 368.)

Paris, 28 octobre 1866.

Donnez-moi régulièrement des nouvelles de Crète par le télégraphe[3].

3705. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 243.)

Berlin, 28 octobre 1866.
(Cabinet, 2 novembre; Dir. pol., 3 novembre.)

Le traité conclu le 21 de ce mois entre la Prusse et la Saxe[4] n'a pas seulement marqué la fin d'une période de guerre : s'il faut en croire les journaux qui passent pour reproduire le plus fidèlement

(1) Cf. Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71, et Malaret, 21 octobre.

(2) Cf. le télégramme de Forth-Rouen, du même jour.

(3) La correspondance de Bonnières contient assez souvent des nouvelles de Crète, que nous n'avons pas jugé nécessaire de relever.

(4) Cf. Lefebvre de Béhaine, 23 octobre.

les tendances de l'opinion et connaître le mieux les vues du Gouvernement, il a inauguré en Allemagne et peut-être en Europe une ère nouvelle. La lettre même des stipulations imposées aux Plénipotentiaires du Roi Jean est déjà très explicite; toutefois il suffit d'un rapide examen pour voir que l'esprit en est bien autrement significatif.

Les préliminaires de Nikolsbourg faisaient déjà la part bien belle à la Prusse, mais les limites consenties alors à ses agrandissements sont aujourd'hui bien dépassées. Cependant, ce premier arrangement réalisait et au delà tout ce que M. de Bismarck avait maintes fois avoué être le programme de sa politique; on pouvait se féliciter de le voir rempli du premier coup, et sans que l'Europe eût été en proie aux horreurs d'une conflagration générale. La Prusse, pensait-on, s'étendant jusqu'au Mein, ne prétendrait sans doute pas absorber dans sa sphère d'action l'Allemagne du Midi; elle saurait modérer ses aspirations ambitieuses, et donner aux intérêts généraux du continent, au maintien de l'équilibre européen, des garanties dont le mouvement des esprits en France et l'attitude de la diplomatie russe démontraient l'urgente opportunité. Les entraînements de l'esprit public pendant la session parlementaire au mois d'août vinrent porter à ces espérances une première atteinte. On dut bientôt les abandonner en voyant quelles tendances prédominaient ici, pendant les négociations qui se poursuivaient entre le Président du Conseil assisté de M. de Savigny et les Plénipotentiaires des États du Sud. Là où il rencontrait un sentiment persistant d'indépendance ou même de simple dignité, avec M. de Pfordten et M. de Dalwigk par exemple, le Gouvernement prussien ne montra pas seulement l'arrogance exigeante d'un vainqueur peu généreux; il déploya, ce qui au point de vue où je me place est beaucoup plus grave, une singulière prévoyance d'ambition agressive. On peut dire que, dans les négociations qui avaient lieu à Berlin en même [temps] que celles dont le siège était à Prague, la Prusse, obéissant peut-être, du moins elle le croit, à des nécessités fatales et aux entraînements de l'opinion, a paralysé d'avance l'union des Etats du Sud stipulée dans les préliminaires de paix du 26 juillet. Les engagements les plus formels, consentis par l'Autriche, conseillés par la France et souscrits par la Prusse, n'avaient donc pas encore un mois de date que déjà le Cabinet de Berlin

s'apprêtait à s'y soustraire virtuellement. Il laissait l'esprit public, surexcité ici par les triomphes militaires, dans le Midi au contraire subjugué par le prestige de la force victorieuse, libre de balancer l'autorité des transactions internationales par l'expression du désir impatient de voir toute l'Allemagne, celle du Sud y comprise, se fondre dans la Prusse. A quelles conditions et par quels moyens? C'est là-dessus qu'on n'était pas encore très fixé, il y a peu de jours. On avait bien par devers soi, pour se guider dans l'examen de cette question, le texte du traité provisoire d'alliance conclu le 18 août entre le Roi Guillaume et les Souverains du Nord ses alliés; toutefois la phraséologie officielle de ce document ne trahissait pas complètement la pensée intime du Gouvernement prussien : ainsi, rien n'y indiquait d'une façon plus nette et plus précise que dans le projet de réforme du 10 juin la part d'indépendance que les Souverains vassaux du Roi Guillaume seraient obligés d'aliéner, rien n'y établissait l'étendue des sacrifices d'autonomie locale que les populations devraient faire à la grandeur de la nouvelle communauté; les ménagements pleins de courtoisie dont on avait usé envers des Princes et des Gouvernements qui n'avaient pas mis trop de lenteur à se soumettre à la loi du plus fort, sauvegardaient jusqu'à un certain point la dignité et la fierté des Cours de Weimar, de Brunswick, de Schwerin, etc. La Chambre, aussi bien que M. de Bismarck, eut la finesse de ne pas inquiéter ces sentiments respectables, dont l'explosion n'aurait pas été sans quelques inconvénients, si elle avait eu lieu avant la solution du problème, solution qui dépendait de l'issue des pourparlers avec la Saxe.

Aujourd'hui tous les voiles sont déchirés, et, depuis la publication du traité du 21 octobre, il n'est plus permis à personne en Europe de se faire la moindre illusion sur ce que doit être la Confédération dirigée par la Prusse. Les Princes signataires du traité d'alliance du 18 août peuvent se réjouir de n'avoir pas eu à capituler en des termes aussi humiliants que ceux imposés au Roi de Saxe, mais ils ne doivent pas être plus fiers et plus rassurés que ce Monarque infortuné sur l'avenir qui les attend; ils n'ont pas besoin d'approfondir laborieusement les articles 3 et 4 du nouveau traité[1]; ils n'ont qu'à lire le commentaire qu'en donne

[1] Les articles 3 et 4 étaient ainsi libellés :

« Art. 3. La réorganisation nécessaire d'après cela des troupes saxonnes, qui

le protocole qui y est annexé[1], pour savoir que, désormais, leurs troupes ne leur appartiendront plus, que le serment qui leur sera prêté sera nul dans ses effets, et que l'armée du Nord dont elles feront partie ne sera pas seulement une force défensive organisée par le Roi de Prusse pour la protection éventuelle de la patrie commune, mais un instrument de puissance destiné à revêtir la politique prussienne, dans les affaires de l'Allemagne et de l'Europe, d'une autorité au partage et à l'exercice de laquelle leur titre souverain ne leur conférera pas le droit de s'associer. Quant aux populations, qu'elles soient ou non attachées à leurs dynasties, à la forme de leurs Gouvernements, elles doivent être désormais convaincues que le maintien de leur autonomie est illusoire, une simple chimère conservée pour répondre à la prétention invétérée du Roi de faire parade de sentiments de générosité chevaleresque, qui ne résistent d'ailleurs jamais à la voix de ses intérêts. Enrôlées de gré ou de force sous la bannière de la Maison de Hohenzollern, ces populations devront travailler à la grandeur de la Prusse, supporter les sacrifices que les exigences de cette grandeur leur imposera, mettre sous les armes un plus grand nombre d'hommes qu'autrefois. Le commentaire de l'article 5, tel qu'il est inscrit dans le protocole[2], leur apprend qu'en dehors de l'Allemagne et vis-à-vis de l'étranger il n'y aura plus désormais de Roi de Saxe,

devront former partie intégrante de l'armée de la Confédération du Nord et être placées comme telles sous le commandement général du Roi de Prusse, aura lieu sitôt que les dispositions générales à prendre par la Confédération du Nord auront été arrêtées sur la base des propositions de réforme de la Confédération du 10 juin dernier.

«Art. 4. Dans l'intervalle, en ce qui concerne la garnison de la forteresse de Koenigstein, le retour des troupes saxonnes en Saxe, les congés à donner aux hommes, les garnisons provisoires des troupes saxonnes remises sur le pied de paix, seront réglés par les dispositions particulières arrêtées en même temps que la conclusion du présent traité.» (*Arch. diplom.*, 1866, t. IV, p. 222.)

[1] En réalité il ne s'agit pas du protocole joint au traité qui concerne le transfert de la représentation diplomatique saxonne aux légations prussiennes, mais des dispositions particulières, en exécution de l'article 4 du traité de paix du 21 octobre, qui règlent la livraison de la forteresse de Koenigstein à la Prusse, le licenciement de l'armée saxonne, la garnison de Dresde, et la situation de l'armée saxonne jusqu'à sa réorganisation par la Prusse. Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. IV, p. 228-230.

[2] Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. IV, p. 227-228.

de Souverains de Brunswick ou de Mecklembourg jouissant des privilèges de la souveraineté. Ces Princes et leurs sujets devront marcher invariablement dans la voie de la politique prussienne. A ce titre, et c'est par ce côté que toutes ces innovations affectent les intérêts de l'Europe, il leur faudra de suite entrer dans le travail énergique au moyen duquel la Prusse s'étudie à augmenter encore beaucoup la puissance intrinsèque et relative de son organisation militaire, le lendemain même d'une guerre qui lui a valu des triomphes inespérés et des extensions prodigieuses de territoire.

Que l'opinion ici soit très satisfaite, on le comprend sans peine; le traité infligé à la Saxe d'une part, de l'autre les débats des Chambres badoises[1], les récriminations fâcheuses que les armées du Midi se renvoient l'une à l'autre, tout cela hâte le moment où la Prusse n'aura qu'à faire un signe pour que les éléments qu'elle a réussi à dissoudre et à brouiller entre eux cherchent à se rapprocher au nom d'un grand intérêt national, et réalisent à son profit le rêve longtemps chimérique de l'unité de l'Allemagne. Dominés et ravis par cette image grandiose, les chefs du parti libéral ne se demandent pas à qui et à quel principe profitera la situation qu'ils créent eux-mêmes : jusqu'à nouvel ordre, ils ne semblent vouloir se préoccuper que d'un seul but, l'accroissement de la puissance de la Prusse. Le Roi s'accommode très volontiers de cet état de choses; M. de Bismarck songe à lui donner une base solide, à le consacrer, à le faire entrer dans le droit public de l'Europe; cette patriotique pensée l'a poursuivi, je le sais, sur les rivages de l'île de Rügen[2] : mais comment en assurera-t-il le succès ? Le futur Parlement saura-t-il l'aider à réaliser une conception aussi vaste? La Prusse triomphera-t-elle des défiances des populations conquises, des traditions dynastiques qu'elle a blessées, des visées du parti féodal et militaire revendiquant à son profit exclusif les bénéfices

(1) Les Chambres badoises avaient exprimé le vœu «que le Gouvernement grand-ducal tende de tous ses efforts à obtenir l'entrée de l'Allemagne du Sud, et particulièrement de Bade, dans l'union des États allemands du Nord, afin d'arriver au rétablissement de l'Allemagne unie». (Cadore, 25 octobre. Bade, 46.)

(2) Bismarck, malade, avait quitté Berlin le 26 septembre pour s'installer à Karlsburg. Il se rendit le 6 octobre à Putbus (île de Rügen). Il y resta jusqu'au 1er décembre. (HORST KOHL, t. Ier, p. 303 et 304.)

politiques et sociaux des victoires remportées en Bohême; enfin, des légitimes inquiétudes de l'Europe?

3706. E. de Frézals, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 28 octobre 1866, 5h soir.

Le Roi de Prusse adresse à son Chargé d'Affaires à Pétersbourg[1] un télégramme lui annonçant l'arrivée du Prince royal, pour assister au mariage de l'Héritier[2]; le Prince quittera Berlin le 2 novembre, accompagné des Généraux Steinmetz, Blumenthal. et de deux Aides de Camp.

3707. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 136.)

Vienne, 28 octobre 1866.
(Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 19 de ce mois et au n° 108[3].

Je vous ai informé hier par le télégramme[4] de la nomination du Baron de Beust au Ministère des Affaires étrangères. Ce n'est pas encore officiellement déclaré; mais le Comte de Mensdorff, que j'ai vu ce matin, m'a dit qu'il faisait déjà ses préparatifs de retraite, et que le décret paraîtrait incessamment. On a voulu attendre que la paix fût signée entre la Prusse et la Saxe avant

(1) Le comte de Keyserling.

(2) Le mariage de la princesse Dagmar, fille du roi de Danemark, Christian IX, avec le tsarevitch Alexandre, devait être célébré le 9 novembre.

(3) La dépêche n° 108, du 19 octobre, accompagnait la copie d'une dépêche de Frézals, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, en date du 10, sur la mauvaise impression produite en Russie par la nomination du comte Goluchowski comme gouverneur de la Galicie.

(4) Cf. Gramont, télégramme, 27 octobre.

de rendre la chose publique. La presse autrichienne et allemande se livre à toutes sortes de conjectures sur la politique du futur Ministre; les uns voient dans le choix de l'Empereur une provocation imprudente dirigée contre la Prusse; d'autres au contraire prétendent que, avant d'accepter le portefeuille, M. de Beust s'est entendu avec le Comte de Bismark, et que ses efforts tendront à rapprocher l'Autriche de la Prusse. Je crois que la vérité se trouve entre ces deux assertions; mais, avant de rien dire sur les intentions et le programme du nouveau Ministre, j'attendrai de l'avoir vu. Il est fort communicatif, et ne manquera pas d'aller lui-même au-devant de toutes les explications que nous pouvons désirer.

Une indisposition qui dure depuis une semaine et m'a privé de l'usage de la main droite m'oblige à différer de quelques jours encore les observations que je comptais vous adresser sur la situation politique de l'Autriche au moment où paraît s'ouvrir l'ère des réformes. Ce retard est d'ailleurs sans inconvénient, car en ce moment l'Empereur voyage, les affaires sont suspendues, et ce n'est qu'au retour de Sa Majesté que l'on saura vraiment à quoi s'en tenir.

3708. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 46, n° 53.)

Bade, 29 octobre 1866.
(Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

[Longue dépêche sur l'état des esprits dans le Grand-Duché. La majorité des électeurs, partout où des élections partielles ont eu lieu, la presque unanimité des Députés et le Gouvernement grand-ducal sont, à des degrés différents, partisans de l'union avec la Prusse.]

Quant au Grand-Duc, ses sentiments n'ont jamais varié; il a toujours été disposé à abandonner en faveur du Roi son beau-frère une partie de sa souveraineté. Il serait même, m'assure-t-on, un peu irrité en ce moment contre le Cabinet de Berlin, parce que celui-ci n'a pas voulu admettre dès à présent Bade dans la Fédération du Nord.

[Le Marquis de Cadore cherche à expliquer cette tendance des esprits à Bade, si différente de ce que l'on observe dans un pays tout voisin, le Wurtemberg.]

3709. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 142, n° 133.)

Dresde, 29 octobre 1866.
(Cabinet, 31 octobre; Dir. pol., 2 novembre.)

(Confidentiel.) J'ai cru devoir informer Votre Excellence de l'avis que me donnait le Baron de Beust de son entrée probable au service de l'Autriche. L'ancien Ministre de Saxe m'écrivait de Prague, en date du 26 : «Je ne veux pas avoir un secret pour vous. Je m'installe définitivement à Vienne, à moins que la question intérieure que je discute ici n'y mette obstacle.»

Le Baron de Beust m'invitait aussi à le rejoindre à Prague; mais je suis convaincu que c'était surtout pour nous revoir, plutôt que pour m'entretenir d'affaires.

[Détails sur la situation personnelle du Baron de Beust depuis la guerre, et considérations sur les difficultés qu'il rencontrera sans doute en Autriche.]

Quant à la manière dont les Prussiens accepteront l'entrée du Baron de Beust au service de l'Autriche, je le répète, j'ai assez pratiqué cet homme d'État pour affirmer qu'il ne sera anti-prussien qu'autant que les intérêts de l'Autriche le lui commanderont, et que demain, si ces intérêts l'ordonnaient, il s'allierait à la Prusse aussi bien qu'à toute autre Puissance. Il n'a ni parti pris, ni rancune. Il a des sympathies très vives, mais qu'il subordonne aux nécessités des circonstances politiques. Avant de me rendre à l'invitation du Baron de Beust, qui n'était motivée, je le répète, que par le désir de nous revoir, j'ai dû prendre les ordres de Votre Excellence, et j'avais pressenti sa réponse. Le Baron de Beust vient de m'écrire qu'il prolonge son séjour à Prague. Probablement qu'il doit insister sur quelques-unes des conditions qu'il met à son entrée au service de l'Autriche.

3710. E. de Frézals, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 237, n° 98.)

Saint-Pétersbourg, 29 octobre 1866.
(Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir à Votre Excellence par ma dépêche télégraphique en date d'hier[1], le Roi Guillaume vient d'aviser son Représentant à Saint-Pétersbourg de la prochaine arrivée dans cette ville du Prince royal de Prusse.

Sa Majesté a adressé, à cette occasion, le télégramme suivant au Comte de Keyserling : «Dites à l'Empereur Alexandre que je suis non moins charmé de lui envoyer mon fils, pour me représenter au mariage de l'Héritier, que je l'ai été moi-même, il y a vingt-cinq ans, en assistant à ses propres noces.» Le Prince royal arrivera à Pétersbourg le 4 du mois prochain, accompagné des Généraux Steinmetz et Blumenthal et de deux officiers d'ordonnance. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que cette nouvelle a été accueillie, en haut lieu, avec une satisfaction d'autant plus vive que l'on commençait à douter de sa réalisation. L'Empereur a chargé immédiatement le Prince Gortchakoff de transmettre ses remerciements à la Cour de Berlin, et, ce qui est plus significatif, l'Impératrice a tenu expressément à être nommée dans le télégramme de Sa Majesté.

[M. de Frézals énumère les autres personnages princiers qui sont également attendus à Saint-Pétersbourg.]

3711. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 82.)

Darmstadt, 30 octobre 1866.
(Cabinet, 1er novembre; Dir. pol., 2 novembre.)

Au lieu de fatiguer en ce moment l'attention de Votre Excellence par les observations que peut suggérer l'état des affaires en

[1] Cf. Frézals, télégramme, 28 octobre.

Hesse, il vaudrait peut-être mieux attendre l'issue des élections qui se font le mois prochain. Il est cependant difficile de ne point noter les incidents qui prouvent combien la Prusse a su prendre d'empire sur les Gouvernements allemands.

On dirait que le Gouvernement hessois a abdiqué. «Je n'ai plus de respect que pour le canon», s'écriait l'autre jour un des Ministres; et il faisait entendre que, abandonné de tous côtés par les grandes Puissances, un petit Gouvernement comme le sien n'avait qu'à se soumettre aux ordres du vainqueur et qu'à faire la guerre contre n'importe quel adversaire, si la Prusse en décidait ainsi. «C'est, ajoutait-il, une nécessité déplorable, mais évidente. Ne sommes-nous pas, en effet, sous le joug de la Prusse, nous qui allons voir presque le tiers de nos troupes entrer dans l'armée prussienne, nous à qui il n'est plus loisible dans notre capitale de nous servir de la poste ou du télégraphe sans la permission de Berlin, nous dont les yeux ne peuvent se détacher de la Saxe, qu'on était convenu de respecter et dont la conquête est matériellement consommée?»

Le découragement général n'empêche pas M. de Dalwigk de s'occuper de ses élections. Il arrive de la Hesse-Supérieure (au nord du Mein) et de l'Odenwald (entre Heidelberg et Aschaffenbourg). «Être progressiste, c'est être Prussien; soyons donc conservateurs pour rester Hessois!» Voilà ce que le Gouvernement se fait dire dans les réunions électorales et ce qu'il dit lui-même. Mais n'est-ce pas là un faux calcul, fait en vue de sauver le Ministère? Pour sauver l'autonomie, n'est-ce pas le calcul opposé qui serait le bon?

J'avais l'honneur d'écrire récemment à Votre Excellence que la France, en cas de conflit international, ne trouverait, par impossible, des alliés dans l'Allemagne du Sud qu'en proclamant le suffrage universel et en y risquant une révolution. Le Grand-Duc, au contraire, ne conjurerait-il pas la révolution en sachant employer cette énergique manœuvre, et n'est-ce pas par quelque remède héroïque de ce genre qu'il pourrait ressusciter la nationalité hessoise?

On parle beaucoup de l'hostilité que soulèvent, au grand profit de l'autonomie du Sud, le caractère des Prussiens et la domination prussienne. Il est vrai! Mais, avant que ce sentiment ne soit

IMPRIMERIE NATIONALE.

devenu assez efficace pour donner aux pays du Sud la force d'action ou de réaction qui leur manque, la Prusse aura su se rendre réellement maîtresse des populations qui frémissent aujourd'hui sur la rive droite du Mein; ces populations deviendront un exemple pour la rive gauche, et la Prusse, le cas échéant, n'aura peut-être qu'à ouvrir ses portes pour que les Souverains du Sud se trouvent sans sujets.

Comment expliquer, cependant, cette influence de la Prusse sur les peuples du Sud qui, par leurs constitutions, possèdent le régime libéral à un degré que la Prusse n'a pas atteint en réalité? Le programme ministériel hessois, ne croyant pas si bien dire, s'est chargé de la démonstration en faisant cette espèce de paradoxe que je citais tout à l'heure à propos des élections. «Progressiste», dans sa bouche, appelait l'idée de *perturbation,* tandis que, véritablement, entre les Nations du Sud et du Nord, c'est celle du Nord qui est la nation de la vie, de l'activité, du *progrès*, en dépit des constitutions. C'est cette idée, exprimée d'ailleurs aujourd'hui en Prusse par le suffrage universel, c'est elle qui effacera tôt ou tard au sud du Mein les tendances d'affection et de nationalité dont l'Autriche n'est plus le point d'appui; c'est cette idée qui jettera ces peuples dans les bras de la Prusse, si, par un moyen héroïque, je le répète, on ne sait pas galvaniser le Sud et lui rendre la vie qui paraît tout entière passée dans les veines des Prussiens.

Il faudrait pour cela que les Gouvernements du Sud se révolutionnassent eux-mêmes. Il faudrait fournir à ces peuples la preuve que leur intérêt se trouve du même côté que leurs sentiments, et les doter d'institutions, leur inoculer efficacement une vie politique telles qu'en tout état de cause ils pussent traiter d'égal à égal avec la Prusse, sans que la comparaison fût jamais à leur désavantage.

Ce serait là, sans doute, une bien grande entreprise. C'est toute une révolution émanant des régions supérieures. J'ignore les plans et les possibilités de MM. de Beust, de Neumayr [1], de Varnbüler; et je ne me permets de toucher à des questions si graves que parce que je sens défaillir tout ce qui sur cette rive

[1] Cf. Gabriac, 14 octobre.

du Rhin pouvait faire contrepoids à la Prusse, tout ce qui semblait destiné par la nature à combattre, à gêner tout au moins les tentatives du Cabinet de Potsdam, si quelque circonstance venait à se produire où il eût dépassé les limites dans lesquelles le Gouvernement de l'Empereur juge convenable de ne point lui retirer son approbation.

3712. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier.
(Orig. Rome, 1032, n° 91.)

Rome, 30 octobre 1866.
(Cabinet, 3 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

Le Ministre de Prusse, qui vient de rentrer à Rome après un congé dépensé à Berlin, a pris la peine de passer à l'Ambassade de France presqu'aussitôt après son retour. Je l'ai interrogé sur l'exactitude du bruit suivant lequel le Gouvernement du Roi Guillaume aurait fait des offres de service au Vatican[1].

Nous n'avons rien fait jusqu'à présent, a dit M. d'Arnim; nous n'avons rien offert, parce que l'on ne nous a rien demandé. Mais, poursuivit-il, je crois que, quelle que soit la religion dominante dans les États de l'Europe, tous ont intérêt à ne pas laisser tomber le pouvoir temporel : la Papauté est moins gênante à Rome qu'ailleurs, et l'on a peine à se rendre compte de ce que seraient dorénavant les rapports entre le pouvoir civil et l'Église si son Chef, devenu errant, transportait sa puissance spirituelle à travers l'Europe et peut-être en Amérique. Si les Gouvernements européens en arrivent à reconnaître la nécessité d'accorder

[1] Dans une dépêche en date du 16 octobre, Armand, en rendant compte de la disposition des esprits à Rome et de la conviction presque générale d'une chute prochaine de la Papauté, écrivait : «Dans cette attente inquiète des événements, chacun se demande si l'Europe assistera impassible à cette grande ruine, et différents bruits ont trouvé quelque créance dans Rome; entr'autres, on prétend que la Prusse, pour faire acte de grande Puissance, pour mériter un Nonce à Berlin et pour s'assurer plus étroitement ses sujets catholiques, penserait à proposer à certains Cabinets une garantie en faveur du Saint-Siège». (Rome, 1032.)

une protection morale au Saint-Siège, il faudrait se hâter, car, après le départ de vos troupes, les événements peuvent se précipiter, et il serait malaisé de revenir sur les faits accomplis.

J'ai demandé à M. d'Arnim si son Gouvernement avait fait valoir à Paris les considérations qu'il venait de développer. Il me répondit que non; que, bien que la Prusse contînt huit millions de catholiques, on n'avait pas à Berlin cru devoir prendre une initiative qui, dans l'opinion de l'Europe, appartenait à l'Empereur, mais que, si Sa Majesté faisait quelque chose pour assurer l'existence de la Papauté, il ne doutait pas que le Gouvernement prussien ne s'empressât de s'associer à toutes les mesures prises en faveur du Saint-Siège. Il ajouta, du reste, qu'il n'avait aucune instruction spéciale, si ce n'est de se concerter avec l'Ambassade de l'Empereur.

Malgré cette réserve, il ressort assez clairement du langage du Ministre prussien qu'il aura été chargé de laisser tomber à Rome dans l'oreille du Représentant de la France une idée que le Cabinet de Berlin n'aura pas voulu produire ouvertement à Paris, celle d'une entente européenne au profit du Saint-Siège. J'observai à M. d'Arnim que les rapports d'intimité qui liaient sa Cour à celle de Florence gêneraient peut être la Prusse pour concourir à une protection qui serait sans doute vue d'un mauvais œil par les hommes actuellement au pouvoir en Italie. « Je pense, dit-il, que, loin de désobliger l'Italie, ce serait la servir que de la tenir éloignée de Rome : d'ailleurs, nous croyons pouvoir suivre l'Empereur dans tout ce que cette difficile question lui suggérera vis-à-vis de l'Italie. »

M. d'Arnim ajouta, que, dans son opinion personnelle, les Puissances devraient d'abord se mettre d'accord à Paris; qu'une fois le principe admis par elles, il conviendrait, pour le traduire en pratique, de réunir à Rome une Conférence internationale chargée d'examiner, de concert avec le Gouvernement pontifical et peut-être avec quelques notables parmi ses sujets, les réformes qu'il était indispensable d'introduire dans les institutions romaines : car, si l'Europe consentait à soutenir moralement le Saint-Siège, ce ne pourrait être qu'à la condition qu'il ferait aux vœux de la population des concessions aussi larges que le comporterait le caractère ecclésiastique du Souverain Pontife.

[La fin de la dépêche contient quelques détails relatifs à la situation intérieure des États pontificaux.]

3713. Le Maréchal Randon, Ministre de la Guerre, au Commandant Stoffel, Attaché militaire à Berlin. (Orig. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Paris, 31 octobre 1866.

[«Le dernier de vos rapports que j'ai reçu m'a vivement intéressé et je me plais à vous féliciter du bon esprit dans lequel il était conçu. Comme les précédents, d'ailleurs, il porte l'empreinte d'une sérieuse étude des questions que vous traitez et d'un jugement sain. Vous apprendrez avec plaisir, je n'en doute pas, que l'Empereur l'a encore entre les mains...»]

NOVEMBRE 1866.

3 novembre . . . Retour du Roi de Saxe à Dresde.
4-5 novembre.. Signature et publication du décret d'annexion au Royaume d'Italie des provinces de Vénétie et de Mantoue.
5-12 novembre et 6-29 novembre. Séjour du Kronprinz et du Prince de Galles à Saint-Pétersbourg à l'occasion du mariage du Grand-Duc Héritier et de la Princesse Dagmar de Danemark (célébré le 9 novembre).
7 novembre . . . Entrée de Victor-Emmanuel à Venise.
11 novembre . . Réunion à Stuttgart d'un certain nombre de Députés et d'hommes politiques des quatre États de l'Allemagne du Sud.
15 novembre . . Retour de Benedetti à Berlin.
19 novembre . . Arrivée à Florence du Général Fleury.
25 novembre . . Élection des Députés des provinces de Vénétie et de Mantoue au Parlement d'Italie.

3714. Note remise par l'Empereur pour servir de direction au Général Fleury pendant son séjour en Italie [1]. (Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 306-308.)

La mission que je confie au Général Fleury a plutôt un caractère confidentiel qu'officiel. Comme celle dont j'ai chargé le Prince Napoléon, il y a quelques mois [2], elle consiste à faire au Roi d'Italie et à ses Ministres des déclarations catégoriques, et à leur donner des conseils inspirés par un véritable intérêt pour la prospérité de l'Italie.

[1] Fleury ne donne aucune indication sur la date à laquelle cette note fut rédigée. D'après son contenu, elle paraît antérieure au 13 novembre, date à laquelle le Gouvernement impérial était informé que le Cabinet de Florence acceptait, en principe, de rembourser l'arriéré de la dette pontificale. Mais nous n'avons aucune preuve qu'elle n'ait pas été rédigée beaucoup plus tôt. — Une partie de la note a été citée par É. Ollivier, t. IX, p. 33.

[2] Il s'agit évidemment de la mission confiée au prince Napoléon en juillet. Voir ses instructions du 9 juillet, t. X, p. 371-373.

Ces déclarations sont les suivantes.

L'Empereur, par conviction autant que par intérêt politique, ne peut pas abandonner le Saint-Père, et emploiera tous ses efforts pour l'empêcher de quitter Rome.

L'Empereur exécutera fidèlement la Convention du 15 septembre, persuadé que de son côté le Gouvernement italien tiendra ses engagements, et qu'il fera même davantage. Son influence sur le parti libéral à Rome est immense, et l'Empereur sait bien qu'il dépend de lui de prévenir dans cette ville toute manifestation, toute émeute, toute révolution. Si donc, après le départ des troupes françaises, le Pape était obligé de quitter Rome devant une émeute, l'Empereur n'hésiterait pas à le ramener avec ses troupes. Dans ce but, il laissera toujours entre Toulon et Marseille vingt mille hommes prêts à être transportés à Civita-Vecchia au premier appel.

L'Empereur croit équitable que l'Italie rembourse au Pape la dette des provinces annexées, à partir du jour où ces annexions ont eu lieu [1]. Tant que la question de la dette ne sera pas résolue, la Convention du 15 septembre ne se trouvant pas exécutée de la part de l'Italie, les troupes françaises resteront à Rome.

Conseils à donner [2].

Conseiller au Roi de montrer plus d'énergie; de prendre en main le Gouvernement de l'État; de diminuer ses dépenses et de rétablir ses finances; de s'entendre avec Rome sur les questions religieuses; de reprendre la négociation Vegezzi [3]; d'admettre les évêques dans les diocèses sans exiger d'eux le serment, obstacle inutile à soulever.

Si le Gouvernement italien marche dans cette voie, il peut être sûr de la sympathie et de l'appui de l'Empereur; sinon, non.

Il va sans dire que le Gouvernement français fera tous ses efforts pour amener le Pape à des concessions qui rendent possible une réconciliation avec l'Italie.

[1] Cf. t. XII, p. 384, note 1.

[2] Cf. Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71.

[3] Cf. t. XII, Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71, et, même tome p. 385, note 1.

Le Général Fleury insistera pour une promesse formelle de rendre au Roi de Naples ses biens personnels dès qu'il aura quitté Rome [1].

3715. Note sur la question romaine et les conséquences qu'entraînera l'exécution de la Convention du 15 septembre [2]. (Minute. Mémoires et documents, Rome, 125.)

Au moment où la France, en retirant ses troupes de Rome, va exécuter, en ce qui la regarde, la Convention du 15 septembre [3],

(1) Depuis l'annexion de ses États au royaume d'Italie, le roi de Naples résidait à Rome, où sa présence était un embarras de plus pour la politique française. Aussi, vers le début de 1862, l'Empereur avait-il fait demander au Cabinet de Turin si l'Italie consentirait à rendre à François II ses biens personnels confisqués, au cas où il accepterait de s'établir ailleurs qu'à Rome (cf. Thouvenel, *Pages de l'histoire du second Empire,* p. 337 et suiv.). Cette première démarche n'eut pas de résultat. Elle fut renouvelée, à la demande du roi de Naples, par Drouyn de Lhuys et Malaret en août 1866, et n'en eut pas plus. Le 14 septembre, Malaret écrivit que les biens confisqués ne pourraient être restitués que par une loi, et qu'on obtiendrait bien difficilement que la Chambre la votât. Du moins le Cabinet de Florence n'avait-il pas répondu par un refus formel.

(2) Cette note, très raturée, est écrite de la main de Moustier. En marge, de la même main, au crayon rouge : «Prière à M. Desprez de relire cette note, de l'arranger et corriger au besoin, et faire copier à mi-marge.» M. Desprez était directeur des Affaires politiques. — Une autre minute de cette note, mais où le texte de la dernière partie est différent, se trouve dans la Correspondance politique, Rome, 1033; elle y est datée de novembre 1866, et porte en tête l'indication : «Annexe à la dépêche du Département à Rome, n° 46, du 18 décembre 1866.» La Note fut donc envoyée à Sartiges à cette date; mais elle a été publiée par le général Fleury (*Souvenirs,* t. II, p. 349), et celui-ci nous indique (p. 294) qu'elle lui fut remise par le Département des Affaires étrangères au moment où il fut chargé de sa mission en Italie. La rédaction en est donc antérieure au 19 novembre. A en juger par son contenu, elle pourrait être, même sous sa première forme, contemporaine des deux dépêches de Moustier à Malaret, du 15 octobre. Il semble y être fait allusion dans la dépêche de Moustier à Malaret du 6 novembre.

(3) Aux termes de la Convention du 15 septembre, ou plutôt de la Déclaration qui y fut annexée le 3 octobre (cf. t. IV, p. 367), l'évacuation du territoire romain par les troupes françaises devait être achevée dans un délai de deux ans, à partir du décret transférant à Florence la capitale du royaume d'Italie. Ce décret fut publié le 11 décembre 1866.

on n'a aucune raison de supposer que le Gouvernement italien ne remplira pas loyalement, dans leur lettre et dans leur esprit, les obligations qu'il a contractées. Il dispose en outre d'une force morale certainement suffisante pour empêcher tout mouvement qui tendrait à se produire dans l'intérieur des États pontificaux, et son intérêt comme sa volonté est de le faire. Nous nous sommes d'ailleurs, pour ce cas, réservé une entière liberté d'action, et tout le monde doit être convaincu d'avance que nous sommes fermement résolus à ce que la Convention du 15 septembre ne devienne pas une lettre morte après le départ de nos soldats. Il est donc probable que les forces militaires du Saint-Père suffiront à garantir la sécurité de son Gouvernement et à maintenir son autorité.

Mais ce résultat, si assuré qu'on puisse être de l'obtenir dans les premiers temps, ne tarderait pas à devenir précaire si, dès à présent, le Gouvernement pontifical ne se préoccupait pas suffisamment de la situation où il va se trouver, et ne cherchait pas les moyens que l'état même des choses doit lui suggérer pour asseoir son pouvoir sur des bases durables. Quelles que soient les déclamations dont ce pouvoir est encore le prétexte, les Italiens ont au fond un intérêt puissant à conserver le siège de la Papauté dans leur pays, et l'on peut raisonnablement espérer qu'ils ne tarderont pas à ne plus considérer l'absorption des possessions pontificales comme nécessaire à l'unité de la Péninsule. Ces possessions peuvent parfaitement subsister comme une enclave italienne au sein de l'Italie, à la condition de ne pas apparaître aux yeux des populations comme un danger ou une gêne. Cette considération implique la nécessité de supprimer peu à peu tout ce qui empêcherait ces deux éléments de vivre de la vie commune que leur situation géographique et ethnographique leur impose. Il importe également que le Saint-Père organise l'administration de ses États de façon à donner une complète satisfaction aux besoins essentiels de ses sujets, et à ôter à ces derniers tout prétexte raisonnable de répudier son Gouvernement. C'est lorsque ce double but sera atteint qu'un accord pourra probablement s'établir entre les Puissances catholiques pour assurer, d'une manière normale et définitive, l'existence du pouvoir du Saint-Siège. Il est évident que cet accord devrait avoir pour base le concours de

l'Italie elle-même, qui est aussi une des principales Puissances catholiques. Ce serait lutter au contraire contre la force des choses que d'essayer de maintenir à tout jamais le pouvoir temporel du Pape contre les vœux des populations romaine et italienne, et par les seuls efforts matériels d'une ou de plusieurs Puissances catholiques.

Ces garanties nécessaires à son avenir doivent malheureusement, aux yeux d'une partie des Conseillers du Saint-Siège, précéder et non suivre les arrangements qui pourraient seuls les rendre possibles et efficaces. On aura avant tout à lutter contre ce préjugé pour faire sortir le Saint-Siège de son inertie calculée.

Mais l'inanité de plus en plus évidente des espérances fondées sur une destruction possible de l'unité italienne rendra vraisemblablement ce préjugé plus facile à vaincre, et l'on pourra amener le Saint-Père, sinon à renoncer à ses prétentions, du moins à renouveler moins constamment ses protestations contre des faits dont ses principes peuvent lui interdire de reconnaître la légitimité, mais dont sa haute raison doit lui indiquer le caractère de plus en plus irrévocable.

Il en résulterait un apaisement dans les passions que ces protestations du Saint-Siège surexcitent, et un certain rapprochement deviendrait plus facile.

Il faudrait avant tout que le Gouvernement italien renvoyât à Rome M. Vegezzi [1], que le Pape semble disposé à accueillir avec bienveillance, et que la question de l'institution des évêques fût définitivement résolue. Ce qui empêche le Gouvernement italien de s'y prêter immédiatement, c'est la crainte que le Pape ne se préoccupe avant tout des questions relatives à la suppression des ordres monastiques et à la vente de leurs biens. Sur ce point, le Cabinet de Florence ne veut admettre aucune discussion. Si cette sécularisation des biens ecclésiastiques était une fois passée dans le domaine des faits accomplis, le Gouvernement royal ferait sur les autres points des concessions importantes, notamment en ce qui regarde le serment des évêques.

On pourrait en même temps s'entendre sur des questions de

[1] Cf. t. XII, Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71, et, même tome p. 385, note 1.

l'ordre temporel dont la solution importe surtout au bien-être des sujets pontificaux.

Ce seraient :

1° Le rétablissement des rapports consulaires;

2° La question des pavillons, qu'il ne conviendrait d'aborder qu'après que la première serait séparément résolue;

3° La suppression des barrières de douanes entre l'État pontifical et le Royaume d'Italie. Cette suppression pourrait s'opérer sans détriment pour les finances du Saint-Père, et même d'une manière avantageuse, par l'établissement d'une sorte d'union douanière dont les revenus seraient versés pour une quote-part proportionnelle dans les caisses du Gouvernement romain;

4° La fusion de la Banque romaine et de la Banque italienne, sans laquelle la première ne saurait vivre;

5° L'autorisation donnée aux sujets du Saint-Père d'entrer dans l'armée et les fonctions publiques du Royaume d'Italie;

Cette dernière mesure est une des plus indispensables à adopter franchement, si le Saint-Siège veut que ses sujets acceptent sincèrement son autorité et ne la considèrent pas comme un obstacle à leur bien-être et à l'avenir de leurs familles;

6° Le développement des institutions municipales est également une condition vitale pour les États du Pape. Il existe à Rome une excellente loi municipale; il suffirait de l'appliquer, ce qu'on n'a jamais fait jusqu'ici;

7° L'administration de la justice et la procédure judiciaire appellent une réforme dont l'urgence est évidente pour tout le monde;

8° Lorsque ces divers points auront été réglés, il restera à résoudre, d'un commun accord entre le Pape et les différentes classes de ses sujets, plusieurs questions gouvernementales et administratives dont la solution ne peut être prévue ni indiquée d'avance; elle doit sortir de la nature même des choses, et des rapports de confiance réciproque que le Saint-Père a le désir d'établir entre lui et ses sujets.

Il n'y a dans ce programme rien de difficile à réaliser, rien qui puisse soulever des objections sérieuses, et cependant il est aisé d'apercevoir que, s'il était rempli, la masse des Italiens n'aurait plus aucun intérêt à ne pas accepter la Papauté et à ne pas faire,

concurremment avec les autres nations catholiques, tous les efforts nécessaires pour conserver au milieu d'eux une institution qui ne pourrait disparaître aujourd'hui sans leur aliéner le monde catholique, sans amener dans le sein même de leur pays une crise religieuse, et sans les atteindre profondément dans leurs intérêts moraux et matériels. On peut même affirmer que tout deviendrait immédiatement facile si le Pape pouvait tout d'un coup ne plus apparaître à l'Italie comme un père toujours irrité et menaçant, et si au contraire, bienveillant et indulgent, il se décidait à lui renouveler sans restriction la bénédiction qu'il lui fait seulement entrevoir sous condition et dans un avenir lointain[1].

3716. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier[2]. (Orig. Italie, 366, n° 127.)

Florence, 1er novembre 1866.
(Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 23 novembre.)

[Le Baron de Malaret a appelé l'attention de M. Visconti-Venosta sur les différentes questions posées par le Marquis de Moustier

[1] Ce dernier paragraphe est remplacé, dans la Note corrigée par Desprez, qui fut communiquée à Fleury et envoyée en annexe à Sartiges, le 18 décembre, par les deux paragraphes suivants :

«On pourrait, dans tous les cas, combiner les choses de façon à ce que les revenus de l'État pontifical fussent appliqués exclusivement à l'administration temporelle de cet État, tandis que la Papauté aurait son budget spécial fourni par les fidèles et applicable aux besoins du catholicisme et à la splendeur de son Gouvernement. Les Romains, alors, recevant plus qu'ils ne donneraient, seraient matériellement intéressés à la conservation d'un état de choses si profitable.

«Il y a une question de vie ou de mort pour le pouvoir temporel dans la réalisation, facile après tout, de ces différentes mesures. Elles n'impliquent pas une réconciliation entre le Pape et l'Italie, que le Saint-Siège déclarerait certainement impossible, mais qui s'opérera un jour toute seule. Il est sans doute regrettable qu'elle ne puisse sortir immédiatement d'un bon mouvement mutuel. Pourquoi faut-il qu'il y ait, de part et d'autre, de si profondes défiances, et que le Pape ne puisse tout à coup apparaître aux Italiens, non plus comme un père toujours irrité et menaçant, mais bienveillant, indulgent, et prêt à leur renouveler, sans restriction, la bénédiction qu'il leur fait seulement entrevoir sous condition et dans un avenir lointain?» (Rome, 1033.)

[2] Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 115-116, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 227. Un extrait de cette dépêche a été publié par É. Ollivier, t. IX, p. 38.

dans ses deux dépêches du 16 octobre, nos 70 et 71 [1]. Le Ministre des Affaires étrangères lui a renouvelé l'assurance que le Gouvernement italien exécuterait loyalement la Convention du 15 septembre. Il ne croit pas que des troubles sérieux soient à craindre lorsque les troupes françaises auront quitté Rome. Le Baron de Malaret a ensuite entretenu M. Visconti-Venosta de la nécessité de préparer l'avenir, en écartant les obstacles matériels qui s'opposent à un rapprochement entre le Saint-Siège et le Gouvernement de l'Italie. M. Visconti-Venosta s'est montré disposé, personnellement, à en reconnaître l'opportunité; il approuverait, en particulier, un arrangement douanier; mais il ne croit pas qu'une réconciliation politique soit encore possible. Il serait d'ailleurs inexact d'interpréter cet ajournement comme une fin de non-recevoir opposée aux suggestions françaises.]

3717. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 368, no 59.)

[Paris,] 2 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier accuse réception des dernières dépêches de M. de Bonnières.]

Nous devons nous applaudir, dans l'intérêt de la paix générale en Orient aussi bien que dans celui de la Porte, de l'heureuse conclusion des affaires des Principautés-Unies [2]. Cette cause de complication écartée, de même que celle qui pouvait surgir du côté du Monténégro, et l'insurrection de Candie une fois apaisée comme il y a lieu d'espérer qu'elle le sera prochainement [3], je suis persuadé que le Gouvernement ottoman devrait

[1] Cf. Malaret, 24 octobre.

[2] Cf. Bonnières, télégramme, 22 octobre. Le 24 octobre, le prince Charles était arrivé à Constantinople et avait été investi par le Sultan de la dignité de Prince des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie.

[3] Bonnières avait télégraphié de Constantinople, le 30 octobre, la nouvelle d'une victoire turque en Crète. Un télégramme de Gobineau, du 1er novembre, confirmait la nouvelle, et ajoutait : «On considère l'insurrection comme terminée». Turquie, 368 Grèce, 91.)

tourner son attention du côté de la Serbie. Il ferait œuvre de sage et prévoyante politique en s'appliquant à faire disparaître les germes de dissentiment et de conflit qui existent entre la Turquie et une province où le sentiment national se laisserait facilement entraîner peut-être, si quelque circonstance extérieure venait à lui en offrir l'occasion[1]. Le Gouvernement ottoman doit être sans doute au courant d'une situation dont il lui importe à un si haut degré de se rendre un compte exact. Je vous prie, cependant, de faire connaître notre manière de voir à Aali Pacha, et d'éveiller au besoin la sollicitude de la Porte sur des éventualités qu'elle ne saurait prévoir de trop loin pour chercher les moyens de les prévenir.

3718. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 244.)

Berlin, 2 novembre 1866.
(Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

L'état de santé du Comte de Bismarck est loin de s'améliorer[2] : quelques mots que j'ai recueillis hier de M. de Thile ne me permettent pas d'en douter. Aussi ne saurait-on assigner encore une date précise au retour du Président du Conseil : les journaux officieux et la *Gazette de la Croix* parlent du 12 de ce mois; Mme de Bismarck ne croit pas qu'avant le 25 le Comte puisse songer à rentrer à Berlin; et encore! Faisant la part des exagérations d'un cœur qui paraît dévoré d'inquiétude et peu porté à l'espérance, M. de Thile, en me parlant du ton désolé des lettres qu'il reçoit de Mme de Bismarck, m'a dit que dans peu de jours il enverrait sans doute M. de Keudell pour juger par lui-même de l'état du Premier Ministre. M. de Thile éprouve le besoin de se rendre un compte exact de la part de responsabilité qui lui incombe vis-à-vis du Roi et des autres membres du Cabinet, touchant plusieurs questions non encore résolues.

(1) Cf. Botmiliau, 21 octobre.

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 15 octobre, n° 234. Depuis le 6 octobre, Bismarck était à Putbus (île de Rügen).

Est-ce l'effet d'une idée fixe s'emparant d'un cerveau fatigué, mais rebelle aux douloureuses réalités de la maladie? Est-ce au contraire par suite d'un sentiment de patriotique sollicitude en présence d'une œuvre inachevée et non encore débarrassée de tous les dangers qui peuvent en compromettre le succès? Le fait est que le Président du Conseil se montrerait, en ce moment même, très impatient de mettre un terme à sa villégiature. Il ne manque pas de gens qui croient qu'avant que le mois de novembre ne se soit écoulé il reviendra subitement à Berlin. Il est vrai que personne ne doute que cet effort ne doive lui coûter la vie, si, résistant au mal physique, il ne se résigne pas au bout de peu de jours à s'absenter de nouveau, cette fois pour plus longtemps, et à aller, suivant le conseil des médecins, chercher sous un climat plus doux le rétablissement de sa santé.

Ai-je besoin de vous dire, Monsieur le Marquis, que, concurremment avec les préoccupations désintéressées que cet état de choses cause à bien des esprits, on voit poindre déjà des ambitions individuelles qui n'attendent que le moment d'en tirer parti et d'utiliser à leur profit quelques dispositions jalouses qu'aurait provoquées dans l'esprit du Roi la popularité trop rapidement croissante de son Premier Ministre? Sa Majesté est loin d'être inaccessible à ce genre d'impressions. Une des combinaisons qui, d'après ce que m'a dit M. de Thile, paraîtrait avoir quelque chance d'obtenir la sanction suprême, serait celle qui consisterait à revêtir M. de Bismarck du titre et de la haute autorité de Chancelier, tandis que le Ministère des Affaires étrangères serait dévolu à M. de Savigny, dont la fermeté dans la poursuite des vues politiques les plus ambitieuses et les plus conformes aux prétentions du Souverain ne saurait être suspectée, depuis que le traité avec la Saxe[1] est venu couronner l'œuvre qu'on lui avait confiée, en le chargeant des négociations avec les États du Midi.

Mais, ce qui distingue M. de Bismarck de tous ses collaborateurs sans en excepter M. de Savigny, ce qui le met très au-dessus des divers personnages qui exercent de l'influence sur le Roi, M. de Thile me l'a laissé très discrètement entendre, c'est un esprit remarquable de prévoyance pour l'avenir; or, il est

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 23 et 28 octobre.

certain qu'en ce moment ce n'est pas là la disposition qui prédomine ici, le sentiment de la force victorieuse enivrant le Roi, le parti de la Cour et l'oligarchie militaire d'une confiance qui frise la témérité.

Au point où elle est arrivée, la Prusse doit songer à constituer politiquement la Confédération du Nord. Comment procédera-t-on? Cette œuvre sortira-t-elle toute faite, et comme octroyée, des délibérations auxquelles les Représentants des Princes vassaux et alliés seront invités à prendre part avec des Plénipotentiaires prussiens? Le rôle qu'aurait à jouer le Parlement allemand, appelé pour ainsi dire à enregistrer purement et simplement les décisions de ce petit congrès, serait alors tout illusoire. Le Parlement sera-t-il au contraire investi dans une mesure plus ou moins large d'une sorte d'autorité constituante? Dans ce cas, le principe d'autorité monarchique, tel qu'on le professe ici, tel aussi que les Grands-Ducs, Ducs et Princes alliés du Roi Guillaume doivent le comprendre puisque, de tout leur passé, le prestige dynastique est pour ainsi dire la seule chose qui leur reste, ce principe, dis-je, ne sera-t-il pas exposé à recevoir de sérieuses atteintes? La fondation, l'affermissement d'un état de choses qui réalise et consacre à jamais l'unité nationale rencontrera donc des dangers de plus d'une espèce : c'est à en triompher ou à les atténuer que M. de Bismarck a l'ambition de travailler. Exploitée par un esprit calme et fécond en ressources, la situation de la Prusse peut rester très forte; mais il faut prévenir le retour des conflits intérieurs; la démocratie doctrinaire, hégélienne et en somme très pacifique de l'Allemagne du Nord, si on ne la provoque pas à plaisir, si on continue à satisfaire aux intérêts matériels par les bienfaits d'une remarquable prospérité, peut devenir un auxiliaire utile pour attirer de plus en plus vers la Prusse les partis les plus actifs qui, dans le Midi, travaillent en même temps au profit de la démocratie et contre des dynasties, des Gouvernements, dont la dernière guerre a démontré l'impuissance. Pour cela cependant, il faut éviter, dans la manière de gouverner le pays et de constituer la nouvelle communauté du Nord, des écueils contre lesquels il est certain qu'on n'est venu si souvent se heurter, durant les dernières années, que par le fait de la volonté bien nettement arrêtée du Souve-

rain. La tâche qui reste à accomplir est donc, sinon aussi ardue que celle dont M. de Bismarck avait tracé hardiment le programme avant la guerre, du moins très délicate; elle l'est d'autant plus que les populations des pays conquis ou vassalisés donneront nécessairement pendant quelque temps encore prise à l'esprit révolutionnaire. Blessées dans leurs aptitudes fédératives et, sur plusieurs points, dans leurs sentiments dynastiques, ces populations n'opposeraient pas à la révolution les sentiments de solidarité et de fidélité qui, au moment du danger et surtout après les premiers succès obtenus, ont rallié si vite autour du Trône les sujets du Roi Guillaume.

C'est le sentiment de cette situation, c'est le désir de consacrer aux yeux de l'Héritier de la Couronne une politique dont S. A. Royale est appelée à recueillir de si grands avantages, qui rendent sans doute insupportable à M. de Bismarck la pensée de perdre momentanément la direction des affaires de son pays.

3719. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig. Saxe, 142, n° 135.)

Dresde, 2 novembre 1866.
(Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

Hier, au dîner à Pilnitz, le Roi m'a exprimé à plusieurs reprises, je cite textuellement, «sa profonde reconnaissance pour les grands services que lui a rendus l'Empereur[1]. Il en conservera un éternel souvenir, ainsi que celui d'une lettre que lui a adressée Sa Majesté et dont il a été profondément touché». Le Roi de Saxe a mis dans l'expression de ses sentiments une accentuation qui a été remarquée de toute l'Assemblée. Le Ministre d'Autriche, le Baron de Werner, qui était arrivé de la veille pour reprendre possession de son poste, assistait au dîner. Notre Collègue avait

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Forth-Rouen, télégramme, 28 juillet; Forth-Rouen, 1er août, n° 99; et Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 30 août.

IMPRIMERIE NATIONALE.

passé deux jours à Prague auprès de son Souverain et de son nouveau chef, le Baron de Beust. Ce dernier est attendu à Dresde vers le 15. Il vient se libérer tout à fait du service saxon.

[Après quelques considérations sur la vie privée et le caractère de M. de Beust, le Baron Forth-Rouen continue ainsi :]

C'est à Paris le Prince Metternich qui, le premier, parla du Baron de Beust comme étant le seul homme capable de relever l'Autriche, s'il était possible d'arrêter sa décadence. L'ex-Ministre saxon avait quitté Vienne depuis longtemps et se trouvait aux eaux de Gastein, songeant à la publication d'un travail, lorsque le Comte de Wimpffen lui apporta les premières paroles de l'Empereur. Des considérations puisées dans la situation de la Saxe et de son Roi ne permirent pas de donner suite immédiatement à cette première ouverture. On pensait faire du tort aux négociations qui se suivaient entre Dresde et Berlin, et, comme toujours, en craignant de compromettre un intérêt particulier, on a produit un mal beaucoup plus grand. Bien qu'un très petit nombre de personnes fussent dans le secret des propositions faites au Baron de Beust, il y eut cependant des indiscrétions dont la presse s'empressa de profiter[1]. On eut l'éveil à Berlin : mais un fait accompli eût eu, vis-à-vis du Gouvernement prussien, un

[1] Beust, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 3-34), raconte ainsi son arrivée au pouvoir :

Le 9 juillet, alors qu'il se trouvait à Vienne où il avait accompagné le roi de Saxe, l'empereur François-Joseph le chargea d'une mission à Paris. Il s'agissait, en faisant valoir la cession de la Vénétie à la France, d'obtenir de Napoléon III une vigoureuse intervention en faveur de l'Autriche. Beust arriva le 11 à Paris, où il vit Metternich et Seebach, qui ne lui laissèrent que peu d'espoir. De fait, tout ce qu'il obtint de l'Empereur, ce fut la promesse d'intervenir moralement dans les négociations de paix en faveur de l'Autriche et de la Saxe. Cependant, l'empereur François-Joseph lui aurait su grand gré de ses efforts. Pendant les négociations de Nikolsbourg, Beust se tint à l'écart, et les semaines qui s'écoulèrent ensuite, entre la signature des préliminaires (26 juillet) et sa démission (18 août), lui laissèrent les plus tristes souvenirs. A Vienne, où il séjournait, «la solitude et l'exil lui devenaient de plus en plus sensibles». Il y était traité comme une sorte de bouc émissaire. Les ministres autrichiens, et en particulier Mensdorff, qu'il juge assez durement, affectaient de l'oublier. Le 26 août, il quitta Vienne pour Gastein, après avoir pris congé de l'Empereur dans une audience qui dura à peine quelques minutes. Il fut donc fort surpris lorsque, huit jours après, le chevalier von Braun, directeur

effet moins grave que celui qui est résulté de ce qui semblait être une menace suspendue, et, en cette occurrence, comme dans toutes les autres, la Saxe a eu la mauvaise chance contre elle. Le Baron de Beust aura lui-même à souffrir des hésitations qu'a eues, à cette époque, son nouveau Souverain. Madame de Mensdorff aura eu le temps de préparer contre lui les salons déjà si glissants de Vienne, et c'est une difficulté bien délicate à ajouter à toutes celles qui s'accumulent devant lui, de manière à effrayer l'homme le plus brave.

[Le Baron Forth-Rouen croit néanmoins au succès du nouveau Ministre autrichien, dont il fait abondamment l'éloge. «Quant à la politique extérieure, ajoute-t-il, s'il croit de l'intérêt de son nouveau pays de marcher avec la Prusse, il marchera avec la Prusse.» Le Baron Forth-Rouen n'en affirme pas moins l'attachement du Baron de Beust pour la France. «Il sera heureux d'aider entre la France et l'Autriche à un rapprochement qu'il a conseillé, surtout depuis 1859, en toute circonstance, lors des affaires de Pologne particulièrement, et lors des approches d'une guerre avec la Prusse. Il voulait que l'on sacrifiât l'Italie à une alliance avec la France.» Mais ses conseils n'étaient appréciés que lorsqu'il n'était plus temps.]

Dernièrement, Madame de Mensdorff, qui tenait beaucoup à ce que son mari conservât son poste au Ministère des Affaires étrangères, accusait, devant le Baron de Beust, le Prince Richard

de la Chancellerie, vint lui offrir, de la part de François-Joseph, le ministère des Affaires étrangères.

«De toute ma vie peut-être, écrit-il, je ne fus aussi étonné.» Il accepta avec reconnaissance, «le retour en Allemagne ne lui offrant, à ce moment, que l'alternative entre la défection et la conspiration». La seule condition qu'il mit à son acceptation fut que sa nomination serait tenue secrète jusqu'à la conclusion des négociations de paix, «car il savait trop qu'en la publiant on nuirait à sa patrie». Il observa, dit-il, la discrétion la plus rigoureuse; à Vienne on fut moins réservé, mais à Berlin, heureusement, on le croyait si bien mort qu'on ne crut pas à sa «résurrection». Il séjourna encore quelques semaines à Gastein et à Salzbourg, jusqu'au moment où François-Joseph l'appela à Isch pour lui annoncer le départ de Mensdorff et d'Esterhazy, et lui proposer celui de Belcredi, que Beust refusa, ce qui lui valut cependant, déclare-t-il, de la part de Belcredi, plus de méfiance que de confiance (Beust ne dit pas à quelle date). On sait que sa nomination ne devint officielle qu'après la conclusion de la paix entre la Prusse et la Saxe.

de Metternich d'avoir été cause de tous les malentendus dernièrement survenus entre l'Autriche et la France. M. de Beust, qui n'était pas encore Ministre, prit vigoureusement la défense de l'Ambassadeur autrichien à Paris, en énumérant toutes les fautes du Cabinet de Vienne, et il s'ensuivit une scène qui, certainement, n'aura pas assuré au Baron de Beust les sympathies de Madame de Mensdorff, très puissante dans les salons de Vienne.

P.-S. — Je prie Votre Excellence de m'excuser si j'ai pensé que mes relations personnelles avec l'homme d'État appelé à régénérer l'Autriche me mettaient en mesure de lui donner sur le Baron de Beust quelques informations qui pourraient l'intéresser.

3720. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 2 novembre 1866, 3h 1/2 soir.

Pendant le séjour du Prince de Galles, l'Ambassadeur d'Angleterre offrira à la Famille impériale une fête à l'occasion du mariage de l'Héritier[1]. Veuillez me faire savoir par le télégraphe si l'Empereur désire que je suive l'exemple de mon Collègue.

3721. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 46, n° 54.)

Bade, 3 novembre 1866.
(Cabinet, 6 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

[Le Gouvernement proposait une augmentation d'impôts pour couvrir le surcroît de dépenses causé par la guerre. La Chambre a rejeté la proposition, en autorisant le Ministère à suspendre l'amortissement ou à contracter un emprunt. «Du moment que nous devons tôt ou tard devenir Prussiens, aurait-il été dit au sein de la Commission, pourquoi nous imposer dès à présent des

[1] Cf. Frézals, 29 octobre.

charges considérables afin de ménager un avenir qui ne nous appartient pas?» C'est pour une raison analogue que la Commission n'a pas autorisé la fabrication de nouveaux fusils, mais accordé seulement le crédit nécessaire pour transformer les 19,000 fusils actuellement en service.]

La discussion des traités de paix s'est terminée à la Chambre des Seigneurs comme à celle des Députés[1] par une approbation complète de la conduite du Gouvernement et par l'adoption de résolutions relatives à l'union du Grand-Duché avec la Prusse. Si cette union ne peut être conclue pour le moment, les membres de la Haute Chambre demandent que le Gouvernement cherche à conclure avec la Prusse une alliance offensive et défensive et qu'il entre en pourparlers pour préparer les conventions militaires nécessaires pour donner à l'alliance toute l'efficacité voulue; que le Gouvernement s'efforce de substituer au Zollverein actuel une union douanière uniforme et ne pouvant pas être dénoncée, et qu'il travaille à établir une législation économique uniforme comprenant aussi les chemins de fer, postes et télégraphes, etc.

Quelques membres ont timidement essayé de dire que la situation géographique de Bade lui commandait de s'entendre préalablement avec la Bavière et le Wurtemberg, mais les conclusions du rapport de M. Bluntschli ont été votées à une très grande majorité.

Il ne reste donc plus, Monsieur le Marquis, aucun doute sur les sentiments et les dispositions des Représentants du pays; loin de s'affaiblir, le sentiment unitaire et prussien ne fait que se fortifier et il semble qu'il n'y ait plus maintenant la moindre incertitude, dans leur esprit, sur l'avenir réservé à l'Allemagne du Sud.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

[1] La Chambre avait approuvé les traités de paix dans la séance du 27 octobre. Cadore avait rendu compte de la séance dans une dépêche du 28.

3722. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 129[1].)

Florence, 4 novembre 1866.
(Cabinet, 8 novembre; Dir. pol., 23 novembre.)

Afin d'être en mesure d'édifier complètement Votre Excellence sur les dispositions du Gouvernement du Roi en ce qui touche les diverses questions dont elle m'a entretenu dans ses communications les plus récentes[2], j'ai jugé nécessaire de chercher à connaître par moi-même quelles étaient à cet égard les opinions personnelles de M. le Baron Ricasoli, et jusqu'à quel point elles étaient conformes à celles qui m'ont été exprimées par M. le Ministre des Affaires étrangères[3].

M. le Président du Conseil, que j'ai vu hier, n'a point hésité à me déclarer que, tant qu'il serait au pouvoir, il veillerait sévèrement à la stricte et loyale exécution de la Convention du 15 septembre. Il est convaincu que le Gouvernement du Roi est assez fort moralement et matériellement pour remplir, dans leur esprit comme dans leur lettre, les engagements qu'il a contractés, et il n'épargnera rien pour persuader à tout le monde qu'un mouvement dirigé contre le Gouvernement pontifical serait énergiquement réprimé s'il venait à se produire sur le territoire italien, et hautement désapprouvé s'il se manifestait à Rome même ou sur un point quelconque des États du Saint-Siège.

[Sur la question commerciale et sur la question religieuse, les idées du Baron Ricasoli ne diffèrent pas sensiblement de celles de M. Visconti-Venosta, et sont plus conciliantes que le Baron de Malaret ne l'aurait supposé. — Les Ministres vont se rendre auprès du Roi à Turin, et de là à Venise, où le Baron de Malaret les retrouvera.]

(1) En tête, note au crayon : «Extrait pour Rome.» Une partie de cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 116, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 228.

(2) Cf. Moustier à Malaret, 15 octobre, nos 70 et 71.

(3) Cf. Malaret, 1er novembre.

3723. Le Baron de La Villestreux, Chargé d'Affaires à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Hollande, 665, n° 54.)

La Haye, 4 novembre 1866 [1].
(Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

La session des États du Grand-Duché de Luxembourg vient d'être ouverte par le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant du Roi. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le discours prononcé par S. A. Royale [2].

Votre Excellence remarquera que le Prince déclare : 1° que les traités de 1815 sont rompus; 2° que le Grand-Duché désire conserver son indépendance; et 3° que le Gouvernement du Grand-Duché considère que, par suite de la suppression de la Confédération germanique, la ville de Luxembourg ayant cessé d'être forteresse fédérale, la Prusse ne saurait faire valoir aucun droit à son occupation.

L'attitude énergique du Gouvernement luxembourgeois, depuis les derniers événements en Allemagne, et les manifestations des populations, semblent aux hommes d'État de ce pays appelées à produire une certaine impression à Berlin. D'après eux, la Prusse se montrerait déjà moins disposée à pousser le Luxembourg à faire partie de la nouvelle Confédération du Nord, tout en maintenant encore ses prétentions à occuper la forteresse. C'est sur ce point que porteraient principalement les négociations avec la Prusse [3]. Du reste, on peut constater différents faits qui semblent, par leurs tendances, présager un nouvel état de choses dans le Grand-Duché. La garnison prussienne, qui avant la guerre comptait environ huit mille hommes, n'est plus aujourd'hui que d'un seul régiment. Les soldats obtiennent difficilement des permissions de sortie, mesure qui paraît avoir pour but de prévenir

[1] Une partie de cette dépêche a été reproduite dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire du Luxembourg*, p. 5, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 788.

[2] Le texte du discours est joint à la dépêche.

[3] Cf. ci-après, sur ces négociations, Lefebvre de Béhaine, 9 novembre copie d'un Mémoire du Cabinet de Berlin à ses Agents diplomatiques, 16 novembre; Note de Benedetti, [16] novembre.

les collisions avec les habitants. Enfin, les officiers ont été invités à ne prendre que des logements provisoires.

Quant au Limbourg, le Gouvernement néerlandais s'attend à voir la Prusse reconnaître que sa libération est nettement établie par suite de la cessation du Pacte fédéral.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

3724. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Minute. Angleterre, 738, n° 94.)

[Paris,] 5 novembre 1866.

Il résulte d'informations récemment parvenues de Rome que M. Gladstone aurait obtenu de Sa Sainteté une audience qui aurait été remarquée. D'un autre côté, d'après un bruit auquel je n'attache d'ailleurs aucune importance, des préparatifs se feraient à Malte afin qu'un palais fût disponible, en prévision d'éventualités que je n'ai pas besoin de préciser[1].

Dans un entretien que j'avais eu précédemment avec lui, Lord Cowley m'a renouvelé, en termes généraux, l'assurance des bonnes dispositions du Cabinet de Londres en ce qui regarde les affaires de Rome, et des vœux qu'il forme pour le succès des efforts que nous faisons en faveur des intérêts que la Convention du 15 septembre a eu pour but de sauvegarder. La personnalité de M. Gladstone est cependant assez considérable et son attitude dans les affaires italiennes a été assez caractérisée pour que j'attache quelque prix à savoir ce qu'il peut y avoir de fondé dans l'interprétation donnée à ses récentes relations avec le Vatican, comme à être instruit des dispositions actuelles de l'opinion publique en Angleterre. Je vous serais donc reconnaissant de me transmettre à ce sujet tous les renseignements que vous pourriez être à même de recueillir.

P.-S. — J'ai vu hier Lord Cowley et M. Odo Russell, qui tous

[1] L'audience de Gladstone et les préparatifs à Malte avaient été signalés par un télégramme de Rome, transmis par l'agence Havas, qui figure dans la correspondance.

deux m'ont assuré que le Gouvernement anglais agirait à Rome et à Florence dans le sens que nous pouvons désirer, ne ferait aucune démarche à notre insu, et surtout n'encouragerait pas le départ du Pape. M. Odo Russell était convaincu, du reste, que tout resterait tranquille à Rome après que nos troupes auraient quitté cette capitale.

3725. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 179.)

Londres, 5 novembre 1866.
(Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne rend compte d'une conversation avec Lord Stanley sur les différentes questions d'actualité.

Au sujet des affaires d'Orient, Lord Stanley affirme son entière communauté de vues avec la France; il considère l'insurrection de Candie comme terminée[1], et s'en réjouit; il est convaincu des conséquences heureuses qu'a produites le langage du Marquis de Moustier à Athènes[2]. — Les appréciations de Lord Stanley sur les affaires d'Allemagne paraissent au Prince de La Tour d'Auvergne sans intérêt. Lord Stanley croit que la maladie du Comte de Bismarck assure à l'Europe un arrêt dans le développement de la politique prussienne. Il ne s'émeut aucunement de la nomination du Baron de Beust comme Ministre des Affaires étrangères d'Autriche. — Les dépêches qui annoncent un recrutement général dans l'Empire russe ne l'inquiètent pas non plus. Il croit la Russie «très désireuse d'attirer sur elle l'attention», mais «il ne pense pas qu'elle soit en mesure, quant à présent du moins, de jouer un rôle actif dans la politique européenne». — La conversation porte ensuite sur les questions de politique intérieure. — La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

[1] Cf. p. 45, note 3.
[2] Cf. Moustier à Gobineau, 12 octobre.

3726. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Autriche, 493, n° 139.)

Vienne, 5 novembre 1866.
(Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 12 novembre.)

J'ai vu hier M. le Baron de Beust, et j'ai l'honneur de vous rendre compte de mon entretien avec lui.

Le nouveau Ministre des Affaires étrangères ne se dissimule pas les difficultés de la situation qu'il entreprend de modifier [1]. Elles sont de deux natures; les unes, tout intérieures, sont à ses yeux les plus ardues; les autres, extérieures, lui paraissent plus faciles à vaincre.

[Le Duc de Gramont insiste d'abord sur les difficultés de la situation intérieure et des négociations avec la Hongrie, que le Baron de Beust est résolu à poursuivre.]

M. de Beust, convaincu que le premier besoin de l'Autriche est de se reconstituer à l'intérieur, évitera avec soin tout ce qui pourrait entraver ce travail de restauration; non pas qu'il détourne son attention des questions politiques, mais au contraire parce qu'il croit que, pour acquérir les alliances nécessaires, un État doit avoir une valeur intrinsèque qui donne du prix à son concours et le fasse rechercher. Son attitude vis-à-vis de la Prusse ne se ressentira pas de l'antagonisme personnel qui a existé et qui dure encore entre le Comte de Bismarck et lui [2]. Il s'est attaché à éclairer sous ce rapport l'opinion publique, qui paraissait généralement disposée à donner à son avènement le caractère d'une revanche ou d'une provocation. Il a voulu, dans une circulaire aux Agents de l'Autriche à l'extérieur, bien définir sa position, et la liberté d'esprit et de cœur avec laquelle il déclare accepter le mandat que l'Empereur lui a confié. Votre Excellence trouvera la copie de ce document annexée à cette dépêche [3], et pensera peut-être comme moi qu'on aurait pu le rédiger d'une

[1] Cf. Forth-Rouen, 2 novembre.

[2] Cf. Forth-Rouen, 2 novembre.

[3] La traduction de la circulaire est annexée à la dépêche. Elle a été reproduite dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 86-87.

manière plus heureuse. Quoi qu'il en soit, le but que s'est proposé le nouveau Ministre est évident : il se dégage autant que possible de ses antécédents saxons, pour s'adonner désormais aux seuls intérêts de l'Autriche. Toutefois, il en convient lui-même, ce dépouillement est plus fictif que réel, et, dans cette transformation officielle, les sentiments personnels de l'homme privé et de l'homme politique ne sont pas sacrifiés. Il m'en a donné l'assurance en ce qui concerne la France. Après avoir toujours, de Dresde, conseillé au Cabinet de Vienne de se rapprocher de nous à tout prix, et de faire de l'alliance française la base de sa politique, il ne peut aujourd'hui que pratiquer avec empressement ce qu'il a conseillé alors avec conviction; mais les alliances, pour être durables et surtout avantageuses, ont nécessairement besoin d'une réciprocité de concours; or, dans l'état actuel des choses, l'Autriche n'offrirait pas son concours dans des conditions qui répondent à sa dignité et à sa véritable valeur. Le Gouvernement impérial et royal, tout entier à la tâche de reconstruction qui lui incombe après le désastre de cet été, se contentera donc de cultiver autant que possible ses bons rapports avec nous, et de les développer, en multipliant les relations commerciales et industrielles des deux pays; il espère trouver chez nous des dispositions aussi bienveillantes que les siennes, et cet échange continuel de bons procédés et de rapports sympathiques servira de préparation, et peut-être de transition, jusqu'à l'époque où l'Autriche, revenue à son état normal et ayant récupéré ses forces virtuelles, pourra offrir à ceux qui chercheront son alliance un véritable point d'appui.

M. le Baron de Beust considère cette éventualité comme certaine. Les événements du Nord de l'Allemagne ne lui paraissent pas offrir de grandes chances de stabilité; il prévoit une lutte prochaine et redoutable entre le Gouvernement prussien et l'élément démocratique, et, comme conséquence finale, de graves perturbations capables de troubler la paix générale.

D'autre part, les questions d'Orient sont plutôt retardées que résolues, et il se félicite que le Cabinet de Vienne puisse au moins attendre ces péripéties avec la confiance qu'aucun intérêt, aucun engagement, aucune divergence politique ne le séparera de la France quand il faudra agir. Il pense même qu'en plusieurs

points les intérêts français et autrichiens se rapprochent considérablement, et trouve dans ce rapprochement les éléments futurs d'une alliance qu'il a toujours rêvée non seulement pour l'Autriche, mais aussi pour le Sud de l'Allemagne, alors qu'il croyait son pays appelé à en faire partie.

J'annexe à cette dépêche l'article de la *Gazette de Vienne* dont il est fait mention ci-dessus [1].

3727. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 366, n° 75.)

Paris, 6 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier rend compte d'un entretien qu'il a eu, le 4 novembre, avec M. Nigra. Celui-ci s'est d'abord efforcé de dégager le Gouvernement italien de toute responsabilité à l'égard de désertions qui se sont produites dans la légion romaine.]

M. le Ministre d'Italie s'est étendu ensuite sur les dispositions des conseillers du Roi Victor-Emmanuel touchant la question romaine, en me faisant connaître la substance d'une lettre particulière qu'il a reçue de M. Visconti-Venosta. Après avoir indiqué son propre sentiment en ce qui regarde l'exécution de la Convention du 15 septembre, M. Visconti ajoute que, pour s'éclairer lui-même et établir une parfaite unité d'action dans le Cabinet, il a voulu s'assurer des intentions personnelles de M. le Baron Ricasoli, et qu'il a eu avec lui dans ce but une conversation approfondie. M. le Président du Conseil a déclaré à M. Visconti-Venosta qu'il acceptait sans arrière-pensée les obligations résultant pour l'Italie de la Convention du 15 septembre, et qu'il était résolu à veiller consciencieusement à ce qu'elle fût exécutée avec la plus parfaite loyauté. Non seulement, a-t-il dit, le Gouvernement du Roi prendra les mesures nécessaires pour que les frontières pontificales soient protégées contre toute attaque venant du dehors, mais il ne négligera rien de ce qui dépendra de lui pour

[1] La traduction de l'article est annexée à la dépêche.

décourager toute tentative de désordre pouvant menacer la sécurité du Saint-Père ou gêner l'exercice de son autorité [1].

J'ai remercié M. Nigra de cette communication d'ailleurs toute confidentielle, et je me suis félicité des sages intentions dont le Cabinet de Florence se montre animé. Il suivra, nous n'en doutons pas, la ligne de conduite la plus conforme aux stipulations du 15 septembre, et il tiendra à ceux qui chercheraient à s'engager dans une autre voie le langage le plus propre à les en détourner.

Mais ce langage aurait beaucoup plus d'autorité encore sur ceux auxquels il s'adressera si le Gouvernement italien attestait en même temps par quelque acte sur lequel on ne pût se méprendre l'intention de vivre en bons rapports avec la Cour de Rome.

Je l'ai fait remarquer à M. Nigra, et j'ai indiqué le retour de M. Vegezzi auprès du Saint-Père comme la manifestation la plus capable d'exercer sous ce rapport une grande et favorable influence [2]. Rien en effet ne pourrait, selon nous, contribuer davantage à calmer les esprits que la présence à Rome, au moment même où nos troupes seront rappelées, d'un Envoyé italien muni de pouvoirs assez étendus pour aborder toutes les difficultés, et traitant avec le Saint-Siège l'ensemble des questions qui se rattachent aux relations des deux Gouvernements. Je me réserve, Monsieur le Baron, de vous faire connaître dans une autre dépêche ma pensée tout entière sur l'opportunité de cette négociation et sur les sujets qu'elle devrait embrasser pour être vraiment utile et féconde [3]. Je me suis borné à en indiquer l'objet à M. Nigra en termes généraux. M. le Ministre d'Italie m'a paru convaincu de l'importance des considérations que je lui ai présentées à l'appui de ma manière de voir, et il m'a promis d'en rendre compte à son Gouvernement.

(1) Cf. Malaret, 1er et 4 novembre.
(2) Cf. Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71.
(3) Cf. la Note sur la question romaine, ci-dessus, p. 40-44.

3728. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 109.)

[Paris,] 6 novembre 1866.

Le Prince de Metternich m'a donné communication de la circulaire adressée par M. le Baron de Beust, le 2 de ce mois, aux Représentants de l'Autriche à l'étranger [1].

Les idées de conciliation dont s'inspire le nouveau Ministre des Affaires étrangères sont trop conformes aux vœux du Gouvernement de l'Empereur pour que nous ne les accueillions pas avec une véritable satisfaction. M. le Baron de Beust n'ignore pas, d'ailleurs, l'intérêt avec lequel nous suivons le mouvement réparateur qui se manifeste en ce moment en Autriche. Il ne saurait douter, dès lors, que toutes nos sympathies ne lui soient acquises dans l'accomplissement de la tâche confiée à son expérience et à son dévouement personnels, et je vous prie de lui en donner l'assurance, en le remerciant de la communication que le Prince de Metternich a été chargé de me faire.

3729. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 106 [2].)

Copenhague, 6 novembre 1866.
(Cabinet, 13 novembre 1866; Dir. pol., 20 avril 1867.

La presse étrangère s'est récemment occupée d'une mission de M. le Baron de Blixen à Berlin [3]. Au dire du journal *le Nord*, auquel *l'Indépendance* a fait écho, M. de Blixen se serait rendu auprès de M. le Comte de Bismark, et lui aurait proposé, au nom du Roi Charles XV et à l'insu de son Cabinet, une alliance fondée sur le partage du Danemark, en attribuant le Jutland à la Prusse et l'Archipel à la Suède.

(1) Cf. Gramont, 5 novembre.

(2) En tête, note au crayon : «Extrait pour Berlin et Vienne.»

(3) Cf. Fournier, 8 octobre.

Cette mission n'a existé que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée. M. de Blixen n'est allé ni à Berlin, ni en Poméranie; il n'a pas quitté Elseneur, sa résidence, où il se trouve encore en ce moment. Lui-même et l'organe officieux de M. de Bismarck, le *Nord-Deutsche Allgemeine Zeitung*, viennent de donner un démenti public à cette nouvelle.

Toutefois, si le fait de cette mission est inexact, les efforts de M. de Blixen pour entraîner à ses vues le Roi de Suède ne sont pas douteux.

Le Roi de Suède a vu beaucoup cette année-ci M. de Blixen. Dans une première entrevue au château de Bekaskog, on agita un plan de conduite sur les données suivantes : offrir à la Prusse l'alliance de la Suède, en retour de la rétrocession du Sleswig septentrional dans des conditions territoriales qui assurassent l'indépendance du Danemark; reprendre l'ancienne idée de préparer la réunion des trois couronnes sur la même tête, par le mariage du Prince royal de Danemark avec la fille du Roi Charles XV; désintéresser, au besoin, la Russie en lui accordant une rectification de frontières sur le Finmark.

Ce système, je ne le rappelle pas, pècherait par sa base. En effet, le Prince Oscar n'est nullement disposé à faciliter cette combinaison par la renonciation à ses droits sur les Royaumes-Unis. Cependant, comme il ne s'agissait dans l'entrevue de Bekaskog que d'une réunion éventuelle, le Scandinavisme *pratique*, ainsi que M. de Blixen le dénomme dans une brochure restée célèbre, trouverait sa satisfaction à l'extinction de la descendance mâle du Duc d'Ostrogothie. Mais c'est là un avenir incertain ou lointain.

Pour ce qui est du mariage du Prince royal de Danemark avec la fille du Roi de Suède, préliminaire indispensable, il suffit de remettre en mémoire l'accueil que le Roi et la Reine de Danemark firent dans le temps à des ouvertures officieuses. Rien n'est plus odieux à Leurs Majestés que la pensée d'une pareille union, la Princesse Louise dût-elle apporter un jour en dot la Suède et la Norvège. Le Roi et la Reine de Danemark répudient le Scandinavisme sous quelle forme qu'il se présente, qu'il soit pour ou contre la dynastie qu'ils veulent fonder. Ce sentiment est devenu plus vif, s'il était possible, par le mariage de la Princesse Dagmar avec le Tsarévitch, et c'est dans la Famille impériale de Russie que

Leurs Majestés ambitionnent de prendre une épouse pour l'Héritier de leur Couronne.

D'autre part, une rectification de frontières sur le Finmark soulèverait la Suède, garantie de ce côté par le traité qu'elle a conclu en novembre 1855 avec les Puissances occidentales.

Aussi ce plan, dans son ensemble du moins, peut-il être considéré comme le résultat de simples pourparlers entre M. de Blixen et son auguste interlocuteur.

Cependant, M. de Blixen, persuadé que l'heure du Danemark est marquée et que la solution fatale est le partage entre la Suède et la Prusse[1], désirerait, sinon de la précipiter, du moins de préparer une entente avec le Cabinet de Berlin, qui ne laissât pas la Suède au dépourvu.

A cet effet, à une chasse, en Scanie, où il se trouvait plus tard avec le Roi de Suède, M. de Blixen insista vivement auprès de Sa Majesté pour être envoyé à M. de Bismark, et lui proposer une alliance offensive et défensive, dont le but était dirigé contre la Russie. Il fit ressortir que la France marchait ou marcherait inévitablement d'accord avec la Prusse dans la politique générale, et que, en prenant les devants à Berlin, on hâterait la triple alliance contre l'ennemi permanent de la Suède.

Le Roi s'est refusé à suivre ces conseils, en objectant, entre autres considérations, qu'une alliance de cette nature devait reposer sur des conditions nettement formulées et non point sur une idée vague et indéterminée. Là-dessus, M. de Blixen est retourné à Elseneur, taxant, dans l'intimité, de politique à courte vue la politique du Roi de Suède.

[La dépêche contient ensuite d'assez longs détails sur la personnalité de M. de Blixen et sur ses ambitions.]

Je tiens confidentiellement ces détails sur les rencontres de M. de Blixen avec le Roi de Suède de mon Collègue, le Comte

[1] Dès le 4 octobre, dans une lettre particulière à Quaade, Frijs informait le ministre de Danemark à Berlin de propos qu'il attribuait à Bismarck. Celui-ci aurait déclaré à ses confidents que le Danemark était condamné à mort et que la «péninsule cimbrique devait naturellement revenir à l'Allemagne». (Lettre publiée par Aage Friis, *La Question du Slesvig septentrional, Documents et lettres servant à élucider la politique du Gouvernement danois*, Copenhague, 1921, en danois.)

Wachtmeister, qui, lié d'une étroite amitié avec M. de Manderström, a fait, sur son désir, plusieurs excursions en Scanie pour découvrir la vérité et lui transmettre le résultat de ses recherches.

M. de Wachtmeister, on le sait, fut, à l'époque de sa première mission à Copenhague de 1858 à 1861, sinon l'inspirateur, du moins le défenseur ardent du mariage du Prince royal de Danemark avec la fille du Roi de Suède, ne se rendant pas bien compte alors des obstacles que ce projet devait rencontrer dans les sentiments du Prince Christian, aujourd'hui le Roi Christian IX. Sans écarter cette éventualité, M. de Wachtmeister paraît revenu de son optimisme d'autrefois. Son programme, et c'est, me dit-il, celui de M. de Manderström, se résume en ces mots : asseoir la réforme constitutionnelle de la Suède (il n'en était pas partisan au début), mettre par une organisation intelligente sur un pied respectable les forces militaires de la Suède et de la Norvège, et attendre les événements. Destiné, et il ne le cache pas, à être un jour Ministre des Affaires étrangères, M. de Wachtmeister ne voudrait prendre la direction de la politique extérieure qu'au moment où son pays serait appelé à jouer un rôle important dans le Nord; opposé d'ailleurs à la Russie, très sympathique à l'alliance occidentale, il désirerait trouver la situation intacte à son entrée dans le Cabinet, et que son Souverain, par des démarches intempestives, ne redoublât pas les ombrages du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Aussi voit-il avec une profonde tristesse les efforts de M. de Blixen pour faire sortir la Suède de son attitude expectante, en provoquant une alliance avec la Prusse, et il ne se dissimule pas que l'appui que donnent certaines feuilles suédoises à ce projet est l'œuvre du parti qui veut déterminer une crise ministérielle et, par là, ouvrir la porte à une politique dont il redoute les aventures.

Le côté fâcheux, pour ce qui concerne plus particulièrement le Danemark, de l'agitation que M. de Blixen sème autour de lui, n'est point, à la vérité, de confirmer le Roi Christian dans son aversion de la Suède et dans son dévouement à la Russie (la mesure ne saurait être dépassée), mais de fournir des armes à la jeune dynastie et au parti qui asseoit son crédit, en exaltant les idées chères à la Cour.

Pour le Cabinet, il ne s'en émeut point. M. le Comte Frijs me disait spontanément que, dans tout ce bruit de journaux, il avait

IMPRIMERIE NATIONALE.

facilement reconnu la main de M. de Blixen, «dévoré du désir de faire parler de lui», et que, quant aux nombreux projets prêtés avec une exagération manifeste au Roi de Suède, il n'y voyait que les suites de sa nature agissante, mais aucune pensée dont il eût à concevoir le moindre souci.

J'ai confirmé M. le Comte Frijs dans cette appréciation.

3730. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 180.)

Londres, 6 novembre 1866.
(Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

Lord Stanley, dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir hier avec lui [1], m'a demandé si je pensais que le Gouvernement de l'Empereur fût décidé à exécuter ponctuellement la Convention du 15 septembre. J'ai répondu au Principal Secrétaire d'État que j'étais persuadé que telle était l'intention bien arrêtée du Gouvernement de l'Empereur, et que la Convention serait certainement exécutée, à la date convenue, si l'Italie de son côté, comme je n'en doutais pas, remplissait tous ses engagements. Je n'ai pas, d'ailleurs, dissimulé à Lord Stanley que nous attachions un grand prix, dans l'intérêt du monde catholique comme dans celui de l'Italie elle-même, à ce que le Pape restât à Rome après le départ de nos troupes, et j'ai cru devoir, à cette occasion, faire indirectement allusion au séjour de M. Gladstone à Rome et aux conseils que cet homme d'État pouvait se trouver dans le cas de donner au Saint-Père [2]. Lord Stanley m'a dit qu'il ignorait le but du voyage de M. Glasdtone à Rome, mais qu'il ne pensait pas que l'ancien Chancelier de l'Échiquier prît sur lui de conseiller au Pape d'abandonner ses États. Il m'a assuré que, en tout cas, le Gouvernement de la Reine était décidé à ne pas intervenir dans cette affaire, et que M. Odo Russell, son Représentant, avait pour instruction de s'abstenir de toute démarche et d'observer la plus grande réserve.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 5 novembre.

[2] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 5 novembre.

Le Principal Secrétaire d'État a, en outre, ajouté qu'il résultait de ses informations personnelles que le Pape n'avait pas l'intention de quitter Rome.

3731. E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 368, n° 107.)

Péra, 7 novembre 1866.

[M. de Bonnières confirme la victoire des Turcs à Candie [1] et la soumission des insurgés réfugiés à Sphakia. On peut donc considérer l'insurrection comme terminée. L'ordre d'une amnistie générale a été envoyé au Commissaire turc, qui usera de la plus grande modération.]

3732. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 73.)

Munich, 7 novembre 1866.
(Cabinet, 9 novembre; Dir. pol., 12 novembre.)

La nomination du Baron de Beust à la présidence du Cabinet autrichien [2] n'est pas accueillie avec faveur par M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière. Dans les conversations que j'ai eues avec lui à ce sujet, il m'a rappelé diverses circonstances au milieu desquelles son ancien Collègue de Dresde s'était montré provoquant envers les Cabinets de Londres et de Pétersbourg, autant qu'il l'a été en dernier lieu envers celui de Berlin. M. de Pfordten en tire de fâcheux présages pour la politique future du Baron de Beust.

Il n'aperçoit pas non plus grande chance de succès dans le projet, que l'on attribue à l'ancien Ministre du Roi Jean, de faire rentrer les États du Sud dans la sphère d'influence de l'Autriche.

(1) Cf. p. 45, note 3.
(2) Le 30 octobre 1866. Cf. p. 50, note 1.

Il m'a dit qu'avant de chercher à étendre son action au dehors l'Autriche avait de difficiles problèmes à résoudre chez elle, et que ses velléités d'action extérieure devaient être reléguées parmi les éventualités les plus lointaines.

Ces idées du Ministre ont, peut-être, moins d'intérêt comme appréciation politique que comme expression d'un sentiment personnel. M. de Beust, Ministre saxon, trouvait dans le Ministre bavarois un juge moins sévère. Sa récente élévation a mis entre les deux situations une différence à laquelle M. de Pfordten n'est probablement pas insensible.

Les relations de M. de Pfordten avec le Roi deviennent de plus en plus rares et se réduisent à l'envoi de rapports écrits, par l'intermédiaire habituel du Cabinet de Sa Majesté. Selon ce qu'il m'a dit lui-même, il n'a pas été informé directement d'une visite que le Roi doit faire prochainement à Munich et qui sera le prélude d'un voyage que le jeune Souverain s'est décidé à faire dans les provinces éprouvées par la guerre, d'après les conseils du nouveau Chef de son Cabinet. M. de Pfordten avait, m'a-t-il dit, conseillé ce voyage il y a deux mois. Ce ne peut être sans regret qu'il le verra s'effectuer sous une influence différente, sinon opposée à la sienne.

Sa Majesté doit profiter de son passage par Munich pour donner audience au Prince Reuss et recevoir de ses mains les lettres qui l'accréditent de nouveau auprès d'elle [1].

L'Envoyé du Roi Guillaume m'a transmis une lettre de son Gouvernement renfermant des remerciements pour la protection que les sujets Prussiens ont trouvée auprès de la Légation de l'Empereur, durant l'interruption des rapports diplomatiques entre la Prusse et la Bavière.

[1] Le prince Reuss, ministre de Prusse à Munich, présenta ses lettres de créance le 9 novembre.

3733. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 7 novembre 1866.

Je renouvelle la question adressée le 2 [1] à propos du bal donné par l'Ambassadeur d'Angleterre. Je voudrais pouvoir répondre à ceux qui m'interrogent. On se préoccupe outre mesure de ce que fera ou ne fera pas l'Ambassadeur de France.

3734. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG [2]. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 237.)

Paris, 7 novembre 1866.

L'Empereur croit convenable que vous donniez un bal.

3735. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 100.)

Saint-Pétersbourg, 7 novembre 1866.
(Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Je profite d'un courrier de l'Ambassade d'Angleterre pour vous rendre compte de mes premières impressions en arrivant à Saint-Pétersbourg [3], et pour entrer dans quelques détails sur la situation que j'y ai trouvée.

Comme il est naturel, l'esprit public est exclusivement absorbé en ce moment par les fêtes prochaines du mariage de l'Héritier, et par la venue des Princes que des liens de parenté unissent

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 2 novembre.

[2] Ce télégramme est cité par Fr. CHARLES-ROUX, p. 401.

[3] Talleyrand avait quitté Saint-Pétersbourg le 1er septembre, en accréditant Frézals comme chargé d'affaires. Il y revint entre le 29 octobre (date de la dernière dépêche signée par Frézals) et le 2 novembre.

plus étroitement aux jeunes fiancés[1]. Toute préoccupation de politique extérieure ou intérieure semble volontairement écartée, pour ne pas troubler les réjouissances actuelles, et il s'est fait un silence de convention autour des questions qui, il y a peu de semaines encore, passionnaient un chacun.

[Cependant la lutte continue, dans l'entourage du Tsar, entre les partisans et les adversaires de la politique actuelle.]

La politique extérieure semble aussi se poursuivre moins activement dans le Cabinet du Prince Gortchakoff. Je ne pense pas qu'elle se soit réfugiée au Palais, bien que les Héritiers des Trônes d'Angleterre, de Prusse, de Danemark et de Russie s'y trouvent réunis. Quelque considérable que le fait soit en lui-même, il est évident que le Gouvernement russe cherche à lui donner une importance plus grande que ne le comporte en réalité le caractère connu de ces Princes. Il s'agit, avant tout, de prouver au peuple que la Russie n'est pas dans l'isolement politique que dénoncent ses adversaires, et que, dans cette solennelle occasion, les plus hautes comme les plus puissantes sympathies se groupent avec empressement autour du Souverain et de son fils. La démonstration ne saurait donc être trop éclatante.

[La splendide hospitalité que rencontrent les Princes à Berlin facilitera sans doute entre eux des rapports de bonne entente qu'ils sont peu habitués à entretenir.]

Les plus grands honneurs, les attentions les plus délicates ont accueilli le Prince de Galles et le Prince de Prusse, qui en témoignent hautement leur reconnaissance. On s'appliquera d'ailleurs à satisfaire LL. AA. Royales, en tenant grand compte de la différence de leurs goûts. Le contraste, entre eux, est, en effet, frappant. Le Prince anglais n'a aucune disposition militaire. Il a eu soin de faire savoir d'avance à l'Empereur qu'il n'endossait l'uniforme qu'à contre-gré, que les revues ne lui offraient qu'un spectacle de médiocre intérêt, et qu'il désirait autant que possible user dans ses promenades de toutes les franchises de l'incognito. Le Prince de Prusse, au contraire, arrive ici entouré du prestige de sa récente campagne en Bohême et accompagné de Généraux qui y ont pris une part glorieuse. Il exerce déjà, dans les conseils

[1] Cf. Frézals, 29 octobre.

de son pays, une influence à laquelle le Prince de Galles ne saurait prétendre. De plus, l'âge avancé du Roi son père semble devoir l'appeler prochainement au Trône. Il est donc à supposer que, si de sérieuses paroles doivent être échangées pendant ces fêtes, ce sera avec l'Héritier de Prusse plutôt qu'avec celui d'Angleterre, pour lequel la vie politique n'a pas commencé et dont le pays ne représente que la plus hypothétique des alliances. Le Gouvernement russe, il faut en convenir, n'a pas de choix en Europe, quand il parle de rapprochements, placé comme il l'est entre la froideur des uns et l'impuissance des autres. Le Prince Gortchakoff le comprend, et si depuis quelque temps il se montre d'aussi facile composition pour la Prusse, c'est qu'il espère pallier par ses condescendances actuelles l'effet des rancunes qui persistent en haut lieu et dont on pourrait être tenté de s'apercevoir à Berlin.

3736. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 7 novembre [1] 1866.

Permettez-moi d'ajouter à ma dépêche quelques mots que je ne veux pas déguiser sous les formules du langage officiel. Si j'en crois ce qui me revient de plusieurs parts, les dispositions du Gouvernement russe à notre égard auraient subi un refroidissement prononcé, et les velléités d'entente et de rapprochement dont je vous avais entretenu [2] n'entreraient plus dans les calculs du Prince Gortchakoff, qui tourne exclusivement vers la Prusse ses désirs et ses avances. Il paraît que les propos malveillants, les hypothèses les plus sombres sur l'état de santé de l'Empereur et sur les conséquences qui pouvaient en découler ont eu libre cours pendant quelque temps : pour tout dire, on s'est cru à la

[1] La dépêche est datée, évidemment par erreur, du 7 octobre. Fr. Charles-Roux, qui en a cité la plus grande partie, n'a pas corrigé cette inexactitude de date.

[2] Cf. Talleyrand, 31 août.

veille de graves événements dans cette France qu'on ménage en proportion de la crainte qu'elle inspire.

Je tiens à bien établir que, en disant *on*, je ne désigne en aucune façon l'Empereur Alexandre ou le Prince Gortchakoff, mais l'essaim de gens en sous-ordre qui gravitent autour d'eux. Je n'accuse le Vice-Chancelier que de rancune et de soupçon. Cet état de choses m'a porté, lorsque j'ai vu le Ministre des Affaires étrangères, à rester vis-à-vis de lui dans les bornes d'une politesse exacte mais froide. Vous ne m'aviez chargé de rien de particulier: j'ai donc pu me maintenir sur le terrain des généralités dans toutes les questions qu'il a effleurées. A moins d'incident, j'attendrai pour le revoir la fin des fêtes officielles du mariage; je provoquerai alors un entretien pour lui offrir l'occasion de s'expliquer vis-à-vis de nous, si l'envie lui en prend.

L'Ambassadeur d'Angleterre prépare son bal. Le Ministre d'Autriche a remis au Grand-Duc héritier le grand-cordon de Saint-Étienne. Le délai que vous apportez à me répondre à propos de la fête sur laquelle je vous avais prié de prendre les ordres de l'Empereur [1] me fait supposer que l'idée a été repoussée; je le regrette, car notre abstention fait presque événement ici, et je suis d'ailleurs, comme vous, d'avis que c'est là un genre de démonstration qu'il ne faut pas marchander : la courtoisie fait en général plus honneur à celui qui l'exerce qu'à celui à qui elle s'adresse.

3737. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 183.)

Londres, 8 novembre 1866.
(Cabinet, 10 novembre; Dir. pol., 12 novembre.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a eu un nouvel entretien avec Lord Stanley sur les affaires de Rome [2]. Il a constaté que l'opinion anglaise se montrait moins vivement hostile qu'au-

[1] Cf. les deux télégrammes de Talleyrand, des 2 et 7 novembre, et la réponse télégraphique de Moustier, du 7.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 6 novembre.

trefois au maintien du pouvoir temporel. Lord Stanley lui a assuré que, si des préparatifs se faisaient à Malte pour y recevoir le Pape, c'était tout à fait en dehors et à l'insu du Gouvernement. «Enfin, il m'a répété, ajoute le Prince de La Tour d'Auvergne, que l'Angleterre ne chercherait pas à contrarier notre politique à Rome, et qu'elle ne ferait aucune démarche sans nous en avoir préalablement avisés.»]

P.-S. — Bien que Lord Stanley ait reconnu avec moi que l'opinion publique en Angleterre s'était beaucoup calmée à l'endroit de Rome, il n'a pourtant pas hésité à me dire que, si un soulèvement éclatait dans cette capitale après la retraite des troupes françaises, les sympathies de l'Angleterre lui seraient sans aucun doute acquises.

Il est à remarquer que les hommes politiques les plus considérables, parmi ceux qui faisaient partie de l'ancienne administration, voyagent en ce moment en Italie. Lord Clarendon, M. Gladstone et M. Milner Gibson [1] se trouvent à Rome, et le Comte Russell est à Venise.

3738. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Lieutenant-Colonel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 8 novembre 1866.

[Sur la demande du Duc de Gramont, le Lieutenant-Colonel Merlin a traduit un article semi-officiel du *Wiener Abendpost* sur la réorganisation de l'armée autrichienne; le Duc de Gramont doit envoyer cette traduction au Ministre des Affaires étrangères, qui la transmettra au Ministre de la Guerre. — Le Lieutenant-Colonel Merlin est très heureux de ce qu'il a appris au sujet de la réorganisation projetée de l'armée française. — Il travaille à la traduction d'une instruction autrichienne pour les officiers géné-

[1] Gibson avait été président du bureau du Commerce de 1859 à juillet 1866.

raux en campagne. — «J'ai fait hier la connaissance d'un jeune officier de cavalerie prussien; il est fort sur tout, infanterie, artillerie, intelligent; comment ne pas avoir de succès à la guerre, même avec de mauvaises troupes, quand elles sont conduites par des officiers de ce genre?»]

3739. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Copie. Turquie, 368, n° 61.)

Paris, 9 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier est heureux que l'insurrection de Candie soit terminée, et il espère «que le Gouvernement ottoman s'appliquera, par une attitude prudente, à faciliter l'apaisement qui se fait dans les esprits»[1]. La Porte doit savoir «que de larges mesures de clémence lui seront plus utiles que les sévérités les mieux justifiées, et qu'elle a tout à gagner à une conduite qui ne peut manquer de lui faire honneur auprès de l'opinion publique».

Elle devra s'attacher aussi à prévenir de nouveaux troubles. «Nous ne conseillerons pas à la Turquie d'accorder aux Crétois des privilèges spéciaux, et de leur faire une situation exceptionnelle au détriment des autres provinces de l'Empire. Mais il est essentiel, selon nous, qu'elle apporte toujours la sollicitude la plus attentive dans le choix du Gouverneur de la Crète et des principaux agents placés sous ses ordres.» Elle devrait aussi améliorer l'impôt et l'administration, ainsi que la situation économique. Le Cabinet anglais est d'accord, sur ces différents points, avec celui des Tuileries.]

3740. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 30.)

Paris, 9 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier communique à Armand les assurances données au Baron de Malaret par MM. Ricasoli et Visconti-Venosta

[1] Cf. Bonnières, 7 novembre.

au sujet de l'exécution complète et loyale de la Convention du 15 septembre[1]. Il lui indique aussi les conseils donnés par le Gouvernement français au Cabinet de Florence, et lui transmet un extrait d'une dépêche du Baron de Malaret relative à sa conversation avec le Baron Ricasoli[2].]

3741. Petreto d'Istria, Gérant du Consulat général à Belgrade, au Marquis de Moustier. (Télégr. Turquie, Belgrade, 16.)

Belgrade, 9 novembre 1866, 10h40 matin.
(Reçu 4h soir.)

M. Garaschanine[3] parti pour Pétersbourg féliciter Prince héritier[4]. On suppose autre but. Je donnerai information ultérieure.

3742. Petreto d'Istria, Gérant du Consulat général à Belgrade, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 232.)

Belgrade, 9 novembre 1866.
(Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 17 novembre.)

Le Prince Michel vient d'envoyer M. Marinovitz à Saint-Pétersbourg pour féliciter le Tsaréwitch à l'occasion de son mariage avec la Princesse Dagmar. Tel est du moins le but avoué de la mission de M. Marinovitz, ce qui paraît d'autant moins vraisemblable que ce personnage n'a quitté Belgrade que la veille du jour où le mariage devait avoir lieu. Selon des informations que je ne transmets toutefois à Votre Excellence que sous toutes réserves, ce voyage aurait un tout autre motif.

D'après ces informations, la tentative de Crète, si elle avait

[1] Cf. Malaret, 1er novembre.

[2] Cf Malaret, 4 novembre.

[3] Le nom de Garaschanine est le résultat d'une erreur, soit dans la rédaction, soit dans le déchiffrement du télégramme. C'est Marinovitz qui fut envoyé à Saint-Pétersbourg.

[4] A l'occasion de son mariage.

réussi, devait être suivie d'un mouvement général de toutes les populations chrétiennes qui, à des degrés différents, se trouvent encore sous la domination de la Turquie, et dont Votre Excellence connaît les aspirations[1]. L'insuccès de cette tentative et l'attitude des Puissances occidentales auraient déterminé un retour plus prononcé vers le patronage de la Russie, et M. Marinovitz serait chargé de s'assurer jusqu'à quel point on pourrait compter sur l'appui moral ou actif de cette Puissance, le jour où la lutte serait engagée.

On assure aussi, et ceci paraît certain, que M. Ristitch, qui a quitté dernièrement Belgrade, a été chargé de demander formellement à la Porte l'évacuation de toutes les forteresses qu'elle occupe en Serbie. A ce sujet, M. Longworth me disait hier que son Gouvernement conseillerait à la Porte d'accéder à cette demande, sauf en ce qui concerne Belgrade, qui est considérée à tort ou à raison comme nécessaire à la défense de l'Empire ottoman, mais en subordonnant cette mesure au règlement préalable de toutes les questions dont il est parlé dans le protocole de Kanlidja, entre autres la réduction des milices serbes. Or je ne pense pas que la Serbie soit le moins du monde disposée à se prêter à une réduction quelconque de ses forces militaires. Les concessions que la Porte vient de faire à la Roumanie et au Monténégro font croire ici au succès possible des démarches que M. Ristitch va faire à Constantinople. On se dit, avec quelque raison peut-être, que la Porte qui, comme pour la reconnaissance du Prince Charles, finit par accorder ce qu'elle avait commencé par refuser, agirait plus sagement et se créerait du moins des droits à la gratitude de ses vassaux en prenant spontanément l'initiative des concessions qui lui sont demandées.

Il serait à désirer que la Porte le comprît ainsi. En consentant à l'abandon des citadelles de Serbie, qui en réalité ne sont qu'une charge pour elle, la Porte éloignerait au moins pour quelque temps, si elle ne les détruisait, les chances de lutte entre les deux pays. Il est malheureusement à craindre que la voix de l'amour-propre national ne l'emporte, dans les Conseils de la Porte, sur celle de la raison.

[1] Cf. Botmiliau, 21 octobre.

3743. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 245.)

Berlin, 9 novembre 1866.
(Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Je tiens de M. le Ministre des Pays-Bas quelques renseignements qui me permettent d'entretenir Votre Excellence de l'état actuel et apparent des rapports du Cabinet de Berlin avec celui de La Haye. Les journaux de toutes couleurs traitent fréquemment la question du Limbourg et celle du Luxembourg[1], mais aucun d'eux, si je dois en croire M. le Comte de Bylandt, ne serait exactement informé. La *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*, organe habituel de M. de Bismarck, répondant à des feuilles qui avaient cru pouvoir affirmer que les relations entre la Prusse et la Hollande étaient assez mauvaises, annonçait il y a quelques jours que c'était là une grande erreur, que les rapports des deux Cours étaient au contraire excellents, et que la question du Limbourg ne pouvait donner lieu à aucune difficulté, cette province devant évidemment et en principe (vorbegreiflich) être considérée comme rendue à sa vie propre par suite de la dissolution de l'ancienne Confédération germanique.

Langage trompeur, Monsieur le Marquis, et sur la véritable portée duquel M. de Bylandt, qui avait lui-même réclamé et obtenu cette espèce de communiqué, ne s'est fait et ne se fait encore aujourd'hui aucune illusion. En réalité, le Gouvernement prussien s'abstient : lui, si prompt à prendre et à appliquer les plus graves décisions, ne montre pas dans cette affaire la prestesse agile à laquelle il a habitué l'Europe et qui ne surprend même plus les Allemands. Pourquoi agit-il ainsi? Pourquoi laisser dans le vague, du même coup, deux questions également délicates quoique à des titres différents : celle du Limbourg, celle du Luxembourg? Je me garderai bien de m'abandonner à ce sujet à

[1] Sur les négociations entre la Prusse et les Pays-Bas au sujet du Limbourg et sur la question du Luxembourg, voir Baudin, 31 août, Moustier à Baudin, télégramme, 4 septembre, Lefebvre de Béhaine, 10 septembre, n° 216, et La Villestreux, 4 novembre,

des conjectures dont il ne m'est pas démontré qu'un incident survenant au premier jour ne ferait pas ressortir la naïveté. Quoi qu'il en soit, et aux yeux du Gouvernement néerlandais, la situation qui en résulte emprunte chaque jour un peu plus de gravité à la lenteur que le Cabinet de Berlin met à en aborder l'examen et la solution. M. de Thile, quand le Comte de Bylandt lui en parle, répond gracieusement mais invariablement que l'absence de M. de Bismarck ne lui permet pas de traiter cette affaire; il ajoute du reste qu'il ne manquera pas d'en saisir le Président du Conseil aussitôt qu'il sera de retour, et avant que de nouvelles fatigues ne soient venues assaillir son esprit. Le Ministre des Pays-Bas a commencé par se contenter de cette réponse; toutefois, les bruits contradictoires qui circulaient dans les régions les plus officielles sur l'état de santé du Premier Ministre lui faisant entrevoir de nouveaux ajournements, il a jugé nécessaire, pour dégager sa responsabilité vis-à-vis de son Gouvernement, de presser M. de Thile pour qu'il préparât au moins les voies à une solution : M. de Bylandt a même apporté au Sous-Secrétaire d'État un projet de déclaration aux termes duquel la Prusse consentirait à regarder le Limbourg comme dégagé de tous les liens, devoirs et obligations qui lui incombaient vis-à-vis de l'ancienne Confédération germanique, tandis que le Roi des Pays-Bas s'engagerait de son côté à renoncer à toute réclamation dans le partage de la propriété fédérale. Le Cabinet de Berlin promettrait, en outre, ses bons offices pour obtenir de tous les anciens membres de l'ex-Confédération germanique la reconnaissance du principe que le Gouvernement néerlandais cherche à faire prévaloir.

M. de Bylandt, pour assurer le succès de ses efforts, a laissé entendre au Sous-Secrétaire d'État que son Souverain apprécierait les facilités que la Prusse voudrait bien montrer dans l'affaire du Limbourg, et travaillerait sincèrement à régler la question du Luxembourg à la satisfaction du Cabinet de Berlin, tout en tenant compte des intérêts de la population luxembourgeoise et des égards que le Roi Grand-Duc doit à la France. Les habitants du Grand-Duché attachent un prix considérable au maintien de la garnison de quatre mille hommes qui occupe la place de Luxembourg : par contre, ils ne veulent à aucun prix faire partie de la

Confédération du Nord; ils se soucient moins encore d'être obligés au service militaire à la prussienne; enfin, ils ne veulent pas de l'introduction de la langue allemande dans les actes officiels.

M. de Thile, toujours affable, a écouté M. de Bylandt avec la plus gracieuse attention, mais il lui a opposé les mêmes conseils d'attente patiente. Cependant, demain, les Chambres se réunissent. Le langage de la presse libérale, les déclarations réitérées de M. Twesten et de beaucoup d'autres progressistes ne permettent pas de douter que les Députés se proposent de poursuivre sans délai l'œuvre d'agrandissement de la puissance prussienne : ce que fera la seconde Chambre, le Parlement allemand sera porté à l'exagérer encore. Pour toutes ces raisons, M. le Comte de Bylandt est bien fâché de ne pouvoir avancer la solution d'une affaire qui affecte les intérêts de son Gouvernement, les rapports de la Hollande avec l'Allemagne, et dont le caractère européen, international, peut, d'un jour à l'autre, investir le Cabinet de La Haye d'une responsabilité dont le Ministre des Pays-Bas est le dernier à méconnaître l'importance.

3744. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Danemark, 251, n° 107 [1].)

Copenhague, 9 novembre 1866.
(Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

Le Prince royal de Danemark, en quittant Pétersbourg, se rendra à Berlin [2]. Le Comte Frijs me donne sur les motifs qui ont dicté cette résolution les renseignements que voici :

«Ces jours derniers, le Grand Chambellan du Roi Guillaume manifestait devant le Ministre de Danemark la pensée que le moment était venu de *rompre la glace*, en laissant clairement entendre que, si le Prince royal de Danemark, à son retour de

[1] En tête, note au crayon : «Transmettre à Berlin.»

[2] Le prince royal de Danemark était allé à Saint-Pétersbourg pour assister au mariage de sa sœur, la princesse Dagmar, avec le tsarevitch. Il avait quitté Copenhague le 29 octobre.

Russie, se présentait à la Cour de Prusse, il y recevrait le meilleur accueil. M. Quaade s'empressa de mander cette ouverture à Copenhague. Le Comte Frijs prescrivit à M. Quaade de dire au Comte de Redern qu'il avait conseillé au Roi d'envoyer, après le mariage, le Prince son fils en Grèce, en Orient et en Italie, mais que Sa Majesté n'avait encore rien résolu à cet égard. M. Quaade devait ajouter que le Prince royal ne pourrait, d'ailleurs, visiter la Cour de Prusse que sur le désir exprimé, au nom du Roi Guillaume, soit au Ministre de Danemark à Berlin, soit par son Ministre à Copenhague, ou bien par le Prince royal de Prusse au Prince royal de Danemark. »

Le Ministre des Affaires étrangères recevait hier un télégramme de M. Quaade, dont il m'a donné lecture, et portant que le Comte de Redern venait de lui faire connaître le plaisir qu'éprouverait son Souverain à recevoir le Prince royal de Danemark, et que Sa Majesté, qui avait déjà chargé son fils d'encourager ce Prince à venir à Berlin dans le cas où il en témoignerait quelque inclination, s'était décidé à prendre l'initiative envers l'Héritier du Roi Christian. Le Roi de Prusse ayant ainsi rempli et au delà les conditions de la Cour de Copenhague, la visite du Prince royal a été décidée, et Son Altesse s'arrêtera à Berlin à son retour de Pétersbourg. Le Comte Frijs, on doit le reconnaître, a montré un juste souci de la dignité de son Souverain et de l'honneur de son pays. Il est probable d'ailleurs que le Prince de Galles n'aura pas été étranger, pendant son court séjour à Berlin, à la pensée de ce rapprochement. Son Excellence sait que le Roi de Prusse avait d'abord désigné le Prince Frédéric-Charles pour le représenter au mariage du Grand-Duc héritier, et que c'est sur la demande de l'Empereur Alexandre que le Roi Guillaume a reporté sur son fils cette mission d'amitié courtoise. On veut voir ici dans cette démarche une délicate attention de l'Empereur, désireux d'épargner au Prince royal de Danemark le contact du vainqueur d'Alsen et Duppel. Vraie ou non, Leurs Majestés y ont été extrêmement sensibles.

3745. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 246.)

Berlin, 11 novembre 1866.
(Cabinet, 14 novembre; Dir. pol., 15 novembre.)

[Un service religieux a été célébré à l'occasion du rétablissement de la paix. La plupart des Représentants des Puissances neutres n'ont pas jugé nécessaire d'y assister. «L'Ambassadeur d'Angleterre m'ayant annoncé l'intention de s'abstenir, j'ai fait comme lui.»

A en croire M. de Thile, les nouvelles de la santé du Comte de Bismarck seraient meilleures. Mais la date de son retour n'est pas encore fixée.]

3746. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 237, n° 75.)

[Paris,] 12 novembre 1866.

La presse européenne s'est beaucoup occupée depuis quelque temps des rapports plus étroits qui se seraient établis ou tendraient à se former entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin, et les principaux organes de l'opinion reviennent presque journellement sur ce sujet. Ces bruits remontent, ainsi que vous le savez, à la mission que le Général de Manteuffel a remplie à Saint-Pétersbourg à la suite de la dernière guerre, et, en me reportant à votre correspondance de cette époque, je vois que vous n'étiez pas d'abord éloigné vous-même de croire que le négociateur de plusieurs arrangements confidentiels antérieurs entre les deux Cabinets aurait bien pu poser les bases ou indiquer les éléments d'un nouvel accord durant son dernier séjour à la Cour de Russie [1].

D'autres Gouvernements commencent au surplus à se préoccuper de ces indications de la presse, auxquelles les opérations

[1] Cf. t. XII, Talleyrand, 14 août, n° 68, et, même tome, p. 103, note 1

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui s'accomplissent en ce moment en Russie pour le recrutement sembleraient prêter quelque consistance[1]. M. le Comte Cowley m'a dit que Lord Stanley en avait touché quelques mots à M. le Baron de Brunnow, et que M. l'Ambassadeur de Russie avait répondu qu'il n'existait aujourd'hui entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin aucun accord nouveau. Mais il ne résulte pas absolument de ces paroles qu'aucune entente n'ait été conclue ou projetée il y a quelques mois : c'est l'observation que m'a faite Lord Cowley en me communiquant la substance de l'entretien du Principal Secrétaire d'État avec M. de Brunnow. Je crois donc devoir vous signaler les bruits dont il s'agit, en vous invitant à faire, avec toute la réserve convenable, les investigations les plus sérieuses pour vous assurer de ce qu'ils auraient de fondé ou de ce qui pourrait y avoir donné lieu.

3747. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 237, n° 77.)

[Paris,] 12 novembre 1866.

Mon attention a été appelée dans ces derniers temps sur la Serbie[2], et certains indices me porteraient à croire qu'il se ferait de ce côté un travail de nature à amener, à une époque plus ou moins rapprochée, des difficultés et des complications.

J'ai eu d'autre part, il y a quelques jours, avec M. le Baron de Budberg un entretien dans le cours duquel, en abordant ce sujet, il m'a exprimé l'opinion que les concessions faites en dernier lieu par la Porte aux Principautés danubiennes n'étaient pas vues par les Serbes sans un sentiment d'envie. Il a ajouté qu'il y avait peut-être opportunité à leur accorder des satisfactions analogues, notamment en ce qui concerne l'évacuation des forteresses et le règlement de la question de l'hérédité. M. l'Ambassadeur de Russie m'a rappelé l'attitude que j'avais prise à

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 5 novembre.

(2) Voir les deux rapports de Botmiliau du 21 octobre

Constantinople lors des événements de Belgrade[1], et m'a demandé si je ne serais pas disposé à appuyer encore les vœux des Serbes.

J'ai répondu à M. de Budberg que mes efforts, comme ceux du Prince Lobanoff[2], avaient effectivement tendu, à cette époque, à faire donner satisfaction aux demandes de la Serbie. J'ai ajouté qu'il y avait eu cependant une nuance dans la pensée qui nous dictait cette commune attitude. Tandis que mon ancien Collègue m'avait paru guidé par le désir de rattacher davantage à la Russie les sympathies des Serbes, je me préoccupais avant tout de faire disparaître toute cause de dissentiment entre le Gouvernement ottoman et la Principauté, et de rétablir dans des conditions favorables les bons rapports momentanément interrompus. Tout en restant fidèle aux opinions que j'ai soutenues alors, il m'était donc difficile de prendre aucun engagement sans connaître les garanties que les Serbes pouvaient offrir à leur tour à la Turquie, et être assuré de leur sincère résolution de ne pas soulever de nouvelles difficultés.

M. de Budberg a paru comprendre ces explications, et notre entretien à cet égard n'a pas eu d'autres suites.

J'ai, depuis, appris par un télégramme de Belgrade[3] que M. Garaschanine[4] se rend en Russie avec la mission officielle de féliciter le Grand-Duc Héritier.

La présence de ce personnage à Saint-Pétersbourg peut avoir de l'intérêt dans les circonstances actuelles, et j'attacherais du prix à recevoir à ce sujet toutes les informations que vous pourrez recueillir. Cela est d'autant plus important que M. Garaschanine a fait, il y a quelque temps, à notre Consul à Belgrade[5] certaines ouvertures secrètes révélant des projets bien hardis et bien

[1] Quelque temps après son avènement, Michel Obrenovitch provoqua, entre la population serbe et la garnison turque de Belgrade, un conflit qui obligea l'Europe à réunir une conférence à Constantinople (juin-août 1862). La France et la Russie y proposèrent le retrait de la garnison turque. Mais l'opposition très vive de l'Angleterre et de l'Autriche empêcha la proposition d'aboutir.

[2] Lobanoff représenta la Russie à Constantinople de 1859 à 1863.

[3] Cf. Istria, télégramme, 9 novembre, et la note.

[4] Cf. ci-dessus, p. 75, note 3.

[5] Cf. les rapports de Botmiliau du 21 octobre.

dangereux et qui, pris au pied de la lettre, n'auraient tendu à rien moins qu'au soulèvement général des races serbes pour le printemps, et à l'érection de Belgrade en une capitale d'un Royaume serbe formé au détriment de la Turquie et même de l'Autriche. Je vous donne ce détail très confidentiellement.

3748. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 142, n° 141.)

Dresde, 12 novembre 1866.
(Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

Votre Excellence sait déjà sans doute la manière dont a été appréciée la nomination du Baron de Beust au poste de Ministre des Affaires étrangères à Vienne. Je ne lui apprendrai donc rien de nouveau en l'informant qu'il résulte d'une correspondance officielle en date du 6 de ce mois qu'en Russie on a vu dans ce fait l'indice certain d'une alliance entre la France et l'Autriche, contre laquelle on devait se hâter de se prémunir, en se rapprochant de plus en plus de la Prusse[1]. A l'appui de son dire, le correspondant cite les attentions dont le Prince héritier de Prusse a été l'objet aussitôt son arrivée à Pétersbourg, et il insiste surtout sur ce que l'Impératrice se serait distinguée entre tous par ses politesses empressées envers S. A. Royale. Cette Princesse, sœur du Grand-Duc de Hesse-Darmstadt, et qui jusqu'ici avait entretenu le mécontentement de son auguste époux contre les derniers événements en Allemagne, aurait chargé le Prince de Prusse de complimenter en son nom le Roi de Prusse de ces mêmes événements[2].

On attribuait aussi à Pétersbourg la nomination du Comte Goluchowski à l'influence du Baron de Beust, et l'on voudrait voir également dans cette mesure l'annonce d'une prochaine reprise de la question polonaise par la France, s'appuyant cette fois sur l'Autriche. On est au fait, à ce qu'il paraît, en Russie des

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre.
(2) Cf. les deux dépêches de Talleyrand, du 7 novembre.

efforts du Baron de Beust à une autre époque pour que l'Autriche se ralliât énergiquement et loyalement aux projets de la France concernant la Pologne[1].

[Le Roi et le Prince royal attendront, pour aller à Berlin, un moment plus opportun. Le Baron Forth-Rouen dément le bruit, recueilli par les journaux de Berlin, d'après lequel le Général de Rabenhorst, ancien Ministre de la Guerre saxon[2], passerait au service de l'Autriche.]

3749. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 12 novembre 1866, 11h 1/2 matin.

Le Baron d'Arnim s'est rendu chez le Pape pour lui déclarer, au nom de son Souverain, que la Prusse, considérant la conservation du Saint-Siège comme un intérêt européen et prussien, offrait ses bons offices au Saint-Père[3].

Le Baron d'Arnim a ajouté qu'il était chargé de faire la même déclaration au nom de l'Empereur de Russie.

L'Envoyé prussien n'aurait trouvé sur le terrain pratique rien à proposer qu'une démarche de son Gouvernement à Paris.

Afin de prendre acte des communications du Roi Guillaume, le Pape lui a adressé une lettre olographe de remerciements, laquelle attend un courrier pour être expédiée à Berlin.

3750. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 88.)

[Paris,] 13 novembre 1866.

Le Gouvernement prussien avait soumis aux Chambres prussiennes, peu de temps avant leur ajournement, le projet de loi

(1) Cf. Forth-Rouen, 2 novembre.

(2) Le général Rabenhorst avait été ministre de la Guerre dans le ministère présidé par Beust. Il eut pour successeur, dans le ministère Falkenstein (octobre 1866), le général de Fabrice.

(3) Cf. Armand, 30 octobre.

relatif à l'annexion des Duchés de l'Elbe[1] Le Parlement a dû se réunir hier, et il est à supposer que la discussion de ce projet va être reprise dans un bref délai.

Je crois en conséquence opportun de vous transmettre ci-joint copie d'une communication du Gouvernement danois qui m'a été remise confidentiellement, le 18 octobre dernier, par M. le Comte de Moltke[2]. J'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître verbalement la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur. Je n'ai rien à modifier aux instructions que je vous ai données à cet égard, et je ne puis que m'y référer aujourd'hui.

3751. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Paris, 13 novembre 1866, 3h soir.

Il y a déjà un mois que, par ordre de l'Empereur, j'ai fait faire au Gouvernement prussien des ouvertures dans le sens de la communication faite au Pape par M. d'Arnim[3]. Elles avaient été favorablement accueillies, et je suis bien aise qu'elles aient déjà provoqué une semblable démarche.

Donnez-moi des détails par la poste.

(1) Cf. Benedetti, 27 septembre.

(2) C'est la dépêche de Frijs, datée du 5 octobre (cf. t. XII, p. 358). — Cette dépêche se réfère à un mémoire que Moltke-Hvitfeldt avait remis à Moustier le 23 août précédent et que M. de Jessen a analysé dans son livre, *L'intervention de la France dans la Question du Slesvig du Nord*, p. 137. Nous avons dit par erreur (t. XII, p. 361), que ce Mémoire ne figurait pas dans la Correspondance; il s'y trouve en copie, Danemark, 251.

(3) Cf. Armand, télégramme, 12 novembre. — Voir, au sujet de ces ouvertures, la Note confidentielle de Moustier, ci-après, p. 92-94.

3752. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 237.)

Paris, 13 novembre 1866, 7h 1/4 soir.

Il paraîtrait que le Gouvernement prussien aurait fait dans ces derniers temps quelques ouvertures pour savoir si le Cabinet de Pétersbourg serait disposé, en commun avec celui de Berlin, à faire à Rome une démarche témoignant de leur sympathie pour le Saint-Siège[1]. Tâchez, discrètement, de savoir quelque chose là-dessus.

3753. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 112.)

[Paris,] 13 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier signale l'agitation qui se manifeste en Serbie et qui pourrait amener des complications qu'il importe de prévenir. Dans un entretien récent, le Baron de Budberg lui a laissé entendre que les concessions faites récemment par la Porte aux Principautés danubiennes n'avaient pas été vues sans envie à Belgrade, et il a exprimé l'avis qu'il y aurait peut-être opportunité à faire donner aux Serbes des satisfactions analogues, notamment en ce qui concerne l'évacuation des forteresses[2].]

J'ai évité de prendre aucun engagement sous ce rapport avant de savoir jusqu'à quel point le Gouvernement du Prince Michel tiendrait compte à la Turquie des concessions qu'elle pourrait être amenée à lui faire. Mais il serait inutile de se dissimuler qu'il y a là un état de choses qui mérite de fixer notre attention, et à plus forte raison celle du Cabinet de Vienne, plus intéressé encore à ne pas voir se produire dans les provinces slaves de la Turquie un mouvement dont le contre-coup se ferait nécessaire-

[1] Cf. Armand, télégramme, 12 novembre.

[2] Cf. Petreto d'Istria, 9 novembre, et Moustier à Talleyrand, 12 novembre, n° 77.

ment sentir parmi les populations de même race et de même croyance qui appartiennent à la Couronne d'Autriche.

Il est vraisemblable qu'on s'est déjà préoccupé à Vienne de cette situation et des moyens d'y porter remède. C'est surtout au Gouvernement autrichien qu'il appartient d'examiner une question qui le touche de si près, et de rechercher la mesure dans laquelle il serait possible de recommander à Constantinople les satisfactions réclamées par la Serbie, en échange des garanties que le Gouvernement ottoman, ainsi que les Puissances signataires du traité de Paris, sont en droit d'exiger d'elle. Je vous serais obligé, en tout cas, de m'instruire des impressions de M. le Baron de Beust à cet égard, et j'attacherai également du prix à connaître vos appréciations personnelles.

3754. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 247.)

Berlin, 13 novembre 1866.
(Cabinet, 15 novembre; Dir. pol., 16 novembre.)

[Lefebvre de Béhaine a fait part à M. de Thile de l'intention du Gouvernement impérial d'établir un Consulat général à Francfort-sur-le-Mein. M. de Thile a reçu la communication avec une bienveillance qui s'est encore accrue lorsqu'il a su que le poste serait confié à M. Rothan.

La conversation a porté ensuite sur l'utilité d'un autre poste consulaire dans la région rhénane. Un Ordre de Cabinet de 1846 interdit la résidence d'aucun agent étranger dans les forteresses, et par conséquent à Cologne. M. de Thile indique que Bonn pourrait être choisi. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que l'Agence consulaire de Kiel soit élevée au rang de Consulat.

M. de Thile affirme que le Comte de Bismarck va réellement beaucoup mieux et reprendra bientôt la direction des affaires. Il avoue que la santé du Président du Conseil l'a inquiété, pendant quelques jours, plus encore qu'il ne laissait paraître.]

3755. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 97.)

Rome, 13 novembre 1866.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[Armand ajoute à son télégramme du 12 des informations confidentielles sur les déclarations faites au Saint-Siège par le Baron d'Arnim. Elles lui viennent d'un prélat qui les tient directement du Pape.]

M. d'Arnim ayant, il y a peu de jours, demandé audience à Pie IX, annonça à Sa Sainteté qu'il se présentait, au nom de son Souverain, pour déclarer que la Prusse considérait le maintien du pouvoir temporel de la Papauté comme un intérêt non seulement européen, mais même prussien, et que, à ce double titre le Roi Guillaume l'avait chargé de demander à Pie IX en quoi la Prusse pouvait venir en aide à la Cour de Rome. Le Saint-Père répondit que d'abord il devait remercier Sa Majesté *ex toto corde*, mais que son Gouvernement avait par-dessus tout besoin d'hommes pour recruter l'armée et d'argent pour remplir le trésor, et que la Prusse ne pouvait lui fournir ni les uns ni l'autre. A défaut de concours plus efficace, M. d'Arnim dit que le Cabinet de Berlin était au moins tout prêt à faire une démarche auprès du Gouvernement de l'Empereur, si cela était agréable au Pape. Sa Sainteté répondit qu'elle n'en pourrait être que satisfaite. L'Envoyé de Prusse, poursuivant son discours, a ajouté qu'il se croyait autorisé à dire que l'Empereur de Russie partageait tous les sentiments du Roi Guillaume à l'égard de la Papauté. Son Auguste Interlocuteur ayant manifesté une assez vive suprise, M. d'Arnim crut devoir expliquer que les Gouvernements ne pouvaient pas toujours mettre leurs actes d'accord avec leurs principes, et que, si des exigences de politique intérieure obligeaient le Tsar à des rigueurs qui l'affligeaient envers ses sujets catholiques, la Russie n'en était pas moins une Puissance éminemment conservatrice, et par conséquent intéressée à soutenir un Gouvernement qu'on devait considérer comme la personnification, comme la source du droit, du principe d'autorité et de l'esprit conservateur.

[Après cet entretien, et sur le conseil qui lui en fut donné, le Pape résolut de prendre acte des sentiments qui venaient de lui être exprimés, et il adressa au Roi Guillaume une lettre de sa main, dans laquelle il se bornait, d'ailleurs, à exprimer ses remerciements.

Le Cardinal Antonelli attend les événements avec calme. Il ne peut s'empêcher pourtant de signaler avec inquiétude le discours prononcé par le Roi Victor-Emmanuel en recevant une députation vénitienne, en particulier la phrase où le roi dit que «l'Italie est faite, sinon achevée».

Dans la dernière partie de la dépêche, Armand insiste sur le sentiment de confiance auquel le Pape et son entourage semblent momentanément s'abandonner; il indique l'importance que l'on accorde, à Rome, «à la mission dont un Aide de Camp de l'Empereur serait, dit-on, chargé auprès du Roi Victor-Emmanuel [1]».]

3756. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du L^{t}-C^{el} Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 13 novembre 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin envoie la traduction qu'il vient de faire de l'instruction pour les officiers généraux en campagne. Il rend compte de l'audience que lui a accordée l'Archiduc Albert. Il raconte aussi une conversation qu'il a eue avec le Baron de Werther; celui-ci lui a demandé ce qu'il pensait des troupes prussiennes.]

Ma foi, je n'ai pas cédé d'une semelle; j'ai concédé le bonheur multiple de la réussite, la très grande distinction des officiers, la très grande maladresse des adversaires, toutes choses dont il con-

(1) Il s'agit de la mission de Fleury à Florence. Fleury, dans ses *Souvenirs* (cf. t. II, p. 305, note 2), ne nous dit pas à quelle date elle fut décidée. Mais dès le milieu de novembre, il en était question dans les journaux.

vint avec beaucoup de franchise; mais je réservai mon opinion sur les troupes, sur le système de leur composition, qui n'a positivement pas été mis à l'épreuve. Pas un engagement corps à corps ne s'est présenté, aucune action de vigueur, en un mot aucun effort extraordinaire n'a été fourni par les soldats. Expérience à recommencer.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin ne croit pas que les Prussiens auraient pu soutenir une longue campagne.]

3757. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 89.)

[Paris,] 14 novembre 1866.

Il a été question, dans ces derniers temps, de tentatives de rapprochement qui auraient eu lieu entre la Prusse et la Suède, et le Ministre de l'Empereur à Stockholm m'a adressé plusieurs dépêches où il me transmet les informations qu'il a recueillies à ce sujet [1]. M. Dotézac m'en a écrit de son côté [2]. Il est difficile de tirer aucune conclusion précise de l'ensemble de ces données. Il résulterait même d'une récente circulaire de M. le Comte de Manderström aux Agents diplomatiques de la Suède que le Cabinet de Stockholm écarterait les suppositions qui se sont produites à ce sujet dans la presse [3]. Je crois bon, néanmoins, de vous communiquer les détails qui m'ont été transmis par MM. Fournier et Dotézac, et je vous envoie ci-joint, pour votre information personnelle, des extraits de leur correspondance.

[1] Cf. Fournier, 30 septembre, 8 et 15 octobre.

[2] Cf. Dotézac, 6 et 9 novembre.

[3] Fournier signalait, le 5 novembre, cette circulaire, qui avait pour but de démentir les bruits qui circulaient depuis quelque temps. Manderström la lui avait lue. «Telle sera sans doute, ajoutait-il, la fin, au moins stérile, d'une malencontreuse agitation d'esprit.» (Suède, 337.)

3758. Le Comte de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Mémoires et documents, Rome, 125.)

Paris, 14 novembre 1866.

Notre Ministre à Rome, que j'avais prié de me renseigner sur ce qu'il a pu dire au Pape au sujet d'une intervention de la Russie dans les affaires romaines [1], vient de me télégraphier :

Que, le Saint-Père lui ayant dit, dans l'audience du *29 octobre*, «que l'Empereur de Russie, qui persécutait l'Église en Pologne, ne voudrait rien faire pour lui», il lui avait répondu que, bien que ce Souverain fût dur envers ses sujets catholiques, il pourrait cependant, dans l'intérêt du principe d'autorité, vouloir appuyer le pouvoir du Pape; et qu'ensuite il a dit au Cardinal Antonelli qu'il était regrettable que le Pape eût pris cette attitude vis-à-vis de la Russie dans un moment où la bienveillance du Souverain de ce pays pourrait lui être utile.

C'est, ajoute, M. d'Arnim, tout ce qui a pu donner lieu aux faux bruits arrivés à Paris relativement à une offre faite par moi des bons offices de la Russie.

Je n'ai pas voulu manquer de vous communiquer confidentiellement ce détail, qui complète les éclaircissements que j'ai eu l'honneur de vous donner ce matin.

3759. Note confidentielle sur la démarche faite auprès du Saint-Père par l'Envoyé de Prusse à Rome. (Minute [2]. Mémoires et documents, Rome, 125.)

Vers le milieu d'octobre, le Ministre des Affaires étrangères a eu avec le Comte [de] Goltz plusieurs entretiens ayant pour but de rechercher dans quelle mesure le Cabinet de Berlin pourrait s'en-

[1] Cf. Armand, télégramme, 12 novembre; Moustier à Talleyrand, télégramme, 13 novembre; Armand, 13 novembre, n° 97.

[2] Le titre et le texte entier de la Note sont de la main de Moustier. Une autre main a écrit en tête : «Annexe à la lettre particulière de l'Ambassadeur de Prusse à Paris, du 14 novembre 1866.»

tendre avec le Cabinet des Tuileries en vue de donner d'utiles conseils à Florence, de rassurer le Pape à Rome, et de jeter les bases d'une entente pour sauvegarder et assurer dans l'avenir le pouvoir du Saint-Père. Le Comte [de] Goltz a exprimé l'opinion que sa Cour serait disposée à entrer dans ces différents ordres d'idées de concert avec le Gouvernement français, et a écrit à Berlin pour demander des instructions à cet égard. Dans le même temps, le Baron d'Arnim partait pour Rome, était chargé de voir le Pape, et de lui porter des témoignages de la part que le Roi Guillaume prenait à sa situation, et du désir qu'il avait, dans un intérêt d'ordre européen et au point de vue des populations catholiques renfermées dans ses États, de contribuer à affermir son autorité.

Le Comte de Goltz avait écrit à Berlin le 26 octobre. Le 27 ou 28, M. d'Arnim eut avec notre Chargé d'Affaires à Rome la conversation racontée dans la dépêche ci-annexée [1]. Le 29, il fut reçu en audience par le Pape. Le Pape témoigna beaucoup de reconnaissance pour la sympathie que lui faisait témoigner le Roi de Prusse. Il exprima par contre une grande défiance à l'égard de l'Empereur Napoléon, et demanda si le Roi Guillaume ne pourrait pas lui rendre le service de s'assurer des véritables intentions de ce Souverain et de le renseigner à cet égard. Il parla sans trop d'amertume du Roi Victor-Emmanuel, assez bon homme au fond, disait-il. Mais il avait grand peur du Prince Humbert, qu'il appelait un élève de Garibaldi. Le Pape semblait convaincu qu'il y avait un plan arrêté contre lui, et qui serait exécuté. Ce plan consisterait à préparer à Rome une émeute que le Gouvernement italien saisirait comme occasion d'une intervention, laquelle, ayant le rétablissement de l'ordre pour prétexte, se terminerait par une occupation italienne. C'est là ce que le Pape semblait craindre par-dessus tout, et, si cette éventualité se réalisait, il était décidé à partir. Il le ferait également dans le cas d'un mouvement populaire décidément triomphant. Dans ces deux cas, *ne pouvant plus songer à aller à Malte* [2], il irait plutôt en

[1] Probablement la dépêche d'Armand, du 30 octobre, dans laquelle il raconte sa conversation avec Arnim.

[2] Cf. Moustier à La Tour-d'Auvergne, 5 novembre; La Tour-d'Auvergne, 6 et 8 novembre.

Espagne, ou peut-être en Suisse ou en Allemagne. Le Saint-Père, dans le cours de la conversation, s'étant écrié : «L'Empereur de Russie, qui persécute l'Église en Pologne, ne voudrait certainement rien faire pour moi!», M. d'Arnim répondit que ce Souverain, bien qu'il se montrât dur envers ses sujets catholiques, pourrait peut-être, dans l'intérêt du principe d'autorité, vouloir appuyer le pouvoir du Pape.

M. d'Arnim n'a pas dit autre chose au Pape, et l'a dit de lui-même, et sans y être autorisé d'aucune manière.

Il a seulement, dans une conversation subséquente avec le Cardinal Antonelli, exprimé le regret que Sa Sainteté eût pris dernièrement une attitude si sévère vis-à-vis de l'Empereur Alexandre, dans un moment où ce Souverain pourrait lui être utile. M. d'Arnim affirme qu'il ne s'est pas passé autre chose, et que le bruit qui s'est répandu de l'offre des bons offices de la Russie faite par lui au Souverain Pontife est dénué de tout fondement.

Il a fait entendre très nettement au Pape que les bonnes intentions du Gouvernement prussien ne pouvaient se réaliser qu'avec le concours et même l'initiative de la France.

Le Saint-Père, à la suite de cette conversation, a écrit une lettre de remerciements au Roi Guillaume. Le contenu n'en est pas connu. Cette lettre, remise à M. d'Arnim le 2 novembre, est arrivée à Paris le 12 et est partie le 14 pour Berlin.

Ces détails servent de commentaire au télégramme ci-joint que notre Chargé d'Affaires à Rome nous a expédié en date du [1] , et rectifient certaines inexactitudes qu'il contient, notamment en ce qui concerne la Russie.

[1] En blanc dans le texte. Il ne peut s'agir que du télégramme d'Armand du 12. La rédaction de cette note est évidemment antérieure au 17 novembre, jour où fut reçue au Cabinet la dépêche explicative d'Armand du 13, à laquelle la note ne fait pas allusion.

3760. E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 368, n° 109.)

Péra, 14 novembre 1866.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[Après la soumission des Sphakiotes[1], les membres de l'Assemblée et les chefs insurgés se sont retirés dans le district d'Askifos, où Mustapha Kiritli Pacha les poursuit. Celui-ci a proclamé l'amnistie et pris sur lui de déclarer que les étrangers et les chefs de l'insurrection qui ne voudraient pas se soumettre pourraient quitter l'île librement. La Porte ne doute donc pas que le calme ne se rétablisse bientôt; pourtant, les Grecs de Péra et d'Athènes affirment que l'insurrection continuera, et que ni les renforts ni l'appui des Puissances ne lui manqueront. «Le Ministre de Prusse[2], qui est revenu de congé il y a quelques jours, m'a dit que les bateaux qu'il a pris à Ancône, à Corfou et à Syra pour venir ici étaient remplis de volontaires garibaldiens, hongrois et hellènes, qui ne cachaient pas leur enthousiasme pour les Candiotes, au secours desquels ils s'empressaient de venir[3].»]

3761. Fournier, Ministre à Stockholm, au Marquis de Moustier. (Orig. Suède, 337, n° 201.)

Stockholm, 14 novembre 1866.
(Cabinet, 21 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Fournier revient sur la question du Scandinavisme, qui, dit-il, préoccupe plus la presse étrangère que les États scandinaves eux-mêmes. Un seul journal, l'*Aftonblad*, est dévoué à la cause du Scandinavisme; mais, comme il est à peu près seul à parler de

[1] Cf. Bonnières, 7 novembre.
[2] Le comte de Brassier de Saint-Simon.
[3] Dans une dépêche du 15 novembre, Gobineau annonce qu'un vapeur a transporté d'Hermopolis à Syros, où le *Panhellenion* viendra les prendre, cinq cents volontaires à destination de la Crète. De plus, de nouveaux volontaires garibaldiens et hongrois vont arriver. (Grèce, 91.)

politique étrangère, on lui prête une importance qu'il n'a pas. Son rédacteur en chef, M. Sohlman, a proposé un plan d'union scandinave : les trois États scandinaves se fédéreraient, et le Roi de Suède aurait le commandement des forces militaires et la direction de la politique extérieure; un parlement fédéral siégerait à Gothembourg. Mais ce plan suppose dans les trois Royaumes une unité de sentiments et de tendances qui n'existe absolument pas : il n'est qu'utopie.

En réalité, le Scandinavisme n'est représenté en Suède, en dehors de la Famille royale, que par un journaliste et une centaine d'adhérents, parmi lesquels quelques professeurs de Lund et d'Upsal; en Norvège, il ne se manifeste qu'à Christiania; en Danemark, les Scandinavistes sont peut-être plus nombreux à Copenhague; mais, pour ne rebuter personne, ils se gardent de préciser leurs idées. Le Scandinavisme n'a donc plus aucune base solide.]

3762. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, au Marquis de Moustier. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 41.)

Stuttgart, 14 novembre 1866.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 19 novembre.)

Les journaux avaient annoncé qu'il y aurait le 11 de ce mois, à Stuttgart, une importante assemblée de Députés et d'hommes politiques des États du Sud de l'Allemagne. Cette réunion a eu lieu effectivement, mais elle n'a pas été nombreuse, les députés étant au nombre de quinze seulement.

[Le Comte de Damrémont indique leurs noms et qualités.]

Voici le programme qui fut arrêté entre ces Messieurs. L'Allemagne ayant été déchirée par la violence, sa reconstitution sous la forme fédérale doit être le but des efforts de tous les patriotes. En face des obstacles qui s'opposent à une union entre le Sud et le Nord sur la base de la liberté et de la fédération, il faut qu'avant tout et provisoirement les États du Sud forment l'alliance la plus étroite au point de vue militaire et du droit public, pour ménager à la liberté un asile et un refuge. Dans ce but, il importe aux États du Sud de se créer un système de défense basé sur l'obligation la plus générale de prendre part au service militaire,

mais avec une courte durée, afin de se défendre contre toute attaque, et pour offrir aux Allemands du Nord un modèle d'organisation.

Pour terminer on nomma un comité provisoire qui doit siéger à Heidelberg, sous la présidence du Conseiller intime Welker (1).

[Certains journaux continuent à donner une grande importance à cette réunion; mais personne ne s'en est occupé à Stuttgart.]

M. de Varnbüler me disait à propos de cette réunion : « Comment peut-on parler maintenant d'une Confédération du Sud? La Hesse appartient en partie à celle du Nord. Le Ministère badois veut s'allier à cette Confédération. En Bavière, M. von der Pfordten n'est pas certain de garder son portefeuille. Avec qui donc discuter une si grosse question? L'opinion publique flotte à ce point que, soyez-en certain, le jour où le Gouvernement lèvera un drapeau, tout le monde s'y ralliera, et, à l'occasion, je le lèverai, ce drapeau. En attendant, je construis des chemins de fer et laisse mûrir les événements. »

[Deux commissions militaires ont été instituées, l'une en vue d'une réorganisation de l'armée qui porterait à 45,000 hommes l'effectif de l'armée wurtembergeoise, l'autre pour expérimenter différents systèmes de fusils se chargeant par la culasse.]

3763. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr., à chiffrer. Copie. Prusse, 360.)

Paris, 15 novembre 1866.

Je reçois à l'instant de M. Armand le télégramme suivant :

« Le Pape a dit hier soir que les Gouvernements de la Prusse, des États-Unis et du Portugal se préparaient à envoyer chacun un bâtiment de guerre à Civita-Vecchia (2). »

Tâchez de m'éclairer à cet égard en ce qui concerne la Prusse.

(1) De Bade.

(2) Le texte de ce télégramme d'Armand figure au fonds Rome, t. 1033. Il est daté du 15 novembre et a été reçu à 6h 45 du soir. Nous n'avons pas cru nécessaire de le reproduire deux fois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3764. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1866, 3h soir.

Je ne trouve pas trace des ouvertures dont me parle votre dernier télégramme[1]. Je n'y crois pas. Si elles avaient été faites, elles n'auraient pas d'ailleurs été accueillies; car, depuis la récente allocution pontificale, les dispositions du Gouvernement russe pour le Saint-Siège sont de plus en plus malveillantes.

3765. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 141.)

Vienne, 15 novembre 1866.
(Cabinet, 17 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

[Le Baron de Beust a prié le Duc de Gramont d'informer le Marquis de Moustier «qu'un bâtiment de la marine autrichienne avait reçu l'ordre de se rendre à Civita-Vecchia et de s'y tenir à la disposition de l'Ambassade impériale et royale». Craignant des interprétations erronées, le Baron de Beust tient à expliquer les circonstances qui ont provoqué cet envoi. Avant de quitter Vienne, le Baron de Hübner avait obtenu qu'un navire autrichien fût mis à sa disposition au moment où les troupes françaises sortiraient de Rome. Le Comte de Mensdorff n'avait pas donné suite à cette promesse, et le Baron de Beust s'en serait peut-être abstenu à son tour, s'il n'avait appris de source certaine que le Roi de Prusse avait décidé l'envoi d'une corvette à Civita-Vecchia. Le Baron de Beust n'a pas voulu laisser le pavillon prussien représenter seul l'Allemagne catholique auprès du Saint-Siège. Mais le Baron de Hübner a reçu l'ordre le plus précis de ne pas encourager le Pape à quitter Rome, et de ne rien faire qui fût de nature à créer des complications.]

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, télégramme, 13 novembre, et la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92.

3766. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 115.)

[Paris,] 16 novembre 1866.

Le Prince de Metternich m'a communiqué il y a quelque temps deux rapports confidentiels adressés à M. de Mensdorff par le Ministre d'Autriche à Stockholm. Les informations recueillies par le Comte Karnicki avaient trait à une mission qu'on supposait devoir être confiée par le Roi Charles XV au Baron de Blixen, et qui n'aurait tendu à rien moins qu'à ménager entre la Prusse et la Suède les bases d'une entente éventuelle ayant pour but un agrandissement des deux pays.

Les Ministres de l'Empereur à Stockholm et à Copenhague n'ont pas manqué de me transmettre, de leur côté, les renseignements qu'ils avaient recueillis sur un sujet dont la presse elle-même s'était préoccupée [1]. Il est difficile, néanmoins, de tirer aucune conclusion précise de l'ensemble de ces données.

Il résulterait même d'une récente circulaire de M. le Comte de Manderström aux Agents diplomatiques de la Suède que le Cabinet de Stockholm repousserait formellement les suppositions qui se sont produites à cet égard [2]. Je crois bon, néanmoins, de vous communiquer les détails qui m'ont été transmis par MM. Fournier et Dotézac, et je vous envoie ci-joint, pour votre information personnelle, des extraits de leur correspondance.

3767. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 360.)

Berlin, 16 novembre 1866, 9h 40 soir.

M. de Thile, Sous-Secrétaire d'État et chargé du Ministère des Affaires étrangères, m'a déclaré en cette qualité et officiellement que le Baron d'Arnim n'a jamais été invité à prendre à Rome l'ini-

[1] Cf. Fournier, 8 et 15 octobre; Dotézac, 6 novembre.
[2] Cf. Moustier à Benedetti, 14 novembre.

tiative d'une ouverture ou d'une proposition quelconque[1]; qu'il n'a point été autorisé, notamment, à offrir les bons offices de son Gouvernement au Pape, et moins encore ceux de la Russie, avec laquelle le Cabinet de Berlin n'a jamais eu l'occasion ni tenté de s'expliquer sur la situation du Pape; qu'il est donc impossible que le Ministre de Prusse à Rome ait fait la démarche ou tenu le langage qu'on lui prête.

Revenant de congé et reçu par Sa Sainteté, M. d'Arnim a, avant les pourparlers que vous avez ouverts avec le Comte de Goltz, entretenu le Pape des bonnes dispositions de son Souverain pour le Gouvernement pontifical; le Pape a tenu spontanément à en remercier le Roi dans une lettre que M. de Thile m'a communiquée en original et que j'ai lue; elle est du 1er novembre, et je n'y ai rien vu de nature à confirmer les renseignements qui vous ont été adressés de Rome le 12 de ce mois.

M. d'Arnim a télégraphié que le Pape lui avait exprimé le désir qu'un bâtiment de guerre prussien fût envoyé à Civita. La disposition du Roi est de ne pas y déférer; sa résolution, dans tous les cas, est de ne prendre aucun parti à ce sujet avant que son Gouvernement ne s'en soit entendu avec celui de l'Empereur, et il n'a été jusqu'à présent rien répondu à M. d'Arnim[2].

Le Cabinet de Berlin n'a reçu ni échangé aucune communication à cet égard soit avec les États-Unis, soit avec le Portugal.

J'ai lu ce télégramme à M. de Thile avant de vous l'expédier.

Je détruirai demain l'ancien chiffre, pour ne plus me servir désormais que du nouveau.

3768. Copie d'un Mémoire du Cabinet de Berlin à ses Agents diplomatiques. (Mémoires et documents, Hollande, 150.)

16 novembre 1866.

La prétention du Cabinet de La Haye, que, par suite de l'extinction de la Confédération germanique, la ville de Luxem-

[1] Cf. Goltz à Moustier, 14 novembre, et la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92.

[2] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 15 novembre.

bourg sera relevée de sa servitude de forteresse fédérale [1], ne peut se soutenir que si l'on s'attache uniquement au nom de forteresse de la Confédération, sans considérer plus profondément les traités qui y ont rapport.

Les droits exercés jusqu'à présent par la Confédération germanique au sujet de la forteresse de Luxembourg sont sans doute éteints avec la Confédération, mais il y a une différence entre ces droits et ceux que la Prusse et les autres Puissances européennes possèdent sur ce point.

Luxembourg n'est pas devenu forteresse fédérale par l'acte du traité fédéral, car, dans cet acte, il n'est fait aucune mention d'une forteresse fédérale. Ce point fut encore moins, plus tard, l'objet d'une loi de la Diète. La première stipulation à ce sujet est contenue dans le traité conclu, le 31 mai 1815, entre les Pays-Bas, d'une part, et l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse de l'autre. L'article 3 de ce traité donne à la Hollande le Grand-Duché de Luxembourg, à titre de dédommagement pour la cession des territoires de Nassau, Dillenbourg, Liegen, Hadamar et Dietz. Le même article établit que la ville de Luxembourg sera considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale. On reconnaissait au Roi Grand-Duc le droit de nommer le gouverneur et le commandant de la forteresse, réserve faite des autres droits à exercer par la future Confédération germanique. La Confédération germanique, en effet, n'existait pas encore; elle n'entrait dans la vie officielle qu'une semaine plus tard, le 8 juin 1815. Les Puissances européennes ont donc donné à Luxembourg cette servitude avant la constitution de la Confédération, et cela seulement parce que, ici, il ne s'agit pas d'un intérêt exclusivement allemand, mais en même temps d'un intérêt européen, à savoir d'assurer avant tout la position militaire de l'Allemagne vis-à-vis de la France.

Cette tendance se développa avec plus de précision encore à l'occasion de la paix de Paris. Le 3 novembre 1815, les Puissances alliées signèrent, sous le titre de «Protocole pour régler les dispositions relatives aux territoires et aux places cédés par la France et au système défensif de la Confédération germanique»,

[1] Cf. t. XII, p. 233, note 2, et Lefebvre de Béhaine, 9 novembre.

un traité indépendant de la Confédération, dont l'organe représentatif, la Diète germanique, n'existait pas encore. Par ce traité, on donna pour la seconde fois à Luxembourg, et pour la première fois à Mayence et à Landau, la qualité de forteresses fédérales. Dans ces mêmes traités, on destina soixante millions de la contribution de guerre que la France était forcée de payer alors aux Puissances victorieuses, à la défense de l'Allemagne contre la France, et l'on décida d'en employer vingt millions à construire une quatrième forteresse sur les bords du Haut-Rhin. Le protocole accordait à la Prusse, relativement à la garnison de Luxembourg, des privilèges spéciaux. On avait donc prononcé dans ce traité, en termes très clairs et très précis, que le système défensif de l'Allemagne contre la France est une affaire d'importance européenne, et l'on accordait à la future Confédération des droits à exercer dans l'intérêt de la sûreté de toute l'Europe. Enfin, on a prononcé que Luxembourg tombait dans la ligne du système défensif du Bas-Rhin, et que la Prusse doit exercer des droits qui ont été fondés avant l'existence de l'organe exécutif de la Confédération, et qui ne s'éteignent pas avec elle.

Quatre ans plus tard, le 20 juillet 1819, intervenait une nouvelle convention, «Frankfurter-Territorial-Recess», en vertu de laquelle (articles 35 et 36) le Roi de Hollande et le Roi de Prusse devaient occuper en commun la forteresse fédérale de Luxembourg, les trois quarts de la garnison étant formés de troupes prussiennes de toutes les armes, et le reste de troupes des Pays-Bas. En même temps, le Roi Grand-Duc abandonnait à S. M. Prussienne le droit de nommer le gouverneur et le commandant de la place. En cas de guerre, ou si le Gouvernement de Prusse ou des Pays-Bas était menacé de guerre, le gouverneur devait avoir des droits illimités. Ainsi, la position de Luxembourg était réglée par un traité prusso-hollandais, sans la participation de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie, avant l'existence de la Confédération germanique, et non en regardant le Grand-Duché comme faisant partie de la Confédération germanique, mais expressément sous le rapport des intérêts militaires de la Prusse et du Royaume des Pays-Bas. On ne parle pas, dans ce protocole, d'une guerre menaçant la Confédération germanique, mais d'une guerre menaçant la Prusse et les Pays-Bas.

Les stipulations de ce traité ont été renouées dans le traité conclu le 12 mars 1817 entre les Pays-Bas d'une part, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la Russie de l'autre, et l'on a ajouté seulement que, Luxembourg devenant forteresse fédérale, on n'était pas fondé à laisser peser les frais de garnison sur les seules épaules de la Prusse et de la Hollande. En conséquence, la Diète germanique reçut l'obligation de prendre à sa charge les frais d'entretien de la forteresse de Luxembourg. Ainsi fixée par les traités européens, la situation dura trois ans, avant que la Diète donnât suite à ce paragraphe du traité, et déclarât, le 5 octobre 1820, prendre à sa charge, en effet, l'entretien des trois places de Luxembourg, de Mayence et de Landau.

La Prusse demande donc seulement le maintien de ce droit de garnison à Luxembourg, non comme successeur de la Diète germanique, mais en fondant ses droits sur des traités européens qui existaient avant la Diète et qui sont indépendants de la Diète, laquelle n'était qu'un embarras pour l'organisation militaire de la Prusse, constituée dans l'intérêt de sa sûreté et de son existence. Quelle que soit la marche politique du Grand-Duché vis-à-vis de la nouvelle Confédération du Nord, la position militaire de la Prusse doit rester intacte, et le Gouvernement prussien a la volonté et la puissance de défendre son droit, au besoin par son armée, et son dernier soldat.

3769. Note de Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Mémoires et Documents, Hollande, 150.)

Novembre 1866 [1].

Le Gouvernement hollandais a adressé, en date du 12 de ce mois, une dépêche au Gouvernement prussien rédigée, dit-on, dans les termes les plus énergiques, et protestant de nouveau et de la façon la plus absolue contre le maintien de la garnison prussienne à Luxembourg [2], qu'elle ne veut plus tolérer, puisque les

[1] Cette note ne porte pas de date. Elle précède, dans le volume de Mémoires et Documents, le Mémoire du Cabinet de Berlin, publié ci-dessus.

[2] Cf., sur les origines des pourparlers, Baudin, 31 août; Lefebvre de Béhaine, 10 septembre et 9 novembre.

droits de la Prusse à cet égard se sont éteints avec la suppression de la Diète de la Confédération germanique. La dépêche, en établissant que cela ne pourrait être de la part du Gouvernement néerlandais qu'une concession à laquelle il ne veut pas se prêter, et enfin, après avoir fait un dernier appel à l'équité et à la justice, le Cabinet de La Haye se déclare résolu à défendre *énergiquement* cette question, qu'il portera, s'il le faut, devant le tribunal des Puissances européennes!

La réponse du Gouvernement prussien serait conçue dans les mêmes termes que sa note du 1er juillet [1], maintenant fortement *son droit* au sujet de ladite garnison, droit qu'il fait remonter antérieurement à la création de la Diète germanique, droit consigné dans des traités, etc. En un mot, *maintien des prétentions*.

Les Agents diplomatiques prussiens à l'étranger ont reçu ou vont recevoir un mémoire détaillé sur cette question [2].

3770. Le Baron de Reinach, Chargé d'Affaires à Berne, au Marquis de Moustier. (Orig. Suisse, 594, n° 31.)

Berne, 16 novembre 1866.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

[Le Baron de Reinach rend compte des élections qui viennent de renouveler le Grand Conseil de Genève, puis d'autres affaires d'intérêt local.

«Le Gouvernement fédéral, ajoute-t-il, suit avec la plus vive sollicitude la transformation qui s'opère en Allemagne, et paraît très désireux de voir un jour exister la Confédération du Sud. Il ne se laisse d'ailleurs pas aller à fonder de trop grandes espérances à ce sujet, et il ne cache pas le déplaisir qu'il éprouverait si la Prusse arrivait à étendre sa domination jusqu'aux frontières de la Suisse.» La Confédération a toujours entretenu des relations

[1] Cf. t. XII, p. 233, note 2.

[2] Voir, ci-dessus, le Mémoire du Cabinet de Berlin à ses Agents diplomatiques, du 16 novembre.

cordiales avec les petits Etats allemands qui l'avoisinent, et la croyance générale est qu'il n'en serait plus de même avec un voisin tel que la Prusse.

Le Baron de Reinach termine en signalant quelques changements dans le Corps diplomatique accrédité à Berne.]

3771. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 131.)

Florence, 16 novembre 1866.
(Cabinet, 19 novembre; Dir. pol., 20 novembre.)

[Après avoir accusé réception des dernières dépêches du Marquis de Moustier, le Baron de Malaret confirme la résolution du Gouvernement italien d'exécuter strictement la Convention de septembre. Il rappelle que le Cabinet de Florence admet aussi la pensée d'un accord avec le Saint Siège, et que ses objections n'ont porté que sur des questions de forme ou d'opportunité (1). Le Baron de Malaret a cru devoir insister de nouveau auprès du Ministre des Affaires étrangères, sur l'utilité d'une négociation immédiate. M. Visconti-Venosta n'y a pas fait d'objection très sérieuse, tout en réservant l'avis du Président du Conseil.]

Quoi qu'il en soit, M. le Ministre des Affaires étrangères se dit prêt à traiter quand nous le voudrons avec le Gouvernement pontifical, d'abord sur les questions religieuses, qu'il regarde à bon droit comme les plus importantes, et en second lieu sur celles qui touchent aux intérêts économiques et commerciaux des deux pays. En admettant, comme je le suppose sans cependant en avoir encore la certitude, que M. le Baron Ricasoli partage sur ce point les sentiments de son Collègue, il faut sans doute faire honneur de ces bonnes dispositions au bon sens et à la modération du Gouvernement du Roi. Ce serait, néanmoins, se flatter beaucoup que d'y voir un pas décisif vers une prochaine réconciliation entre l'Italie et la Papauté sur le terrain politique. Beaucoup de gens croient ici que le pouvoir temporel du Pape résistera difficilement

(1) Cf. Malaret, 1er et 4 novembre.

à l'épreuve qu'il va subir, et c'est l'opinion à peu près générale, même dans le parti modéré, que l'Italie profitera plus ou moins de sa transformation ou de sa chute. On n'est donc nullement empressé de soulever les questions politiques; on veut laisser au temps le soin de les résoudre, et l'on désire très sincèrement éviter à Rome une crise immédiate également redoutée, quoique pour des causes très diverses, par les partisans et par les adversaires du Gouvernement temporel.

[*P.-S.* — Le Baron de Malaret croit le Gouvernement italien résolu à renoncer à l'*exequatur* et au serment des évêques dès que la loi relative aux biens des couvents sera mise en vigueur.]

3772. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. à chiffrer. Copie. Rome, 1033.)

Paris, 17 novembre, 11^h 1/2 soir.

Je reçois vos dépêches avec satisfaction. Les paroles du Roi d'Italie[1] sont parfaitement vraies, sans qu'il soit nécessaire de les appliquer à Rome, interprétation injuste dans un moment où M. Ricasoli nous fait donner des assurances aussi explicites que satisfaisantes. Le Nonce m'a remercié avec effusion de la part du Saint-Père et du Cardinal Antonelli pour le langage si rassurant que l'Empereur et moi lui avons tenu. J'ai dit que le Pape semblait montrer beaucoup de défiance envers nous. Le Nonce a protesté à plusieurs reprises contre cette supposition. Cependant que veulent dire ces bâtiments de guerre que le Pape fait demander de tous côtés[2], à Vienne, à Berlin par M. d'Arnim, à l'escadre américaine de Cherbourg par M. King et M. Fox[3]? Est-ce encore une marque de défiance qu'on veut nous donner? On vous a fait un récit un peu inexact et fort exagéré de l'audience du Ministre de Prusse. Sa correspondance qui a passé par

[1] Cf. Armand, 13 novembre.

[2] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 15 novembre.

[3] King était le ministre résident des États-Unis près le Saint-Siège. — Sur Fox, cf. t. XII, p. 345, note 1.

ici et les assurances positives que je reçois du Cabinet de Berlin [1] attestent que, s'il a exprimé en conversation au Pape les sentiments bienveillants du Roi, il n'était chargé d'aucune ouverture diplomatique, surtout de la part de la Russie, dont les bonnes dispositions sont une simple supposition tout à fait erronée de M. d'Arnim [2]. Du reste, le Cabinet de Berlin est d'accord avec nous, et c'est moi qui, il y a un mois, ai pris l'initiative d'ouvertures en faveur du Pape.

Je vous donnerai plus de détails à ce sujet.

L'affaire de la dette marche bien [3] : on a bien fait d'envoyer M. Guidi [4].

3773. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. à chiffrer. Copie. Autriche, 493.)

[Paris,] 17 novembre 1866.

La Cour de Rome s'efforce d'accréditer le bruit que différentes Puissances vont envoyer des bâtiments à Civita-Vecchia [5]. Elle l'a demandé à la Prusse, qui ne se soucie pas de le faire et ne le fera pas, en tout cas, sans s'en être entendue avec nous. L'envoi de ces bâtiments a tout au moins l'inconvénient d'abonder dans le sens de craintes et de défiances sur lesquelles cependant nous avons suffisamment rassuré la Cour de Rome.

Il me semble que c'eût été de la part du Gouvernement autrichien un bon procédé que de s'entendre préalablement avec nous [6].

[1] Cf. Goltz à Moustier, 14 novembre, et la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92.

[2] Cf., outre la lettre de Goltz déjà citée, le télégramme de Talleyrand du 15 novembre.

[3] Le règlement de la dette pontificale était une des affaires pendantes entre le Gouvernement italien et le Saint-Siège, dont le Cabinet des Tuileries se préoccupait le plus vivement.

[4] Guidi avait été envoyé à Paris, quelques jours auparavant, par le cardinal Antonelli.

[5] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 15 novembre.

[6] Cf. Gramont, 15 novembre, dépêche timbrée au Cabinet le 17.

3774. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 116.)

[Paris,] 17 novembre 1866.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois pour me rendre compte de l'entretien que vous aviez eu la veille avec M. le Baron de Beust[1]. J'attachais effectivement un prix particulier à connaître les tendances générales de la politique du nouveau Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, et je ne puis que vous remercier de l'empressement que vous avez mis à me renseigner à cet égard.

Tel toutefois que l'a tracé M. de Beust, le nouveau programme pour la réorganisation de la Monarchie autrichienne laisse dans l'ombre, ainsi que vous le faites remarquer, la plupart des questions qu'il devait élucider, et se borne à constater une fois de plus le but à poursuivre, sans indiquer les moyens de l'atteindre.

Le problème qui s'agite en ce moment à Vienne n'intéresse pas seulement l'Autriche. De la solution qu'il recevra dépendent, à un moment donné, les combinaisons générales de la politique européenne. Il importe dès lors que le Gouvernement de l'Empereur connaisse exactement l'esprit dans lequel on l'aborde, et je vous prie de ne rien négliger pour nous éclairer sur les plans qui seront définitivement adoptés, ainsi que sur les chances de succès qu'ils pourront présenter. Je réponds au désir de Sa Majesté en appelant sur ce point votre sollicitude la plus attentive.

3775. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 360, n° 251.)

Berlin, 17 novembre 1866.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

Je suis arrivé avant-hier à Berlin[2], et j'ai pris le service de l'Ambassade de l'Empereur.

(1) La dépêche du 5 novembre, n° 139, était arrivée au Cabinet dès le 9.

(2) Benedetti avait quitté Berlin au commencement d'octobre, en accréditant Lefebvre de Béhaine comme chargé d'affaires.

Sachant le prix que Votre Excellence attachait à être promptement renseignée sur le degré de confiance qu'il convenait d'accorder aux informations qui lui étaient parvenues de Rome la veille de mon départ de Paris[1], je me suis rendu dès hier auprès de M. Thile, et je lui ai fait part, dans la mesure qui me paraissait convenable, de la démarche prêtée au Baron d'Arnim. L'accueil que le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, chargé, en l'absence du Comte de Bismarck, de ce Département, a fait à mes premières paroles, m'a conduit à lui donner sans réserve connaissance des avis que vous a envoyés notre Chargé d'Affaires, et je vous ai transmis par le télégraphe les déclarations de M. de Thile[2]. Ces déclarations m'ont été énoncées dans des termes tellement absolus que, afin de bien en préciser le sens, j'ai donné lecture, comme je vous l'ai mandé, de mon télégramme au Sous-Secrétaire d'Etat avant de l'expédier.

[*Déchiffrement*] Comme vous l'aurez vu, M. d'Arnim, de retour d'un congé, il y a un mois environ, et antérieurement aux ouvertures que vous avez faites au Comte de Goltz, a été, au dire de M. de Thile, reçu par le Pape, et il a, dans cette audience, assuré le Saint-Père des dispositions amicales et bienveillantes du Roi Guillaume pour Sa Sainteté. Il y avait été autorisé par Sa Majesté, sans autre objet que de témoigner au Pape des sentiments dont l'expression est habituellement portée par les Agents qui reviennent à leur poste aux Souverains près desquels ils sont accrédités. Mais le Ministre prussien à Rome n'avait reçu aucune instruction particulière; il n'avait été chargé de faire au Pape aucune proposition, ni de lui donner l'assurance d'aucun concours même éventuel, et rien dans sa correspondance ne porte à croire qu'il ait pris l'initiative d'une communication de cette nature. Le Saint-Père, dans cette entrevue, a entretenu M. d'Arnim des dangers auxquels son Gouvernement est exposé, et un mot de M. de Thile me porterait à croire qu'il ne l'a pas fait sans amertume; son interlocuteur, cependant, se serait borné à l'écouter respectueusement, n'ayant aucun avis à exprimer, ni à lui laisser

(1) Cf. Goltz à Moustier, particulière, 14 novembre, et la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 16 novembre.

espérer un appui quelconque. Peu de jours après, M. d'Arnim fut informé du désir du Pape d'adresser au roi Guillaume, pour le remercier de ses dispositions, une lettre qu'on a confiée à un courrier prussien et qui est parvenue à Berlin dans les premiers jours de cette semaine. M. de Thile a mis à me donner ces détails une chaleur qui ne lui est pas habituelle et un empressement qu'il a tenu à expliquer lui-même en me faisant remarquer que le Gouvernement du Roi aurait fait preuve d'une déloyauté insigne s'il avait eu la pensée d'ouvrir à Rome des négociations séparées, pendant qu'il chargeait son Ambassadeur à Paris de combiner en Italie des démarches collectives ou simultanées. Dans son désir de ne laisser subsister aucun doute à cet égard, il a pris sur lui, ne pouvant pas y être autorisé par le Roi absent de Berlin, de me donner communication de la lettre du Pape; j'ai lu cette lettre, et, avec une simple observation sur la nécessité pour tous les Souverains de se prêter un mutuel appui contre les doctrines qui menacent leur autorité commune, je n'y ai trouvé que l'expression des remerciements du Saint-Père pour les assurances de bonne amitié que M. d'Arnim avait été chargé de lui renouveler à son retour de Berlin. Le Secrétaire d'État a dénié non moins explicitement tout fondement à la déclaration que M. d'Arnim aurait été chargé de faire au Pape au nom de l'Empereur de Russie. Il m'a affirmé que le Gouvernement du Roi n'avait échangé, ni avant ni après la publication des dernières lettres encycliques du Saint-Père, aucune communication avec le Cabinet de Pétersbourg, et il a profité de cette occasion pour démentir de la manière la plus absolue les bruits d'une entente particulière ou d'une alliance qui aurait été conclue ou même simplement négociée entre Berlin et Pétersbourg[1]. J'ai pris acte de cette dernière affirmation comme de celle qui l'avait précédée, en annonçant à M. de Thile que je m'empresserais d'en faire part à Votre Excellence. A cet égard, vous me permettrez, Monsieur le Ministre, de rappeler que, dans les entretiens que vous m'avez fait l'honneur d'avoir avec moi avant mon départ de Paris, je me suis permis d'exprimer la conviction qu'il n'avait été pris aucun arrangement entre les deux Gouvernements de Prusse et de Russie, mais que j'inclinais à

[1] Allusion à la mission de Manteuffel.

croire que le Général de Manteuffel, durant la mission qu'il a remplie à Pétersbourg en août dernier, pouvait avoir été directement, entre les deux Souverains et à l'insu de leurs Gouvernements, l'intermédiaire d'un échange d'idées qui pourrait constituer un engagement plus ou moins formel [1].

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé par le télégraphe touchant le désir exprimé par le Pape de voir un bâtiment prussien ancré dans le port de Civita-Vecchia. Le Comte de Goltz aura sans doute à vous entretenir de cet incident et vous renouvellera, je présume, l'assurance qu'il n'a été fait aucune réponse à ce sujet, et que l'intention bien arrêtée du Roi est de ne prendre aucun parti que de concert avec l'Empereur.

3776. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 17 novembre 1866.

Dans l'entretien que j'ai eu hier avec M. de Thile, il a été plus d'une fois, de sa part, comme de la mienne, fait allusion à la négociation secrète [2], et j'ai cru constater des dispositions qui m'en feraient augurer un résultat favorable. Mon interlocuteur a admis que nous ne pouvions rester plus longtemps dans l'incertitude, et, en m'annonçant le prochain retour de M. de Bismarck qu'on fixe à la fin du mois, il a exprimé l'avis que le Président

[1] Antérieurement au séjour de Benedetti à Paris, voir sa dépêche du 27 août, n° 204. Cf. t. XII, p. 103, note 1.

[2] Après que la négociation secrète eut été interrompue, Benedetti quitta Berlin le 2 septembre pour se rendre à Carlsbad (Cf. Benedetti, 1er septembre, particulière). Il revint à Berlin aux environs du 15 et y resta jusqu'au début d'octobre, pour n'y revenir définitivement que le 15 novembre. Bismarck, d'autre part, bien que malade depuis le 14 septembre environ, ne partit que le 26 septembre pour aller se soigner en Poméranie. Ce fut dans l'intervalle, entre le 15 et le 26, que la circulaire de La Valette (du 16) définit une orientation nouvelle de la politique impériale, et, sans doute, que la négociation secrète fut reprise et parut sur le point d'aboutir. Nous ne sommes renseignés sur ce point que par un passage d'une lettre particulière de Benedetti à Moustier, du 24 décembre, que nous publierons à sa date.

du Conseil pourra donner tous ses soins à cette affaire. M. de Thile a travaillé à peu près chaque jour avec le Roi, depuis le départ de M. de Bismarck, car je présume qu'il m'aurait tenu un autre langage ou qu'il aurait observé la plus grande réserve si ses rapports quotidiens avec le Souverain le portaient à croire que nos ouvertures ne sauraient avoir aucun résultat. Veuillez ne pas oublier que vous m'avez promis des instructions au sujet de l'entente qu'il s'agit de concerter avec la Prusse sur les affaires de Rome[1]. Je croyais répondre aux vues de l'Empereur et inaugurer de la manière la plus heureuse notre alliance avec la Prusse en ajoutant à notre traité un dernier article engageant les parties à unir leurs démarches tant à Florence qu'à Rome, et, au besoin, à s'entendre pour combiner des moyens plus efficaces. Mais j'ai peine à croire au succès des efforts que je suis prêt à tenter dans ce sens, si vous m'y invitez.

3777. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Danemark, 251, n° 112[2].)

Copenhague, 17 novembre 1866.
(Cabinet, 21 novembre; Dir. pol., 22 novembre.)

La mention spéciale du nom de l'Empereur dans le discours du Trône[3] a été l'objet d'un sérieux examen dans le Cabinet. Désireux,

(1) Cf. la note confidentielle rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92.

(2) En tête, note au crayon : «Copie pour Berlin.»

(3) Dotézac avait envoyé à Paris, le 13 novembre, la traduction du discours prononcé par le Roi en ouvrant la session du Parlement. Il y signalait déjà le passage relatif à la rétrocession éventuelle du Sleswig. Voici ce passage :

De graves événements ont changé la situation politique dans le centre de l'Europe. Sans avoir eu à souffrir des malheurs de la guerre, le Danemark se trouve cependant intéressé dans ses résultats. En même temps qu'elle a réuni sous sa direction le Nord de l'Allemagne, la Prusse s'est engagée, par la paix de Prague, à rétrocéder au Danemark le Nord du Sleswig, si la population en exprime le désir par un vote librement émis. Cette clause n'a pas encore été exécutée ; mais les termes du traité et le caractère national qu'a pris la politique européenne nous sont un garant que nous obtiendrons également les frontières qui sont naturelles pour notre peuple et nécessaires à la sécurité de nos États : c'est là un but vers lequel, depuis la conclusion de la paix de Vienne, nous n'avons cessé de tourner nos espérances, et dont les Puissances amies non intéressées — et en particulier l'Empereur des Français, avec un intérêt que nous apprécions profondément — ont depuis longtemps reconnu la

d'une part, de payer un juste tribut de gratitude à Sa Majesté, et, de l'autre, appréhendant de gêner par là son Gouvernement, le Conseil a hésité entre le silence et le témoignage public de ses sentiments. Il s'est déterminé à ce dernier parti par les considérations suivantes : Il lui a paru que, confondre [dans] les expressions générales «*les Puissances amies non intéressées*», employées dans le discours du Trône, l'appui persistant de l'Empereur, c'était non seulement manquer aux devoirs de la reconnaissance, mais encore aller contre la vérité des situations en laissant supposer, contrairement à l'opinion admise partout, que l'Empereur n'avait fait ni plus ni moins que les autres Cabinets pour alléger les malheurs du Danemark dans la dernière guerre. Le silence eût fort étonné le peuple danois, qui fonde sur l'Empereur son unique espérance, et les habitants du Sleswig du Nord, qui n'ont cessé de tendre leurs mains vers la France. Mais, pour concilier, autant que possible, le besoin de sa reconnaissance avec sa préoccupation de ne pas embarrasser le Gouvernement impérial, et en même temps pour ménager les susceptibilités de l'Allemagne, notamment de la Prusse, le Ministère a inséré le nom de l'Empereur dans une phrase incidente se détachant de la mention commune aux autres Puissances, et non point comme rappel de son intervention efficace dans les préliminaires de Nikolsbourg.

Le Comte Frijs m'a donné ce matin, spontanément, ces explications à son retour du Jutland, où il s'était rendu, à l'issue de la cérémonie royale, pour remplir un pieux devoir de famille.

[Dotézac remarque que le discours du Trône implique enfin l'adhésion du Roi à la politique nationale et son renoncement officiel au rêve de l'union personnelle.]

justice. Dans la réunion avec les fidèles Danois du Nord du Sleswig, nous voyons l'accomplissement d'un acte de justice envers eux et la nationalité danoise, et nous la saluerons en même temps avec joie comme un gage de l'intention de notre puissant voisin d'établir ses rapports avec le Danemark sur la base d'une amitié sincère et durable. (Danemark, 251.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

3778. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 17 novembre 1866, 6h 10 soir.

Le Ministre des Finances a fait savoir hier soir par le télégraphe à M. Nigra que le Gouvernement italien consent à se reconnaître débiteur de tout l'arriéré de la dette pontificale et à payer, en déduction de la somme totale, douze millions en numéraire [1].

Par une nouvelle circulaire, le Baron Ricasoli autorise la rentrée dans leurs diocèses de tous les Evêques absents, sans exception.

Le Baron Ricasoli partage la manière de voir de M. Visconti-Venosta sur les questions dont je vous entretiens dans ma dépêche n° 131 [2]. Le Gouvernement italien est donc disposé à reprendre le plus tôt possible les négociations religieuses avec la Cour de Rome, et à traiter avec elle les questions commerciales dont il est fait mention dans vos dernières dépêches.

3779. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 98.)

Rome, 17 novembre 1866.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

[Armand envoie au Marquis de Moustier une brochure sur le pouvoir temporel, et la traduction d'un manifeste adressé par Mazzini aux Romains.]

[1] Sur la question de la dette, cf., t. XII, p. 384, note 1. La négociation relative à la dette avait été reprise pendant la seconde quinzaine d'octobre, lorsque Mancardi revint à Paris. Le Gouvernement français demandait que le Gouvernement italien se reconnût responsable de tout l'arriéré, et payât en argent les deux derniers semestres (Moustier à Malaret, 14 novembre). Le Cabinet de Florence voulait, ou bien prendre à sa charge tout l'arriéré, comme on le désirait à Paris, mais en capitalisant la somme entière (environ soixante-dix-sept millions) et en ne payant que l'intérêt, ou bien payer en argent deux semestres (environ douze millions), mais en ne reconnaissant que cinq années d'arriérés. Le Gouvernement français n'avait pas voulu céder. (Italie, 366.)

[2] Du 16 novembre.

M. le Ministre de Prusse met une insistance particulière, et que remarquera sans doute Votre Excellence, à se défendre d'avoir été l'organe de la Russie dans sa récente entrevue avec le Saint-Père[1]. Une première fois, je m'étais borné à écouter M. d'Arnim, sans en conclure que j'eusse rien à modifier dans les informations que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence. Ayant appris, sans doute par son Collègue de Paris, que vous auriez eu, Monsieur le Marquis, un entretien à ce sujet avec le Comte de Goltz, M. d'Arnim est revenu à la charge, prétendant qu'on avait exagéré la portée de ses paroles, et qu'il n'avait émis, en parlant des dispositions de la Russie, que des idées personnelles. Je lui ai répondu alors que je ne doutais pas qu'il n'eût reçu aucune instruction directe de Pétersbourg, mais que son propre Gouvernement aurait pu l'autoriser à déclarer que le bon vouloir de la Prusse était entièrement partagé par l'Empereur de Russie, que cela du moins avait été compris ainsi par le Saint-Père; et je répétai à M. d'Arnim, pour ainsi dire textuellement, les paroles qu'on lui attribuait. Me trouvant instruit avec plus de précision qu'il ne l'avait d'abord pensé peut-être, l'Envoyé de Prusse n'a pas relevé une seule phrase dans ce que je lui ai dit sur la manière dont je supposais, vis-à-vis de lui, que les choses avaient dû se passer. Votre Excellence jugera sans doute d'après cela que l'on peut considérer comme bien fondée l'impression du Saint-Père, telle qu'on m'en a rendu compte et que je l'ai reproduite dans ma dernière dépêche.

J'ai cependant à ajouter un détail aux offres de service faites au nom de S. M. Prussienne : le Roi Guillaume aurait fait dire au Pape que, s'il quittait Rome, il pourrait choisir en Allemagne parmi les châteaux qui appartiennent à la Couronne de Prusse.

M. d'Arnim s'est plu à redire que, dans la question romaine, toute initiative appartenait à l'Empereur, et que la Prusse ne devancerait pas la France, mais qu'elle irait aussi loin que nous. Il a conclu d'une manière moins large que le jour où il me parlait d'une entente européenne, et, semblant se borner aujourd'hui à un accord entre la France et la Prusse, il a dit que ces deux Puis-

[1] Cf. Goltz à Moustier, particulière, 14 novembre, et la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92 ; Talleyrand, télégramme, 15 novembre ; Benedetti, télégramme, 16 novembre et 17 novembre, n° 251.

sances étaient seules en mesure de venir efficacement au secours de la Papauté. Je sais d'autre part que, dans ses conversations à la Secrétairerie d'État, M. d'Arnim s'efforce d'attirer à sa Cour la confiance et le rôle protecteur que le Vatican avait jusqu'ici accordés à l'Autriche.

Dans l'opinion bien arrêtée du Ministre de Prusse, si l'on ne trouve pas, en toute honnêteté, le moyen de conserver au Saint-Siège un appui *matériel*, le Gouvernement pontifical s'écroulerait infailliblement et presque immédiatement après le départ de nos troupes.

[Après quelques jours de visible découragement, «le Pape a recouvré sa sérénité».]

3780. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 83.)

Darmstadt, 18 novembre 1866.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Le Baron de Dalwigk dînait hier à la Légation, et, en causant de la position des Gouvernements du Sud vis-à-vis de la Prusse, il m'avoua nettement que ces Gouvernements, si mal unis pendant la guerre, n'avaient plus de raison de croire jamais au rétablissement de leur entente réciproque. L'attitude, en effet, du Grand-Duché de Bade, les intelligences qu'on peut supposer, dans le passé, du Cabinet de Munich et, dans l'avenir, de celui de Stuttgart avec la Prusse, la situation particulière du Gouvernement hessois à moitié dépendant dans le Nord, ne sont-ce pas là des éléments incapables de concert? N'y a-t-il pas là des intérêts dont les tendances, convergeant à Berlin, n'en sont naturellement que plus distantes à la base?

D'un autre côté, il semble que nous assistions au commencement d'un grand travail qui, s'il continue, pourra amener une scission entre gouvernés et gouvernants. On s'essaie, sur la rive gauche du Mein, à une entente populaire internationale. La première épreuve sérieuse s'est faite à Stuttgart. On y a vu dernièrement les délégués de plusieurs pays, et la Hesse y a été

représentée par M. Dumont, libéral déclaré dont les opinions, franchement sud-allemandes quoique sans hostilité préétablie contre la Prusse, se distinguent précisément de celles du radical Metz, désigné par l'épithète de «prussien» dans le public.

Pendant ce temps, les Gouvernements paraissent ménager chacun pour soi le grand État du Nord, et véritablement le Cabinet de Potsdam n'a qu'à laisser faire la fortune ; car, sous des formules d'indépendance plus ou moins accentuées, souverains, peuples, partis, tout le monde, au fond, recherche l'alliance prussienne ou admet tout au moins la nécessité de signer des traités avec la Prusse ; et, le pis qui pût arriver à celle-ci, ce serait que la mésintelligence des petits Gouvernements donnât naissance à une union révolutionnaire des populations du Sud, union avec laquelle il lui serait encore facile de traiter, à la condition de renoncer à toute idée d'absorption réelle ou déguisée, tant est impérieux le besoin qu'éprouve le Sud de trouver un point d'appui sur la rive droite du Rhin !

[M. de Dalwigk constate lui-même l'isolement et la faiblesse du Cabinet de Darmstadt, et les difficultés que lui crée la situation particulière de la Hesse Supérieure.

La dépêche se termine par la nouvelle de l'arrivée de nouveaux Agents diplomatiques à Darmstadt.]

3781. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 118.)

[Paris,] 19 novembre 1866.

Le Prince de Metternich est venu il y a quelques jours [1] me donner lecture d'une communication dans laquelle M. le Baron de Beust se félicite du langage que j'ai tenu à M. l'Ambassadeur d'Autriche à propos des affaires d'Orient en général, et de celles de la Serbie en particulier. M. de Beust exprime en même temps le désir de s'entendre avec nous sur tous les points qu'embrasse

[1] Cette dépêche avait été rédigée sous une première forme le 14 novembre ; elle ne fut expédiée que le 19, après remaniement. D'après la première phrase de la minute primitive, c'est le 13 novembre que Moustier reçut Metternich.

la question orientale, et de suivre à cet égard une politique dont le caractère conservateur ne l'empêcherait pas de favoriser les progrès des races diverses placées sous la domination turque et d'appeler sur elles la sollicitude du Gouvernement ottoman [1]. L'Autriche, en raison des affinités existant entre certaines provinces de sa Couronne et les populations de même origine et de même croyance qui appartiennent à la Turquie, se considère comme particulièrement engagée à leur donner, sur le terrain de Constantinople, des témoignages d'un intérêt réel. M. le Baron de Beust croit en particulier que la Porte ferait acte de sage politique en tenant compte des vœux des Serbes, au moment où les Moldo-Valaques viennent d'obtenir d'importantes satisfactions [2]. Il paraîtrait même disposé à aller, dans cette voie, jusqu'à conseiller l'abandon de la citadelle de Belgrade, dont l'occupation par les troupes turques, sans utilité réelle au point de vue stratégique, a, suivant lui, l'inconvénient d'être pour les Serbes une cause permanente d'humiliation et de mécontentement. Ceci a dû naturellement attirer mon attention, car, lors des Conférences de Constantinople sur les affaires de Serbie [3], j'avais essayé de mettre en avant cette opinion, sans tenter de trop grands efforts pour la faire prévaloir. Elle avait été au contraire combattue avec la dernière énergie par les Représentants de l'Autriche et de l'Angleterre [4]. Je ne me prononce pas encore sur l'opportunité qu'il y aurait à la reproduire, ni sur les chances de la faire accepter par la Turquie. En effet, si la Puissance suzeraine n'était pas suffisam-

[1] Beust, dans ses Mémoires, résume ainsi son programme oriental au moment de son entrée au ministère : «Reviser le traité de Paris en ajoutant un droit de contrôle à l'engagement de protéger l'Empire ottoman; observer une attitude de bienveillance à l'égard des populations chrétiennes des pays turcs voisins, sans préjudice du maintien de l'Empire ottoman en principe et en fait; combattre par cette attitude le monopole de la Russie parmi les populations slaves; amener la Russie à ce programme par une concession à bon marché et sans péril, savoir la suppression de ce qu'on appelait la neutralisation de la Mer Noire, laquelle en excluait la marine de guerre russe.» (Beust, *Mémoires*, t. II, p. 59.)

[2] Il s'agit de l'avènement du prince Charles de Hohenzollern au trône de Roumanie, et des concessions qu'il avait obtenues de la Porte lors de sa reconnaissance.

[3] Cf. p. 83, note 1.

[4] Le baron de Prokesch-Osten et Sir Lytton Bulwer.

ment disposée à de pareilles concessions, on lui créerait de graves difficultés en empiétant sur son initiative. Je me borne donc à constater pour le moment le changement important qui s'est produit à cet égard dans les idées du Cabinet de Vienne. Le Gouvernement autrichien pense d'ailleurs, et je suis entièrement de son avis, que les concessions qui pourraient être faites à la Serbie doivent être proportionnées aux garanties qu'elle donnerait, tant à la Porte qu'aux Puissances, de sa ferme intention de rester fidèlement unie à l'Empire ottoman.

Ce sont du reste les mêmes considérations que j'ai exposées au Baron de Budberg lorsqu'il est venu, il y a quelques jours [1], me demander si, en raison des opinions que j'avais soutenues autrefois, je serais disposé à favoriser les prétentions des Serbes sur la citadelle de Belgrade. J'ai fait observer que, bien que dans la circonstance qu'il relatait j'eusse parlé dans le même sens que le Représentant de la Russie à Constantinople [2], il y avait eu entre lui et moi cette nuance importante qu'il était surtout préoccupé d'être agréable à ses coreligionnaires de Serbie, tandis que je désirais avant tout amener la Porte à se concilier par d'habiles concessions les populations placées sous sa suzeraineté. J'ai conclu en disant, comme plus haut, que les conseils que j'aurais à donner aux Turcs, quant à présent, seraient proportionnés aux garanties que les Serbes offriraient à la sécurité de la Puissance suzeraine, et j'ai même insinué que ma pensée s'étendait jusqu'aux garanties que donnerait le Cabinet de Saint-Pétersbourg avant que nous pussions nous engager dans une question de cette importance.

3782. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 360.)

Berlin, 19 novembre 1866, 9h 22 soir.
(Reçu à 10h 1/2 soir.)

Le Chargé d'Affaires de Prusse à Vienne télégraphie que l'Autriche envoie un bâtiment de guerre à Civita-Vecchia [3].

(1) Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre, n° 77.
(2) Le prince Lobanoff.
(3) Cf. Gramont, 15 novembre, et Moustier à Gramont, 17 novembre.

Le Comte de Bismarck annonce son retour pour la fin de cette semaine.

3783. Le Baron de La Villestreux, Chargé d'Affaires à La Haye, au Marquis de Moustier. (Orig. Hollande, 665, n° 56.)

La Haye, 19 novembre 1866 [1].
(Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

[Le Baron de La Villestreux rend compte de la séance d'ouverture de la session des États-Généraux.]

M. le Baron de Tornaco, Président du Gouvernement grand-ducal, a communiqué à l'Assemblée des États luxembourgeois une grande partie de la correspondance à laquelle ont donné lieu les négociations avec la Prusse [2]. J'ai l'honneur de joindre ici le résumé de ces pièces donné par le *Courrier du Grand-Duché* [3]. Cette publication me paraît compléter, sur la question qui intéresse en ce moment le Grand-Duché, les informations transmises à Votre Excellence par la Légation de l'Empereur, dans ses rapports n°s 34, 42 et 54, en date des 14 juillet, 31 août et 4 novembre derniers. Il résulte de ces documents que, si les pourparlers entamés au mois de juin dernier entre le Cabinet de Berlin et le Gouvernement grand-ducal ont dégagé momentanément le Luxembourg de tout lien fédéral, ils n'ont encore amené aucun résultat pour ce qui touche au droit d'occuper la forteresse. On pense toutefois que le retour prochain du Ministre de Prusse à La Haye [4] est de nature à hâter la reprise des négociations. C'est en vue d'amener ce résultat qu'aurait été écrite, m'assure-t-on, la dépêche luxembourgeoise

[1] Une partie de cette dépêche a été publiée, sous le nom de Baudin et la date du 10 novembre, dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Affaire du Luxembourg*, p. 6, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. II, p. 788-789.

[2] Cf. La Villestreux, 4 novembre; Lefebvre de Béhaine, 9 novembre; copie d'un Mémoire du Cabinet de Berlin, 16 novembre; note de Benedetti, [16] novembre.

[3] La note publiée par le *Courrier du Grand-Duché* est jointe à la dépêche.

[4] Comte de Perponcher.

du 12 octobre, que M. le Baron de Tornaco s'est borné à signaler[1] et que le Cabinet de Berlin a laissée jusqu'ici sans réponse.

[La fin de la dépêche rend compte du retour du Roi à La Haye et des manifestations enthousiastes qui l'ont accueilli.]

3784. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 35.)

[Paris,] 20 novembre 1866.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les détails que vous m'avez transmis par votre dépêche du 13 sur les dispositions actuelles du Saint-Père. Il n'y a pas à redouter pour le moment, m'écrivez-vous, que les inspirations du découragement poussent la Cour de Rome à des actes précipités; et Sa Sainteté aurait dit elle-même qu'elle se sentait plus de confiance à mesure que le moment de l'évacuation approche. Vous m'annoncez également que le Gouvernement pontifical se montre très satisfait des explications que j'ai données à M. l'Ambassadeur d'Espagne[2]. De son côté, Mgr Chigi m'a remercié avec affection au nom du Saint-Père du langage si rassurant que l'Empereur a tenu à son Excellence et qui a été aussi le mien dans mes entretiens avec elle.

Je n'ai pu cependant dissimuler au Nonce que je regrettais vivement certains symptômes qui me paraissaient en désaccord avec les paroles de gratitude qu'il était chargé de me transmettre. Je ne saurais comprendre, en effet, dans quelle intention le Pape s'adresse à la Prusse, à l'Autriche et même au Commandant de l'escadre des États-Unis pour obtenir l'envoi de bâtiments à Civita-Vecchia[3]. De telles démarches sont l'indice de sentiments d'in-

[1] Le passage du *Courrier du Grand-Duché* auquel cette phrase fait allusion est ainsi conçu : «Enfin, M. le Ministre d'État a informé l'Assemblée de l'existence d'une dépêche du 12 octobre, émanant de lui et ayant trait à la garnison du Luxembourg. Mais il n'a pas donné lecture de ce document, qui est resté jusqu'ici sans réponse.»

[2] L'ambassadeur, M. Mon, avait exprimé à Moustier sa crainte que le départ des troupes françaises ne fût suivi d'événements graves à Rome.

[3] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 15 novembre; Moustier à Armand, télégramme, 17 novembre.

quiétude que nous sommes surpris de trouver encore dans l'esprit du Saint-Père après les assurances que nous lui avons fait parvenir et les remerciements empreints d'une si grande cordialité que le Nonce est venu m'apporter.

Vous me mandez que l'on s'est ému à Rome du discours prononcé par le Roi d'Italie en recevant à Turin une députation vénitienne. Les commentaires qu'ont suggérés certaines expressions me paraissent peu exacts et peu équitables. Le Roi Victor-Emmanuel a dit que l'Italie était faite, sinon achevée. Est-il nécessaire d'appliquer ces paroles à Rome ? Ne conviennent-elles pas beaucoup mieux au Royaume d'Italie lui-même, dont l'organisation en effet est loin d'être terminée ? L'interprétation que l'on a donnée au langage du Roi serait d'ailleurs en contradiction évidente avec les assurances si explicites que nous continuons de recevoir sur les intentions du Gouvernement italien, soit de la bouche de M. Nigra, soit par l'entremise du Ministre de l'Empereur à Florence.

Vous savez en outre que nous nous efforçons en ce moment de provoquer l'ouverture de négociations ayant pour but l'amélioration des rapports de voisinage et le règlement des questions ecclésiastiques restées pendantes, et nous avons lieu d'espérer que nos suggestions seront accueillies à Florence, si le Gouvernement pontifical ne s'y montre point contraire [1].

Nous ne voyons donc pour le Saint-Père que des raisons de s'affermir dans les sages résolutions qui, d'après vos dernières informations, tendent à prévaloir dans son esprit.

De prétendus amis dont la politique périlleuse consiste à chercher le bien dans l'excès du mal lui donnent, nous le savons, des conseils de découragement, et voudraient l'entraîner à quitter ses États devant la première difficulté que les adversaires de son pouvoir tenteraient de lui susciter. Nous aimons à nous persuader que Sa Sainteté se montrera inaccessible à des suggestions dont le résultat serait si compromettant pour les intérêts de l'Église et pour la paix des consciences, et que, dans sa haute sagesse, elle se placera au-dessus des vaines agitations qui essaient d'apporter le trouble dans ses conseils à l'heure où son Gouvernement a besoin de montrer le plus de calme et de fermeté.

[1] Cf. Moustier, 15 octobre, n° 71, et la note remise par Napoléon III à Fleury, ci-dessus, p. 38.

Nos efforts résolus pour sauvegarder l'autorité du Saint-Père auront d'autant plus de chances de succès que nous le trouverons plus disposé à les seconder par sa confiance en nous et en lui-même.

3785. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Confidentielle. Minute. Rome, 1033, n° 36.)

Paris, 20 novembre 1866.

J'ai reçu la dépêche du 30 octobre par laquelle vous m'avez rendu compte de votre entretien avec M. d'Arnim. Votre télégramme du 12 novembre m'est également parvenu, de même que votre rapport du 13 sous le n° 97.

Vous me mandez que M. le Ministre de Prusse s'est rendu auprès du Saint-Père pour lui déclarer au nom de son Souverain que la Cour de Berlin, considérant la conservation du Gouvernement pontifical comme un intérêt européen et prussien, offrait ses bons offices à Sa Sainteté. Le Baron d'Arnim aurait ajouté qu'il était chargé de faire la même déclaration au nom de l'Empereur de Russie.

Je vous ai déjà indiqué par ma dépêche télégraphique d'hier [1] l'impression que ces informations m'ont causée. Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai les plus sérieuses raisons de croire que le récit qu'on vous a fait du langage tenu au Pape par M. d'Arnim n'est pas entièrement exact, et que l'on a attribué aux paroles de l'Envoyé prussien une portée qu'elles n'avaient nullement dans sa pensée.

Afin de vous éclairer complètement à ce sujet, je n'ai qu'à reproduire ici ce qui s'est passé entre M. le Comte de Goltz et moi avant l'audience accordée à M. d'Arnim au Vatican, et les explications qui m'ont été données par M. l'Ambassadeur de Prusse sur ce dernier incident.

Vers le milieu du mois d'octobre [2], j'ai eu avec M. de Goltz

[1] Vraisemblalement le télégramme du 17 novembre. Rédigé à 11h 1/2 du soir, il ne fut sans doute expédié qu'après minuit, c'est-à-dire le 18; la dépêche n° 36 avait été d'abord datée du 19.

[2] Ce paragraphe et le suivant ont été tirés, avec quelques changements de forme, de la note confidentielle rédigée par Moustier vers le 14 novembre. Cf. ci-dessus, p. 92.

plusieurs entretiens ayant pour but de rechercher dans quelle mesure le Cabinet de Berlin pourrait s'entendre avec nous en vue de donner d'utiles conseils à Florence, de rassurer le Pape à Rome, et de jeter les bases d'un accord pour sauvegarder dans l'avenir le pouvoir du Saint-Père. Le Comte de Goltz a exprimé l'opinion que le Cabinet de Berlin serait disposé à entrer dans ces différents ordres d'idées avec le Gouvernement français, et a écrit à Berlin pour demander des instructions.

Dans le même temps, M. d'Arnim partait pour Rome, et était chargé d'exprimer au Pape les sentiments du Roi, ainsi que son désir de contribuer, dans un intérêt d'ordre européen et comme Souverain de plusieurs millions de catholiques, à affermir l'autorité du Saint-Siège.

M. le Comte de Goltz avait écrit le 26 pour faire connaître ses derniers entretiens avec moi sur ce point. C'est le 29 que M. le Ministre de Prusse à Rome a été reçu par le Pape. Il a témoigné à Sa Sainteté les sentiments bienveillants du Roi dans les termes que comportaient ses instructions, mais sans faire aucune déclaration ni aucune ouverture au nom du Gouvernement prussien. C'est ce qui résulte de la correspondance qui a passé par les mains de M. le Comte de Goltz et des assurances positives qui m'ont été données par cet Ambassadeur. M. Benedetti en a recueilli de semblables de M. de Thile, chargé de la direction des affaires en l'absence de M. le Comte de Bismarck. Le Cabinet de Berlin désavoue de la manière la plus formelle toute intention d'une offre de services en dehors de la France [1]. M. d'Arnim a même fait entendre très nettement au Pape que les bonnes dispositions du Gouvernement prussien ne pouvaient avoir d'effet qu'avec le concours et par l'initiative du Gouvernement de l'Empereur.

Quant à ce qui regarde la Russie, M. l'Envoyé de Prusse n'avait aucun titre pour parler au nom de cette Puissance. Une expression de regret échappée au Saint-Père sur le peu d'appui qu'il avait à attendre du Gouvernement russe, si dur en ce moment pour ses sujets catholiques, avait amené M. d'Arnim à dire que néanmoins, dans l'intérêt du principe d'autorité, l'Empereur

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 16 novembre, et 17 novembre, n° 251.

Alexandre pourrait peut-être se montrer favorable au Saint-Père.

M. l'Envoyé de Prusse s'est exprimé en termes semblables dans une conversation subséquente avec le Cardinal Antonelli, mais sans avoir pu offrir les bons offices de la Russie, avec laquelle le Cabinet de Berlin n'a jamais eu ni cherché l'occasion de s'expliquer sur la situation du Pape. M. le Baron de Talleyrand me mande de son côté que ce qui a été dit à cet égard à Rome manque entièrement de vraisemblance, et que, depuis la dernière allocution pontificale, le Gouvernement russe est moins bien disposé que jamais pour le Saint-Siège [1].

Ainsi, Monsieur, le récit qui vous a été fait du langage que M. le Ministre de Prusse aurait tenu au Saint-Père est sans fondement sur plusieurs points et peu fidèle sur les autres. Je ne veux point rechercher dans quel intérêt on lui a donné cette interprétation. Je me borne à constater que le Cabinet de Berlin n'a pas eu la pensée de faire à Rome une démarche séparée, ni de promettre au Gouvernement pontifical un appui indépendant du nôtre. Les paroles de M. d'Arnim au Saint-Père sont en harmonie avec l'ordre général d'idées dans lequel je me suis placé avec M. le Comte de Goltz, il y a déjà un mois environ, et notre espoir comme notre but est d'amener la Cour de Prusse à unir ses efforts aux nôtres pour agir à Florence ainsi qu'à Rome dans le sens le plus conforme aux intérêts du Saint-Siège.

3786. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 253.)

Berlin, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Au moment où j'ai interpellé M. de Thile au sujet des informations que vous avait transmises notre Chargé d'Affaires à Rome [2], les rapports de M. d'Arnim avaient été envoyés, avec une traduction de la lettre du Pape, au Roi, qui était absent de Berlin. Ces rapports, ainsi qu'une lettre du Ministre de Prusse

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 15 novembre.
[2] Cf. Benedetti, 16 novembre, télégramme, et 17 novembre, n° 251.

adressée directement à Sa Majesté, ont été restitués au Ministère des Affaires étrangères, et le Sous-Secrétaire d'État a bien voulu hier m'en donner communication; il m'a lu les rapports en extraits, et il m'a permis de prendre connaissance, *en copie,* de la lettre, qui est, de toutes, la pièce la plus importante. Elle rend compte en effet, sous la date du 29 octobre, de l'audience que le Baron d'Arnim a obtenue du Saint-Père, et m'a paru expliquer les bruits recueillis par M. Armand.

Au dire du Ministre de Prusse, le Pape, en le recevant, l'a d'abord entretenu de ses deux lettres encycliques, en faisant remarquer qu'il avait pu en donner librement connaissance au Sacré Collège grâce à l'indépendance que lui assure son pouvoir temporel, et il à constaté qu'il ne lui serait plus permis de s'exprimer avec la même franchise s'il était placé, à un degré quelconque, dans la dépendance d'un autre Prince; le Saint-Père en a conclu qu'il lui était impossible d'admettre dans ses Etats une domination étrangère. Sa situation cependant devenait chaque jour plus difficile et plus précaire; elle était surtout aggravée par l'état des finances pontificales, le Gouvernement italien opposant sans cesse de nouvelles difficultés à l'arrangement qu'on négocie avec le concours de la France [1]. Sa Sainteté ne se refusait pas toutefois à s'entendre avec le Cabinet de Florence, et, bien que les premières tentatives faites dans ce but n'aient échoué, de l'aveu de M. Vegezzi, qu'à cause du *mauvais vouloir* de l'Italie, elle était néanmoins prête à recevoir un nouveau Plénipotentiaire.

De cet exposé des choses fait par Sa Sainteté, M. d'Arnim a déduit, et lui en a fait l'observation, qu'elle craignait donc de se trouver dans l'obligation de quitter Rome, et il a demandé au Saint-Père s'il s'arrêterait à ce parti dans le cas où il éclaterait des désordres dans sa capitale, comme dans le cas où les troupes italiennes s'avanceraient pour l'occuper. Le Pape a répondu qu'il s'en éloignerait dans l'une et l'autre éventualité, bien que la question du Ministre de Prusse semblât prévoir l'hypothèse où

[1] Il s'agit du remboursement de la dette pontificale pour les provinces annexées au royaume d'Italie. Voir, à ce sujet, t. XII, p. 384, note 1, et ci-dessus, p. 114, note 1.

les soldats du Roi Victor-Emmanuel seraient dirigés sur Rome uniquement pour garantir Sa Sainteté contre les excès dont sa personne et son pouvoir pourraient être menacés. Le Pape a ajouté qu'il n'avait encore pris aucune résolution sur le lieu où il se retirerait; M. Odo Russell, a-t-il dit, m'a autrefois offert un refuge à Malte, mais depuis longtemps il ne m'a pas renouvelé cette proposition [1].

M. d'Arnim a rappelé alors à Sa Sainteté que le Roi de Prusse lui avait autrefois ouvert ses États, et a pris sur lui de déclarer au Saint-Père que Sa Majesté serait assurément aujourd'hui comme alors dans les mêmes dispositions. Cette assurance, écrit le Ministre de Prusse, a vivement touché le Pape, qui s'en est montré reconnaissant.

Le Saint-Père, à ce moment de leur entretien, a examiné avec M. d'Arnim les moyens auxquels il serait encore permis de recourir pour conjurer une pareille éventualité, et il a exprimé l'avis que le Roi de Prusse devrait prendre l'initiative d'un accord entre tous les Souverains, en s'en ouvrant avec l'Empereur Napoléon. Le Ministre de Prusse a objecté qu'une pareille démarche ne paraissait utile qu'à la condition d'être préalablement fixé sur l'accueil qu'elle rencontrerait, et que, pour sa part, il ignorait totalement comment elle serait reçue à Paris. Suivant lui, il serait préférable que le Pape fît directement appel au concours de tous les Princes, les mettant ainsi en situation de s'expliquer. Après quelques observations sans grande valeur, le Saint-Père a congédié M. d'Arnim, en se réservant de réfléchir sur ce qu'il serait convenable de tenter dans la triste situation qui lui était faite.

Tel est, aussi exactement qu'il m'est permis de le reproduire après une rapide lecture, le compte rendu que le Ministre de Prusse a fait au Roi de son entretien avec le Saint-Père, et Votre Excellence jugera du degré d'importance qu'il convenait d'y attacher. Dans les rapports qu'il a adressés au Ministère et dont M. de Thile, comme je l'ai dit, ne m'a communiqué que des extraits, le Baron d'Arnim raconte qu'il a été informé par Mgr Be-

[1] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 5 novembre, et La Tour d'Auvergne, 6 et 8 novembre.

rardi de l'intention du Pape de faire parvenir une lettre au Roi, et qu'il lui a été seulement assuré que le Saint-Père n'exposait rien à Sa Majesté qui fût de nature à préoccuper son Représentant à Rome. Il incline à croire cependant que cette démarche de Sa Sainteté est le *commencement d'une campagne*. Rendant compte de la disposition des esprits, et cherchant à prévoir les événements ultérieurs, il se montre inquiet, et redoute également les menées des deux partis extrêmes; il estime qu'il sera difficile aux gens modérés de contenir les impatients, en supposant même que le Gouvernement italien s'applique sincèrement à prévenir toute complication, et il n'est pas éloigné de croire que les exaltés de la Cour de Rome, méconnaissant les intentions du Saint-Père, pourraient s'employer à exciter les passions populaires, en prenant soin de dissimuler leur intervention.

M. de Thile, en s'entretenant avec moi de l'entrevue de M. d'Arnim et du Pape, m'a renouvelé l'assurance qu'il n'avait été donné au Ministre de Prusse à Rome aucune instruction pouvant l'autoriser à engager, dans une mesure quelconque, la responsabilité ou l'action de son Gouvernement. Ce serait de son propre mouvement, et en se référant à une communication datant de loin, qu'il aurait offert au Pape l'accès d'une résidence éventuelle en Prusse. Je n'ai pas moins fait remarquer au Sous-Secrétaire d'État que cette démarche pourrait bien avoir suffi pour faire croire à Rome que M. d'Arnim avait été tout récemment autorisé à s'exprimer dans ce sens, et provoquer les rumeurs qui ont été recueillies par notre Chargé d'Affaires.

Attendant les instructions de Votre Excellence, je me suis abstenu de presser M. de Thile pour en obtenir des éclaircissements sur la portée des démarches que le Cabinet de Berlin serait préparé à concerter avec nous avant que nos troupes n'aient évacué Rome; j'ai cependant tenté de le pressentir. M. de Thile ne m'a pas caché que le Roi ne se rendait pas bien exactement compte du concours que son Gouvernement pourrait prêter à celui de l'Empereur, et que nos ouvertures méritaient d'être examinées avec maturité[1]. Pour sa part, et à la veille du retour

[1] Cf. la note rédigée par Moustier, ci-dessus, p. 92, et Benedetti, particulière, 17 novembre,

de M. de Bismarck, il avait donc jugé convenable de se borner, suivant les intentions du Roi, à faire part à M. de Goltz des bonnes dispositions dont Sa Majesté est animée, laissant au Premier Ministre le soin de déterminer la limite dans laquelle la Prusse pourrait, en cette occasion, unir ses efforts à ceux de la France. Dans ce sentiment, il a simplement accusé réception à M. d'Arnim de ses derniers rapports.

J'avais sollicité, en revenant à Berlin, l'honneur d'être admis à remercier le Roi de la faveur que Sa Majesté m'a accordée en me conférant son ordre de l'Aigle noir. Le Roi a daigné me recevoir aujourd'hui et a bien voulu me faire un accueil gracieux. Sa Majesté s'est informée avec empressement de la santé de l'Empereur et de celle de l'Impératrice, et m'a parlé du Prince impérial dans les termes de la plus affectueuse cordialité.

3787. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Prusse, 360.)

Berlin, 20 novembre 1866.

Durant l'audience que le Roi m'a accordée aujourd'hui, j'ai fait deux fois allusion à nos négociations [1]. Sa Majesté ne les a relevées que pour m'exprimer, dans de très bons termes d'ailleurs, les sentiments d'amitié qu'elle professait pour l'Empereur, mais sans rien dire de nature à me permettre d'entrer dans l'examen de nos ouvertures. M. de Thile m'en avait prévenu, en me répétant que je pourrais m'expliquer avec M. le Comte de Bismarck dès qu'il serait de retour à Berlin. Vous savez que l'habitude invariable du Roi est de ne jamais s'entretenir d'affaires avec les Ambassadeurs. Je ne puis m'empêcher de regretter cependant, bien qu'à mon sens il n'y ait lieu d'en tirer aucune conséquence sérieuse, qu'il ait jugé convenable de ne pas y déroger en cette occasion, en me donnant au moins des assurances générales. Sa Majesté a seulement ajouté que les dispositions de la Cour de Vienne ne devenaient pas conciliantes, et que le langage de la

[1] Cf. Benedetti, particulière, 17 novembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

presse autrichienne n'était pas de nature à faciliter un rapprochement entre les Gouvernements. Le Roi a-t-il voulu par là me donner à entendre qu'il était disposé à se concerter avec nous? Je ne saurais le dire.

3788. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 46, n° 55.)

Carlsruhe, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 22 novembre; Dir. pol., 23 novembre.)

[En l'absence du Grand-Duc et de M. de Freydorf, le Baron de Montgascon n'a trouvé aucune occasion d'écrire au Département depuis le départ de M. de Cadore.]

Les organes et les amis du Gouvernement badois affectent de considérer une Confédération des États du Sud de l'Allemagne comme une chimère, et ils n'ont pas assez d'éloges pour la grandeur d'âme et la générosité du Cabinet de Berlin. Comment a-t il pu se contenter de les frapper d'une contribution de guerre de six millions de florins seulement, après leur essai de résistance armée? Comment n'est-il pas plus empressé de demander au Grand-Duché de Bade le sacrifice de son autonomie et de son indépendance? Ce sacrifice, dans les régions officielles, on paraît tout disposé à le faire et on s'y prépare. On commence à prendre les allures d'un État médiatisé.

[La Cour donne l'exemple en s'imposant une série d'économies.]

Le Gouverneur de la forteresse de Rastadt, le Général de Seutter, qui n'avait jamais montré de sympathies pour la Prusse, a donné sa démission il y a six semaines. Il ne sera pas remplacé. Un simple commandant de place suffit pour une garnison qui, de six mille hommes, est réduite à deux mille. On dit bien que pour la renforcer on doit faire venir un régiment de Constance; mais on ne se presse pas. Si le Gouvernement prussien trouve qu'il importe à l'Allemagne de mettre la forteresse de Rastadt à l'abri de toutes les éventualités, qu'il y envoie des troupes. C'est son affaire. Et c'est aussi ce qu'une députation des bourgeois de Rastadt est venue demander au Grand-Duc, quelques jours avant

son départ. S. A. Royale ne l'a pas reçue. Mais le Conseil municipal de l'ancienne forteresse fédérale n'a pas renoncé à ses espérances patriotiques, et on annonce qu'il doit tenter une seconde démarche auprès du Souverain quand il sera de retour à Carlsruhe.

Je constate ce singulier mouvement de l'opinion publique dans le Grand-Duché, Monsieur le Ministre, sans essayer aujourd'hui d'en apprécier la profondeur et les chances de durée. M. le Marquis de Cadore l'avait déjà signalé d'ailleurs à Votre Excellence. Un fait récent suffirait au besoin pour en démontrer la réalité. On a tenté, il y a quelques jours, de réunir à Stuttgart les hommes politiques qui croient à la possibilité d'organiser une Allemagne du Sud. L'ancien Ministre des Affaires étrangères du Cabinet qui a entraîné le Gouvernement badois à prendre les armes contre la Prusse, le Baron d'Edelsheim, y avait été convoqué. Il avait même souscrit le programme rédigé par le comité organisateur de la réunion. Au dernier moment, sur les instances de ses amis politiques, il s'est fait excuser et ne s'y est pas rendu.

3789. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 135.)

Florence, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une nouvelle circulaire que M. le Baron Ricasoli vient d'adresser aux préfets du Royaume et aux Commissaires du Roi dans les provinces vénitiennes. Ce document, qui porte la date du 15 novembre, a été imprimé dans la *Gazette officielle* du 18[1].

[1] La traduction de la circulaire est jointe en annexe. Voici le passage visé ici :

Il est vrai qu'une question reste encore à résoudre, la question romaine; mais, après la Convention qui en a réglé la partie politique, la question romaine ne peut et ne doit pas être désormais un motif d'agitation.

La souveraineté du Pontife de Rome est placée, par la Convention du mois de septembre 1864, dans la condition de toutes les autres souverainetés : elle doit demander à elle seule et trouver en elle seule ses motifs d'existence et de durée.

L'Italie a promis à la France et à l'Europe de ne point s'interposer entre le Pape

Votre Excellence regrettera sans doute que, sans y être le moins du monde obligé, M. le Président du Conseil ait cru devoir exprimer dans un document public ses opinions sur la question romaine, au moment où le Gouvernement de l'Empereur s'efforce de régler, de concert avec le Gouvernement du Roi, les nombreuses difficultés qu'elle soulève. Cette fois comme tant d'autres, M. le Baron Ricasoli n'a consulté personne. M. le Ministre des Affaires étrangères a appris par les journaux l'existence de la circulaire dont je parle, et il s'en montre vivement contrarié.

Je n'ai pas manqué de lui faire observer combien la doctrine de M. le Président du Conseil, en ce qui touche le caractère et les chances de vitalité du Gouvernement du Saint-Père, s'écartait des principes que le Gouvernement de l'Empereur n'a jamais cessé de soutenir en pareille matière. Je ne lui ai point dissimulé qu'une divergence d'opinion sur un point aussi capital entre les deux Puissances signataires de la Convention du 15 septembre pouvait, au moment où nous sommes, entraîner de graves inconvénients, et qu'en tout cas elle enlèverait beaucoup de leur valeur aux concessions que le Gouvernement du Roi se dit disposé à faire pour faciliter le succès de nouvelles négociations avec la Cour de Rome. M. Visconti-Venosta n'ayant pas entrepris de défendre l'œuvre de son Collègue, je me crois autorisé à en conclure qu'il est à peu près de mon avis.

M. le Général Fleury est arrivé avant-hier à Florence[1]. Il a bien voulu me faire connaître le but de la mission dont S. M. l'Empereur a daigné le charger[2], et je n'ai pas besoin de dire que je me suis mis tout entier à sa disposition pour le seconder de mon mieux. Il n'a pas encore vu le Roi, qui a fait aujourd'hui seulement sa rentrée dans sa capitale. Par les soins de la Municipalité, tout le trajet de la gare du chemin de fer au palais Pitti

et les Romains, et de laisser s'accomplir cette dernière expérience sur la vitalité d'une Principauté ecclésiastique dont il n'y a plus d'exemple dans le monde civilisé et qui est en contradiction avec le progrès accompli. L'Italie doit maintenir sa promesse, et attendre de l'efficacité du principe national qu'elle représente l'immanquable triomphe de ses droits. (Italie, 366.)

(1) Ce serait le 18 novembre. Les *Souvenirs* de Fleury indiquent la date du 19 (t. II, p. 304), et reproduisent, à cette même date, la première lettre de Fleury à sa femme (p. 305).

(2) Cf. la note remise par l'Empereur au général Fleury, ci-dessus, p. 38.

avait été orné de fleurs, de drapeaux et de guirlandes. Sa Majesté et les Princes ses fils l'ont parcouru en voiture découverte, et ont reçu de la population qui se pressait sur leur passage l'accueil le plus sympathique.

3790. ARMAND, CHARGÉ D'AFFAIRES À ROME, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Particulière. Orig. Rome, 1033.)

Rome, 20 novembre 1866.

J'ai reçu l'explication de la satisfaction intime qui m'avait frappé à la Secrétairerie d'État[1]. Elle y est causée par la nouvelle que l'Impératrice songerait à venir prochainement visiter Rome. Dans la dernière audience de Mgr Chigi à Saint-Cloud, le 4 de ce mois, Leurs Majestés l'ont entretenu de ce projet, en exprimant toutefois du doute sur la question de savoir si le voyage de l'Impératrice serait agréable au Saint-Père. Le Nonce s'empressa d'en référer ici.

Aussitôt un télégramme le chargea de dissiper toute hésitation sur l'accueil empressé que recevrait Sa Majesté. Par une dépêche qui a dû quitter Rome avant-hier, le Nonce est invité à faire savoir que, non seulement le Saint-Père sera très heureux de voir l'Impératrice dans sa capitale, mais que de plus il met à sa disposition le palais du Quirinal.

Ce projet est tenu très secret ici, et n'est pas connu, je pense, de plus de trois personnes, y compris le Pape. J'ose donc prier Votre Excellence de considérer cette information comme très confidentielle, et par-dessus tout de ne point laisser soupçonner au Nonce que j'en ai reçu communication[2]. Bien que celui de

[1] Cf. Armand, 17 novembre, à la fin.

[2] Une correspondance de Paris, publiée dans l'*Indépendance belge* du 22 novembre et citée en note dans les *Souvenirs* de FLEURY (t. II, p. 311), contient le passage suivant :

L'idée d'un voyage de l'Impératrice à Rome n'est pas encore abandonnée complètement; mais, dans le cas où le général Fleury et M. de Sartiges rencontreraient un terrain favorable à leurs efforts, ce voyage ne se ferait pas, puisqu'il n'aurait plus de raison d'être. L'Impératrice aussi n'irait à Rome que dans le but d'obtenir du Saint-Père qu'il tende une main amie à l'Italie. Telle est du moins l'opinion de ceux qui ont eu l'occasion d'entendre se prononcer Sa Majesté sur ce qu'elle désirerait faire.

qui je la tiens fût en droit de me la confier, il préfère que cela ne soit pas su.

Il a couru ici dans un cercle un peu plus étendu, mais encore très restreint, un bruit qui a aussi contribué à relever le moral de la Cour de Rome : on croit savoir qu'il aurait été question dans le Gouvernement de l'Empereur d'envoyer ici un Maréchal de France comme Légat *ad latus*, pour témoigner, par sa présence auprès du Pape, de la protection inviolable que l'Empereur entendait accorder à la Papauté.

Tandis que, dans le sommaire de ma dépêche n° 99, j'écrivais que la Cour de Rome comptait exclusivement sur la protection de la France, un de nos compatriotes, admis ce matin chez le Pape, m'en rapportait un mot qui confirme cette opinion : «*Si l'Aigle*, lui a dit Sa Sainteté, *n'étouffe pas la Révolution dans ses serres, tout est perdu.*»

3791. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 99.)

Rome, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

[Après avoir accusé réception des dernières dépêches reçues, Armand rend compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec le Cardinal Antonelli sur les paroles prononcées récemment par le Roi Victor-Emmanuel[1]. Il a cherché à lui persuader qu'elles pouvaient s'entendre «d'un achèvement moral et non territorial de l'Italie». Le rappel des évêques éloignés de leurs diocèses[2] produira bonne impression.]

Mais il faudra plus d'un acte de cette nature pour détruire les défiances invétérées de la Cour de Rome à l'égard du Gouvernement italien : on ne saurait méconnaître que, depuis six années, il a fait ou dit bien des choses de nature à justifier une impression qui ne pourra s'effacer qu'à la suite d'une série de témoignages irrécusables de bon vouloir. Pour le moment, on ne peut donc attendre du Gouvernement romain qu'une confiance limitée

[1] Cf. Armand, 13 novembre, et Moustier à Armand, télégramme, 17 novembre.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 17 novembre.

envers la Cour d'Italie, surtout si elle devait être abandonnée à elle-même.

Aussi, l'on a les yeux tournés vers le Gouvernement de l'Empereur, et l'on attend de lui seul ce qu'il faut de volonté pour fortifier le Cabinet de Florence contre les pressions intérieures avec lesquelles il a à lutter. Le Cardinal Antonelli et le Sous-Secrétaire d'État reconnaissent très volontiers que cette heureuse influence ne peut venir que de Sa Majesté, et ne songent nullement, autant que je puis en juger, à solliciter un autre appui que le nôtre.

[Quant à la prochaine arrivée de bâtiments de guerre à Civita-Vecchia, le Gouvernement pontifical affirme qu'il ne l'a pas provoquée[1]. Le Cardinal Antonelli ajoute que ce concours de marines étrangères «offre une signification conservatrice qui, loin de porter ombrage au Gouvernement de l'Empereur, serait propre à seconder les bonnes intentions et les efforts de Sa Majesté en faveur du Saint-Siège».

M. Armand remercie des informations qui lui ont été communiquées sur les bonnes dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Cour de Rome[2].]

Parmi les Puissances, la Prusse ne fait pas seule des offres d'hospitalité au Pape. L'Espagne renouvelle les siennes avec insistance. L'Ambassadeur de S. M. Catholique vient de recevoir deux lettres, l'une du Secrétaire particulier de la Reine Isabelle, et l'autre du Président du Conseil[3], pour lui dire que l'Espagne se préoccupe vivement du sort réservé au Saint-Père, et que M. de San Luis ne doit rien négliger pour obtenir la promesse que, dans le cas où Sa Sainteté s'éloignerait du Vatican, elle demanderait un asile à la Péninsule ibérique.

[On offre au Pape Séville, Valence, ou toute autre ville qu'il lui plairait de choisir.]

[1] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 15 novembre; Gramont, 15 novembre; Benedetti, télégrammes, 16 et 19 novembre.

[2] Dans une dépêche du 13 novembre, n° 32, Moustier informait Armand de l'entretien de La Tour-d'Auvergne et de lord Stanley sur les affaires de Rome. Il y joignait un extrait de la dépêche de La Tour-d'Auvergne du 8 novembre.

[3] Narvaez y Campos.

3792. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig.[1]. Russie, 237, n° 106[2].)

Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

Le Prince royal de Prusse a quitté Saint-Pétersbourg avant-hier[3], pour rentrer à Berlin. L'anniversaire prochain de la naissance de Madame la Princesse de Prusse a fourni à S. A. Royale un prétexte plausible pour se refuser aux instances de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie, qui sollicitaient leur auguste cousin de prolonger son séjour auprès d'eux. Jusqu'au dernier moment, le Prince et sa suite ont été l'objet des attentions et des prévenances les plus délicates de la part de LL. MM. Impériales, qui redoublaient de témoignages d'affection, si quelques froissements inévitables venaient à se produire entre l'Héritier de Prusse et les Princes qu'il avait à rencontrer. Il faut reconnaître du reste que S. A. Royale, placée dans une situation qui n'était pas exempte d'embarras, a fait preuve de très sérieuses qualités. Abordant franchement, vis-à-vis de la Tsarevna, du Prince royal de Danemark et du Prince Alexandre de Hesse, les côtés difficiles de leur position réciproque, il s'est montré plein d'une affectueuse courtoisie pour S. A. Impériale, et de cordialité pour les deux Princes, disant hautement que, quelque tournure qu'aient pris les événements, ses sentiments personnels n'en avaient jamais été altérés, et que sa présence à Saint-Pétersbourg était un nouveau gage de son désir de resserrer les liens qui unissaient les Familles royales entre elles. En recevant le Corps diplomatique, il a tenu aux Ministres de Danemark, d'Autriche et de Bavière[4] un langage que ces Messieurs n'ont pu qu'entendre avec plaisir. On cite particulièrement le Grand-Duc Nicolas, les Grandes-Duchesses Marie et Hélène comme ayant plus spéciale-

[1] En tête, note au crayon : «Copie pour Berlin.»

[2] Fr. Charles-Roux a cité quelques passages de cette dépêche dans *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, p. 395.

[3] Le prince royal de Prusse était arrivé à Saint-Pétersbourg, le 5 novembre, pour assister au mariage du Tsarévitch. Cf. Talleyrand, 7 novembre, n° 100.

[4] Baron de Plessen, comte Revertera et baron de Perglas.

ment fait preuve de sympathie vis-à-vis du Prince de Prusse. Ses rapports avec les autres membres de la Famille impériale, et notamment avec le Duc Georges de Mecklembourg, paraissent avoir été empreints d'une certaine froideur.

De l'ensemble des faits et des indications que j'ai pu recueillir, je crois être en mesure, Monsieur le Marquis, de répondre aux préoccupations qui ont dicté à Votre Excellence la dépêche confidentielle qu'elle a bien voulu m'adresser le 12 de ce mois [1]. Je ne puis admettre, pour ma part, comme fondées les rumeurs propagées par la presse sur une *alliance* proposée et conclue par le Prince de Prusse. Que S. A. Royale se soit prêtée à un rapprochement, très désiré par le Cabinet de Saint-Pétersbourg, en consentant à venir assister au mariage de l'Héritier, la chose est évidente; mais je ne saurais attribuer à son arrivée une portée plus grande. D'une part, l'éclat inévitable que devait avoir ce voyage n'est-il pas une raison pour qu'on ne lui ait pas assigné un but qui ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités des grandes Puissances? Et, d'autre part, les rapports qui existent entre le Prince Frédéric-Guillaume et le Comte de Bismarck sont-ils donc assez intimes, et la confiance du Ministre dans les talents diplomatiques du Prince est-elle assez solide pour que l'Héritier de la Couronne soit l'homme à qui semblable mission devait revenir? Il est difficile d'admettre davantage que M. de Bismarck en ait chargé l'un des deux ou les deux principaux personnages de la suite du Prince. Les Généraux Steinmetz et Blumenthal se recommandent, dit-on, plus par leurs qualités militaires que par leur esprit politique.

S'il est aisé de voir où serait l'intérêt de la Russie dans un rapprochement intime avec la Prusse, il est moins facile de comprendre celui qu'aurait la Prusse à entraver derechef sa marche politique par des liens dont elle vient à peine de s'affranchir. S'agit-il de contracter une alliance défensive? Le Cabinet de Berlin n'ignore ni les embarras intérieurs qui pèsent sur le Gouvernement impérial, ni le mauvais état de ses finances, qui paralyse en ce moment toute l'action qu'à d'autres époques il a pu exercer. Serait-il question au contraire d'alliance offensive, le

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre, n° 75.

Comte de Bismarck serait probablement arrêté par les dispositions bien connues de ses compatriotes et les antipathies qu'ils professent à l'endroit de la Russie. Prendre des arrangements avec cette Puissance sans d'impérieuses nécessités qui n'existent pas aujourd'hui, ce serait pour ce Ministre contrecarrer bénévolement ses plans sur l'Allemagne, en faisant naître tant en Prusse qu'à l'étranger les défiances les plus justifiées.

Je suis loin de vouloir dire que le séjour du Prince royal n'exercera aucune influence sur les rapports futurs de la Prusse et de la Russie. Je ne saurais mieux peindre ma pensée à cet égard qu'en répétant ici un propos que j'avais mandé sous forme privée au prédécesseur de Votre Excellence[1], et qui m'avait été tenu par un homme autorisé peu de jours après le départ du Général de Manteuffel : « Si vous avez écrit que le Général de Manteuffel a conclu un arrangement quelconque, vous avez induit votre Gouvernement en erreur; mais vous ne l'auriez pas moins trompé en lui laissant croire que la mission du Général prussien ne pourrait pas avoir dans l'avenir des résultats pratiques. » Tel est encore, à mon avis, l'état réel de la question. Le voyage du Prince de Prusse ne l'a pas modifié. Selon moi, une alliance entre les deux Puissances ne peut plus être dorénavant qu'un mariage de raison, qu'on ne repoussera pas systématiquement, mais qui ne se conclura qu'à la dernière extrémité. Ce sentiment perçait chez quelques-uns des officiers du Prince royal. Malgré la profonde reconnaissance qu'ils ont emportée de l'accueil qui leur a été fait, ils se rendaient bien compte des changements tant moraux que politiques qui s'étaient opérés de part et d'autre. L'un d'eux disait : « Ce sont des adieux que nous avons faits à la Russie. L'Empereur Alexandre est évidemment le dernier de sa Famille qui entretiendra avec notre Maison royale ces liens traditionnels d'affection et de confiance qui unissaient autrefois les deux Cours. »

[1] La lettre particulière de Talleyrand à Drouyn de Lhuys à laquelle il est fait allusion ici ne nous a pas été conservée.

3793. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 144.)

Vienne, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[Le Duc de Gramont vient d'avoir avec le Baron de Beust une nouvelle conversation relative à l'envoi d'un navire de guerre autrichien à Civita-Vecchia[1]. Il ne lui a pas caché que le Cabinet des Tuileries eût été reconnaissant au Cabinet de Vienne de s'entendre auparavant avec lui.

Le Baron de Beust lui a répété ce qu'il lui avait dit déjà dans une conversation précédente. Il a insisté sur les précautions que lui impose sa qualité de protestant, qui pourrait aisément le rendre suspect. Il se trouvait d'ailleurs en présence d'une promesse faite au Baron de Hübner, et n'a pas cru pouvoir s'abstenir, «surtout après avoir reçu l'avis des avances que le Cabinet de Berlin aurait faites à la Cour de Rome et qui, selon lui, sont en désaccord avec le langage de M. de Goltz à Paris[2]». Et s'il n'a pas cru devoir «pressentir le Gouvernement de l'Empereur avant de faire partir le navire autrichien pour sa destination, c'est qu'il lui a paru peu convenable de demander un avis préalable sans être en mesure de pouvoir s'y conformer dans le cas où la réponse eût été négative». Il ne lui restait qu'à donner des explications suffisantes pour en faire exactement apprécier la portée, et il n'y a pas manqué. «Il regrette certainement l'incident, ajoute en terminant le Duc de Gramont, car plus que jamais, à l'entendre, il attache du prix à entretenir avec nous des relations intimes et fondées sur une confiance réciproque qu'il espère pouvoir justifier.»]

(1) Cf. Gramont, 15 novembre.
(2) Cf. Goltz à Moustier, 14 novembre.

3794. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Autriche, 493, n° 145.)

Vienne, 20 novembre 1866.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

Votre Excellence sait que le Gouvernement serbe fait de grands efforts pour obtenir que le Gouvernement ottoman renonce à l'occupation des forteresses qui sont situées sur son territoire[1]. Un envoyé du Prince Michel est récemment arrivé à Vienne pour demander au Gouvernement autrichien d'appuyer ses réclamations. Le Baron de Beust lui a répondu que, déjà depuis une semaine, il avait prescrit à l'Internonce à Constantinople de conseiller à la Porte l'abandon immédiat de toutes ses forteresses en Serbie, et surtout l'évacuation de la citadelle de Belgrade.

Bien que depuis quelque temps le Cabinet de Vienne cherche à se concilier l'esprit des provinces limitrophes de la Serbie, de la Moldavie et de la Valachie, il n'avait pas encore été jusqu'à prendre l'initiative d'une proposition aussi radicale et, à tous égards, aussi politique[2].

3795. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 738, n° 99.)

Paris, 21 novembre 1866.

[Le Marquis de Moustier informe le Prince de La Tour d'Auvergne de la communication du Baron de Beust relative aux affaires de Serbie, et lui envoie copie de la dépêche du Département du 19 novembre au Duc de Gramont.

D'après des rapports reçus de Belgrade, le Gouvernement serbe aurait porté à Constantinople la question de l'évacuation des forteresses, par une lettre du Prince au Grand Vizir en date

(1) Cf. Moustier à Gramont, 19 novembre.
(2) Cf. ci-dessus, p. 118, note 1.

du 17/29 octobre[1]. Le Marquis de Moustier, désirant agir en parfait accord avec le Cabinet de Londres en Orient, voudrait connaître le plus tôt possible son opinion sur cet incident.]

3796. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 75.)

Munich, 21 novembre 1866.
(Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 25 novembre.)

Dans la phase de calme où se trouve en ce moment l'opinion publique, il serait difficile d'en caractériser exactement les tendances. On peut cependant constater deux mouvements opposés, l'un dans le sens d'une union plus ou moins intime, plus ou moins complète avec la Prusse, l'autre dans la direction contraire d'une union anti-prussienne des États du Sud de l'Allemagne.

Le chef du mouvement prussien est M. Voelk, avocat d'Augsbourg et député à la deuxième Chambre, où il s'est acquis une grande popularité par ses tendances démocratiques et unitaires. Depuis un an, M. Voelk s'est rattaché complètement à la politique prussienne, et s'en est fait l'apôtre ardent dans le Parlement et dans les assemblées populaires, dont les réunions s'étaient multipliées durant la dernière crise. C'est lui qui a provoqué la manifestation prussienne qui figurait dans l'adresse de la seconde Chambre[2], à la dernière session. M. Voelk était membre du Nationalverein, et est resté en relations avec les membres les plus influents de cette association. Le but qu'il s'est proposé et qu'il poursuit avec ardeur, c'est l'union de l'Allemagne entière contre la France. Dans sa pensée, cette union est une nécessité à laquelle tous les autres intérêts doivent céder le pas. Il est, à l'heure présente, l'agent le plus actif et le plus influent de la politique de la Prusse.

[1] Cette information était contenue dans une dépêche de Petreto d'Istria, chancelier du consulat général de Belgrade, en date du 13 novembre. (Turquie, Belgrade, 16.)

[2] Cf. des Méloizes, 30 et 31 août et 1er septembre.

L'autre mouvement, qu'on pourrait appeler séparatiste, ne s'est produit que récemment, en opposition aux manifestations favorables à la Prusse provoquées par les succès militaires de cette Puissance. Ce mouvement anti-prussien a mis quelque hésitation à se constituer, en présence du parti unitaire qui l'accusait de complicité avec l'étranger, de trahison envers l'Allemagne. Grâce à l'apaisement des esprits, le nouveau parti vient d'affirmer son existence dans la réunion qui a eu lieu ces jours derniers à Stuttgart[1]. Cette réunion mérite d'être signalée, moins encore par son importance immédiate que par les symptômes qu'elle révèle. C'est la première manifestation en faveur de l'union des États du Sud, et il est à remarquer qu'elle émane de l'initiative populaire.

Plusieurs Députés bavarois ont pris part à cette assemblée, et entre autres M. Kolb, vétéran du Parlement de Francfort, qui s'est distingué dès le mois d'août par son attitude en face de l'agitation prussienne. M. Poezl, Président de la deuxième Chambre, devait également y figurer. Au dernier moment, il s'est excusé, en exprimant les plus vives sympathies pour le but de la réunion, mais en déclarant que, dans son opinion, l'union des Etats du Sud ne pourrait qu'être l'œuvre des Gouvernements, qu'il fallait donc leur laisser l'initiative, sauf à organiser une agitation contre ceux d'entre eux qui refuseraient de marcher dans cette voie. M. Poezl a ajouté que le Gouvernement bavarois était prêt à conclure une telle union. Cette déclaration est conforme au langage que me tenait dernièrement M. le Ministre des Affaires étrangères. Mais, tout en restant attaché à un projet qu'il pourrait à juste titre revendiquer comme sien, M. de Pfordten ne croirait pas en favoriser la réalisation par des propositions immédiates qui, m'a-t-il dit, seraient infailliblement repoussées.

[1] Damrémont rend compte de cette réunion dans une dépêche du 14 novembre; il n'y attache aucune importance. Quinze députés seulement y prenaient part. «Certains journaux, écrit-il, continuent à donner une grande importance à cette réunion dont personne ne s'est occupé à Stuttgart, et le petit nombre d'hommes politiques qui y ont pris part prouve le peu de confiance que l'on a dans la stabilité de ce qui existe aujourd'hui, chacun attendant les événements ultérieurs pour se décider dans la ligne de conduite qu'il doit suivre.» (Wurtemberg, 86.)

Le Président de la deuxième Chambre n'a pas osé lui-même aborder d'emblée ce sujet délicat, et c'est sans doute à titre de précaution oratoire, et pour servir en quelque sorte de passeport à son opposition anti-prussienne, qu'il a cru devoir protester en termes énergiques contre l'idée d'un recours à l'étranger.

3797. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 868, n° 66.)

[Paris,] 22 novembre 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 106 inclusivement [1].

Dans ma dépêche du 2 de ce mois, sous le n° 59, je vous ai indiqué l'intérêt qu'il y aurait, selon nous, pour la Porte à faire disparaître les germes de dissentiment qui existent entre elle et la Principauté de Serbie, et je vous ai signalé toute l'importance que nous attachons aux bons rapports du Gouvernement ottoman avec une province où le sentiment national se laisserait facilement entraîner peut-être, si quelque circonstance extérieure venait à lui en fournir l'occasion. Un entretien que j'ai eu récemment avec M. le Baron de Budberg, et dont j'ai retracé les principaux points dans la dépêche ci-jointe adressée à M. de Talleyrand [2], me donne lieu de croire que le Gouvernement russe se serait préoccupé de cette situation.

Le Cabinet de Vienne a été frappé de son côté, et M. le Prince de Metternich est venu, il y a quelques jours, me donner lecture d'une communication qu'il a reçue de son Gouvernement et dans laquelle M. le Baron de Beust, après s'être félicité de la conformité de vues qui existe entre nous sur l'ensemble des questions

[1] Dans sa dépêche n° 106, du 31 octobre, Bonnières rendait compte de l'arrivée et du séjour du prince Charles de Hohenzollern à Constantinople. Le prince y avait reçu, de la main du Sultan, le 24 octobre, son firman d'investiture.

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre.

orientales, exprime le désir de suivre de concert une politique à la fois conservatrice et progressive, notamment sur les affaires de Serbie [1].

L'Autriche, en raison même de sa situation géographique, est, plus que toute autre Puissance, intéressée à s'éclairer sur les tendances et les besoins réels des populations de même origine qui appartiennent aux provinces frontières de la Turquie. On ne saurait donc refuser une autorité particulière aux appréciations de M. le Baron de Beust sur l'état des esprits en Serbie. Dans son opinion, la Porte ferait acte de sagesse en accordant à la Principauté des satisfactions analogues à celles que viennent d'obtenir les Moldo-Valaques. Il jugerait même utile d'aller dans cette voie jusqu'à conseiller l'abandon de la citadelle de Belgrade [2], dont il regarde l'occupation par les troupes turques comme étant sans avantage réel au point de vue stratégique, et comme offrant l'inconvénient d'être pour la Serbie une cause permanente d'humiliation et de mécontentement. Il serait seulement d'avis que les concessions qui pourraient être faites aux Serbes devraient être proportionnées aux garanties qu'ils seraient en état d'offrir à leur tour à la Turquie, de la sincérité de leurs résolutions de ne point soulever de nouvelles difficultés [3].

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette manière de voir. Elle donne entièrement raison aux idées que nous avons constamment soutenues, soit dans l'affaire des Principautés moldo-valaques, soit dans celle de la Serbie, et, bien que je n'aie, quant à présent, aucune démarche à vous prescrire à ce sujet auprès d'Aali Pacha, j'ai jugé utile de vous donner, pour votre information, connaissance de la communication si intéressante du Cabinet de Vienne.

(1) Cf. Moustier à Gramont, 19 novembre.
(2) Cf. Istria, 9 novembre.
(3) Cf. Moustier à Gramont, 13 et 19 novembre.

3798. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 191.)

Londres, 22 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[Le rappel de la Légation d'Angleterre à Dresde [1] a été généralement désapprouvé à Londres comme en Saxe, bien que Lord Stanley n'ait obéi, en le décidant, qu'à des considérations purement administratives. Dans une conversation qui a eu lieu le jour même, Lord Stanley a d'ailleurs confirmé au Prince de La Tour d'Auvergne l'intention du Gouvernement anglais de ne plus entretenir à Dresde aucun Agent diplomatique.]

Lord Stanley m'a fait part, dans le cours de notre entretien, d'une dépêche qu'il venait de recevoir de Berlin, et qui nie, de la façon la plus absolue, l'exactitude des bruits qui ont circulé dernièrement relativement à la conclusion d'une alliance entre la Prusse et la Russie [2]. Le Principal Secrétaire d'État a de nouveau exprimé, à cette occasion, l'opinion que la Russie, pour expliquer son inaction en présence des changements territoriaux qui avaient eu lieu dans le Nord de l'Allemagne, n'était peut-être pas fâchée que l'on crût à une entente entre elle et la Prusse. Il a bien voulu me dire encore que, d'après ce que lui écrivait Lord Loftus, l'opinion publique en Allemagne n'attachait plus aucune importance aux délibérations des Chambres prussiennes, que ses préoccupations étaient exclusivement tournées du côté du Parlement allemand, dont la réunion paraissait prochaine. Il a ajouté que deux grands partis s'y trouveraient en présence : le parti prussien, qui désirait que les choses restassent en Allemagne, pour quelque temps du moins, ce qu'elles sont, et le parti unitaire, qui serait pressé d'attirer à lui l'Allemagne du Sud et qui, pour amener ce résultat, ne reculerait pas, au besoin, devant une guerre.

Lord Stanley semblait croire qu'il serait assez difficile à la Prusse de se maintenir en équilibre entre ces deux courants, et

[1] Forth-Rouen l'avait annoncé dans une dépêche du 11 novembre. (Saxe royale, 135.)

[2] Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre, et Talleyrand, 20 novembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que le Roi Guillaume rencontrerait vraisemblablement sur son chemin de très sérieux embarras.

[La cérémonie de la prorogation du Parlement a eu lieu l'avant-veille.]

3799. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 738, n° 192.)

Londres, 23 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 6 décembre.)

Lord Stanley, dans la dernière visite que je lui ai faite[1], a bien voulu m'annoncer qu'il avait reçu de bonnes nouvelles de Florence, par rapport à la question romaine. Le Baron Ricasoli avait déclaré au Représentant de l'Angleterre[2] que le Gouvernement italien était résolu à exécuter la Convention du 15 septembre dans sa lettre comme dans son esprit, et à ne fournir au Pape aucun prétexte pour abandonner Rome. Le Président du Conseil du Royaume d'Italie aurait même donné à entendre, sans s'engager, cependant, formellement à cet égard, qu'il prendrait à la frontière romaine les dispositions militaires nécessaires pour être en mesure de réprimer, le cas échéant, tout désordre grave qui viendrait à éclater dans Rome[3]. Le Principal Secrétaire d'État de la Reine paraissait très satisfait de voir le Cabinet de Florence animé de pareilles intentions. J'ajouterai que peu de jours auparavant, dans une conversation d'un caractère plus intime, Lord Stanley me demandait, en ayant soin, d'ailleurs, d'établir qu'il parlait comme individu et non comme Ministre, si je ne pensais pas que l'indépendance spirituelle du Saint-Père serait suffisamment sauvegardée par une transaction qui laisserait au Pontife la souveraineté de Rome et du territoire qui entoure immédiatement cette capitale. Je ne cite ce fait, auquel je me garderai bien d'attacher plus d'importance qu'il n'en a, que comme une preuve des dispositions personnelles de Lord Stanley, et une garantie de la

[1] La veille, 22 novembre. Cf. la dépêche précédente.

[2] George Elliot.

[3] Cf. Moustier à Malaret, 6 novembre, n° 75.

modération des conseils qu'il a pu ou pourrait se trouver dans le cas de faire parvenir à Florence et à Rome.

3800. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 254.)

Berlin, 24 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

[Le Gouvernement prussien a l'intention de convoquer à Berlin, vers le milieu du mois de décembre, les Représentants des États de l'Allemagne du Nord qui doivent participer à l'élaboration de l'acte constitutif de la Confédération nouvelle. Le pacte fédéral qui sortira de ces délibérations sera soumis à la sanction d'un Parlement commun; mais celui-ci, d'après la manière de voir du Cabinet prussien, ne fera qu'«enregistrer les dispositions qui auront été concertées entre les Gouvernements».]

3801. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 255.)

Berlin, 24 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 27 novembre.)

[Le Comte de Bismarck a écrit qu'il serait de retour à Berlin le 26 novembre, ou le 28 au plus tard[1]. On compte sur son intervention pour rétablir l'accord entre le Cabinet et la majorité de la Chambre, qui paraît disposée à apporter des amendements au projet de loi sur les dotations[2].]

[1] En réalité, Bismarck n'arriva à Berlin que le 1er décembre au soir. (Horst Kohl, t. II, p. 304.)

[2] Il s'agit des dotations qui furent attribuées à un certain nombre de généraux pour services exceptionnels rendus pendant la guerre.

3802. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 193.)

Londres, 24 novembre 1866.
(Cabinet, 25 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[Le Prince de la Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du Marquis de Moustier du 21 novembre. Il s'est rendu chez Lord Stanley, qui connaissait la démarche faite par le Prince de Serbie auprès du Grand Vizir[1], et qui avait eu une conversation sur ce sujet avec l'Ambassadeur d'Autriche.]

J'ai dit à Lord Stanley que nous souhaitions vivement, quant à nous, marcher en parfait accord avec l'Angleterre dans cette question, et que, avant d'arrêter définitivement vos idées, vous attachiez beaucoup de prix à être fixé sur sa manière de voir. J'ai cru, en outre, utile de lui faire connaître le sens des explications qui avaient été échangées entre Votre Excellence et MM. les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie. Lord Stanley m'a répondu qu'il était, en principe, disposé à conseiller à la Turquie, d'accord avec les Puissances garantes, de faire à la Serbie toutes les concessions compatibles avec le maintien de l'intégrité de l'Empire, si, de son côté, la Serbie consentait à donner en retour à la Porte des garanties suffisantes de sa ferme intention de rester fidèlement unie à l'Empire ottoman. Lord Stanley pense en effet que la Porte doit tout particulièrement chercher à satisfaire celles de ses provinces qui, bornant d'autres États, sont éloignées du centre d'action de la Turquie, et placées vis-à-vis d'elle dans une position de demi-indépendance. La Porte, suivant l'expression de Lord Stanley, a intérêt à trouver là des alliés plutôt que des sujets. Il craint, d'ailleurs, que nous ne rencontrions à Constantinople, surtout en ce qui concerne l'abandon de la citadelle de Belgrade, de très vives résistances, et, le cas échéant, il est d'avis qu'il ne serait ni convenable ni prudent d'empiéter sur l'initiative de la Puissance suzeraine; mais, sous cette réserve, il n'aurait, je le répète, aucune objection à appuyer à Constantinople, d'accord avec nous et les autres Puissances garantes, les

[1] Ruchdi Pacha.

demandes de la Serbie. Bien que le Cabinet de Pétersbourg n'ait fait encore, à cet égard, aucune ouverture à Londres, et qu'on doive le supposer beaucoup plus préoccupé, dans cette circonstance, de flatter les passions de ses coreligionnaires que de servir les intérêts de la Porte, Lord Stanley croit cependant qu'il y a avantage à associer la Russie aux démarches dont il s'agit.

3803. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 314-315.)

24 novembre 1866.

Longs entretiens avec le Roi, Ricasoli et Venosta (1).

J'ai vu le Roi, récriminant un peu sur les événements de Venise, etc., plein de bonnes intentions apparentes, mais sans volonté définie. Il ne tient pas personnellement à aller à Rome; il admet le maintien du pouvoir temporel; il admet la situation délicate de la France sur cette question; il aidera de tous moyens

(1) Quelques lettres particulières de Fleury à sa femme nous renseignent sur son séjour à Florence, du 19 au 24 novembre. Le 19, il raconte son arrivée; les journaux l'accueillent assez mal : «C'est à qui fera les plus longues et les plus insignifiantes amplifications sur le but de ma mission. Jusqu'ici pas d'injures, mais une excessive animosité.» Le 21 : «Le Roi est arrivé, et je dois être reçu demain dans la journée. Tout mon temps s'est passé hier à travailler avec Malaret.» 23 novembre : «J'ai vu le Roi hier très longuement, et aujourd'hui Ricasoli et Venosta. Ce n'était pas si facile qu'on semblait le croire à Paris chez Rouher. L'Italie aura beaucoup de peine à abaisser le drapeau de *Rome capitale*. J'y arriverai, je l'espère, à force de persévérance, de douceur et de fermeté... Résumé : mission très difficile. Mais, si le Pape ne s'en va pas, l'Italie ne fera rien pour amener un changement ou une amélioration. Ricasoli est relativement mieux que le Roi. Il ne s'effraye pas du voyage de l'Impératrice. Il pense même qu'elle peut être utile pour le moment et empêcher le Pape de partir. Sans rien dire, attends-toi à quelque coup de foudre de ce côté.» 24 novembre : «Tout va mieux. J'ai gagné beaucoup de terrain depuis hier, et j'espère bien ne pas le reperdre. Le *chevalier bardé de fer* a fini par entendre raison, et m'a fait les plus satisfaisantes promesses. Pour le moment, je dois m'en contenter.» (*Souvenirs*, t. II, p. 309-314.)

pour empêcher émeutes, démonstrations pacifiques ou armées, d'où qu'elles viennent, etc., mais il n'ose pas arborer le drapeau d'une semblable politique.

Ricasoli relativement plus satisfaisant; il donne ferme assurance de prévenir tout motif de départ du Pape[1]; il est désireux de se réconcilier avec l'Empereur et la France; à prochaine occasion témoignera de ses sentiments.

Comme le Roi, il ne désire pas aller à Rome maintenant; il remet volontiers toute éventualité de ce genre à plus tard; il admet donc le *statu quo*, mais hésite à déclarer qu'il faut renoncer à Rome capitale. Je n'ai point cédé.

La négociation Vegezzi va être reprise[2]. On n'attend que son consentement pour le faire repartir. Affaire du serment des évêques, accordé. Payement de la dette pontificale, accepté[3]; cependant le payement du semestre courant pas prévu, trouvé exorbitant, mais on payera.

La question des biens du Roi de Naples mal accueillie[4]. J'y reviendrai.

Venosta bien; donnera concours utile.

Résumé : situation plus difficile qu'on ne croit et qu'on n'écrit, mais déjà modifiée. S'améliorera encore.

Ricasoli a connaissance du projet de l'Impératrice[5]; ne s'effraye pas du voyage, s'il n'est pas exclusivement religieux et s'il a pour but d'appuyer le programme de réformes utiles à la réconciliation des deux pays. Dans cet ordre d'idées, Ricasoli pense que ce voyage doit avoir lieu plus tôt que plus tard, pour lutter efficacement contre les mauvais conseils.

Ricasoli se fait annoncer chez moi pour ce matin onze heures.

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 23 novembre.

(2) Cf., t. XII, Moustier à Malaret, 15 octobre, n° 71, et, même tome, p. 385, note 1.

(3) Cf. Malaret, télégramme, 17 novembre.

(4) Voir la fin de la note remise par l'Empereur au général Fleury, ci-dessus, p. 38, et la note 1, p. 40.

(5) Cf. Armand, particulière, 20 novembre.

3804. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 24 novembre 1866, 5h 1/4 soir.

L'impression produite par la circulaire Ricasoli[1] a été très mauvaise au Vatican et pas bonne dans la majorité du public. Néanmoins elle n'aura pas pour effet de renfermer le Gouvernement pontifical dans l'inertie du mécontentement. Il étudie au contraire les satisfactions d'ordre économique à donner à l'opinion[2]. Dans la question des douanes, il semblerait même incliner à une suppression complète, *proprio motu*. Quant à la suppression des passeports, elle est décidée en principe. Ces deux importantes réformes seraient peut-être mises en pratique immédiatement si l'on n'était arrêté par le déficit qu'elles laisseront dans le Trésor. Je donnerai des détails à Votre Excellence par mon courrier de mardi.

On est toujours prêt à écouter une négociation avec les Italiens sur tout ce qui ne préjugera ni directement, ni indirectement la question politique.

Je tiens ces détails du Sous-Secrétaire d'État de Sa Sainteté, et je lui ai lu ce télégramme avant de l'expédier.

La frégate autrichienne *Friedrich*, de vingt-deux canons et soixante-quatorze hommes, est arrivée hier à Civita-Vecchia[3].

3805. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Particulière. Minute autographe. Prusse, 360[4].)

Compiègne, 25 novembre 1866.

Vous m'avez demandé dernièrement, dans une lettre particulière[5], quelle suite vous deviez donner aux idées d'entente

(1) Cf. p. 131, note 1.
(2) Cf. la note sur la question romaine, ci-dessus, p. 40.
(3) Cf. Gramont, 15 novembre.
(4) Une grande partie de cette dépêche a été citée par É. Ollivier (t. IX, p. 138).
(5) Benedetti à Moustier, particulière, 17 novembre.

entre la Prusse et la France relativement aux affaires romaines.

Pendant mon séjour à Compiègne, l'Empereur m'a enjoint de donner immédiatement une forme à ces idées, et je vous envoie le projet que j'ai rédigé, et que Sa Majesté a daigné approuver, comme répondant parfaitement à sa pensée. Le Comte de Goltz, que Sa Majesté a consulté à plusieurs reprises et qui m'a aidé dans ce travail, l'envoie également à son Gouvernement et lui en recommande l'adoption. L'Empereur attache le plus grand prix à la signature immédiate de cette convention, car un retard pourrait nous laisser devancer par les événements et compromettre tout ce que nous avons pour but de sauvegarder, aussi bien dans l'intérêt de l'Italie que dans celui du Saint-Père. Sa Majesté considère cette entente comme un heureux prélude aux rapports plus intimes qu'il désire voir s'établir entre les deux Gouvernements. Je m'en suis expliqué très catégoriquement avec le Comte de Goltz, qui partage à cet égard mon sentiment, et je crois qu'un si heureux accord sur des questions d'un ordre aussi élevé doit mener nécessairement et indispensablement à s'entendre sur celles dont la solution satisfaisante pour nous est devenue une incontestable nécessité politique.

Je prépare un petit projet de mémorandum qui compléterait cette convention en spécifiant la nature des conseils que nous serions appelés à donner pour remplir les vues indiquées dans les articles II et III du projet. L'article V a surtout en vue la constitution pour le Pape d'un budget alimenté par les États qui ont des populations catholiques.

Il est bien compris que ce projet n'a rien d'hostile au Cabinet de Florence, et que nous croyons lui rendre un véritable service en fermant la question romaine, qui ne pourrait rester ouverte à demi sans mettre l'Italie à la merci des partis extrêmes, la détourner des améliorations sérieuses qui doivent compléter l'œuvre de ces dernières années, et la placer vis-à-vis du monde catholique dans la plus dangereuse des situations.

Tout semble prouver qu'on pense de même à Berlin, et cette conviction me fait espérer que vous ne rencontrerez pas de sérieuses difficultés.

3806. Projet de Convention. (Minute[1]. Prusse, 36o.)

LL. MM. le Roi de Prusse et l'Empereur des Français,...... sont convaincus, d'une part, que l'indépendance du Saint-Siège constitue une question de nature à exciter au plus haut degré, dans tous les pays, les préoccupations des populations catholiques, et, de l'autre, que cette indépendance ne saurait être réellement assurée si ce n'est à la condition que le Pape continuera en toute liberté et sécurité à jouir de ses droits de souveraineté sur ses États.

Ils pensent aussi que, en dehors de toute considération religieuse, le maintien de cette souveraineté constitue aujourd'hui un véritable intérêt européen.

Ils reconnaissent avec satisfaction que cette grave question a déjà reçu un commencement de solution d'une haute valeur par suite des engagements qui, dans la Convention du 15 septembre, ont été contractés envers la France par l'Italie, engagements que cette dernière, en proclamant Florence comme capitale, a déjà remplis sur un point essentiel, et qui l'obligent à respecter et à faire respecter désormais contre toute attaque la frontière des États pontificaux. Il reste aujourd'hui à donner par une plus complète garantie une entière satisfaction à tous les grands intérêts qui se rattachent au maintien de la souveraineté du Saint-Père sur ses États.

Tel est l'objet que se sont proposé Leurs Majestés, et en conséquence ils ont nommé pour leurs Plénipotentiaires MM...... qui, après avoir échangé....., sont convenus de ce qui suit.

Article premier. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à se prêter réciproquement aide et appui pour garantir la souveraineté du Saint-Père sur ses États et empêcher qu'il y soit porté aucune atteinte.

Art. 2. — Elles se concerteront immédiatement pour offrir au Saint-Père leurs bons offices auprès du Gouvernement italien, dans le but de faciliter les arrangements matériels et politiques

[1] La minute est de la main de Moustier. Le projet est résumé en quelques lignes par É. Ollivier (t. IX, p. 138).

que la situation des États pontificaux au sein de la Péninsule italique rend indispensables.

Art. 3. — Elles se concerteront également pour engager le Saint-Père à chercher les meilleurs moyens de créer à ses sujets un intérêt réel et permanent au maintien de sa souveraineté, et à prendre le plus tôt possible toutes les mesures qui pourraient donner une base sérieuse et efficace à la garantie que lui offrent les Hautes Parties contractantes.

Art. 4. — Lesdites Parties communiqueront de concert au Gouvernement du Saint-Père et au Gouvernement du Roi d'Italie la présente Convention, et feront ressortir à leurs yeux les avantages qu'elle est destinée à réaliser.

Art. 5. — Lesdites Parties désirent et réservent d'avance l'adhésion de toutes les Puissances qui, guidées par les mêmes principes, seraient disposées à concourir au même but, et s'entendront avec elles, le cas échéant, sur les arrangements qui pourraient leur sembler de nature à assurer d'une manière encore plus efficace l'objet de la présente convention.

3807. Projet de Protocole. (Minute [1]. Prusse, 360.)

Les Hautes Parties contractantes sont convaincues que le Gouvernement italien remplira loyalement et complètement tout ce qui était attendu de lui quand il a signé la Convention du 15 septembre 1864, et que l'influence morale dont il dispose suffira pour décourager toutes les tentatives extérieures ou intérieures qui pourraient être dirigées contre la sécurité des États pontificaux. Elles pensent donc que le Saint-Père n'a, en ce moment du moins, aucun sujet réel de craintes à concevoir pour sa sécurité ou sa liberté.

Toutefois, sa position pourrait à la longue devenir précaire, s'il ne se préoccupait pas suffisamment de la situation où il va se trouver, et ne cherchait pas les moyens que la nature même des

[1] Cf. la note sur la question romaine (ci-dessus, p. 40), dont Moustier s'est inspiré de très près et qu'il a parfois copiée en rédigeant ce protocole. La minute est de la main de Moustier.

choses doit lui suggérer pour asseoir son pouvoir sur des bases durables.

Les Italiens ont, au fond, un intérêt puissant à conserver au milieu d'eux le siège de la Papauté, et ils doivent comprendre qu'ils ne peuvent le conserver qu'à la condition de le laisser libre et indépendant. D'un autre côté, la réunion de la Vénétie, en complétant l'unité italienne et en donnant une grande satisfaction aux véritables aspirations nationales, permet aux populations d'envisager la question romaine sous un jour tout nouveau.

Il est certain qu'aujourd'hui l'absorption des États pontificaux n'est nullement une condition de l'unité de la Péninsule, et que ces États peuvent parfaitement subsister comme une enclave italienne au sein de l'Italie. Ils doivent seulement ne pas apparaître aux yeux des Italiens comme un état de choses menaçant ou gênant. Cette considération implique la nécessité de supprimer peu à peu tout ce qui empêcherait ces deux éléments de vivre de la vie commune que leur situation géographique et l'identité de leurs populations leur imposent.

Il importe également que le Saint-Père organise l'administration de ses États de façon à donner une complète satisfaction aux besoins essentiels de ses sujets, et à ôter à ces derniers tout prétexte raisonnable de répudier son Gouvernement.

On pourrait donc recommander à l'attention immédiate du Saint-Père les questions suivantes :

1° Le rétablissement des rapports consulaires et le règlement des questions qui peuvent faciliter le commerce et l'industrie dans ses États.

2° La suppression de toutes barrières de douane entre l'État pontifical et le Royaume d'Italie, et l'établissement d'une union douanière embrassant toute la Péninsule.

3° Les arrangements qui, en fusionnant les intérêts de la banque italienne et de la banque romaine, assureraient dans toute la Péninsule des conditions uniformes de crédit.

4° L'autorisation qui serait donnée aux sujets du Saint-Père d'entrer dans l'armée et les différentes fonctions publiques du Royaume d'Italie.

5° L'application de la loi municipale actuelle, qui passe pour bonne, mais que les circonstances ont empêché d'appliquer. Le

développement des institutions municipales serait conforme à la fois et aux aspirations actuelles des populations et aux traditions historiques du Saint-Siège.

6° La réorganisation du système judiciaire.

7° L'adoption d'un système financier combiné de telle sorte que les revenus de l'État pontifical fussent appliqués exclusivement à l'administration temporelle de cet État, tandis que la Papauté aurait son budget spécial, alimenté par les différents pays qui ont des populations catholiques et applicable aux besoins du catholicisme et à la splendeur de son Gouvernement, de telle sorte que les Romains, recevant plus qu'ils ne donneraient, auraient tout intérêt à conserver un état de choses si profitable pour eux.

8° L'examen des conditions dans lesquelles il pourrait résoudre d'une manière avantageuse pour lui et pour eux plusieurs questions gouvernementales et administratives dont la solution ne peut être prévue ni indiquée d'avance, et qui sortent de la nature même des choses et des rapports de confiance réciproque que le Saint-Père doit avoir à cœur d'établir entre lui et ses sujets.

C'est dans cet ordre d'idées que l'on devra se placer pour donner une valeur pratique aux articles 2 et 3 de la Convention.

3808. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. à chiffrer. Copie. Rome, 1033.)

Palais de Compiègne, 25 novembre 1866.
(Expédié, le 26 novembre, à 1h matin.)

Rassurez complètement le Gouvernement romain sur quelques phrases regrettables de la circulaire Ricasoli[1]. Il y a des documents qu'il faut s'abstenir de prendre trop au pied de la lettre, qu'ils viennent de Rome ou de Florence. Les phrases en question n'expriment pas, suivant nous, la politique que suivra en réalité le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, et encore bien moins celle que nous avons annoncée et en la sincérité et fermeté de

[1] Cf. Armand, télégramme, 24 novembre, et p. 131, note 1.

laquelle on peut avoir une entière confiance. Je suis heureux que le Saint-Père paraisse disposé à prendre dès à présent quelques-unes des mesures qui sont nécessaires. M. Vegezzi a déjà été mandé de Turin à Florence[1].

3809. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Italie, 366[2].)

Florence, 25 novembre 1866, 11h 10 matin.

La nuit porte conseil. Le Baron Ricasoli m'a donné lecture ce matin d'un factum résumant notre conversation d'hier; il est dans le sens désiré : maintien du pouvoir temporel. Pendant que le Baron Ricasoli va faire graduellement son évolution, travailler la presse et reployer le drapeau de Rome capitale, il demande avec raison que la France de son côté pèse fortement sur le Pape, afin de désarmer et faire patienter le parti national. Je lui ai donné connaissance des questions qui vont être remises en avant par l'Ambassadeur et qui seront appuyées et enlevées, je l'espère, par l'Impératrice[3].

Nous voici donc d'accord pour la conduite politique, s'il ne survient pas d'accident grave à Rome. C'est un grand succès obtenu.

Vegezzi a été télégraphié à Turin; il arrive aujourd'hui à Florence.

Cugia, Ministre de la Guerre, va prendre toutes les précautions pour garantir les frontières.

Le Baron Ricasoli envoie de nombreux émissaires pour surveiller le parti national et le parti de l'action.

Le Ministre des Finances[4], prêt à payer l'arriéré convenu, demande quelque tempérament pour le payement du semestre courant[5]. J'aurai sa demande formulée demain.

(1) Cf. Fleury, télégramme, 24 novembre.

(2) Ce télégramme a été publié par Fleury avec quelques modifications de pure forme. (*Souvenirs*, t. II, p. 315.)

(3) Cf. Armand, particulière, 20 novembre, et la note.

(4) Scialoja.

(5) Cf., t. XII, p. 384, note 1, et ci-dessus, p. 114, note 1. Après que le Gouvernement italien eut consenti à payer en argent comptant deux se-

Résumé : accueil très sympathique partout; bonnes nouvelles sur toutes les questions, excepté pour l'affaire des biens du Roi de Naples [1], question à mener doucement pour le moment : il y a une loi à abroger; il faut attendre la Chambre. Il serait favorable toutefois que le Roi se décidât à quitter bientôt Rome pour faciliter les négociations à son sujet.

Je me loue beaucoup de M. de Malaret.

Je serai bien heureux de savoir ce qui est advenu de la Commission, quel projet a été adopté [2].

mestres, un nouveau dissentiment s'était produit. D'après le cabinet de Florence, ces deux semestres devaient comprendre le semestre courant; d'après le cabinet des Tuileries, le payement du semestre courant était, sans discussion possible, à la charge de l'Italie, et les deux semestres payables en argent devaient être les deux derniers de l'arriéré, antérieurement au 1er juillet 1866. Moustier en avait fait l'observation à Malaret dans un télégramme du 17 novembre au soir. Le lendemain 18, également par télégramme, Malaret prévint Moustier que le cabinet de Florence persistait dans son opinion, et ne pourrait d'ailleurs prendre l'engagement de payer le semestre courant à échéance, puisqu'il ne disposait même pas du délai nécessaire pour «les formalités indispensables, telle que l'approbation du Parlement». Le 19, Moustier télégraphia que le langage de Mancardi n'avait jamais donné à entendre que l'approbation préalable du Parlement fût indispensable. Dans l'intervalle, Fleury avait, de son côté, abordé la question, puisque Malaret expédia à Paris, le 20 novembre, le télégramme suivant : «Le Général Fleury me prie de vous demander si le Gouvernement de l'Empereur persiste à exiger du Gouvernement italien le payement du semestre courant de la dette romaine en dehors des douze millions en numéraire déjà concédés.» Le 21, toujours par télégramme, Moustier répondit en affirmant de nouveau que l'arriéré avait toujours été calculé jusqu'au 30 juin 1866. «Après avoir pris ce matin, ajoutait-il, les ordres de l'Empereur en Conseil, je dois maintenir intégralement ma dépêche du 14 novembre [cf. p. 114, note 1], et demander en argent les deux semestres antérieurs au semestre courant, lequel est à la charge de l'Italie.» (Italie, 366.)

[1] Cf. p. 40, note 1.

[2] Fleury n'a pas reproduit dans ses *Souvenirs* cette dernière phrase, qui ne se rapporte pas à sa négociation. C'est évidemment une allusion aux projets de réorganisation militaire auxquels Fleury s'intéressait vivement.

3810. NAPOLÉON III AU GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE À FLORENCE. (Télégr. Général FLEURY, *Souvenirs*, t. II, p. 317.)

[25 ou 26 novembre 1866 [1].]

Assurez le Roi et le Baron Ricasoli que, s'ils agissent comme ils le promettent, ils trouveront en moi l'allié le plus fidèle. Si le Gouvernement d'Italie promettait au Roi de Naples de lui rendre plus tard ses biens, il quitterait Rome.

Je vous félicite d'avoir déjà bien réussi.

3811. LE GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE À FLORENCE, À NAPOLÉON III. (Télégr. Général FLEURY, *Souvenirs*, t. II, p. 317-318.)

26 novembre 1866.

Je continue à gagner du terrain. Je suis en communion d'idées complète avec plusieurs Ministres : Venosta, Cugia, Scialoja.

Ricasoli, dans la *Nazione*, appuie le voyage de l'Impératrice [2]. Des émissaires partent pour Rome pour donner des ordres ou des conseils de modération.

Pour les biens personnels du Roi de Naples [3], nous allons étudier la question avec le Ministre des Finances. Je compte peser beaucoup sur le Roi. Ce sera bien difficile de faire accepter par le Cabinet l'engagement de proposer l'abrogation d'une loi, bien qu'elle ait été décrétée par Garibaldi. Il faudrait décider le Roi à en faire une question de dignité de prince à prince. L'osera-t-il?

J'aurais grand intérêt à connaître un peu les intentions de Rome, et à savoir ce que l'Empereur a décidé pour le voyage de l'Impératrice.

[1] Fleury ne date pas ce télégramme. Il lui donne simplement pour titre : «*Réponse de l'Empereur aux deux premières dépêches.*»

[2] Cf. Armand, 20 novembre, et p. 133, note 2.

[3] Cf. p. 40, note 1.

La question du payement des trois semestres est enfin arrangée. Malaret écrit au Marquis de Moustier [1].

Ricasoli, que je viens de voir, insiste pour voyage de l'Impératrice plus tôt que plus tard pour combattre toutes autres influences. Il faut, en effet, non seulement que le Pape reste, mais qu'il fasse des concessions.

J'ai aussi vu Arese.

3812. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 1.)

Francfort, 26 novembre 1866.
(Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

J'ai quitté Paris le 18 de ce mois, le jour même où Votre Excellence a bien voulu m'annoncer que, sur sa proposition, l'Empereur avait daigné me nommer Consul général à Francfort. Je tenais à prendre possession de mon poste sans retard, afin de mettre au plus vite un terme à la polémique soulevée par quelques journaux hostiles au sujet des difficultés que l'établissement d'un Consulat général au siège de l'ancienne Diète germanique avait soulevée à Berlin, et qu'ils s'appliquaient à faire ressortir, dans un but facile à deviner, comme un symptôme de plus du mauvais vouloir dont le Cabinet de Berlin serait animé à l'égard de la France.

Mon arrivée, annoncée par la presse allemande, a coupé court à ces bruits, et elle a eu pour effet de prouver sans réplique aux plus malintentionnés que, si le Gouvernement prussien a en effet soulevé des objections, il en a été quitte pour les retirer.

Votre Excellence voudra bien me permettre de voir et d'étudier, avant que je ne lui parle de la situation de l'Allemagne, que je

[1] Cf. t. XII, p. 384, note 1; ci-dessus p. 114, note 1; Fleury, 25 novembre, télégramme, et la note. Le même jour, 25 novembre, Mancardi s'était mis d'accord, à Paris, avec le commissaire français, Faugère, pour rédiger un projet de convention relative au partage et au mode de payement de la dette pontificale. Avant de l'avoir reçu, le ministre des finances italien, Scialoja, consentait d'ailleurs à payer en argent les trois semestres : l'Italie s'acquitterait en quatre termes, de deux mois en deux mois à partir de fin février. Malaret communiqua par télégramme, le 26 août, les dernières propositions du cabinet de Florence, et en écrivit plus longuement le 27. (Italie, 366.)

retrouve, après cinq années d'absence, si complètement transformée ! — Je me bornerai à constater aujourd'hui que la présence d'un Agent français à Francfort a produit, sur la population de l'ancienne Ville libre, si cruellement atteinte dans ses intérêts et dans sa situation morale, une impression d'autant plus vive qu'elle ne tient pas le fait accompli pour irrévocable, et que c'est sur la France qu'elle compte, dit-on, pour être dans un avenir prochain relevée de sa déchéance.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que j'éviterai avec le plus grand soin, par mon attitude et par mes paroles, de donner le moindre encouragement à ces espérances, toutes légitimes qu'elles puissent être, et que mon rôle se bornera à celui de simple observateur.

[Le Baron de Mengden, qui remplissait autrefois les fonctions de Premier Secrétaire de la Légation de Russie auprès de la Diète, espère devenir Consul général à Francfort, mais il n'en est pas encore certain.]

Mes rapports avec le Gouverneur général se sont établis, dès la première heure, sur le pied d'une parfaite courtoisie, mais les paroles que nous avons échangées se sont maintenues sur le terrain des généralités. M. de Patow ne s'exprime en français qu'avec difficulté ; ses manières, polies en même temps que bienveillantes, contrastent avec la raideur qui caractérise habituellement la bureaucratie prussienne. Bien qu'il ait marqué dans son pays comme député et comme ministre, il semble néanmoins traiter les affaires plutôt en homme d'étude qu'en homme politique. Il a réussi du reste, à force d'effacement, à dégager sa personne des sentiments hostiles qui s'agitent autour de lui, et dont l'expression peu contenue indique que, pour les populations annexées sous l'empire de la violence, la Prusse ne deviendra pas de sitôt une patrie d'adoption.

3813. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 102.)

Rome, 26 novembre 1866.
(Cabinet, 1er décembre ; Dir. pol., 5 décembre.)

[Armand rend compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec le Cardinal Antonelli sur la dernière circulaire du Baron

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ricasoli[1]. Il s'est efforcé de le rassurer, en interprétant certaines phrases de la circulaire comme une «regrettable concession aux partis extrêmes de l'Italie», et en affirmant que «les dispositions réelles du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel se trouvaient bien plutôt dans les assurances d'ordre et de respect de la Convention» qui étaient exprimées aussi dans la circulaire.

Dans une autre conversation, le Sous-Secrétaire d'État, Mgr Berardi, a confessé à M. Armand «que le Pape avait été profondément remué, pour ne pas dire irrité, de la circulaire Ricasoli». Dans le passage où il est dit que le Gouvernement pontifical est «en contradiction avec le progrès», le Pape a vu «un véritable appel à la révolution dans les États pontificaux».

D'ailleurs, le Saint-Siège n'abandonne pas son intention de s'entendre sur la question religieuse avec le Gouvernement italien, de reprendre les rapports consulaires, et d'étudier la question des douanes. En somme, et malgré le fâcheux effet de la circulaire Ricasoli : «détente vis-à-vis de l'Italie et de la Convention ; — au fond du cœur, acceptation des faits accomplis et résignation au territoire actuel ; — raideur inflexible sur les principes, mais désir réel de s'accommoder de la situation ; — méfiance invincible de l'Italie ; — et confiance croissante dans les intentions de l'Empereur, de qui seul on attend le salut, — tels sont les principaux traits qui me semblent caractériser la disposition des esprits dans la Cour de Rome.»

La dépêche se termine par quelques mots relatifs à des extraits de journaux, qui y sont joints en copie.]

3814. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 149.)

Vienne, 26 novembre 1866.
(Cabinet, 28 novembre; Dir. pol., 5 décembre.)

J'ai eu un nouvel entretien avec M. le Baron de Beust au sujet de la Serbie. Ma dépêche chiffrée du 20 de ce mois (Direction

[1] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 25 novembre, et p. 131, note 1.

politique, n° 145), qui s'est croisée avec celle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 sous le n° 116 [1], a pu vous faire croire que le Cabinet de Vienne avait été plus explicite dans son langage vis-à-vis de la Porte que vous n'aviez jugé opportun de l'être, en ce qui touche l'évacuation de la citadelle de Belgrade. Telle a été aussi mon impression, quand j'ai comparé les réserves dont vous avez accompagné votre réponse au Baron de Budberg, à la communication que m'avait faite M. le Baron de Beust. J'ai donc voulu me rendre un compte exact de la position prise par le Cabinet de Vienne, et j'ai constaté avec satisfaction qu'elle est parfaitement d'accord avec la nôtre. Les instructions données à M. le Baron de Prokesch m'ont été communiquées, et, s'il s'y conforme fidèlement, sa conduite doit pour ainsi dire s'identifier avec celle de notre Ambassadeur. Comme le fait remarquer Votre Excellence, il serait peut-être imprudent d'empiéter sur l'initiative de la Puissance suzeraine; aussi M. de Beust se borne-t-il à faire savoir à l'Internonce que, sans exercer aucune pression, il doit néanmoins ne pas laisser ignorer au Gouvernement ottoman que la Cour de Vienne le verrait avec satisfaction renoncer, devant des garanties suffisantes, à une occupation inutile et compromettante.

M. le Baron de Beust, convaincu d'ailleurs que les encouragements de la Russie ne sont pas étrangers aux réclamations du Gouvernement serbe, trouve comme Votre Excellence que, avant de détendre les liens qui rattachent cette province à la Puissance suzeraine, il serait nécessaire de s'enquérir préalablement des garanties que le Cabinet de Pétersbourg peut offrir contre l'usage ou l'abus de l'énorme influence qu'il y exerce grâce à la communauté de religion, et peut-être à d'autres causes moins avouables. A ce sujet, M. le Baron de Beust m'a informé que les manœuvres de la Russie tant aux frontières de la Galicie que vers les rives du Danube étaient, de sa part, l'objet d'une surveillance très active, mais jusqu'ici assez infructueuse; il manquait encore de renseignements sérieux, mais ne tarderait pas à être bien informé.

[1] Cette dépêche du 19 est celle à laquelle nous avons donné le n° 118. Pendant une partie du mois de novembre, la numérotation des dépêches du Département à l'Ambassade de Vienne est corrigée de telle sorte qu'il est impossible de la restituer avec certitude.

Quant à la Serbie et à la Moldo-Valachie, il était décidé à marcher avec nous, l'Autriche n'ayant en Orient que des intérêts identiques à ceux de la France. «D'ailleurs, a-t-il ajouté, il est temps que le Gouvernement autrichien cesse le métier d'entrepreneur des pompes funèbres pour toutes les causes qui expirent sous la pression du temps et des progrès de la civilisation. Nous ne demandons pas mieux que de continuer à la Porte ottomane le concours bienveillant que nous lui avons toujours témoigné, mais nous ne saurions faire pour elle et à nos dépens la police de ses frontières.»

J'ajouterai confidentiellement, Monsieur le Marquis, une réflexion que me suggèrent le langage et les allures du nouveau Ministre des Affaires étrangères. Prompt à la parole, il est évidemment fort prompt aussi à l'action et à la pratique de ce qu'il regarde comme bon à faire. Avec lui, il ne s'écoule pas, suivant la tradition autrichienne, des mois et des années entre la résolution et l'exécution. Il sera donc bon de tenir compte de cette observation quand nous voudrons engager le Cabinet de Viennne avec nous dans une même voie. Jadis, on pouvait attendre sans se presser, car on était toujours à peu près certain de retrouver le Gouvernement autrichien là où on l'avait laissé; aujourd'hui ce ne sera plus de même, et, si j'en crois les premiers symptômes, il faudra le devancer quand on voudra éviter qu'il s'avance le premier et qu'on tiendra à l'avoir avec soi.

3815. Le Marquis de Moustier à Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Télégr. Minute. Espagne, 868.)

Compiègne, 27 novembre 1866.

L'Ambassadeur d'Espagne à Rome vient de recevoir deux lettres, l'une du Secrétaire particulier de la Reine, l'autre du Président du Conseil, pour lui dire que l'Espagne se préoccupe vivement du sort réservé au Pape, et que le Comte de San Luis ne doit rien négliger pour obtenir de Sa Sainteté la promesse que le Pape choisirait de préférence l'Espagne pour y chercher un asile s'il quittait Rome. On lui offrirait le séjour de Séville ou de Valence, et déjà on a fait des préparatifs à l'Escurial pour le recevoir dans

le premier moment [1]. Parlez-en au Président du Conseil, et témoignez notre étonnement de cette persistance à pousser le Pape dans une voie si déplorable pour les intérêts catholiques, qu'on prétend défendre, et si contraire aux explications qui nous ont été données en dernier lieu.

3816. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Compiègne, 27 novembre 1866, 8 heures soir.

J'ai reçu votre dépêche du 20. On cherche à exagérer et à exploiter le langage bienveillant, mais un peu inconsidéré et nullement autorisé, de M. d'Arnim. Jamais le Gouvernement prussien n'a songé à offrir un asile au Pape. C'est une vieille histoire qui remonte au feu Roi. Il n'a pas plus d'envie d'envoyer un bâtiment, et c'est le Gouvernement romain qui l'a fait demander.

3817. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 38.)

Palais de Compiègne, 27 novembre 1866.

J'ai reçu le télégramme que vous m'avez adressé en date du 24 de ce mois et dans lequel vous m'informez de l'impression produite à Rome par la circulaire de M. le Baron Ricasoli aux Préfets du Royaume d'Italie. Vous savez déjà par ma dépêche télégraphique d'hier [2] comment nous apprécions ce document.

Il renferme quelques phrases regrettables, sur lesquelles d'ailleurs M. le baron de Malaret n'a point dissimulé son opinion à M. Visconti-Venosta. Ce Ministre n'a pas essayé de les défendre, et nous avons la persuasion qu'elles ne sont pas l'expression de la politique que suivra en réalité le Gouvernement italien. Elles

[1] Cf. Armand, 20 novembre.

[2] Cf. Moustier à Armand, télégramme daté du 25 novembre, mais expédié le 26 à 1h matin; et Armand, 26 novembre.

répondent encore bien moins à celle que nous avons annoncée, et dans la sincérité et la fermeté de laquelle le Saint-Père peut avoir une entière confiance. Les instructions de M. le Baron Ricasoli aux Préfets appartiennent d'ailleurs, comme je vous l'ai dit, à cette catégorie de documents qu'il faut s'abstenir de prendre trop au pied de la lettre, qu'ils viennent de Rome ou de Florence.

Nous espérons donc que le Saint-Père n'accordera pas à cet incident plus d'importance qu'il n'en mérite véritablement, et que la résolution dont il se montre animé à l'approche du rappel de nos troupes, et que vous me signaliez récemment, n'en sera en rien affaiblie.

Je vois avec satisfaction que le Gouvernement pontifical est au contraire disposé à réaliser dès à présent quelques améliorations économiques importantes, qui ne pourront manquer d'être favorablement acueillies. J'apprends de même avec plaisir qu'il est prêt à accepter une négociation avec l'Italie sur tout ce qui pourrait être réglé entre les deux Cours sans préjuger la question politique. Le Gouvernement italien est pour sa part dans des dispositions semblables, et, ainsi que je vous l'ai fait savoir [1], M. Vegezzi, qui serait chargé de la mission de se rendre à Rome, a déjà été mandé de Turin à Florence.

3818. Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Grèce, 91.)

Athènes, 27 novembre 1866.

Aussitôt votre lettre reçue [2], j'ai vu M. Bulgaris. Je lui ai dit ce que vous me mandiez, et votre mécontentement. Il a protesté que, bien convaincu par vos paroles de vos véritables intentions et de leur portée, il n'avait pas rapporté autre chose à ses amis sinon que vous blâmiez absolument l'affaire de Candie, et il a reconnu que, de près ou de loin, rien de votre langage ne l'auto-

[1] Cf. Moustier, télégramme, 25 novembre.

[2] On pourrait croire qu'il s'agit de la dépêche de Moustier du 12 octobre; mais l'intervalle est bien long entre le 12 octobre et le 27 novembre. Peut-être Moustier avait-il rappelé et précisé en novembre, dans une lettre particulière, les termes de sa lettre d'octobre.

risait à vous considérer comme favorable, en quoi que ce soit, à la Grande Idée.

Il n'était pas fâché de rejeter sur le Roi la responsabilité des propos qui courent. C'est l'usage ici. Le Roi méprise ses Ministres, qui le lui rendent. Cependant, M. Bulgaris a fortement insisté pour que je ne parle pas au Roi, moi-même, avant qu'il ait éclairci l'affaire.

Je ne me suis engagé à rien. Je dînais le soir à la Cour, et je voulais rester libre de saisir une occasion que je jugerais opportune. Mais l'entretien qui s'est établi entre Sa Majesté et moi, et dont j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans ma dépêche d'aujourd'hui [1], a été si près de la raideur que j'ai cru devoir user de la latitude que me laisse votre lettre pour ne pas irriter davantage les difficultés présentes en traitant une question facile à rendre personnelle.

Je suis allé le lendemain chez M. Nowikoff [2]. Il m'a protesté sur sa parole d'honneur que jamais il n'avait entendu dire que vous eussiez, je répète son expression, *coqueté* avec la Grande Idée, et qu'il était persuadé que vous aviez en effet tenu le langage le plus décourageant pour l'application actuelle des tendances helléniques. Mais tout aussitôt, se jetant de côté, il a voulu établir qu'un esprit comme celui de Votre Excellence, dont, m'assura-t-il, il connaissait la valeur, ne méconnaissait pas que la question d'Orient était pendante, et que la race grecque

(1) Il semble bien que ce soit de cet entretien que parle Gobineau dans une dépêche du 29 novembre. Il faudrait supposer que la date de la dépêche ou celle de la lettre particulière est inexacte. Voici ce que Gobineau écrit dans sa dépêche :

J'ai eu l'honneur de dîner au Palais avant-hier. J'ai trouvé le Roi fortement prévenu, et ne le dissimulant guère, pour de prétendus succès des Crétois. Je me suis efforcé de rétablir la vérité. Sa Majesté a contesté mes allégations, et non sans hauteur, et a fini par me dire que tout ce qui arrivait était bien la faute des Puissances occidentales ; car, si ces Puissances l'avaient écouté quand il avait demandé pour la Crète des concessions, les choses eussent marché tout autrement.

J'ai répondu que la France ne s'était pas crue obligée de se prêter à une intrigue ourdie à Athènes ; que le mouvement candiote avait été inventé, préparé et conduit par des meneurs que chacun connaissait ici, et que, n'ayant rien de légitime, il n'avait pu ni dû intéresser le Gouvernement de l'Empereur. J'ai ajouté qu'il m'était d'ailleurs impossible de prendre ce qui se passait, en ce moment, pour autre chose qu'une explosion de sentiments anarchiques dont la Grèce, et non la Turquie, risquait fort de devenir la victime. (Grèce, 91.)

(2) Ministre de Russie à Athènes.

était forcément appelée à y jouer un personnage considérable. Sans doute, vous aviez laissé entrevoir cette vérité dans votre conversation avec le Roi, et il n'en fallait pas plus pour que des gens passionnés s'attachassent à l'espoir, d'ailleurs concevable, que la France, peu favorable aujourd'hui à leurs vues, s'y prêtât demain.

Je lui ai répondu que vous n'aviez fait ni avec le Roi ni avec M. Bulgaris de la théorie philosophique, que votre visite était essentiellement pratique, et que l'application directe vous avait seule occupé; qu'il ne s'agissait nullement de savoir si les affaires d'Orient se représenteraient un jour, sur quel point, dans quelle forme, avec quelle mesure d'assentiment de la part de la France, mais, uniquement, si vous aviez laissé jour à une espérance quelconque de vous voir soutenir l'insurrection de Candie; or j'affirmais que non, et ceux qui disaient le contraire alléguaient un fait faux.

Il en est convenu; mais revenant toujours, en mettant trois fois de suite en avant sa parole d'honneur, sur l'affirmation qu'il n'avait entendu rien de semblable, il a voulu me prouver que M. Bulgaris, dont il poursuit le renversement, était le coupable et avait fait ce dont je me plaignais.

Je me suis refusé à l'admettre, tant parce que M. Bulgaris avait eu en moi, dans son entrevue avec Votre Excellence, un témoin difficile à récuser, que parce que ses amis eux-mêmes avaient, dès le principe, reproduit vos paroles dans toute leur exactitude. «Alors, me dit-il, c'est le Roi que vous incriminez! — Aucunement, ai-je répondu, mais son entourage.» L'entourage du Roi est entièrement russe.

Je vois que le système suivi par les partisans de l'agitation est de combattre les effets des échecs subis en Candie par la perspective d'un accord final entre les grandes Puissances en faveur de la Révolution. La Russie se pose déjà comme toute bienveillante; on prétend que Lord Lyons tient un langage très émoussé, et que, en tout cas, l'hostilité patente du *Levant-Herald* contre les Turcs, et un ton d'impartialité assez remarquable en effet, par moments, chez M. Erskine[1] garantissent que le dernier mot

[1] Ministre d'Angleterre à Athènes.

n'est pas dit à Londres. Reste la France. Mais la France, si attachée au principe des nationalités, reviendra de son parti pris actuel; le printemps ne se passera pas sans que cette évolution se soit produite, et, en raisonnant de la sorte, on espère faire passer l'hiver aux révoltés de Candie, et, surtout, maintenir l'agitation en Grèce.

[En terminant, le Comte de Gobineau insiste sur la façon dont les partis, à Athènes, se servent de l'insurrection crétoise, «en s'accusant mutuellement de ne pas assez faire».]

3819. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Prusse, 360 [1].)

Berlin, 27 novembre 1866.

J'ai reçu votre lettre particulière [2], avec le projet qui y était annexé. Je m'en suis entretenu aujourd'hui avec M. de Thile, qui avait eu l'expédition du Comte Goltz. L'étendue des engagements que nous proposons à la Prusse ne lui semble pas proportionnée au degré d'importance que son Gouvernement peut attacher à la question romaine. Il m'a paru surpris du concours que le Comte Goltz vous a prêté. L'Ambassadeur de Prusse n'y était nullement autorisé par ses instructions, qui se bornaient à lui prescrire d'entendre et de référer. M. de Thile, voulant laisser à M. le Comte de Bismarck le soin de déterminer avec le Roi le caractère de l'entente que nous poursuivions, avait recommandé à M. de Goltz de ne rien préjuger. J'ai fait remarquer qu'il était urgent de prendre un parti, et de se mettre en mesure de tenir à Rome comme à Florence le langage que comportent les circonstances, si on voulait prévenir tout incident regrettable. J'ai invoqué les dispositions que le Roi avait témoignées, et qui nous autorisaient à proposer un arrangement analogue à celui dont vous avez fixé les termes avec le Comte Goltz. Je ne pouvais me

[1] Cette dépêche est résumée en quelques lignes dans É. Ollivier (t. IX, p. 138).

[2] Du 25 novembre.

dissimuler que je n'avais rien à attendre de M. de Thile lui-même, mais j'ai tenu à lui fournir des arguments pour disposer favorablement Sa Majesté, en attendant l'arrivée du Président du Conseil. J'ai insisté, et je le ferai plus énergiquement avec le Comte de Bismarck; je vous prie de ne pas en douter. Mais vous voudrez bien me permettre de vous dire, et j'espère que l'Empereur ne me blâmera pas plus que vous, que votre projet, tel qu'il est rédigé[1], risque d'excéder, à mon sens, la mesure des efforts qu'il convient de tenter tant à Berlin qu'en Italie. Interprétées par le préambule, les différentes clauses qui en font l'objet impliquent, si elles ne l'articulent, une garantie pour le pouvoir temporel du Pape dans toutes les éventualités; et nous aurons pris, ou offert de prendre, avec une Puissance protestante des engagements que nous avons refusé péremptoirement de contracter avec les Puissances catholiques[2]. Je crains, pour ma part, qu'il ne nous soit aussi difficile de les observer que de les méconnaître; je crains surtout que nos dernières ouvertures, avec les développements que nous leur donnons, ne nuisent sensiblement aux négociations que nous avons portées précédemment à Berlin, et dont, selon moi, il ne faut compromettre le succès à aucun prix. Je ne crois pas d'ailleurs, que le péril soit imminent à Rome, et, avec la chance d'arriver en temps opportun, nous y ferons certainement meilleure besogne en passant par le Luxembourg. M. d'Usedom télégraphie en date d'hier que Vegezzi était envoyé à Rome avec des instructions qui lui permettent de renouer de nouvelles négociations sur toutes les questions qui divisent les deux Gouvernements. Il ajoute que le Cabinet italien est disposé à faire à la Cour pontificale les plus larges concessions ; qu'il n'y a pas lieu de redouter, même de la part du parti d'action, une tentative imprudente, et que vraisemblablement le départ de nos troupes ne sera suivi à Rome d'aucun incident fâcheux quant à présent.

[1] Voir le projet annexé à la lettre particulière de Moustier, du 25 novembre.

[2] En 1865, à la suite de la Convention du 15 septembre, les cabinets de Vienne et de Madrid avaient fait à Paris des ouvertures en vue d'une garantie commune du territoire pontifical. Le cabinet des Tuileries les avait aussitôt repoussées.

M. de Bismarck [1] m'a demandé si je n'avais pas à lui faire une communication que M. de Goltz lui avait annoncée touchant les affaires d'Orient [2]. Cet Ambassadeur lui en ayant donné la substance et le pressant d'y répondre, il lui a mandé par le télégraphe que la Prusse y acquiescerait. Lord Loftus m'a lu de son côté une dépêche de Lord Stanley adressée au Chargé d'Affaires d'Angleterre sur le même sujet. Vous devez en avoir connaissance [3].

3820. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 137.)

Florence, 27 novembre 1866.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 30 novembre.)

Votre Excellence connaît par les dépêches du Général Fleury à l'Empereur [4] l'état des négociations relatives à la question romaine. Je me bornerai donc à constater après lui les dispositions conciliantes qu'il a rencontrées ou qu'il a fait naître chez les membres les plus importants du Cabinet de Florence. L'arrivée d'un Envoyé spécial de l'Empereur que l'on sait honoré de la confiance particulière de Sa Majesté a eu, entre autres bons effets, celui de frapper vivement l'opinion publique et d'appeler l'attention de tous les partis sur les dangers que pourrait amener une politique imprudente ou mal définie dans une question où les intérêts de la France et ceux du catholicisme se trouvent, pour ainsi dire, confondus.

[Le Baron de Malaret confirme le règlement définitif de la question de la dette pontificale [5]. Il termine sa dépêche par quelques détails sur la lutte des troupes pontificales contre le brigandage.]

(1) Le nom de Bismarck a sans doute été mis ici par erreur pour celui de Thile, puisque Bismarck ne revint à Berlin que le 1er décembre.

(2) Peut-être s'agit-il de la reconnaissance du prince Charles de Hohenzollern. Cf. Moustier à Benedetti, sans date (28 novembre), n° 94.

(3) La dépêche de Stanley avait été adressée, en réalité, à l'ambassadeur lord Lyons. Cf. ci-après, Bonnières, 28 novembre.

(4) Cf. Fleury, télégrammes, 24, 25 et 26 novembre.

(5) Cf. p. 160, note 1.

3821. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 319-320.)

27 novembre 1866.

Rien à signaler d'important aujourd'hui, si ce n'est une certaine préoccupation dans l'esprit de Ricasoli à l'approche de l'événement[1] et de l'ouverture des Chambres.

C'est lui-même qui maintenant me demande non seulement de ne pas partir, mais encore de ne pas m'absenter jusqu'à cette époque critique. Il sent le besoin de se fortifier dans sa résolution par la présence de l'Envoyé de l'Empereur. Je continue, du reste, à le circonvenir en gagnant le plus possible d'hommes politiques à la cause du maintien du pouvoir temporel et de la réconciliation du Pape avec l'Italie, mais, je le répète, à condition de certaines concessions de la part du Saint-Siège, en échange de tout ce que l'Italie a promis de sagesse et a déjà donné de gages.

Le discours du Trône va être très grave. Le Roi osera-t-il dire peu ou point à ce sujet? Je redouble d'efforts. Je vois Sa Majesté ce soir au retour de la chasse.

3822. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à l'Impératrice Eugénie. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 318-319.)

27 novembre 1866.

Ainsi que je l'ai écrit à l'Empereur, le Baron Ricasoli est très favorable au voyage de l'Impératrice, à la condition que ce voyage se fera le plus tôt possible[2]. J'ai amené en outre plusieurs Ministres et hommes politiques à cette opinion. Plusieurs journaux sont favorables.

Ce voyage peut donc avoir grand succès, puisqu'il est agréé

[1] C'est-à-dire du départ de la garnison française de Rome.

[2] Cf. Fleury, télégramme, 26 novembre.

par Florence, à la condition que Votre Majesté obtiendra tout d'abord certaines concessions. Sans cela, voyage dangereux, parce qu'il passionnera les esprits après départ, aussi bien à Rome qu'en Italie, et que le pouvoir temporel sera d'autant plus violemment attaqué et en péril qu'il n'aura rien concédé.

Il faut donc bien sonder la situation avant de prendre parti. Il y a grande gloire pour l'Impératrice si elle réussit, mais grand échec aussi à redouter.

Toutefois, j'ai bon espoir, d'après ce que j'entends, et suis d'avis du voyage.

Il faudrait se préoccuper de la légion d'Antibes, mal recrutée. Mauvais renseignements sur son esprit. Nécessité de combler au plus vite les vides faits par la désertion avec des soldats sûrs et à nous.

3823. L'Impératrice Eugénie au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 322 [1].)

Mon voyage trouve ici une grande opposition de la part des Ministres. Avancez-vous avec grandes précautions sur ce terrain; je ne désespère pas encore, mais je ne me dissimule pas que c'est un grand obstacle.

L'Empereur est aussi de cet avis. Écrivez-nous.

[1] Fleury ne date pas ce télégramme, que nous plaçons à la suite du sien, mais qui a pu n'être expédié que le lendemain matin. C'est en tout cas après l'avoir reçu que Fleury écrivit à sa femme la lettre suivante, datée du 28 :

Le Roi, qui m'avait échappé pendant quatre ou cinq jours, est revenu hier aux idées premières, mais non sans peine. Il m'a promis beaucoup de choses. Les tiendra-t-il? J'ai tant insisté que j'espère un peu.

Quant au voyage de l'Impératrice, je suis ce matin dans la phase grave de la situation ; je vais avoir à me prononcer. Sa Majesté m'écrit que La Valette et les autres sont contraires. Si elle ne les amène pas à son opinion, je suis d'avis qu'elle renonce à son projet. Il faut absolument que ce voyage ait le double caractère politique d'abord et religieux ensuite. Si elle n'obtient rien, je te l'ai déjà dit, ce serait un grand échec pour l'Empire et pour la France et, de plus, un déchaînement de l'Italie. Tout alors peut se produire. Je vais m'enfermer en moi-même toute la matinée pour dire avec conscience mon opinion et suivre en cela une cause vraiment bien malade à Rome. (Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 322-323.)

3824. Rothan, Consul général à Francfort, au Marquis de Moustier. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 2[1].)

Francfort, 27 novembre 1866[2].
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Dans mon dernier rapport[3], je me suis permis de demander à Votre Excellence de vouloir bien m'accorder un peu de temps pour m'orienter et me reconnaître dans cette Allemagne que pendant quinze ans j'ai connue fédérale, sous la présidence de l'Autriche, et que je retrouve unitaire, sous l'hégémonie de la Prusse.

Je viens aujourd'hui vous faire part, Monsieur le Ministre, non pas d'impressions personnelles, qui, à si court délai, ne sauraient avoir grande autorité, mais bien me rendre l'interprète de quelques appréciations que M. de Beaulieu, l'ancien Ministre de Belgique auprès de la Diète, aujourd'hui en résidence officielle à Munich, a développées devant moi sur la situation générale et particulière des États du Midi telle qu'elle s'est constituée depuis la paix de Nikolsbourg.

M. de Beaulieu est resté accrédité auprès des quatre Cours devant lesquelles la Prusse a jugé prudent de s'arrêter dans sa marche envahissante, s'engageant à les laisser se constituer en Confédération séparée, bien pénétrée d'ailleurs des difficultés de tout genre qui s'opposeraient à la réalisation de cette idée, et bien décidée, au fond, à la faire avorter au besoin par les moyens d'action dont elle dispose.

En sa qualité de Représentant d'un pays neutre, M. de Beaulieu a facilement accès, soit auprès des Ministres, soit auprès des Souverains auxquels, du temps du Roi Léopold Ier, il était souvent chargé de faire des communications de la nature la plus intime.

(1) En tête, note au crayon : «Communiquer à M. Benedetti.»

(2) Le premier des extraits de la correspondance de Francfort publié par Rothan dans l'*Affaire du Luxembourg* (*Appendice*, p. 426), et daté du 27 novembre, a été composé évidemment à l'aide de cette dépêche, mais n'en reproduit textuellement aucune partie et commence par un premier paragraphe auquel rien ne correspond ici. D'autre part, il n'y est question ni du rôle de M. de Beaulieu, ni des traités secrets d'août 1866.

(3) Cf. Rothan, 26 novembre.

Avec la persévérance et l'esprit d'investigation qui caractérisent ce Diplomate, M. de Beaulieu est arrivé, peu à peu, frappant à toutes les portes et se constituant en juge d'instruction officieux, à réunir tout un faisceau de preuves morales qui ne sauraient lui laisser aucun doute, malgré les dénégations officielles, sur l'existence du traité secret d'alliance offensive et défensive que la Prusse a imposé successivement aux quatre Cours.

C'est à Stuttgart, chez M. le Baron de Varnbüler, le premier des signataires [1], qu'il a recueilli les demi-confidences les plus caractéristiques. A Carlsruhe, il a procédé par voie d'affirmation, et ce moyen lui a réussi au point de jeter M. de Freydorf dans le trouble le plus significatif.

Pour M. de Beaulieu, l'existence de ce traité, dont il n'a eu, du reste, aucun exemplaire entre les mains, n'est donc pas douteuse. Il pense qu'il n'est que la reproduction de l'article premier de la convention qui a servi de type aux États du Nord [2], et que la Prusse s'est réservé d'y ajouter, *lorsqu'elle n'aura plus à ménager la France*, les clauses qui lui assureront le commandement suprême et qui stipuleront en même temps la transformation des armées du Midi, sur le modèle de sa propre organisation.

M. de Beaulieu m'a dit avoir fait part de ces renseignements,

[1] Les traités secrets d'alliance offensive et défensive avec la Prusse furent conclus successivement par le Wurtemberg, Bade et la Bavière, les 13, 17 et 22 août.

[2] Voici le texte de l'article premier du traité d'alliance conclu à Berlin le 18 août 1866 entre la Prusse et ses Confédérés de l'Allemagne du Nord : «Les Gouvernements de... etc., concluent une alliance offensive et défensive pour le maintien de l'indépendance, de l'intégrité, ainsi que de la sécurité intérieure et extérieure de leurs États, et s'engagent, dès à présent, à la défense commune de leurs possessions, qu'ils se garantissent réciproquement par le présent traité d'alliance». (Cf. *Arch. diplom.*, 1866, t. IV, p. 188-189.)

En réalité, les traités secrets d'alliance comprenaient essentiellement les trois articles suivants :

Article premier. — Une alliance offensive et défensive est conclue par le présent traité entre S. M. le Roi de Prusse et le Roi de Bavière.

Les Hauts Contractants se garantissent réciproquement l'intégrité de leurs territoires respectifs, et s'engagent à cet effet chacun à mettre réciproquement, en cas de guerre, toutes leurs forces militaires à la disposition de l'autre.

Art. 2. — Dans ce cas, S. M. le Roi de Bavière cède le commandement supérieur de ses troupes à S. M. le Roi de Prusse.

Art. 3. — Les Hauts Contractants s'engagent à tenir cette convention provisoirement secrète. (*Arch. diplom.*, 1867, t. III, p. 1055-1056.)

en partie du moins, à M. le Vicomte des Méloizes et à M. le Comte de Damrémont, qui n'auront pas manqué de les transmettre à Votre Excellence[1]. Sur ce point, ma dépêche n'aura d'autre mérite que celui de confirmer les informations qui vous seront déjà parvenues sur l'existence du traité par lequel la Prusse et les Cours du Sud se garantissent réciproquement leurs territoires.

Ces alliances signées sous la pression écrasante d'une occupation militaire seront-elles maintenues en tout état de cause, et ne cherchera-t-on pas à s'y soustraire lorsqu'on sera à peu près certain de pouvoir le faire impunément et avec des avantages en perspective? Les idées de M. de Beaulieu à cet égard sont loin d'être arrêtées. Il croit cependant, et c'est aussi mon opinion, que, si l'Autriche parvenait à se reconstituer militairement et si jamais la France, d'accord avec le Cabinet de Vienne, se déclarait mécontente de la transformation si radicale que la Prusse fait subir à l'Allemagne au détriment de ses intérêts traditionnels, les allures des Cours du Midi ne tarderaient pas à prendre un caractère plus indépendant, et que, pour elles, cette double pression serait finalement irrésistible.

En attendant, ces trois Cours, — car celle de Bade ne saurait plus désormais entrer en ligne de compte, tant elle s'est inféodée à la politique prussienne, — marchent à la dérive, ayant perdu les points d'appui qu'elles trouvaient à Vienne et à Francfort, et n'osant pas, de peur d'ameuter contre elles les passions populaires, se placer sous le protectorat de la France.

De tous ces pays, c'est le Wurtemberg, ainsi que cela résulte de ses débats parlementaires, qui se montre le plus jaloux de son autonomie. Il se fait là un travail dont il serait intéressant et utile de suivre le développement. Le parti démocratique y prend de jour en jour une extension plus grande, jusque dans les rangs de l'armée, dont la discipline me paraissait déjà fort relâchée, il y a quelques années, lorsque je me trouvais à Stuttgart. La Cour ne l'ignore pas, et c'est là assurément un des motifs qui la poussera à adopter l'organisation militaire si rigoureuse de la Prusse, et à admettre au besoin, si à Berlin on le jugeait nécessaire, une garnison prussienne dans la forteresse d'Ulm.

[1] Nous n'avons trouvé, dans la correspondance de Damrémont et de des Méloizes, aucune communication de ce genre.

Des considérations d'un autre genre contribuent, cela est probable, à resserrer cette alliance si contraire au sentiment prédominant des masses dans le Wurtemberg. C'est à Pétersbourg que la Reine Olga a de tout temps puisé ses inspirations, et ce n'est pas le Prince Gortchakoff, son ancien conseiller à Stuttgart, qui la détournera, au moment où les relations entre l'Empereur Alexandre et le Roi Guillaume paraissent être si cordiales, de la direction très résolument prussienne que M. de Varnbüler a imprimée à sa politique, depuis les blessures d'amour-propre qu'à Nikolsbourg il a reçues dans le camp autrichien [1].

Le tableau que M. de Beaulieu fait de la Bavière n'est pas sans analogie avec celui qu'il m'a tracé du Wurtemberg. C'est le même désarroi, plus marqué encore, avec un Souverain fantasque, négligeant les intérêts les plus sérieux de l'État pour la musique, qu'aucun maître n'a jamais pu lui enseigner; ce sont les mêmes perplexités chez les hommes d'État, les mêmes tiraillements intérieurs, à cette différence près, toutefois, que le mouvement antiprussien part d'en haut, au lieu de se manifester comme en Wurtemberg mêlé à l'élément républicain, dans les classes inférieures.

M. de Pfordten, un converti de Nikolsbourg comme M. de Varnbüler, se trouve aujourd'hui en face du parti conservateur et catholique qui le menace, et qui, d'ici à quelques jours, aura peut-être réussi à le renverser. Il paraît du reste préparé à cette éventualité, car, dans ses entretiens intimes, il se plaît à vanter les charmes du *farniente*, ce qui est d'ordinaire le langage des ministres à la veille de quitter le pouvoir.

Si sa succession venait à échoir au Baron d'Edelsheim, l'ancien Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Bade, ce changement ne laisserait point indifférent le Cabinet de Berlin et il aurait raison d'y voir une atteinte portée à son influence à Munich. Mais, si le choix du Roi devait tomber sur le Prince de Hohenlohe, la Prusse, à laquelle il est tout dévoué, n'aurait en somme qu'à s'en féliciter, car M. de Pfordten a été dans sa vie sujet à trop de variations pour inspirer à ses amis une confiance absolue.

[1] Cf. Damrémont, 3 et 23 août.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le remplacement du Baron de Pfordten par le Prince de Hohenlohe ne serait donc en réalité, pour le public, qu'une affaire de nuance, tandis que, pour la Prusse, il serait une question de sécurité.

Quant au Grand-Duché de Darmstadt, dont il me reste quelques mots à dire à Votre Excellence, les sympathies des masses s'y détourneraient de plus en plus de la Prusse; les élections, qui sont prochaines, ne laisseront aucun doute à cet égard. Il est certain que les violences pratiquées dans les États annexés et les stipulations de Nikolsbourg, si brutalement méconnues en Saxe, ont dégrisé les populations qui se sentaient le plus irrésistiblement entraînées vers l'Union du Nord. La propagande du Nationalverein aura fort à faire pour rendre à la Prusse la popularité que lui avaient value ses succès si habilement préparés et qu'elle s'est aliénée pour avoir manqué de générosité. La Cour grand-ducale accepte dans la forme, avec résignation, le sort que les événements lui ont imposé, mais, dans ses épanchements intimes, le Grand-Duc ne se ferait pas illusion sur les épreuves qui l'attendent encore et dont il est menacé, aujourd'hui même, par la *Gazette de la Croix;* comme aussi il ne se ferait pas défaut d'invoquer, selon son expression, «les pantalons rouges», qui, d'après lui, ne sauraient plus tarder longtemps.

J'aurais bien encore, pour compléter le tableau, à entrer dans quelques détails sur la Cour de Carlsruhe, ne serait-ce que pour exposer les motifs qui l'ont fait se jeter corps et âme dans les bras de la Prusse. Mais je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en lui parlant des idées fixes du Grand-Duc, de la camarilla prussienne qui l'entoure et de l'action qu'elle exerce sur ses déterminations. C'est, en somme, une triste Cour, sans cesse tourmentée par la crainte qu'un traité de partage secret n'intervienne ou ne soit intervenu entre le Cabinet de Berlin et le Cabinet de Munich, et cherchant, à force de démonstrations et de servilité, à s'assurer une grosse situation morale et pécuniaire, sous prétexte de sacrifices éclatants portés à la grande patrie, pour le jour où il entrerait dans les convenances de la Cour de Prusse de subordonner ses liens de famille aux intérêts de sa politique.

En résumé, Monsieur le Ministre, si, dans le Nord de l'Alle-

magne on procède énergiquement et sans perdre une seconde à *l'assimilation civile et surtout militaire* des nouvelles provinces, dans le Midi au contraire on vit au jour le jour, sans boussole, étonné et embarrassé d'une indépendance à laquelle on n'est pas habitué et dont on ne sait pas tirer parti. Il s'agirait de trouver une formule qui permettrait de se grouper, mais c'est à qui ne subordonnera pas sa politique à celle de son voisin. Ce serait un grand pas si, du moins, l'on parvenait à s'entendre sur une organisation militaire identique, réservant à l'avenir la question si délicate du commandement en chef. Mais, à l'instar de Gribouille, on préfère se jeter à l'eau plutôt que de se laisser mouiller par la pluie.

3825. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Confidentielle et réservée. Orig. Rome, 1033, n° 103.)

Rome, 27 novembre 1866.
(Cabinet, 1er décembre.)

[Armand s'est plaint au Cardinal Antonelli d'un article inséré dans le *Journal officiel* et qui ne pouvait émaner que du Cabinet même du Pape [1]. Cet article, «empreint de passion», et qui «ne semblait pas à l'adresse de l'Italie seulement», est évidemment dû à un accès d'humeur, inspiré au Pape par la circulaire Ricasoli. Il n'aura d'ailleurs aucune conséquence pratique.]

Votre Excellence se rappellera que le Cardinal Secrétaire d'État m'avait déclaré que ni lui, ni le Pape n'avaient demandé de bâtiments de guerre à aucune Puissance [2]. Cette affirmation se trouvant en contradiction avec les informations que l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a reçues de M. de Thile [3], j'ai cru devoir chercher à atteindre la vérité sur ce point de fait. Mgr Berardi m'a répété que le Baron d'Arnim avait réellement *offert* au Pape d'appeler le pavillon prussien dans les eaux de Civita-Vecchia, si bien

(1) La copie de l'article, annoncée par la dépêche, n'a pas été conservée dans la correspondance.

(2) Cf. Armand, 20 novembre, n° 99.

(3) Cf. Benedetti, télégramme, 16 novembre; et Moustier à Armand, 20 novembre, n° 36.

que, après cette ouverture qui eut lieu le lundi 29 octobre, M. d'Arnim vint le jeudi suivant chez Mgr Berardi pour connaître la réponse de Sa Sainteté. Le Sous-Secrétaire d'État, n'étant point en mesure de la donner, ajourna l'Envoyé prussien au lendemain vendredi, et lui annonça alors que le Souverain Pontife ne pourrait que se féliciter de voir un vaisseau prussien en station à Civita-Vecchia.

La nouvelle que l'Impératrice pourrait bien visiter Rome [1] et que dans cette vue l'on prépare les appartements du Quirinal, commence à se répandre dans le public. Qu'on y croie ou qu'on en doute, tout le monde sent que ce voyage aurait l'importance d'un événement politique.

Avant de clore cette dépêche, je dois y constater que depuis deux jours la presse romaine a quitté ce ton d'amertume que lui avait inspiré la circulaire de M. Ricasoli [2].

3826. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, à........ (Particulière. Orig. Rome, 1033 [3].)

Rome, 27 novembre 1866.

Les paroles bienveillantes que vous avez bien voulu me transmettre de la part du Ministre m'ont fait grand plaisir. Je vous prie de mettre sous ses yeux le court extrait ci-joint de ma correspondance de l'année dernière qui lui prouvera avec quel ménagement j'ai dû prononcer le mot de *réformes* cette année-ci. Comme vous, je suis persuadé que c'est un sentier trop battu pour y faire une profonde impression. Les voilà cependant qui s'exécutent ou du moins se préparent sur les douanes et les passeports. C'est beaucoup pour eux.

On trouve que la correspondance officielle de M. Ricasoli est beaucoup moins réconfortante que ses déclarations officieuses. Ne

(1) Cf. Armand, particulière, 20 novembre.

(2) Cf. Armand, 26 novembre.

(3) En tête, note au crayon : «*Prusse*. — Voir à la fin.» — La dernière phrase montre que le destinataire devait être un fonctionnaire appartenant soit au Cabinet, soit à la Direction des Affaires politiques.

laissez pas la même chose se produire à mon égard dans la correspondance du Département : je ne voudrais pas que ma gestion y laissât une trace de désapprobation sans correctif. Je confie cela à votre amitié.

Les déclarations de la Prusse sur la démarche d'Arnim ne me semblent pas exemptes d'inexactitude [1]. Je les considère comme des *Danaos* modernes dont il faut se défier. Nous n'avons été que trop leur dupe jusqu'à présent.

On m'a laissé entendre à la Secrétairerie d'État qu'on ferait conseiller à l'Épiscopat français de mettre la sourdine à ses mandements.

Compiègne a-t-il été brillant? Bons souvenirs à Ducros.

[*P.-S.* — Armand demande l'indulgence du Ministre pour une dépêche sur le brigandage, qu'il a dû faire rédiger par un de ses jeunes collaborateurs.]

Mardi 27, minuit. — Je reçois à l'instant le nouveau télégramme au sujet des dispositions du Gouvernement prussien pour le Saint-Siège [2]. Il y a, de part et d'autre, des affirmations contradictoires qui sont singulières et qui méritent un examen attentif. Il est bien difficile d'inventer des détails aussi circonstanciés que ceux que m'a donnés Mgr Berardi et que vous trouverez dans mon n° 103.

3827. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. à chiffrer. Copie. Prusse, 360.)

Compiègne, 28 novembre 1866.

Je suis d'accord avec l'Empereur et avec Goltz que l'article dernier de la convention [3] 1° devrait être secret, 2° devrait seulement réserver une nouvelle entente entre les deux Cours pour examiner quand et comment l'accession des autres Cours pourrait être demandée.

(1) Cf. la dépêche précédente.

(2) Cf. Moustier à Armand, télégramme, 27 novembre.

(3) Cf. le projet de convention, en annexe à la lettre particulière de Moustier à Benedetti, du 25 novembre. C'est de l'article 5 qu'il s'agit ici.

3828. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 92.)

[Compiègne,] 28 novembre 1866.

Le Ministre de l'Empereur à Copenhague m'a transmis quelques détails très confidentiels sur les discussions qui ont abouti, au sein du Cabinet danois, à la rédaction définitive du paragraphe du discours du Trône relatif à la question des Duchés.

Les renseignements recueillis par M. Dotézac m'ont paru de nature à vous intéresser, et je vous envoie ci-joint, pour votre information personnelle, un extrait de sa correspondance [1].

3829. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 93.)

[Compiègne,] 28 novembre 1866.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Saint-Pétersbourg m'a donné, par une dépêche confidentielle en date du 20 de ce mois, d'intéressants détails sur le séjour du Prince royal de Prusse à la Cour de Russie. Je crois utile de vous adresser, pour votre information personnelle, une copie de ce rapport. En ce qui concerne plus particulièrement les bruits qui ont circulé sur une entente entre la Prusse et la Russie, M. le Baron de Talleyrand, que j'avais invité à me renseigner à cet égard, ne croit pas qu'il existe un arrangement de cette nature. Il ne nie pas toutefois que la visite du Prince royal, comme celle du Général de Manteuffel [2], ne puissent exercer une influence sur les relations personnelles des deux Souverains. Je vous transmets également un extrait de la correspondance de M. le Prince de la Tour d'Auvergne sur le même sujet [3]. Lord Loftus, comme vous le verrez, contesterait d'une façon absolue l'exactitude des suppositions qui ont eu cours rela-

[1] Cf. Dotézac, 17 novembre, et la note au crayon mise en tête.

[2] Au mois d'août.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 22 novembre.

tivement à une alliance entre les deux Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin, et ses appréciations se basent évidemment sur des assurances analogues à celles que vous avez recueillies vous-même de la bouche de M. de Thile [1].

3830. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 94.)

Palais de Compiègne, [28] [2] novembre 1866.

[Le Gouvernement ottoman a exprimé le désir de voir le Cabinet des Tuileries adhérer, dans la forme qui lui paraîtrait le plus convenable, à l'arrangement intervenu à Constantinople entre le Sultan et le Prince Charles de Hohenzollern.

Le Cabinet de Londres regarderait comme régulier et désirable que les Représentants des Puissances garantes fussent réunis en Conférence et que l'adhésion fût collective. Le Cabinet de Vienne attache peu d'importance à la forme de l'adhésion, et se rallierait aux préférences du Gouvernement français. Celui de Florence préférerait l'adhésion collective, mais accepterait une adhésion séparée. Le Marquis de Moustier attacherait du prix à connaître les intentions du Cabinet de Berlin.]

3831. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 258.)

Berlin, 28 novembre 1866.
(Cabinet, 30 novembre; Dir. pol., 3 décembre.)

[En ce qui concerne l'adhésion des Puissances garantes à l'accord intervenu entre le Sultan et le Prince Charles de Hohenzollern [3], le Cabinet de Berlin préfère ne prendre aucune initiative.

[1] Cf. Benedetti, 17 novembre, n° 251.

[2] La dépêche ne porte pas de date précise; mais elle est classée sous le n° 94, et les dépêches n° 93 et 95 sont toutes deux datées du 28 novembre.

[3] La question avait été signalée à Benedetti, antérieurement à la dépêche précédente de Moustier, dans une autre dépêche en date du 10.

Il se ralliera à l'avis qui sera agréé par la plupart des Cabinets. Il est néanmoins visible que M. de Thile préférerait une réunion de la Conférence et l'adhésion collective par un protocole spécial.]

3832. E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 368, n° 115.)

Péra, 28 novembre 1866.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 8 décembre.)

[La situation ne s'est pas sensiblement modifiée en Crète. La résistance serait maintenant concentrée dans le district de Selino. «A côté de cela, les débarquements de volontaires étrangers et d'approvisionnements de toutes sortes continuent sur une grande échelle [1].» C'est là qu'est le danger, et les Turcs se déclarent impuissants à y parer.

Dans ces conditions, Lord Lyons, qui a reçu des instructions analogues à celles de M. de Bonnières [2], se demande si les Turcs pourraient mettre immédiatement à exécution les bons conseils qu'on leur donne. Il «regarde comme urgente la nécessité de tenir à Athènes un langage énergique, pour mettre fin à des excitations qui ne font que s'accroître et qui peuvent mettre en danger la sécurité de la Turquie à un moment donné». Il s'étonne même qu'Aali Pacha ne demande pas aux Puissances «de faire ce que la Turquie est impuissante à organiser : une croisière sérieuse» [3].]

(1) «A mesure que les nouvelles de l'insurrection deviennent plus mauvaises, écrit Gobineau le 29 novembre, on répète les envois d'hommes et de munitions. Il en part d'Athènes et du Pirée, mais aussi du Magne, en nombre plus ou moins considérable, mais que nous ne pouvons pas apprécier. J'entends dire que, dans le Péloponèse, les jeunes gens s'enrôlent avec beaucoup d'empressement, et je ne serais pas surpris que la vi ée du comité crétois d'Athènes ne fût de substituer au soulèvement local une guerre de guérillas soutenue par les volontaires hellènes.» (Grèce, 91.)

(2) Cf. Moustier à Bonnières, 9 novembre.

(3) A ce moment, le ministre de Turquie à Athènes, Photiadès Bey, donnait à Gobineau, sur la façon dont les navires turcs assuraient le blocus, des détails curieux, que l'envoyé français reproduisait dans une dépêche du 29 no-

3833. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Rome, 1033, n° 105.)

Rome, 28 novembre 1866.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 3 décembre.)

J'ai l'honneur de signaler à Votre Excellence le bulletin du jour dans l'*Italie* d'hier mardi [1].

Si le Gouvernement italien n'impose pas silence à sa presse officieuse, les efforts de l'Ambassade de Sa Majesté pour maintenir la confiance à Rome seront rendus impuissants par l'acharnement que les journaux mettent à semer le doute. Pour aujourd'hui j'essaierai d'en combattre l'effet, en signalant cet article au Cardinal Antonelli, et en lui faisant comprendre que la sincérité du Gouvernement de l'Empereur est démontrée par la perfidie même avec laquelle on cherche à la faire suspecter. On n'affiche une prétendue complicité que lorsqu'elle est utile et n'existe pas.

vembre : «M. Photiadès, écrit-il, a confié à M. Erskine, à l'amiral Simon, à moi, que l'état moral des marins turcs employés au blocus était des plus regrettables, attendu que la peur qu'ils ont des brûlots paralyse complètement leur action et explique l'impunité des voyages du *Panhellenion* et des autres bateaux grecs. Sur seize navires employés au maintien du blocus, huit demeurent constamment au port de la Sude. Les huit autres circulent deux par deux, à cette fin de se prêter un mutuel secours en cas d'attaque; ce qui, de fait, ne produit pas plus d'effet, quant à la garde des côtes, que ne feraient quatre bâtiments. Ils partent à la même heure pour exécuter leur tournée, ne s'arrêtent nulle part, et, par conséquent, ne rencontrent jamais personne». (Grèce, 91).

[1] La coupure du journal l'*Italie* est jointe à la dépêche. Le passage principal du *Bulletin du jour* est le suivant : «Le Gouvernement français a le désir très vif que l'exécution de la Convention n'amène pas la chute immédiate du pouvoir temporel. Tout le monde en comprend la raison. Or, l'Italie n'a aucun motif de hâter la marche des événements, comme l'a très bien expliqué la circulaire du baron Ricasoli.» Rome, 1033.)

3834. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Prusse, 360.)

Berlin, 29 novembre 1866.

Je profite du passage de M. de Frézals pour vous accuser réception de votre dépêche télégraphique de ce matin [1]; j'en prends note et je n'oublierai pas comment vous comprenez l'article V de votre projet de convention.

Je n'ai, quant à présent, rien à ajouter à ce que je vous mandais dans ma lettre particulière d'avant-hier [2]. Comme je vous le disais, tout ce que j'ai pu tirer de M. de Thile, c'est un certain sentiment d'appréhension qui lui était inspiré par l'importance des engagements que nous demandons à la Prusse de contracter avec nous. Je vous en ai fait la remarque parce que M. de Thile, qui voit le Roi tous les jours, m'a paru se référer aux impressions de Sa Majesté. Le Sous-Secrétaire d'État n'a voulu d'ailleurs ni ne pouvait rien engager, et m'a renvoyé à M. de Bismarck dont le retour, toujours imminent, est chaque jour remis au lendemain depuis la semaine dernière. M. de Thile affirme que le Président du Conseil arrivera irrévocablement demain; mais vous comprendrez que je m'abstienne de vous garantir l'exactitude de cette information, et, avant que je n'aie vu M. de Bismarck, je puis moins encore vous faire pressentir comment on recevra notre communication. M. de Goltz, qui ne se borne pas à entretenir des rapports avec le Ministère des Affaires étrangères, pourrait être mieux informé que M. de Thile, et se trouver avant moi en mesure de vous édifier.

J'ai, en attendant, employé mon temps à examiner mûrement chacune des clauses de votre projet, et, dans la conviction que vous voudrez bien m'autoriser à vous soumettre mes observations, je vous demanderai s'il ne serait pas utile de remanier le préambule suivant la rédaction que vous trouverez ci-jointe; vous verrez qu'il s'agit exclusivement d'une affaire de forme, et que je res-

[1] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 28 novembre. — Benedetti avait probablement reçu ce télégramme le 29 au matin.

[2] Cf. Benedetti, particulière, 27 novembre.

pecte intégralement le fond, bien que la réflexion n'ait rien changé à l'avis que j'ai pris la liberté d'exprimer avec une entière franchise dans ma dernière lettre.

3835. Annexe à la dépêche particulière de Berlin du 29 novembre[1].

S. M. l'Empereur des Français et S. M. le Roi de Prusse, convaincus, d'une part, que l'indépendance du Saint-Siège constitue une question de nature à exciter au plus haut degré, dans tous les pays, les préoccupations des populations catholiques, et, de l'autre, que cette indépendance ne saurait être réellement assurée si ce n'est à la condition que le Pape continuera, en toute liberté et sécurité, à jouir de ses droits de souveraineté sur ses États;

Considérant en outre que, en dehors de toute appréciation religieuse, le maintien de cette souveraineté constitue un véritable intérêt européen;

Constatant d'ailleurs avec satisfaction que cette grave question a déjà reçu un commencement de solution d'une haute valeur par suite des engagements qui, dans la Convention du 15 septembre, ont été contractés envers la France par l'Italie, engagements que cette dernière Puissance, en proclamant Florence comme capitale, a déjà remplis sur un point essentiel et qui l'obligent à respecter et à faire respecter désormais, contre toute attaque, la frontière des États pontificaux;

Reconnaissant enfin que, dans cet état de choses, il reste à donner, par une plus complète garantie, une entière satisfaction à tous les grands intérêts qui se rattachent[2] au maintien de la souveraineté du Saint-Père;

Ont résolu de se concerter dans ce but, et ont, à cet effet, nommé pour Leurs Plénipotentiaires.......... lesquels, après avoir, etc.

[1] Cf. la rédaction proposée par Moustier, ci-dessus, p. 153.

[2] En marge : « *Variante*..... qui se rattachent au maintien de la souveraineté du Saint-Père, Leursdites Majestés ont résolu..... »

3836. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Déchiffrement. Danemark, 251, n° 115[1].)

Copenhague, 29 novembre 1866.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

Pendant son séjour à Pétersbourg[2], le Prince de Galles a plaidé la cause du Danemark auprès du Prince royal de Prusse. Il n'a trouvé auprès du fils du Roi Guillaume qu'une politesse froide, ou plutôt, pour se servir de l'expression du Comte Frijs, le Prince royal de Prusse s'est montré, à l'unisson du Général de Manteuffel, le plus terrible adversaire, on le sait, des Danois. Le Prince royal de Danemark a rendu compte de cette conversation à Copenhague, en demandant si, en cet état, il avait à persister dans son projet de visite à la Cour de Prusse. Le Roi, sur le conseil de son Ministre des Affaires étrangères, a répondu que rien ne devait être changé à son itinéraire, en observant à Berlin la plus grande réserve sur l'affaire de la rétrocession du Sleswig.

De son côté, M. de Thile, pour la première fois, a entretenu le Ministre danois du traité de Prague, et lui a donné l'assurance que la Prusse tiendrait scrupuleusement ses engagements. M. Quaade s'est borné à prendre acte de cette déclaration, conçue en termes généraux, l'intention du Cabinet de Copenhague étant de ne prendre aucune initiative, en laissant à la Prusse le soin de manifester elle-même ses déterminations[3].

Le Ministre des Affaires étrangères me donne confidentiellement ces renseignements.

[1] En tête : note au crayon : «Communiquer confidentiellement à M. Benedetti.»

[2] Entre le 6 et le 29 novembre.

[3] La conversation de Quaade et de Thile est relatée dans une dépêche de Quaade à Frijs du 23 novembre, insérée dans le recueil de documents publiés pour le Ministère des Affaires étrangères danois par Aage FRIIS, *La Question du Slesvig septentrional, Documents et lettres servant à élucider la politique du Gouvernement danois*, p. 325-328. Thile avait déclaré que l'article V serait exécuté aussi vite que possible aussitôt que la Prusse aurait incorporé les Duchés. L'affaire serait menée à sa bonne fin «dans un calme absolu», et le Danemark pouvait avoir confiance dans le Gouvernement prussien.

3837. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 138.)

Florence, 29 novembre 1866.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[Après avoir rappelé les derniers incidents des négociations relatives à la dette pontificale[1], le Baron de Malaret annonce l'arrivée à Florence du Commandeur Vegezzi, qui a eu de longs entretiens avec le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères. M. Vegezzi, peu encouragé par les résultats de sa mission de l'année précédente[2], semble avoir hésité à accepter de retourner à Rome. «Il a cependant cédé aux instances qui lui ont été faites, lorsqu'il a été informé des dispositions conciliantes du Gouvernement du Roi.» Seule, sa santé, qui est mauvaise, pourrait empêcher son départ. Il retourne à Turin pour y consulter les médecins. Le Gouvernement italien comprend qu'il importe d'envoyer à Rome un négociateur dont la personnalité soit agréable au Saint-Père, et il sait que tel est le cas pour M. Vegezzi. Si celui-ci ne pouvait partir, «le choix d'un homme capable ou désireux de le remplacer offrirait des difficultés réelles, et amènerait peut-être des retards qu'il importe avant tout d'éviter».

Le Gouvernement paraît satisfait du résultat des élections en Vénétie[3]. Le Baron de Malaret ne se croit pas encore en état de donner à ce sujet son avis personnel. Il semble pourtant que la grande majorité de la députation vénitienne siégera sur les bancs du parti conservateur.]

[1] Cf. p. 160, note 1.

[2] Sur la première mission Vegezzi (avril-juin 1865), cf. t. VI, p. 173, et É. Ollivier, t. VII, p. 223-226.

[3] Les élections avaient eu lieu le 25 novembre pour la désignation de cinquante députés.

3838. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 323-325.)

29 novembre 1866.

J'ai revu le Roi[(1)]. Son caractère mobile, je ne sais sous quelle influence, l'avait encore entraîné vers le courant italien. Après une discussion vive et serrée, je l'ai ramené, et cette fois définitivement, je l'espère, aux idées que Ricasoli a si bien acceptées : maintien du pouvoir temporel, désir du côté de l'Italie de réconciliation avec le Saint-Siège.

En résumé, le Roi m'a promis d'écrire secrètement au Pape pour l'assurer des bonnes intentions de son Gouvernement, et il s'engage à peser fortement sur les comités pour empêcher toute manifestation pacifique ou armée. L'émeute ou les manifestations qui échapperaient à l'action de l'Italie ne seraient pas redoutables, et pourraient être réprimées par les troupes pontificales.

Outre cela, j'ai abordé le chapitre du discours du Trône, qui serait l'occasion naturelle pour affirmer, dans une certaine mesure, l'observation de la Convention, parler de Florence comme capitale, et exprimer, enfin, un peu de reconnaissance pour l'Empereur et la France.

Quand j'ai dit au Roi : «Si Votre Majesté le veut, j'en parlerai à Ricasoli pour chercher ensemble la formule», Sa Majesté, avec cet amour-propre gascon qu'on lui connaît, m'a répondu : «Ricasoli ne saurait pas; c'est moi qui chercherai. — Si le Roi cherche, il trouvera», ai-je répondu. Cela ne m'empêchera pas de travailler Ricasoli, tout en ayant l'air de compter sur le Roi.

Quant à la grosse question du voyage de l'Impératrice, le Roi *a priori* est peu favorable. Il pense intelligemment, comme tout le monde ici, que ce voyage n'a de raison d'être que s'il est politique et si Sa Majesté a l'espoir d'obtenir des concessions; sans cela, il le trouve dangereux et sujet à interprétations cléricales et hostiles

(1) Cf. Fleury à Napoléon III, télégramme, 27 novembre, et p. 173, note 1.

à l'Italie[1]. Cette réserve faite, le Roi a ajouté : «Si l'Impératrice va à Naples, j'enverrai un de mes fils pour la complimenter.»

En réponse à la dépêche de l'Impératrice[2], je crois fermement, moi aussi, que ce voyage ne doit pas se faire contre le sentiment du Gouvernement français, et qu'il n'est favorable qu'avec de bonnes chances de réussite. C'est pour formuler plus sûrement mon opinion que j'aurais désiré être plus renseigné sur les impressions venant de Rome.

Si l'Impératrice renonce finalement devant l'opposition des Ministres, il faudrait le dire nettement et de suite, pour que je puisse exploiter ici dans notre sens ce changement de projet. Ce voyage ayant été annoncé, discuté déjà dans la presse, accepté par Ricasoli, il sera peut-être regrettable qu'il ne se fasse plus. Il aurait affirmé, sans aucune ambiguïté, les fermes résolutions de la France.

Dans le cas d'abandon, Sartiges n'est-il pas depuis trop longtemps à Rome pour avoir encore une influence et obtenir quelque chose? Ne serait-il pas utile que j'allasse moi-même à Rome, pendant quelques jours, pour porter des assurances au Pape et des conseils à ses généraux? Ne pourrais-je porter une lettre à[3] l'Impératrice corroborant celle du Roi? Je reviendrais aussitôt à Florence pour assister à l'ouverture des Chambres.

3839. Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 868.)

Madrid, 29 novembre 1866, 11h 45 matin.

Le Président du Conseil m'assure qu'il n'a pas écrit au Comte de San Luis dans le sens indiqué à Votre Excellence[4], et que la Reine ne l'aurait pas fait à son insu. Le Gouvernement est convaincu que l'abandon de Rome par le Pape serait un événement

(1) Cf. Fleury à l'Impératrice, télégramme, 27 novembre.

(2) Cf. ci-dessus, p. 173.

(3) *Sic*. De?

(4) Cf. Moustier à Mercier de Lostende, télégramme 27 novembre.

déplorable, particulièrement grave pour l'Espagne, et dont les conséquences échappent à toute prévision. Dans aucun cas il n'assumerait la responsabilité de le conseiller. Le Comte de San Luis a dû s'attacher à ce point de vue, et ce n'est que dans le cas d'une nécessité irrémédiable qu'un asile éventuel a été offert au Pape en Espagne.

M. Mon recevra les correspondances échangées avec l'Ambassade de S. M. Catholique à Rome pour les montrer à Votre Excellence.

3840. Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Marquis de Moustier. (Orig. Espagne, 868, n° 62.)

Madrid, 29 novembre 1866.
(Cabinet, 2 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[Mercier de Lostende confirme et commente son télégramme du même jour. Il insiste sur la netteté des assurances qui lui ont été données par le Président du Conseil.]

« Nous avons, ajoute celui-ci, une entière confiance dans les sentiments et dans les intentions de l'Empereur, et nous sommes persuadés qu'il saura prévenir un aussi déplorable événement[1]. Il est vrai qu'il a à lutter contre la force des circonstances; mais, au besoin, pour lui venir en aide, pourquoi n'ouvrirait-il pas à Paris une conférence à laquelle prendraient part des Représentants de toutes les Puissances catholiques? » Et Mercier de Lostende continue : « A cette suggestion, à laquelle il me parut d'ailleurs ne pas attacher grande importance, je me bornai à répondre que, toutes les principales Puissances de l'Europe comptant un plus ou moins grand nombre de sujets catholiques, il me semblait que ce n'était guère que par un Congrès général que la question, à cause de son caractère européen, pourrait être convenablement résolue. »

Mercier de Lostende est donc convaincu que le Cabinet de Madrid comprend les dangers d'une politique qui chercherait à attirer le Pape en Espagne. Mais il ne faut pas se dissimuler que les circonstances peuvent l'entraîner plus loin qu'il ne voudrait. Pour

[1] Il s'agit du départ du Pape.

qu'il en fût autrement, «il faudrait, ajoute Mercier de Lostende, qu'il fût plus dégagé qu'il ne l'est d'un parti plus papiste que le pape et qui exerce sur la conscience de la Reine un empire dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler les effets».

La fin de la dépêche se rapporte à la situation intérieure.]

3841. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 76.)

Munich, 29 novembre 1866.
(Cabinet, 1er décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[Le Vicomte des Méloizes rend compte du voyage entrepris par le Roi à travers les provinces éprouvées par la guerre. Le Souverain y a recueilli les témoignages manifestes de l'attachement des populations à la dynastie. — M. des Méloizes rapporte, en s'en étonnant, le bruit d'après lequel, à son passage à Munich, il aurait offert la présidence de son Conseil au Prince de Hohenlohe-Schillingsfürst.]

Le Prince de Hohenlohe est né en Prusse; il y a été élevé et employé dans les conditions d'un sujet prussien; les opinions, les tendances qu'il exprimait dernièrement dans la Chambre des Pairs de Bavière sont celles d'un Prussien dévoué et convaincu. On a donc peine à comprendre que, dans ce moment où les intérêts les plus évidents de sa Couronne devraient engager le jeune Roi à grouper fortement autour de lui les sentiments du peuple bavarois, il ait l'idée de remettre le Gouvernement aux mains d'un homme qui, des hauteurs où il se place pour juger les choses, perd de vue les intérêts de la Bavière et surtout ceux de sa dynastie. Quoi qu'il en soit, le Prince de Hohenlohe déclina la proposition, en déclarant, dit-on, «que son heure n'était pas venue».

On ajoute que la démarche aurait été faite par l'entremise du Grand Écuyer[1], objet actuel de la faveur du Roi, et en dehors du Chef de son Cabinet[2]. Celui-ci, indirectement informé du fait,

[1] Le comte de Holnstein.
[2] M. de Neumayr.

IMPRIMERIE NATIONALE.

y aurait vu la preuve que la confiance du Souverain ne lui était pas aussi exclusivement acquise qu'il s'en était flatté. Il se serait aussitôt rendu auprès de M. de Pfordten pour lui confesser ses mécomptes; et le sentiment du danger commun aurait soudainement rapproché les deux adversaires.

3842. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1866, 9h 1/2 matin.

L'Empereur Alexandre, faisant allusion à une conversation entre Votre Excellence et le Baron de Budberg, m'a assuré de ses meilleurs sentiments pour l'Empereur Napoléon. Répudiant les dispositions malveillantes de certains esprits, il les a attribuées au langage dénigrant des journaux français. Sa Majesté a fixé le 6 du mois de décembre pour le bal de l'Ambassade.

3843. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 109[1].)

Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1866.
(Cabinet, 3 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

J'ai eu l'honneur de rencontrer hier soir l'Empereur Alexandre, chez le Grand-Duc Constantin, qui avait ouvert son palais à la Société de Saint-Pétersbourg. Sa Majesté a bien voulu me prendre à part et m'exprimer la satisfaction que lui avait causée un rapport adressé par le Baron de Budberg, après une récente conversation entre Votre Excellence et l'Ambassadeur de Russie.

L'Empereur m'a dit qu'il avait vu avec plaisir l'échange d'idées auquel cet entretien a donné lieu, conservant toujours le désir de s'entendre sur les questions pendantes en Europe avec l'Empereur

[1] Un assez long passage de cette dépêche a été cité par Fr. Charles-Roux (*Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III,* p. 401).

Napoléon, pour lequel ses sentiments n'avaient pas varié. « J'espère bien, a-t-il ajouté, qu'à Paris on ne tiendra nul compte des bruits qui reviennent de Saint-Pétersbourg sur des dispositions malveillantes que je repousse, pour ma part et celle de mon Gouvernement. Il est possible que certains esprits se laissent entraîner par l'irritation que leur cause le langage des journaux français, dont le parti pris de dénigrement ne peut manquer à la longue de blesser le sentiment public; mais, quant à moi, je veux continuer comme par le passé à entretenir avec vous de bonnes relations. Elles nous sont mutuellement nécessaires, dans ce moment surtout où la question d'Orient semble devoir s'ouvrir d'un jour à l'autre. *Je n'ai aucune convoitise, personne ne pourra m'en accuser;* et je prie l'Empereur de vouloir bien se rappeler nos entretiens à Stuttgart [1] à ce sujet; mes idées sont restées les mêmes. Je reconnais que personnellement Sa Majesté a toujours fait preuve d'un esprit de grande conciliation; c'est grâce à elle que l'affaire de la coupole a pu être résolue d'un commun accord [2], et je l'en remercie de nouveau. M. de Budberg ira sous peu de jours à Compiègne; je lui ai recommandé de saisir cette occasion pour entretenir l'Empereur, et lui exprimer les sentiments que je professe pour lui [3]. »

J'ai remercié mon auguste interlocuteur des paroles qu'il me permettait de recueillir, et l'ai assuré que S. M. Impériale serait heureuse d'entendre l'Ambassadeur de Russie confirmer ce que j'allais mander à Votre Excellence. Il était fort loin de moi d'accuser les hommes haut placés dans la confiance de l'Empereur d'entretenir systématiquement de malveillantes dispositions pour la France et son Souverain; cependant je devais constater que de semblables dispositions s'étaient fréquemment manifestées chez

[1] A la fin de septembre 1857. — Napoléon III et Alexandre II avaient été accompagnés par Walewski et Gortchakoff. — Cf., sur les entretiens de Stuttgart, Fr. Charles-Roux, p. 210 et suiv.

[2] L'affaire de la coupole du Saint-Sépulcre venait d'être enfin réglée, après des années de négociations, par un arrangement conclu entre Budberg et Moustier. Par télégramme du 7 novembre, Gortchakoff avait avisé Budberg que le Tsar acceptait intégralement l'arrangement. (Russie, 237.)

[3] Toute cette partie de la dépêche a été reproduite par É. Ollivier, t. IX, p. 151-152.

des personnes qui n'étaient pas étrangères au Gouvernement. Je regrettais que la presse française n'eût donné que trop souvent lieu aux justes critiques de Sa Majesté : mais le langage des journaux russes le cédait-il à celui des nôtres par la violence des attaques, et n'était-il pas naturel que, dans l'ignorance de la liberté dont jouissent ici les feuilles publiques, on fût tenté de voir parfois la pensée du Gouvernement là où il n'y avait que les idées privées d'une rédaction indépendante? «Je puis répondre, ai-je ajouté, que les sentiments de Votre Majesté trouveront de l'écho chez l'Empereur Napoléon qui, tout dernièrement encore, m'a exprimé le désir d'entretenir d'excellents rapports avec la Russie, ne voyant aucune raison pour qu'il en fût autrement. M. le Marquis de Moustier a été le fidèle interprète de sa pensée lorsqu'il s'est placé dès le début, pour traiter les questions d'Orient, à un point de vue auquel le Prince Gortchakoff n'a pu refuser son approbation.»

Sa Majesté a terminé cet entretien, qui avait duré assez longtemps pour exciter la curiosité générale, en me serrant la main, et en me disant de la façon la plus gracieuse qu'elle serait charmée de se retrouver à l'Ambassade de France et d'assister jeudi prochain au bal que je compte offrir au Tsarevitch et à sa jeune épouse.

3844. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 30 novembre 1866, 2h soir.

Le Général Fleury, qui veut bien m'associer aux démarches qu'il fait à Florence, me prie de vous dire que, dans son opinion, il y aurait utilité à ce que nous soyons informés de l'état des choses à Rome et des dispositions du Gouvernement pontifical.

DÉCEMBRE 1866.

1er décembre...... Retour de Bismarck à Berlin.

7 décembre...... Signature à Paris d'une convention entre la France et l'Italie relative à la dette pontificale. (La convention est ratifiée le 14.)

9 décembre...... Départ pour Rome du Conseiller d'État Tonello, chargé par le Gouvernement italien d'une mission auprès du Pape.

10 et 11 décembre. Prusse : vote par la Chambre des Députés des budgets de la Guerre et de la Marine. L'ensemble du budget est voté par le Parlement prussien le 18.

11 décembre .... Signature à Vienne d'un traité de commerce, d'un traité de navigation, d'une convention consulaire, et de deux conventions relatives à la garantie réciproque de la propriété pour les œuvres d'esprit et d'art, et au règlement des successions laissées dans l'un des deux États par des sujets de l'autre, entre la France et l'Autriche.

11-12 décembre... Évacuation de Rome par le corps d'occupation français. Le Général de Montebello quitte Rome le 17.

15 décembre..... Ouverture du Parlement italien par Victor-Emmanuel. — Ouverture à Berlin de la Conférence des Plénipotentiaires des États confédérés du nord de l'Allemagne. — Entrée à Rome des zouaves pontificaux et de la Légion d'Antibes.

16-19 décembre... Séjour du Roi et du Prince royal de Saxe à Berlin.

18 décembre..... Retour à Paris du Général Fleury.

20 décembre..... Prusse : discussion et vote à la Chambre des Députés du projet de loi relatif à l'annexion des Duchés et à celle des territoires cédés par le Grand-Duc de Hesse et par le Roi de Bavière. Le décret ordonnant la réunion à la Monarchie prussienne des Duchés de Sleswig et de Holstein et des territoires bavarois et hessois est promulgué le 24.

29 décembre..... Démission du Baron de Pfordten, Ministre des Affaires étrangères et de la Maison du Roi de

Bavière. Il est remplacé, le 31, par le Prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst.

30 décembre ..... Grèce : le Ministère Bulgaris est remplacé par un Ministère Koumoundouros. Charilas Trikoupis, Ministre des Affaires étrangères.

3845. Faugère au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 366.)

Paris, 2 décembre 1866.

Dans une conférence que nous avons eue hier soir au Ministère d'État, M. Rouher a déclaré au Plénipotentiaire italien que l'envoi des ordres relatifs au départ de nos troupes serait suspendu jusqu'à la signature de la Convention (1).

M. Mancardi en a donné avis par le télégraphe à son Gouvernement; il me paraît utile de vous en instruire.

3846. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 2 décembre 1866, 3h 30 soir.
(Reçu à 7h soir.)

M. Vegezzi a écrit de Turin que sa santé lui interdit absolument un voyage et un séjour à Rome, et qu'il doit en conséquence décliner la mission qui lui est offerte (2). Le Roi vient de charger

(1) Il s'agit de la convention relative à la dette pontificale qui avait été rédigée à Paris, le 25 novembre, par Mancardi et Faugère (cf. p. 160, note 1). Le projet venait à peine d'en être expédié à Florence qu'un nouvel incident se produisit. On s'aperçut qu'une erreur matérielle avait été commise dans les comptes au détriment du Saint-Siège. Il fallait ajouter six millions au total de l'arriéré. Mancardi en convint. Il en résulta de nouveaux retards. — On trouvera le texte définitif de la convention pour le règlement de la dette pontificale dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 46-48.

(2) Cf. Malaret, 29 novembre.

le Prince de Carignan d'insister de nouveau et très vivement auprès de M. Vegezzi. On attend ce soir une réponse définitive. Quant à la dette, le Gouvernement italien est en mesure de payer en une seule fois et en argent comptant les trois semestres[1]. Il s'y engage dès aujourd'hui, et M. Mancardi va recevoir l'ordre de signer. Mais il ne peut constitutionnellement payer que lorsque la convention sera rendue exécutoire par l'approbation du Parlement.

[La fin du télégramme est relative à quelques détails du projet de convention.]

3847. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 153.)

Vienne, 2 décembre 1866.
(Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

[La polémique entre la presse autrichienne et la presse russe devient de jour en jour plus vive. Les principaux organes soutiennent «que les deux Gouvernements en sont arrivés dans leurs relations à une froideur presque inquiétante». Les feuilles qui passent pour être inspirées opposent à ces affirmations des dénégations absolues. Il y a sans doute exagération des deux côtés. «Si, dans la forme, les relations des Gouvernements d'Autriche et de Russie sont les mêmes qu'il y a quelques mois, on s'observe toutefois de part et d'autre avec la plus grande attention.» Des agents russes parcourent sans cesse la Galicie; le Gouvernement autrichien se contente de les faire arrêter et expulser. Il y a donc en Galicie une certaine agitation que la Russie fait tous ses efforts pour entretenir et que l'Autriche surveille.]

[1] Cf. p. 160, note 1.

3848. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 366.)

Paris, 3 décembre 1866.
(Expédié à 7h 1/2 soir.)

Je ne concilie pas votre dépêche télégraphique du 2 avec celle que reçoit M. Mancardi et qui lui enjoint d'ajouter un article ainsi conçu :

«La présente Convention sera soumise à l'approbation du Parlement italien.»

Il nous est interdit de signer cela. Ce serait admettre la possibilité d'une annulation de la Convention après le départ de nos troupes, lesquelles ne sauraient partir cependant tant que le règlement de la dette pontificale n'est pas un fait accompli.

Nous insistons donc pour que, dès à présent, le Gouvernement italien dépose entre nos mains, soit les vingt millions comptant, puisqu'il dit avoir l'argent, soit quarante bons du Trésor de cinq cent mille francs chacun, à échéances fixes.

Ne perdez pas une minute; le Pape a le plus urgent besoin d'argent, et nous le plus grand désir de voir lever le dernier obstacle à la pleine exécution de la Convention du 15 septembre.

3849. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Copie. Mémoires et documents, Hollande, 150 [1].)

Berlin, 3 décembre 1866.

M. de Bismarck, revenu avant-hier soir à Berlin [2], a bien voulu me prévenir et me faire visite aujourd'hui; il m'a paru dans un assez bon état de santé, mais pas suffisamment rétabli, croit-il, pour s'occuper activement d'affaires. Je n'ai pas hésité

(1) Quelques allusions à cette dépêche ont été faites par É. Ollivier, t. IX, p. 139.

(2) Le 1er décembre, à six heures du soir. Il venait de Putbus. (Horst Kohl, t. II, p. 304.)

toutefois à lui faire remarquer qu'il ne pouvait pas en avoir de plus urgente que celle qu'il a traitée avec nous, et je ne lui ai pas dissimulé qu'il convenait de nous. . . . .[1] sans trop de retard. Le Président du Conseil l'a reconnu, en prétendant cependant qu'il n'avait pas encore pris connaissance de votre projet de convention[2] et qu'il ne s'en était pas entretenu avec le Roi. «Ce que j'en sais, m'a dit M. de Bismarck, me porterait à croire que le Comte de Goltz s'est totalement mépris sur les intentions du Roi[3]; nous n'avions à Rome d'autres intérêts que celui de complaire à la France, mais nous ne saurions rompre les rapports que nous avons établis avec l'Italie.» Il a ajouté qu'il me donnait sa première impression sans savoir exactement lui-même ce qu'elle valait. Nous avons passé alternativement de l'un à l'autre de nos deux projets de convention; pour celui qui concerne le Luxembourg et la Belgique[4], il s'est montré personnellement animé de dispositions favorables qu'il a témoignées dès l'origine; mais il doit, a-t-il dit, y convertir le Roi, et c'est ce à quoi il va s'appliquer. Il m'a raconté qu'ayant rendu visite au Prince royal, Son Altesse l'a interpellé en ces termes : «Il est question d'une alliance avec la France, contre qui est-elle dirigée? L'Autriche et la Russie ne sont en état de menacer personne.» M. de Bismarck aurait fait à cette question une réponse évasive. J'ai demandé au Président du Conseil si le Prince lui avait paru résolu à y mettre obstacle. «Il craint, m'a dit le Comte de Bismarck, qu'il résulte d'une entente entre nos deux Gouvernements une situation fâcheuse pour celui de sa belle-mère.» L'objet de notre conversation gênait visiblement mon interlocuteur, et l'impression qui m'en est restée me porte à présumer que le projet pour Rome n'a pas plus son agrément que celui du Roi, et que le projet pour le Luxembourg rencontrera toujours au Palais les mêmes difficultés. Il semble difficile [à admettre] que le Président du Conseil n'ait pas pris la peine de parcourir le premier avant de venir me voir, et qu'il n'ait pas touché au second en revoyant le Roi. Comment,

[1] Un mot en blanc sur la copie. Entendre? En entretenir?

[2] Cf. Moustier à Benedetti, particulière, 25 novembre.

[3] Cf. Benedetti, particulière, 27 novembre.

[4] Cf. t. XII, p. 170, 173 et la note 1, 192 et 193, et Benedetti, particulières, 17 et 20 novembre.

d'ailleurs, le Prince royal aurait-il été informé de nos négociations si on avait respecté le secret convenu? Je n'en ai que plus vivement insisté sur la nécessité de prendre une résolution, en ayant soin toutefois de m'appuyer sur la nature des arrangements qui en font l'objet. Le Comte de Bismarck m'a promis de ne rien négliger pour se mettre promptement en mesure; mais je m'attends à des lenteurs calculées contre lesquelles je réclamerai votre concours. Je vous serai obligé de m'adresser, même par le télégraphe, des instructions qui m'autorisent à affirmer qu'en pressant le Gouvernement prussien je me conforme à vos recommandations. J'agirai avec prudence, mais vous penserez comme moi qu'il est nécessaire de pénétrer sans plus de retard les véritables intentions de la Cour de Berlin, et que, si nous ne devons rien brusquer, nous ne saurions non plus continuer des pourparlers destinés à rester sans résultat. M. de Bismarck doit savoir que je ne m'y prêterais pas. Il a été convenu que nous nous reverrions dans trois jours et que nous nous expliquerions plus complètement que nous ne l'avons fait aujourd'hui. Je ne comprends rien à la conduite du Comte de Goltz; il lui faudrait une plus forte somme de témérité que celle qu'on peut attribuer à un diplomate prussien pour accepter sans y être autorisé la discussion, comme il l'a fait avec vous, sur un projet de l'importance de celui que vous lui communiquiez; et cependant le Comte de Bismarck, qui prétendait n'avoir rien appris ni rien lu depuis son retour, croyait savoir que l'Ambassadeur du Roi à Paris s'était étrangement trompé en contribuant à entretenir des espérances qu'il serait difficile de réaliser. Vous savez qu'il ne règne pas une parfaite harmonie entre le Premier Ministre et le Comte de Goltz, et je ne serais pas surpris si la rivalité jouait son rôle dans cette partie.

3850. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 3 décembre 1866, 4h 1/4 soir.

M. Vegezzi, cédant aux vives instances du Roi, consent à se charger des négociations avec le Gouvernement pontifical. Il est

attendu d'un jour à l'autre à Florence, où il prendra, avant son départ pour Rome, les dernières instructions du Gouvernement italien [1].

3851. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 366, n° 84 [2].)

Paris, 4 décembre 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 137 [3] inclusivement.

Par une dépêche télégraphique du 30 novembre, vous m'avez exprimé le désir d'être informé de l'état des choses à Rome et des dispositions du Gouvernement pontifical.

Je n'ai pas besoin de vous dire que depuis deux mois nous n'avons rien négligé pour les rendre aussi favorables que possible aux idées de rapprochement que nous essayons de faire prévaloir, et j'ai eu soin de transmettre à l'Ambassade de Sa Majesté près le Saint-Siège les assurances que nous avons reçues du Gouvernement italien. Elles ont produit à Rome une bonne impression; mais, ainsi qu'il était facile de le prévoir et que vous l'avez fait remarquer à M. Visconti-Venosta, la circulaire de M. le Baron Ricasoli aux préfets ne pouvait qu'affaiblir la confiance que nous nous efforçons d'inspirer au Saint-Père dans le bon vouloir de l'Italie [4].

Je suis heureux de pouvoir ajouter néanmoins que, tout en se montrant vivement ému du langage de M. Ricasoli, le Gouvernement pontifical ne s'est pas laissé détourner par cet incident du projet de négociation que nous avons conseillé. Le Chargé d'Af-

[1] Cf. Fleury, télégramme, 25 novembre; Malaret, 29 novembre, n° 138, et télégramme, 2 décembre.

[2] Quelques phrases de cette dépêche ont été publiées dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 117 et 118, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 229.

[3] Dépêche du 27 novembre.

[4] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 25 novembre; Armand, 26 novembre; Moustier à Armand, 27 novembre, n° 38.

faires de France a eu à ce sujet avec Mgr Berardi un entretien dont il m'a rendu compte. Je vous envoie ci-joint un extrait de sa dépêche[1]; elle renferme nos dernières informations sur les dispositions du Saint-Siège.

C'est au reste à titre purement confidentiel que je vous communique ces détails. Vous n'en ferez usage qu'avec toute la discrétion convenable et de la manière la plus propre à encourager le Gouvernement italien dans l'intention où il est lui-même d'entrer le plus tôt possible en négociation avec la Cour de Rome.

Votre télégramme en date d'hier m'a causé à cet égard une satisfaction sincère. Nul n'était plus apte pour cette mission que M. Vegezzi. Le Saint-Père professe pour sa personne une estime bienveillante; l'opinion publique le désignait elle-même au choix des Ministres du Roi, et nous sommes charmés d'apprendre que, cédant aux vives instances de Sa Majesté, il accepte la tâche qui lui est confiée. Je ne doute pas que l'urgence de son départ pour Rome ne fût parfaitement comprise par le Cabinet de Florence. Le négociateur italien ne saurait en effet se rendre trop promptement auprès de Sa Sainteté, et nous attachons beaucoup de prix à ce qu'il soit arrivé à Rome avant le départ de nos troupes.

3852. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 42.)

Paris, 4 décembre 1866.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les informations que vous m'avez transmises par votre dépêche du 28 novembre, sous le n° 105.

J'ai été heureux d'y trouver la confirmation du télégramme du 24 par lequel vous m'annonciez que le Saint-Père est prêt à prendre l'initiative de certaines réformes importantes, et en même temps à entrer en négociation avec l'Italie sur tout ce qui ne préjugera pas la question politique.

Nous ne pouvons qu'encourager le Gouvernement pontifical dans ces bonnes dispositions. Vous savez d'ailleurs que nous n'avons rien négligé pour déterminer le Cabinet de Florence à

[1] Cf. Armand, 26 novembre, n° 102.

envoyer sans retard un négociateur à Rome. M. Vegezzi était naturellement indiqué pour cette mission par l'estime bienveillante que le Saint-Père veut bien lui témoigner; on craignait toutefois que sa santé ne lui permît pas de se rendre à Rome en ce moment; mais une dépêche télégraphique de M. le Baron de Malaret, en date du 3, m'annonce que M. Vegezzi a déféré aux vives instances du Roi, et qu'il est attendu d'un jour à l'autre à Florence, où il doit prendre les dernières instructions du Gouvernement italien. Grâce au bon vouloir dont les deux parties se montrent animées, nous aimons à augurer favorablement des négociations qui vont s'ouvrir.

3853. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 262.)

Berlin, 4 décembre 1866.
(Cabinet, 6 décembre; Dir. pol., 7 décembre.)

La *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*, organe officieux du Ministère, a publié hier soir sous la rubrique des nouvelles diverses un entrefilet ainsi conçu :

«Le bruit a été répandu par les feuilles étrangères que S. M. le Roi de Prusse aurait offert un asile en Prusse au Pape, ou qu'un corps de troupes était destiné à être mis à la disposition de Sa Sainteté. Cette nouvelle manque de tout fondement. La Prusse n'a pas fait de proposition de cette nature, et le Pape ne l'a pas provoquée.»

Cet article ayant dû être rédigé dans les bureaux du Ministère des Affaires étrangères, j'ai jugé qu'il y avait lieu de le signaler à Votre Excellence.

3854. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 106.)

Rome, 4 décembre 1866.
(Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 11 décembre.)

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été satisfaisante, car elle laisse au Vatican les esprits moins favorablement impressionnés qu'elle ne les y avait trouvés.

Il y a cinq ou six jours, le Pape, en recevant les Cardinaux qui composent la Congrégation des Rites, leur disait encore qu'il se sentait une grande confiance. Dans un autre entretien plus intime, il développait ce sentiment, et semblait surtout l'appuyer sur la perspective du voyage de l'Impératrice[1] : il y voyait la conséquence et la confirmation des assurances de sécurité que l'Empereur et Votre Excellence auraient données au Nonce apostolique. «Ce sera, ajoutait-il, plus que les meilleures paroles, ce sera presque un secours matériel. L'Impératrice est trop intelligente pour ne pas comprendre que sa présence à Rome sera interprétée comme un gage manifeste de la protection que l'Empereur entend continuer au Saint-Siège. Si l'âme généreuse et élevée de l'Impératrice la pousse à entreprendre ce pèlerinage, c'est qu'il doit avoir cette signification.»

Mais, en attendant, le Saint-Père voit approcher à grands pas le moment de notre évacuation sans recevoir aucune des compensations morales sur lesquelles il comptait pour en diminuer l'effet. Les journaux, au contraire, semblent détruire une à une ses espérances. Suivant eux, la probabilité du voyage de Sa Majesté serait compromise[2]; M. Vegezzi déclinerait la mission qu'on voulait lui confier, à des conditions qu'il aura sans doute jugées inacceptables; enfin, d'après des communications officieuses, le règlement de la dette pontificale souffrirait des difficultés, des réductions peut-être, et en tout cas des retards[3] qui placent le Trésor romain dans le plus grand embarras. Déjà on a dû prendre des mesures exceptionnelles pour assurer les fonds destinés aux porteurs de consolidés romains à Paris; quant à ceux de Rome, qui doivent se présenter aux caisses publiques dans les premiers jours du mois prochain, le Cardinal Secrétaire d'État se demande comment elles pourront faire face aux engagements de l'État.

Cette série de mécomptes non encore certains, mais possibles, affecte évidemment le Gouvernement pontifical. Aussi le Pape,

[1] Cf. Fleury, télégrammes, à l'Empereur, 26 novembre; à l'Impératrice, 27 novembre; l'Impératrice à Fleury, télégramme, 27 novembre; Armand, 27 novembre; Fleury, télégramme, 29 novembre.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 5 décembre.

[3] Cf. Faugère à Malaret, télégramme, 2 décembre; Moustier à Malaret, télégramme, 3 décembre.

au lieu de la fermeté avec laquelle il contemplait l'avenir, s'est repris à envisager l'alternative d'un miracle ou de la résignation.

[Les conseillers du Pape, en particulier le Cardinal Antonelli, sont moins impressionnables que leur Souverain, mais partagent ses défiances envers l'Italie et rapprochent tous les symptômes menaçants qu'ils croient apercevoir.]

En résumé, Monsieur le Marquis, les Ministres du Saint-Père, passant en revue les paroles du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel depuis le 15 septembre 1864, y voient l'interprétation italienne soutenue contre la nôtre avec une suite et une persévérance inflexibles.

La physionomie des choses n'est donc plus absolument ce qu'elle était dans mes derniers rapports; alors on marchait en avant avec espoir; aujourd'hui, sans s'arrêter encore, on n'avance plus qu'en regardant autour de soi avec préoccupation, sinon avec inquiétude. Sur cette pente, le Gouvernement pontifical retombera inévitablement dans l'attitude passive du découragement, s'il ne reçoit *avant peu* des assurances pratiques de la loyauté que l'Italie mettra à respecter l'esprit de la Convention de septembre. En d'autres termes, il n'y a que des actes publics émanant soit de la bienveillance de l'Empereur, soit de la sagesse spontanée ou non du Cabinet de Florence, qui puissent rendre au Saint-Siège toute la fermeté qui lui est nécessaire pour traverser heureusement les épreuves auxquelles l'éloignement de notre armée l'exposera peut-être.

Ces jours passés, tandis que le Gouvernement se montrait rassuré, le public ne partageait pas cette sécurité. Toutes les classes de la population sont en proie à un sentiment de malaise; dans le peuple, on m'assure que quelques ménages font des provisions et prennent des précautions comme si les événements devaient les empêcher de sortir de leurs maisons pendant un certain temps; dans la société, personne ne dissimule ses appréhensions, et même des Prélats occupant un rang élevé dans l'Etat m'ont fait demander si l'Ambassade de France pourrait leur fournir un asile ou une protection contre la Révolution.

Ces craintes me paraissent exagérées ou sont tout au moins prématurées; cependant elles ne manquent peut-être pas absolument de fondement, et, en tout cas, elles dénotent des disposi-

tions à l'intimidation ou à l'abstention qui sont déjà un encouragement aux entreprises des ennemis de l'ordre. Si donc quelque fait important, tel que le voyage de l'Impératrice à Rome, ou la reprise de négociations sérieuses avec le Gouvernement italien, ne vient pas relever le moral des timides et décontenancer les agitateurs, j'entends de bons esprits redouter qu'on ne puisse prévenir des désordres.

3855. E. DE BONNIÈRES, CHARGÉ D'AFFAIRES À CONSTANTINOPLE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Turquie, 369, n° 119.)

Péra, 5 décembre 1866.
(Cabinet, 14 décembre 1866; Dir. pol., 24 avril 1867.)

[Bonnières renseigne le Marquis de Moustier sur l'accueil fait par le Gouvernement ottoman à la lettre du Prince de Serbie[1] et sur l'attitude prise à ce sujet par les Représentants des Puissances à Constantinople.

Aali Pacha est très réservé. Il attend sans doute les rapports que Djémil Pacha lui adressera de Paris.

Lord Lyons s'en rapporte entièrement au Marquis de Moustier. Le Ministre de Russie[2] a déclaré «qu'il avait ordre de son Gouvernement de laisser aux Ministres du Sultan une complète liberté d'opinion et d'action dans les affaires de Serbie».

L'Internonce croit que les Ministres du Sultan n'attendraient que d'être encouragés par des conseils amicaux, mais unanimes, de la part des Puissances pour prendre une résolution.

Il suffirait ensuite, d'après lui, que le Prince de Serbie rendît visite au Sultan, ce qui serait une garantie donnée par la Serbie à la Porte, et qu'une réunion des Représentants des Puissances à Constantinople constatât, par un protocole, les demandes de la Serbie et sa «ferme intention de rester fidèlement unie à l'Empire ottoman», en même temps que les concessions de la Turquie.

[1] Par une lettre en date du 17/29 octobre, le prince Michel de Serbie avait demandé au Sultan qu'il voulût bien renoncer au maintien des garnisons turques. – Cf. Moustier à Bonnières, 2 et 12 novembre.

[2] Le lieutenant général Ignatieff.

L'Internonce voudrait donc «que l'intervention des Puissances n'apparût que d'une manière discrète et amicale pour encourager seulement les Ministres à poser la question devant le Sultan, ce qu'ils n'osent pas encore faire, et ensuite pour consacrer le nouvel état des choses».]

3856. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 5 décembre 1866, midi 1/4.
(Reçu à 4h 20 soir.)

[Le Conseil des Ministres s'est réuni le 4 décembre au soir pour examiner la question de savoir si le Gouvernement italien pourrait, sans violer la Constitution, remettre au Gouvernement français les vingt millions représentant les trois semestres de la dette pontificale, avant que la Convention ait été approuvée par le Parlement[1]. Il a fait appeler le Président de le Cour des Comptes, qui a été très affirmatif sur l'impossibilité. Dans ces conditions, le Cabinet de Florence propose «de déposer dès à présent entre nos mains, et pour la somme entière, un seul bon du Trésor payable immédiatement après l'approbation de la Convention, qui n'est pas douteuse».]

M. Vegezzi, qui avant-hier consentait à se rendre à Rome[2], est revenu sur sa résolution. Il vient d'écrire au Prince de Carignan pour décliner positivement la mission qui lui est offerte. Il motive son refus sur l'état de sa santé.

On a fait choix pour le remplacer de M. Tonello, Conseiller d'État, qui n'a pas une grande notoriété politique, mais qui jouit de la considération générale, est très versé dans la science du droit canon, passe pour animé de sentiments très religieux.

Le Gouvernement italien désirerait savoir par notre intermédiaire si le choix de ce négociateur sera agréé par le Pape. Aussitôt que l'on sera fixé à cet égard, M. Tonello partira immédiatement pour Rome.

(1) Cf. Malaret, télégramme, 2 décembre; et Moustier à Malaret, télégramme, 3 décembre.

(2) Cf. Malaret, télégrammes, 2 et 3 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3857. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 329.)

5 décembre 1866.

Je me suis absenté deux jours[1] pour attendre des nouvelles; il faut que je revoie Ricasoli[2] pour l'affermir dans ses bonnes dispositions et causer de l'ouverture des Chambres. Pour conserver influence, il serait bien désirable, Sire, que je fusse renseigné sur le voyage de l'Impératrice et paraisse moins abandonné[3].

[1] Le précédent télégramme de Fleury à l'Empereur est daté du 29 novembre; il ne semble pas que Fleury en eût envoyé un autre dans l'intervalle, puisqu'il appelle celui-ci *septième dépêche à l'Empereur* et celui du 29 novembre *sixième dépêche*. Mais il en avait reçu un de l'Empereur, car, le 2 décembre, il écrit à la comtesse Fleury :

L'Empereur répond à mon offre de services pour Rome que je dois pour le moment rester à Florence; j'attends, en philosophe... Au reçu de la dépêche d'hier, je me suis décidé à aller jusqu'à Venise. Nous partons demain à onze heures par un train spécial que me fournit Rothschild, et nous reviendrons mardi. (Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 329.)

[2] Dans une lettre du 1er décembre à sa femme, Fleury nous renseigne sur ses rapports avec les ministres italiens :

Je continue à mener une vie très retirée et très affairée, afin de ne pas froisser le sentiment italien, qui me paraît fort éveillé ou plutôt très craintif. C'est au point que Ricasoli ni les autres Ministres ne m'invitent, et que le Roi, sous prétexte du côté confidentiel de ma mission, en fait autant. J'aime mieux cela, parce que je suis plus libre dans mes actions et que je vois les Ministres quand je veux, c'est-à-dire quand c'est utile. (Fleury, *Souvenirs*, p. 327-328.)

[3] Dans ses lettres particulières à sa femme, Fleury insiste sur cette absence d'informations, en particulier au sujet du projet de voyage de l'Impératrice. Il écrit le 1er décembre :

Je viens de voir encore un des Ministres et de causer longuement de réconciliation. A l'approche des éventualités décisives, je ne suis pas sans remarquer une certaine émotion que je m'efforce de ne pas partager et surtout de ne pas approuver. Je craindrais d'encourager la faiblesse et le manque de parole au moment où j'ai tant besoin de compter sur les assurances que l'on m'a données. Malheureusement, je n'ai pas assez de nouvelles de Rome. L'on me laisse sans impressions, sans détails.

Le premier résultat satisfaisant obtenu ici me fait espérer une lettre d'encouragement. J'attends la réponse de l'Impératrice au sujet du voyage projeté.

L'idée du voyage ici est assez bien prise, à la condition que ce voyage soit employé au point de vue politique pour lui ôter le caractère exclusivement religieux et clérical. Dans ces conditions, on le regarderait même dans le Gouvernement comme favorable et utile, parce qu'il pourrait décider le Saint-Père à faire des concessions devenues indispensables après que nos troupes seront parties. Si l'on veut que le pouvoir temporel subsiste encore quelque temps, jusqu'à la mort du Pape et tel

On m'écrit de Rome que les déserteurs de la Légion ont été achetés par l'Italie[1]. Je pense que Votre Majesté fait combler les vides.

Le Roi a fait de fort belles promesses, mais il faut se méfier de lui[2] et des Romains qui tremblent de peur.

3858. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 330.)

6 décembre 1866.

Tâchez de savoir quelles sont les concessions que le Gouvernement italien regarderait comme propres à amener une réconciliation avec Rome.

qu'il est, encore faut-il que les Romains, à qui l'on dit d'espérer, ne soient pas plus malheureux que le reste du monde.

En résumé, je suis donc assez partisan du voyage dans ces conditions, parce qu'aux yeux de l'Italie il affirmerait encore plus la ferme intention de la France de maintenir le pouvoir temporel, tout en désirant la réconciliation avec l'Italie. Il paraît, à ce que me télégraphie l'Impératrice, qu'il y a opposition dans le Ministère. Je conseille de ne pas partir si cette opposition devait être connue, parce qu'elle serait dangereuse et préparerait un échec aussi bien à Rome qu'à Florence. Si donc l'Impératrice n'y va pas, j'ai offert d'y aller, quoique cette mission soit bien ardue. Mais, peut-être, en parlant avec loyauté et franchise, obtiendrais-je quelque chose au Vatican ; je pourrais de plus, ce me semble, donner d'utiles conseils aux généraux destinés à défendre ou protéger le Saint-Père. J'attends des ordres et suis très anxieux de savoir la nouvelle décision que ma dépêche aura suscitée. (Fleury, *Souvenirs*, p. 326-327.)

Et le 2 décembre :

Tu m'annonces le départ de l'Impératrice pour le 17. Ceci me semble étrange e n'aurait plus la même signification. Je m'y perds dans ce dédale de transactions. Le fait vrai est ce que je t'ai dit : on admet ici, on comprend le voyage fait dans le but et l'espoir d'obtenir des concessions et de donner du courage au Pape pour rester à Rome. Cette visite après coup est devenue sans objet ; elle n'aura aucun résultat, ni fâcheux, ni utile. (Fleury, *Souvenirs*, p. 328-329.)

[1] Il est souvent question à cette époque, dans la correspondance de Malaret, des désertions qui affaiblissaient la Légion romaine.

[2] Cf. Fleury, télégramme, 29 novembre.

3859. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 330.)

6 décembre 1866.

L'Impératrice attend une réponse de Rome avant de décider son voyage. Cette réponse ne peut arriver que dans cinq ou six jours[1]. Je redoute beaucoup le discours d'ouverture du Roi[2] : s'il ne dit rien de bon, tâchez au moins qu'il garde le silence sur la question en litige.

3860. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 360, n° 97.)

[Paris], 6 décembre 1866.

Le Ministre de l'Empereur à Copenhague vient de me donner quelques détails confidentiels sur la réserve opposée par le Prince royal de Prusse, pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, à certaines ouvertures qui lui auraient été faites relativement à la question des Duchés. M. Dotézac me signale, d'autre part, les assurances que M. de Thile aurait données au Ministre de Danemark à Berlin en ce qui regarde l'exécution du traité de Prague. Ces renseignements me paraissant de nature à vous intéresser, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information personnelle, copie de la dépêche de M. Dotézac[3].

3861. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Prusse, 360, n° 98.)

Paris, 6 décembre 1866.

[Le Marquis de Moustier leur envoie la copie d'une dépêche de Rothan, Consul général à Francfort, qui contient des ren-

(1) Cf. Fleury, télégramme, 5 décembre, et p. 210, note 3.

(2) Cf. Fleury, télégrammes, 29 novembre et 5 décembre.

(3) Cf. Dotézac, 29 novembre, et la note 3, p. 188.

seignements intéressants sur la situation de l'Allemagne du Sud[1].]

3862. Le Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Traduction. Prusse, 360[2].)

Berlin, 6 décembre 1866.

S. M. le Roi a pris en sérieuse considération le rapport daté de Compiègne le 25 novembre et par lequel Votre Excellence a communiqué le projet de convention entre la France et la Prusse pour une action commune dans la question romaine, ainsi que tous les autres rapports relatifs à ce sujet. Ayant reçu les ordres de Sa Majesté, je me trouve maintenant en état de donner à Votre Excellence les informations suivantes sur la manière dont le Gouvernement du Roi croit devoir envisager cette affaire[3].

Avant d'entrer en matière, je crois pouvoir me dispenser de discuter toute l'importance de la question romaine. Il n'est pas nécessaire de démontrer l'intérêt que doit avoir l'Église catholique tout entière à ce que la position du Pape soit assurée, et qu'il puisse continuer à séjourner à Rome en conservant sa pleine liberté d'action dans les affaires de l'Église. Je n'ai pas plus besoin d'ajouter que, dans cette question aussi, la Prusse doit attacher un grand prix à une entente avec la France.

Quant au but à atteindre, nous sommes d'accord avec le Gouvernement de l'Empereur, et nous désirons y arriver en commun avec lui. Il ne s'agit donc que du choix des moyens les plus pratiques et donnant les meilleures chances de succès.

Votre Excellence a cru trouver ces moyens[4] en proposant que, *d'abord*, par la convention entre la France et la Prusse, une garantie soit donnée au Pape pour le maintien du *statu quo* de ses possessions, et que, *ensuite*, les deux Puissances devraient offrir à

(1) Cf. Rothan, 27 novembre.

(2) É. Ollivier (t. IX, p. 139 et 140) résume cette dépêche en quelques phrases qu'il présente comme une citation.

(3) Cf. Benedetti, particulière, 3 décembre.

(4) Cf. le projet de convention rédigé par Moustier, ci-dessus, p. 153.

Florence et à Rome leurs bons offices ou leur médiation pour établir un état de choses et des relations entre Rome et l'Italie qui seraient de nature à donner aux deux parties une satisfaction durable.

Je dois vous faire observer, avant tout, qu'une *garantie* et un *engagement* d'une aussi grande portée que celle stipulée dans l'article premier du projet pourraient offrir pour la Prusse des inconvénients assez graves. Vous avez exposé, il est vrai, à plusieurs reprises, qu'il ne pouvait s'agir pour nous que de prêter un appui moral à l'action du Gouvernement français. Mais le texte de l'article n'indique pas une pareille restriction, et, en effet, il perdrait toute valeur et toute importance si cette restriction devait être prononcée. La conséquence incontestable qui résulterait de la rédaction de l'article serait l'obligation pour la Prusse d'une intervention active en faveur de la souveraineté du Pape, n'importe de quel côté elle pourrait être mise en question.

Il serait bien difficile pour nous de prendre un pareil engagement. S. M. le Roi compte huit millions de sujets catholiques, et il ne cesse pas de consacrer une sollicitude et une attention particulières non seulement aux intérêts religieux de ses propres sujets, mais aussi à ceux des catholiques de toute l'Allemagne. Mais on ne saurait oublier que nous avons dans la Confédération du Nord une population protestante de vingt millions qui ne se pénétrera pas si facilement de la nécessité d'engager, par un traité, toutes les forces de la Confédération dans le but de sauvegarder, le cas échéant, le pouvoir temporel du Pape. Nous ne pouvons non plus pousser nos bonnes intentions et notre sympathie pour le Pape jusqu'à négliger les intérêts politiques qui nous unissent à l'Italie. Une garantie telle que l'article premier la stipule ne saurait être autrement interprétée que dans un sens dirigé contre l'Italie, malgré les allusions faites dans le préambule de la convention aux engagements pris par l'Italie envers la France.

Notre rôle dans la question romaine devra toujours être celui de chercher à exercer une médiation et une influence amicales sur les deux parties, ainsi qu'il est entendu par les articles II et III de la convention.

Nous pourrions donc accepter ces deux articles, si toutefois on jugeait nécessaire la forme d'une convention, pour intervenir à Rome et à Florence dans le sens de ce qu'ils stipulent.

Nous sommes prêts à interposer, en commun avec la France, nos bons offices tant à Florence qu'à Rome pour faciliter une entente sur la base d'une solution propre à concilier autant que possible les intérêts de l'Église catholique avec ceux de la nationalité italienne. Mais, pour entreprendre cette tâche avec quelque chance de succès, il importerait de voir plus clair sur une base que, de part et d'autre, on juge acceptable et que le Cabinet des Tuileries voudrait adopter lui-même. Selon nous, il serait peu conforme à la position des deux Puissances de proposer ou d'appuyer à Rome et à Florence des conditions dont l'acceptation par l'une des deux parties serait douteuse. Il est certainement très difficile de concilier les deux intérêts, mais c'est une question que nous ne considérons pas comme insoluble. Nous pouvons nous figurer que le pouvoir temporel du Pape soit placé vis-à-vis du Royaume d'Italie dans une position analogue à celle qui existe pour les États allemands de la Confédération du Nord vis-à-vis de la Prusse; c'est ici où nous avons également entrepris la tâche de concilier l'indépendance et la liberté de la souveraineté avec les exigences nationales. Mais, pour recommander des arrangements analogues à Rome, il faudrait constater d'abord ce que l'on en dirait à Florence. Nous ignorons jusqu'à quel point le Gouvernement de l'Empereur s'est entendu avec le Cabinet de Florence. Sans être informés à cet égard, nous ne saurions faire ni à Rome ni à Florence des propositions positives. Il serait également nécessaire de constater les dispositions de la Cour de Rome relativement à une entente avec l'Italie, entente que nous pourrions appuyer à Florence sans compromettre les relations amicales et confiantes que nous désirons maintenir avec l'Italie.

Une fois qu'on aurait trouvé un point de départ, une convention entre la France et la Prusse, à laquelle l'Italie serait disposée à accéder, pourrait offrir une garantie durable pour les arrangements sur lesquels on serait tombé d'accord.

Votre Excellence voudra bien soumettre ces considérations au Gouvernement français, lequel ne pourra trouver dans les réserves exprimées par nous à l'égard de l'article premier un

manque d'empressement à entrer dans ses vues, mais uniquement le désir de faire entrer cette affaire dans la voie la plus pratique.

Dès que nous serons informés de la manière de voir du Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, nous nous empresserons de transmettre des instructions plus précises aux Ministres du Roi à Florence et à Rome.

3863. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 77 [1].)

Munich, 6 décembre 1866.
(Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Les bruits de changements ministériels continuent d'occuper et, jusqu'à un certain point, d'agiter l'opinion publique [2]. D'après les nouvelles répandues dans ces derniers jours, les ouvertures faites au Prince de Hohenlohe auraient une contre-partie dans la candidature du Baron d'Edelsheim, et le Roi oscillerait entre les tendances prussiennes personnifiées par le premier et la politique autrichienne que le second représentait au commencement de la guerre, dans le Cabinet de Carlsruhe. Ces derniers bruits toutefois ne paraissent pas avoir de fondements sérieux, et M. de Pfordten ne leur en attribue aucun.

Il n'en est pas de même de ceux qui concernent le Prince de Hohenlohe. Dans une entrevue récente, le Ministre m'a confirmé les détails que j'avais l'honneur de transmettre à Votre Excellence le 29 du mois dernier. «La Bavière, a ajouté M. de Pfordten, peut sans doute être amenée par les développements de la situation à accéder à la Confédération du Nord, mais elle n'a point d'intérêt à devancer les événements. Nous avons traversé la tourmente sans qu'aucune atteinte ait été portée à notre indépendance. Les efforts du Gouvernement doivent tendre à

(1) En tête, au crayon : «Transmettre à Berlin.»
(2) Cf. des Méloizes, 29 novembre.

conserver cette position aussi longtemps que possible. Il ne faut pas se précipiter dans le danger par crainte de ce danger même. »

Ce langage du Ministre est conforme à celui qu'il a constamment tenu, et dément de nouveau les bruits qui ont couru, à la conclusion de la paix, concernant l'existence d'un traité d'alliance secrète avec la Prusse [1]. M. de Pfordten n'a jamais nié qu'il ait fait envisager à M. de Bismarck l'intérêt de la Prusse à se ménager le concours éventuel de la Bavière, mais il a constamment affirmé que l'indépendance de la Bavière était sortie indemne de la crise.

Je ne conteste pas le peu de certitude qu'ont, en elles-mêmes, ces sortes d'affirmations. Je ferai observer toutefois que la situation dans laquelle se trouve M. de Pfordten, en le désintéressant jusqu'à un certain point, donne à ces épanchements *in extremis* une garantie de sincérité.

La question me paraît du reste perdre beaucoup de son intérêt pratique en présence de cette considération que, liée ou non par des engagements formels, la Bavière se trouverait fatalement entraînée à se prononcer contre nous, en cas d'une guerre avec la Prusse, aussi longtemps que les dispositions actuelles de l'opinion ne se seront pas profondément modifiées.

La conversation s'étant portée sur d'autres bruits, ceux d'une alliance entre la Prusse et la Russie, M. de Pfordten m'a dit que ses informations lui représentaient ces rumeurs comme dénuées de fondement; que les relations entre les deux Puissances étaient évidemment empreintes d'une grande cordialité, mais que la Prusse ne lui paraissait avoir aucun intérêt à s'engager actuellement dans des liens qui provoqueraient nécessairement une alliance franco-autrichienne, comme celle-ci aurait pour conséquence une alliance prusso-russe. « J'ai eu, m'a-t-il dit, avant et après la guerre, de nombreuses conversations avec M. de Bismarck, et il s'est toujours montré convaincu de l'intérêt qu'avait par-dessus tout la Prusse à rester en paix avec la France. Je sais d'autre part, a-t-il ajouté, que le Prince Gortchakoff s'est exprimé contre tout engagement comme celui dont il s'agit, en insistant

[1] On a vu que le traité secret d'alliance offensive et défensive entre la Bavière et la Prusse avait été signé le 22 août 1866. Cf. Rothan, 27 novembre.

sur l'impossibilité de se lier les mains, au milieu des obscurités de la situation présente, et déclarant que, pour agir en vue d'un avenir aussi incertain, il faudrait être prophète.»

M. le Baron de Perglas se propose de partir sous peu de jours pour Paris. Je lui ai offert à la légation un dîner auquel M. de Pfordten a pris part avec plusieurs membres du Corps diplomatique.

3864. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 69.)

Paris, 7 décembre 1866.

[A propos de l'attitude du Baron de Prokesch, qui paraît soutenir sans restriction à Constantinople les revendications des Serbes[1], le Marquis de Moustier rappelle le langage très réservé qu'il a tenu à l'Ambassadeur d'Autriche, «en insistant principalement sur les garanties que les Serbes devraient donner à la Porte dans le cas où elle jugerait convenable d'accueillir leurs demandes».

«Il est juste au reste, ajoute-t-il, de reconnaître que, appuyés par l'Autriche, les vœux des Serbes n'ont pas la même portée que s'ils se présentaient sous le patronage du Gouvernement russe. Le Cabinet de Vienne, en recommandant au Gouvernement ottoman la démarche du Prince Michel, lui donne un caractère différent de celui qu'elle aurait eu dans d'autres conditions. La question mérite donc d'être méditée avec le plus grand soin par les Ministres du Sultan, et il est nécessaire qu'ils s'en rendent un compte bien exact : la difficulté en présence de laquelle ils se trouvent est de celles qu'il importe de regarder en face, et il est, dans tous les cas, de l'intérêt de la Porte de ne point chercher à l'esquiver.»]

[1] Dans une dépêche du 28 novembre (Turquie, 369), Bonnières annonçait que Prokesch se montrait entièrement favorable aux demandes serbes et ne cachait son opinion ni à lord Lyons ni à Aali Pacha.

3865. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 85.)

Darmstadt, 7 décembre 1866.
(Cabinet, 9 décembre; Dir. pol., 10 décembre.)

Une feuille allemande annonçait, il y a quelques jours, la formation d'une Confédération du Sud entre la Bavière, le Wurtemberg et la Hesse grand-ducale. On donnait même plus de précision à cette nouvelle en ajoutant que la Hesse entrait dans cette union pour les trois cinquièmes de son territoire. L'un des grands journaux de Paris a reproduit, en date du 6, cette assertion; il en a fait ressortir l'importance. Ce serait bien là, il faut le remarquer, une entente politique de Cabinet à Cabinet.

Les Gouvernements méridionaux auraient-ils donc réussi à atteindre ce but si difficile? Après la défaite, l'intimité des vues, la sincérité dans la coopération seraient-elles nées enfin d'une honorable indépendance vis-à-vis de la Prusse? — et cela lorsque le sentiment de la solidarité n'a pas pu, même sous les boulets prussiens, arrêter les calculs particuliers et détruire les méfiances réciproques! Ces Gouvernements auraient-ils, contre toute attente, pris la tête du mouvement qui s'est manifesté à Stuttgart dans les meetings populaires? MM. de Dalwigk, de Varnbüler, de Pfordten, abdiquant toute personnalité, n'auraient-ils plus qu'une seule et même pensée?

M. de Dalwigk dit tout autre chose.

Certainement ses vœux appelleraient un solide concert au moyen duquel l'Allemagne secondaire eût la force de vivre par elle-même. Mais ce concert lui paraît impraticable précisément par suite de ce morcellement de la Hesse, morcellement auquel le journal fait allusion quand il parle comme d'une chose toute simple de ces trois cinquièmes de Hesse destinés seuls à la Confédération. Deux de ces cinq parties étant à peu près prussiennes dès à présent, la Hesse n'aurait aucun goût à risquer de les perdre tout à fait en irritant la Prusse. Et, en effet, ce serait la négation du système de M. de Dalwigk, puisque, au moyen de cette espèce de co-possession, il a tout fait pour sauver tant bien que mal la Hesse-Supérieure juste au moment où le sacrifice de l'Oberhessen eût été peut-être

la seule manière de préparer cette indépendance dont les journaux viennent nous entretenir.

De plus, M. de Dalwigk dit qu'il ne peut nullement compter sur le Cabinet de Munich, et il ajoute simplement que « *M. de Varnbüler est prussien* ».

Il résulterait donc de ce qui précède que, si M. de Varnbüler est prussien, si le Cabinet de Munich paraît ménager le hasard, si, enfin, le Cabinet de Darmstadt se sent lié par ses obligations de l'Oberhessen, — ces trois Gouvernements seraient donc tous ce que M. de Dalwigk reproche d'être à M. de Varnbüler, et que la différence ne consisterait que dans le plus ou le moins. Je suis ainsi ramené à ce que j'avais l'honneur d'écrire à Votre Excellence dans mes précédentes dépêches, qui me semblent avoir répondu à l'avance aux journaux en question : on ne peut s'attendre à ce qu'un sérieux mouvement d'ensemble du Sud contre la Prusse émane des Gouvernements. Pour le produire, il ne faudrait rien moins qu'un soulèvement général des peuples sud-allemands, une sorte de levée révolutionnaire qui n'aurait lieu que dans des circonstances impossibles à prévoir aujourd'hui, et, en tout cas, par la faute de la Prusse aussi bien que par celle des Gouvernements moyens. La Prusse serait bien malhabile si elle surexcitait jusqu'à explosion les sentiments allemands du Midi, tandis qu'il lui est si facile de les satisfaire en respectant scrupuleusement les autonomies et en donnant des preuves de bon vouloir. Les meetings wurtembergeois, les ovations royales en Bavière, les élections hessoises, qui sont gouvernementales et qu'on a nommées antiprussiennes, ne sont pas, selon moi, des arguments contre ce qui précède. Ces manifestations démontrent bien que le Sud désire ne pas être absorbé : elles ne démontrent rien de plus. Si la Prusse a la facile adresse de n'être prussienne que sur la rive droite du Mein et de se montrer allemande sur la rive gauche, je ne puis me dissimuler qu'elle y trouvera, au moindre signe, chez les peuples comme chez les souverains, des alliés tout préparés et des coopérateurs dans les questions étrangères.

Ce rôle paraît bien simple; et je ne sais si la Prusse est tellement sûre de sa force et de la faiblesse d'autrui qu'elle dédaigne même ces précautions. On le dirait, à voir combien elle cherche peu à dissimuler son caractère d'une réputation si antipathique.

Son attitude en Hanovre et à Francfort empêche plus d'un esprit de revenir à elle, et, pour parler plus spécialement de Darmstadt, on a été froissé dans toutes les classes de la société par la nomination de M. de Wentzel qui, à tort sans aucun doute, n'a été précédé dans son nouveau poste par aucune sympathie comme homme public, ce que le Gouvernement prussien savait à l'avance, et de science certaine. Mais, je le répète, la Prusse sent que, de gré ou de force, elle pourrait dans une grande guerre extérieure user pour le moment de l'armée hessoise, et cela lui suffit sans doute aujourd'hui.

3866. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier, (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366 [1].)

Florence, 7 décembre 1866, 1h 55 soir.
(Reçu à 3h 45 soir.)

Le télégramme qui autorise M. Mancardi à signer [2] a été expédié de Florence hier dans l'après-midi vers cinq heures.

3867. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Italie, 366 [3].)

Florence, 7 décembre 1866, 3h 40 soir.

Je réponds aux deux dépêches [4]. Ricasoli trouve parfaites les propositions de concessions soumises au Saint-Siège par la France

[1] Ce télégramme est reproduit avec quelques modifications de forme dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 118, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 230, mais il y est inexactement daté du 5.

[2] Cf. Moustier à Malaret, télégramme, 3 décembre.

[3] Ce télégramme a été publié, sauf quelques mots, dans les *Souvenirs* du Général Fleury (t. II, p. 333).

[4] Cf. les deux télégrammes de l'Empereur à Fleury du 6 décembre. Peut-être y en eut-il un troisième, puisque, le 7, Fleury écrit à sa femme : «La détente continue, et les trois dépêches que m'a adressées l'Empereur depuis deux jours me prouvent qu'il abonde dans mon sens.» (Fleury, p. 331.) Quant aux «propositions de concessions soumises au Saint-Siège par la France», ce sont évidemment celles qu'indiquait la *Note sur la question romaine* remise à Fleury avant son départ (cf. ci-dessus, p. 40).

dont je lui ai donné lecture. Il n'a rien à y ajouter. L'obtention immédiate d'une partie de ces concessions serait extrêmement utile pour encourager le langage modéré du Cabinet italien. De son côté, il a fait déjà et continue à faire toutes les avances au point de vue religieux; à l'heure qu'il est, tous les évêques sont rentrés dans leurs diocèses[1]. Le nouvel Envoyé, Tonello, doit être recommandé au Saint-Père comme homme de bien[2]; il a la mission la plus conciliante, mais en dehors de la politique. Lisez le journal l'*Italie* du 7 décembre.

Quant à la seconde dépêche, j'ai déjà de bonnes assurances pour le discours de la Couronne. Le Baron Ricasoli m'a promis d'introduire les mots : amitié et reconnaissance pour la France. J'ai obtenu d'ajouter : «et pour l'Empereur». Quant à la question du pouvoir temporel et de Rome capitale, il n'en sera pas parlé, ou il en sera bien parlé. Si je gagne complètement ma cause, j'espère amener le Baron Ricasoli, selon les concessions obtenues à Rome, à parler de conciliation et peut-être même de Florence capitale. Je le travaille sans relâche[3], et j'accentue mon langage à l'approche des événements.

Lord Clarendon[4] m'a dit que j'avais fait bonne besogne. Il faut être pressant à Rome. Je me suis servi de mon côté d'un Français important, officier papalin, pour faire dire de bonnes choses[5].

La presse italienne presque tout entière est sage et modérée.

Veuillez me tenir au courant. Je produis toujours grande im-

[1] Cf. Malaret, télégramme, 17 novembre.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 5 décembre,

[3] Fleury écrivait à sa femme le 7 décembre :

Hier la journée a été brûlante ; trois Ministres le matin ; dans la journée, Ricasoli de nouveau ; le soir, dîner chez Malaret, avec deux Ministres encore ; ce matin Pepoli, ensuite Arese, etc.; enfin politique jusqu'aux moëlles. Grâce au terrain conquis et aux dépêches de l'Empereur, je suis remonté, bien qu'ennuyé de ces lenteurs (Fleury, p. 332.)

[4] Dans sa lettre du 6, Fleury parlait à sa femme de la visite que venait de lui faire lord Clarendon. (Fleury, p. 331.)

[5] La lettre de Fleury à sa femme du 2 décembre explique ce passage :

J'ai vu hier le frère de Malaret, le légitimiste, et nous avons beaucoup causé. Je lui ai donné une mission pour lui-même, c'est-à-dire donné des idées à transmettre au Pape, des assurances certaines des sentiments de la France, émanant de la bouche même de l'envoyé de l'Empereur. Qui sait ? Le résultat peut en être important. (Fleury, p. 329.) — Le frère de Malaret était le marquis d'Ayguesvives.

pression sur le Baron Ricasoli quand je lui fais des communications de la part de l'Empereur.

3868. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à l'Impératrice Eugénie. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 334.)

7 décembre 1866.

L'opinion du Gouvernement et d'Arese lui-même est que, le voyage de l'Impératrice [1] n'ayant pas été fait en temps opportun, il ne peut être repris qu'après que le Pape aura accordé des concessions. Autrement il serait dangereux [2], passionnerait la question et gênerait le Cabinet. Il serait désirable, pour le discours de la Couronne, que je fusse fixé le plus tôt possible sur la détermination définitive de l'Impératrice.

3869. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 7 décembre 1866, 6h 3.
(Reçu à 9h 35.)

Voici le sens des principaux passages de l'allocution adressée hier par le Pape aux officiers de la division d'occupation conduits au Vatican par le Général de Montebello pour prendre congé de Sa Sainteté.

«Vous êtes venus, il y a dix-sept ans, accompagnés des vœux et des bénédictions de tous les Français; je désire que la même satisfaction accueille votre retour, mais je n'ose l'espérer. La

(1) Cf. le second télégramme de l'Empereur du 6 décembre.

(2) Le surlendemain, 9 décembre, Fleury écrivait à sa femme :

Hier, après avoir causé avec Tonello, j'ai télégraphié à l'Impératrice que le moment du voyage était passé, et qu'il n'était plus possible qu'après concessions accordées; sinon qu'il serait dangereux et nuisible ici, parce qu'il réveillerait les passions

Je persiste à penser que ce voyage, au moment où Ricasoli le désirait pour peser plus vigoureusement sur le Pape et obtenir quelques concessions que légitimait l'attitude du Gouvernement de Florence, je pense, dis-je, que ce voyage eût été utile Actuellement il serait périlleux. (Fleury, p. 336.)

Révolution a dit, proclamé, imprimé, qu'elle veut venir à Rome, mais on sait que la Roche tarpéienne est près du Capitole. Un grand personnage [1] a dit : «L'Italie est faite, sinon achevée.» Moi je dis que l'Italie n'est pas défaite, parce qu'il y a encore un coin de terre où règnent la justice et la bonne foi. Saint Augustin, assiégé dans Hippone et craignant de voir la ville prise par les Barbares, écrivait : «Mon Dieu ! laissez-moi mourir auparavant.» C'est ce que je disais en 1860 à un Ambassadeur français. Il me répondit que la protection de la France empêcherait les Barbares d'entrer. Cet Envoyé n'était pas un prophète, c'était un honnête homme.

«Ensuite un autre Envoyé de France a cherché à me rassurer en me disant que Rome n'était pas faite pour être la capitale d'un grand Royaume, mais pour être celle de la catholicité. On verra plus tard. J'attends avec calme et confiance dans la protection de Dieu, je prie chaque jour pour l'Empereur. On me dit sa santé altérée et son âme troublée. Je prie Dieu de rendre la santé à l'Empereur et la paix à son âme. Il est le chef d'une nation très chrétienne ; c'est un titre qui impose des devoirs [2].»

[1] Le Roi Victor-Emmanuel, dans une allocution qu'il prononça devant une délégation vénitienne. Cf. Armand, 13 novembre.

[2] Dans une dépêche du même jour, Armand explique que les paroles pontificales ont été reconstituées de mémoire, aussitôt après l'audience et, séparément, par un groupe d'officiers de l'état-major et par quelques autres officiers. Il reproduit en annexe les deux versions, avec lesquelles il a composé la sienne. Voici, dans l'une et dans l'autre, le passage relatif à l'Empereur :

Première version : «Je prierai pour vous, pour la France et pour l'Empereur. On me dit que sa santé est chancelante, je demande à Dieu de la raffermir ; que son âme est troublée, je prie Dieu d'y rétablir le calme. N'est-il pas le chef de la nation fille aînée de l'Église et le Souverain Très-Chrétien, et sa conduite ne doit-elle pas être, elle aussi, chrétienne ? Prions donc Dieu d'éclairer ses conseils et prions-le avec ferveur et persévérance ; c'est en Dieu que je mets ma confiance et mon espoir.»

Deuxième version : «Si vous voyez votre Empereur, l'Empereur de la France, dites-lui que je prie tous les jours pour lui. On m'a dit que sa santé n'est pas forte, je prie Dieu qu'il lui rende la santé ; on m'a dit que son âme n'est pas tranquille, je prie Dieu pour que le calme rentre dans son âme. Mais cela ne suffit pas, il faut qu'il prie lui-même, qu'il prie avec humilité, avec confiance, avec persévérance. La France est une nation grande, une nation forte et puissante ; elle a le titre de nation très chrétienne ; mais cela ne suffit pas ; quand on a le titre, il faut le mériter.»

3870. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 360.)

Berlin, 8 décembre 1866, 1h 54 soir.

Le Comte de Goltz communiquera aujourd'hui la manière de voir de son Gouvernement sur notre projet de convention concernant la question romaine [1]. Je vous prie de me faire savoir ce que vous en pensez, et de remanier votre rédaction avec lui, s'il y a lieu.

3871. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute. Mémoires et documents, Hollande, 150.)

Paris, 8 décembre 1866.

Le Comte de Goltz vient de me faire la communication que m'annonce votre télégramme. Le Gouvernement prussien admet en principe le projet de convention, mais fait sur sa portée et ses termes des observations qui ont leur côté juste [2]. Je crois néanmoins possible de concilier par certaines explications le point de vue prussien avec le nôtre. C'est également l'impression du Comte de Goltz. Je prépare une dépêche où ces explications trouveront place.

L'Ambassadeur de Prusse pense, d'après ce que lui écrit M. de Bismarck, que ce dernier est bien disposé pour l'autre projet, mais craint que vous ne le poussiez un peu trop vite avant qu'il se soit entendu avec le Roi [3]. Il me semble que la première chose serait : que le Roi déclarât que le droit de garnison à Luxembourg est devenu inutile et qu'il y renonce; le reste découlerait de ce premier pas.

(1) Cf. Bismarck à Goltz, 6 décembre.
(2) Cf. Bismarck à Goltz, 6 décembre.
(3) Cf. Benedetti, particulière, 3 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3872. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Particulière. Déchiffrement. Prusse, 360 [1].)

Berlin, 8 décembre 1866.

M. de Bismarck ne me faisant rien dire, je lui écrivis hier pour lui exprimer le désir de conférer avec lui sur nos affaires. Le Président du Conseil a chargé son Sous-Secrétaire d'État de me faire sa réponse.

M. de Thile m'a dit que le Comte de Bismarck serait charmé de me recevoir si j'avais quelque nouvelle communication à lui faire, mais que, quant à lui, il n'avait rien encore à m'apprendre au sujet de notre traité d'alliance, et qu'il avait adressé à M. de Goltz des instructions qui le mettraient à même de vous faire connaître le sentiment du Gouvernement prussien sur la convention relative à Rome [2].

Voulant éviter de me montrer susceptible et d'ajouter de nouvelles difficultés à celles qui entravent nos négociations, je me suis borné à lui répondre, sur le dernier point, que j'aurais désiré me rendre moi-même compte de la façon dont M. le Comte de Bismarck l'envisageait, et que j'eusse peut-être été en état de lui fournir des explications utiles; que, cette réserve faite, je ne regrettais nullement qu'il eût préféré charger le Comte de Goltz de s'en entendre avec vous.

M. de Thile m'assure d'ailleurs que les dépêches adressées à cet Ambassadeur avaient été dictées par un sincère désir de combiner un accord. Pour ce qui concerne le traité d'alliance, j'ai fait remarquer que je me trouvais placé dans une situation dont le Comte de Bismarck devrait me tenir compte; que, chargé de poursuivre une négociation de cette importance, je ne pouvais m'empêcher d'informer mon Gouvernement du peu de progrès qu'elle faisait et de lui en indiquer les motifs; qu'il était impossible de m'acquitter de ce soin si le Président du Conseil déclinait la discussion; que, dans cet état de choses, j'étais réduit à former

[1] En tête, note au crayon : «Dépêche déchiffrée par le marquis de Moustier.»

[2] Cf. Bismarck à Goltz, 6 décembre, et le télégramme précédent.

des conjectures, et exposé par conséquent à induire le Gouvernement de l'Empereur en erreur. M. de Thile a reconnu la valeur de ces observations, et m'a promis de les rapporter au Président du Conseil. Il a ajouté toutefois que je ne pouvais douter des intentions de M. de Bismarck, et il a rappelé l'attitude qu'on a prise à l'égard du Cabinet hollandais [1].

«Les difficultés viennent donc du Roi, lui ai-je dit, et c'est la question même de l'alliance qui n'est pas encore résolue dans l'esprit de Sa Majesté? — Vous vous tromperiez, m'a-t-il répondu, en vous arrêtant à cette hypothèse. — Voici, ai-je répliqué, à quelle conclusion me conduit cependant le silence de M. de Bismarck, et, s'il consentait à ouvrir de véritables négociations, nous saurions mieux, de part et d'autre, dans quelle mesure il nous est possible de nous entendre.»

J'ai en outre rappelé les considérations d'ordre politique qui nous font désirer d'être promptement fixés sur les dispositions du Gouvernement prussien, et j'ai signalé les inconvénients qui peuvent résulter des lenteurs que je rencontre. M. de Thile m'a quitté en m'assurant qu'il rendrait un compte exact de notre entretien à M. le Comte de Bismarck.

Le Roi m'a fait inviter à le suivre à la chasse lundi et mardi. M. de Bismarck doit s'y trouver, à moins que sa santé l'en empêche.

3873. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 142, n° 154 [2].)

Dresde, 8 décembre 1866.
(Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

[Déchiffrement] Le Roi de Saxe et son fils aîné se rendront le 16 à Berlin où ils sont attendus. L'opinion publique est très partagée au sujet de cette démarche. Les uns la regrettent et croient qu'elle ne pourra qu'amoindrir encore le prestige de la Couronne royale de Saxe, tandis que d'autres paraissent convaincus qu'il n'y

[1] Voir pourtant la note de Benedetti, ci-dessus, p. 103.
[2] En tête, note au crayon : «Extrait pour Berlin.»

avait pas d'autre moyen de chercher à détendre une situation que tous considèrent comme ne pouvant pas durer. Ce sur quoi tout le monde est d'accord, c'est que le Roi et le Prince royal sont persuadés qu'ils n'agissent que dans l'intérêt bien entendu du pays, et qu'ils se sacrifient à cette conviction. Ce voyage à Berlin est une preuve aussi que, si la masse dans ce même pays compte toujours sur un secours venant de l'étranger pour reconquérir sa complète indépendance vis-à-vis de la Prusse, cependant cette espérance n'existe plus dans certaines régions, où l'on serait aujourd'hui persuadé qu'il faut se soumettre aux faits accomplis.

Comme j'avais l'honneur de vous le mander dans mon avant-dernière dépêche[1], le Ministre des Affaires étrangères de Saxe ne se rendra aux conférences à Berlin qu'autant qu'il connaîtra à l'avance la nature et le mode des délibérations qui auront lieu. On croit savoir que la question militaire serait l'objet de négociations secrètes et ultérieures entre les États de la Confédération du Nord, sans que leur résultat fût soumis aux appréciations du Parlement, lequel, du reste, ne serait consulté que sur l'ensemble des questions se rattachant à la création de la Confédération du Nord, les Gouvernements se réservant de décider entre eux des détails.

[La première Chambre a voté la loi de recrutement qu'impose à la Saxe l'assimilation de son armée à celle de la Prusse. Le Gouvernement saxon a contracté un emprunt de douze millions. Les élections au Parlement de la Confédération du Nord éveillent peu d'intérêt dans le pays.]

On n'ajoute foi ici à aucun des bruits en circulation concernant l'entente survenue entre les États du Midi, pour se constituer en Confédération du Sud[2]. On ne croit pas que le Wurtemberg ni Bade consentent jamais à s'allier avec la Bavière, laquelle, de son côté, ne conserverait aucune illusion à ce sujet, et chercherait dès à présent à se rapprocher de la Prusse. Pendant son voyage, sans prévenir aucun de ses Ministres, le Roi Louis II aurait écrit directement au Prince de Hohenlohe pour l'inviter à lui faire connaître

[1] Dans sa dépêche n° 152, du 5 décembre, Forth-Rouen annonçait déjà que le roi de Saxe et le prince royal étaient décidés à se rendre à Berlin, mais que le ministre des Affaires étrangères, le baron de Friesen, hésitait à les y accompagner.

[2] Cf. d'Astorg, 7 décembre.

sans retard son programme ministériel. A tort ou à raison, le Prince passe pour être entièrement dévoué à la politique prussienne [1].

3874. Le Baron de Malaret, Ministre de Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 8 décembre 1866, 1h soir.
(Reçu à 7h 40 soir.)

Monsieur Tonello partira pour Rome demain à midi [2].

3875. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Italie, 366 [3].)

Florence, 8 décembre 1866, 3h 25 soir.

Le Baron Ricasoli vient de m'envoyer M. Tonello avec le Ministre des Affaires étrangères. J'ai insisté fortement sur la nécessité de déclarer confidentiellement au Pape, jusqu'à ce qu'on ose hautement, que l'Italie renonce à Rome capitale. Tonello est dans ces idées; il va voir Ricasoli avant de partir. Je ferai moi-même une nouvelle charge demain [4].

Au moment où le Gouvernement pontifical va recevoir beaucoup

(1) Cf. des Méloizes, 29 novembre.

(2) Cf. Malaret, télégramme, 5 décembre.

(3) Ce télégramme a été publié dans les *Souvenirs* de Fleury (t. II, p. 334-335).

(4) Le même jour, Fleury écrivait à sa femme :

L'Empereur sera content de la dépêche que je lui adresse aujourd'hui. J'attends avec impatience des nouvelles qui me disent quel est le négociateur, prêtre ou laïque, qui a agi à Rome. D'après ce qu'on m'écrit, le Pape serait sur le point de faire des concessions. Cela arrangerait tout, et confirmerait l'Italie dans la voie de sagesse et de patience dans laquelle elle est résolument entrée.

....

Le Roi sort de sa timidité vis-à-vis de l'Empereur; tu sais dans quelle réserve se tient, de peur de paraître influencé par la France. Ce matin il m'a fait offrir un voiture que, bien entendu, j'ai refusée. (Fleury, p. 335-336.

d'argent[1], M. Salamanca, au nom des intérêts français qu'il représente dans les Chemins de fer romains, demande à l'Empereur à être recommandé de nouveau pour être payé au moins de la moitié de la subvention due depuis deux ans. Le Gouvernement italien a très bien agi de son côté.

3876. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 336.)

[8 décembre 1866 [2].]

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez; encouragez-les dans la bonne voie.

Impossible de vous répondre au sujet du voyage de l'Impératrice avant d'avoir reçu des nouvelles de Rome, ce qui ne peut avoir lieu que dans deux ou trois jours.

3877. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 8 décembre 1866, 11h matin.

Mon télégramme d'hier résume l'allocution pontificale d'après un texte que m'en a remis le Général de Montebello et d'après une rédaction faite avec les souvenirs d'un groupe d'officiers qui étaient présents[3].

J'ai expédié ces deux documents par la poste à Votre Excellence.

Mais, d'après ce que m'a dit Mgr Berardi, la version que

(1) En vertu de la convention relative à la dette pontificale, qui fut signée le 7 décembre.

(2) Les *Souvenirs* de Fleury ne donnent pas la date de ce télégramme; il est placé immédiatement après le télégramme de Fleury du 8 décembre, auquel il répond. Il a dû être rédigé soit le 8 au soir, soit le 9 au matin.

(3) Cf. p. 224, note 2

donne le Pape lui-même diffère sensiblement dans un passage. Voici quel en serait le sens tel que je l'ai écrit sous la dictée de ce Prélat : « Je prie aussi pour l'Empereur ; on dit qu'il est souffrant : je prie le Bon Dieu de lui rendre la santé ; on dit qu'il a l'esprit préoccupé : je prie le Bon Dieu de rendre la paix à son esprit. Vous savez que le Chef de votre grande Nation s'appelle le Souverain Très-Chrétien : eh bien ! pour que les prières que j'adresse au Ciel pour lui soient exaucées, il faut que lui-même y joigne les siennes. »

3878. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute [1]. Prusse, 360.)

Paris, 9 décembre 1866.

[Le Marquis de Moustier accuse réception à Benedetti de son télégramme du 8 décembre, et il résume le contenu de la dépêche de Bismarck à Goltz [2], dont ce dernier lui a donné lecture.]

3879. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer [3]. Rome, 1033.)

Paris, 9 décembre 1866, 3h matin.

J'ai lu votre dépêche n° 106 [4] avec une surprise que vous manifesterez tout entière. Il n'y a pas une seule des nouvelles appréhensions du Vatican qui ne soit un contresens absolu. Notre évacuation ne pouvait se faire dans un moment plus favorable. M. Vegezzi n'a refusé la mission que le Roi l'a supplié d'accepter

(1) Autographe

(2) Cf. Bismarck à Goltz, 6 décembre.

(3) En marge : « *Urgent.* »

(4) Du 4 décembre.

que pour des raisons de santé très réelles [1]. Les intentions du Gouvernement italien, en ce qui regarde cette négociation, sont fort bonnes; et on me présente le choix de M. Tonello comme excellent. Il part demain pour Rome [2].

Loin d'avoir abouti à des réductions, le règlement de la dette pontificale a été amélioré dans l'intérêt du Saint-Siège [3]. Il a été signé hier [4]. Nous allons envoyer dès à présent, pour commencer, six millions au Pape.

Le Cardinal Antonelli est bien mal renseigné, car le Baron Ricasoli a tenu au contraire au Général Fleury un langage qui a dépassé presque nos espérances [5], et il ne s'obstine nullement à soutenir l'interprétation italienne contre la nôtre. Il ne faut pas s'arrêter aux articles des journaux qui continuent à chanter un vieil air, et peut-être même y aurait-il inconvénient à ce qu'ils le cessassent trop brusquement.

Le Gouvernement italien a bien raison et fait son devoir en concentrant des troupes sur la frontière; mais il ne doit pas franchir celle-ci, et ne la franchira sous aucun prétexte. Il nous en donne l'assurance.

Insistez énergiquement sur tout cela; on semble attendre de nous, comme de l'Italie, toutes sortes de démonstrations extérieures, et pendant ce temps l'on méconnaît les efforts sérieux, journaliers, efficaces, que nous faisons pour le maintien de l'autorité pontificale : mais il faut encore que le Saint-Père nous aide, et il nous aidera surtout par un peu plus de confiance en nous et en lui-même.

(1) Cf. Malaret, télégrammes, 2, 3 et 5 décembre.

(2) Cf. Malaret, télégrammes, 5 et 8 décembre.

(3) Cf. p. 160, note 1, p. 198, note 1, et Malaret, télégramme, 5 décembre.

(4) Cf. Malaret, télégramme, 7 décembre. La convention porte en réalité la date du 7. Cf. *Arch. diplom.* 1867, t. Ier, p. 46-48.

(5) Cf. Fleury, télégramme, 8 décembre.

3880. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Paris, 9 décembre 1866, 11h 1/2.

Les nouvelles que je reçois aujourd'hui confirment de plus en plus tout ce que je vous ai télégraphié hier [1].

3881. Napoléon III au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Compiègne, 10 décembre 1866, midi 5.
(Reçu à 1h 1/2 soir.)

Je reçois de Fleury la dépêche suivante :

«Florence, 9 décembre.

«Si l'Empereur obtient des concessions du Pape avant le 15, j'ai grand espoir d'amener le Cabinet italien à faire la déclaration que l'Italie renonce à Rome pour capitale [2]. Pressez sans relâche, Sire; ce serait un grand succès : de là à la réconciliation de l'Italie avec le Pape, il n'y aurait plus qu'un pas [3].»

Faites connaître à Rome.

3882. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute [4]. Prusse, 360.)

Paris, 10 décembre 1866.

Ma dépêche confidentielle du 9 décembre vous a fait connaître la manière de voir du Cabinet de Berlin sur le projet de convention relatif à la question romaine.

(1) Nous n'avons point de télégramme de Moustier à Armand en date du 8 décembre. Peut-être s'agit-il du télégramme précédent, expédié dans la nuit à trois heures du matin?

(2) Cf. Fleury, télégramme, 7 décembre.

(3) Le texte de ce télégramme a été publié dans les *Souvenirs* du Général Fleury (t. II, p. 336).

(4) Autographe.

Je constate avec satisfaction que le Gouvernement du Roi a pris ce projet en sérieuse considération, et témoigne tout le prix qu'il attache à une entente avec la France. Il admet l'importance pour l'Eglise catholique de voir la position du Pape assurée, avec la certitude qu'il pourra continuer à séjourner à Rome en conservant sa pleine liberté d'action dans les affaires de l'Église. Il reconnaît que les huit millions de catholiques que renferme la Prusse font un devoir particulier à cette Puissance de se préoccuper des intérêts catholiques, qui, d'ailleurs, touchent à ceux de nombreuses populations dans le reste de l'Allemagne.

Il est donc disposé à exercer une médiation et une influence amicales entre le Pape et l'Italie, et à interposer ses bons offices à Florence et à Rome de concert avec la France, de manière à faciliter une entente sur une base qui puisse être acceptée des deux côtés et qui concilie autant que possible les intérêts de l'Église catholique avec ceux de la nationalité italienne. Quelque difficile qu'il puisse être de concilier ces intérêts, le Cabinet de Berlin ne considère pas ce problème comme insoluble.

Il trouve dans sa propre position vis-à-vis d'autres États allemands des exemples qui l'autorisent à penser que l'indépendance et la libre souveraineté peuvent s'accorder avec les exigences nationales.

Il pense en conséquence qu'il faut s'entendre sur les propositions qui, acceptables pour la Cour de Rome, pourraient être recommandées à Florence sans courir le risque d'un refus et sans compromettre les bonnes relations avec la Cour de Florence qu'entretient la Cour de Prusse, bonnes relations que nous n'avons nul dessein de troubler, désirant également maintenir sur le pied le plus amical nos relations avec le Royaume d'Italie.

Le Comte de Bismarck pense que, une fois ce point de départ trouvé, une convention entre la France et la Prusse, à laquelle l'Italie serait disposée à accéder, pourrait offrir une garantie durable pour les arrangements sur lesquels on serait tombé d'accord.

Je ne vois rien dans cet exposé qui ne soit d'accord avec nos vues, et qui soit incompatible avec la manière dont nous l'avons formulé soit dans le préambule soit dans les articles du projet de convention.

Seul l'article premier a donné lieu à des observations, et le

Comte de Bismarck a semblé craindre d'une part, en ce qui regarde le mot de garantie, qu'il parût dirigé contre le Gouvernement italien, de l'autre qu'il impliquât pour le Gouvernement prussien des obligations mal définies et de nature à l'entraîner plus loin que sa situation politique et les intérêts qu'il a dans cette question ne le comportent.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire en vous envoyant le projet de convention, cette dernière n'a rien d'hostile au Cabinet de Florence, et nous croyons lui rendre même un véritable service en fermant la question romaine, qui ne saurait rester à demi-ouverte sans mettre l'Italie à la merci des partis extrêmes, sans la détourner des améliorations sérieuses qui doivent compléter l'œuvre des dernières années, et la placer vis-à-vis du monde catholique dans la plus dangereuse des situations.

J'ai la conviction que tous les hommes modérés en Italie commencent à reconnaître cette vérité, et que nos efforts seront couronnés de succès.

Si nous avons tenu à inscrire ce mot de garantie dans l'article premier du projet, c'est qu'il est le seul qui puisse présenter au Pape un sens clair pour lui, le seul qui puisse le décider à s'occuper sérieusement d'améliorations, et qui par conséquent est nécessaire pour que nous puissions atteindre à Rome le but que nous nous proposons. Sans doute le Cabinet de Berlin est fondé à examiner la portée des obligations que cette garantie pourrait lui créer : nous ne demandons pas mieux que d'examiner avec lui cette question, et de déterminer ces obligations d'une manière plus précise, soit dans la convention même, soit en dehors de cette convention, par un article séparé par exemple.

Je pense que ces indications vous suffiront pour poursuivre cette négociation et la mener à bien. Pour vous mettre à même de répondre au désir qu'exprime M. le Comte de Bismarck de connaître notre manière de voir sur les améliorations que le Pape pourrait apporter dans ses rapports soit avec le Royaume d'Italie, soit avec ses sujets, je vous envoie confidentiellement un travail sur cette question[1] qui renferme les principaux éléments du con-

[1] L'annexe n'est pas dans la correspondance. Peut-être s'agit-il de la note sur la question romaine (cf. ci-dessus, p. 40).

cert prévu par l'article III du projet, article qui me paraît, s'il est lu avec attention, de nature à faire tomber en grande partie les scrupules et les hésitations que pourrait avoir le Cabinet de Berlin.

Je vous ai déjà écrit que l'article V et dernier du projet devrait être modifié, dans ce sens qu'il serait secret et se bornerait à réserver une nouvelle entente entre les deux Cours pour examiner quand et comment l'accession des autres Cours pourrait être demandée [1].

3883. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Paris, 10 décembre 1866, 8h 40 soir.

Les Chambres vont s'ouvrir à Florence. L'Empereur attacherait une importance bien grande à ce que le discours du Roi pût être sur la question de Rome satisfaisant et explicite. Nous avons la certitude que le Gouvernement italien irait très loin dans ce sens s'il était assuré que le Pape est disposé à faire ce qui pourrait justifier cette nouvelle attitude de sa part [2].

Vous savez ce que nous considérons comme indispensable si le Pape veut rendre tout à fait efficaces les efforts que nous ne cessons de faire pour consolider son autorité.

Reprise des rapports commerciaux et consulaires avec l'Italie, fusion des intérêts financiers, arrangements douaniers, facilités données aux sujets du Saint-Siège pour prendre des fonctions publiques en Italie, application complète des lois municipales, amélioration de l'administration judiciaire, enfin entente large du Souverain Pontife avec ses sujets, suivant le mode que son cœur lui suggérera : voilà les bases sur lesquelles la sécurité du Saint-Siège pour[rait] être sérieusement établie [3].

Ne perdez pas une minute pour voir Sa Sainteté et la supplier de nous faire connaître immédiatement ses intentions. Si nous les connaissons avant le 14, il pourra en résulter des avantages ines-

[1] Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 28 novembre.

[2] Cf. Napoléon III à Moustier, télégramme, 10 décembre.

[3] Cf. la note sur la question romaine, ci-dessus, p. 40.

pérés pour le Saint-Siège. C'est vous dire assez combien l'Empereur s'intéresse au succès de votre démarche.

3884. Le Baron de Montgascon, Chargé d'Affaires à Carlsruhe, au Marquis de Moustier. (Orig. Bade, 46, n° 57.)

Carlsruhe, 10 décembre 1866.
(Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

[Le Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché, M. de Freydorf, est de retour à Carlsruhe, après un voyage à Paris, pendant lequel il a eu le regret de ne pas voir le Marquis de Moustier, qui était alors à Compiègne.

Le Baron de Montgascon lui a parlé des bruits d'alliance entre les États du Sud. M. de Freydorf lui a affirmé que, si des négociations ont eu lieu (ce qu'il n'estime pas vraisemblable), elles ont été poursuivies à l'insu du Gouvernement grand-ducal. Il ne cache pas, d'ailleurs, que le Grand-Duché se rattacherait volontiers à la Confédération du Nord. «Mais, a-t-il ajouté en finissant, nous sommes dans une période de transition. On ne veut pas de nous à Berlin.»

La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

3885. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 337.)

10 décembre 1866.

Le Roi a écrit, selon promesse, une très bonne lettre au Pape. J'espère en connaître le contenu bientôt[1].

[1] Fleury insistait sur ses impressions optimistes dans une lettre à sa femme, datée également du 10 décembre :

La journée n'a pas été perdue. J'ai vu beaucoup de monde politique, et, de plus en plus, j'accentue assez mon langage pour espérer une solution favorable. Si demain il m'arrivait une bonne dépêche m'annonçant que le Pape fait quelques concessions, j'aurais l'espoir d'amener le Cabinet à faire une déclaration suffisante, c'est-à-dire que l'Italie renonce à Rome capitale. Souhaite-moi ce résultat inespéré, et je pourrai dire que j'ai bien mérité de mon maître et de mon pays. Tu comprends si je suis agité sous des formes calmes, et si je compte les heures et les minutes qui me séparent d'instructions si désirées. (Fleury, p. 337.)

3886. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 199[1].)

Londres, 10 décembre 1866.
(Cabinet, 12 décembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 104 inclusivement [2]. J'ai pris connaissance du rapport que M. le Duc de Gramont vous a transmis sur la situation intérieure de l'Autriche, et, notamment, sur l'attitude prise par le gouvernement central dans les affaires de Hongrie. Je remercie tout particulièrement Votre Excellence de cette intéressante communication.

J'ai vu hier Lord Stanley; je l'ai trouvé assez ému de l'envoi par le Gouvernement grec d'un bâtiment de guerre à Candie, dans le but avoué de protéger le débarquement des renforts et des armes destinés à l'insurrection [3]. Il m'a dit que, vu l'urgence, il avait cru devoir inviter par le télégraphe le Ministre d'Angleterre à Athènes à déclarer qu'une pareille intervention de la part de la Grèce constituait suivant lui, vis-à-vis de la Turquie, un acte de guerre véritable, et ne manquerait pas d'amener des conséquences déplorables dont la responsabilité pèserait entièrement sur le Gouvernement grec. Lord Stanley paraît croire que, malgré

[1] En tête, note au crayon : «Extrait pour Rome et Constantinople.»

[2] La dépêche de Moustier, n° 104, du 5 décembre, accompagnait un extrait d'une dépêche de Gramont sur la situation intérieure en Autriche. (Angleterre, 738.)

[3] Le fait ne fut annoncé par Gobineau que le 13 décembre. En ce qui concerne la révolte de Candie, écrit-il, «les espérances se montrent aussi excitées que jamais. Une nouvelle bande de quatre-vingts personnes au moins est partie hier. Le *Panhellénium* accomplit un septième ou huitième voyage, annonçant que, s'il rencontre des bâtiments turcs, il les combattra. Pour assurer plus pleinement son succès, on annonce que la frégate hellénique l'*Hellas*, sortie du Pirée il y a quelques jours sous prétexte d'aller observer des navires suspects soi-disant apparus dans les Cyclades, va convoyer le *Panhellénium*, et, au cas où les forces ottomanes le rencontreraient, interviendrait pour le dégager, sous prétexte qu'elle lui court après afin d'arrêter ses entreprises contraires aux lois du Royaume. On parle publiquement ici de ces combinaisons et de bien d'autres comme des projets les plus simples et les plus naturels.» (Grèce, 91.) — Bonnières en parle de son côté dans sa dépêche du 12 décembre. Cf. ci-après.

les encouragements très directs de la Grèce, l'insurrection n'a pas gagné dans ces derniers jours autant de terrain que ses partisans le prétendent; mais il reconnaît en même temps que l'ensemble de la situation en Orient s'aggrave de jour en jour, et il constate avec regret que partout en Europe, et principalement à Pétersbourg, on s'attend à voir surgir prochainement de ce côté de sérieuses complications.

[Le Prince de La Tour d'Auvergne parle ensuite des affaires d'Amérique.]

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence que le Ministre d'Italie à Londres [1] est venu tout récemment me donner lecture, à titre confidentiel, d'une lettre particulière qu'il avait reçue de M. Visconti-Venosta au sujet de la mission de M. le Général Fleury à Florence. Le Ministre des Affaires étrangères d'Italie disait que cette mission, d'un caractère tout à fait confidentiel, avait pour objet principal d'exposer au Gouvernement italien les nécessités de la politique française par rapport à Rome, et de réclamer amicalement le concours de l'Italie. M. Visconti-Venosta ajoutait que le Gouvernement du Roi s'était montré disposé à seconder, autant qu'il dépendait de lui de le faire, les vues du Gouvernement de l'Empereur; qu'il exécuterait loyalement la Convention du 15 septembre, et que, convaincu lui-même des embarras que ne manquerait pas de causer à l'Europe, et spécialement à la France, le départ du Pape de Rome, il était bien décidé à ne fournir au Saint-Père aucun prétexte pour quitter ses États.

[Départ du Baron de Blome, ancien Chargé d'affaires de Hanovre à Londres.]

3887. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Paris, 11 décembre 1866, 1h matin.
(Expédié à 1h 1/2 matin.)

J'ai vu le Nonce; il comprend l'importance de la question [2], et combien le moment est décisif, et m'a promis de télégraphier

[1] Azeglio.

[2] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 10 décembre.

dans ce sens. Faites bien comprendre au Saint-Père qu'il ne s'agit pas de concessions à faire à l'Italie, mais d'un service à rendre à l'Empereur en lui facilitant le moyen de mener à bien la tâche qu'il a entreprise dans l'intérêt du Saint-Siège.

3888. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 338.)

11 décembre 1866.

Je doute des intentions si bienveillantes pour Rome du Gouvernement d'Italie[1]. Si le discours ne contient rien contre Rome, ce sera déjà un grand pas de fait.

L'Impératrice partira vers la fin du mois[2]; les dispositions du Pape paraissent très conciliantes, mais, avant le 15, impossible d'avoir une solution.

3889. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 338.)

11 décembre 1866.

Si on avait obtenu des concessions avant le 15, j'étais sûr d'obtenir du Cabinet la renonciation de Rome capitale, ou l'affirmation de Florence capitale, ce qui revenait au même.

Je n'en persiste pas moins à presser. Je me retourne et dis que le Pape est conciliant, mais n'accordera rien avant d'être sûr des intentions de l'Italie. J'ai presque amené le Ministre des Finances à plaider cette cause auprès de Ricasoli et du Roi.

Somme toute, le discours sera bon. Je vois ce soir Ricasoli et demain le Roi. Ce seront mes derniers efforts.

[1] Cf. Fleury, télégramme, 9 décembre.

[2] Cf. p. 210, note 3.

3890. NAPOLÉON III AU GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE À FLORENCE. (Télégr. Général FLEURY, *Souvenirs*, t. II, p. 339.)

[11 ? décembre 1866 (1)]

J'ai vu une lettre d'un M. A. C..., adressée à M. Minghetti Il dit avoir reçu des lettres de Montecchi, qui a été reçu par le Roi, lequel, d'accord avec M. Walterio, le préfet napolitain, approuverait un plan d'insurrection à Rome.

Je ne puis croire à une semblable mauvaise foi. Si vous ne pouvez obtenir, pour le discours du Trône, une assurance formelle pour Rome, insistez du moins de la manière la plus énergique pour qu'il n'y ait aucune phrase ambiguë qui laisse voir une arrière-pensée, comme cela a eu lieu dans le discours de Venise (2).

3891. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU COMTE DE SARTIGES, AMBASSADEUR À ROME. (Minute. Rome, 1033, n° 43 (3).)

[Paris,] 11 décembre 1866.

[Le Marquis de Moustier informe le Comte de Sartiges que la convention réglant le partage de la dette des anciens États de l'Église a été signée le 7 décembre. Il en indique les principales dispositions (4).]

(1) Les *Souvenirs* reproduisent ce télégramme sans le dater, comme une réponse à celui de Fleury du 11. Une note de Fleury indique que Ricasoli, sans nier l'entretien de Montecchi avec le Roi, donna le démenti le plus formel à tout projet d'insurrection préparée à Rome avec la connivence du préfet de Naples.

(2) Cf. Armand, 13 novembre.

(3) Cette dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 121-122, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 230-231.

(4) Cf. Moustier à Armand, télégramme, 9 décembre, 3 h. matin, et le texte de la convention dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 118-121, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 46-48.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3892. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 44[1].)

Paris, 11 décembre[2] 1866.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° [3] inclusivement.

Je vous ai déjà fait connaître par le télégraphe[4] l'impression de surprise avec laquelle j'ai lu les informations que vous m'avez transmises sur les dispositions du Gouvernement pontifical. Il y a quinze jours à peine[5] que vous me faisiez part de la fermeté et de la confiance du Saint-Père à l'approche du départ de nos troupes. Sa Sainteté, satisfaite des assurances que l'Empereur avait données au Nonce et que je lui avais réitérées moi-même, chargeait Mgr Chigi de nous exprimer ses vifs remerciements, et aujourd'hui le Pape et ses Conseillers semblent ne plus écouter que leurs inquiétudes et s'abandonner au découragement. Que s'est-il passé cependant? La situation, loin d'empirer, ne s'est-elle pas au contraire améliorée considérablement depuis quelques jours, et n'avons-nous pas à enregistrer deux faits d'une importance véritable, l'envoi à Rome d'un négociateur italien et la signature de la convention relative à la dette pontificale[6]?

On paraît interpréter comme un symptôme fâcheux des vues de l'Italie le refus de M. Vegezzi d'accepter une tâche pour laquelle le désignaient à la fois le vœu de Pie IX et l'opinion publique. Mais ces inductions, je suis heureux de le dire, n'ont pas de fondement réel. M. Vegezzi n'a décliné la mission qui lui était offerte que pour des raisons de santé parfaitement constatées, et l'insistance même que le Roi a mise à faire directement appel à

[1] En tête, note à l'encre : «Remise à M. de Sartiges.»

[2] La date du 11 a été substituée à celle du 9 que la minute portait primitivement.

[3] En blanc dans le texte. — D'après ce qui suit, il doit s'agir de la dépêche n° 106, du 4 décembre.

[4] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 9 décembre.

[5] Cf. Armand, télégramme, 24 novembre, et 26 novembre, n° 102.

[6] Tonello. — Cf. Malaret et Fleury, télégrammes, 8 décembre, et Moustier à Armand, télégramme, 9 décembre.

son dévouement est une preuve de l'intérêt que le Cabinet de Florence attachait à être représenté dans cette circonstance par l'Envoyé le plus agréable au Pape, ainsi que du désir de la Cour d'Italie de donner aux négociations qui vont s'ouvrir le caractère le plus sérieux. Au reste, le Gouvernement du Roi a apporté une grande attention dans le choix du diplomate appelé à suppléer M. Vegezzi, et l'on me représente M. Tonello comme possédant, avec les connaissances spéciales qui lui sont nécessaires, les qualités les plus propres à lui assurer un bienveillant accueil auprès du Saint-Père [1].

Quant à l'affaire de la dette, je ne puis m'expliquer sur quelles données reposent les appréhensions du Gouvernement pontifical. Bien loin de subir des réductions, les chiffres définitivement adoptés constituent une amélioration sensible, et, si l'entente ne s'est pas établie aussi promptement que nous l'eussions désiré, elle est intervenue en temps opportun pour écarter les embarras financiers dont le Cardinal Antonelli se montrait préoccupé. Je n'avais pas d'ailleurs attendu le jour même de la signature pour faire savoir au Nonce que, s'il était en mesure de disposer des titres de la dette romaine qu'il devait avoir entre les mains, nous pouvions dès à présent faire avancer à Sa Sainteté une somme de six millions de francs, en attendant que le surplus fût réglé [2]. J'expose dans une dépêche spéciale [3] les différentes conditions de cet arrangement, et je puis par conséquent me dispenser d'en faire ressortir ici les avantages : mais je tiens à constater qu'il n'y a eu dans cette négociation aucun sujet de mécompte pour le Gouvernement pontifical, que nous avons au contraire obtenu à cet égard du Cabinet de Florence tout ce qu'il était possible d'attendre de lui, et que nous y avons nous-mêmes joint un nouveau témoignage de notre sollicitude en faisant au Saint-Père les avances nécessaires pour les besoins urgents de son administration.

Le Cardinal Antonelli allègue les informations qui lui sont

[1] Cf. Malaret, télégrammes, 2, 3 et 5 décembre.

[2] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 9 décembre. — Un télégramme de Moustier à Armand, du 12 décembre, annonça l'envoi de deux millions de francs au Saint-Père. (Rome, 1033.)

[3] Cf. la dépêche précédente.

transmises sur le langage peu conciliant que M. le Baron Ricasoli tiendrait au Général Fleury, même à l'égard de la France. Je suis en mesure d'affirmer que ces renseignements sont entièrement inexacts, et que M. le Président du Conseil des Ministres s'est exprimé sur la question romaine dans des termes qui ont presque dépassé nos espérances. Il n'a nullement persisté à soutenir l'interprétation donnée antérieurement en Italie à la Convention du 15 septembre 1864 en opposition avec l'opinion du Gouvernement de l'Empereur. Nous avons au contraire la persuasion que, si le Gouvernement pontifical consent à seconder lui-même par son attitude les bonnes dispositions de la Cour de Florence, l'attitude de l'Italie sera de plus en plus conforme à cet égard à notre propre manière de voir, et de nature à rassurer pleinement le Saint-Siège [1].

Les troupes italiennes se rapprochent de la frontière, et le Cardinal Secrétaire d'État conçoit des alarmes. Mais ne devrait-il pas plutôt s'en féliciter? La Convention, en effet, oblige l'Italie non seulement à ne pas attaquer le territoire pontifical, mais encore à empêcher même par la force qu'il ne soit envahi. N'est-il pas nécessaire dès lors que des mesures soient prises pour fermer au besoin la frontière aux bandes de volontaires qui pourraient y chercher un passage? Les troupes italiennes ne la franchiront point elles-mêmes; nous en avons pour gage les stipulations contractées il y a deux ans et confirmées par les assurances que nous recevons chaque jour de la ferme volonté du Cabinet de Florence de remplir loyalement tous ses engagements envers nous.

Vous voudrez bien, Monsieur, insister sur l'ensemble de faits que je signale à votre attention. Le Gouvernement pontifical attache, nous le croyons, aux publications des journaux italiens beaucoup plus d'importance qu'elles n'en méritent, et n'en accorde peut-être pas assez à des actes vraiment significatifs, comme le règlement de la dette et l'envoi d'un négociateur à Rome. Il semble attendre de nous ainsi que de l'Italie des démonstrations extérieures, et, pendant ce temps, il ne remarque point les efforts journaliers que nous faisons avec une infatigable persévérance pour le maintien de l'autorité pontificale.

[1] Cf. Napoléon III à Moustier, télégramme, 10 décembre, et Fleury, télégramme, 11 décembre.

Nous regretterions profondément les dispositions d'esprit qu'indique la dépêche à laquelle je réponds, si nous n'avions l'espoir qu'elles sont passagères, et que déjà le Saint-Père, informé de la conclusion de l'arrangement relatif à la dette et de la prochaine arrivée à Rome de l'Envoyé italien, sera revenu à des appréciations plus équitables.

3893. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 45 [1].)

Paris, 11 décembre 1866 [2].

L'Empereur a toujours voulu l'indépendance du Saint-Siège et l'indépendance de l'Italie. Chacun de ces intérêts eût désiré, sans doute, être l'objet d'une préférence exclusive; mais, malgré la difficulté de les concilier, l'Empereur ne s'est jamais laissé détourner du double point de vue auquel il s'était placé. Aujourd'hui, l'Italie étant définitivement constituée, l'affermissement du pouvoir pontifical devient désormais le but principal de nos efforts, et le Saint-Père a toute raison d'en attendre avec confiance le résultat et d'en assurer le succès par les sages mesures que sa conscience lui inspirera.

Sans doute, le départ de nos troupes [3] doit causer à Pie IX une émotion que nous comprenons. Cependant aucun moment ne pouvait être plus favorable, pour aborder cette situation nouvelle, que celui où le sentiment national en Italie vient de recevoir une si grande et si entière satisfaction par la réunion de la Vénétie.

Félicitons-nous de ces circonstances, puisqu'il fallait bien, après tout, qu'un jour vînt où cesserait le fait, essentiellement transitoire, de notre occupation, qui conservait matériellement

[1] En tête, note au crayon : «Une copie pour Berlin.»

[2] La date du 11 a été, après coup, remplacée au crayon sur la minute par celle du 14. La dépêche de Sartiges du 29 décembre montre bien que la vraie date est celle du 11; c'est également sous cette date que la dépêche a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 122-124, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 231-233.

[3] Cf. Armand, 11 décembre, n° 111.

sans consolider moralement, et qui ne pouvait être indéfinie sans devenir la négation même du pouvoir qu'elle était appelée à sauvegarder.

Le monde catholique doit nous savoir gré d'avoir ajourné si longtemps une mesure dont la nécessité était tellement manifeste, et il ne saurait sans une profonde injustice méconnaître que, le jour où cette nécessité a acquis une force insurmontable, nous avons fait tout ce qui était réellement possible afin d'assurer au Saint-Père de nouvelles et plus sérieuses garanties pour le libre et tranquille exercice de sa double souveraineté. La Convention du 15 septembre, quelques efforts qu'on ait faits pour en amoindrir l'importance, atteste hautement notre sincérité et notre prévoyance.

C'était une tâche difficile que de détourner ce courant presqu'irrésistible qui semblait entraîner tous les esprits vers Rome : nous avons abordé cette tâche avec résolution, et le choix de Florence comme capitale a été le premier gage de la politique nouvelle que nous conseillons aux Italiens et dont la sagesse leur apparaîtra chaque jour avec plus d'évidence.

Ai-je besoin de faire ressortir toute la sécurité qui résulte pour le Gouvernement pontifical de l'obligation contractée par le Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel de préserver, même par la force, la frontière des États pontificaux contre toute atteinte extérieure, en s'interdisant la faculté de les franchir jamais lui-même? Nous sommes convaincus que le Cabinet de Florence, dont les assurances réitérées peuvent difficilement laisser place au doute, tiendra fidèlement tout ce que nous attendons de lui. En obtenant de l'Italie l'engagement de prendre à sa charge une partie de la dette pontificale [1], nous n'avons pas seulement réparé une injustice, nous avons encore déchargé les finances du Saint-Siège d'un fardeau sous lequel elles succombaient. Ce qui reste à faire ne dépend pas entièrement de nous, mais nos conseils et notre influence seront employés sans relâche à améliorer de plus en plus la situation. La négociation religieuse ouverte l'année dernière va être reprise [2] dans des conditions nouvelles qui, en témoignant

[1] Cf. Moustier à Sartiges, 11 décembre, n° 43.

[2] Cf. Moustier à Armand, 11 décembre, n° 44.

des dispositions favorables du Gouvernement italien, permettent d'en espérer le succès. Il y aura là une grande satisfaction pour le Saint-Père, et un grand sujet d'apaisement pour les consciences déjà rassurées par le retour des Évêques dans leurs diocèses [1].

Nous ne doutons pas que Pie IX ne prenne toutes les mesures qui s'imposent à lui par la nature même des choses et dont l'opportunité lui est démontrée. Il sait quelles sont nos idées à cet égard, et que nous ne lui suggérons rien qui soit de nature à faire naître en lui une hésitation, ou qui s'éloigne des dispositions que lui-même a manifestées en plusieurs circonstances.

Nous croyons possible, dans ces conditions, de fonder sur une base naturelle et durable les rapports du Saint-Siège avec ses sujets et avec le reste de l'Italie. Inspirez au Saint-Père cette conviction qui lui donnera le courage de se mettre à l'œuvre sans retard. Dites-lui bien que le retrait de nos troupes n'implique nullement l'abandon des grands intérêts que, depuis dix-sept ans, nous sauvegardons par notre présence, et sur lesquels, de près comme de loin, nous ne cesserons de veiller avec un entier dévouement [2].

Vous êtes autorisé à laisser copie de cette dépêche au Cardinal Secrétaire d'État.

3894. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 11 décembre 1866, 6h 20 soir.

Vos télégrammes [3] me sont parvenus cette nuit. A huit heures, j'ai prié le Cardinal Antonelli de me ménager une audience du Saint-Père.

Je sors du Vatican.

J'ai donné lecture au Pape et laissé copie à son Secrétaire d'État des bases désignées par Votre Excellence.

[1] Cf. Malaret, télégramme, 17 novembre.

[2] Cette dernière phrase a été citée par É. Ollivier (t. IX, p. 32).

[3] Cf. Moustier à Armand, télégrammes, 10 décembre, 8h 40 soir, 11 décembre, 1h matin.

Aucune n'a été repoussée péremptoirement; quelques-unes n'ont soulevé que des objections de détail ou de circonstance qu'on pourrait peut-être tourner.

Malheureusement, le Pape m'a paru arrêté moins par des considérations raisonnées que par une répugnance profonde et instinctive vis-à-vis du Gouvernement italien.

«Le Pape fera tout ce qui est nécessaire pour le bien de ses sujets, mais je ne puis rien spécifier actuellement.» Telle eût été la réponse que j'aurais rapportée du Vatican si je n'avais supplié Sa Sainteté de considérer combien la circonstance était grave, de se laisser le temps de peser ses résolutions, et de ne me les faire connaître définitivement que pour le 14.

La réflexion et les avis de ses conseillers ramèneront-ils le Saint-Père à d'autres intentions? Je n'ose guère l'espérer.

3895. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 110.)

Rome, 11 décembre 1866.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 18 décembre.)

[Armand confirme son télégramme du même jour et y ajoute quelques détails sur l'audience que le Pape lui a accordée. Les différentes questions posées dans le télégramme du Marquis de Moustier du 10 décembre y ont été, l'une après l'autre, brièvement discutées, et Armand reproduit les principaux arguments présentés de part et d'autre. En ce qui concerne les réformes, Pie IX ne croit évidemment pas que les Italiens lui tiendraient compte de celles qu'il consentirait à accepter.]

«Non, reprit le Saint-Père, tout ce que je ferais est inutile: on veut dépouiller (scorticare) le Pape, et après cela lui dire en outre *è sua colpa*. Le Roi, je le sais, ne se soucie point de venir à Rome; mais on l'y pousse malgré lui, et les excitations se produisent jusque dans sa propre Famille. Je viens de recevoir à l'instant même la lettre d'une personne très digne de confiance qui a entretenu successivement le Prince Humbert et son frère, le Prince Amédée. Tous deux, l'un après l'autre, lui ont dit avec la même

violence : «Nous voulons aller à Rome. . . ; dans huit jours nous «y serons.» Quand des propos de ce genre me reviennent de toutes parts. . ., que voulez-vous que je fasse? Je ne me sens plus la force de rien tenter : non pas que le courage me manque, je suis au contraire plein de fermeté et d'espoir dans la Providence.»

Revenant à l'objet de ma visite au Vatican, je l'examinai dans son ensemble et dis au Saint-Père que ce programme se composait de réformes intérieures qui depuis quarante ans avaient été conseillées au Saint-Siège par les Puissances européennes; que la plupart de ces réformes, sinon toutes, avaient été déjà adoptées en principe par le Gouvernement même de Sa Sainteté; que, en ce qui concernait les relations à établir avec l'Italie, cela se réduisait à ce qui était pratiqué au sein de la Confédération germanique, sans porter aucune atteinte au droit souverain de chacun des États qui la composaient; qu'il suffirait pour aujourd'hui de faire en sorte que le Roi Victor-Emmanuel pût dans son discours faire augurer la prochaine réalisation de ce programme, et justifier aux yeux des plus ardents de ses sujets des déclarations dans le sens du respect des droits du Saint-Siège; que, en admettant qu'une certaine fraction des hommes politiques en Italie poussât le Gouvernement vers Rome, ce serait le plus grand désappointement à leur infliger, si le Saint-Père réussissait à désarmer ses ennemis, en leur enlevant le thème de leurs griefs habituels, et à fortifier du même coup les hommes de bonne volonté. Faisant abstraction de tout amour-propre national, j'ajoutai qu'il me semblait qu'il y avait de l'opportunité, une certaine gloire, une noble initiative à prendre par le Saint-Père, au lendemain du jour où le départ de nos troupes le restituait, manifestement pour tous, aux élans de sa spontanéité, en accordant *proprio motu* à son peuple ce que les conseils des Puissances européennes n'avaient pu jusqu'alors obtenir.

Toutes les cordes que j'avais essayé de faire vibrer étaient restées muettes; je vis clairement que le Saint-Père éprouvait une répugnance dont rien ne triompherait : lorsque les arguments lui faisaient défaut pour repousser les mesures dont lui-même avait en maintes occasions reconnu l'utilité, il se retranchait derrière des prétextes ou des atermoiements pour n'avoir point à se prononcer. Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, dans le

cours de l'entretien Sa Sainteté formula sa pensée par ces mots : «On pourra, à Florence, dire que le Pape a l'intention de faire tout ce qui est nécessaire pour le bien de ses sujets, mais je ne puis actuellement prendre aucun engagement spécial.» Je répartis que des assurances vagues ne répondaient nullement aux exigences de la situation, puisque le discours du Roi avait précisément besoin de frapper l'opinion par quelque nouvelle importante et précise.

Après avoir observé que, en politique surtout, les occasions fuyaient parfois pour ne plus jamais reparaître, que celle-ci était digne d'attention puisqu'il pouvait s'agir d'arracher au Gouvernement italien des déclarations publiques en faveur de la Puissance temporelle, je priai respectueusement Sa Sainteté de me permettre de ne point accepter sa réponse comme définitive.

Pendant toute cette audience, le Saint-Père voulut bien me traiter avec sa bonté habituelle, et, de mon côté, je pris grand soin d'éviter tout ce qui pouvait heurter les susceptibilités de mon Auguste Interlocuteur. Aussi l'échange des idées opposées ne fut-il accompagné de sa part d'aucune vivacité. Mais le calme même de la forme ne me fit que mieux saisir l'éloignement qu'au fond du cœur Pie IX ressent plus que jamais contre le Gouvernement italien. A chaque instant, ses plaintes trouvaient une nouvelle occasion de se produire contre le Roi Victor-Emmanuel et ses Ministres. Néanmoins cet éloignement n'empêchera pas le consciencieux Pontife d'entendre et d'accueillir les ouvertures qu'il jugera compatibles avec ses devoirs et sa dignité.

Ainsi par exemple, à propos de la mission de M. Tonello [1], le Pape se plaignit que le Roi ait manqué de courtoisie à son égard, en ne lui faisant point connaître à l'avance l'arrivée du négociateur; mais Sa Sainteté ne voulait point s'arrêter à ces défauts de formes, et elle n'en était pas moins prête à recevoir l'Envoyé de Victor-Emmanuel. Elle venait d'apprendre que M. Tonello était arrivé, mais il n'avait encore vu personne du Gouvernement pontifical. A en croire les journaux, il était autorisé à faire le sacrifice du *serment* et de l'*exequatur*; dans ce cas, disait le Pape, il ne resterait plus de difficultés que sur la nomination des nouveaux

[1] Cf. Moustier à Armand, 11 décembre, n° 44.

Évêques dans les provinces non régulièrement acquises à l'Italie en vertu de traités.

Il m'a été impossible de joindre aujourd'hui le Cardinal Secrétaire d'État. J'ai fait demander pour demain un rendez-vous à Son Éminence, et, dans le cas où son opinion et celle de Mgr Berardi différeraient de la première impression du Saint-Père, j'aurais l'honneur d'en informer aussitôt Votre Excellence.

3896. Armand, chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 111 [1].)

Rome, 11 décembre 1866.
(Cabinet, 17 décembre; Dir, pol., 18 décembre.)

[« Le pavillon français a été abaissé hier soir [2] dans les différents points de la ville occupés par notre armée et remplacé ce matin, au château Saint-Ange, par le drapeau pontifical. » Avant deux jours, les derniers détachements auront sans doute quitté Civita-Vecchia pour Toulon. « Le départ de nos troupes se sera opéré avec ordre, malgré sa précipitation, sans incidents, sans manifestations, mais non sans une certaine tristesse, partagée et par la grande majorité de la population et par nos régiments eux-mêmes. Tout le monde sent que leur éloignement marque le point de départ d'une période nouvelle, grave, inconnue dans ses conséquences. Quoi qu'il en soit, la substitution d'une garnison à l'autre s'est faite avec un calme propre à raffermir les timides. » Armand signale ensuite l'entrée à Rome des zouaves pontificaux et de la Légion d'Antibes, et note la bonne impression que ces nouvelles troupes ont produite. Il termine en rendant compte des démon-

[1] Le texte de cette dépêche, abrégé et très corrigé, a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 124-125, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 233.

[2] D'après la Déclaration annexée à la Convention du 15 septembre, le délai de deux ans pour l'évacuation du territoire pontifical devait commencer à la date du décret royal sanctionnant la loi relative au transfert de la capitale. Cette loi fut votée par le Sénat le 9 décembre 1864; le Roi la sanctionna le 10.

strations enthousiastes dont le Pape a été l'objet le vendredi précédent.]

3897. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 113.)

Saint-Pétersbourg, 11 décembre 1866.
(Cabinet, 15 décembre 1866; Dir. pol., 13 mai 1867.)

Le Prince Gortchakoff souffre depuis quinze jours d'un violent accès de goutte, mal auquel il est enclin, mais qui, pour la première fois, a tenté de se déplacer et de se porter sur l'estomac. Le Vice-Chancelier a donc vu ses souffrances habituelles se compliquer d'assez vives inquiétudes sur la marche que prenait sa maladie. Il est mieux aujourd'hui, et commence à recevoir, étendu sur une chaise longue, les personnes qui ont à l'entretenir d'affaires.

J'ai été avant-hier lui rendre visite, et dès mon arrivée le Prince Gortchakoff mit de l'empressement à me confirmer les paroles que l'Empereur m'avait adressées chez le Grand-Duc Constantin [1], m'assurant qu'il n'y avait ici d'autre politique que celle de Sa Majesté, dont le Ministre des Affaires étrangères était le fidèle interprète. La conversation s'étant ainsi établie sur les rapports de la France et de la Russie, le Prince Gortchakoff est entré dans d'assez longs développements que je vais sommairement exposer à Votre Excellence.

«Nous nous sommes mutuellement témoigné le désir de nous entendre, m'a-t-il dit, sans aller au delà de l'expression d'un bon vouloir platonique. J'avais estimé que, pour ce qui concerne l'Orient, l'initiative des ouvertures devait venir de votre côté, puisque vous passez pour plus désintéressés que nous, et n'êtes pas suspectés des mêmes convoitises : jusqu'à présent, rien ne nous a été proposé. M. le Marquis de Moustier m'a bien fait exprimer des idées générales auxquelles je me rallie de grand cœur; mais elles sont, à mon sens, insuffisantes pour parer aux éven-

[1] Cf. Talleyrand, 29 novembre.

tualités qui menacent. Vous me dites que vous ne voulez pas voir surgir de nouvelles complications dans l'Empire ottoman, et je vous réponds que c'est parce que nous ne le voulons pas non plus que nous désirerions qu'on adoptât une ligne de conduite capable de prévenir une catastrophe que, pas plus que vous, nous ne sommes désireux d'affronter. Ne nous faisons pas d'illusions : la révolte de Candie n'est pas apaisée [1], et l'incendie peut éclater d'un jour à l'autre dans les provinces du continent; je n'ai pas caché à Aristarchi-Bey [2] que, selon moi, il n'y avait de salut pour la Turquie que dans un accommodement avec les populations chrétiennes qui sont sous sa domination. Puisque la Russie en particulier ne poursuit aucune augmentation de territoire, pourquoi ne pourrions-nous pas nous entendre sur la conduite à tenir pour sauvegarder les intérêts chrétiens en souffrance, et prévenir de plus grands troubles, comme de plus grands désordres? C'est en se plaçant sur ce terrain que le Baron de Budberg a reçu l'ordre, pendant son séjour à Compiègne, d'entretenir l'Empereur Napoléon et de lui faire des ouvertures. J'ai autorisé l'Ambassadeur à montrer à Sa Majesté une dépêche récemment écrite par moi à ce sujet, et, si je ne vous en donne pas connaissance, c'est que, les pourparlers prenant un caractère d'échange d'idées personnelles entre Souverains, il appartient à votre Cour de vous faire parvenir les informations qu'elle jugera convenable de vous donner [3]. »

Telles ont été, Monsieur le Marquis, les principales considérations que le Vice-Chancelier m'a exposées : je les ai recueillies sans les discuter, trouvant inutile d'engager à Saint-Pétersbourg un entretien qui se poursuit en ce moment avec tant d'autorité à Compiègne.

J'attendrai donc que Votre Excellence veuille bien me renseigner pour rejoindre le Prince Gortchakoff, qui m'a promis du

[1] Cf. Bonnières, 28 novembre.

[2] Ministre de Turquie à Berlin.

[3] Le passage de cette dépêche qui reproduit les paroles de Gortchakoff a été cité, sauf une phrase, par Fr. Charles-Roux (*Alexandre-II...*, p. 401), et partiellement cité par É. Ollivier (t. IX, p. 152-153), qui place à tort l'entretien de Gortchakoff et de Talleyrand au lendemain de celui du Tsar et de Talleyrand relaté dans la dépêche du 29 novembre.

reste de me faire savoir l'accueil que M. de Budberg aura rencontré près de S. M. l'Empereur.

3898. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 493.)

Vienne, 11 décembre 1866, 2h 55 soir.

Les traités et conventions ont été signés aujourd'hui [1]. Nos Commissaires ont été reçus par l'Empereur. M. Herbet [2] part demain.

3899. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Autriche, 493, n° 155.)

Vienne, 11 décembre 1866.
(Cabinet, 14 décembre 1866; Dir. pol., 6 janvier 1867.)

M. le Baron de Werther, absent depuis une quinzaine de jours, est revenu à Vienne, muni de nouvelles lettres de créance qui donnent un caractère permanent à la mission extraordinaire dont il avait été chargé après la paix de Prague [3]. Il a été reçu en audience par l'Empereur avant-hier, et, d'après ce que j'ai appris, il fait tout au monde pour persuader à la Cour et aux Ministres que son Souverain et son Gouvernement attacheraient le plus grand prix à effacer les traces du passé et à renouer les anciennes relations. Il a particulièrement insisté auprès de M. de Beust, de la

[1] Il s'agit : du traité de commerce; du traité de navigation; du protocole final relatif au traité de commerce et de navigation; de la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art; de la convention consulaire; et de la convention pour le règlement des successions laissées dans l'un des deux États par des sujets de l'autre pays. Tous ces actes portent la date du 11 décembre 1866 et ont été publiés dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 49-85.

[2] Herbet, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des Consulats et Affaires commerciales, avait assisté Gramont dans la négociation des traités et conventions.

[3] Cf. Gramont, télégramme, 14 septembre.

part du Comte de Bismarck, pour le prier de ne pas prêter l'oreille aux bruits de la presse relativement à une alliance de la Prusse et de la Russie contre l'Autriche. M. de Bismarck l'avait chargé de démentir formellement cette nouvelle, qui n'avait même jamais existé à l'état de projet. Loin d'être animé d'un esprit hostile à l'Autriche, le Cabinet de Berlin au contraire considérait comme une nécessité d'entretenir désormais avec Vienne des relations amicales, car, comme l'Autriche, la Prusse avait besoin de repos pour régler ses questions intérieures. Enfin, M. de Bismarck avait chargé le Baron de Werther d'ajouter que la nomination du Baron de Beust au Ministère des Affaires étrangères à Vienne devait être plutôt une cause de rapprochement que d'éloignement. Dans la Confédération prussienne, M. de Beust, Ministre saxon ou député au Parlement des Confédérés, eût été un adversaire redoutable qu'on eût écarté à tout prix; au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche, c'était un homme d'État actif et intelligent avec lequel il serait toujours plus facile de s'entendre qu'avec ses prédécesseurs. Ce langage, rapporté à M. de Beust, est bien calculé, comme le voit Votre Excellence, pour flatter au plus haut degré l'amour-propre de cet homme d'État, et il ne se trompe pas quand il dit : «Si M. de Werther est le fidèle interprète de son Ministre, nous en sommes aux coquetteries.» Quoi qu'il en soit, les paroles ne suffisent pas pour lutter contre les faits, et le Cabinet de Vienne croit tenir la preuve que M. de Bismarck encourage et soutient ses adversaires à Pesth.

Le Cabinet de Pétersbourg est allé au devant des explications qu'auraient fini par amener de part et d'autre les bruits de mauvais vouloir réciproque que les journaux des deux pays persistent à vouloir accréditer [1]. Il a donné à cet égard les assurances les plus formelles tant à Pétersbourg même qu'à Vienne, par l'intermédiaire du Comte de Stackelberg. Ce dernier a été notamment chargé par son Gouvernement d'exprimer au Baron de Beust la satisfaction avec laquelle l'Empereur Alexandre avait appris les conseils de modération donnés à la Porte au sujet des affaires de Serbie et de l'évacuation de la citadelle de Belgrade [2]. A cette

[1] Cf. Gramont, 2 décembre.

[2] Cf. Gramont, 26 novembre; Bonnières, 5 décembre.

occasion, M. le Comte de Stackelberg a déclaré également qu'il avait l'ordre d'opposer le démenti le plus formel à tous les bruits relatifs à des intrigues russes dans la Galicie ou dans les Principautés danubiennes. Il devait au contraire protester contre toute supposition de mauvais vouloir ou d'alliance hostile prêtée par les journaux à son Gouvernement, lequel était animé d'un sincère désir de conserver et de resserrer les bonnes relations qu'il entretient avec la Cour de Vienne.

Dans sa réponse au Ministre de Russie, M. de Beust s'est attaché, en ce qui touche les affaires de Serbie, à maintenir complètement la question sur le terrain où elle a été placée, d'un commun accord avec nous, c'est-à-dire à ne pas séparer l'appui moral accordé aux demandes légitimes des Serbes de la condition d'une garantie suffisante pour la Puissance suzeraine. Le langage du Comte de Stackelberg, s'accordant avec celui du Prince Gortchakoff et de l'Empereur Alexandre au Ministre d'Autriche à Pétersbourg [1], affecte une grande préoccupation relativement au sort des sujets chrétiens de la Porte.

Les assurances du Cabinet de Pétersbourg sont venues, d'après ce que m'a dit ce matin M. de Beust, se heurter contre des faits sur lesquels il n'est plus possible de fermer les yeux. En Galicie, la propagande russe est certaine, et on en a des preuves manifestes; mais il est vrai que jusqu'à ce jour les nombreux Agents qui s'y emploient réussissent à sauvegarder les dehors et ménagent à leur Gouvernement le moyen de les désavouer. Leurs succès sont d'ailleurs assez médiocres, et le Gouvernement autrichien trouve plus avantageux de les combattre en silence en les expulsant à mesure qu'il les découvre. Dans l'opinion de M. de Beust, le danger n'est pas là.

Le danger, d'après lui, serait en Turquie, en Bulgarie, en Serbie et en Moldo-Valachie. Ses informations lui font envisager comme certain et pour ainsi dire imminent, puisqu'il éclaterait à la fin de l'hiver, un soulèvement général de toutes les populations chrétiennes placées sous l'autorité ou la suzeraineté de la Porte [2]. Il m'a prié de faire savoir à Votre Excellence qu'il ne lui était plus permis de douter des encouragements, des secours et des

[1] Comte Revertera.

[2] Cf. Istria, 9 novembre; Bonnières, 21 novembre.

engagements par lesquels la Russie fomente cette grande insurrection. L'époque serait fixée, les moyens préparés depuis longtemps, et tout combiné de telle sorte que, au moment prévu, la Russie prête et armée interviendrait résolument et irrésistiblement de tout le poids de ses forces entières.

A ses yeux ce péril est très grand, car il paraît croire que, dans de telles conditions, les Russes sont au moins assurés du succès au début de la campagne, et il serait beaucoup plus difficile d'en annuler les conséquences par une résistance tardive que d'en prévenir l'éventualité par une entente préalable.

Pour prévenir ce soulèvement des chrétiens, organisé par la Russie, et surtout empêcher cette Puissance d'intervenir à son heure avec les forces qu'elle prépare et réunit à cet effet, M. de Beust pense qu'il serait bon de convoquer une Conférence spéciale dans le but de régler les rapports de la Turquie avec les provinces chrétiennes sujettes ou vassales, tout en faisant la part légitime des droits de chacun et des garanties nécessaires pour en assurer l'exercice. Peut-être cette Conférence ne réussira-t-elle pas à créer un état de choses parfait et définitif, mais ce serait toujours un moyen, et, d'après M. de Beust, ce serait même le seul moyen de conjurer les sinistres projets qui se préparent. Peut-être même cette tentative n'aurait-elle d'autre effet que celui de hâter le moment de l'explosion; mais, dans ce cas, la crise serait d'autant moins redoutable qu'on en précipiterait davantage l'époque et le dénouement.

Enfin, Monsieur le Marquis, pour compléter ce compte rendu des communications qui m'ont été faites, et que j'ai été prié de vous transmettre confidentiellement, j'ajouterai que M. le Baron de Beust a désiré que j'appelasse votre attention sur les circonstances géographiques et autres qui pourraient faire choisir la ville de Vienne comme lieu de réunion pour les Plénipotentiaires, renouvelant d'ailleurs l'assurance que dans toutes ces questions l'Autriche était résolue à identifier sa politique avec celle de la France.

P.-S. — Il paraîtrait que tout récemment l'Empereur Alexandre aurait dit : « Si tout le monde abandonne les chrétiens, il faudra bien que je leur vienne en aide, et mon peuple entier me suivra pour cette sainte guerre. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

3900. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 267.)

Berlin, 12 décembre 1866.
(Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

[Le budget du Ministère de la Guerre a été discuté l'avant-veille par la Chambre des Députés. L'unanimité s'est faite «pour en voter tous les chapitres sans renouveler les discussions des années précédentes, tout en faisant cependant des réserves de principe». Benedetti rend compte des débats et des votes qui les ont terminés.]

3901. E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople, au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, 369, n° 123.)

Péra, 12 décembre 1866.
(Cabinet, 21 décembre 1866; Dir. pol., 4 février 1867.)

[E. de Bonnières confirme la nouvelle de la prise du monastère d'Arcadi par les troupes turques de Crète [1]. Le Consul de France à La Canée [2] juge sévèrement, comme on le fait à Constantinople même, l'inaction de la flotte turque, qui n'a pas su empêcher les débarquements presque journaliers de volontaires et d'approvisionnements [3].]

Il en résulte que la pacification de l'île ne peut s'effectuer, et que cet état de choses fera naître de sérieuses difficultés prochainement, le mot d'ordre des meneurs étant de tenir bon jusqu'au printemps pour forcer les Puissances à intervenir. L'inaction des Turcs a, en effet, donné des encouragements aux Hellènes, et les secours de toute sorte, en hommes, en armes et en argent, ne leur manquent pas.

[Un fait nouveau vient d'irriter vivement le Gouvernement turc.]

(1) Il l'avait annoncée déjà dans une dépêche du 5 décembre, n° 120. (Turquie, 369.)

(2) Derché.

(3) Cf. Bonnières, 28 novembre.

S. A. Aali Pacha, ayant appris que la frégate hellène *Hellas* avait reçu l'ordre de se rendre dans les eaux de la Crète pour y protéger les opérations du *Panhellénium*[1], la Porte a fait savoir à Athènes que, vu l'attitude du Gouvernement hellénique dans les événements qui se passent en Candie, elle ne saurait permettre la présence d'un bâtiment de guerre hellène dans les eaux de cette île, et qu'elle s'y opposerait même au besoin.

[Le Ministre des Affaires étrangères a chargé les Ambassadeurs du Sultan auprès des Puissances garantes de leur faire connaître cette résolution. A Constantinople, on craint vivement une rupture des relations entre la Turquie et la Grèce, et on en appréhende les conséquences. Aussi les représentants des Puissances européennes ont-ils appelé l'attention des Ministres du Sultan sur la gravité de la situation actuelle.]

3902. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 86.)

Darmstadt, 12 décembre 1866.
(Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

[La dépêche commence par différentes nouvelles de Cour.]

On entend parler ici d'une convention militaire entre la Hesse, Bade et la Prusse. S'il y a quelque chose de vrai dans ces rumeurs, ce ne peut être, à ce qu'il semble, que pour l'Oberhessen; mais ce serait encore là un de ces liens qui sont si bien faits pour compromettre la Hesse grand-ducale aux yeux des Etats du Sud, et qui, avec bien d'autres causes, rendent si difficile la formation d'une union sérieuse entre ces Gouvernements.

[La dépêche se termine par quelques notes sur le Prince de Sayn-Wittgenstein, ancien Ministre dirigeant du Duché de Nassau.]

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 10 décembre, et p. 238, note 3.

3903. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 738, n° 106.)

Paris, 13 décembre 1866.

La presse européenne s'est trop occupée, dans ces derniers temps, d'une entente qu'on supposait s'être établie entre les Cours de Russie et de Prusse, pour que je n'aie pas cru devoir appeler à cet égard l'attention de nos représentants à Saint-Pétersbourg [1] et à Berlin. Les renseignements que me transmettent M. Benedetti et M. le Baron de Talleyrand [2] concordent avec ceux que vous avez recueillis vous-même de la bouche de Lord Stanley. Il ne m'en paraît pas moins utile de vous en faire part, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, à titre confidentiel, un extrait de ces deux correspondances.

3904. Le Marquis de Moustier au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 738, n° 108.)

Paris, 13 décembre 1866.

[Le Marquis de Moustier accuse réception de la dépêche du Prince de La Tour d'Auvergne du 10 décembre. Il le met au courant de la situation en Orient, en particulier de la question des forteresses de Serbie. Il a d'ailleurs écrit à M. de Bonnières pour conseiller à la Turquie de se concilier le bon vouloir des Serbes [3].]

3905. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 269.)

Berlin, 13 décembre 1866.
(Cabinet, 15 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence une note insérée au *Moniteur* de Berlin qui dément les bruits accrédités par

[1] Cf. Moustier à Talleyrand, 12 novembre, n° 75. A cette date, Benedetti était encore à Paris : il dut recevoir à ce sujet des instructions verbales.

[2] Cf. Benedetti, 17 novembre, n° 251, et Talleyrand, 20 novembre.

[3] Cf. Moustier à Bonnières, 7 décembre.

la presse danoise et belge au sujet d'une prétendue audience que M. le Comte de Bismarck aurait accordée à une députation de Hadersleben [1].

Je rappellerai, à ce propos, à Votre Excellence que la loi sur l'annexion du Sleswig-Holstein va faire incessamment l'objet des délibérations de la Chambre des Députés, et cette circonstance prête un certain intérêt à la note du *Moniteur*.

3906. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 340.)

13 décembre 1866.

Voici l'état des choses aujourd'hui. Nous en sommes à discuter l'effet d'une déclaration catégorique de renoncement à Rome [2]. Ricasoli craint une crise. Nécessité de dissoudre la Chambre, réveil de la question d'accusation d'avoir cédé à la pression de la France.

Je n'en persiste pas moins, parce que le parti conservateur s'enhardirait, soutiendrait le Gouvernement, que la réconciliation deviendrait certaine avec toutes ses conséquences, et qu'enfin la France en tirerait un grand avantage pour sa politique.

Je ne désespère pas encore. Je dois demain voir le Roi, qui me fuit, et frapper un dernier coup au nom des intérêts matériels de l'Italie compromis, au nom de son autorité, au nom enfin de la reconnaissance qu'il doit à l'Empereur.

Si je n'obtiens pas tout, je peux déjà dire à Votre Majesté que le discours sera bon. Ricasoli consent à me faire lire les termes, pour les discuter avant samedi, par l'intermédiaire de Nigra.

J'ai parlé doucement de l'affaire Montecchi [3]; on nie absolument. J'ai mis cela sur le compte d'un rapport de police. Je verrai ce qu'en dira le Roi [4].

(1) Ville du Sleswig septentrional.

(2) Cf. Fleury à Napoléon III, télégrammes, 9 et 11 décembre.

(3) Cf. Napoléon III à Fleury, télégramme [11 décembre].

(4) Fleury écrivit le même jour à sa femme en ces termes :

Tout va bien. J'ai eu hier une grande entrevue avec Ricasoli. Je n'ai pas voulu qu'il formulât tout de suite sa réponse; je lui ai donné jusqu'à demain soir, mais j'ai

3907. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 13 décembre 1866, 7h 40 soir.

Rendez-vous pris aujourd'hui avec le Cardinal Antonelli pour connaître la réponse définitive [1], je l'ai trouvé disposé à tout nier.

Après avoir établi que quelques-uns de ses arguments étaient contredits par des aveux de la Cour de Rome elle-même qui avait, dans des circonstances antérieures, reconnu en principe la nécessité de plusieurs des points en question [2], j'ai dit que je ne pouvais pas discuter sérieusement, que je voyais qu'il y avait parti pris, et j'ai prié Son Éminence de me tracer la réponse qu'il désirait que je transmisse à Paris.

La voici d'après les notes que j'ai écrites sur la table même du Cardinal.

« *Premier point.* — Le Gouvernement de l'Empereur sait déjà à quelles conditions le Saint-Siège est disposé à renouer les relations consulaires. Quant aux *rapports commerciaux*, ils n'ont jamais été interrompus, et Son Éminence demande de préciser ce qu'on voudrait à cet égard.

« *Deuxième point.* — Dans cette rédaction, le Gouvernement pontifical ne peut voir que l'idée d'une fusion *complète* des intérêts financiers du Saint-Siège avec ceux de l'Italie : s'il en est ainsi, il s'y refuse nettement; sinon, il demande encore de spécifier.

« *Troisième point.* — Repoussé catégoriquement, parce que la

si énergiquement parlé que je crois l'avoir ébranlé et que j'aurai *pour le moins* un très bon discours, s'il ne renferme pas la déclaration entière. Je me fais aider par Nigra, que j'ai travaillé, malgré sa timidité sur le sol italien et en face de son maître. Je l'attends tout à l'heure, et nous devons concerter nos plans. Je ne verrai le Roi que demain. Somme toute, il a été fort mal et a joué aux barres avec moi. Aussi je suis décidé à partir le plus tôt possible et à revenir à Paris entre le 22 et le 25, à moins d'ordres contraires de l'Empereur ou de l'Impératrice.

On me télégraphie que le voyage de l'Impératrice serait pour la fin du mois. Je ne puis que répéter que ce que j'ai déjà dit : je le regretterais maintenant, s'il n'y a rien d'accordé par le Pape d'ici là. (Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 341.)

[1] Cf. Armand, 11 décembre, télégramme, et n° 110.

[2] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 10 décembre.

Cour de Rome ne veut pas dépendre du Gouvernement italien pour l'indemnité qui serait à stipuler de ce chef. On continue à étudier les améliorations douanières à introduire *proprio motu.*

« *Quatrième point.* — Ces facilités s'accordent à Rome comme chez toutes les autres Puissances. Le plein droit qui existe à cet égard au sein de la Confédération germanique paraît au Cardinal inapplicable au cas présent, puisque le Saint-Siège ne reconnaît pas l'Italie et n'est point avec elle en état de confédération.

« *Cinquième point.* — La loi municipale est depuis deux ans appliquée dans toutes ses parties.

« *Sixième point.* — Les réformes judiciaires ont été admises en principe sous l'Ambassade de M. de Gramont, mais à la condition que les provinces perdues seraient préalablement restituées au Saint-Siège. Il y persiste.

« *Septième point.* — Le Secrétaire d'État déclare qu'il ne comprend point cet article, et qu'il ignore quel désaccord peut exister entre le Saint-Père et ses sujets. »

J'ai lieu de croire que le Pape a jugé ces ouvertures offensantes pour sa dignité. Le Cardinal Antonelli m'a dit que, loin de fortifier le Gouvernement pontifical, comme on se le proposait, elles sembleraient plutôt de nature à l'affaiblir si elles étaient connues du public.

M. Tonello aura audience de Sa Sainteté après-demain. Il n'y a encore eu que des idées générales échangées entre le Cardinal et lui. Son Éminence lui a dit que, si on pouvait régler les choses, ce ne serait point par des solutions de principe, mais par des expédients.

Le Cardinal Antonelli m'a appris qu'après la première corvette américaine entrée à Civita-Vecchia, il en était arrivé hier une seconde de Livourne. Il croit celle-ci destinée à aller chercher l'assassin Surat à Alexandrie.

Les lettres qui invitent tous les Évêques de la Catholicité à se rendre à Rome, *si les circonstances le permettent*, au mois de juin prochain pour les canonisations et l'anniversaire centenaire de la mort de Saint Pierre, ont été expédiées il y a quatre jours. Le Cardinal Antonelli m'assure qu'elles ne contiennent que ce qui regarde la convocation.

3908. Armand, Chargé d'Affaires à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 114.)

Rome, 13 décembre 1866.
(Cabinet, 19 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Je viens de rendre compte télégraphiquement à Votre Excellence de la réponse faite par le Gouvernement pontifical aux ouvertures sur lesquelles j'avais été chargé d'appeler son attention. Lorsque la présente dépêche sera parvenue à Paris, cet incident sera sans doute déjà sorti du terrain pratique et probablement remplacé par un autre intérêt plus immédiat; je n'en crois pas moins devoir faire connaître à Votre Excellence les considérations plus ou moins explicitement mises en avant par le Cardinal Antonelli et Mgr Berardi dans les entretiens que j'ai eus avec eux à cette occasion. Cette relation est de nature à faire ressortir les dispositions qui animent actuellement la Cour de Rome envers ou pour mieux dire contre l'Italie.

Je ne veux plus rentrer dans le détail des arguments échangés sur chaque article : dès le principe, il a été évident que, lorsque les raisons alléguées par le Cardinal pour la négative étaient réfutées, il se retranchait derrière des prétextes. Votre Excellence sait comment, trouvant dès lors la discussion peu sérieuse, j'ai déclaré au Cardinal qu'elle me semblait vaine, et l'ai prié de me tracer purement et simplement la réponse que je devais transmettre au Gouvernement de Sa Majesté.

Mais, si le Cardinal a été impuissant à contester la valeur intrinsèque des mesures qui étaient en question, il s'est montré ardent à nier leur opportunité pour tel et tel motif. Son Éminence, qui par exception était sortie de son impassibilité habituelle, était si pleine de son sujet à cet égard, qu'au lieu de la liste des sept bases que je lui avais laissée en la forme d'un simple *aide-mémoire*, le Secrétaire d'État aurait préféré, m'a-t-il dit, en avoir reçu communication officielle pour avoir l'occasion d'y répondre par écrit.

« L'histoire, et l'histoire contemporaine que je connais dans tous ses détails pour y avoir été mêlé personnellement, ne nous apprend que trop, disait Son Éminence, la déloyauté constante

de l'Italie. Nous croyons à un parti pris de nous détruire, et par conséquent à l'inopportunité de réformes qui pour le moment n'auraient d'autre effet que de nous affaiblir. D'ailleurs comment établir une entente avec l'Italie que nous sommes décidés à ne jamais reconnaître? Nous pourrons nous résigner aux nécessités imposées par les faits, mais nous ne ferons point un seul pas au delà. C'est pour cela que nous continuons à étudier la modification du régime des douanes, modification indispensable, mais que nous préférons opérer par nous-mêmes que par un traité avec une Puissance qui a violé tous les traités non seulement vis-à-vis des faibles comme nous, mais vis-à-vis de la puissante France, après Zurich, dont les stipulations ont été éphémères. »

Le Cardinal Antonelli m'avait laissé entendre que le Saint-Père s'était cru blessé dans sa dignité par des conseils à aussi brève échéance. Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit que Pie IX avait un sentiment très prononcé de sa dignité, qu'il se serait sans doute offusqué de s'entendre demander des concessions en se persuadant intérieurement, malgré tout ce qu'on pourrait lui dire pour détruire cette idée, que c'était parce que le Gouvernement italien en avait besoin dans un délai de trois ou quatre jours. « Mais, poursuivit Mgr Berardi, renoncer à Rome... c'est le droit, c'est la plus élémentaire honnêteté qui doivent dicter au Gouvernement italien cette déclaration... Pourquoi devrions-nous l'acheter à certaines conditions? Et d'ailleurs, si la Convention du 15 septembre est efficace, elle suffit à notre sécurité. Mais si la France n'est pas résolue à faire respecter coûte que coûte sa signature, à quoi bon de nouvelles garanties de la part d'un Gouvernement violateur audacieux et endurci de la foi jurée? Nous ne voulons donc rien avoir affaire avec lui. Mais la vie est une nécessité et même un devoir; aussi prendrons-nous les mesures propres à nous faire vivre. Un *modus vivendi,* voilà tout ce que nous cherchons actuellement; mais quant à des mesures soit extérieures, soit même intérieures, qui seraient assez larges pour qu'on puisse en induire que nous acceptons en principe la situation qui nous a été faite..., jamais nous ne voudrons même y songer ».

J'épargne à Votre Excellence les répliques qui se sont présentées d'elles-mêmes quand j'entendais insinuer que des concessions étaient demandées au Gouvernement pontifical parce que cela

entrait dans les arrangements de l'Italie, et soutenir qu'on ne s'entendrait jamais avec elle au moment même où l'on reçoit pour la seconde fois un de ses négociateurs. Dans cette relation, j'ai donc supprimé mes réponses, ou parce qu'elles se devinent ou parce que ce n'est pas une lutte d'arguments que j'ai voulu reproduire. Mais j'ai pensé qu'il était utile d'exposer les idées qui dominent aujourd'hui dans la Cour de Rome, comment on les y enchaîne avec le passé, et ce qu'on peut en attendre dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la traduction d'un article emprunté à l'*Osservatore Romano* du 10 de ce mois [1] et qui me paraît refléter assez exactement l'ordre des considérations qui ont cours au dedans et autour du Gouvernement pontifical.

3909. Le Marquis de Moustier au Comte de Gobineau, Ministre à Athènes. (Minute. Grèce, 91, n° 18.)

[Paris,] 14 décembre 1866.

[L'agitation croissante des esprits en Grèce inquiète le Marquis du Moustier. «L'exagération de ces tendances dangereuses, chaque jour plus nettement affirmées, les expéditions dirigées sur les côtes de la Crète et patronnées ouvertement par les principaux personnages politiques avec la tolérance du Gouvernement, les manifestations tumultueuses des ports de Syra ou du Pirée [2], sont autant de signes d'une situation qui ne saurait se prolonger sans entraîner les complications les plus graves.» Le Gouvernement grec ne parviendra à les éviter qu'en observant strictement ses devoirs internationaux et en mettant à profit l'esprit de modération dont le Gouvernement de Constantinople a fait preuve depuis le commencement des troubles. Déjà le Cabinet de Londres s'est ému de l'envoi d'un bâtiment de guerre à Candie, et a invité par le télégraphe le Ministre d'Angleterre à Athènes

[1] Une coupure de l'*Osservatore Romano* est jointe à la dépêche.

[2] La correspondance de Gobineau fait allusion assez fréquemment aux manifestations tumultueuses qui se produisaient soit au Pirée, soit à Syra, où les volontaires se réunissaient pour gagner la Crète.

«à déclarer qu'une pareille intervention de la part de la Grèce constituait suivant lui, vis-à-vis de la Turquie, un acte de guerre véritable, et ne manquerait pas d'amener des conséquences déplorables, dont la responsabilité pèserait entièrement sur le Gouvernement hellénique[1]».]

3910. Le Marquis de Moustier à E. de Bonnières, Chargé d'Affaires à Constantinople. (Minute. Turquie, 369, n° 70.)

Paris, 14 décembre 1866.

[Le Marquis de Moustier remercie E. de Bonnières des informations qu'il lui a données sur les affaires de Serbie et sur les événements de Crète[2]. Il approuve entièrement ses réflexions sur l'insuffisance des moyens maritimes employés par le Gouvernement ottoman pour empêcher le débarquement des nombreux volontaires et des munitions qui ont été transportés sans difficulté sur le littoral de la Crète. Il croit qu'il importe au plus haut degré aux Ministres du Sultan de se rendre bien compte de cet état de choses, d'en prévoir les conséquences et d'aviser au moyen d'y porter remède. «Les lenteurs involontaires ou calculées n'auraient que de fâcheux résultats, et, en envisageant avec négligence les complications actuelles, la Porte s'exposerait à se voir, dans quelques mois, en présence de nécessités beaucoup plus impérieuses et plus graves encore[3].»

Le Gouvernement britannique le craint aussi, et Lord Stanley s'en est ouvert au Prince de La Tour d'Auvergne[4]. L'affaire de Serbie[5] présente également une importance réelle, et le Duc de Gramont a transmis au Marquis de Moustier, à ce sujet, les sug-

(1) Cf. La Tour d'Auvergne, 10 décembre; Bonnières, 12 décembre.

(2) Cf. Bonnières, 28 novembre et 5 décembre.

(3) Cette partie de la dépêche a été publiée, avec de nombreuses omissions ou corrections, dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Crète*, p. 329, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 377. Elle y est précédée d'une autre dépêche, de contenu analogue, et datée du 7 décembre, que nous n'avons pas publiée. — Cf. Bonnières, 12 décembre.

(4) Cf. La Tour d'Auvergne, 10 décembre.

(5) Cf. Bonnières, 5 décembre; Moustier à Bonnières, 7 décembre.

gestions du Cabinet de Vienne[1]. « Celles-ci, ajoute le Marquis de Moustier, demandent à être examinées avec maturité, et le temps me manque aujourd'hui pour vous tracer à cet égard des instructions précises. Je me réserve de faire connaître les intentions du Gouvernement de Sa Majesté à M. Bourée[2], qui partira pour Constantinople par le prochain paquebot. Vous pourrez toutefois, en vous référant à ce que je vous ai écrit par le dernier courrier, et en vous inspirant de notre sollicitude amicale pour la Turquie, faire part à Aali Pacha de notre manière de voir. Vous ne lui dissimulerez point que, dans notre opinion, la Porte, en raison surtout des circonstances actuelles, a un très grand intérêt à se concilier le bon vouloir des Serbes, et qu'elle ne doit rien négliger pour écarter des causes de mécontentement qui pourraient à leur tour devenir des difficultés sérieuses, si surtout, comme il y a lieu de le craindre, l'insurrection crétoise n'était pas promptement apaisée. »]

3911. Le Marquis de Moustier à Armand, Chargé d'Affaires à Rome. (Télégr. Minute à chiffrer. Rome, 1033.)

Paris, 14 décembre 1866.

J'ai obéi aux ordres de l'Empereur en vous faisant connaître quel intérêt s'attachait, en ce moment, à certaines questions[3].

Dites au Cardinal Antonelli que je ne comprends rien à la discussion de détail à laquelle il s'est livré dans un instant aussi décisif. Nous avons indiqué dans quel esprit, *dans quel esprit, entendez-le bien*, le Saint-Siège devait procéder pour rendre efficaces nos efforts qui tendent tous à l'affermissement de sa souveraineté. Il peut, s'il le veut, ne pas nous seconder, au risque de compromettre tout ce que nous essayons de faire pour lui, mais il commettrait une profonde injustice s'il méconnaissait le sentiment d'intérêt respectueux qui nous anime. J'aimerais à ne pas tirer

[1] Cf. Gramont, 20 et 26 novembre.

[2] La nomination de Bourée comme ambassadeur à Constantinople avait été proposée le 28 octobre à l'agrément du Sultan.

[3] Cf. Armand, télégramme, 13 décembre.

une telle conclusion du langage que vous a tenu le Cardinal Antonelli, et surtout de la réponse que le Pape a faite au Général de Montebello[1]. Elle a produit ici généralement une impression pénible.

3912. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 270.)

Berlin, 14 décembre 1866.
(Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, dès la fin du mois dernier, que le Gouvernement prussien se proposait de convoquer à Berlin les Premiers Ministres des États appelés à composer la Confédération du Nord; cette conférence s'assemblera demain, et elle aura pour mission de fixer les conditions du pacte devant unir désormais les Gouvernements qui y seront représentés, et dont Votre Excellence trouvera ci-joint la nombreuse énumération[2]. En considérant cette nomenclature et la disproportion qui existe entre le principal associé et tous les autres membres réunis, on demeure convaincu qu'on est en présence d'une fiction, et nullement d'une institution qui réponde au nom qu'elle est destinée à porter. Quoi qu'il en soit, tous ces États ont obéi à l'invitation de la Prusse; la Saxe et le Duché de Mecklembourg-Strélitz se feront toutefois représenter par leurs Agents accrédités à Berlin, les Ministres des Affaires étrangères de ces deux pays s'étant excusés sous des prétextes divers.

Je ne saurais dès aujourd'hui apprendre à Votre Excellence les détails du programme qui sera soumis aux délibérations de cette assemblée. On sait uniquement qu'elle aura pour tâche d'arrêter les termes d'une convention fédérale dont le Cabinet prussien a préparé la rédaction. Quelques-uns des Gouvernements intéressés ont demandé à recevoir communication préalable de ce projet, afin de munir leurs Représentants des instructions qui leur étaient

[1] Cf. Armand, télégramme, 7 décembre.
[2] En annexe à la dépêche.

nécessaires; on a refusé de satisfaire à ce désir, en faisant remarquer que, les Premiers Ministres devant participer à la discussion, ils trouveraient dans la confiance que leur accordent leurs Souverains respectifs l'autorité nécessaire pour exprimer un avis sans être tenus d'en référer. On a conclu de cet incident que le Gouvernement prussien entend les placer dans l'alternative d'acquiescer à son œuvre dans toutes ses dispositions ou de la décliner, et je n'ai pas besoin d'ajouter que dans ce cas son succès ne saurait être douteux.

Les associés de la Prusse ne se font au surplus aucune illusion sur le sort qu'elle leur réserve, et ils y sont résignés; il est cependant une question, celle de l'organisation des forces militaires, qui pourrait soulever quelques difficultés. Aux termes du projet conçu primitivement à Berlin et qui fut communiqué à tous les Gouvernements allemands, chaque État conservait son armée particulière, à la double condition de la soumettre à des règlements uniformes et de reconnaître le Roi de Prusse pour commandant en chef. S'il faut en croire certains bruits recueillis par plusieurs de mes Collègues, il s'agirait aujourd'hui de fondre dans une armée unique ou, pour être plus exact, dans l'armée prussienne, toutes les forces de la Confédération du Nord, de façon que le Roi Guillaume réglerait toute chose pendant que ses associés, qui seraient tenus de lui livrer leurs contingents, verraient leurs pays occupés par des troupes qui seraient en réalité celles de la Prusse, et sur lesquelles ils n'exerceraient aucun des droits de la souveraineté, puisqu'ils demeureraient étrangers au choix et à l'avancement des officiers. Une pareille combinaison répugnera particulièrement au Roi de Saxe, dont l'autorité sera désormais nominale; on ne conçoit pas cependant comment il pourra essayer de s'y soustraire. Le Gouvernement prussien s'est réservé un expédient dont il fera usage au besoin; il exigera que les points sur lesquels on ne réussira pas à se mettre d'accord soient soumis à la décision du Parlement commun que tous les Confédérés se sont engagés à convoquer, et il n'est pas douteux que l'esprit unitaire n'entraîne la plupart des Représentants des États secondaires à se joindre à ceux de la Prusse pour resserrer, plus étroitement encore que ne l'exige le Cabinet de Berlin, les liens qu'on propose de nouer entre tous les associés. Il est donc vraisemblable que le projet de

la Prusse sera agréé par les autres États tel qu'il lui plaira de l'élaborer, et les dispositions dans lesquelles on est à Berlin portent à croire qu'on en combinera les dispositions de manière à s'assurer l'entière disposition de toutes les ressources des Gouvernements confédérés. C'est ce que je tenais à indiquer dès aujourd'hui à Votre Excellence.

3913. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Prusse, 360, n° 271.)

Berlin, 14 décembre 1866.
(Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

Votre Excellence sait que le Roi de Saxe se propose de rendre visite à la Cour de Prusse (1); Sa Majesté est attendue dimanche prochain (2) dans la soirée. Elle sera accompagnée par le Prince royal, et résidera pendant deux jours à Berlin. Cette démarche, qui doit coûter au cœur de ce Souverain, lui a été suggérée comme un moyen propre à atténuer les charges qui pèsent sur son pays, et il s'y serait déterminé, assure-t-on, avec une résignation empressée; il semble certain d'ailleurs que l'initiative en aurait été prise à Berlin, et, si cette information est exacte, on conçoit qu'il n'ait pas hésité à donner à son peuple cette preuve de son attachement. Il est cependant à présumer que, si on est disposé à Berlin, comme on n'en saurait douter, à combler d'égards l'auguste visiteur, on ne le sera pas moins à décliner toute concession qui tendrait à atténuer les avantages acquis par la victoire. J'ai l'honneur, dans une autre dépêche, de vous indiquer le traitement que la Prusse entend imposer à ses Confédérés du Nord (3), et je serais surpris si, par sa présence personnelle, le Roi de Saxe obtenait de conserver une partie des prérogatives souveraines qu'on se propose de lui ravir. Le Roi est sans doute convaincu lui-même que, sous ce rapport, sa visite restera sans effet; on ne peut cependant que rendre hommage au sentiment qui la lui a inspirée. Son repré-

(1) Cf. Forth-Rouen, 8 décembre.
(2) 16 décembre.
(3) Cf. la dépêche précédente.

sentant à Berlin, le Baron de Koenneritz, ne conserve de son côté aucune illusion, et il me faisait remarquer hier que, si M. de Bismarck pouvait être dans d'autres intentions, il lui serait difficile de les exprimer en présence des reproches dont il est l'objet pour avoir conseillé au Roi, à l'origine des négociations ouvertes à Nikolsbourg, de renoncer à infliger à la Saxe le sort qui a été réservé au Hanovre et à la Hesse électorale. Durant mon entretien avec le Ministre du Roi Jean, j'ai manifesté le désir de solliciter l'honneur d'offrir l'hommage de mon respect à Sa Majesté dans le cas où il lui plairait de recevoir le Corps diplomatique. Comme je l'avais d'ailleurs prévu, M. de Koenneritz m'a donné à entendre que vraisemblablement son Souverain voudra éviter tout ce qui pourrait donner lieu à une suspicion quelconque durant son séjour à Berlin, et que dans ce but il préférera s'abstenir d'entrer en rapports avec les Représentants des Puissances étrangères. Mon Collègue s'est chargé cependant d'informer le Roi à son arrivée de ma démarche.

Je saisirai cette occasion pour ajouter que la présence du Prince royal de Danemark à la Cour de Prusse [1] n'a donné lieu à aucun incident digne d'être noté. Suivant le Représentant du Cabinet danois, ni le Roi, ni aucun des Princes de la Famille royale, ni M. de Bismarck lui-même ne l'auraient entretenu d'aucun sujet politique; ils se seraient notamment abstenus de lui témoigner une disposition quelconque à tenir compte de l'intérêt dynastique que le Roi Christian IX aurait à voir la question du Sleswig du Nord résolue prochainement et dans un sens conforme aux vœux de l'opinion publique en Danemark. On s'est borné à montrer au Prince danois le plus gracieux empressement, et à lui conférer, en le lui remettant également pour le Roi son père, le Collier de l'Aigle noir, distinction qui ne saurait contribuer à rendre la Famille royale plus populaire à Copenhague.

[1] Cf. Dotézac, 29 novembre.

3914. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Confidentielle. Orig. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 14 décembre 1866.

J'ai reçu hier les deux dépêches confidentielles que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sous la date des 9 et 10 de ce mois, ainsi que les deux notes annexées et votre lettre particulière (1).

J'ai immédiatement écrit à M. de Bismarck pour lui demander une entrevue, en lui indiquant le sujet dont nous aurions à nous entretenir. Dans la soirée, M. de Thile m'a fait remettre au nom du Président du Conseil la réponse que je vous envoie ci-joint en original (2). Comme vous le verrez, M. de Bismarck m'ajourne au commencement de la semaine prochaine.

Le Premier Ministre du Roi Guillaume semble avoir adopté pour ligne de conduite de ne plus avoir de rapports personnels avec les membres du Corps diplomatique. Jusqu'à présent, depuis son retour à Berlin, il n'a reçu que le Ministre d'Autriche (3), nouvellement arrivé, et qui lui devait sa première visite. L'Ambassadeur d'Angleterre a, comme moi, vainement tenté de le voir, et nos Collègues qui avaient des communications à faire au Gouvernement prussien ont été invités à les porter au Sous-Secrétaire d'État. Cette innovation n'est conforme ni aux usages ni aux convenances internationales, et, si elle devait être maintenue, je me croirais obligé de solliciter vos directives sur la conduite que j'aurais à tenir de mon côté. Pour ce qui me concerne, j'ai d'autant plus lieu d'en être surpris que M. de Bismarck m'avait habitué à des manières d'une parfaite courtoisie.

Quoi qu'il en soit, vous vous rappelez que, la première fois que je lui ai exprimé le désir de m'entretenir avec lui de nos affaires, il me fit répondre que, malgré ses nombreuses occupa-

(1) La lettre particulière n'a pas été conservée.

(2) Il s'agit de la lettre de Thile, que Benedetti omit de joindre à sa dépêche confidentielle du 14 et qu'il joignit à sa lettre particulière du 15. On la trouvera ci-après, p. 281.

(3) Le comte de Wimpffen venait d'être accrédité à Berlin le 5 novembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tions, il s'empresserait de me recevoir, si j'avais quelque communication à lui faire[1]; je lui annonce aujourd'hui que je suis chargé de lui en porter de votre part, et il me remet de plusieurs jours.

Uni à d'autres circonstances dont je vous ferai part plus loin, cet incident me porte à croire que nos négociations se heurtent à des difficultés invincibles ou qu'on préfère ne pas nous avouer. Confirmant ce que j'avais appris dès l'origine, M. de Goltz vous en a dit assez pour nous autoriser à penser que, jusqu'à présent, l'influence du Président du Conseil n'a pas été suffisante pour faire agréer notre alliance, et vous avez justement pressenti, à mon avis, la disposition personnelle de M. de Bismarck lui-même, au sujet de notre second projet de convention, en supposant qu'il pourrait envisager autrement que l'Ambassadeur de Prusse à Paris et que M. de Savigny les intérêts de la politique prussienne en Italie[2], où il doit d'autant plus tenir à conserver un allié qu'il ne lui est peut-être pas permis d'en conquérir un plus puissant ailleurs. Ce qu'il m'est impossible de ne pas remarquer dans tous les cas, c'est que M. de Bismarck, habituellement explicite et abondant, fécond en ressources et en expédients pour surmonter les obstacles qui s'opposent à ses desseins, est tout-à-coup devenu pour moi muet et inaccessible. Je l'ai vu souvent plus accablé d'affaires et de soucis qu'il ne peut l'être en ce moment, et il aimait à me fournir l'occasion de l'interroger, à trouver un moment pour m'écouter; il m'entretenait sans réserve des moyens qu'il employait pour vaincre les hésitations ou les résistances qu'on lui opposait. Il avait entrepris alors une tâche plus laborieuse que celle qu'il poursuit aujourd'hui, et à laquelle il apporte d'ailleurs l'ardeur qui lui est naturelle. Je suis frappé, en effet, de l'empressement qu'il met à constituer la Confédération du Nord[3], du soin qu'on apporte à organiser, ou

[1] Cf. Benedetti, particulière, 8 décembre.

[2] Benedetti fait sans doute allusion ici à la lettre particulière; car les deux dépêches confidentielles de Moustier, des 9 et 10 décembre, ne contiennent aucune réflexion de ce genre.

[3] Les représentants des États qui devaient former avec la Prusse la Confédération de l'Allemagne du Nord se réunirent en conférence à Berlin le 15 décembre. Cf. Benedetti, 14 décembre, n° 270.

plutôt à fondre dans celles de la Prusse, les forces militaires des États associés et à s'en assurer l'absolue disposition, de la rigueur, enfin, qu'on déploie pour briser le mauvais vouloir qu'on rencontre dans le Hanovre. Comme tous ses Collègues M. de Bismarck consacre à cette œuvre toutes ses journées, et il ne juge ni opportun ni convenable d'en distraire une heure pour discuter des ouvertures dont il prenait, avant la guerre, l'initiative à tout instant, et, pour l'examen desquelles il était toujours disposé à me donner le meilleur de son temps. Je viens de passer deux jours à la chasse avec le Roi et avec lui, et, bien que je leur en aie fourni l'occasion, ni l'un ni l'autre ne m'ont dit un mot de nos affaires. Ce n'est pas ainsi que le Président du Conseil suit une négociation quand il en espère ou qu'il en désire le succès, et je suis presque tenté de trouver un aveu dans le motif qui l'empêche de m'accorder une entrevue; il juge plus urgent de dicter à ses alliés du Nord les obligations qu'il entend leur imposer et qui les mettent à la merci de la Prusse, qu'il ne croit utile de discuter avec moi les conditions de la double entente que nous lui avons offerte. Vous m'avez mandé par le télégraphe que, dans l'opinion de M. de Goltz, je ne devais pas presser trop vivement le Président du Conseil [1]; je me suis permis de vous écrire de mon côté que je ne m'expliquais pas l'attitude de cet Ambassadeur [2]; il serait en effet difficile de concilier son langage avec la conduite de son Gouvernement, à moins d'admettre que, dans la distribution des rôles, il lui soit échu celui de gagner du temps.

Pour ma part, Monsieur le Marquis, j'estime que notre dignité nous commande désormais une certaine réserve, et je me persuade que l'abstention et le silence nous conviennent mieux et nous en apprendront davantage que les nouveaux efforts que nous pourrions tenter pour déterminer le Gouvernement prussien à se montrer plus explicite. M. de Bismarck est un esprit trop éclairé et un caractère trop entreprenant pour ne pas se rendre un compte exact des choses et, au besoin, pour ne pas y aviser convenablement. Il sait qu'à Vienne on saisirait avec passion une occasion favorable de réparer les revers de la dernière campagne, et il ne

(1) Cf. Moustier à Benedetti, télégramme, 8 décembre.

(2) Cf. Benedetti, particulière, 3 décembre.

se dissimule pas les périls auxquels la Prusse se trouverait exposée dans le cas où elle aurait à soutenir une double guerre contre l'Autriche et la France réunies. Si donc il peut faire prévaloir notre alliance et s'il le veut, comme il m'en a souvent donné l'assurance, il s'y appliquera avec plus de soin, du moment où il constatera que nous ressentons les procédés dont on use à notre égard, et il se prêtera, avec son activité ordinaire, aux arrangements que nous lui avons proposés au sujet de l'Italie. S'il est d'un autre sentiment, ou s'il a renoncé à triompher des répugnances du Roi, il n'insistera pas plus que nous, et nous aurons appris, sans pousser plus loin nos insistances, que nous ne saurions compter sur le concours de la Prusse, ni sur la sincérité des dispositions que M. de Goltz était chargé de témoigner à Paris.

A moins d'ordres contraires que vous pourrez me donner par le télégraphe, mon intention est donc d'attendre que M. de Bismarck me demande, comme il s'y est engagé, de passer chez lui, et de m'abstenir de toute nouvelle démarche, s'il lui convient de l'oublier. S'il me reçoit, au contraire, je ne négligerai aucun effort, si peu que son langage m'y autorise, pour le déterminer à accepter notre convention telle que vous l'avez libellée, et si, renonçant à ses habitudes expéditives, il se bornait, comme dans la communication qu'il a chargé M. de Goltz de vous faire, à énumérer les difficultés qui ne permettent pas à la Prusse d'y acquiescer dans sa rédaction primitive, je lui proposerais de préciser les changements qu'il jugerait indispensable d'y introduire pour en discuter les termes avec lui. Je l'interpellerai également sur le sort de notre traité d'alliance, en m'attachant à m'exprimer avec mesure. J'aurai soin, en un mot, que mes paroles n'altèrent en aucune façon les relations que nous entretenons avec le Cabinet de Berlin.

J'ose espérer que vous voudrez bien me faire parvenir vos instructions, dans le cas où cette ligne de conduite ne vous paraîtrait pas devoir mériter l'approbation de l'Empereur, et c'est afin de les recevoir en temps opportun que je m'empresse de vous en informer dès aujourd'hui.

3915. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Orig. Prusse, 360 [1].)

Berlin, 14 décembre 1866.

J'incline décidément à croire que M. de Bismarck n'attache pas ou n'est pas en situation d'attacher le prix que nous y mettons nous-mêmes à l'accord que nous lui avons proposé. Je tiens à vous l'apprendre officiellement et sans retard; je vous adresse donc une dépêche officielle [2] que je vous fais porter par un de mes Attachés, M. Abeille. Je ne sais si j'ai réussi à rendre exactement mes impressions, ni si vous les partagerez, mais, quand on a vu comme moi M. de Bismarck à l'œuvre, il est impossible d'admettre qu'il consente, sans y être contraint par les circonstances ou par une volonté plus forte que la sienne, à traiter avec si peu de soin et d'empressement des affaires d'une pareille importance. Ce qui ressort de plus clair de tout ce que je vois, c'est qu'il ne veut pas mécontenter l'Italie, que, contrairement à ses habitudes, il décline ce que nous lui offrons, sans rien y substituer, sans déterminer lui-même à quelles conditions il pourrait s'entendre avec nous; c'est qu'il envoie des phrases à Paris et garde le silence à Berlin; c'est enfin qu'on déploie, pendant qu'on s'attarde volontairement avec nous, une activité merveilleuse pour se constituer sous tous les rapports, et qu'on semble ainsi vouloir se mettre en mesure de faire face à toutes les éventualités, sinon de nous éconduire quand on croira pouvoir le faire avec moins de danger qu'en ce moment. Dans cet état de choses et sans craindre de commettre une erreur qui serait aisément réparable, j'ai voulu vous avertir, pour ne pas m'exposer à tomber dans l'erreur contraire, qui serait autrement regrettable. J'ai pensé en outre qu'il était convenable d'aviser à notre dignité en modifiant notre attitude, et je ne pouvais m'y déterminer, pour ce qui me concerne, sans vous prévenir et solliciter vos ordres.

[1] Cette lettre particulière de Benedetti est résumée avec quelques citations par É. Ollivier (t. IX, p. 140-141).

[2] Cf. Benedetti, confidentielle, 14 décembre.

Je recommande à M. Abeille de revenir à Berlin dès lundi ou mardi prochain, et je vous serais bien obligé si vous le chargiez de m'apporter votre réponse.

3916. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 102.)

Paris, 15 décembre 1866.

Les Représentants de l'Empereur à Munich, à Darmstadt et à Carlsruhe m'ont transmis sur les rapports respectifs des Cabinets de l'Allemagne méridionale un ensemble de renseignements et d'appréciations dont vous prendrez connaissance avec intérêt[1]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-annexés pour votre information personnelle des extraits de la correspondance de ces Agents. Ainsi que vous le verrez, ils pensent qu'aucune entente n'est intervenue pour un projet de Confédération des États de l'Allemagne du Sud.

3917. Le Marquis de Moustier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 493, n° 123.)

[Paris,] 15 décembre 1866.

Le Consul général de France à Francfort m'a transmis, sur la situation actuelle des États du Midi de l'Allemagne, et notamment sur les engagements qu'on suppose exister entre ces différentes Cours et le Cabinet de Berlin, des renseignements confidentiels qui m'ont paru de nature à vous intéresser[2]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information purement personnelle, une copie de la dépêche de M. Rothan[3].

[1] Cf. des Méloizes, 6 décembre; d'Astorg, 7 décembre; Montgascon, 10 décembre.

[2] Cf. Rothan, 27 novembre.

[3] Pareil envoi fut fait, le même jour, à Munich.

3918. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 274.)

Berlin, 15 décembre 1866.
(Cabinet, 17 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

Le journal démocratique de Berlin la *Réforme* vient de publier sous ce titre : *Les libéraux en France et la question allemande*, un article dont je ne crois pas sans intérêt de placer sous les yeux de Votre Excellence un court aperçu. Après avoir déploré la ruine des illusions qu'on a longtemps nourries dans le sein de son parti au sujet de l'influence que l'émigration démocratique européenne à Londres exercerait sur l'opinion des divers pays pour *créer la solidarité des éléments libéraux*, la *Réforme* reproduit quelques passages empruntés à la préface que M. Jules Favre vient de publier en tête du recueil de ses discours politiques, et des extraits de divers écrits de MM. Louis Blanc, Prévost-Paradol et Émile de Girardin, tendant tous à établir que l'œuvre allemande de la Prusse est une œuvre d'oppression et de violence et qu'elle constitue une menace pour la France. La gazette poursuit : « Lorsque la première République française travailla à absorber et à dénationaliser des territoires allemands, elle avait du moins le miel de la liberté à leur offrir. Que leur apportera aujourd'hui l'opposition française en provoquant la conquête brutale du Rhin allemand? Le *césarisme*, qu'elle déteste elle-même? Pense-t-elle qu'une guerre de conquête, en la supposant heureuse, ne profitera pas au pouvoir absolu de l'Empereur?... Que diraient les libéraux français, si nous répondions aux excitations à la guerre contre l'Allemagne, par une agitation semblable? Ne nous serait-il pas facile de retourner leurs arguments? Ne pourrions-nous pas nous écrier en imitant le ton de leurs journaux : « La domination française en Alsace est une insulte « à l'honneur national allemand. Une trahison de l'Autriche a fait « tomber cette province allemande aux mains de l'étranger. Les « griefs de son peuple trahi ont été étouffés sous les débris de la « Révolution. Une redoutable unité nationale et militaire la main- « tient dans la servitude et menace les autres territoires allemands « le long du Rhin. Allez en Alsace, parcourez ses belles campagnes, « vous y verrez une population essentiellement allemande dont la

« langue, les mœurs sont demeurées allemandes jusqu'à ce jour. La « douleur profonde qui remplit le cœur des Allemands au souvenir « de cette perte, la haine qu'elle a fait naître, le sentiment de l'hon- « neur national blessé, doivent enfin nous décider à un grand acte « de vigueur. . . Qu'on ne vienne pas nous dire que l'Alsace, par « son *mariage forcé* avec la France, a perdu son caractère allemand. « Le vieil esprit se réveillera. Mayence était aussi une ville française, « elle est redevenue allemande. . . » Nous le répétons, que diraient à ce langage les libéraux français? Il ne serait pourtant que la contre-partie exacte du leur; il serait même plus conforme au principe des nationalités que la France a proclamé. Et pourtant nous regretterions de pareilles excitations à la guerre. L'Allemagne est assez occupée pour le moment de son unification intérieure. Unie et libre, régie par de bonnes lois, et pourvue d'une administration éclairée, l'Allemagne n'aurait pas besoin de la force de son bras pour faire rentrer l'enfant perdu dans la maison paternelle. Au premier bouleversement intérieur en France, la chose se ferait d'elle-même. Nous voulons une paix loyale avec la France, mais que les libéraux français se le tiennent pour dit : si la France provoque la guerre, elle verra le mot d'*Alsace* inscrit comme devise sur tous les drapeaux allemands. »

Je m'empresse d'ajouter, Monsieur le Marquis, que ce journal ne passe point pour entretenir des relations mêmes officieuses avec le Gouvernement prussien, et que, en dehors de cette manifestation isolée, je n'ai rien constaté pouvant me porter à croire qu'elle réponde au sentiment public.

3919. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER.
(Particulière. Orig. Prusse, 360.)

Berlin, 15 décembre 1866.

Je m'aperçois que j'ai oublié de joindre à ma dépêche d'hier [1] la lettre de M. de Thile; je m'empresse de vous l'envoyer ci-jointe, en vous priant d'accepter mes excuses pour cette omission.

[1] Cf. Benedetti, confidentielle, 14 décembre.

Ne pouvant approcher M. de Bismarck, j'ai dû aller trouver aujourd'hui le Sous-Secrétaire d'État pour l'entretenir de divers sujets faisant l'objet des dernières dépêches qui m'ont été adressées par la Direction politique. Je me proposais de me taire sur l'incident d'avant-hier [1], mais M. de Thile a tenu à m'en entretenir, et je ne lui ai pas totalement caché mon sentiment. M. de Thile a prétendu que je me méprenais, en avouant cependant que les apparences étaient de nature à me tromper. Sans blâmer explicitement les procédés de son chef, il a reconnu que je pouvais en être surpris. S'étant trouvé dans la nécessité de prendre les ordres du Ministre avant de me donner les éclaircissements que je lui demandais sur les affaires dont j'étais venu l'entretenir, il a admis également qu'il ne pouvait être un intermédiaire utile. Ce que je lui ai dit, au surplus, de plus affirmatif, c'est que, après sa lettre, je devais nécessairement attendre que M. de Bismarck me fît savoir quand il lui plairait de me recevoir.

3920. Annexe à la dépêche particulière de Berlin du 15 décembre. (Particulière. Orig. Prusse, 360.)

M. de Thile à Benedetti [2].

Berlin, 13 décembre 1866.

Le Comte de Bismarck me charge de vous exprimer, en réponse à votre billet de ce matin, combien il regrette de se trouver dans l'impossibilité de vous voir avant le commencement de la semaine prochaine. Ce sont les préparatifs pour les conférences avec les délégués de nos Alliés du Nord de l'Allemagne qui l'absorbent presque entièrement et qui le forcent encore cette fois de compter sur l'indulgence de Votre Excellence.

[1] L'ajournement de l'audience demandée par Benedetti à Bismarck. Cf. Benedetti, confidentielle, 14 décembre.

[2] La lettre a été résumée, avec une citation, par É. Ollivier (t. IX, p. 140).

3921. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 15 décembre 1866, 4h soir.
(Reçu à 6h soir.)

Voici le passage du discours du Trône relatif aux affaires de Rome.

Le Gouvernement français, fidèle aux obligations contractées dans la Convention du 15 septembre, a déjà retiré ses troupes de Rome. De son côté, le Gouvernement italien, maintenant les engagements qu'il a pris, a respecté et respectera le territoire pontifical. La bonne intelligence avec l'Empereur des Français, auquel nous unissent les liens de l'amitié et de la reconnaissance, la modération des Romains, la sagesse du Pontife, le sentiment religieux et la rectitude de jugement du peuple italien aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et s'agitent à Rome. Plein de respect pour la religion de mes aïeux qui est aussi celle de la très grande majorité des Italiens, je rends en même temps hommage au principe de liberté qui anime nos institutions et qui, appliqué avec largeur et sincérité, contribuera à écarter les causes d'anciens dissentiments entre l'Église et l'État.

3922. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 142.)

Florence, 15 décembre 1866.
(Cabinet, 19 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

[Le Baron de Malaret annonce l'ouverture du Parlement italien et adresse au Marquis de Moustier un exemplaire du discours du Trône [1].]

Votre Excellence connaît par la correspondance du Général Fleury avec l'Empereur les incidents auxquels a donné lieu la

[1] Le texte imprimé du discours est joint à la dépêche. On en trouve la traduction dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 129.

rédaction du passage relatif aux affaires de Rome. Les persévérants efforts du Général n'ont pu réussir à faire écarter un membre de phrase qui, en mentionnant les *aspirations nationales qui se confondent et s'agitent à Rome*, peut dans une certaine mesure prêter à l'équivoque et flatter des espérances qu'il importe à la politique de l'Empereur et aux intérêts bien entendus de l'Italie de décourager et de détruire.

Je dois dire cependant que le discours, pris dans son ensemble, a déplu aux adversaires de la souveraineté pontificale, qu'il a satisfait les esprits modérés dans le Parlement aussi bien que dans le public, et que, à mon sens, il engage le Gouvernement du Roi dans une voie meilleure et mieux définie qu'il n'était permis de l'espérer il y a quelques mois.

Tant que le Général Fleury est à Florence, je crois devoir lui laisser le soin de faire connaître au Gouvernement de l'Empereur les faits qui se rattachent à sa mission. Aussitôt qu'elle sera terminée, je ne manquerai pas de communiquer à Votre Excellence mon appréciation personnelle sur les résultats obtenus et sur les conséquences qu'ils me paraissent appelés à produire dans l'avenir.

3923. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 344.)

15 décembre 1866.

Je viens de lire le discours du Roi. Il m'a fait grand plaisir. Faites-en mes compliments au Roi et au Baron Ricasoli.

Vous pouvez maintenant revenir quand vous voudrez.

3924. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 344.)

15 décembre 1866.

Quand je vous ai télégraphié aujourd'hui, je n'avais pas le texte exact du discours. Ne faites rien avant d'avoir reçu d'autres dépêches.

3925. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Italie, 366.)

Florence, 16 décembre 1866 [1].

Voilà l'extrait du discours du Roi au sujet de la question romaine, traduction de Nigra [2] :

« Le Gouvernement français, fidèle aux engagements contractés par la Convention du 15 septembre 1864, a déjà rappelé ses troupes de Rome; de son côté le Gouvernement italien, maintenant les engagements pris, a respecté et respectera le territoire pontifical.

« L'accord avec l'Empereur des Français, auquel nous sommes liés par des liens d'amitié et de reconnaissance, la modération des Romains, la sagesse du Pontife, le sentiment religieux et le juste droit [3] du peuple italien aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et s'agitent à Rome. Déférant à la religion de nos pères qui est celle de la majeure partie des Italiens, je rends hommage en même temps au principe de la liberté qui règle nos institutions, et qui, appliquée avec sincérité et largeur, éloignera les causes des vieux différends entre l'Église et l'État.

« Ces intentions de notre côté, en rassurant les consciences catholiques, exauceront, j'espère, les vœux que je forme pour que le Souverain Pontife continue à rester respecté et indépendant à Rome. »

Ainsi que le voit l'Empereur, le discours est bon dans son ensemble; mais le Roi n'y a pas tenu : il est évident qu'il a fait une

[1] Dans les *Souvenirs* du général Fleury, où se trouve un texte légèrement corrigé, le télégramme est daté du 15, et cette date est plus vraisemblable, puisque le discours du Trône fut prononcé le 15 au matin. D'autre part, le télégramme de Moustier à Malaret, du 16 décembre, qui a été provoqué par celui-ci, n'a été expédié qu'à 6 h. 1/2 du soir.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 15 décembre.

[3] Erreur de déchiffrement, ainsi que l'indiquera Fleury dans son second télégramme du 16 décembre (cf. ci-après). Le texte italien est : «*il retto giudizio del popolo italiano*».

phrase à double entente pour faire passer celle qui nous était trop favorable.

Quand j'ai eu connaissance de ce paragraphe, à la dernière heure, j'ai demandé avec instance qu'il fût supprimé. Je n'ai pas réussi; on m'a répondu que cette phrase était de l'Empereur, dans son discours d'ouverture en 1862; l'impression générale, celle d'Arese lui-même, est que le Roi ne pouvait guère aller plus loin. J'avoue que j'avais espéré davantage, mais il faut se contenter de ce succès et exploiter à notre profit les concessions réelles contenues dans le discours de la Couronne.

Par suite de malentendu et de cachoterie du Roi qui manque toujours de franchise, j'ai dû témoigner une certaine mauvaise humeur, en n'assistant pas à la séance. Je voulais dire que l'on n'avait pas tenu tout ce que l'on m'avait promis. Je voulais récriminer auprès du Baron Ricasoli, mais je préfère attendre l'impression de l'Empereur, ses instructions et ses ordres.

J'ajoute que, de son côté, le Pape a été loin d'être un auxiliaire. On a regretté aussi que M. Tonello n'ait pas été annoncé et recommandé à Sa Sainteté par le Gouvernement de l'Empereur.

3926. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 344.)

16 décembre 1866.

J'avais été satisfait du discours, parce qu'il y avait dans la traduction de la France : « le sens droit », ce qui était un appel à la conciliation. Au lieu de ces mots, votre version dit : « le juste droit du peuple italien [1] », ce qui renouvelle les anciennes prétentions.

Je n'avais cependant demandé que le silence; ce n'était pas beaucoup. Ils ne l'ont pas voulu; tant pis pour eux. Témoignez mon mécontentement, et revenez.

[1] Cf. le télégramme précédent de Fleury.

3927. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute. Italie, 366.)

Paris, 16 décembre 1866, 6h 1/2 soir.

Dans le discours du Roi, suivant votre version il y a : «*la rectitude de jugement du peuple italien* [1]». D'après celle de tous les journaux : «*le sens droit*». D'après M. Fleury : «*le juste droit du peuple italien* [2]».

Cette dernière version, qui a beaucoup mécontenté l'Empereur, est-elle la vraie? Envoyez-moi par le télégraphe la phrase italienne.

3928. Le Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence, à Napoléon III. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 345.)

16 décembre 1866.

Il doit y avoir erreur de chiffres [3]. Il n'y a pas d'équivoque possible, le texte italien dit : «*il retto giudizio*»; c'est donc «le sens droit» ou «jugement droit», et non pas le «juste droit».

C'est d'ailleurs la traduction du journal l'*Italie*.

Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de remercier ou complimenter, parce que j'espérais plus; mais je ne crois pas, conformément à ma dépêche d'hier, qu'il y ait lieu d'être mécontent, au contraire.

La preuve en est dans l'attaque très vive des journaux de l'opposition contre le Roi. Un mot de réponse. Faut-il simplement garder le silence ou complimenter?

Je partirai mardi soir [4].

(1) Cf. Malaret, télégramme, 15 décembre.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 16 décembre.
(3) Cf. Napoléon III à Fleury, télégramme, 16 décembre.
(4) 18 décembre.

3929. Napoléon III au Général Comte Fleury, Aide de Camp de l'Empereur, Envoyé extraordinaire à Florence. (Télégr. Général Fleury, *Souvenirs*, t. II, p. 345.)

16 décembre 1866.

Exprimez ma satisfaction, et recevez pour vous, de ma part et de celle de l'Impératrice, mes félicitations pour la réussite de votre mission.

3930. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 275 [1].)

Berlin, 16 décembre 1866.
(Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 101 [2]. Je ne saurais suffisamment vous témoigner ma reconnaissance pour les nombreuses et utiles informations que vous avez bien voulu me communiquer.

J'aurais désiré, de mon côté, vous transmettre sans retard les renseignements que vous me demandez sur divers sujets qui font l'objet de votre correspondance; mais, depuis son retour à Berlin, M. de Bismarck croit devoir donner tout son temps à l'examen des questions que soulève la constitution de la Confédération du Nord, et évite de se rencontrer avec les membres du Corps diplomatique [3]. En attendant une entrevue que j'aurai avec le Président du Conseil et qu'il a fixée aux premiers jours de la semaine prochaine, j'ai dû, comme tous mes Collègues, me mettre en rapport avec le Sous-Secrétaire d'État et l'entretenir des affaires sur lesquelles Votre Excellence m'a chargé d'appeler l'attention du Gouvernement prussien.

[La suite de la dépêche se rapporte : à l'attitude de M. Weber,

(1) En tête, note au crayon : «Communiquer à Constantinople (en extrait).»

(2) Les dépêches de Moustier n°s 100 et 101, du 11 décembre, accompagnaient des extraits de la correspondance d'Allemagne.

(3) Cf. le billet de Thile à Benedetti du 13 décembre, en annexe à la dépêche particulière de Benedetti du 15 décembre.

Consul général de Prusse à Beyrouth; à la façon dont les Puissances sanctionneront les concessions faites par la Porte au Prince de Roumanie; aux affaires de Serbie.]

En rappelant à M. de Thile que les Chambres auront sous peu de jours à délibérer sur un projet de loi dont l'objet est d'unir les Duchés de l'Elbe à la Monarchie prussienne, je lui ai demandé enfin s'il n'avait rien à m'apprendre sur l'exécution du traité de Prague en ce qui concerne le Nord du Sleswig (1). Le Sous-Secrétaire d'État m'a répondu que l'intention du Gouvernement du Roi était de se conformer loyalement aux engagements qu'il avait contractés. Je lui ai fait remarquer que, une fois la loi votée, on pouvait craindre que le Gouvernement n'eût besoin du concours des pouvoirs législatifs pour distraire, s'il y avait lieu, une portion du territoire réuni et le rétrocéder au Danemark. M. de Thile a répliqué que, comme dans tous les pays nouvellement acquis, la constitution prussienne ne serait appliquée dans les Duchés qu'au mois d'octobre prochain; que jusque-là la Couronne restait donc libre de se conformer à ses obligations conventionnelles, et qu'avant cette époque on aurait soin de consulter les populations du Sleswig septentrional et de procéder à la solution de cette affaire. J'ai maintenu qu'à mon sens il eût été préférable, sous tous les rapports, d'interroger les populations avant de saisir les Chambres prussiennes de l'annexion des Duchés.

[Benedetti joint à sa dépêche la traduction d'un communiqué, inséré dans la *Gazette de la Croix*, qui annonce l'arrivée du Roi de Saxe à Berlin et invite la population à lui faire un accueil cordial.]

3931. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 87.)

Darmstadt, 16 décembre 1866.
(Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

La presse s'occupe des bruits de convention militaire dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence (2). On prétend savoir

(1) Cf. Benedetti, 13 décembre.
(2) Cf. d'Astorg, 12 décembre.

que les bases préliminaires sont établies d'après lesquelles les deux pays auraient une armée unique, un même règlement et une seule École militaire. Le voyage du Prince Louis et de la Princesse Alice à Carlsruhe d'où ils viennent d'arriver, celui qu'ils doivent faire en janvier à Gotha, sont des circonstances bien faites pour fortifier dans l'opinion publique l'idée que la mission de l'Envoyé de Prusse à Darmstadt[1] n'a pas été jusqu'à présent une sinécure.

Je serais tenté de dire, au reste, qu'il est peu important d'avoir des preuves palpables de cette convention militaire. En effet, si elle existe, l'armée hessoise tombe sous le pouvoir de la Prusse par l'entremise de Bade, et, si elle n'existe point, l'armée hessoise tout entière n'en est pas moins, en réalité, à la disposition de la Prusse. J'ai dû plus d'une fois placer dans mes dépêches la remarque que M. de Dalwigk ne le cachait nullement.

Ainsi paraît s'accomplir, atome par atome, cette absorption que repousse cependant le sentiment populaire.

[Le Comte d'Astorg note, en terminant, une sorte de rapprochement entre le Grand-Duc et son peuple.]

3932. Le Comte de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, 360.)

Paris, 17 décembre 1866.

J'extrais de plusieurs télégrammes reçus ce soir les communications confidentielles suivantes qui complètent celles que j'ai eu l'honneur de vous donner aujourd'hui de vive voix.

Les Ministres du Roi à Rome et à Florence sont avertis de l'entente qui est en voie de s'établir entre nous; ils ont l'ordre de se mettre en rapport avec leurs Collègues de France et de s'entendre avec eux. M. de Bismarck n'a pas encore pu leur transmettre des instructions spéciales à cet effet, parce qu'il attend préalablement les ouvertures que vous nous avez fait espérer sur les élé-

[1] Othon de Wentzel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ments de l'arrangement projeté. Malgré la simplicité de cette négociation, M. Benedetti hésite à les communiquer à M. de Thile, tandis que l'état de la santé de M. de Bismarck ne lui permet pas de le recevoir. Le Ministre m'assure, et je n'ai pas de peine à comprendre, que nous n'avons aucun motif pour traîner cette affaire en longueur[1].

M. de Bismarck regrette qu'il lui ait été impossible de déférer au désir que M. Benedetti lui avait fait exprimer par M. Lefebvre de lui communiquer une copie du projet de la constitution de la Confédération du Nord. C'est un document qui n'a été communiqué que très confidentiellement et exclusivement aux Ministres des États confédérés.

De ce qui précède, j'ai l'impression que certains souvenirs personnels sont en lutte avec les meilleures dispositions politiques. Je l'avais craint depuis trois mois, mais je n'aurais pas trouvé convenable d'exprimer une pareille appréhension. Je ferai tout ce qui dépend de moi pour combattre ce danger, et je ne doute pas, mon cher Marquis, que vous n'en fassiez autant. Les grands intérêts qui sont en jeu ne sauraient être subordonnés à des susceptibilités ou à des méfiances personnelles.

Après vous avoir privé aujourd'hui d'un temps précieux, je croirais commettre une trop grande indiscrétion en vous importunant de nouveau pour vous raconter ces détails qui me paraissent indiquer la nature des obstacles qui s'opposent à notre entente. Les connaître, c'est le meilleur moyen pour les écarter. Je vous prie donc de vouloir bien considérer ces lignes comme une continuation de notre entretien confidentiel.

Au moment de terminer cette lettre, un courrier qui traverse Paris pour se rendre à Rome m'apporte une dépêche qui complète les détails que je vous ai communiqués ce matin. M. Benedetti paraît en effet oublier que M. de Bismarck est *malade*, et qu'il a dû déjà s'occuper des affaires beaucoup plus que ne l'ont autorisé ses médecins, qui auraient voulu qu'il prolongeât son absence pendant tout l'hiver. L'insistance que met M. Benedetti à ne traiter qu'avec lui personnellement même l'affaire de Rome, qui n'offre pas de grandes difficultés, et à y mêler la question

[1] Cf. Benedetti, particulières, 14 et 15 décembre.

extrêmement délicate du Luxembourg, irrite au plus haut degré un homme qui ne s'est pas encore remis des immenses fatigues qu'il a subies depuis plusieurs années. C'est là où est le danger qui menace de compromettre une situation que les tendances politiques permettraient de considérer comme satisfaisante.

3933. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 366.)

Florence, 17 décembre 1866, minuit 1/2.

Voilà la phrase italienne que vous me demandez [1] : « *il retto giudizio del popolo italiano* ». La dépêche télégraphique du Général Fleury [2] était mal chiffrée.

3934. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Rome, 1033.)

Rome, 17 décembre 1866.

Je profite du départ du *Catinat* qui portera à Marseille le Général et Madame de Montebello pour vous dire que, arrivé avec ma famille avant-hier soir samedi, après une pénible traversée que j'ai dû terminer à Livourne pour prendre la voie de terre, je n'ai vu encore qu'une fois le Cardinal Antonelli, avec qui je n'ai pu causer qu'à bâtons rompus sur les mille et un sujets qui nous intéressent mutuellement. J'ai cependant posé les jalons de l'entretien sérieux qu'aujourd'hui nous devons avoir ensemble et qui roulera sur la situation en général, et en particulier sur le contenu de votre dépêche télégraphique du 14 décembre [3].

On me dit de tous côtés que le Pape est passablement crêté,

(1) Cf. Moustier à Malaret, télégramme, 16 décembre, 6 h. 1/2 soir.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 16 décembre.
(3) Cf. Moustier à Armand, télégramme, 14 décembre.

et Madame de Montebello, qui hier a eu l'obligeance de venir nous trouver à sa sortie du Vatican, a confirmé cette appréciation. Elle a bien voulu me répéter, comme elle ne manquera certainement pas de le faire pour vous, ce que lui a dit le Pape au sujet de l'éventualité d'une excursion à Rome de l'Impératrice [1]. Madame de Montebello et le Général partent dans une heure, et nous nous séparons les uns des autres en bons termes.

Demain probablement ou après-demain, j'aurai l'honneur de faire ma cour au Saint-Père, et ce ne sera qu'après cette audience, après avoir vu une troisième fois le Cardinal, après avoir causé avec mes Collègues du Corps diplomatique et écouté les dires de mes connaissances romaines de toute condition, que je pourrai vous écrire comment sont les choses, ou du moins comment je les vois.

3935. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 46.)

Paris, 18 décembre 1866.

Pour faire suite aux explications développées dans ma dépêche précédente touchant les suggestions dont M. Armand a été chargé de se rendre l'interprète auprès du Saint-Siège, je crois utile de vous adresser ci-jointe, pour votre information personnelle, une note relative à la question romaine rédigée il y a déjà quelque temps comme une sorte de mémento, qui a obtenu l'approbation de l'Empereur [2].

J'ai examiné dans ce travail les conséquences qu'entraîne pour le Gouvernement pontifical l'exécution de la Convention du 15 septembre, ainsi que les mesures que, dans la plénitude de son initiative, le Saint-Père pourrait prendre pour établir sur des bases durables ses rapports avec ses sujets et avec l'Italie; vous y trouverez la justification anticipée de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire du caractère de notre dernière démarche, et vous pourrez y puiser avec d'autant plus de confiance qu'elle ren-

(1) Cf. Napoléon III à Fleury, télégramme, 11 décembre.

(2) Cf. ci-dessus, p. 40.

ferme les réponses consciencieuses aux questions que nous nous sommes consciencieusement posées dans l'unique but de nous éclairer nous-mêmes sur les moyens d'affermir et de consolider la souveraineté du Saint-Siège.

3936. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Minute. Rome, 1033, n° 48.)

Paris, 18 décembre 1866.

Le discours prononcé par le Roi Victor-Emmanuel devant le Parlement italien est connu à Rome au moment où je vous écris[1]. Le Gouvernement pontifical aura été frappé du langage que Sa Majesté a tenu au sujet des affaires romaines. Il a produit en France une impression certainement favorable, et les organes de publicité les plus étrangers à tout esprit de modération et d'équité, les plus violents à l'égard de l'Italie et les plus injustes envers le Gouvernement de l'Empereur, n'ont pu cependant méconnaître, tant est grande la force de la vérité, qu'il y avait un fait d'une valeur réelle dans ces déclarations si nettes et si franches. Elles attestent que nos efforts pour développer les bonnes dispositions du Cabinet italien ne sont pas demeurés inutiles, et peut-être serait-il allé encore plus loin en ce sens, si nous eussions été aidés par la Cour de Rome.

C'est dans cette confiance que j'avais adressé à M. Armand ma dépêche télégraphique du 10 de ce mois. A la veille de la session législative maintenant ouverte à Florence, un grand intérêt s'attachait à la manifestation des sentiments du Saint-Père sur certaines questions, et, si nous eussions été autorisés à nous en prévaloir auprès de la Cour d'Italie, nous lui aurions donné à elle-même une très grande force pour s'exprimer avec plus de précision et de netteté encore sur ses intentions à l'égard du Saint-Siège.

Cette pensée, nous le regrettons, n'a pas été bien comprise par

[1] Cf. Malaret, télégramme, 15 décembre.

le Gouvernement pontifical, et, d'après la correspondance de M. Armand, une suggestion dictée par la sollicitude la plus sincère a été, ou peu s'en faut, regardée comme une pression mettant pour ainsi dire sa dignité en cause[1]. Ceci prouve une fois de plus que la défiance est souvent dans ce monde une mauvaise conseillère.

J'ai rétabli le véritable caractère de nos conseils dans mon télégramme du 14. Nous n'avons point eu en vue de présenter au Saint-Père le programme de mesures à décider immédiatement et d'engagements à prendre sous l'empire de circonstances urgentes. Notre but a été d'éclairer la Cour de Rome sur les dispositions du Gouvernement italien, et de lui donner à elle-même une occasion de nous manifester les siennes, en nous laissant le soin d'en faire à Florence l'usage le plus conforme à ses intérêts. Quant à sa dignité, on pouvait être certain qu'elle était en sûreté entre nos mains. En un mot, nous avons voulu simplement indiquer dans quel ordre d'idées on devait se placer pour rendre nos démarches encore plus efficaces auprès du Gouvernement italien. C'est à cette indication que nous nous sommes bornés, et, si nous avons énuméré quelques points qui nous ont paru de nature à appeler particulièrement l'attention, nous l'avons fait beaucoup moins en vue de déterminer ce que nous demandions, que pour bien établir ce que nous ne songions pas à demander, et calmer ainsi toutes les appréhensions que l'incertitude à cet égard pouvait causer. Nos conseils, en effet, n'ont porté que sur des mesures qui n'ont rien d'incompatible avec les intentions bien connues du Saint-Père, et qui, sous plusieurs rapports, n'en seraient que la réalisation pure et simple.

Ainsi, Monsieur le Comte, nous avons été guidés dans cette démarche par les sentiments du dévouement le plus vrai et de l'intérêt le plus respectueux ; et j'ai le droit d'ajouter que le Gouvernement pontifical ne saurait le méconnaître sans commettre une profonde injustice.

Puisque le Cardinal Antonelli a cru devoir discuter chacun des points que nous avons signalés à son attention, je me réserve d'examiner ses objections dans une autre dépêche; mais je dois

[1] Cf. Armand, télégramme, 13 décembre, 7h 40 soir.

constater combien sa réponse a causé une impression pénible à l'Empereur et à son Gouvernement, et combien elle s'éloigne des dispositions que nous nous croyions fondés à attribuer au Saint-Père. Nous n'avons pas été moins surpris et moins affectés de l'allocution adressée par Sa Sainteté aux officiers français qui lui ont été présentés par le Général de Montebello [1]. La France, qui depuis tant d'années a couvert la Papauté de la protection de ses armes, pouvait, ce me semble, espérer d'autres adieux pour ses troupes revenant en France après une telle mission. L'Empereur a éprouvé il y a plusieurs mois une légère indisposition que les esprits malintentionnés se sont plus à exagérer pour inquiéter les populations. Le Saint-Père ne peut ignorer que Sa Majesté est depuis longtemps parfaitement rétablie. Réveiller en ce moment ce souvenir, c'était donner un nouvel aliment à la malignité plutôt qu'un témoignage de sympathie au Souverain de la France. Ce fâcheux résultat ne pouvait qu'être aggravé par une allusion difficile à comprendre à des préoccupations qui n'ont jamais existé, et qui en tout cas n'auraient pu avoir pour objet que le danger et les intérêts du Saint-Siège.

3937. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 360, n° 276 [2].)

Berlin, 18 décembre 1866.
(Cabinet, 20 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

[Le Roi et le Prince royal de Saxe sont arrivés le dimanche soir [3]. «Ils ont été accueillis par la Famille royale de Prusse avec les témoignages de la plus affectueuse cordialité [4].» Le Roi de Prusse est allé, seul, au-devant de ses hôtes jusqu'à la station qui précède celle de Berlin.

[1] Cf. Armand, 7 décembre, et télégramme, 8 décembre.

[2] En tête, note au crayon : «A envoyer à M. Forth-Rouen.»

[3] Le 16 décembre. — Cf. Forth-Rouen, 8 décembre, et Benedetti, 14 décembre, n° 271.

[4] Cf. Benedetti, 16 décembre.

Benedetti donne quelques détails sur le séjour du Roi de Saxe, qui n'a pas cru opportun de recevoir les membres du Corps diplomatique. L'information d'un journal de Berlin, *Le Publiciste*, d'après laquelle Benedetti aurait été à la gare pour l'arrivée du Roi Jean, est purement imaginaire.]

3938. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 360, n° 277 *bis*[1].)

Berlin, 18 décembre 1866.
(Cabinet, 20 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

Les Plénipotentiaires des États de l'Allemagne du Nord convoqués à Berlin ont été samedi dernier[2], jour fixé pour leur première réunion, invités à dîner chez le Roi, et ils se sont assemblés dans la soirée, en séance préparatoire, au Ministère d'État.

M. le Comte de Bismarck y représentait la Prusse, assisté de M. de Savigny, et leur a donné connaissance d'un projet de convention qui fera l'objet de leurs délibérations. On tiendra aujourd'hui et demain de nouvelles conférences dans lesquelles on s'expliquera sur les dispositions dont le sens et la portée méritent d'être fixés avec soin, et on s'ajournera après les fêtes de Noël. Chacun des Envoyés des États associés pourra ainsi retourner auprès du Prince ou du Gouvernement qui l'a délégué, et revenir à Berlin muni des instructions qui lui sont nécessaires. Les choses ont ainsi été concertées sur les instances de la plupart d'entre eux, qui ont déclaré ne pouvoir participer à la discussion s'il ne leur était permis d'examiner préalablement, avec leurs Cours et leurs Cabinets respectifs, les diverses clauses qui doivent constituer le pacte fédéral. En leur faisant cette concession, les Plénipotentiaires de la Prusse leur ont toutefois représenté, d'une part, qu'ils considéraient comme indispensable de couvrir leurs rapports de la plus

[1] La dépêche n° 277 ne contient que des nouvelles parlementaires.
[2] Le 15 décembre. Cf. Benedetti, 14 décembre, n° 270.

entière discrétion, de l'autre qu'il était urgent, dans un intérêt commun, de hâter le terme de cette négociation.

Quelque soin qu'on mette à soustraire les détails de cette affaire à la curiosité publique, je ne crois pas me tromper en vous annonçant que, dans les conseils où l'on a élaboré le projet prussien, on n'est pas parvenu sans peine à se mettre d'accord sur les dispositions qu'on a définitivement résolu d'offrir à l'acceptation des autres États de l'Allemagne du Nord. Un premier projet, préparé par les soins de M. de Savigny et beaucoup plus restrictif de leurs attributions souveraines, n'avait pas satisfait M. de Bismarck, qui en a combattu et fait éliminer plusieurs clauses comme étant entièrement superflues. Dans l'opinion du Président du Conseil, il suffit à la Prusse de conserver, au sein de la nouvelle Confédération, une autorité incontestée, et de lui faire agréer toutes les mesures qui mettent le Cabinet de Berlin en possession des ressources communes et des moyens de communication. Selon lui, il est préférable d'atteindre pleinement ce résultat, en évitant de recourir à des expédients d'un ordre secondaire et dont le détail n'aurait servi qu'à mettre en relief la prépondérance de la Prusse sans l'entourer de garanties plus efficaces, et à éveiller inutilement les susceptibilités de ses associés, non moins que l'attention des Puissances étrangères. Cette manière de voir aurait été en dernier lieu partagée par le Roi, et on en aurait tenu compte dans la rédaction du programme qui a été communiqué aux Représentants des Gouvernements associés. On aurait, notamment, sur les représentations de M. de Bismarck, renoncé à leur demander leurs contingents militaires, et chaque État confédéré conserverait son armée particulière, en s'engageant toutefois à la subordonner à la direction et à la surveillance des autorités militaires de la Prusse, autant qu'à son commandement en temps de paix comme en temps de guerre. La Prusse se réserverait même de pourvoir au choix d'un certain nombre d'officiers généraux. En outre, elle concentrerait entre ses mains les voies et moyens qui seraient jugés nécessaires, dans chaque pays, au bon entretien des troupes, et il serait à cet effet constitué un budget ou une caisse commune qui aurait à y pourvoir et serait, dans ce but, autorisée à retenir pour son service les revenus du Zollverein. Grâce à cette combinaison, il ne serait plus permis aux

États secondaires de n'entretenir, comme sous le régime de l'ancienne Confédération, que des cadres sans effectifs, ou de trouver dans l'insuffisance de leurs recettes un prétexte de ne pas remplir leurs obligations.

D'après ce qui me revient, le programme attribue également à la Prusse l'administration supérieure de tous les services qui intéressent les communications; les postes, les télégraphes, les chemins de fer relèveraient uniquement de sa direction.

Pour ce qui concerne les rapports des États associés avec les Puissances étrangères, le projet prussien distingue entre les affaires d'un caractère purement commercial ou consulaire et celles qui touchent à la politique. Les premières seront exclusivement confiées aux Consuls de la Prusse, et tous les autres Confédérés auront par conséquent à rappeler les Agents de cet ordre qu'ils ont entretenus jusqu'à présent en pays étranger. Quant aux affaires politiques, le Gouvernement prussien entend stipuler que celles qui présenteront un intérêt général ou pourraient exercer une influence sur la situation de la Confédération du Nord, soient uniquement suivies et traitées par les Agents diplomatiques qu'il entretient auprès des autres Cours. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si ces informations ne sont pas erronées, la tâche des Représentants des États du Nord se trouverait réduite à des rapports de courtoisie, et dans ce cas ils préféreront certainement, en les supprimant, se dispenser de supporter les charges d'une représentation extérieure.

En vous transmettant ces premiers détails, je dois vous faire remarquer, Monsieur le Marquis, que je ne saurais encore en garantir l'exactitude; dès que je serai plus complètement renseigné, j'aurai soin de vous soumettre, dans un rapport particulier, les observations que m'auront suggérées les conditions dans lesquelles la future Confédération sera définitivement constituée.

3939. Dotézac, Ministre à Copenhague, au Marquis de Moustier. (Orig. Danemark, 251, n° 118.)

Copenhague, 18 décembre 1866.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

[Dotézac annonce le retour à Copenhague du Prince royal de Danemark. Son séjour à Saint-Pétersbourg[1] n'a pu que fortifier son dévouement à la Famille impériale de Russie. «Sa visite à la Cour de Berlin a été le côté amer de son voyage». Elle lui coûtait beaucoup; mais «il s'est très bien tiré d'une position délicate, et le Roi Guillaume Ier n'a pu s'empêcher de lui rendre toute justice. La Cour de Prusse s'est montrée fort désireuse d'être agréable à son royal visiteur... Du reste, le silence le plus absolu sur la rétrocession du Sleswig nord a été gardé vis-à-vis de l'Héritier du Trône de Danemark, qui, de son côté, s'est renfermé dans la même réserve. M. le Ministre des Affaires étrangères[2] tire de ce mutisme un augure peu favorable pour l'exécution du traité de Prague[3].»

La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

3940. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 203.)

Londres, 18 décembre 1866.
(Cabinet, 19 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

[Lord Stanley est d'accord avec le Marquis de Moustier[4] sur le danger que fait courir à l'Empire ottoman la prolongation de

[1] Le prince royal avait assisté, à Saint-Pétersbourg, au mariage de sa sœur, la princesse Dagmar, avec le tsaréwitch.

[2] Le comte Frijs.

[3] Cf. Benedetti, 14 décembre, n° 271. — Après le départ du prince royal, le roi de Prusse avait écrit au roi de Danemark une lettre «fort aimable». Mais, écrivait Frijs à Quaade le 17 décembre, «cette lettre ne contient pas un mot sur le Slesvig septentrional». (A. Friis, *La question du Slesvig septentrional*, p. 335-337.)

[4] Cf. Moustier à La Tour d'Auvergne, 13 décembre, n° 108.

la révolte crétoise, et sur l'intérêt qu'aurait la Porte à satisfaire la Serbie dans l'affaire des forteresses. Il pense d'ailleurs comme le Marquis de Moustier que les vœux du Prince de Serbie, appuyés par l'Autriche, n'ont pas la même portée que s'ils se présentaient sous le patronage de la Russie. Il dit avoir écrit à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople dans le sens des observations présentées par le Marquis de Moustier.]

3941. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 115.)

Rome, 18 décembre 1866.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Arrivé à Rome dans la soirée de samedi 15 du courant, je me suis, dès le lendemain, présenté chez le Cardinal Secrétaire d'État, dont l'accueil a été cordial, et qui a témoigné sa satisfaction de voir mon retour coïncider avec le premier envoi des fonds amicalement avancés au Saint-Siège par le Gouvernement de l'Empereur [1]. Bien que, dans cette première entrevue, notre conversation se soit maintenue, d'un accord tacite, dans les généralités politiques, nous n'avons pu cependant éviter, le Cardinal d'expliquer à son point de vue les motifs de la réponse aux ouvertures de réforme faites par M. Armand et le discours tenu par le Saint-Père au Général de Montebello, et moi de lui manifester la pénible impression que le langage de l'un et de l'autre avait généralement produite à Paris [2]. Hier, à une seconde entrevue avec le Cardinal Secrétaire d'État, je lui donnai lecture de la dépêche télégraphique adressée par Votre Excellence à M. Armand en date du 14 décembre. Le Cardinal a cherché à expliquer les paroles du Saint-Père et les siennes par l'impression pénible qu'avait causée à Sa Sainteté et à lui-même la mise en demeure d'accepter, à un bref délai, un programme de réformes qui, en principe, comprenait des modifications essentielles à l'ordre de choses actuel,

[1] Cf. Moustier à Armand, télégramme, 12 décembre.
[2] Cf. Moustier à Sartiges, 18 décembre, n° 48.

et alors que le Pape se croyait assuré que les seules réformes désirées pour le moment étaient la fidèle exécution des lois municipales en vigueur dans les États pontificaux. Le Cardinal, se levant, alla dans son cabinet de travail chercher une dépêche dans laquelle Mgr Chigi, à la sortie d'une audience qu'il venait de recevoir de l'Empereur, lui rapportait les paroles que Sa Majesté avait daigné lui faire entendre, et il me donna lecture des paragraphes concernant les dispositions militaires commandées par l'Empereur pour préparer les secours à apporter au Souverain Pontife au cas où, attaqué à l'intérieur, la résistance qu'il devrait opposer à l'agression deviendrait insuffisante. Il me lut aussi le paragraphe dans lequel Sa Majesté aurait dit au Nonce que, en fait de réformes, elle ne demandait rien que l'application fidèle de la loi municipale, que du reste elle savait excellente. D'après le Cardinal, ces assurances, qui d'abord avaient inspiré une joie extrême au Vatican, motivaient la surprise et l'émotion qui avaient accueilli les propositions faites à la veille de l'ouverture du Parlement de Florence.

Je fis observer au Secrétaire d'État de Sa Sainteté que la différence des deux programmes de réformes s'expliquait par la différence des dates de leur communication. C'était le 10 novembre que l'Empereur disait au Nonce qu'il ne demandait rien au Gouvernement pontifical que de se défendre énergiquement lui-même en attendant qu'on pût lui porter secours. A cette date, le Général Fleury n'était pas encore parti [1]; on pouvait croire que, dans l'enivrement de sa haute fortune, l'Italie pourrait considérer Venise comme une étape de Rome; il ne s'agissait donc pas de consolider le Gouvernement pontifical par des réformes, et l'Empereur n'en avait indiqué aucune : il s'agissait de lui préparer une protection matérielle immédiate, et l'Empereur avait dit au Nonce qu'il échelonnerait vingt mille hommes de troupes sur les côtes d'Italie. Au 10 décembre, quand le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur écrivait au Chargé d'Affaires de France la dépêche que celui-ci a lue au Saint-Père et qui notait sept points sur lesquels pourraient porter les réformes qui avaient été jugées utiles, la situation était tout autre : la mission du Général Fleury

[1] Il dut quitter Paris, au plus tôt, le 17 novembre. Cf. p. 132, note 1.

avait réussi, le Cabinet Ricasoli avait modifié son attitude vis-à-vis de Rome, et pensait pouvoir amener les Chambres italiennes à le suivre dans cette voie; peut-être allait-il jusqu'à supposer que, s'il était mis à même de dire au Parlement : «la condition de sujets du Saint-Père est aujourd'hui assimilée à celle de sujets du Roi Victor-Emmanuel», il pourrait peut-être obtenir que le vote, ou mieux l'acclamation de la Chambre de Turin : «Rome capitale», fût effacé par la Chambre nouvelle siégeant à Florence. «C'est alors qu'à Paris on a repris les propositions de réformes que l'on avait sous la main, celles qu'à diverses reprises, vous et moi, Monsieur le Cardinal, avons discutées; nous pensions vous rendre un service considérable en obtenant la contre-déclaration d'un vote qui vous est insupportable et qu'à chaque instant vous rappelez pour expliquer votre profonde méfiance envers l'Italie et votre découragement. Voilà quelle était l'intention bienveillante du Gouvernement de l'Empereur; il est à regretter que vous y ayez vu autre chose que ce qui s'y trouvait. — En effet, répliqua le Cardinal, ni le Pape, ni moi n'avions compris d'abord la nature du sentiment qui avait dicté ces demandes de réformes soumises à l'acceptation du Saint-Père. Il était en outre blessé de la supposition qu'il pût exister de la désaffection pour lui dans le cœur de ses sujets. Les informations que nous a transmises le Nonce par le dernier paquebot et les explications que vous donnez modifient mon opinion et me font comprendre le sentiment qui a dicté cette démarche. Si d'abord nous l'eussions comprise, la forme de mes observations au Chargé d'Affaires de France, si le fond n'eût été que peu modifié, aurait pu être différente. — Je suis bien aise de ce que vous me dites là, repris-je, tout en vous faisant observer que M. Armand avait lu au Saint-Père le texte de la dépêche où il était explicitement établi que la prise en considération de notre demande de réformes avait pour but de faire introduire dans le discours du Roi d'Italie un paragraphe favorable aux intérêts du Saint-Siège; mais je regrette de ne pas vous entendre ajouter que vous ferez ce qu'il vous sera possible de faire pour que, sans abandon de principes, vous fassiez en sorte de rendre la condition des Romains égale et même préférable à celle des sujets du Roi Victor-Emmanuel. Vous ne pouvez pas plus que nous vous dissimuler que, si la crise que nous traversons en ce

moment est celle de la cessation de l'occupation française, la question romaine n'en reste pas moins ouverte. Profitez de la liberté d'action que vous assure la protection diplomatique et armée de la France (car, si Rome n'est plus à portée de notre main, elle reste à portée de notre bras) pour amener le règlement définitif de la question romaine, et pour que Pie IX ait la consolation de préparer à son successeur une élection libre dans un conclave librement tenu au Quirinal.

« — Nous comprenons, répliqua le Cardinal, l'importance du moment, et nous savons qu'une guerre qui détournerait de Rome l'attention de la France pourrait peut-être lui faire retirer des côtes de Provence le corps d'observation qu'elle y rassemble à ce moment; nous savons que l'Italie n'est arrêtée dans sa marche sur Rome que par la pression intérieure (*sic*), nous savons l'importance d'être bien avec nos sujets, et nous croyons, à ce propos, que vous vous exagérez la désaffection qui règne dans le peuple contre les Autorités pontificales. Nous ferons, sans renier nos principes, tout ce qui nous sera possible de faire pour amener, d'une part vis-à-vis de l'Italie une situation sortable, de l'autre pour rendre meilleure encore la condition des sujets de Sa Sainteté. Je suis satisfait des dispositions qu'apporte M. Tonello, et je crois que nous pourrons régler à l'amiable les rapports religieux de l'Italie avec le Saint-Siège [1]. Ne sont-ce pas là les « *modus vivendi* » que vous nous avez toujours conseillés, et ne comprenez-vous pas que nous ne pourrions, sans renier nos principes, aller au delà? Vous voyez déjà que nous avons ordonné aux troupes des frontières de s'entendre avec les troupes italiennes pour la répression du brigandage et l'extradition, à nos officiers d'être en bons rapports avec les officiers italiens ; nous supprimerons les passeports dès que nous aurons trouvé le moyen de les remplacer par une surveillance efficace; nous laissons les billets de la Banque italienne circuler en toute liberté chez nous; nous sommes prêts à accorder à ceux des Romains qui le demanderont l'autorisation d'aller prendre un emploi ou suivre une profession en Italie, comme cela se pratique dans tous les autres pays; enfin nous étudions avec suite les clauses de votre traité de commerce avec

[1] Cf. Armand, 11 décembre, n° 110.

l'Italie pour y adapter notre système douanier et le promulguer soit *motu proprio*, soit en reprenant la négociation du traité de commerce que vous et moi avons déjà entamée. Quant à la suppression des douanes sans compensation, nous n'y avons jamais songé; nous sommes trop pauvres pour cela; c'était à l'adoption de votre tarif, pareil déjà au tarif des douanes d'Italie, que nous faisions allusion quand nous avons parlé d'une suppression de douanes par *motu proprio;* ce travail préparatoire achevé, nous reparlerons de la combinaison, et verrons s'il est mieux de procéder à l'égalité des tarifs douaniers par *motu proprio* ou par traité avec la France.»

L'impression qu'a laissée en moi l'ensemble des trois entretiens que j'ai eus avec le Secrétaire d'État de Sa Sainteté est, Monsieur le Marquis, que la Cour de Rome, et le Cardinal, comme vous voyez, l'a admis, est disposée à s'entendre avec le Gouvernement italien quant aux affaires religieuses, à faciliter les rapports de voisinage avec l'Italie, à se faire, s'il est possible, oublier de cette Puissance. Le Gouvernement pontifical se montre enclin à améliorer la position des sujets du Saint-Père sous les rapports économiques, mais en même temps il paraît résolu à ne pas tolérer les résistances à l'autorité, et il déclare vouloir tenir bon devant l'émeute; il ne céderait la place, le Cardinal l'affirme du moins, qu'à une révolte qui aurait pris les proportions d'une révolution.

Je n'ai pas eu le temps d'être édifié sur les dispositions des membres du Sacré Collège, non plus que sur celles des Romains à tous degrés. Quant à l'aspect de la ville, il est triste; les rues en sont désertes; les hôtels, combles jadis à cette époque, n'hébergent que de rares étrangers; les bruits sinistres sont facilement accueillis; les bulletins du comité romain se multiplient et, par la terreur qu'ils inspirent à cette population timide, créent un Gouvernement dans le Gouvernement; enfin il y a malaise et attente d'un inconnu redoutable.

L'audience du Pape que le Cardinal avait cru pouvoir me faire obtenir pour aujourd'hui a dû être remise à demain. Sa Sainteté se trouvait empêchée à l'heure où elle reçoit par une cérémonie religieuse.

[*P.-S.* — Le Comte de Sartiges a remis au Cardinal Antonelli

le texte de la convention relative à la dette[1], et l'a pressé de prendre les dispositions nécessaires pour le transfert des inscriptions de rentes. Le Cardinal «s'est montré assez ému de cette mise en demeure». Il comptait faire examiner la question par le Ministre du Trésor[2]. «J'ai rappelé à Son Éminence, ajoute le Comte de Sartiges, qu'aucune modification de détails ou de fond ne pouvait être apportée à une convention ratifiée par les Gouvernements de France et d'Italie et insérée au *Moniteur* de l'Empire.»]

3942. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 360.)

Berlin, 19 décembre 1866, 2h 1/2 soir.

Ayant rencontré le Comte de Bismarck à la promenade, j'ai eu avec lui un long entretien[3] dans lequel il ne m'a pas caché que la Prusse ne pouvait s'engager à garantir le pouvoir temporel du Pape et que, dans son opinion, notre projet de convention, du moment où on en retrancherait cette clause, n'avait plus de raison d'être, attendu que les autres dispositions concernant les démarches simultanées ou collectives à faire à Rome ou à Florence pouvaient être concertées par la voie diplomatique.

En ce qui concerne l'autre projet, il est entré dans des explications qui ne m'en font pas espérer le succès, au moins immédiat; j'aurai soin de vous en rendre compte.

Je suis en possession du projet de constitution fédérale[4]; je vous en enverrai demain la traduction.

[1] Cf. Moustier à Sartiges, 11 décembre, n° 43.
[2] Mgr Ferrari.
[3] Cf. Benedetti, 14 décembre, particulière, et Goltz à Moustier, 17 décembre.
[4] Cf. Benedetti, 18 décembre, n° 277 *bis*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3943. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 360, n° 279.)

Berlin, 19 décembre 1866.
(Cabinet, 21 décembre; Dir. pol., 22 décembre.)

[*Déchiffrement*] Comme on l'avait annoncé, le Roi de Saxe a quitté Berlin ce matin pour retourner à Dresde [1], et les Princes de Prusse, en l'accompagnant à la gare, ont tenu à lui témoigner jusqu'à la dernière heure la déférence et les attentions délicates dont on se proposait de le combler.

S. M. Saxonne a eu hier avec le Roi Guillaume un entretien particulier qui a été repris ce matin et s'est prolongé pendant plus d'une heure. Il me revient que les deux Souverains se sont séparés entièrement satisfaits l'un de l'autre, et que le Roi Jean emporterait l'assurance qu'on atténuerait, dans une certaine mesure, les dispositions rigoureuses prises ou projetées à l'égard de la Saxe. On lui aurait manifesté l'intention de lui prouver qu'on désirait sincèrement nouer avec lui des relations d'une mutuelle confiance, et promis de se concerter sur les points qu'il a particulièrement signalés comme devant fixer l'attention des deux Gouvernements. Je suis tenté de croire qu'on a en quelque sorte fixé les bases de ce rapprochement; on a, dans tous les cas, décidé que le Ministre des Affaires étrangères de Saxe, M. de Friesen, qui avait refusé de participer aux conférences des Représentants de la Confédération du Nord, viendrait prochainement à Berlin, assisté du Général Fabrice, pour ouvrir des pourparlers particuliers avec le Cabinet prussien. Dans les négociations qui ont précédé le rétablissement de la paix avec les États de l'Allemagne du Midi, le Gouvernement du Roi Guillaume a mis en avant des prétentions d'une extrême dureté, sur lesquelles il est revenu plus tard sans qu'on ait jamais pu être complètement fixé sur les motifs de ce revirement; on prétend actuellement que la Bavière, notamment, dont il voulait exiger une concession territoriale comprenant une population de neuf cent mille habitants, avait racheté ce sacrifice moyennant la promesse ou l'engagement de

[1] Cf. Benedetti, 18 décembre, n° 276.

s'unir éventuellement à la Prusse [1]. On semble aujourd'hui vouloir user d'un expédient analogue avec la Saxe, ou du moins tous les efforts du Cabinet de Berlin paraissent tendre à établir entre lui et tous les États de l'Allemagne, indistinctement, des rapports d'une solidarité relative. La retraite probable de M. von der Pfordten [2] et celle du Baron de Dalwigk, que quelques journaux dévoués à la Prusse se plaisent à annoncer, constitueraient un double succès de cette politique [3].

Bien que la télégraphie privée ait prétendu le contraire, M. de Bismarck, par un sentiment de délicatesse, s'est abstenu de se trouver à la gare au moment de l'arrivée du Roi de Saxe à Berlin. Mais, S. M. Saxonne ayant daigné le recevoir hier et conférer longuement avec lui des affaires qui intéressent les deux pays, le Président du Conseil s'est joint ce matin aux Princes qui ont reconduit le Roi jusqu'au chemin de fer.

M. de Schulenbourg, qui représentait la Prusse à Dresde avant la guerre, ayant dû, pour se conformer à ses instructions, prendre durant les derniers temps une attitude dont le Roi Jean ne peut avoir perdu le souvenir, on a jugé convenable, pour témoigner des nouvelles dispositions qui animent la Cour de Prusse, de confier ce poste à un nouvel Agent, et M. de Werthern, accrédité en Espagne, a été désigné pour l'occuper à l'avenir [4].

3944. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Orig. Italie, 366, n° 144.)

Florence, 19 décembre 1866.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 25 décembre.)

Le Général Fleury a quitté hier Florence [5] et sera sans doute à Paris avant que cette dépêche ne parvienne à Votre Excellence.

[1] Ce fut l'alliance offensive et défensive secrète du 22 août.

[2] Cf. des Méloizes, 6 décembre. Le 15 décembre, des Méloizes annonçait que Pfordten avait offert sa démission au Roi, qui avait ajourné toute décision jusqu'à son arrivée à Munich.

[3] Le déchiffrement se termine ici.

[4] La nomination de Werthern à Dresde ne fut pas maintenue. Le baron de Landsberg, secrétaire de légation, fut chargé d'affaires à Dresde de décembre 1866 à février 1867.

[5] Cf. Fleury à Napoléon III, télégramme, 16 décembre.

Les informations qu'il a transmises au Gouvernement de l'Empereur, celles qu'il est mieux que personne en mesure de lui donner de vive voix me dispensent d'entrer dans le détail des incidents diplomatiques qui ont précédé l'ouverture des Chambres italiennes. Je me réserve cependant de revenir plus tard sur les différentes phases de la négociation que le Général Fleury a été chargé de diriger, et dont les conséquences ne pourront être sainement appréciées qu'après que le Parlement aura eu l'occasion de se prononcer sur l'attitude récemment prise par le Gouvernement du Roi dans la question romaine.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, tous ceux qui ont un intérêt politique ou seulement un intérêt d'amour-propre à éviter les déclarations explicites, exploitent au gré de leurs désirs ce qu'il peut y avoir d'ambigu dans certaines expressions du discours royal[1]; d'autres, plus disposés à entrer résolument dans la voie de la conciliation avec le Saint-Siège, applaudissent aux paroles respectueuses et modérées que le Ministère a placées dans la bouche du Roi, et veulent y voir un premier pas vers la solution définitive du grand problème qui préoccupe en ce moment la catholicité tout entière. Le Gouvernement assure que, pour qu'il lui soit possible de suivre dans les affaires de Rome une politique conforme aux vœux du Gouvernement de l'Empereur, il est essentiel qu'il ne heurte point de front les opinions ou les préjugés dont on pourrait se faire une arme contre lui; il promet d'être parfaitement correct dans les faits, mais il demande qu'on lui permette de rester un peu énigmatique dans les paroles. La presse modérée applaudit au langage du Roi, elle parle du Saint-Père en termes respectueux, et un grand nombre des articles qu'elle publie seraient on ne peut plus satisfaisants si on ne retrouvait dans tous, ou dans presque tous, une phrase qui subordonne plus ou moins la réconciliation future avec le Saint-Siège à l'accomplissement du *programme national.*

L'attitude et le langage ne sont donc absolument corrects ni dans le Gouvernement, ni dans la presse, ni dans le public; il est cependant incontestable que depuis peu de temps tout le monde

[1] Cf. Malaret, télégramme et dépêche, 15 décembre; Fleury, télégramme, 16 décembre.

en Italie a sérieusement réfléchi sur la question romaine, et que le résultat de ces réflexions a été on ne peut plus favorable aux idées de conciliation que la politique de l'Empereur a toujours cherché à faire prévaloir. A ce point de vue, le discours de la Couronne constitue un notable progrès; il ne dit point tout ce qu'il aurait pu dire; il laisse, sciemment peut-être, la porte ouverte à des interprétations très contradictoires; mais, pris dans son ensemble, il est conciliant et modéré, et en somme aussi satisfaisant qu'il était permis de l'espérer dans les circonstances actuelles.

[Le Commandeur Tonello[1] vient d'adresser au Roi son premier rapport. Ses impressions ne sont pas complètement bonnes. Il n'a obtenu qu'au bout de huit jours l'audience qu'il avait sollicitée du Pape aussitôt après son arrivée. Du moins le Pape s'est-il montré disposé à écouter avec bienveillance les propositions qui pourraient lui être faites.]

Votre Excellence sait sans doute que, dans le dernier entretien qu'il a eu avec le Général Fleury, M. le Président du Conseil a exprimé la crainte que l'Empereur ne songeât à négocier avec diverses Puissances européennes dans le but de les amener à garantir avec lui le territoire pontifical. M. le Ministre des Affaires étrangères m'a, peu de moments après, manifesté les mêmes appréhensions. Si j'ai bien compris son langage, il s'agirait de pourparlers engagés entre la France et la Prusse[2] pour établir les bases d'une combinaison à laquelle les Puissances catholiques devraient plus tard accéder. M. Visconti-Venosta m'a paru n'avoir sur ce point que des informations très vagues; il m'a néanmoins fait connaître quelle serait l'impression du Gouvernement du Roi pour le cas où la France, ne jugeant pas les États du Saint-Père suffisamment protégés par la Convention du 15 septembre, voudrait substituer une garantie européenne ou catholique à celles qui ont été stipulées dans cet acte international. Suivant lui, une pareille mesure n'aurait de raison d'être que si le Gouvernement italien, après notre départ de Rome, s'était montré hostile au Pape ou impuissant à accomplir ses engagements. Dans l'état

(1) Cf. Malaret, télégramme, 8 décembre.

(2) Cf. Moustier à Benedetti, 25 novembre.

actuel des choses, rien ne la rend nécessaire pour la sécurité du Saint-Père; elle blesserait vivement le sentiment national italien, et risquerait de faire naître la situation à laquelle elle aurait pour objet de pourvoir.

Il y a certainement du vrai dans l'opinion exprimée par le Ministre des Affaires étrangères, et, selon moi, il n'y aurait rien à lui répondre si le langage officiel du Gouvernement était de nature à rassurer complètement ceux qui craignent que, dans l'esprit de beaucoup de personnages considérables en Italie, les *aspirations nationales* ou le *programme national*, très conciliables avec l'indépendance spirituelle du Saint-Père, le soient beaucoup moins avec sa souveraineté.

[La dépêche se termine par des nouvelles parlementaires.]

3945. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 19 décembre 1866, 4h 45 soir.

Le Pape, qui m'a reçu ce matin [1], s'est montré rassuré sur le présent, confiant dans l'avenir, reconnaissant des services que lui rend l'Empereur.

Ses derniers mots ont été : « J'ai confiance et j'attends l'Impératrice. »

3946. Le Marquis de Moustier au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Télégr. Copie. Rome, 1033.)

Paris, 19 décembre 1866, 8h soir.

Le langage d'une première audience est toujours gracieux. Les défiances incurables dont nous sommes l'objet et qui se trahissent à chaque occasion nous permettent-elles d'attribuer au mot de confiance relevé par vous dans le discours du Pape toute la valeur que vous aimeriez à lui donner?

[1] Cf. Sartiges, 18 décembre.

Quelques paroles que les convenances rendaient presque nécessaires sauraient-elles suffire pour effacer l'impression du langage tenu en dernier lieu par le Cardinal Antonelli [1] ?

Quel motif sérieux avons-nous de croire que ce langage a cessé depuis six jours de refléter la pensée véritable de la Cour de Rome?

Je vous soumets ces réflexions.

3947. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 281 [2].)

Berlin, 20 décembre 1866.
(Cabinet, 22 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

J'avais exprimé au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères le désir de recevoir communication du projet de pacte fédéral pour la Confédération du Nord. M. de Bismarck, ayant recommandé aux autres membres de la Conférence de n'en rien divulguer, n'a pas cru pouvoir autoriser M. de Thile à accueillir favorablement ma démarche. Je dois toutefois à l'obligeance d'un de mes Collègues, plus expert ou plus heureux, d'avoir eu entre mes mains une copie exacte de cet acte, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction [3].

Ce document est un modèle de médiatisation sans déguisement, et je m'imagine difficilement les dispositions d'un caractère plus rigoureux que M. de Bismarck aurait fait éliminer du premier projet rédigé par les soins de M. de Savigny. Je dois supposer d'autre part qu'on lui en a fait espérer une sensible atténuation, au moins en ce qui le concerne [4], s'il est exact, comme je vous le

[1] Cf. Armand, 13 décembre.

[2] Le texte intégral de cette dépêche, à quelques mots près, a été publié par Benedetti (*Ma Mission*..., p. 210-221).

[3] Cf. Goltz à Moustier, 17 décembre; Benedetti, télégramme, 19 décembre.

[4] La phrase est peu claire. Il faut la rétablir telle qu'elle l'a été, dans son livre, par Benedetti : «Je dois supposer, d'autre part, qu'on a fait espérer au Roi de Saxe une sensible atténuation des conditions les plus rigoureuses, au moins en ce qui le concerne...»

mandais hier [1], que le Roi de Saxe se soit montré satisfait des explications et des assurances qui lui ont été données durant son séjour à Berlin.

Quoi qu'il en soit, aux termes de la Constitution élaborée par le Cabinet prussien, le Gouvernement de la Confédération du Nord se compose de trois pouvoirs, le Conseil fédéral, la Présidence et la Diète. Elle en reconnaît cependant un quatrième, le Généralissime, puisqu'elle lui délègue en certains cas des attributions qui devraient relever de l'autorité exécutive; ainsi le commandant en chef des forces fédérales peut construire, aux frais communs, des forteresses sur tous les points du territoire, proclamer l'état de siège si la sécurité publique est menacée, ordonner d'urgence l'exécution contre tout État récalcitrant. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la présidence et le commandement en chef seront confiés au Roi de Prusse.

La Constitution est fondée sur cette base que la législation et l'autorité fédérales dominent la puissance autonomique de chaque État particulier, et chacune de ses dispositions tend à concentrer la direction suprême des intérêts communs entre les mains de la Prusse.

Tout sujet d'un État confédéré devient citoyen de la Confédération, c'est-à-dire, comme le porte l'article III, qu'il n'y aura plus qu'*un seul indigénat.* La législation fédérale embrasse tout ce qui concerne les intérêts étant ou pouvant être communs. L'article IV contient, à cet égard, une énumération qui comprend tous les services essentiels, à l'exception de l'organisation de la justice et de la police locales. L'armée et la marine de guerre n'y sont pas comprises, et font l'objet de plusieurs dispositions spéciales dont je ferai mention plus loin.

Le Conseil fédéral, qui est appelé à exercer avec la Diète le pouvoir législatif, se composera des Représentants des États confédérés; les voix sont fixées au nombre de quarante-trois, et il en sera attribué dix-sept à la Prusse. Ce Conseil se distribuera en comités permanents et en désignera les membres, à l'exception de ceux de la guerre et de la marine *qui seront choisis par le Généralissime.*

[1] Cf. Benedetti, 19 décembre, n° 279.

La Présidence de la Confédération vient en second rang dans l'ordre des pouvoirs; elle est, comme je l'ai déjà dit, remise à titre perpétuel au Roi de Prusse, qui représentera la Confédération, pourra déclarer la guerre, conclure la paix, négocier des alliances, accréditer des envoyés ou en recevoir, exercer enfin toutes les prérogatives de la souveraineté dans les rapports de la Confédération avec les Puissances étrangères. Comme je l'écrivais avant-hier, les Souverains ou États alliés de la Prusse n'auront donc plus aucun motif pour entretenir à l'étranger des Agents diplomatiques, puisque toute affaire d'intérêt général relèvera de la Puissance fédérale, qui aura elle-même ses organes auprès des autres Cours. Il appartiendra d'ailleurs à l'*autorité présidiale* de convoquer, d'ajourner et de clore le Conseil fédéral aussi bien que la Diète, de promulguer les lois, de veiller à leur exécution, de nommer et de révoquer les employés fédéraux, dont elle recevra le serment. En cas d'exécution et de circonstances impérieuses, le Roi-Président peut, en sa qualité de Généralissime, y procéder sans autre autorisation, et l'exécution peut être conduite jusqu'*au séquestre du pays contre lequel elle est prononcée et de son Gouvernement*. Rien ne semble mettre ces mesures sous le contrôle d'une autre autorité que celle du Souverain de la Prusse; il serait donc seul juge des raisons qui les rendraient nécessaires et des moyens propres à en assurer l'application, sans qu'il soit stipulé aucune garantie pour la souveraineté de ses associés.

La Diète, qu'on avait désignée jusqu'à présent sous la dénomination de *Parlement*, sera élue par le suffrage direct et universel, et, si on en excepte le droit réservé au Président fédéral de l'ajourner ou de la clore, cette assemblée est constituée dans des conditions de nature à donner dans une certaine mesure satisfaction au parti libéral. Les Députés des populations du Nord seront assurément enclins à consacrer la prépondérance de la Prusse pour hâter l'union de tous les États allemands; dans cette prévision, on a tenu peut-être à les disposer favorablement, en leur laissant une latitude plus grande que ne le faisaient prévoir les tendances du Cabinet de Berlin. La Diète, en effet, est investie du droit d'initiative; elle ne peut être dissoute qu'en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral rendu avec l'assentiment du Roi-Président, elle vérifie ses pouvoirs, arrête son règlement, nomme ses

présidents et ses secrétaires. Par une immunité que le Cabinet de Berlin a invariablement contestée à la Chambre des Députés prussiens, aucun de ses membres ne pourra être inquiété à raison de ses votes ou des paroles qu'il aura prononcées au sein de l'Assemblée, et ne devra en répondre que devant elle. L'avenir nous apprendra si le Gouvernement prussien a sagement agi en accordant à l'opinion unitaire et démocratique de si larges concessions. Investie des attributions qui lui sont conférées, la Diète réunit en effet, par son origine autant que par ses pouvoirs, tous les caractères d'un Parlement national, et elle voudra peut-être avant longtemps revendiquer une part plus grande dans le partage de la puissance publique[1]. Il ne sera alloué aucune indemnité aux membres de la Diète; on espère sans doute, au moyen de cette disposition sans analogue en Allemagne, en éliminer les candidats populaires.

Je ne saurais analyser, sans entrer dans des détails qu'il serait superflu de relever, les clauses qui concernent le régime douanier et commercial, les chemins de fer, les postes et les télégraphes; toute cette partie de la Constitution fédérale est conçue dans la pensée manifeste de conférer au Gouvernement prussien la direction de ces divers services et de les soumettre à un système unitaire. La Diète aura à cet égard les pouvoirs les plus étendus, et la Présidence, ou plutôt le Cabinet de Berlin sera chargé d'assurer l'entière exécution de ses ordres dans toute l'étendue de la Confédération. Ce qu'il importe de noter, c'est qu'il est institué une caisse fédérale dans laquelle devront être versés tous les revenus provenant des douanes, de certains impôts de consommation, des postes et des télégraphes. Je dirai tout à l'heure quel en sera l'emploi. En me réservant de vous faire part, sous le timbre de la Direction des Consulats, de tout ce qui touche au Zollverein et aux relations commerciales comme à la navigation, j'ajouterai seulement ici que tous les Gouvernements confédérés devront s'engager

[1] Le texte publié par Benedetti contient ici un court paragraphe, qui ne se trouve pas dans l'original : «Pour devenir exécutoires, ses résolutions toutefois devront être également votées par le Conseil fédéral ou par le Gouvernement prussien, qui exercera dans la seconde de ces deux Assemblées une prépondérance incontestée, et cette disposition les couvre d'avance contre les empiètements de la représentation élective.»

à organiser et à administrer d'après un plan uniforme leurs chemins de fer respectifs comme s'ils constituaient un seul réseau. Il sera publié, à cet effet, des règlements obligatoires pour tous les associés, et la Confédération, qui se réserve de construire les lignes nécessaires à la défense commune, aura le droit de contrôler les tarifs, et même celui de les réduire. Je ne comprends pas comment on réussira à concilier cette dernière disposition avec le respect de la propriété privée. Une clause particulière met les voies ferrées à la disposition de l'autorité militaire, moyennant une rétribution réduite, en cas de guerre. Les postes et les télégraphes seront placés sur tout le territoire fédéral dans les attributions de l'autorité présidiale, qui aura le *droit* et le *devoir* de veiller au maintien de l'union et de l'uniformité dans toutes les branches de cette double administration. Les employés lui devront obéissance, et cette obligation sera insérée dans le serment. Elle nommera d'ailleurs tous les fonctionnaires supérieurs de ces services, ceux notamment qui seront chargés de l'inspection, lesquels auront à lui prêter directement le serment de soumission.

La navigation marchande de tous les États associés sera considérée comme appartenant à la même Puissance; elle arborera le même pavillon, noir, blanc et rouge. Je reviendrai sur ce chapitre dans la dépêche que je consacrerai à la partie commerciale.

J'arrive aux dispositions qui se réfèrent à la marine de guerre et à l'armée. Vous aurez remarqué, Monsieur le Marquis, que, dans les chapitres antérieurs, le projet du Cabinet prussien admet, en se réservant la haute main sur toute chose, la compétence du Conseil fédéral et de la Diète; il résout plusieurs questions et en abandonne d'autres à l'examen de l'une ou de l'autre de ces deux assemblées. Pour ce qui concerne l'organisation et le commandement des forces fédérales de terre et de mer, il ne laisse au contraire aucun point en suspens. Il déclare que les lois et les règlements qui régissent la matière en Prusse entreront de plein droit en vigueur dans toute la Confédération par la promulgation du pacte constitutionnel. Il délègue en même temps le pouvoir suprême le plus étendu au Roi de Prusse, en lui conférant la dignité de Généralissime. Ainsi les effectifs, l'armement, l'instruction, l'organisation des corps, tout relèvera du Roi Guillaume et sera réglé conformément au régime militaire de la Prusse. Ainsi,

tout Allemand du Nord est soumis au service et ne peut se faire exonérer; il appartiendra pendant huit ans à l'armée active, et durant les cinq années suivantes il fera partie de la Landwehr. L'effectif de paix est fixé à un pour cent de la population. L'ensemble des forces de terre de la Confédération formera une armée unique; elle sera placée, en temps de guerre et de paix, sous les ordres du Généralissime; le devoir de lui obéir sera libellé dans le serment que les troupes seront tenues de lui prêter.

Sans qu'il soit rien indiqué d'une manière précise, il résulte de ces dispositions que, en se conformant sous tous les rapports à la législation militaire de la Prusse, chaque État lève, instruit, administre, sous la direction du Général en chef, son contingent particulier, quelle qu'en soit l'importance. Les hommes ne seront pas dispersés dans les différents corps sans distinction de nationalité, mais l'étendue des pouvoirs accordés au Généralissime ne laisse rien subsister de plus de l'autonomie militaire des États associés. Le Roi de Prusse, en cette qualité, n'est pas seulement tenu et autorisé à veiller à ce que toutes les troupes qui composeront l'armée fédérale aient leurs effectifs au complet et en état d'entrer en campagne, à exiger que chacun remplisse strictement les obligations qu'il a contractées : il fixe en outre l'effectif des contingents; il désigne les garnisons, c'est-à-dire qu'il lui est permis de faire cantonner, par exemple, les Saxons dans les Mecklembourgs et les Mecklembourgeois, sinon des Prussiens, en Saxe; il ordonne la mise de tout ou partie de l'armée fédérale sur le pied de guerre; il a seul le droit de nommer les officiers généraux, de choisir les commandants des places fortes, les officiers commandant en chef chaque contingent, et ceux auxquels on aurait à confier le commandement d'un corps composé de troupes appartenant à plusieurs contingents, avec l'entière liberté de choisir dans tous les corps indistinctement les officiers auxquels il lui plaira de confier ces charges diverses, *soit dans l'armée prussienne, soit dans le service de la Confédération* (textuel). Ainsi le Roi ne se réserve pas seulement le droit de nommer le général commandant l'armée saxonne ou le contingent oldenbourgeois : il aura en outre celui de placer un officier prussien, ou de toute autre origine, à la tête de ces troupes. Une clause particulière (article 63) porte que, sauf convention contraire, les Princes confédérés nomment les officiers de leurs

contingents respectifs sous la restriction prévue par la Constitution.

Le budget de l'armée fédérale sera commun comme l'armée elle-même, et c'est à cet effet qu'on a constitué la caisse dans laquelle seront versées les perceptions du Zollverein et des autres revenus. Cette caisse, confiée aux soins et placée pour ses recettes comme pour ses dépenses sous le contrôle particulier de fonctionnaires relevant de l'autorité présidiale, aura à satisfaire à tous les besoins réglementaires des divers contingents; mais chacun des États associés devra de son côté contribuer aux charges collectives, en mettant chaque année à la disposition du Général en chef une somme de deux cent vingt-cinq thalers (843 fr. 75) multipliée par le chiffre de son contingent de paix. En cas d'insuffisance, il y sera pourvu par tous les Confédérés proportionnellement à leur population, et, ne voulant rien abandonner au mauvais vouloir des mécontents, on a décidé que cette contribution sera levée, au fur et à mesure des besoins, par les soins de l'autorité présidiale. S'il y a des excédents au contraire, ils resteront acquis à la caisse fédérale. Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, tout a été soigneusement prévu; la direction, le commandement, la surveillance demeurent, sans restriction, aux mains de la Prusse; les dépenses seulement sont réparties entre tous les Confédérés avec une parfaite équité.

La marine militaire des États limitrophes de la Mer du Nord ou de la Baltique constituera la marine de guerre de la Confédération et sera, comme l'armée de terre, placée sous le commandedement de la Prusse. Le Roi aura, sur cette partie des forces publiques, des pouvoirs illimités; il pourvoira à son organisation, il nommera les officiers et les fonctionnaires de tout rang qui auront à lui prêter serment, de même que les hommes d'équipage. Comme pour reconnaître la délégation qui lui sera faite par ses associés, la Prusse voudra bien déclarer les ports de Kiel et de la Jahde ports de guerre fédéraux. Les dépenses nécessaires pour les établissements qu'il conviendra d'y créer en les affectant à leur nouvelle destination seront naturellement prélevées sur la caisse fédérale. Toute la population maritime de la Confédération, y compris les mécaniciens et les ouvriers de marine, est tenue de servir.

Le service consulaire sera réuni et placé sous l'autorité présidiale, qui nommera les Consuls dans tous les pays étrangers. Les Consulats particuliers des États confédérés seront supprimés dès que l'organisation des consulats fédéraux sera assez avancée pour offrir les garanties désirables.

La Cour suprême des trois villes hanséatiques siégeant à Lubeck est désignée pour connaître, en premier et dernier ressort, de tout attentat contre la sûreté de la Confédération.

Les différends entre les États confédérés ou leurs autorités seront soumis à la décision du Conseil fédéral; les conflits constitutionnels seront vidés par la voie législative.

Dès que la constitution de la Confédération aura été définitivement arrêtée, ses rapports avec les États du Midi seront réglés au moyen de traités particuliers qui seront soumis à la sanction de la Diète.

Tels sont, en substance, Monsieur le Ministre, les arrangements que la Prusse offre à ses associés; quel que soit le jugement qu'on en porte, ils ne surprendront personne : l'œuvre est de tout point conforme à la pensée qui l'a suggérée.

3948. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Confidentielle. Déchiffrement. Prusse, 360 [1].)

Berlin, 20 décembre 1866.
(Cabinet, 22 décembre.)

Le hasard m'a mis hier dans une rue de Berlin en présence de M. de Bismarck [2], qui se livrait à l'exercice de la promenade qui lui est recommandée par ses médecins, en attendant le moment de la réunion des Représentants des États du Nord. Après avoir échangé avec lui quelques mots qui ont été, de sa part, plus courtois encore que de la mienne, et ne croyant pas que le lieu

[1] Cette dépêche est résumée avec quelques citations par É. Ollivier (t. IX, p. 141-142).

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 19 décembre.

fût bien choisi pour ouvrir une conversation sérieuse, je voulus prendre congé du Président du Conseil; mais il a jugé opportun de m'exprimer ses regrets de n'avoir pu me recevoir jusqu'à présent, et nous fûmes ainsi conduits à nous expliquer sur l'objet des négociations que j'ai été chargé de suivre avec le Gouvernement prussien.

Le Comte de Bismarck essaya tout d'abord de prétendre que les observations qu'il avait chargé le Comte de Goltz de vous soumettre avaient dû vous édifier entièrement sur l'étendue et le caractère du concours que la Prusse était en mesure de nous prêter à Rome et à Florence [1]. Je lui fis remarquer que ces observations ne vous avaient pas paru cependant exclure une entente conventionnelle, et que, conformément à vos instructions, j'étais prêt, comme je lui en avais exprimé le désir, à conférer avec lui. S'expliquant plus complètement, le Président du Conseil me répondit que le Gouvernement du Roi ne saurait prendre l'engagement de garantir le pouvoir temporel du Saint-Père, et qu'il se voyait par conséquent obligé de décliner l'article premier de notre projet de convention [2]. Développant les motifs qui lui en faisaient un impérieux devoir, il allégua l'impossibilité où se trouverait la Prusse de participer par l'emploi de la force au maintien ou au rétablissement de la souveraineté du Pape; il rappela que, à côté de huit millions de catholiques, il y avait, dans le Nord de l'Allemagne, vingt millions de protestants qui seraient surpris du rôle que le Gouvernement du Roi jouerait dans une semblable éventualité; il invoqua enfin la ferme résolution du Cabinet tout entier, qui, d'accord avec Sa Majesté et l'opinion publique, désirait préserver de toute atteinte les bonnes relations nouées avec l'Italie. Suivant le Comte de Bismarck, l'obligation de contribuer à la conservation de l'autorité du Gouvernement pontifical, même dans le cas où elle serait menacée par des démonstrations auxquelles le Cabinet de Florence serait totalement étranger, constituerait par elle-même un acte d'intervention diplomatique précédant éventuellement une intervention armée, et l'Italie serait fondée à y voir un procédé malveillant, sinon un

[1] Cf. Moustier, confidentielle, 9 décembre.

[2] Cf. Goltz à Moustier, 17 décembre.

acte d'hostilité dont la Prusse assumerait gratuitement la responsabilité[1]. Le Président du Conseil a distingué entre la situation de la France et celle de la Prusse; il a admis que les précédents et des considérations de tout ordre pouvaient nous donner le droit et, en certains cas, nous créer même le devoir d'assister le Pape, mais il a maintenu que des raisons non moins impérieuses commandaient au Gouvernement du Roi de se borner à n'user qu'à titre amical de l'influence que les circonstances lui permettaient d'y exercer.

J'ai expliqué à mon tour que Votre Excellence, secondant les intentions de l'Empereur, s'était empressée de tenir compte dans une juste mesure des appréciations que notre rédaction avait suggérées au Cabinet de Berlin, mais que vous étiez cependant demeuré convaincu que la Prusse reconnaissait avec nous la convenance de réunir nos efforts, en vue d'exercer une médiation amie entre le Pape et l'Italie et d'en déterminer la portée dans un acte conventionnel; que dans ce but, et suivant la manière de voir que vous a exposée le Comte de Goltz, vous avez précisé les améliorations qu'il était important de recommander à l'attention de la Cour pontificale et sur lesquelles il convenait de nous mettre préalablement d'accord, que vous m'aviez confié le soin de les soumettre à son examen, et que j'attendais qu'il voulût bien en conférer avec moi. J'ai ajouté que, en insérant dans l'article premier la garantie qu'il s'agit d'offrir au Saint-Père, vous aviez eu en vue de déterminer Sa Sainteté à accueillir favorablement les conseils des deux Cours, et que le Gouvernement de l'Empereur s'était persuadé que, en procédant de la sorte, on ne rendrait pas moins un service utile à l'Italie qu'au Saint-Père; que vous étiez fort éloigné d'ailleurs de méconnaître le droit de la Prusse de peser soigneusement l'étendue des engagements qu'elle aurait à contracter, et que nous étions prêts à fixer ce point essentiel, soit dans la convention elle-même, soit dans un acte séparé.

Revenant sur les arguments qu'il avait déjà invoqués, le Président du Conseil s'est borné à me démontrer que la Prusse ne saurait promettre un concours qu'elle ne pouvait prêter à aucun degré en *garantissant* au Pape son pouvoir souverain, et qu'une stipulation

[1] Cf. Malaret, 19 décembre.

de cette portée ne devait pas trouver place dans un acte conventionnel, du moment où elle ne lierait pas l'une des parties.

J'ai répondu au Comte de Bismarck qu'il ne serait pas impossible de combiner une rédaction propre à concilier toutes ces appréciations, et je lui ai offert de me réunir en conférence avec lui pour fixer du moins les points sur lesquels nous pourrions nous mettre d'accord et arrêter les termes de la convention.

Le Président du Conseil s'est placé alors à un autre point de vue; il a exposé que la forme dans laquelle nous proposions de déterminer les conditions de notre entente ne répondait plus à son objet, du moment où on n'aurait plus à stipuler en termes explicites l'unique engagement réciproque qu'il s'agissait de consacrer; selon lui, si les deux Cabinets ne doivent rien garantir et leur intention se réduire à interposer leurs bons offices, il devient superflu de signer une convention, et ils peuvent s'entendre par la voie diplomatique pour donner à leurs Agents respectifs à Florence et à Rome des instructions identiques. Le Comte de Bismarck en est venu ainsi à me dire sa pensée tout entière. Il n'est pas d'avis, en somme, que la Prusse puisse et doive intervenir activement en Italie pour assurer au Pape le libre exercice de ses droits souverains; il est prêt à se concerter avec nous pour employer l'influence du Gouvernement du Roi à rapprocher la Cour pontificale et le Cabinet de Florence, mais il ne juge opportun, pour obtenir ce résultat, ni de prendre aucun engagement, ni de compromettre les rapports qu'il entretient avec le Gouvernement italien.

J'ai représenté au Président du Conseil que nos négociations ont été placées dès l'origine sur un autre terrain et accueillies à Berlin dans d'autres dispositions; que nous avions été portés à croire que la Cour de Prusse désirait comme nous faire usage, pour en assurer le succès, des moyens efficaces qu'elles comportaient, et que je ne pouvais me dissimuler que les démarches des Représentants des deux Gouvernements en Italie resteraient infructueuses si elles n'étaient dictées par un accord solennel destiné à démontrer la ferme résolution d'atteindre le but qu'on se propose; j'ai dit encore que le Gouvernement de l'Empereur n'était pas moins disposé, toutefois, à prendre en sérieuse considération les exigences que les circonstances ont créées au Cabinet de Berlin, et

IMPRIMERIE NATIONALE.

à éviter notamment tout ce qui pourrait troubler le caractère intime des rapports qui l'unissent à celui de Florence.

Je n'entrerai pas, Monsieur le Marquis, dans de plus longs détails; j'ai fait, pour décider le Comte de Bismarck à revenir sur sa manière de voir, les efforts les plus énergiques, bien que le lieu où nous nous entretenions ne s'y prêtât guère, et je ne saurais vous laisser ignorer que je l'ai quitté avec la conviction que son parti est irrévocablement pris. Je suis d'autant plus tenté de le croire que les opinions qu'il m'a exprimées lui sont évidemment personnelles, et il est à présumer qu'il n'a rien négligé, s'il en a été besoin, pour les faire partager par le Roi. Nous ne saurions donc espérer qu'il pourrait encore modifier son sentiment. Il s'est d'ailleurs défendu d'avoir exercé une action quelconque sur les dispositions qu'il a trouvées à Berlin au moment de son retour, et il m'a déclaré que, si le langage du Comte de Goltz vous a conduit à former des conjectures erronées, cet Ambassadeur a certainement méconnu les intentions de son Gouvernement, puisqu'il n'y a jamais été autorisé par ses instructions.

« Le Comte de Goltz, m'a dit le Président du Conseil, a sans doute cédé à Compiègne au désir de ne pas déplaire à l'Empereur, autant qu'à la vaine satisfaction de concourir à la rédaction d'un traité. »

3949. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Déchiffrement. Mémoires et documents, Hollande, 149.)

Berlin, 20 décembre 1866.

Je vous rends compte dans une dépêche confidentielle d'un entretien que j'ai eu hier, dans la rue, avec le Comte de Bismarck, au sujet de Rome. Nous avons également échangé quelques mots sur le projet de traité d'alliance[1]. A cet égard le Président du Conseil m'a tenu un langage nouveau.

Compromettez-vous, m'a-t-il dit, et nous pourrons ensuite mieux apprécier comment il conviendra de procéder. Je lui ai

[1] Cf. t. XII, p. 116, note 1; Benedetti, particulières, 17 et 20 novembre.

demandé de vouloir bien s'expliquer. M. de Bismarck, développant sa pensée, m'a représenté que le Roi ne saurait se retirer de Luxembourg sans y être déterminé par des circonstances nouvelles; que nous devrions par exemple provoquer dans le Duché des pétitions sollicitant l'affranchissement de la forteresse par la retraite de la garnison prussienne. Je lui ai fait remarquer que nous ne saurions prendre une pareille initiative avant d'être fixés sur les intentions définitives du Roi; que notre rédaction comprenait une clause non moins essentielle, celle qui avait l'alliance pour objet; que nous ne pouvions, d'autre part, nous engager sans garantie dans des manifestations de nature à amener des conflits regrettables entre les troupes du Roi et la population de Luxembourg; que nous n'aurions au contraire plus rien à redouter, et qu'il nous serait aisé de nous entendre sur la conduite que nous aurions de part et d'autre à tenir à La Haye et dans le Luxembourg si, procédant préalablement à la signature du traité, nous consacrions l'entente intime et durable des deux pays. Le Comte de Bismarck m'a répondu qu'il avait employé quatre ans à arracher au Roi une déclaration de guerre contre l'Autriche, et qu'il ne pouvait le décider, sans y employer beaucoup de soin, à servir à l'Empereur le Luxembourg sur un plat d'argent.

J'ai répliqué que, puisque nous étions encore loin du moment où nous pourrions nous mettre d'accord, il me paraissait d'autant plus convenable d'avoir une conversation dans laquelle il me ferait part de ses idées sur la manière dont il conviendrait, selon lui, de procéder et qu'il venait de m'indiquer. Le Président du Conseil a évité d'accueillir mon ouverture; il m'a entretenu de sa santé, qui ne semblait pas bien ébranlée, des travaux que lui impose la Constitution de la Confédération du Nord (1), et je présume que, sous le prétexte qu'il a trouvé hier l'occasion de se rencontrer avec moi, il ne s'empressera pas de me donner le rendez-vous qu'il m'avait fait annoncer par M. de Thile (2).

En parcourant la dépêche que je vous adresse avec le projet de Constitution fédérale (3) et que je me permets de recommander à

(1) Cf. Benedetti, 18 décembre, n° 277 *bis*.
(2) Cf. Benedetti, confidentielle, 14 novembre.
(3) Cf. Benedetti, 20 décembre, n° 281.

votre attention, vous pourrez cependant vous convaincre que le temps ne lui fait pas défaut pour élaborer soigneusement une œuvre considérable. Je ne saurais, pour ce qui me concerne, que me renfermer dans l'abstention dont je crois utile, comme je vous l'ai écrit, de faire ma règle de conduite.

3950. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 80[1].)

Munich, 20 décembre 1866.
(Cabinet, 22 décembre 1866; Dir. pol., 13 avril 1867.)

[M. de Pfordten se considère comme démissionnaire, bien que le Roi n'ait pas encore accepté sa démission[2], et la nomination du Prince de Hohenlohe est toujours considérée comme l'issue probable de la crise. Celui-ci a fait l'exposé de ses idées politiques dans un discours prononcé en août devant la Chambre des Pairs[3].]

M. de Hohenlohe y rend hommage aux sentiments du peuple français, «trop élevés et trop nobles pour prendre ombrage de la constitution d'une Allemagne unifiée». Il proteste en même temps avec force contre toute idée d'une alliance avec la France. Considérant enfin l'entrée de la Bavière dans la Confédération du Nord comme le plus sûr moyen de sauvegarder son indépendance et les intérêts de sa dynastie, il insistait pour que des négociations fussent immédiatement engagées en vue d'obtenir les meilleures conditions possibles alors que tout était en voie de formation et que la constitution de l'Allemagne du Nord n'était pas encore définitivement arrêtée.

Aujourd'hui, il concède que, les circonstances se trouvant changées sous ce dernier rapport, il lui faille, selon son expression, «mettre de l'eau dans le vin», mais il maintiendrait,

(1) En tête, note au crayon : «Transmettre à Berlin et Vienne.»

(2) Cf. p. 307, note 2.

(3) A propos de la discussion du projet de loi concernant l'indemnité de guerre réclamée par la Prusse, dans la séance du 31 août 1866. Le texte du discours de Hohenlohe a été reproduit dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 223-227).

m'assure-t-on, son objectif, qui serait toujours l'entrée de la Bavière dans la Confédération du Nord. On ne comprend pas trop, s'il en est ainsi, en quoi son programme primitif serait modifié, si ce n'est probablement quant à l'époque à laquelle se consommerait le sacrifice de l'autonomie bavaroise.

[M. de Pfordten est convaincu que le Prince de Hohenlohe, s'il avait la responsabilité du pouvoir, s'inspirerait avant tout de l'intérêt du pays, qui veut rester bavarois. Le Vicomte des Méloizes en est moins convaincu, et rappelle que le Prince de Hohenlohe n'est devenu bavarois que par accident.]

3951. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Rome, 1033.)

Rome, 20 décembre 1866, 11h 30.

Le discours du Pape au Général de Montebello était tenu dans un moment de consternation, et le langage du Cardinal Antonelli à M. Armand était plein d'irritation. Dans leur esprit, ils étaient livrés par nous à ce qu'ils appellent la Révolution. Nos troupes sont parties, le peuple est resté calme et soumis, le Gouvernement reste debout et à son aise, l'argent apporté a fait baisser la rente, les vingt millions obtenus par nous de l'Italie la ramèneront au pair, des bruits d'équilibre financier que la France. . . . . avec le concours des Puissances catholiques à l'avenir du Saint-Siège et qui sont avidement recueillis au Vatican (1), l'attitude sympathique des Représentants de toutes les Puissances, l'affirmation par la presse du voyage de l'Impératrice, la bonne santé du Saint-Père, la santé améliorée du Cardinal Antonelli, la splendeur même d'un beau soleil après huit jours de bourrasques, voici, Monsieur le Ministre, les motifs qui, dans cette Cour aux impressions mobiles, ont fait qu'à la consternation de la semaine dernière a succédé la confiance d'aujourd'hui (2).

(1) *Sic.* Le déchiffrement est évidemment fautif.

(2) Cf. Sartiges, télégramme, et Moustier à Sartiges, télégramme, 19 décembre.

3952. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Orig. Autriche, 493, n° 157 [1].)

Vienne, 20 décembre 1866.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 28 décembre.)

[Le commencement de la dépêche se rapporte aux affaires de Hongrie.]

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le mémoire écrit par notre Consul général à Francfort sur les Gouvernements du Sud de l'Allemagne que vous avez eu l'obligeance de me communiquer [2]. Ce travail m'a frappé par la justesse des appréciations, et je crois que rien n'est plus exact que le tableau des hésitations de tous ces Cabinets habitués à trouver jadis une direction supérieure et aujourd'hui livrés à eux-mêmes en quelque sorte bon gré mal gré. Cependant, je crois devoir révoquer en doute, jusqu'à preuve manifeste du contraire, l'existence des traités secrets que le Wurtemberg, la Bavière et la Hesse grand-ducale seraient censés avoir conclus avec la Prusse, sous la pression des occupations militaires. Il peut y avoir eu des pourparlers confidentiels, des assurances secrètes échangées à Berlin entre M.M. de Pfordten et Varnbüler et M. de Bismarck, mais des indices assez significatifs semblent prouver que l'on n'est pas allé jusqu'à signer des traités. Cette réserve n'infirme pas d'ailleurs les observations fort judicieuses de l'auteur du mémoire; elle donne seulement plus de poids à l'éventualité qu'il pressent pour le cas où ces États trouveraient le point d'appui qui leur manque, et croiraient de leur intérêt de ne pas se fondre dans l'hégémonie prussienne.

Les préoccupations que leur cause l'isolement se manifestent à chaque instant, et leurs Représentants à la Cour de Vienne [3] y font sans cesse allusion dans leurs rapports avec le Ministre des Affaires étrangères. Quelques-uns d'entre eux vont même jusqu'à lui reprocher de n'en pas tenir assez compte, et de ne rien faire

[1] En tête, note au crayon : «Transmettre un extrait à Berlin.»

[2] Cf. Rothan, 27 novembre.

[3] Les représentants de la Bavière, de la Hesse grand-ducale et du Wurtemberg à Vienne étaient MM. de Bray-Steinburg, de Gagern et de Thumb-Neubourg.

pour encourager leur organisation en corps collectif ou fédéral. M. de Beust m'a parlé de cette circonstance et a tenu à me donner les raisons de son attitude passive. Avant de s'avancer, il veut savoir au juste à qui il s'adresse et quel peut être le résultat final de ses démarches. Ce qu'il veut éviter à tout prix, c'est d'essuyer un échec en encourageant un mouvement qui n'aboutirait pas et n'aurait d'autre effet que de rendre encore plus tendus les rapports de l'Autriche et de la Prusse. En ce moment, les États du Sud sont indécis et ne savent pas ce qu'ils veulent; l'incertitude qui règne encore sur les destinées et même sur l'organisation de la Confédération prussienne fait qu'ils ignorent s'ils doivent s'en rapprocher ou s'en éloigner. Quelle que soit d'ailleurs leur dernière résolution, il est évident que les conseils du Cabinet de Vienne n'auraient aujourd'hui ni le pouvoir de l'inspirer ni celui de la modifier. L'Autriche est encore trop près de ses défaites, et, bien qu'elle se sente beaucoup plus forte qu'on ne la juge au dehors, il ne lui convient pas de faire entendre sa voix jusqu'au jour où elle pourra parler comme elle le doit. D'ailleurs, ajoute M. de Beust, il ne se rend pas bien compte de ce besoin d'appui et de direction dont parlent sans cesse les Gouvernements du Sud. En quoi et contre qui veulent-ils être appuyés? Personne ne les attaque. Ils en sont aujourd'hui avec la Prusse à des rapports qui excluent toute idée de menace; l'Autriche, à coup sûr, ne peut les effrayer puisqu'ils la jugent complètement abattue; la France ne peut leur inspirer aucune inquiétude, d'abord parce qu'elle ne pense pas [à] attaquer l'Allemagne, et ensuite parce que, si jamais la guerre s'allumait, ce serait en Prusse et non chez eux. D'un autre côté, ils ne savent pas encore où les appellent leurs intérêts et les vœux de leurs populations; pourquoi leur faudrait-il une direction? On dirige ceux qui marchent, on ne dirige pas ceux qui attendent ou balancent. Il faudrait d'ailleurs avoir leur confiance, leurs sympathies, leur déférence, sinon leur soumission, pour les diriger. L'état actuel est un état logique, c'est une phase d'expectative qui est la conséquence nécessaire des faits qui se sont accomplis. L'Autriche, dégagée de tout lien, libre de toute obligation, ne s'inspirera désormais que des intérêts qui lui sont propres, et elle attendra, pour appuyer ou pour diriger ses voisins, que ceux-ci se fassent une idée précise de l'appui et de la

direction qui leur conviennent. Cette dernière phrase, Monsieur le Marquis, me paraît résumer la politique de M. de Beust. Les choix qu'il vient de faire pour les Légations de Stuttgart et de Munich lui ont été dictés, d'après ce qu'il m'a dit, par une pensée analogue. Il a nommé en Wurtemberg le Comte de Chotek, en Bavière le Comte de Trauttmansdorff, avec l'ordre de s'y montrer sympathiques, mais calmes et peu remuants, spectateurs plutôt qu'acteurs, tenant bonne maison, recevant, appelant tout le monde chez eux sans distinction de partis, de manière à se mettre à la portée de tous, sans être obligés d'aller chercher personne. Rien n'est plus sensé assurément que cette attitude réservée dans les circonstances présentes, mais tout le succès de ce système repose sur la réorganisation des forces intérieures de l'Empire. Si l'Autriche est assurée de guérir promptement les maux qui l'ont perdue, si son Gouvernement pressent déjà l'heure où ses forces affaissées ou latentes auront recouvré leur vitalité, il fait bien de l'attendre avant de se montrer; mais, si au contraire le temps travaille contre lui, l'attente n'est plus qu'un progrès vers la ruine.

Je terminerai ma correspondance, déjà trop longue peut-être, en parlant à Votre Excellence des nombreuses rectifications que la *Gazette de Vienne* publie maintenant presque tous les jours. Il est évident que c'est un système nouveau par lequel le Gouvernement veut contrebalancer les perfidies de la presse qui lui est hostile. Chaque fausse nouvelle, chaque appréciation inexacte, chaque rumeur non fondée reçoit le soir même ou dans les vingt-quatre heures son démenti ou sa rectification, et le journal officiel ne craint pas de signaler à son tour à l'indignation du pays ceux dont il surprend les relations *profitables* avec les Gouvernements étrangers.

On avait répandu des bruits alarmants sur la santé de l'Empereur, pendant son séjour à Compiègne; le soir même la *Gazette de Vienne* rétablissait la vérité.

On avait rendu un compte inexact et habilement dénaturé des paroles prononcées par M. de Beust en signant le traité de commerce [1]. Le sens de son discours a été immédiatement rétabli.

[1] Le traité de commerce avec la France. Cf. Gramont, télégramme, 11 décembre, et la note.

On avait enfin annoncé mon rappel et mon remplacement dans un but facile à comprendre; la nouvelle en a été également démentie, à mon insu, et d'une manière des plus flatteuses.

En un mot, le Gouvernement, sortant de la torpeur traditionnelle dans laquelle il vivait jadis, prend désormais une part plus active au mouvement et à la lutte des opinions. Tout le monde, sous ce rapport, même ses adversaires, paraît lui en savoir gré.

3953. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Particulière. Orig. Autriche, 493.)

Vienne, 20 décembre 1866.

A la suite de plusieurs conversations avec M. le Baron de Beust, il m'a paru nécessaire de les résumer et de vous écrire à ce sujet, afin que Votre Excellence puisse en faire connaître la substance à Sa Majesté. Ces entretiens ayant été dépourvus de tout caractère officiel, je prie Votre Excellence de vouloir bien considérer cette partie de ma correspondance comme toute confidentielle.

Je crois être certain que M. le Baron de Beust reçoit fréquemment des informations intimes qui n'émanent pas de l'Ambassade d'Autriche; ces rapports se succèdent périodiquement et paraissent embrasser jusqu'aux moindres détails de ce qui se passe soit à Paris, soit ailleurs. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour Votre Excellence de connaître la manière dont la situation actuelle s'y trouve appréciée. Vous voudrez bien, Monsieur le Marquis, ne pas perdre de vue, en lisant ce qui suit, que je cite des rapports étrangers, qui touchent à des sujets qui me sont pour la plupart inconnus et sur lesquels je n'ai, en ce qui me concerne, aucun avis à donner.

Voici le résumé des impressions que cette correspondance confidentielle paraît chercher à faire prévaloir auprès du Cabinet de Vienne.

«On conseille au Baron de Beust de mettre plus de réserve dans les tendances de sa politique vers un rapprochement avec la France; les avances qu'il ferait en ce moment seraient mal accueillies, ou tout au moins froidement traitées, parce que le

Gouvernement français est fortement engagé dans une voie contraire et tient à rester avec la Prusse dans une grande intimité de relations. Depuis le refus opposé par M. le Comte de Bismarck aux demandes de territoire que M. Benedetti aurait été chargé de lui faire à Nikolsbourg, le Gouvernement français, tout en renonçant à soutenir ses premières prétentions, garderait cependant l'espoir que la Prusse finira par lui accorder quelque concession pour compenser l'abandon du premier programme de la lettre de Sa Majesté à M. Drouyn de Lhuys [1]. Bien que ces demandes de territoires ne soient pas consignées dans un document officiel, elles n'en auraient pas moins été l'objet de longues discussions dans lesquelles le Cabinet de Berlin se serait montré toujours courtois et amical dans la forme, mais toujours inflexible dans le fond [2]. Jusqu'à ce que le Gouvernement français ait obtenu quelque chose ou acquis la conviction qu'il n'y a rien à obtenir, il ne s'éloignerait à aucun prix de la Prusse, et les avances de l'Autriche ne feraient que le gêner dans ses mouvements. Les dispositions du Gouvernement français à l'égard des deux Puissances auraient été fidèlement réflétées par la différence du traitement fait aux deux Ambassadeurs à Compiègne, non point sous le rapport des prévenances, car en cela l'accueil de Leurs Majestés ne laisse jamais rien à désirer, mais au point de vue politique. M. de Goltz, fréquemment appelé dans le Cabinet de Sa Majesté, aurait passé de longues séances avec les Ministres de l'Empereur. M. le Prince de Metternich, au contraire, n'aurait pas réussi à provoquer sur les affaires politiques une conversation de quelque durée. La politique de l'Empereur inclinerait ouvertement vers la Prusse, et ce serait peine perdue que de chercher aujoud'hui à se jeter en travers de ce courant.»

Après cet exposé de ses idées et de ses observations, le correspondant conseille au Baron de Beust de laisser s'accomplir le mouvement dont il lui rend compte, et de ne pas se rendre *importun* par des offres d'amitié qu'on ne lui demande pas et qui ne sont pas bien accueillies. Il le prévient que sa personne a cessé

[1] La lettre du 11 juin.

[2] M. le Baron de Beust tient les mêmes informations de source prussienne, et tout ce qui s'est passé à Nikolsbourg lui est connu par le récit qu'en aurait fait M. le Comte de Bismarck lui-même. (*En note dans le texte.*)

d'être agréable, qu'on l'a représenté comme un brouillon intempestif dont les mouvements pouvaient faire échouer la combinaison que poursuit le Cabinet des Tuileries et qui repose sur un parfait accord avec la Prusse.

J'ai des raisons de croire, Monsieur le Marquis, que le Baron de Beust, sans ajouter à ces informations une foi entière, ne laisse pas cependant que de s'en préoccuper.

Dans tous les cas, elles ne sont pas de nature à influer d'une manière fâcheuse sur sa conduite politique, car je sais de source certaine qu'une partie des idées de son correspondant ont été déjà développées et discutées devant lui, il y a environ un mois, et déjà à cette époque il a répondu qu'à ses yeux l'Autriche devait, avant d'offrir son amitié, s'occuper de lui donner de la valeur, et que, cela une fois réalisé, il lui serait facile d'avoir des alliés. En ce qui touche l'intimité de la France avec la Prusse, il ne paraît pas s'en troubler outre mesure, et dit que le moment n'est pas loin où cette intimité ne conviendra plus ni à l'une ni à l'autre de ces deux Puissances.

Sans attacher trop d'importance aux récits que je viens de vous faire et aux impressions qui peuvent en découler, j'ai cru cependant utile de les faire connaître à Votre Excellence, d'autant plus que les informations qui parviennent ainsi au Cabinet de Vienne sont de toute nature, et, je n'en doute pas, très souvent exagérées. Je n'ai cité que celles qui peuvent trouver place dans ma correspondance, et je passe naturellement sous silence tout ce qui est d'une nature plus intime et tend à opposer des noms à d'autres noms jusque dans les Conseils de Sa Majesté. Je suis persuadé que M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche a trop d'expérience des affaires pour ne pas savoir que les appréciations exactes et les idées justes ne se puisent pas dans le détail des anecdotes ou la multiplicité des hypothèses. La politique vraie et durable du Gouvernement de l'Empereur s'inspirera toujours des intérêts directs et immédiats de la France; il sera donc toujours assez facile de la connaître et de la prévoir. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai puisé mes paroles dans les entretiens confidentiels qui font le sujet de cette lettre.

3954. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Orig. Prusse, 360, n° 282.)

Berlin, 21 décembre 1866.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

Le projet de loi concernant l'incorporation des Duchés de Sleswig-Holstein à la Monarchie prussienne[1] a fait hier l'objet des délibérations de la Chambre des Députés. M. Groete (un des quatre opposants dans la question du budget) s'est élevé avec force contre le principe *barbare* de la conquête appliqué à un pays allemand, et contre toute annexion qui n'aurait pas la sanction du suffrage populaire. D'après lui, la *violence* faite aux pays de l'Elbe constituerait un acte impolitique, parce qu'il apporterait un nouvel aliment aux animosités qu'on nourrit dans le Midi de l'Allemagne contre la Prusse. M. Twesten, qui lui a succédé à la tribune, s'est au contraire fait l'avocat de l'annexion pure et simple, justifiée à son avis par l'intérêt bien entendu de la patrie allemande. L'orateur s'est toutefois plu à reconnaître que l'on ne peut, en droit, opposer le titre résultant de la conquête au Prince Frédéric d'Augustenboug, puisqu'on ne s'est pas trouvé en guerre avec lui. Mais il pense que, malgré de légitimes scrupules, la Chambre doit sanctionner le fait accompli. Après avoir critiqué ensuite la conduite des Agents prussiens dans les Duchés, et les fluctuations regrettables qui se sont produites dans la politique du Cabinet de Berlin, M. Twesten a parlé du Sleswig septentrional. «Tous les Sleswig-Holsteinois, a-t-il dit, considèrent comme un droit le maintien de l'intégrité de leur territoire jusqu'à la Koenigsau (frontière actuelle du Danemark), et l'appel au suffrage universel dans les districts septentrionaux provoque la plus vive agitation. Je considère cette combinaison comme *très malheureuse;* elle manquera, d'ailleurs, forcément son but, car les Danois ne seront jamais contents, à moins qu'on ne leur accorde les limites que M. le Président du Conseil à déjà déclarées inadmissibles aux Conférences de Londres.» Ces observations, qui

[1] Cf. Benedetti, 13 décembre, et 16 décembre, n° 275.

ont lieu d'étonner de la part du chef d'une fraction parlementaire qu'on qualifie de *nationale*, ont provoqué de nombreux bravos.

Le Comte de Bismarck s'est chargé de répondre aux deux préopinants. Après un exorde assez long, dans lequel il n'a pas ménagé le Prince Frédéric, le Président du Conseil a cherché à écarter l'objection de M. Twesten contre le droit de conquête opposé aux revendications augustenbourgeoises. «La Prusse, s'est-il écrié, a doublement conquis les Duchés; sur les Danois et sur le Prétendant qui n'était certes pas moins notre ennemi que le Roi de Hanovre et l'Électeur de Hesse (Bravos). Seulement il dissimulait plus habilement son hostilité. Sans la vigueur de notre action militaire au mois de juin, vous l'auriez vu faire cause commune avec le corps de Gablenz et les Hanovriens pour entreprendre sur nos derrières une diversion contre Berlin.»

M. de Bismarck a ensuite fait l'éloge des talents et de la fidélité du Baron de Scheel-Plessen, chef de l'administration prussienne dans les Duchés. Puis, abordant les circonstances qui l'ont porté à souscrire à la rétrocession éventuelle du Sleswig septentrional, le Premier Ministre l'a présentée comme une concession faite à la France. «Si nous nous trouvions seuls au monde avec les Danois, cette stipulation n'existerait point.» Ce mot a été suivi d'un aperçu rétrospectif des principaux événements qui ont rempli notre siècle. M. de Bismarck y a retracé en grandes lignes l'établissement de la Sainte-Alliance, qu'il accuse d'avoir créé un *système défensif* dans lequel la Prusse se trouvait *étouffée*, puis 1848, la rivalité entre les Cabinets allemands en 1850, et enfin la guerre de Crimée qui a mis fin à la solidarité des Cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

«A ce moment, a-t-il ajouté, un revirement s'est opéré dans la politique française, grâce à la sagesse de l'Empereur actuel; et, depuis, nous devons considérer la France plutôt comme une amie que comme une *menace* (*sic*). Napoléon a pensé que la France et l'Allemagne n'étaient point faites pour guerroyer ensemble, mais pour travailler de concert aux progrès de la civilisation. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point sa manière de voir a trouvé de l'écho parmi ses sujets. Comme il avait inscrit le principe des nationalités sur son drapeau, le Gouvernement français s'est montré, dès l'origine, favorable à la Prusse dans la question

sleswig-holsteinoise; plus tard, il a fait valoir le même principe par rapport au Sleswig septentrional, sous l'empire de circonstances où la Prusse ne pouvait le repousser. Il est superflu de rappeler ici notre situation au mois de juillet dernier; tout le monde la connaît. Certes personne n'aurait alors osé conseiller à la Prusse de mener de front deux grandes guerres européennes, ou de compromettre les fruits de la première en se brouillant avec d'autres Puissances. C'est à ce moment que l'Autriche a sollicité l'intervention du Cabinet français, ce qui a fourni à ce dernier un titre légitime pour faire valoir son influence. Il est naturel que la politique française s'inspire de ses propres intérêts. Quant à la question de savoir si elle s'en est inspirée avec modération, l'instant n'est pas encore venu où le public pourra en juger. Je vous prierai d'abandonner provisoirement ce soin au Gouvernement. Nous ne pouvions pas nous préoccuper du déplaisir que l'appel au suffrage universel causerait aux Sleswig-Holsteinois. Nous avions à nous demander si, dans la situation où nous nous trouvions devant Vienne, nous accepterions ou refuserions, dans leur ensemble, les propositions que l'Autriche nous offrait par l'intermédiaire de la France, et, comme j'ai tout lieu de [le] croire, *conformément à une rédaction française* (*sic*). Nous trouvions un point d'appui énergique dans l'inébranlable fidélité de l'Italie à tenir ses engagements, fidélité que je ne saurais assez admirer et dont j'apprécie le prix à toute sa valeur (Bravos). L'Italie a résisté noblement à la tentation de se laisser détacher de notre alliance au prix d'un cadeau de l'Autriche, notre ennemie commune (Écoutez! Bravos), et cela nous donne l'espoir fondé qu'à l'avenir les relations entre l'Allemagne et l'Italie demeureront cordiales (Nouveaux applaudissements). Cependant, après mûre réflexion et malgré l'appui de cette alliance, nous avons pensé qu'il ne fallait pas trop tendre la corde, et j'ai conseillé au Roi, si les propositions faites nous étaient présentées comme *à prendre ou à laisser* (*sic*), de les accepter sur-le-champ et de ne pas risquer une seconde fois le tout en jouant *va banque.* Voilà, Messieurs, les circonstances auxquelles le paragraphe relatif au Sleswig-Holstein doit son origine. La rédaction vague qu'on lui a donnée nous laisse une certaine latitude dans l'exécution. Mais je crois devoir faire observer que, tout en adoptant le libellé que la Commission propose de substituer au

projet de loi du Gouvernement, nous ne pouvons cependant pas nous faire dispenser par la Chambre de remplir les engagements contractés.»

M. de Bismarck a terminé son discours en priant les Députés d'oublier leurs anciennes divisions sur la question du Sleswig-Holstein. «Serrons les rangs, a-t-il dit, ne nous montrons préoccupés que de la nécessité de faire face de tous côtés à l'étranger, pour la défense de nos intérêts communs.»

[Le projet de loi a été voté à une immense majorité, et l'Assemblée a donné son assentiment à l'annexion des territoires cédés par le Roi de Bavière et le Grand-Duc de Hesse, ainsi qu'au traité conclu avec le Grand-Duc d'Oldenbourg.]

P.-S. — Ayant eu de nouveau l'honneur d'être invité à la chasse du Roi, j'avais ce matin, avant de m'y rendre, préparé cette dépêche, laissant au troisième Secrétaire de l'Ambassade [1] le soin de faire la traduction du discours de M. de Bismarck, dont je ne connaissais encore moi-même qu'une analyse sommaire. En arrivant au rendez-vous, j'y ai trouvé le Président du Conseil, qui s'est hâté de m'entretenir des paroles qu'il a prononcées devant la Chambre et à me les représenter comme une manifestation du Gouvernement du Roi dont je serais satisfait. Il avait, d'ailleurs, a-t-il ajouté, chargé M. de Goltz de vous édifier sur les véritables sentiments dont il s'était inspiré en cette occasion. J'avais toutefois remarqué qu'il s'était appliqué, d'une part à me faire considérer les explications qu'il devait à la Chambre comme étant d'une nature délicate, de l'autre à me mettre en garde contre le compte-rendu des journaux, en m'invitant à m'en rapporter à celui du *Moniteur* qui paraîtra ce soir.

En rentrant à l'Ambassade, j'ai pris connaissance du discours du Président du Conseil, et je n'ai plus été étonné de l'empressement qu'il a mis à préciser le sens qu'il convient d'attribuer à son langage. Votre Excellence remarquera, en effet, que l'une de ses observations surtout se prête à une singulière ambiguïté; je veux parler du passage dans lequel M. de Bismarck semble mettre en suspicion la modération de notre conduite et demande à la Chambre d'abandonner au Gouvernement le soin d'en juger.

[1] M. de Ring.

La traduction du discours de M. de Bismarck que je vous envoie aujourd'hui a été faite sur le journal la *Réforme*, organe de l'opposition radicale, et il est à noter que les deux grands journaux de Berlin, la *Gazette de la Croix* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, tous deux plus ou moins officieux, se bornent, contrairement à leurs habitudes, l'un à l'analyser rapidement, l'autre à en donner la première partie seulement. Je le ferai traduire de nouveau demain sur le texte qui en sera donné par le *Moniteur*, l'unique version que le Président du Conseil admettra comme exacte ou officielle, et, en vous l'envoyant, pour que vous puissiez apprécier, je relèverai les différences que je constaterai avec la reproduction qu'en a faite la *Réforme*.

Je crois superflu d'appeler votre attention sur l'étrange remarque par laquelle le Président du Conseil a constaté que la rédaction vague de la clause relative au Sleswig du Nord laisse à la Prusse une certaine latitude dans l'exécution; il a ajouté cependant que le Gouvernement du Roi ne saurait se dispenser de remplir ses engagements : mais n'est-ce pas avouer publiquement que, en les contractant, on les a accompagnés de réserves mentales?

Le silence gardé par le Roi d'Italie à l'égard de la Prusse dans le discours qu'il a prononcé au début de la session législative avait été fort remarqué à Berlin; plusieurs journaux l'avaient relevé avec aigreur, en reproduisant les témoignages de gratitude qu'il contenait pour l'Empereur; d'autres ont rappelé que, en ouvrant les Chambres prussiennes, le Roi Guillaume, de son côté, n'avait pas fait mention du concours que l'Italie lui avait prêté durant la guerre, et ont été d'avis qu'on ne pouvait reprocher aux Italiens un oubli dont on leur avait donné l'exemple. En faisant hier, à propos du Sleswig, un éloge pompeux de l'Italie et de son Gouvernement, M. de Bismarck a-t-il voulu mettre fin à ces commentaires et dissiper le nuage qui s'était élevé entre les deux Cabinets? Je serais tenté de le croire. Votre Excellence sait qu'il ne perd pas une occasion pour répéter que la Prusse ne doit, à aucun prix, s'exposer à compromettre les relations qu'elle a nouées avec le Cabinet de Florence.

3955. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Italie, 366, n° 145.)

Florence, 21 décembre 1866.
(Cabinet, 26 décembre 1866; Dir. pol., 14 janvier 1867.)

Dans ma dépêche n° 144 [1], j'informais Votre Excellence des craintes qu'avaient fait concevoir au Gouvernement du Roi les bruits de pourparlers engagés entre la France et diverses Puissances européennes dans le but de rechercher en commun les moyens d'assurer la sécurité et l'intégrité du territoire pontifical. M. le Baron Ricasoli et M. le Ministre des Affaires étrangères sont aujourd'hui rassurés à cet égard; ils savent que le Gouvernement de l'Empereur, satisfait de l'attitude récemment adoptée par le Cabinet de Florence, ne cherche point ailleurs que dans la loyauté de l'Italie et dans l'exécution sincère de la Convention du 15 septembre la garantie des intérêts qu'il entend protéger et sauvegarder à Rome.

Tout en me réjouissant avec le Gouvernement du Roi de voir dissipées des inquiétudes qui ont été assez vives, je ne puis regretter absolument que le Cabinet de Florence ait été amené à envisager un moment comme possible une éventualité qui serait un grand échec pour sa politique et qu'il désire bien naturellement éviter à tout prix. Sans faire le moindre tort à M. le Baron Ricasoli et à ses Collègues, il est permis de supposer que l'esprit de modération dont ils font preuve en ce qui touche la question romaine, et que je crois d'ailleurs sincère, ne peut être que fortifié par la pensée des embarras que pourraient causer à l'Italie une attitude et une conduite contraires. Au nombre de ces embarras, un Congrès ou une Conférence qui interviendrait dans le règlement des affaires de Rome ne serait certainement ni le moindre ni le moins vivement senti, et, s'il est vrai que la crainte est le commencement de la sagesse, peut-être les inquiétudes dont je parlais tout à l'heure, et qui sont ici plus anciennes qu'on ne veut

[1] Du 19 décembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le dire, ont-elles exercé une influence salutaire sur les résolutions du Gouvernement du Roi.

Quoi qu'il en soit, le Cabinet de Florence se montre plus que jamais disposé à faire preuve de bon vouloir dans les négociations qui se poursuivent à Rome. Conséquent avec les principes qu'il proclame et désireux de donner à l'Église une entière liberté dans le domaine religieux, il semble résolu à faire sous ce rapport toutes les concessions qui pourraient être demandées par la Cour pontificale, à tel point que, pour me servir des expressions attribuées à un des membres importants du Cabinet, M. Tonello aurait été envoyé à Rome plutôt pour faire connaître au Gouvernement pontifical les intentions libérales du Gouvernement italien en ce qui touche le règlement des affaires religieuses, que pour négocier ou discuter sur des questions déjà résolues à l'avance, et résolues dans le sens le plus conforme aux vœux du Saint-Père[1].

[On a d'ailleurs confié au Baron de Malaret, «sous le sceau du plus grand secret», que le Gouvernement songerait à modifier la loi sur les biens ecclésiastiques, en demandant au clergé d'abandonner le tiers de ses biens et de conserver la propriété des deux tiers restants. Le Baron de Malaret ne pourra qu'encourager une combinaison de ce genre, qui aurait «le double avantage de satisfaire autant qu'ils peuvent l'être en cette matière la Cour de Rome et le clergé, et d'assurer au Trésor italien des ressources considérables et immédiates». Mais le projet n'est encore qu'à l'étude.]

3956. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Marquis de Moustier. (Orig. Russie, 237, n° 118.)

Saint-Pétersbourg, 21 décembre 1866.
(Cabinet, 26 décembre; Dir. pol., 27 décembre.)

[La première partie de la dépêche du Baron de Talleyrand est relative à la forme dans laquelle les Puissances signataires du

[1] Cf., sur la négociation Tonello, Malaret, 19 décembre.

traité de Paris pourraient adhérer à l'arrangement intervenu entre le Sultan et le Prince Charles de Roumanie.]

J'ai dit à Votre Excellence que le Prince Gortchakoff était encore souffrant; je dois ajouter que, si sa convalescence est aujourd'hui en bonne voie, sa maladie n'en a pas moins présenté de sérieux symptômes typhoïques. La faiblesse et l'irritation nerveuse sont encore grandes chez lui, et il est probable que, vu son âge avancé, il lui faudra longtemps pour se relever tout à fait de cette rude atteinte. Aussi parle-t-on déjà d'un voyage de plusieurs mois que le Vice-Chancelier entreprendrait à l'étranger dès le printemps arrivé, et l'on va même jusqu'à y voir le signal de sa retraite. Cette hypothèse est fort débattue, ainsi que les combinaisons qui en seraient la conséquence. Celle qui semble réunir le plus de probabilité, si les influences ne sont pas déplacées d'ici là, mettraient M. de Walouieff au Ministère des Affaires étrangères et le Comte Pierre Schouwaloff au Ministère de l'Intérieur. Le Comte, dont le crédit tend à s'accroître journellement, et qui a exercé une influence prépondérante dans le choix du remplaçant de M. Miloutine, est, me dit-on, fatigué du poste qu'il occupe comme chef de la troisième section de la Chancellerie de l'Empereur et comme commandant de la gendarmerie.

3957. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 360, n° 283.)

Berlin, 22 décembre 1866.
(Cabinet, 24 décembre; Dir. pol., 29 décembre.)

Ainsi que je vous l'annonçais hier[1], j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction, faite sur la version qui en a été donnée par le *Moniteur*, du discours prononcé avant-hier par M. de Bismarck. Il y figure deux passages qui, s'ils n'ont pas été ajoutés dans leur intégrité, n'auraient pas, du moins au dire de quelques personnes présentes à la séance, reçu les développements

[1] Cf. Benedetti, 21 décembre.

qu'on trouve dans le journal officiel, et j'ai soin de les noter à l'encre rouge; l'un, surtout, mérite de vous être *particulièrement* signalé, et est ainsi conçu : «J'ai toujours été d'avis qu'une population qui aurait la volonté vraie, indubitable, persistante de n'être ni prussienne ni allemande et d'appartenir à un État voisin, ne constituerait pas pour nous un élément de force. Il n'y a que des considérations géographiques qui pourraient nous empêcher de nous prêter à ses désirs. Nous avons constamment déclaré que jamais nous ne consentirions à conclure un arrangement de nature à compromettre notre *ligne de sûreté militaire*, mais que, une fois ce point mis hors de discussion, nous tiendrons compte de désirs manifestés d'une façon positive, indépendante, et loyalement constatés.»

Un autre passage sur lequel je me suis permis hier d'appeler votre attention est reproduit sans aucune variante, et tel que l'avait donné la *Réforme*. Je crois devoir le transcrire ici : «Il est naturel que la politique française s'inspire de ses propres intérêts. Quant à la question de savoir si elle s'en est inspirée avec modération, l'instant n'est pas venu où le public pourra en juger. Je vous prierai d'abandonner ce soin au Gouvernement.» Le sens de ces paroles prend un caractère plus déterminé ou prête moins à l'ambiguïté quand on les rapproche de celles que j'ai citées plus haut et dont il n'existait aucune trace dans le compte-rendu de la *Réforme*.

Le discours du Président du Conseil a évidemment été remanié à notre intention, et, après l'avoir lu dans le *Moniteur,* on est généralement d'avis qu'il a été prononcé dans la pensée de tenir à la France un langage conciliant[1], qui pût être également entendu à Berlin.

[1] Moltke-Hvitfeldt écrit à Frijs, le 24 décembre : «Le discours prononcé par M. de Bismarck sur la question de la restitution du Slesvig du Nord a produit ici une certaine sensation... On regrette... de voir que M. de Bismarck ne cache même pas son intention d'éluder autant que possible l'exécution loyale des engagements pris dans la question». (A. Friis, *La question du Slesvig septentrional,* p. 340.)

3958. Annexe à la dépêche de Berlin du 22 décembre, n° 283. (Traduction[1]. Prusse, 360.)

Discours prononcé par le Comte de Bismarck dans la séance de la Seconde Chambre du 20 décembre 1866.

Après avoir exposé les relations entre la Prusse et le Duc d'Augustenbourg, et justifié la conduite de l'administration prussienne dans les Duchés, ainsi que l'analyse la dépêche n° 282[2], le Président du Conseil s'est exprimé en ces termes :

« Si nous nous trouvions seuls au monde avec les Danois, la stipulation (relative au Sleswig septentrional) n'existerait point. Permettez-moi de donner ici à ma pensée plus de développement que je ne le fais d'habitude, pour expliquer les considérations qui ont porté le Gouvernement à souscrire à une clause qui répugne au sentiment public et qui paraît en contradiction avec les brillants succès de la Prusse. L'organisation politique donnée à l'Europe en 1815, les relations entre les Cabinets à partir de cette époque jusqu'en 1840 font l'effet d'un vaste système défensif contre la France. C'était la réaction naturelle des guerres de conquête du Premier Empire. Ce système offrait aux États qui y participaient l'avantage de la sûreté, mais d'une sûreté *dépendante*, du moins en ce qui concerne la Prusse. Tant que la Prusse en fit partie, elle dut supporter la configuration malheureuse qu'elle avait reçue en 1815, elle dut se contenter de son *pain de munition*. Mais, je le répète, elle avait en échange la sûreté. Les Gouvernements antérieurs n'ont pas jugé convenable de profiter des occasions qui s'offraient pour se dégager de ce système. Aussi, il est tombé sans la participation de la Prusse. En supposant donc que la Prusse y ait perdu sous le rapport de sa sécurité, toujours est-il que ce n'est

[1] Note marginale : « Traduction faite sur le texte du *Moniteur* prussien. — Les passages qui ne se trouvaient pas dans la version reproduite par la dépêche n° 282 sont soulignés ou notés à l'encre rouge. Ceux omis au *Moniteur* sont reproduits en marge. » — Le texte de ce discours a été publié dans *Les Discours de M. le Prince de Bismarck*, t. II, p. 32 et suiv. Le passage dont nous donnons ici la traduction y commence p. 38.

[2] Du 21 décembre.

pas sa faute. La Sainte-Alliance a été renversée par l'année 1848, par la politique que l'Autriche a suivie contre la Prusse depuis 1848 ou pour mieux dire depuis 1850, politique qui ne permit pas à l'ancienne confiance de se rétablir. Elle a reçu enfin le coup de grâce par la guerre d'Orient, par l'attitude de l'Autriche contre la Russie, et sa chute a créé un état de choses que, à l'étranger comme dans notre propre pays, on a présenté à tort ou à raison comme très dangereux pour la Prusse. On spéculait là-dessus pour nous rendre plus conciliants et plus modestes. L'Autriche notamment et nos Confédérés allemands ont poussé cette spéculation très loin. Reposait-elle sur un fondement sérieux, se demandera-t-on? Aucun intérêt ne nous porte à ne point désirer d'entretenir avec la France des relations pacifiques et de bon voisinage. Nous n'aurions rien à gagner à une guerre *même heureuse* [1].

«L'Empereur Napoléon, contrairement aux traditions des anciennes dynasties françaises [2], a pensé que la France et l'Allemagne n'étaient point faites pour guerroyer ensemble, mais pour travailler de concert aux progrès de la civilisation. Peut-être cette vérité n'est-elle pas comprise également par tous les sujets de l'Empereur, mais nous n'avons à nous préoccuper ici que du Gouvernement français [3].

«Quels sont, envisagés en grand, et abstraction faite de l'influence que peuvent exercer des circonstances passagères, les intérêts de la France par rapport à l'Allemagne? Examinons-les sans préventions allemandes. C'est la seule manière d'apprécier équitablement des intérêts étrangers. La France ne peut pas désirer qu'il se forme en Allemagne une Puissance prépondérante telle que le serait par exemple l'Allemagne unifiée sous le sceptre de l'Autriche, c'est-à-dire un Empire de soixante-quinze millions d'habitants, une Autriche jusqu'au Rhin. La France allant elle-même jusqu'au Rhin ne lui formerait pas contrepoids. Il y a avantage pour la France, si elle veut vivre en paix avec l'Allemagne, à ce que l'Autriche n'en fasse point partie, attendu que

[1] Le paragraphe entier est marqué d'un trait à l'encre rouge.

[2] L'incidente est soulignée.

[3] *Version de la Réforme :* «Je n'examinerai pas jusqu'à quel point sa manière de voir a trouvé de l'écho parmi ses sujets.»

les intérêts de l'Autriche se trouvent en opposition avec ceux de la France tant en Italie qu'en Orient. Au contraire, les points de collision entre une Allemagne émancipée de l'Autriche et la France sont beaucoup moins nombreux. Et que la France désire avoir pour voisin le plus proche un État voisin avec lequel elle a toute chance de vivre en paix, et contre lequel trente-cinq ou trente-huit millions de Français peuvent se défendre à chances égales, c'est tout naturel, et personne ne peut lui en vouloir. Je crois que la France, appréciant sainement ses intérêts, ne pouvait souhaiter ni l'anéantissement de la puissance prussienne, ni l'anéantissement de la puissance autrichienne.

«Sous la nouvelle dynastie, la France a encore un autre intérêt, le principe des nationalités. Comme il avait inscrit le principe des nationalités [1] sur son drapeau, le Gouvernement français s'est montré dès l'origine favorable à la Prusse dans la question sleswico-holsteinoise [2].

«L'application complète du principe des nationalités n'est pas possible dans le Sleswig; elle ne peut avoir lieu que *grosso modo*, puisque les populations s'y mêlent et s'y enchevêtrent de telle façon qu'il n'existe nulle part une véritable frontière nationale.

«Mais c'est le principe en grand que représentait la France, et voilà pourquoi elle a pu ne pas s'opposer à nos désirs aussi énergiquement que d'autres Puissances. Depuis, cette question a donné lieu à des pourparlers confidentiels avec le Danemark et d'autres États. Mais nous n'en avons jamais pris l'initiative, puisque cette question est incommode pour nous.

«Il est superflu de rappeler ici notre situation au mois de juillet dernier. Tout le monde la connaît. Certes, personne n'aurait alors osé conseiller à la Prusse de mener de front deux grandes guerres européennes, ou de compromettre les fruits de la première en se brouillant avec d'autres Puissances. C'est à ce moment que l'Autriche a sollicité l'intervention du Cabinet français, ce qui a fourni à ce dernier un titre légitime pour faire valoir son influence.

[1] Tout le paragraphe précédent et la première phrase de celui-ci sont marqués d'un trait à l'encre rouge.

[2] *Version de la Réforme :* «Plus tard il a fait valoir le même principe sous l'empire de circonstances où la Prusse ne pouvait le repousser.»

Il est naturel que la politique française s'inspire de ses propres intérêts. Quant à la question de savoir si elle s'en est inspirée avec modération, l'instant n'est pas encore venu où le public pourra en juger. Je vous prierai d'abandonner provisoirement ce soin au Gouvernement.

«Nous ne pouvions pas nous préoccuper du déplaisir que l'appel au suffrage universel causerait aux Sleswico-Holsteinois. Nous avions à nous demander si, dans la situation où nous nous trouvions devant Vienne, nous accepterions ou refuserions dans leur ensemble les propositions que l'Autriche nous offrait par l'intermédiaire de la France, et, comme j'ai tout lieu de le croire, *conformément à une rédaction française* (sic). Nous trouvions un point d'appui énergique dans l'inébranlable fidélité de l'Italie à tenir ses engagements, fidélité que je ne saurais assez admirer, et dont j'apprécie le prix à toute sa valeur (bravos).

«L'Italie a résisté noblement à la tentation de se laisser détacher de notre alliance au prix d'un cadeau de l'Autriche, notre ennemie commune (bravos), et cela nous donne l'espoir fondé que, à l'avenir, les relations entre l'Allemagne et l'Italie demeurent cordiales (nouveaux applaudissements). Cependant, après mûre réflexion, et malgré l'appui de cette alliance, nous avons pensé qu'il ne fallait pas trop tendre la corde, et compromettre les résultats acquis pour des bagatelles, en affrontant de nouvelles complications européennes. On ne sait jamais d'avance si de petits différends il ne naîtra pas de grands conflits[1]. J'ai donc conseillé au Roi, si les propositions faites nous étaient présentées comme étant *à prendre ou à laisser* (sic), de les accepter sur-le-champ, et de ne pas risquer une seconde fois le tout.

«Voilà, Messieurs, les circonstances auxquelles le paragraphe relatif au Sleswig du Nord doit son origine. La rédaction vague qu'on lui a donnée nous laisse une certaine latitude dans l'exécution. Mais je crois devoir faire observer que, tout en adoptant le libellé que la Commission propose de substituer au projet de loi du Gouvernement, nous ne pouvons cependant pas nous faire dispenser par la Chambre de remplir les engagements contractés.»

[1] Cette phrase, et la précédente, depuis : et compromettre, sont marquées d'un trait à l'encre rouge.

La péroraison du discours de M. de Bismarck, telle qu'elle est reproduite par le *Moniteur*, est entièrement conforme à l'analyse contenue dans la dépêche n° 282.

3959. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Marquis de Moustier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 88.)

Darmstadt, 22 décembre 1866.
(Cabinet, 23 décembre; Dir. pol., 24 décembre.)

[La session des deux Chambres a été ouverte le matin. Le discours de la Couronne, très court, est empreint d'une grande réserve et se borne à constater les faits accomplis.]

Les deux seuls paragraphes sur lesquels j'appellerai l'attention de Votre Excellence sont celui où il est exprimé l'espoir «que le jour viendra où les efforts vers la grandeur et l'unité de l'Allemagne seront couronnés de succès», et celui où le Gouvernement déclare «qu'il eût été désirable que non seulement le Grand-Duché *tout entier*, mais encore tous les États allemands en général eussent été appelés à faire partie de la nouvelle fédération».

La Chambre a accueilli le message grand-ducal sans aucune manifestation, et je puis le dire avec la plus complète indifférence.

3960. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 116[1].)

Rome, 22 décembre 1866.
(Cabinet, 26 décembre 1866; Dir. pol., 9 janvier 1867.)

J'ai eu l'honneur, à l'occasion de mon retour, d'être reçu par le Saint-Père[2].

«Bien revenu, dit-il avec affabilité, l'Ambassadeur qui rapporte toutes sortes de bonnes choses et qui viennent à point.» Le ton avec lequel était faite cette dernière réflexion, l'expression du visage de Sa Sainteté qui n'indiquait ni crainte ni ressentiment me portèrent à lui dire en souriant : «Je vois que, si d'une part

(1) En tête, note à l'encre : «Copie pour l'Empereur.»
(2) Cf. Sartiges, télégramme, 19 décembre.

Votre Sainteté remarque le vide que cause le départ de nos troupes[1], de l'autre elle se sent plus à l'aise chez elle. — En effet, repartit le Saint-Père, la situation est plus claire.» Et, sans transition, Sa Sainteté me demanda avec intérêt des nouvelles de la Famille impériale. Je répondis que Leurs Majestés et le Prince impérial, que j'avais eu l'honneur de voir ces jours derniers, se portaient à merveille. «Tant mieux, reprit le Pape», et, faisant allusion à la partie de son discours au Général de Montebello qui avait trait aux prières qu'il avait dit adresser au Ciel pour la santé de l'Empereur[2] : «L'on a donné, continua-t-il avec quelque émotion, à mes paroles aux officiers français une interprétation qu'elles ne pouvaient pas avoir; je sais les obligations que j'ai envers l'Empereur, et je prie Dieu de protéger ses jours.» Sa Sainteté me parla alors avec satisfaction du langage que l'Empereur avait tenu au Nonce dans l'audience que Sa Majesté avait accordée à Mgr Chigi le 10 novembre.

Je profitai de cette entrée en matière pour appeler respectueusement l'attention du Saint-Père, comme la veille je l'avais fait pour le Cardinal Secrétaire d'État[3], sur ce point que la crise que traversait le Gouvernement pontifical n'était encore que la crise de la cessation de l'occupation étrangère; qu'elle était bien l'un des éléments capitaux de la solution de la question romaine, mais qu'elle n'était pas cette solution, et que, en la traversant sans encombre, la question romaine n'en serait pas pour cela résolue; que les efforts surhumains que faisaient à cette heure l'Empereur et son Gouvernement pour écarter des pas du Gouvernement pontifical toute cause d'achoppement extérieure ou intérieure, étaient, comme tout ce qui est tension, exposés à une durée plus ou moins longue, et qu'il ne serait pas prudent de ne pas tenir compte des éventualités, de ne pas profiter de la liberté d'action que l'attitude de l'Empereur assurait en ce moment au Saint-Siège, pour affirmer sa vitalité. Le Saint-Père énuméra les améliorations matérielles qu'il projetait; c'étaient celles exposées déjà par son Secrétaire d'État. Je lui demandai alors s'il ne pensait pas que, en réservant ses droits sur ses anciennes provinces, il pourrait,

[1] Cf. Armand, 11 décembre, n° 111.
[2] Cf. Armand, 7 décembre.
[3] Cf. Sartiges, 18 décembre.

comme l'ont fait les autres Puissances, reconnaître le fait de l'existence du Royaume d'Italie. Sa Sainteté a discuté le pour et le contre de la question sans y apporter un veto absolu, tout en me faisant observer à plusieurs reprises que lui aussi était Prince italien. Le Saint-Père expliquait encore qu'il fallait avant tout que la négociation religieuse dont était chargé M. Tonello fût menée à bonne fin, et il louait l'esprit de conciliation qu'avait apporté l'Envoyé italien dans ses premiers rapports avec le Cardinal Secrétaire d'État [1].

Le Pape me parla alors du voyage de l'Impératrice [2], de la lettre que lui avait lue Mme de Montebello de la part de Sa Majesté, et ce qu'elle avait ajouté, et des réponses qu'il lui avait données. « J'ai dit que j'aurais une grande consolation à voir l'Impératrice, mais que je ne voulais pas, et je sais qu'il y a de grandes oppositions à ce voyage, qu'elle fît pour moi quelque chose qui causât du déplaisir à l'Empereur ou à ses Conseillers. » Et il ajouta : « Quand elle sera ici, j'irai lui faire visite à l'Ambassade de France où l'on m'a dit qu'elle descendrait, de préférence au Quirinal que j'ai mis à sa disposition. »

Le Pape prit l'initiative de me parler du Roi de Naples, et en termes qui témoignaient que le départ de ce Prince ne pourrait pas le contrarier autrement. « Je lui ai dit, expliquait le Saint-Père, qu'il pouvait à son choix partir ou rester, que je ne pouvais quant à moi lui donner un conseil à ce sujet. Il n'est encore décidé ni à partir ni à rester [3]. »

Je demandai au Pape si, en rendant compte de l'audience qu'il voulait bien m'accorder, je pourrais répéter à Votre Excellence l'assurance que le Saint-Père se sentait rassuré sur la situation, et qu'il avait confiance en l'Empereur et dans les résultats que Sa Majesté se promettait de la politique cordiale qu'elle suivait à l'égard de sa personne et du Saint-Siège. « Dites, reprit le Pape, que j'ai confiance et que j'attends l'Impératrice. »

Le Cardinal, chez qui je suis monté en sortant du Cabinet du Pape, me parla tout d'abord du voyage de l'Impératrice, me raconta les détails de la négociation qu'avait suivie Mme de Montebello, et

[1] Cf. Malaret, 19 décembre.
[2] Cf. Sartiges, télégramme, 19 décembre.
[3] Cf. ci-dessus, p. 40, note 1.

fit la remarque que pas n'était besoin de stipuler à l'avance que Sa Majesté entretiendrait le Saint-Père de questions du jour, attendu qu'on devait bien savoir que le Saint-Père était disposé à écouter avec intérêt et considération toutes les paroles que pourrait lui adresser l'Impératrice, de quelque nature que fussent ces paroles. «Les engagements demandés à l'avance gênent toujours le Pape; vous savez la bonté du Saint-Père en général, et en particulier ses sentiments affectueux pour l'Impératrice; elle est sûre d'être reçue à bras ouverts et avec toute liberté de dire au Pape ce qu'elle voudra.»

Le Cardinal me dit que, si l'Impératrice venait à une époque de fêtes religieuses, on pourrait faire deux tribunes, attendu que la tribune actuelle des Souverains était un peu étroite.

Le Cardinal me parla, pour l'expliquer, du discours du Pape à nos officiers; il mettait la sécheresse des paroles du Saint-Père sur le compte de l'émotion que lui avait causée le passage du discours du Général de Montebello (qui du reste n'avait pas été communiqué à l'avance) dans lequel le Général invoquait la miséricorde de Dieu pour inspirer l'esprit de conciliation «*à tous*». Le Pape avait cru voir sa propre personnalité mise en jeu par l'expression de «*tous*».

Le reste de la conversation du Cardinal n'était que la répétition de ce qu'il m'avait dit à notre entrevue de la veille et dont, mardi dernier, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence.

3961. Le Baron d'Avril, Agent et Consul général à Bucarest [1], au Marquis de Moustier. (Orig. Turquie, Bucarest, 29, n° 100.)

Bucarest, 23 décembre 1866.
(Cabinet, 31 décembre 1866; Dir. pol., 2 janvier 1867.)

L'Agent serbe à Bucarest était absent depuis plusieurs mois. Il a séjourné quelque temps à Paris et s'est arrêté à Belgrade. Il vient de revenir à son poste.

[1] Le baron d'Avril, chargé, par intérim, de la gérance du consulat général de Bucarest le 5 avril 1866, avait été confirmé, comme agent et consul général, le 10 novembre suivant.

M. Magasinowitz, que je connais depuis de longues années, a l'habitude de me parler assez familièrement des affaires de son pays, et, comme moi, sans y attacher ordinairement plus d'importance qu'à une conversation privée, parce qu'il est assez au courant des choses pour savoir que je n'ai en rien à me mêler de ce qui concerne la Serbie. Si je prends la liberté de vous entretenir aujourd'hui de ce qu'il m'a dit, c'est parce que j'ai remarqué qu'il le faisait avec l'intention que je vous le rapporte.

Je lui représentais le danger des projets attribués à son Prince[1]; que la Serbie est dans une position relativement avantageuse et qu'elle ne doit pas compromettre légèrement; que je ne crois à la réussite d'aucun mouvement qui serait tenté sous l'impulsion de la Russie, contrairement aux vues de la France et de l'Angleterre; que la voie de concessions à obtenir de la Porte par les moyens diplomatiques n'est pas fermée, que le Monténégro avait obtenu de cette manière de grands avantages.

M. Magasinowitz, tout en professant, comme à l'ordinaire, une vive reconnaissance pour les bienfaits reçus de notre Gouvernement, en revenait toujours à dire que les Serbes ne peuvent plus vivre avec une garnison turque à Belgrade; qu'ils ne demandent pas qu'on leur cède la forteresse, mais qu'on la démolisse; que, à l'exception de quelques ecclésiastiques sans influence réelle dans le pays, les Serbes ne sont les complices de personne, qu'ils ne sont occupés que de leurs propres affaires; enfin, que tous les hommes intelligents du Pays seraient profondément désolés si la France les méconnaissait, et qu'ils craignent que nous les abandonnions[2].

D'après le dire de M. Magasinowitz, les Serbes, loin de désirer une intervention active de la Russie, en comprendraient tous les périls : ils voudraient que les questions de la Turquie d'Europe fussent résolues par une entente définitive entre la Roumanie, la Serbie et la Grèce, entente qui aurait précisément pour résultat de mettre un obstacle infranchissable aux vues ambitieuses de la Russie ou de l'Autriche.

Les Serbes ont-ils pris leur parti de céder aux suggestions de

(1) Cf. Istria, 9 novembre.

(2) Cf. Moustier à Bonnières, 7 et 14 décembre.

Pétersbourg, et ce langage est-il destiné seulement à leur servir d'excuse? Sont-ils au contraire effrayés au moment d'agir? Hésitent-ils encore, et cherchent-ils à obtenir l'objet de leurs vœux par des voies moins périlleuses? M. Magasinowitz est-il sincère lorsqu'il assure que rien n'est moins décidé qu'une rupture avec la Turquie pour le printemps prochain?

Je ne puis que poser ces questions, sur lesquelles M. de Botmiliau est seul en mesure de renseigner sûrement Votre Excellence.

Le Prince Charles m'a assuré qu'il avait conseillé au Prince Michel de se tenir tranquille, en le prévenant qu'il ne pourrait lui venir en aide.

3962. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 106.)

Paris, 24 décembre 1866.

J'ai reçu la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 de ce mois pour me rendre compte de l'entretien que vous aviez eu la veille avec M. de Bismarck. J'aurais plus d'une remarque à présenter sur les paroles de M. le Président du Conseil; mais je ne crois pas opportun d'entrer dans l'examen des considérations qu'il vous a développées, et je me borne quant à présent à me référer à ma correspondance antérieure avec vous.

Je vous envoie ci-joint pour votre information copie d'une récente dépêche dans laquelle M. le Baron de Malaret me fait part des craintes, peu spontanées peut-être, que M. Visconti-Venosta lui a exprimées relativement à nos pourparlers avec la Prusse au sujet de la question romaine [1]. De son côté, M. Nigra m'a tenu le même langage, et il m'a dit que l'éventualité d'un accord entre les deux Puissances avait éveillé les préoccupations de son Gouvernement.

J'ai répondu à M. Nigra que nous avions été en effet amenés à échanger nos idées avec le Cabinet de Berlin sur les affaires de

[1] Cf. Malaret, 19 décembre.

Rome. Bien que la majorité de la nation appartienne en Prusse au culte protestant, lui ai-je dit, le Gouvernement, s'inspirant du principe d'une parfaite égalité entre les communions, s'est toujours montré plein de bienveillance pour les populations catholiques du Royaume, et il a jugé que, vis-à-vis de cette portion si nombreuse de ses sujets, il ne devait pas rester entièrement étranger aux destinées de la Papauté.

Le Ministre de Prusse près le Saint-Siège, en retournant à son poste, a été chargé de témoigner à Pie IX l'intérêt particulier de la Cour de Berlin [1]. Cette démarche et la satisfaction qu'elle a causée au Vatican nous ont fait croire qu'il pourrait y avoir avantage à agir de concert à Florence aussi bien qu'à Rome. Au reste, en cherchant à établir une entente, nous ne perdions pas de vue le bon état des rapports qui existent entre la Prusse et le Gouvernement italien. Nous savions que, en réclamant le concours du Cabinet de Berlin, c'était l'appui d'une influence amie de l'Italie que nous appelions à notre aide. D'ailleurs, le but que nous nous sommes proposé d'atteindre par notre action commune n'a rien certainement qui doive exciter les appréhensions du Cabinet de Florence. Le problème dont nous poursuivons la solution, c'est celui que le Roi Victor-Emmanuel a posé et défini lui-même dans son discours, quand il a déclaré qu'il s'agissait de concilier les aspirations nationales avec les intérêts catholiques et l'indépendance du Saint-Siège. Voilà, ai-je ajouté, l'ordre d'idées dans lequel nous nous sommes placés avec le Gouvernement prussien, et les pourparlers qui ont eu lieu entre les deux Cours n'ont pas eu d'autre objet que de combiner, dans une pensée d'amitié envers l'Italie et la Papauté, les moyens de faciliter l'œuvre de conciliation que nous poursuivons depuis tant d'années et à laquelle le Cabinet de Florence déclare vouloir consacrer désormais ses plus loyaux efforts.

C'est en ce sens que je me suis exprimé, et M. Nigra m'a paru satisfait des considérations dans lesquelles il m'a fourni l'occasion d'entrer avec lui.

[1] Cf. ci-dessus, p. 92, la note confidentielle sur la démarche faite auprès du Saint-Père par l'envoyé de Prusse à Rome.

3963. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 360, n° 106 [1].)

Paris, 24 décembre 1866.

Au moment où nos troupes quittaient Rome, j'ai jugé opportun d'adresser à l'Ambassadeur de l'Empereur près le Saint-Siège une dépêche où je développe les considérations qui ont guidé le Gouvernement de Sa Majesté et qui continueront de présider à sa politique dans la question romaine. Je crois bon de vous donner connaissance de ce document [2], et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint copie pour votre information.

Voulant m'éclairer moi-même sur les moyens d'affermir et de consolider la souveraineté du Saint-Siège et sur les conseils que nous pourrions faire parvenir à cet effet au Gouvernement pontifical, j'avais rédigé il y a quelque temps une sorte de mémento qui renferme l'exposé de mes idées. J'ai soumis cette note à l'Empereur, qui a bien voulu y donner son approbation, et je vous l'adresse également ci-annexée [3]. La nature de cette pièce et sa forme vous prouveront suffisamment que, en vous l'envoyant, je n'ai d'autre but que de vous mettre à même d'y puiser quelques indications sur la manière dont nous envisageons la situation qui résulte pour le Saint-Siège du départ de nos troupes, et les mesures que le Pape pourrait prendre pour établir sur des bases durables ses rapports avec ses sujets et avec l'Italie. Vous êtes autorisé à vous en inspirer dans les conversations que vous aurez avec le Président du Conseil ou avec M. de Thile et qui tendraient à établir les bases d'un langage commun à tenir à Rome et à Florence.

[1] Cette dépêche porte le même numéro que la précédente.
[2] Sans doute la dépêche de Moustier à Sartiges, du 14 décembre, n° 45.
[3] Cf. la note sur la question romaine, ci-dessus, p. 40.

3964. Le Marquis de Moustier à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 360, n° 107.)

[Paris,] 24 décembre 1866.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Vienne, à qui j'avais communiqué le rapport de M. Rothan dont vous avez également reçu copie [1], vient de m'adresser à cette occasion, sur l'attitude actuelle du Cabinet de Vienne vis-à-vis des États de l'Allemagne du Sud des renseignements qui ne peuvent manquer de vous intéresser J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information purement personnelle, un extrait de la Correspondance de M. le Duc de Gramont [2].

J'y joins, également à titre confidentiel, copie d'une dépêche dans laquelle le Ministre de l'Empereur à Munich me rend compte des modifications ministérielles qui semblent sur le point de s'accomplir en Bavière, ainsi que des dispositions qu'apporterait au pouvoir le successeur probable de M. de Pfordten [3].

3965. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 366, n° 89.)

Paris, 24 décembre 1866.

M. Visconti-Venosta vous a fait part des craintes que le Cabinet de Florence aurait conçues à propos de pourparlers entre le Gouvernement de l'Empereur et la Prusse sur la question romaine [4]. Dans un entretien récent, M. Nigra m'a tenu de son côté un langage analogue, et il m'a dit que l'éventualité d'un accord entre les deux Puissances avait éveillé les préoccupations de sa Cour [5].

[La fin de la dépêche est semblable, sauf quelques légères modifications de forme, à celle de la dépêche à Benedetti du même jour, n° 106.]

(1) Cf. Rothan, 27 novembre.
(2) Cf. Gramont, 20 décembre, n° 157.
(3) Cf. des Méloizes, 20 décembre.
(4) Cf. Malaret, 19 décembre.
(5) Cf. Moustier à Benedetti, 24 décembre, n° 106.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3966. Le Marquis de Moustier au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 366, n° 90.)

Paris, 24 décembre 1866.

Le Gouvernement de l'Empereur attendait avec beaucoup d'intérêt le discours que le Roi d'Italie devait prononcer à l'ouverture du Parlement. Vous m'en avez transmis le texte par votre dépêche du 15 sous le n° 142.

Nous eussions préféré n'y pas trouver la phrase relative aux aspirations nationales qui, ainsi que vous le faites remarquer avec beaucoup de raison, peut jusqu'à un certain point prêter à l'équivoque. Sans doute le langage du Roi a été bien accueilli par l'opinion publique, et les journaux même les plus hostiles d'ordinaire à l'Italie ont montré dans leurs appréciations une modération qui est un fait tout nouveau. L'impression eût été plus favorable encore, nous en sommes persuadés, si le Gouvernement italien n'eût pas laissé subsister sur le point que j'indique une obscurité d'expression qui ne pouvait que nuire à l'effet général des paroles du Roi. Nous reconnaissons néanmoins très volontiers que la Cour d'Italie ne s'était point encore expliquée publiquement avec autant de netteté sur sa ferme volonté de respecter la souveraineté pontificale, et que ses déclarations ont une importance qui ne saurait être contestée.

Vous savez, Monsieur le Baron, quels sont nos vœux à cet égard, et combien nous désirons que le Gouvernement italien ne néglige rien de ce qui est en son pouvoir pour faire renaître à Rome la sécurité et la confiance. Il serait puéril de se dissimuler que cette tâche est très difficile, et que le Cabinet de Florence ne parviendra que par des témoignages constants de ses bonnes dispositions à atténuer les défiances qu'ont laissées après eux les événements des deux dernières années. Nous comptons beaucoup pour aplanir ces difficultés sur la mission dont M. Tonello est chargé, et sur l'esprit de conciliation que l'opinion publique attend de l'Italie[1]. D'après les informations que me transmet l'Ambassade

[1] Cf. Malaret, 19 et 21 décembre; Sartiges, 22 décembre.

de l'Empereur à Rome, et qui sont d'ailleurs conformes à celles que j'ai reçues de vous depuis, cette négociation porterait exclusivement jusqu'ici sur les questions ecclésiastiques, et les questions politiques seraient écartées pour le moment [1]. Mais un accord en matière religieuse exercerait nécessairement une influence favorable au Vatican, et le Saint-Père, qui place cette préoccupation au-dessus de toutes les autres, ne pourra que se montrer très sensible aux concessions qu'il aura obtenues sur les points intéressant plus particulièrement la situation de l'Église en Italie. Nous souhaitons vivement le succès de cette négociation, et nous espérons que, en rapprochant les deux Cours sur le terrain des intérêts religieux, elle contribuera aussi à l'amélioration de leurs rapports politiques [2].

3967. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute. Russie, 237, n° 82 [3].)

Paris, 24 décembre 1866.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 113 [4] et dans laquelle vous me rendez compte d'une conversation que vous avez eue avec le Prince Gortchakoff au sujet des affaires d'Orient. Je suis très satisfait d'apprendre que le Vice-Chancelier se rallie aux idées générales que j'ai exposées à ce sujet, et je reconnais de mon côté que l'état de la Turquie exige que l'on entre dès à présent dans un échange d'idées plus spéciales et plus pratiques. Le Baron de Budberg est venu en effet entretenir l'Empereur dans ce sens, et il a donné lecture à Sa Majesté et à moi-même d'une note confidentielle dont je vais essayer de vous indiquer le sens général.

[1] Cf. Sartiges, 18 décembre.

[2] La fin de cette dépêche, relative à la mission Tonello, a été reproduite, avec d'assez nombreuses omissions ou corrections, dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Rome*, p. 125, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 233.

[3] Minute autographe. — Quelques phrases de cette dépêche, ainsi que de la suivante, ont été citées par Fr. Charles-Roux, sous la date du 24 décembre (*Alexandre II...*, p. 402-403). On en trouve trace également dans É. Ollivier t. IX, p. 153-154 et p. 156), mais avec des références tout à fait inexactes.

[4] Du 11 décembre.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg se montre disposé à établir une entente avec nous sur l'Orient.

Il a toujours recommandé aux populations de se tenir dans une voie de progrès graduel, au lieu de chercher des solutions dans un recours à la violence. Ses conseils à la Porte ont été inspirés par le même ordre d'idées, qui lui paraît conforme aux convictions que j'ai rapportées de Constantinople.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur Alexandre fait observer toutefois que, en présence des passions surexcitées et du sang répandu, de simples conseils de modération pourraient demeurer insuffisants. Il pense qu'il vaudrait mieux, dans cette situation, régler pratiquement les conflits partiels à mesure qu'ils se présentent que d'essayer de soulever dans son ensemble le problème oriental. Il faut dans tous les cas sortir des termes généraux pour établir une entente précise.

L'insurrection de Candie est le fait dont il est le plus *urgent* de se préoccuper.

Il se présente ici un embarras dont il est juste de tenir compte au Gouvernement ottoman; si d'un côté une répression rigoureuse doit rendre les haines plus vivaces, de l'autre des concessions peuvent mettre de nouvelles armes aux mains des Chrétiens. Toutefois les Puissances ont bien le droit de chercher avant tout une issue qui puisse éloigner les chances d'une complication générale.

Le Cabinet de Pétersbourg croit que l'annexion de l'île de Candie à la Grèce, qui réparerait un acte d'injustice commis lors de la constitution du Royaume hellénique, serait la solution la plus complète. Il reconnaît cependant ce qu'elle peut avoir de trop radical, et propose l'érection de l'île de Candie en État autonome sur le modèle des Principautés-Unies.

Il pense que le Cabinet britannique pourrait être amené à favoriser cette combinaison, et même à modifier ses idées sur l'état actuel et l'avenir de l'Orient.

Le Cabinet de Pétersbourg partage l'opinion du Cabinet des Tuileries sur deux points fort importants.

1° Il considère les populations chrétiennes de l'Orient comme n'étant pas mûres pour une complète indépendance.

2° Il considère l'Europe comme n'étant pas prête à aborder dès aujourd'hui une solution finale.

C'est pour cela qu'il insiste afin qu'on ne se laisse pas surprendre par les événements.

Toutefois, dans le cas où tous les efforts en vue d'éviter une explosion demeureraient stériles, le Cabinet de Saint-Pétersbourg propose formellement au Gouvernement français de s'entendre dès à présent pour faire prévaloir une politique de non-intervention, et il fait remarquer que cette proposition est de nature à dissiper les préventions qu'on a longtemps cherché à accréditer quant aux vues de la Russie en Orient. Elle témoigne en même temps du bon vouloir qui anime le Cabinet de Saint-Pétersbourg dans ses rapports avec la France, et de son désir de replacer leurs relations sur le terrain d'une confiance mutuelle qui ne pourrait que contribuer à assurer le repos de l'Europe.

Voici, Monsieur le Baron, si ma mémoire est fidèle, le sens de ce document. Il a été entre M. le Baron de Budberg et moi l'objet de conversations intéressantes, dont nous avons été également satisfaits.

C'est un premier pas dans la voie de la confiance entre les divers Cabinets, et nous désirons vivement qu'elle puisse s'accroître encore par des explications ultérieures; je m'étendrai plus longuement sur ce sujet dans ma prochaine dépêche.

3968. Le Marquis de Moustier au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute[1]. Russie, 237, n° 83.)

Paris, 24 décembre 1866.

Je vous ai fait connaître dans ma précédente dépêche les ouvertures confidentielles faites par le Cabinet de Pétersbourg pour amener une entente avec nous sur les affaires d'Orient.

J'ai dit au Baron de Budberg que notre adhésion à cette entente supposait avant tout l'adhésion préalable du Cabinet de Pétersbourg à la politique que les circonstances pourraient nous amener à suivre en Occident (*sic*). L'Ambassadeur de Russie a paru disposé

[1] Autographe.

à admettre ce point de départ, et n'a pas fait d'objection à un accord favorable à nos vues ultérieures en Occident (*sic*), quand nous serions en mesure de les formuler.

Le Baron de Budberg a posé en principe, et je l'ai constaté avec satisfaction : 1° que la Russie n'avait aucune ambition territoriale et ne songeait à s'approprier aucune province de la Turquie et encore bien moins sa capitale; 2° que les populations chrétiennes de l'Orient n'étaient pas mûres pour une complète indépendance; 3° qu'un progrès graduel était, pour le Gouvernement turc comme pour les populations soumises à ses lois, préférable à toutes les solutions violentes; 4° qu'il importait de régler pratiquement les conflits partiels, dont l'extension, si on ne l'arrêtait pas, poserait prématurément le problème dans toute son étendue.

Je suis porté à me placer aussi à ces différents point de vue, et je reconnais que la prolongation de l'insurrection crétoise demande une solution plus complète que si elle eût été comprimée immédiatement. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg comprend dans sa sagesse que la réunion de l'île de Candie à la Grèce ne pourrait s'effectuer sans ébranler non seulement la Turquie elle-même, mais encore les arrangements européens qui ont garanti son intégrité.

M. de Budberg m'a aussi entretenu verbalement de la Serbie, qui, pour des raisons que j'ignore et que je voudrais que vous puissiez pénétrer, n'est pas mentionnée dans la note que M. l'Ambassadeur de Russie m'a lue.

Je lui ai dit que, en ce qui concernait les Crétois et les Serbes, je conseillerais volontiers aux Turcs de se réconcilier avec les uns et avec les autres à quelque prix que ce fût, la Porte dût-elle accorder à la Crète un Gouvernement semi-indépendant et abandonner à la Serbie la citadelle de Belgrade. J'ai ajouté que j'avais même pris soin de faire connaître d'une manière indirecte et confidentielle mon opinion aux Ministres ottomans [1]; il me semblait très désirable que de telles concessions émanassent de l'initiative du Sultan. Si ce Souverain ne comprenait pas tous les avantages de la spontanéité, nous pourrions recourir à des conseils amicaux adressés séparément mais simultanément par les différentes Puis-

[1] Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre.

sances, et, si ces conseils n'étaient pas écoutés, il y aurait lieu de délibérer sur le recours à une pression exercée en commun.

M. de Budberg considère cette marche comme la plus logique et la plus pratique.

J'ai fait observer toutefois que notre action en ce sens serait subordonnée aux garanties qui nous seraient offertes pour la sécurité de l'Empire ottoman soit par les Serbes, soit par les Grecs et les Crétois, soit par le Gouvernement russe lui-même, qui pouvait beaucoup, par son attitude et ses conseils, pour calmer les populations.

Comme vous l'avez vu, le Gouvernement russe nous propose éventuellement de nous entendre sur le principe de non-intervention appliqué à l'Orient. En ce qui nous concerne, nous sommes moins qu'une autre Puissance appelés par notre position géographique et nos tendances à intervenir matériellement dans les questions orientales, et, en adhérant à ce principe, la Russie semble vouloir attester l'injustice de certaines défiances dont elle a été l'objet.

J'ai dû cependant prier mon interlocuteur de me dire si ce même principe de non-intervention serait imposé sérieusement aux Grecs, aux Serbes et aux Roumains, car, dans le cas contraire, nous aurions les mains liées pour la défense de l'ordre en Orient, tandis que tous les éléments de désordre s'y trouveraient déchaînés.

L'Ambassadeur de Russie a reconnu la portée de ma question et le droit évident que j'avais de la poser tout d'abord. Il m'a dit qu'il en référerait à son Gouvernement.

Je ne lui ai pas caché non plus qu'il m'était quant à présent difficile de saisir le genre d'intérêt que la Russie attachait à poser la non-intervention comme règle de conduite, et les résultats pratiques qu'elle en attendait.

M. de Budberg n'a pu me fournir à cet égard aucun éclaircissement, mais j'ai cru entrevoir que le Cabinet de Pétersbourg était surtout préoccupé des projets que l'Autriche pourrait nourrir éventuellement sur la Serbie d'une part, sur la Bosnie et l'Herzégovine de l'autre, et qu'il avait en vue de l'empêcher, dans toute hypothèse, d'occuper pour sa sécurité une ou plusieurs de ces provinces, si elles venaient à se révolter contre le Sultan.

Ces détails, Monsieur le Baron, suffiront pour le moment à

vous tenir au courant de la situation, et vous mettront sur la voie des éclaircissements qui me sont nécessaires pour pousser plus loin cette négociation. Vous ferez entendre, avec toute la prudence désirable, au Vice-Chancelier que l'accord, tout en reposant aujourd'hui sur l'adoption d'une politique sagement conservatrice à l'égard de la Turquie, ne saurait être complet si le Gouvernement russe ne nous faisait connaître ses idées sur ce qui pourrait succéder en Turquie à l'état de chose actuel, dans le cas où les efforts sincères que nous voulons faire pour prolonger sa durée se trouveraient déjoués par la force des choses ou des événements imprévus.

3969. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Orig. Prusse, 360, n° 285.)

Berlin, 24 décembre 1866.
(Cabinet, 26 décembre; Dir. pol., 27 décembre.)

[Le début de la dépêche est relatif à l'adhésion des Puissances signataires du traité de Paris aux arrangements survenus entre la Porte et le Prince Charles de Roumanie.]

Quelle sera, dans ce cas, la conduite du Cabinet de Berlin? M. de Thile a autorisé, la semaine dernière, M. l'Ambassadeur d'Angleterre à faire savoir au Cabinet de Londres que le Gouvernement prussien se rallierait à l'opinion de la majorité des Cours garantes, et qu'il se ferait représenter à la Conférence si elles croyaient devoir la convoquer. C'est ce que j'ai été moi-même porté à conclure du langage qu'il m'a tenu et dont je vous ai rendu compte. Comme Lord Loftus, je ne saurais cependant le garantir. On ne semble pas disposé à Berlin, en ce moment, à prendre des résolutions qui mécontenteraient la Cour de Russie[1]; or elle se trouverait isolée si le Gouvernement du Roi s'unissait sans réserve aux Puissances signataires du traité de Paris, et on ressentirait

(1) Aussitôt après l'arrangement survenu entre le Sultan et le prince Charles de Roumanie, la Russie s'était empressée d'y adhérer par une démarche directe de son représentant à Constantinople. Elle n'acceptait pas la procédure, proposée par la France et admise par les autres puissances garantes, d'une adhésion collective par la Conférence de Paris, réunie à nouveau.

vivement à Pétersbourg l'abandon dans lequel on serait ainsi placé par la Prusse autant que par les autres Cabinets.

3970. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Prusse, 360.)

Berlin, 24 décembre 1866.

J'ai reçu la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 20 de ce mois[1], et je n'ai pas été peu surpris d'apprendre que, au dire de M. l'Ambassadeur de Prusse à Paris, j'avais plus ou moins ouvertement décliné de négocier l'affaire romaine directement avec M. de Thile. Comme vous le disait assez mon silence, il ne m'a été fait aucune proposition dans ce sens, et la dépêche confidentielle que je vous adressais de mon côté, à la même date du 20, vous aura prouvé que M. de Goltz était mal informé ou qu'il se trompait sur les véritables intentions de son Gouvernement.

Désirant d'ailleurs être fixé moi-même et m'assurer s'il existait un malentendu, je me suis rendu hier chez M. de Thile pour lui demander si en effet il avait été autorisé à se concerter avec moi, en ajoutant que je me mettais à sa disposition. Le Sous-Secrétaire d'État a été à son tour fort étonné de ce que vous m'avez mandé, et il m'a déclaré qu'il n'avait été muni ni des instructions ni des pouvoirs nécessaires pour entrer en pourparlers avec moi. Il ajouta qu'il prendrait d'ailleurs les ordres de M. de Bismarck, et, voulant lui prouver à quel point au contraire j'étais prêt de mon côté à traiter personnellement avec lui, je lui donnai communication de votre dépêche confidentielle du 10 de ce mois, ainsi que de la note qui y était annexée, afin de le mettre à même d'édifier le Président du Conseil sur les divers points qui pourraient faire l'objet de nos pourpalers, ainsi que sur les dispositions dont nous étions animés et qui témoignent de notre désir de tenir compte des

[1] La dépêche de Moustier à laquelle il est fait allusion ici ne se trouve pas dans la correspondance. — Cf. Goltz à Moustier, 17 décembre.

convenances du Cabinet de Berlin. Il fut entendu qu'il me ferait connaître le résultat de son entretien avec M. de Bismarck.

Après m'en avoir prévenu par un billet confidentiel, M. de Thile est venu me trouver aujourd'hui, et, sans me fixer sur le point de savoir s'il était autorisé à ouvrir des négociations avec moi, il m'a fait part de la manière dont le Président du Conseil croyait devoir envisager nos ouvertures.

Suivant le Sous-Secrétaire d'État, M. le Comte de Bismarck, pour les motifs qu'il avait développés avec moi et que j'ai indiqués dans ma dépêche du 20, jugeait que la Prusse ne saurait, *à aucun degré ni sous aucune forme*, garantir le pouvoir temporel du Pape. Il ne voyait pas, dès lors, qu'il y eût lieu de conclure une convention. Il craindrait d'ailleurs, si nos démarches prenaient un caractère dont la Cour romaine pourrait se montrer offensée, une démonstration du Saint-Père, qui peut-être se laisserait aller aisément à en témoigner son mécontentement dans une allocution publique dont l'effet serait regrettable pour les relations que le Gouvernement du Roi entretient avec les Représentants du Saint-Siège dans les provinces catholiques de la Monarchie, et notamment à Posen, relations qui, après avoir été longtemps fâcheuses, sont, en ce moment satisfaisantes sous tous les rapports. M. de Bismarck ne voit qu'une seule raison pour engager l'action de la Prusse dans la question romaine, celle de complaire au Gouvernement de l'Empereur, et il y est sincèrement disposé, mais il ne pourrait conseiller au Roi de l'exercer de manière à blesser le Pape d'une part, de l'autre à s'aliéner les sympathies de l'Italie. M. de Thile a ajouté que M. le Général Fleury, à Florence, et M. Armand, à Rome, avaient ouvert des négociations soit sur les réformes qu'il s'agirait de conseiller au Gouvernement pontifical soit sur les questions pendantes entre le Saint-Siège et le Cabinet de Florence, et que les efforts simultanés qui pourraient être désormais prescrits aux Représentants de la France et de la Prusse n'auraient plus la même opportunité. Il m'a appris que Votre Excellence avait, en dernier lieu, instruit M. de Goltz des informations qu'elle avait reçues d'Italie à ce sujet; mais il ne m'a pas caché que M. d'Arnim et M. d'Usedom s'étaient trouvés, de leur côté, en position de faire parvenir à Berlin des renseignements détaillés sur nos démarches, autant que sur l'accueil qu'elles avaient ren-

contré. M. de Bismarck, néanmoins, ne se refusait pas à examiner s'il était véritablement utile, après en avoir éliminé tout ce qui pourrait être envisagé comme une garantie, de conclure une convention, et à déterminer les points que les deux Gouvernements auraient à recommander d'un commun acccord à la considération du Saint-Siège.

Après avoir rappelé à M. de Thile avec quel empressement vous aviez témoigné votre intention de ne rien désirer qui ne fût conforme aux intérêts de la Prusse, je lui ai indiqué les considérations qui vous avaient porté à libeller notre projet de convention de manière que le Pape pût y trouver un gage de son indépendance et une sûreté suffisante pour le disposer à accueillir favorablement nos communications respectives. Le Sous-Secrétaire d'État m'ayant toutefois avoué sans détours que, dans la conviction du Président du Conseil, l'Italie ne manquerait pas de considérer un pareil engagement comme un procédé malveillant sinon comme un acte d'hostilité, et qu'il lui serait dès lors impossible d'y acquiescer, je n'ai pas insisté, mais j'ai soutenu qu'il était d'autant plus indispensable de donner à notre accord une forme conventionnelle si nous voulions qu'on fût à Rome persuadé que nous tiendrons compte au Saint-Siège du succès de nos démarches, seule considération qui pouvait le déterminer à y déférer. Un simple avis, lui ai-je dit, ou une opinion collectivement exprimée risque de n'avoir qu'une faible influence sur ses décisions; une entente stipulée dans une convention témoignera au contraire de l'intention des deux Cours de contribuer par une intervention amicale à consolider le pouvoir du Saint-Père. M. de Thile ne l'a pas contesté, mais il a insinué que ce caractère donné à notre intervention commune pouvait blesser le Gouvernement italien, ce que M. de Bismarck tenait à éviter à tout prix, et, fidèle à ses instructions, le Sous-Secrétaire d'État s'est également abstenu d'admettre ou de décliner la forme sous laquelle il convient, à notre sens, de constater les résolutions des deux Cours.

Ce premier point, par conséquent, s'est trouvé en quelque sorte réservé, et nous avons passé en revue les différentes réformes ou mesures énumérées dans la note que j'ai trouvée jointe à votre dépêche du 20 de ce mois comme pouvant faire l'objet des améliorations que nous aurions à suggérer au Gouvernement du Saint-

Père. M. de Thile, en se fondant sur la mission de M. Tonello que nous aurions provoquée[1], a pensé que la question de l'institution des Évêques comme celle de la sécularisation et de la vente des biens des couvents seront résolues directement entre les parties intéressées; il n'a pas ajouté, cependant, que le Cabinet de Berlin refuserait d'y revenir dans le cas contraire. Après m'avoir demandé quelques explications, que je me suis empressé de lui donner, sur le premier et le second, il m'a assuré que M. de Bismarck ne verrait aucun inconvenient à recommander les cinq points indiqués dans votre note sous les numéros de 1 à 5. Il aurait désiré savoir si, dans notre opinion, l'autorisation donnée par le Pape aux Romains d'accepter des fonctions publiques comprendrait la faculté de remplir un mandat législatif. N'étant pas en mesure de le satisfaire à cet égard, je lui ai répondu que je prendrais les ordres de Votre Excellence.

Le sixième et le septième points paraissent au Président du Conseil devoir rencontrer à Rome des résistances invincibles, parce qu'ils impliquent la domination de l'élément laïque dans les services administratif et judiciaire; le Représentant de la Prusse ne pourrait donc en conseiller l'adoption qu'avec une extrême réserve. J'ai fait remarquer à M. de Thile que nous ne proposions pas d'adresser au Pape des remontrances, ni d'exercer une contrainte sur le Gouvernement de Sa Sainteté; que le Gouvernement de l'Empereur entendait, comme celui du Roi, user de moyens conciliants, en laissant à leurs organes respectifs le soin d'agir avec la déférence et les ménagements qu'on doit à un Souverain; que c'est précisément dans cette prévision qu'il avait désiré offrir au Saint-Siège une garantie qui eût eu pour effet de le porter, en le rassurant, à introduire spontanément ces améliorations dans les États de l'Église; que, pour les mêmes motifs, je croyais qu'on devait se concerter au moyen d'une convention qui, sans nous promettre un succès certain comme on aurait pu l'attendre des sûretés que nous jugions utile et peu compromettant de lui offrir, pourrait conduire au même résultat, si la rédaction en était combinée dans des termes propres à témoigner des dispositions sincèrement

[1] Cf. les instructions pour Fleury et la note sur la question romaine, ci-dessus, p. 38, et p. 40.

bienveillantes qui animent les deux Cours pour les intérêts du Pape.

M. de Thile n'avait aucun avis à m'exprimer sur le huitième point, et je n'avais moi-même rien à lui en dire. Quant aux observations que vous avez consignées dans l'avant-dernier paragraphe de votre note concernant l'emploi des revenus de l'État pontifical et le budget spécial du Saint-Père, le Sous-Secrétaire d'État n'a pu rien m'apprendre de ce qu'en pensait le Président du Conseil; il n'avait pas touché, m'a-t-il dit, à cette double question avec M. de Bismarck, et, pour sa part, il ne croyait pas qu'il fût aisé de faire voter par des Chambres prussiennes une allocation destinée à la liste civile de la Papauté.

Bien que ces explications me fussent portées par M. de Thile et non données par lui, je lui ai demandé s'il était disposé à reprendre avec moi la rédaction de votre projet de convention, de manière à la concilier avec les vues du Gouvernement prussien. Je lui ai également offert de remanier la forme dans laquelle vous avez énoncé les mesures qui devront être soumises à l'examen du Saint-Siège. Le Sous-Secrétaire d'État n'a pas agréé mon ouverture. Sans m'en dire davantage, il m'a répliqué qu'il était préférable de laisser ce soin au Gouvernement de l'Empereur.

Comme vous le voyez, Monsieur le Marquis, je n'avais pas devant moi un négociateur, et je n'ai pu que regretter de m'être trouvé dans l'impossibilité de répondre plus complètement à votre attente. Vous jugerez s'il y a lieu de préparer un nouveau projet de convention en harmonie avec les dispositions du Cabinet de Berlin, et de vous en entendre avec M. de Goltz; mais à mon sens il conviendrait, dans ce cas, de préparer en même temps les instructions que vous auriez à adresser à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Rome, et de les communiquer simultanément au Comte de Bismarck.

3971. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier.
(Particulière. Orig. Prusse, 360 [1].)

Berlin, 24 décembre 1866.

Vous verrez par ma dépêche [2] que M. de Goltz était mal renseigné quand il présumait que notre affaire romaine aurait fait quelques progrès si j'avais voulu en conférer avec M. de Thile; mais, ce qui est bien autrement regrettable, c'est que l'entretien dont je vous rends compte me porte bien plus à présumer qu'on ne veut nous prêter aucun concours qu'à croire qu'on se joindra à nous soit à Rome, soit à Florence. M. de Thile m'a donné à entendre que M. de Bismarck avait conclu des démarches faites par le Général Fleury à Florence et par M. Armand à Rome que nous n'attachions pas un véritable prix à nous concerter avec la Prusse; il a même cru que j'en étais informé et que je lui en avais fait un mystère, ce dont il se serait montré d'autant plus surpris que les Italiens tenaient M. d'Usedom exactement au courant des rapports qu'ils avaient avec l'Aide de Camp de l'Empereur. M. d'Arnim n'était pas moins bien instruit à Rome, et à tort ou à raison notre silence aurait été vivement ressenti à Berlin. Je ne veux pas suspecter, à tout moment, la bonne foi du Gouvernement prussien et celle de ses Agents de tout rang, mais il est difficile de ne pas se convaincre que c'est là un prétexte qu'on prenait soin de se ménager pour couvrir une retraite qu'on méditait depuis le premier jour. Aux confidences des Italiens, à supposer qu'on ne les ait pas provoquées par des indiscrétions, on répondait en leur communiquant nos ouvertures. Je ne puis m'expliquer d'une autre façon comment le Cabinet de Florence en est venu à craindre que nous pourrions conclure une convention à Berlin [3]. Je ne serais pas étonné si M. d'Arnim, à Rome, était de son côté mis à même de parler; mais là on ne dira pas tout; on ne dira pas notamment

[1] Certains fragments de cette lettre particulière ont été résumés par É. Ollivier (t. IX, p. 145-146).

[2] Cf. la dépêche précédente.

[3] Cf. Malaret, 19 décembre.

qu'on nous refuse de garantir avec nous le pouvoir temporel du Pape.

A ces conditions, il est impossible de traiter, et de nouvelles tentatives ne peuvent aboutir qu'à des mécomptes plus regrettables et de nature à modifier la nature des relations que nous entretenons avec la Prusse. Vous verrez cependant s'il peut être encore convenable de remanier votre projet de convention, et d'y joindre vos instructions pour M. de Sartiges. Dans ce cas, je me permettrais de vous suggérer de faire de ces pièces une communication à M. de Bismarck, et d'attendre qu'il s'explique, sans le presser. Je maintiens que notre silence sera plus efficace que toutes nos sollicitations. Puisque vous voulez bien m'autoriser à vous parler en toute franchise [1], j'ajouterai qu'à votre place je n'aurais pas essayé de prouver à M. de Goltz que je ne suis pas mécontent de la façon dont M. de Bismarck se conduit, je ne dis pas négocie, avec moi. Sa maladie, bien qu'elle ne se révèle par aucune exigence extérieure, peut être réelle, mais elle ne l'empêche ni d'aller à la chasse avec la neige et la pluie, ni de présider la conférence des Représentants du Nord, ni de paraître et de parler aux deux Chambres, ni de donner à dîner ou de prendre place à la table du Roi, où je me suis rencontré avant-hier avec lui, et d'y faire bonne figure; elle lui interdit uniquement de recevoir les membres du Corps diplomatique. Je comprends, pour ce qui nous concerne, et j'admets volontiers qu'il peut lui être difficile de convertir le Roi, et qu'il lui faut du temps pour le décider à accepter notre traité d'alliance avec les conséquences qu'il entraîne [2]; mais, dans l'affaire de Rome, il était certainement, dès le premier jour de son retour à Berlin, en mesure de nous dire son sentiment tout entier. Au lieu de charger M. de Goltz de vous présenter des observations qui ne déclinaient rien sans rien admettre, et auxquelles cet Ambassadeur attribuait évidemment un sens qu'on ne leur donne plus ici, au lieu d'éviter de se rencontrer avec moi, n'aurait-il pas dû, au contraire, s'expliquer franchement, et nous avouer qu'il lui était impossible de nous prêter le concours que

(1) Évidemment dans la lettre particulière du 20, à laquelle il est fait allusion au début de la dépêche précédente, et qui n'a pas été conservée.

(2) Cf. Benedetti, particulière, 20 décembre.

nous lui demandions? Il est vrai qu'il me l'a laissé pressentir du premier moment; vous pourrez vous en assurer si vous voulez bien relire ma lettre du 3 de ce mois[1]; vous y verrez que, pour ma part, je ne m'y suis pas trompé, et, sans le langage que vous tenait M. de Goltz, qui me semble décidément jouer, peut-être à son insu, un rôle dans une comédie, je vous aurais exprimé plus fermement que je ne l'ai fait l'avis de nous retirer de la double négociation engagée, et d'attendre que la Prusse vînt à nous si elle en avait le désir, au lieu de solliciter nous-mêmes une place auprès d'elle.

En substance, mon sentiment est qu'on ne veut rien faire avec nous en Italie, et je ne serais pas éloigné de croire qu'on a, pour tenir une pareille conduite, des motifs qu'on peut avouer, qu'elle n'est pas, par conséquent, inspirée par le mauvais vouloir ou la malveillance; cependant j'ai peine à me rendre compte de la pensée dans laquelle on s'est montré plus confiant avec le Cabinet de Florence qu'avec nous, en lui communiquant l'objet de nos démarches, pendant qu'à Berlin on nous disait les choses à moitié, et qu'à Paris M. de Goltz entretenait des espérances qu'il n'avait pas été, suivant le mot de M. de Bismarck, autorisé à faire concevoir.

Pour le traité d'alliance, je ne sais plus moi-même ce que je dois en penser; comme je le disais plus haut, je concède au Président du Conseil qu'il peut lui falloir plus de temps qu'il n'en a eu jusqu'à présent; je veux également lui tenir compte de l'incertitude dans laquelle il laisse le Cabinet néerlandais sur le sort du Limbourg[2]; je veux croire que le paragraphe qu'il a ajouté au discours qu'il a prononcé la semaine dernière exprime exactement ses vues personnelles, bien qu'il ait eu soin d'y joindre l'apologie de la conduite du Gouvernement italien, qui aurait dû trouver sa place ailleurs[3]. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi ne s'en ouvre-t-il pas avec moi comme il l'aurait fait assurément il y a peu de mois? Pourquoi, quand une rencontre fortuite me fournit l'occa-

(1) Cf. Benedetti, particulière, 3 décembre.

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, 9 novembre. Après cette date, il n'est plus question du Limbourg, ni dans la correspondance de Berlin, ni dans celle de La Haye.

(3) Cf. Benedetti, 21 et 22 décembre, et l'annexe à la dépêche du 22.

sion de l'interpeller, me demande-t-il, d'une part, de nous *compromettre*[1], et se refuse-t-il, de l'autre, à convenir d'un programme, d'une ligne de conduite que nous suivrions simultanément dans le Luxembourg et à La Haye. Tel n'était pas le langage qu'il me tenait au mois de septembre[2]. Il admettait alors que nous signerions d'abord notre traité, et que nous réglerions ensuite les démarches que nous aurions respectivement à faire. C'est sur sa demande que j'ai rédigé le projet de traité; il en a discuté les dispositions avec moi, et nous les avons amendées d'un commun accord. Il ne s'agissait plus, à ce moment, que d'obtenir l'agrément du Roi; aujourd'hui il se tait, ou il suggère des expédients sur lesquels il ne désire pas cependant établir une entente.

Quelles peuvent être les considérations qui lui commandent une pareille attitude? Y aurait-il à Berlin parti pris de ne plus rien nouer avec nous, parce qu'on aurait contracté des engagements ailleurs, ou qu'on se croirait désormais en situation de mener à bonne fin l'entreprise qu'on a embrassée sans être plus tenu de compter avec la France? Je ne puis rien affirmer, mais la façon dont on en agit avec nous, l'ardent empressement qu'on met à constituer la Confédération du Nord, à se saisir de toutes les forces dont elle pourra disposer, le soin avec lequel on cherche à éloigner du pouvoir, dans l'Allemagne du Midi, les hommes dont on suspecte le dévouement, jusqu'à la situation qu'on a faite au Parlement dans le projet de constitution fédérale, autorisent toutes les conjectures.

Jusqu'à présent, rien d'ailleurs n'est venu démontrer qu'il

[1] Cf. Benedetti, particulière, 20 décembre.

[2] Cf. p. 111, note 2. — Remarquons que cette phase de la négociation secrète, en septembre, a été complètement passée sous silence par Bismarck dans l'article du *Reichsanzeiger* du 21 octobre 1871, et probablement avec intention, puisque ce fut au prix d'une inexactitude matérielle. Après avoir parlé d'une lettre de Benedetti du 29 août, il ajoutait : «Pour attendre un éclaircissement à cet égard, le Comte Benedetti croit opportun d'aller passer quinze jours à Carlsbad, où il se tiendra prêt, au premier télégramme que lui adressera M. de Bismarck, à retourner à Berlin. Pendant son absence, le Ministre-Président s'était absenté, lui aussi, et, comme nous croyons nous le rappeler, il ne revint à Berlin qu'au mois de décembre de la même année.» Or, nous avons vu que Benedetti revint à Berlin vers le 15 septembre et que Bismarck n'en partit que le 26.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'existe aucun accord entre la Prusse et la Russie, depuis la mission que le Général de Manteuffel a remplie à Pétersbourg, et, comme moi, l'Ambassadeur d'Angleterre a toujours été enclin à présumer que cet Envoyé, s'il n'avait rien signé, avait peut-être porté et obtenu des promesses qui pourraient n'avoir engagé que les deux Souverains[1]. J'attendais, pour juger de la valeur de ces suppositions, d'être fixé sur le résultat de nos pourparlers avec le Cabinet de Berlin, et, au point où nous en sommes, il m'est impossible d'en conclure qu'elles étaient dénuées de fondement. Quant à M. de Bismarck personnellement, je ne veux pas prétendre qu'il en était informé, et qu'il a masqué la partie qu'on jouait avec Saint-Pétersbourg en consentant à en commencer une avec nous; mais il n'est pas invraisemblable que, n'ayant pu le rallier à sa politique, il se soit associé à celle du Roi. Moins bien informé, au contraire, M. de Goltz croit-il encore que l'alliance de la France l'emportera à Berlin sur celle de la Russie, et se laisse-t-il ainsi, dans son désir de faciliter une entente entre nos deux Cours, aller plus loin encore qu'on ne le voudrait? De pareilles déviations ne seraient pas sans précédents.

Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, dans le doute la prudence la plus vulgaire conseille au Gouvernement de l'Empereur de se mettre et de se tenir sur ses gardes. Je ne veux pas dire par là que nous devions rompre nos négociations, ni surtout témoigner le moindre mécontentement. Je suis plutôt d'avis de nous montrer patients et affables; pour mon compte, je me prêterai de bonne grâce à toutes les exigences de M. de Bismarck, sans lui permettre toutefois de renvoyer l'Ambassadeur de l'Empereur d'une façon systématique du Ministre des Affaires étrangères au Sous-Secrétaire d'État. Mais je ne voudrais pas que nos démarches prissent le caractère de sollicitations, et je maintiendrais nos ouvertures sans plus en poursuivre activement le succès tant à Berlin qu'à Paris. Ce revirement dans notre attitude serait certainement remarqué, et, si le Cabinet de Berlin est animé de dispositions meilleures que celles que je lui soupçonne, il ne tardera pas à sortir de son mutisme; s'il se tait au contraire, nous ne saurons pas moins exactement, et sans que notre dignité en ait souffert, ce qu'il

[1] Cf. t. XII, p. 103, note 1.

nous cache en ce moment. Comme je vous le disais dans une autre lettre, je préférerais me tromper en le supposant mal intentionné à notre égard qu'en lui prêtant un désir de se concerter avec nous, qu'il n'aurait pas.

Vous m'avez demandé, mon cher Ministre, de reprendre l'affaire romaine avec M. de Thile et de vous donner mes idées. Je vous ai obéi sans réticence, et vous ferez de mes épanchements l'usage que vous jugerez le plus convenable pour le service de l'Empereur.

3972. Le Baron d'Avril, Agent et Consul général à Bucarest, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. avec déchiffrement. Turquie, Bucarest, 29 [1].)

Bucarest, 24 décembre 1866.
(Cabinet, 2 janvier 1867; Dir. pol., 7 janvier.)

[*Déchiffrement*] Jusqu'à présent le Prince Charles n'a pas été éloigné d'envisager sous un jour favorable les intentions éventuelles de la Russie à son égard. On lui a beaucoup dit que l'Empereur Alexandre et le Prince Gortchakoff ont toujours été bien disposés pour lui. L'opposition violente que son intronisation a rencontrée était le fait personnel de M. de Budberg et du Général Ignatieff. Le langage des journaux russes n'était-il pas devenu presque cajolant? Un mariage viendrait bientôt sceller la réconciliation, avec l'assentiment de la France [2]. Je crois que la Cour de Dusseldorf est dans ces idées.

Or cette incertitude où le Prince était maintenu sur les intentions réelles de la Cour de Russie a fait place, pour le moment du moins, à de sérieuses inquiétudes et à un froissement [3].

Son Altesse a reçu de divers côtés, et notamment de son Agence à Paris, des informations qui concordent parfaitement avec les miennes. Non seulement il sait, comme tout le monde, qu'une explosion est préparée pour le printemps prochain parmi les popu-

[1] En tête, note au crayon : «Copiée pour l'Empereur. Berlin ?»

[2] Allusion au projet de mariage du prince Charles avec la princesse de Leuchtenberg.

[3] Le déchiffrement se termine ici.

lations slaves et grecques de la Turquie d'Europe[1], mais des avis positifs ont appris au Gouvernement roumain que l'on compte susciter en même temps un mouvement dans la Moldavie, en exploitant la misère causée par trois mauvaises récoltes et les regrets encore palpitants des habitants d'Iassy.

En présence de ces éventualités menaçantes, le Prince a été blessé de l'appui que l'Agent de Russie prête ouvertement au parti mixte composé des amis de Couza, des hommes le plus justement décriés, et de quelques autres qui sont franchement séparatistes. Le Baron d'Offenberg a même eu l'imprudence de laisser voir à Son Altesse qu'il patronnait pour la présidence des Députés la candidature de l'avocat Costaforo, dont je vous ai parlé dans mes rapports des 28 septembre et 2 octobre[2], et qui a abandonné les conservateurs pour se livrer à ce parti interlope.

Son Altesse m'a parlé avec une certaine émotion de la crise qui s'annonce et à laquelle la Roumanie n'est encore préparée en aucune façon. Indépendamment des autres causes intérieures et extérieures qui lui paraissent avoir déterminé la Russie à susciter cette crise, le Prince Charles croit que le Cabinet de Pétersbourg veut empêcher à tout prix le succès pacifique de l'Exposition universelle. Dans la pensée de Son Altesse, les dangers dont il s'agit ne peuvent être conjurés que par l'action la plus énergique et la plus prompte de la France et de l'Angleterre, et, à un moment donné, par la présence de leurs flottes combinées dans la Mer Noire.

[*Déchiffrement*] Son Altesse a aussi prononcé le nom de l'autre point vulnérable de la Russie. Sur un doute que je laissais percer avec toute discrétion, le Prince Charles m'a dit être certain que la Prusse ne favorise en rien ces vues de la Russie, et redoute même une explosion de la question d'Orient. Il est également persuadé que le Cabinet de Berlin est disposé à se prêter, en ce qui le concerne directement, au dénouement de la question polonaise[3].

[1] Cf. Istria, 9 novembre.

[2] Il est en effet question de Costaforo dans les dépêches d'Avril des 28 septembre et 2 octobre, qui parlent de la situation intérieure en Roumanie. (Turquie, Bucarest, 29.)

[3] Le déchiffrement se termine ici.

Je n'avais pas provoqué, je n'ai pas découragé ces expansions qui ont été amenées très naturellement par la gravité des prévisions actuelles. Sans m'exagérer l'importance d'une pareille communication, j'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir faire connaître à Votre Excellence les idées qui m'ont été ainsi exprimées et les impressions que j'ai remarquées chez le jeune Prince auprès duquel vous m'avez accrédité.

Le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères [1] m'ont exprimé les mêmes inquiétudes à l'endroit des projets de la Russie. Ils sont aussi tous les deux très préoccupés des vues du Cabinet de Vienne. Les souvenirs de 1854 à 1856 leur font redouter, en ce qui concerne les Principautés, une complicité déguisée avec la Russie. De quel côté sera l'Autriche en 1867? Vous comprenez, Monsieur le Ministre, combien il importe aux Roumains de savoir s'ils peuvent compter sur l'un de leurs puissants voisins, et je serais heureux si je pouvais les édifier à ce sujet dans la mesure que vous jugeriez convenable. On est satisfait ici de l'attitude du Baron d'Eder [2].

3973. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, au Marquis de Moustier. (Orig. Angleterre, 738, n° 207.)

Londres, 24 décembre 1866.
(Cabinet, 25 décembre; Dir. pol., 26 décembre.)

[« Lord Stanley se montre toujours assez inquiet des nouvelles qui lui parviennent d'Orient [3]. Son langage indique suffisamment qu'il redoute des complications prochaines de ce côté, et qu'il a peu de confiance dans le succès des efforts qui seront tentés pour les conjurer. »

Aux représentations de l'Angleterre [4], le Roi de Grèce a répondu « qu'il désirait sincèrement éviter une guerre avec la Turquie, qu'il s'abstenait de toute démarche de nature à la pro-

(1) MM. J. Ghika et G. Stirbey.
(2) Agent d'Autriche à Bucarest.
(3) Cf. La Tour d'Auvergne, 18 décembre.
(4) Cf. La Tour d'Auvergne, 10 décembre.

voquer, mais qu'il était impuissant à comprimer les manifestations de l'opinion publique en faveur des populations de la Crète». Lord Stanley est très peu satisfait de cette réponse.]

3974. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 118.)

Rome, 25 décembre 1866.
(Cabinet, 30 décembre 1866; Dir. pol., 9 janvier 1867.)

[Le Comte de Sartiges accuse réception de la note sur la question romaine [1].

La Cour de Rome n'a pas fait au discours de Victor-Emmanuel l'accueil que l'on était en droit d'espérer. Le Cardinal Antonelli, tout en admettant que le langage du Roi s'est fort amélioré depuis l'an passé, prétend que, en séparant la souveraineté du Prince de celle du Pontife, comme il l'a fait dans son discours, le Roi a maintenu «le principe de l'absorption du pouvoir temporel par l'Italie».

En réponse aux appréciations du Marquis de Moustier sur le discours de Pie IX au Général de Montebello [2], le Pape et le Cardinal Antonelli affirment qu'il a été mal compris, et qu'ils n'ont «jamais cessé d'apprécier à leur haute valeur les services» rendus au Saint-Siège par l'Empereur et son Gouvernement.]

3975. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 119.)

Rome, 25 décembre 1866.
(Cabinet, 30 décembre 1866; Dir. pol., 9 janvier 1867.)

[M. Tonello croit que le Cardinal Secrétaire d'État est disposé «à en arriver sérieusement à un accord religieux avec le Gouver-

[1] Cf. Moustier à Sartiges, 18 décembre, n° 46.

[2] Cf. Armand, télégramme, 7 décembre; Moustier à Armand, télégramme, 14 décembre, et à Sartiges, 18 décembre, n° 48.

nement italien[1]». Il est évident que le Gouvernement pontifical a séparé sa cause de celle des autres prétendants italiens.

Tout en engageant M. Tonello a faire ses affaires autant que possible directement avec le Pape et le Cardinal Antonelli, le Comte de Sartiges lui a offert son appui officieux. «Je lui ai dit le fond de ma pensée, ajoute t-il, en exprimant l'opinion que le succès de sa mission était la clef de voûte de la réconciliation que le Gouvernement de l'Empereur travaillait si laborieusement à effectuer entre Rome et Florence.»]

3976. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Marquis de Moustier. (Particulière. Orig. Prusse, 360.)

Berlin, 26 décembre 1866.

Je reçois votre lettre particulière d'avant-hier[2], et je profite d'une occasion sûre pour y répondre.

Je suis particulièrement heureux de l'approbation que l'Empereur a bien voulu donner au langage que j'ai tenu à M. de Bismarck, ainsi qu'à la ligne de conduite que je me suis tracée. Comme vous me le dites, j'attendrai donc, pour revenir avec le Président du Conseil sur la plus ancienne de nos deux négociations, qu'il en prenne lui-même l'initiative, à moins, bien entendu, de circonstances nouvelles qui m'autoriseraient à procéder autrement.

Quant à l'affaire romaine, vous aurez aujourd'hui même le compte-rendu de l'entretien que j'ai eu avant-hier avec M. de Thile[3], et j'attends vos ordres pour m'y conformer.

Plus je cherche à pénétrer les intentions du Gouvernement prussien, et moins je suis porté à y voir le désir de se concerter avec nous. Après avoir décliné toute rédaction garantissant au Pape la possession de son pouvoir temporel, M. de Bismarck, par l'organe de M. de Thile, ne se montre pas plus disposé à combiner avec nous une entente dont la forme et l'objet soient concertés

[1] Cf. Malaret, 19 décembre; Sartiges, 22 décembre.

[2] Cette lettre particulière ne se trouve pas dans la correspondance.

[3] Cf. Benedetti, particulière, 24 décembre.

de façon à nous en faire espérer un résultat satisfaisant. D'une part, il ne désire pas consigner notre accord dans une convention, parce qu'un acte de cette nature inquiéterait le Gouvernement italien; de l'autre, il ne saurait se décider à recommander au Saint-Siège des réformes qui, en irritant le Pape, pourraient porter Sa Sainteté à y répondre publiquement dans des termes dont l'effet serait regrettable parmi les populations catholiques de la Prusse. Préoccupé avant tout du soin de ménager avec une égale sollicitude Rome et Florence, il en vient ainsi à repousser successivement tout ce que nos propositions contiennent d'essentiel et que nous jugeons indispensable pour déterminer le Gouvernement pontifical à faire, à ses sujets et au Cabinet italien, les concessions qui seules auraient à nos yeux la vertu de les réconcilier. A ces conditions, l'entente devient d'autant plus impossible qu'on ne nous offre rien à la place de ce qu'on refuse, et, en réduisant nos démarches à Rome aux recommandations que comportent le rétablissement des rapports consulaires ou d'autres mesures de cette nature, n'est-ce pas avouer qu'en réalité on ne veut pas s'engager sérieusement avec nous, malgré les protestations qu'on nous réitère?

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai écrit, trop longuement peut-être, au sujet de notre premier projet de traité, et, à cet égard, je me bornerai aujourd'hui à vous dire, pour répondre à la question que vous me posez, ce que je pense du récent discours de M. de Bismarck [1].

Si je croyais le Président du Conseil de bonne foi, j'y verrais un gage de son désir de se prêter aux arrangements que nous avions en vue, et une manière d'y préparer l'Allemagne; mais son attitude et son langage ont si profondément ébranlé ma confiance que j'incline plutôt aujourd'hui à y trouver un expédient imaginé pour nous inspirer une trompeuse sécurité. Les allusions qu'il y a insérées après coup ont été ajoutées pour nous; il s'est bien gardé de laisser entrevoir à la Chambre, pendant qu'il lui parlait, la disposition de favoriser les avantages que nous pouvons désirer [2].

[1] Cf. Benedetti, 21 et 22 décembre, et l'annexe à la dépêche du 22.

[2] Ce fragment de la lettre de Benedetti, depuis le début du paragraphe, a été cité par É. Ollivier (t. IX, p. 145-146). Mais celui-ci laisse croire à tort qu'il s'agit de la lettre confidentielle du 24 décembre.

Quand il m'a fait observer que nous devions nous *compromettre*, je lui ai répliqué que toute manifestation dans le sens qu'il m'indiquait nous serait attribuée de ce côté-ci du Rhin, et qu'elle soulèverait des récriminations publiques qui entraveraient indubitablement la liberté d'action du Gouvernement du Roi, au lieu de lui rendre plus facile l'obligation de nous seconder. A cette objection, comme à toutes celles que je lui ai présentées dans ce sens, M. de Bismarck n'a rien répondu; il a même plus soigneusement évité de se rencontrer et d'accepter la discussion avec moi. Je ne serais pas étonné s'il avait conçu son discours uniquement pour nous abuser. C'est un moyen dont il a souvent fait usage : et pourquoi ne l'aurait-il pas employé en cette occasion?

Il est constant pour moi, dans tous les cas, que nous n'obtiendrons pas le concours de la Prusse dans l'affaire romaine; en cherchant à consolider les rapports qu'on entretient avec le Cabinet de Florence, on n'a en réalité aucun souci de nous aider à atténuer les embarras que l'Italie nous crée à Rome. Toutes les déclarations contraires qu'on nous a prodiguées jusqu'à présent ne sauraient plus avoir aucune valeur.

Pour ce qui concerne l'autre affaire, je ne veux ni ne puis rien affirmer; mais j'ai conçu des doutes que je ne saurais vous cacher, et, si je devais formuler la supposition qui me paraît la plus vraisemblable, je dirais qu'on est résolu à ne pas agréer notre projet de traité, mais qu'on tient à nous le dissimuler, et que, pour mieux nous cacher son jeu, on ne résout pas la question du Limbourg[1]; on nous laisse même entrevoir, dans un discours qui n'engage rien ni personne, qu'on est toujours dans les meilleures intentions. Quant à la conduite que nous devons tenir de notre côté, je me suis permis, dans mes dernières lettres, de vous soumettre ma pensée tout entière. Elle n'est pas inconciliable avec la manière dont vous vous proposiez de faire envisager dans la presse le discours de M. de Bismarck. Vous vous rappelez qu'à mon sens nous devrions, tout en nous préparant à un mécompte, laisser croire que nous continuons à placer une foi entière dans les bonnes dispositions du Gouvernement prussien, et surtout dans celles du Président du Conseil.

[1] Cf. p. 368, note 2.

M. de Bismarck a dû partir ce matin, malgré la persistance d'un temps humide et pluvieux, pour aller chasser pendant deux ou trois jours chez des amis, dans les environs de Magdebourg.

3977. NOTE POUR L'EXPOSÉ DE LA SITUATION. — NORD. — AFFAIRES D'ALLEMAGNE [1]. (Minute. Mémoires et documents, Allemagne, 165.)

27 décembre 1866.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une crise européenne pendant laquelle quelques-unes des questions signalées par l'Empereur à la sollicitude des Puissances ont été tranchées par la guerre. La France neutre, mais non inattentive aux changements qui pouvaient se produire, a su maintenir son influence sans courir la chance des armes. Par son désintéressement, par son ascendant moral, elle espérait prévenir la guerre; elle a du moins puissamment contribué à rétablir la paix.

L'origine de ces sanglants conflits fut l'affaire des Duchés de l'Elbe, legs de complications fédérales allemandes d'où nous nous étions tenus systématiquement écartés. Obéissant aux exigences de leurs politiques rivales, sans cesse en lutte pour maintenir leur influence en Allemagne, l'Autriche et la Prusse avaient été amenées à combiner leur politique, comme elles avaient toujours fini par le faire depuis 1815 chaque fois que de près ou de loin des intérêts germaniques avaient été en jeu. Mais cette fois, en refusant de laisser les populations qu'elles avaient voulu soustraire à la domination danoise régler elles-mêmes le débat qu'on avait soulevé en leur nom, les grandes Cours allemandes se précipitaient au-devant des difficultés les plus graves. D'une part, l'Autriche réclamait l'application du pacte fédéral de 1820; de l'autre, la Prusse, qui avait fait la guerre et signé la paix comme Puissance européenne, et qui avait obtenu du Cabinet de Vienne l'exclusion presque complète des autres membres de la Confédé-

[1] On peut comparer le texte de cette note au texte définitif de l'*Exposé de la situation de l'Empire français présenté au Sénat et au Corps législatif, le 17 février 1867*. Cf. *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 149 et suivantes.

ration germanique, s'opposait formellement à cette demande. Les armements des deux Puissances hâtèrent les procédés un peu lents qu'elles avaient presque toujours observés dans leurs controverses diplomatiques, et, dès le mois de février, la Cour de Berlin entamait des pourparlers avec celle de Florence en prévision d'une guerre, tandis que l'Autriche s'efforçait de rallier à sa politique les Cours secondaires de l'Allemagne, en patronnant presque ouvertement la candidature du Duc d'Augustenbourg à la succession des Duchés. La France s'abstint avec soin de s'entremettre dans ces combinaisons préliminaires. Elle considéra qu'il ne lui était pas possible d'exercer au profit de l'une des deux parties, et nécessairement au détriment de l'autre, l'influence de ses avis. Tant que ses intérêts directement affectés ne l'obligeaient pas à intervenir pour sa propre sauvegarde, ses sympathies bien connues pour l'indépendance de la Péninsule d'une part, comme de l'autre ses bonnes relations avec l'Autriche, lui imposaient le devoir de n'encourager ni de décourager les tentatives auxquelles l'Italie se livrait pour nouer des alliances propres à lui assurer la possession de la Vénétie. D'ailleurs, le Cabinet de Berlin eût été en droit de se plaindre de toute démarche qui, à la veille d'une lutte décisive, eût menacé de lui faire perdre un allié. Il aurait pu la considérer comme une dérogation à notre neutralité. Nous nous serions ainsi gratuitement exposés à altérer les bonnes relations que nous ne devions cesser d'entretenir avec toutes les Puissances, si nous voulions exercer notre action en faveur de la paix et de la conciliation. Durant cette première période, nous nous bornâmes à dissuader énergiquement les velléités agressives du Cabinet italien, en nous dégageant des hardiesses de sa politique. Le Gouvernement français évitait avec soin d'empiéter sur les limites naturelles des responsabilités de de chaque État, et élevait notre impartialité au-dessus de tout soupçon. Cette ligne de conduite conférait au Gouvernement de l'Empereur une force morale incontestable. Ne prenant conseil que des vœux de l'opinion publique unanime dans ses manifestations en faveur de la paix, l'Empereur s'adressa au commencement de mai aux Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, et leur fit accepter le principe d'une démarche collective auprès des Puissances impliquées dans le conflit, pour leur proposer un

arbitrage européen. Neutres et relativement désintéressées dans la lutte qui se préparait, les trois Cours ne pouvaient pas se croire tenues d'imposer leurs opinions par la force des armes. Leur tâche consistait d'abord à engager l'Autriche, l'Italie et la Prusse à suspendre leurs armements, sans s'occuper de savoir à qui en appartenait la priorité. Elles avaient ensuite à poser nettement les questions sur lesquelles portaient les divergences : l'affaire des Duchés de l'Elbe, la réforme des institutions que l'Allemagne avait reçues du Congrès de 1815, le différend austro-italien, et elles invitaient les autres Puissances à rechercher en commun des solutions présentant des chances de durée. La dépêche identique rédigée à Paris, et dont les termes avaient été acceptés par les autres Cours avec quelques légères modifications, fut remise simultanément dans les derniers jours de mai.

La Confédération germanique, la Prusse et l'Italie répondirent en acceptant l'idée d'un Congrès, et elles se disposaient déjà à envoyer leurs Plénipotentiaires à Paris lorsqu'on connut la réponse du Cabinet de Vienne. Les trois Puissances neutres jugèrent impossible d'ouvrir une délibération diplomatique d'où l'Autriche eût voulu exclure son différend avec l'Italie et l'éventualité d'une cession des Duchés de l'Elbe à la Prusse. Se croyant assez forte pour lutter à la fois contre la Prusse et l'Italie, elle était peu disposée à accepter les sacrifices qu'un Congrès aurait pu lui demander dans un intérêt européen. Cependant l'accord qui s'était si facilement établi entre les Puissances neutres, en circonscrivant le débat, restait à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe. En ce qui nous concernait, nous avions du moins la confiance de n'avoir rien négligé de ce qui pouvait empêcher la guerre. Sans prendre vis-à-vis de l'Allemagne une attitude menaçante qui aurait réuni ce grand pays dans une protestation unanime contre notre intervention, nous avions la certitude morale qu'aucune question ne serait résolue sans notre assentiment, et nous avions obtenu du Cabinet de Vienne l'assurance que, quoi qu'il arrivât, il n'entendait pas porter atteinte aux résultats de la guerre que nous avions faite en 1859 en Italie. Notre attitude était celle d'un observateur neutre et attentif.

La convocation par l'Autriche des États du Holstein et l'entrée dans ce Duché des troupes prussiennes cantonnées dans le Sleswig

depuis le pacte de Gastein furent suivies presqu'aussitôt d'un arrêté pris par la majorité de la Diète germanique pour mobiliser les contingents fédéraux et procéder à une exécution contre la Prusse. Le vote qui constatait une scission définitive en Allemagne fut le point de départ des hostilités, et dix-neuf jours plus tard l'Autriche perdait la bataille de Sadowa. L'étendue de ce surprenant désastre était tel que, deux semaines après, les armées prussiennes pénétraient presque sans résistance jusqu'en vue des murs de Vienne.

Déjà depuis quelque temps, il y avait eu échange d'idées entre le Cabinet de Vienne et nous au sujet d'une cession éventuelle de la Vénétie. L'Autriche s'était enfin décidée à renoncer à sa domination précaire sur cette province, complément indispensable du nouvel État que nous avions contribué à fonder au delà des Alpes. L'offre formelle d'abandon venait de parvenir à Paris à l'instant où arrivèrent les premières nouvelles de l'éclatante victoire remportée par les Prussiens. L'Empereur Napoléon III n'hésita pas à l'accepter, et il ne perdit pas un jour pour assurer à l'Italie le bénéfice de cette situation, en même temps que pour exercer sa haute influence en faveur du rétablissement complet de la paix. Il écrivit sans retard au Roi Guillaume, et l'Ambassadeur de France à Berlin fut invité à se rendre au quartier général des armées prussiennes afin d'y porter des propositions de médiation et d'armistice. L'étendue des pertes militaires de l'Autriche avait brisé sa résistance, et l'obligeait à laisser livrés à leurs seules forces les États de l'Allemagne qui avaient embrassé sa cause. Nous ne pouvions espérer qu'atténuer les conséquences de son désastre, et peut-être sauver l'intégrité de la Monarchie autrichienne des périls dont la prolongation de la guerre la menaçait. L'Ambassadeur de Sa Majesté n'y épargna aucun effort. Quant aux autres Etats de la Confédération germanique, l'opinion publique persistait à s'y prononcer nettement contre notre intervention à quelque titre que ce fût, et, en présence de ce réveil des préjugés germaniques toujours si ardents contre la France, le Gouvernement français n'avait aucun intérêt à intervenir pour sauver les débris d'une organisation politique dont tant de faits attestaient l'impuissance. Les quatre États du Midi de l'Allemagne obtinrent de former un groupe international indépendant, et

furent laissés libres de se constituer en dehors de la Prusse. Cette Puissance, impatiente d'obtenir une configuration géographique meilleure, voulait s'incorporer tous les États du Nord qui s'étaient montrés rebelles à son alliance, en se réservant de contracter avec les autres une nouvelle Confédération sur les bases qu'ils avaient acceptées au début des hostilités. Grâce à nos efforts, le Royaume de Saxe put conserver son autonomie et fut admis au bénéfice d'une paix séparée avec la Cour de Berlin. L'Autriche, de son côté, en renonçant à prendre part à la reconstitution des territoires de l'ancienne Confédération, gardait l'intégrité de ses possessions. Par déférence pour nos avis, la Prusse, en acquérant les droits de copossession de l'Autriche sur les Duchés de l'Elbe, promettait de consulter les populations du Sleswig septentrional, qui avaient à plusieurs reprises manifesté le vœu de rentrer sous la domination danoise.

Envisagés partiellement, ces résultats, qui créent en Europe une situation toute nouvelle, ne répondaient pas à toutes les idées que le Gouvernement de l'Empereur se fût efforcé de faire prévaloir dans une délibération qui aurait précédé la guerre. Néanmoins, il était difficile de conserver des regrets sur l'état de choses qui disparaissait irrévocablement. La situation que nous nous sommes faite en Europe nous élève au-dessus de rancunes au nom desquelles on aurait voulu interdire à l'Allemagne de sortir d'une position anormale. Nous ne devons pas regretter d'avoir donné à cette grande nation une preuve effective de notre bon vouloir, en n'apportant aucun obstacle au travail de réorganisation qui s'y est fait à la suite de la dernière guerre. Rien n'est plus propre à dissiper à tout jamais les défiances du patriotisme germanique à l'endroit des projets qu'on a si souvent prêtés à la France. La solution qui a été obtenue n'a pas altéré les bonnes relations que nous n'avons cessé d'entretenir avec le Cabinet de Berlin, et, à tout prendre, elle ne pouvait être meilleure, à moins que le pays ne s'exposât à courir les chances d'une grande guerre. Un jour viendra où l'on rendra justice au désintéressement de notre conduite et à notre modération, qui nous a permis de maintenir la paix au milieu des compétitions ardentes qui menaçaient de bouleverser toute l'Europe.

Il ne subsiste plus rien aujourd'hui de l'œuvre de 1815.

Dégagée des souvenirs irritants d'un passé qui pesait à la France, la politique des Cabinets européens entre dans une nouvelle voie. L'Allemagne, qui sait à n'en plus douter que nous laissons passer ses divisions sans chercher à en tirer profit, ne peut conserver aucune jalousie à notre égard. Les préjugés se dissipent, les nations se rapprochent, et chaque jour on comprend mieux que le système de solidarité économique inauguré depuis 1860 n'aura pas été un vain mot.

Après avoir efficacement concouru au rétablissement de la paix entre la Prusse et l'Autriche, il nous restait à aplanir les difficultés qui subsistaient entre cette dernière Puissance et l'Italie. Retardée nécessairement par les négociations de Nikolsbourg, la cession de la Vénétie ne fut définitivement régularisée que dans le traité signé à Vienne le 24 août entre le Duc de Gramont et le Comte de Mensdorff. Cet acte, qui précisait les conditions et la forme de l'abandon fait par l'Autriche, était le préambule nécessaire de l'instrument de paix qui devait être signé entre les Cabinets de Vienne et de Florence. Pendant que l'Envoyé du Roi Victor-Emmanuel [1] se rendait dans la capitale de l'Autriche, le Général Le Bœuf arrivait à Venise, délégué par l'Empereur pour recevoir la Vénétie des mains des Commissaires autrichiens, et pour la remettre tout aussitôt aux populations italiennes impatientes de consacrer par un vote solennel leur union à la Monarchie du Roi Victor-Emmanuel.

La France doit s'estimer heureuse d'avoir achevé par les seuls efforts de sa diplomatie le triomphe de la politique si glorieusement inaugurée à Solférino.

3978. Le Marquis de Moustier à Bourée, Ambassadeur à Constantinople [2]. (Minute. Turquie, 369, n° 73.)

Paris, 28 décembre 1866.

[Dans la première partie de la dépêche, le Marquis de Moustier accuse réception des dernières dépêches de Bonnières.]

[1] Menabrea.

[2] Bourée était arrivé à Constantinople à la fin de décembre. Il présenta ses lettres de créance au Sultan le 31 décembre. Son arrivée mit fin à l'intérim que remplissait Bonnières depuis près de quatre mois.

Je ne puis me dissimuler la gravité d'une situation dont les difficultés se sont accrues successivement et qui présente un caractère de plus en plus inquiétant. L'insurrection dût-elle être prochainement comprimée, la question ne serait plus ce qu'elle était il y a deux mois. La résistance s'est prolongée; il y a eu beaucoup de sang versé, et des faits de guerre dont l'opinion publique s'est émue. Les solutions qui, au début de la crise, auraient pu assurer la pacification de la Crète, risquent, en présence de la surexcitation des passions, d'être trouvées bien incomplètes et bien insuffisantes. Nous ne saurions cacher à la Porte les sérieuses préoccupations du Gouvernement de l'Empereur à cet égard, et les choses en sont arrivées à un point où la franchise la plus entière est certainement la plus grande marque de bienveillance que nous puissions donner à la Turquie [1].

[La fin de la dépêche est relative à la nouvelle que le Vice-Roi d'Égypte aurait l'intention de rappeler tout le contingent égyptien envoyé en Crète, et au remplacement du Gouverneur de Samos.]

3979. Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes, au Marquis de Moustier. (Télégr. Déchiffrement. Grèce, 91.)

Athènes, 28 décembre 1866, 8h15.
(Reçu le 1er janvier 1867, à 5h matin.)

M. Nowikoff a pressé aujourd'hui Photiadès Bey [2] d'engager Moustapha Pacha à permettre l'embarquement des Crétois à bord de la frégate russe *Amiral*, le Général le rendant responsable des conséquences d'un refus, attendu que, si les croiseurs turcs s'opposaient à l'opération, le Commandant russe pourrait se laisser aller à les repousser par la force. Photiadès Bey a refusé et a télégraphié à Constantinople.

Mon Collègue d'Angleterre persiste dans son attitude hostile

[1] Toute cette partie de la dépêche a été partiellement publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Crète*, p. 329-330, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 377.

[2] Ministre de Turquie à Athènes.

envers les Turcs. Les télégrammes et la dépêche de Lord Stanley restent peu connus du public [1]. Le Ministère a donné sa démission. M. Koumoundouros forme un Cabinet.

3980. PETRETO D'ISTRIA, GÉRANT DU CONSULAT GÉNÉRAL À BELGRADE, AU MARQUIS DE MOUSTIER. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 237.)

Belgrade, 28 décembre 1866.
(Cabinet, 10 janvier; Dir. pol., 11 janvier.)

M. Marinovitz est revenu il y a quelques jours à Belgrade, on ne peut plus satisfait de l'accueil qu'il a reçu à Saint-Pétersbourg [2]. Depuis son retour, il me semble remarquer une plus grande propension à l'action et une plus grande activité dans les préparatifs que l'on fait ici en vue d'événements que les affaires de Crète, qui sont loin, paraît-il, d'être dans un état satisfaisant pour la Porte, pourraient rendre plus prochains qu'on ne le croyait d'abord.

[Petreto d'Istria donne ensuite quelques détails sur les préparatifs militaires en Serbie.]

Tout cet appareil, disent quelques personnes, est uniquement destiné à exercer une certaine influence sur la décision que l'on attend de la Porte relativement aux forteresses, c'est-à-dire à faire croire à l'emploi de la force en cas de refus, et que tout rentrerait

(1) Gobineau signale fréquemment, dans sa correspondance, les sentiments et les actes du ministre d'Angleterre à Athènes, Erskine. Lorsqu'un comité se forma à Londres pour venir en aide aux Crétois, Erskine autorisa les vice-consuls d'Angleterre à Athènes et au Pirée à s'en faire les correspondants. A ce moment, il reçut et dut lire au Roi une dépêche de lord Stanley, qui réprouvait l'envoi d'une frégate hellénique, l'*Hellas*, dans les eaux de Candie; mais cette dépêche, ajoute Gobineau (20 décembre), «ne produira ici aucun effet. Elle a été montrée au roi et à M. Deligeorgis, à M. Photiadès et à moi; l'intérêt commun des Grecs est de l'empêcher de se répandre. A ceux qui en parleront, on la niera le plus possible, et dans huit jours on l'oubliera». Presque aussitôt, il est vrai, Erskine reçut un télégramme de lord Stanley interdisant aux consuls britanniques toute immixtion dans les affaires du comité crétois, et il lui fallut bien obéir. (Grèce, 91.)

(2) Cf. Istria, 9 novembre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

aussitôt dans l'état normal si cette question était résolue conformément aux vœux de la Serbie. Je pense au contraire que, quelle que soit l'issue de la question des citadelles, la conduite de la Serbie sera ce que la feront les événements que pourra amener l'insurrection prolongée de Candie, dont toutes les populations chrétiennes de l'Empire suivent les phases avec un intérêt facile à comprendre. L'impuissance de la Turquie à comprimer cette insurrection partielle n'échappe à personne, et doit paraître une garantie de succès si un mouvement général se produisait. Que ce mouvement se produise, et la Serbie ne pourra pas se dispenser d'y prendre part, alors même qu'elle aurait déjà obtenu les forteresses. Sa position serait évidemment difficile, car, en prenant part à la lutte après une telle concession, elle pourrait être accusée d'ingratitude et de déloyauté, et son abstention serait un suicide. Or, à mon avis, son choix entre les deux partis à prendre ne saurait être douteux.

[L'un des Secrétaires du Ministère des Affaires étrangères, M. Pirochanatz, vient d'être envoyé auprès du Prince Nicolas de Montenegro.]

3981. LE MARQUIS DE MOUSTIER AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Minute. Autriche, 493, n° 125.)

Paris, 29 décembre 1866.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance jusqu'au n° 158 inclusivement [1]. J'ai lu avec un intérêt particulier vos appréciations sur les Etats du Sud de l'Allemagne [2]. Je vous remercie également des informations que vous m'avez transmises touchant les tendances nouvelles de la politique autrichienne en Orient [3].

De ce côté, la situation ne s'est point améliorée. En Crète, les opérations militaires, quoique favorables aux Turcs, ont marché

[1] La dépêche de Gramont, n° 158, du 25 décembre, est relative à l'investiture du prince Charles de Roumanie.

[2] Cf. Gramont, 20 décembre, n° 157.

[3] Cf. Gramont, 11 décembre, n° 155.

avec lenteur, et, par suite de l'impuissance de la croisière ottomane, l'insurrection a pu se ravitailler librement par mer en hommes et en munitions de guerre. On ne saurait prévoir aujourd'hui le terme de ces conflits armés, qui ont déjà fait verser beaucoup de sang et dont l'opinion publique commence à s'émouvoir en Europe[1]. La prolongation de ces troubles dérange naturellement les calculs que l'on avait fondés sur la pacification immédiate de la Crète, et, l'insurrection dût-elle être prochainement comprimée, il est à craindre que les solutions qui auraient paru suffisantes au début de la crise ne soient trouvées très incomplètes.

De nouvelles complications peuvent en outre, dans l'état des esprits, surgir du fait de la Grèce, et l'attitude de ce pays doit certainement préoccuper les Cabinets. M. le Chargé d'Affaires d'Autriche m'a donné à ce sujet communication de la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie et dans laquelle M. le Baron de Beust exprime l'espoir que l'Angleterre et la France continueront d'employer leur influence pour détourner le Gouvernement hellénique de tout projet agressif contre la Turquie[2]. Nous sommes trop convaincus de la gravité des difficultés nouvelles qui résulteraient d'une rupture entre la Porte et la Grèce pour ne pas faire tous nos efforts afin de la prévenir, et l'on connaît à cet égard toute notre pensée à Constantinople aussi bien qu'à Athènes. Le Cabinet grec sait parfaitement que nous n'aurions que des paroles de blâme pour toute provocation venant de lui, et le Gouvernement ottoman n'ignore pas non plus que nous le verrions avec regret engager un conflit qui, donnant à la Grèce l'entière liberté d'action qu'elle cherche peut-être, pourrait devenir le signal d'un soulèvement dans les provinces helléniques de la Turquie. Nous ne

[2] Cf. Bonnières, 12 décembre; Moustier à Gobineau, 14 décembre, et à Bonnières, même date.

[2] Une copie de la dépêche de Beust à Mülinen est classée dans la correspondance à sa date d'envoi, 23 décembre. Beust y signale en effet les dangers d'un conflit entre la Turquie et la Grèce, et ajoute : «Nous espérons que les deux grandes Puissances occidentales continueront, comme elles l'ont fait jusqu'à ce jour, à employer leur influence auprès du Gouvernement hellénique pour l'engager à renoncer à tout projet agressif contre la Turquie.» (Autriche, 493.)

cesserons pas de tenir le même langage, et nous ne négligerons rien pour empêcher de part et d'autre des actes de guerre qui auraient pour conséquence d'aggraver encore une situation déjà si compliquée.

Quant à l'affaire des forteresses de Serbie, aucun incident nouveau ne s'est produit [1]. Nous avons fait connaître notre opinion à ce sujet aux Ministres du Sultan, en appelant leur plus sérieuse attention sur l'intérêt qu'ils ont, surtout dans les circonstances actuelles, à se concilier le bon vouloir de la Serbie, et à éviter les embarras qui pourraient naître également sur ce point. Il nous semblerait toutefois très désirable que l'initiative des concessions vînt du Sultan. Les Ministres ottomans ayant observé jusqu'ici avec nous un silence à peu près complet sur cette question, je ne suis pas encore en mesure de me former une idée exacte de leurs dispositions, et je dois attendre d'être éclairé entièrement à cet égard pour répondre aux ouvertures confidentielles que vous m'avez transmises à la date du 11 décembre de la part de M. le Baron de Beust.

3982. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, au Marquis de Moustier. (Orig. Rome, 1033, n° 121.)

Rome, 29 décembre 1866.
(Cabinet, 2 janvier 1867; Dir. pol., 16 janvier.)

Jeudi, le 27 du courant, j'ai eu l'honneur d'être reçu par le Saint-Père à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an. En entrant dans le cabinet de Sa Sainteté, je lui adressai mes félicitations pour l'anniversaire de sa fête, la Saint-Jean, qui tombait ce même jour, et mes vœux de Noël et de nouvel an. Le Saint-Père me remercia, et me pria de rapporter à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince impérial les vœux qu'il faisait pour leur santé et leur prospérité. Comme je lui disais que c'était la quatrième fois que j'avais l'honneur de lui présenter mes hommages de Noël, et que je comptais bien le faire plusieurs années encore, il

[1] Cf. Moustier à Bonnières, 14 décembre.

accepta en souriant mon compliment, en ajoutant : « Espérons-le ! Espérons-le ! » Je lui demandai ensuite s'il avait été satisfait de la dépêche que Votre Excellence m'avait adressée en date du 11 décembre [1], et dont j'avais laissé copie au Cardinal pour être mise sous ses yeux; il répliqua qu'il en avait pris connaissance, et que cet écrit *était consolant.*

Puis le Pape me parla rétrospectivement et en détail du voyage à Rome de l'Impératrice [2] et des négociations suivies à ce sujet par le Général et par Mme de Montebello [3], le Général disant au Pape qu'il était contre ce projet, Mme de Montebello portant exactement, pendant ce temps, les paroles dont elle était chargée et qui tendaient à l'accomplissement du voyage. Il ajouta qu'il regrettait de voir ce voyage de nouveau non seulement mis en question, mais même, d'après un télégramme reçu de Paris, à peu près abandonné. Je dis au Saint-Père que je craignais que ses paroles au Général et les arguments du Cardinal aux ouvertures de réformes faites par le Chargé d'Affaires de France n'eussent motivé les changements apportés dans le projet de voyage de Sa Majesté. Le Saint-Père m'assura, comme dans la première audience [4] et avec animation, que ses paroles avaient été mal rapportées et mal interprétées, et que l'idée de faire allusion dans un sens peu bienveillant à la santé de l'Empereur n'était pas même entrée dans *l'antichambre de son cerveau.* Quant au langage du Cardinal sur ces réformes, sans le commenter, il continua, avec un peu d'hésitation et une sorte d'embarras : « Des réformes, eh ! il faudra bien en faire, mais voyons d'abord à terminer les négociations religieuses avec M. Tonello [5]; il faudrait qu'à Florence on ne se contredise pas toujours comme on le fait : ainsi, après avoir dit que les menses épiscopales étaient rendues aux évêques, voilà l'Évêque de Césena qui m'apprend qu'on a vendu tous les biens de la mense, et même quelques vaches à lui appartenant. Il n'y a pas d'ordre en Italie, on n'obéit pas au Gouvernement. Les préfets font ce qu'ils veulent dans leurs départements.

(1) Cf. Moustier à Sartiges, 11 décembre, n° 45.
(2) Cf. Sartiges, télégramme, 19 décembre, et 22 décembre, n° 116.
(3) Cf. Sartiges, particulière, 17 décembre.
(4) Cf. Sartiges, 22 décembre.
(5) Cf. Sartiges, 18 et 22 décembre.

les gonfaloniers dans leurs arrondissements; suivant que les évêques plaisent ou déplaisent à ces messieurs, ils sont laissés en paix ou tracassés. L'on voudrait maintenant que je donnasse l'autorisation de vendre les biens du clergé, du moins jusqu'à concurrence de six cents millions[1]. Mais, cette somme prélevée, que lui resterait-il?» Je fis observer au Saint-Père qu'on évaluait les biens de l'Église, en Italie, à la somme de quinze cents millions. — «Après avoir fait payer six cents millions aux évêques, les Italiens confisqueront les neuf cents millions restants. Puis-je, en pareil cas, autoriser la spoliation de l'Église? — Votre Sainteté, repris-je, a bien autorisé en Espagne la vente des biens des couvents. — Il est vrai, reprit le Pape; mais une partie était déjà aliénée quand l'accord s'est fait, et l'on a mis dix ans à le faire, tandis que, aujourd'hui, on me presse de faire les choses dans les vingt-quatre heures. Et puis, à quoi bon ces expédients? Les Ricasoli, Minghetti, Cialdini et consorts m'ont toujours trompé et me tromperont toujours; ils m'ont pris les quatre cinquièmes de mes États, que vos généraux, soit dit en passant, auraient bien pu me conserver en plantant seulement à mes frontières le drapeau de la France; ils veulent le tout et prendront le tout, quoi que je dise et quoi que vous fassiez.»

[La dépêche se termine par un passage relatif au transport en Algérie d'un certain nombre de détenus pour faits de brigandage.]

3983. Le Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome, [au Marquis de Moustier.[2]] (Particulière. Orig. Rome, 1033.)

Rome, 29 décembre 1866.

Ce billet de M. Tonello[3] vous instruira de sa négociation. Ce soir, le Cardinal Antonelli et lui ont dû mettre par écrit ce dont ils étaient verbalement convenus.

M. Gladstone sort de chez moi, où il a dîné. Il semblerait que

[1] Cf. Malaret, 21 décembre.

[2] Le destinataire n'est pas indiqué. La lettre commence simplement par : «Monsieur», et se termine par : «Je suis, Monsieur, bien votre serviteur.»

[3] Le billet de Tonello n'a pas été conservé.

le but premier de son voyage en Italie serait de bien convaincre le Cabinet de Florence qu'il doit rester neutre au milieu des conflits qui, cet été, pourraient surgir en Europe. Évidemment, pour les Anglais de tous les partis, le Pape est condamné au diocèse de Rome.

[Paragraphe relatif aux détenus à transporter en Algérie [1].]

La tranquillité est parfaite, et au fond comme à la surface; pour agiter la ville, il faudrait y envoyer quelques milliers d'agitateurs; de Florence, on ne le voudra certainement pas pour l'heure, et plus tard, si on se prend à vouloir laisser faire, peut-être serait-il trop tard. Le Pape peut encore s'arranger avec ses sujets. Ce que ces huit jours de gouvernement à eux tout seuls ont apporté d'enseignement aux conseillers de Pie IX est considérable; il en est qui se sont mis à courir au point de nous dépasser.

Plus n'est question de Malte, de Majorque, de Cologne ou de Séville. Le Pape se défendra si on l'attaque sur place, mais tout indique qu'il n'y a dans Rome personne pour l'attaquer. Nous aurons à Paris une session paisible sur le chapitre de Rome, et même des choses très triomphantes à dire à la Chambre.

[Phrase relative à la nomination d'un Attaché militaire à Rome, le Commandant Parmentier.]

Le Cardinal Antonelli continue à se mal porter. Le Pape l'enterrera; mais, avant que d'être enterrée elle-même, Sa Sainteté prononcera encore bien des discours gênants : elle ne fera rien qui nous puisse beaucoup gêner.

3984. Fournier, Ministre à Stockholm, au Marquis de Moustier. (Orig. Suède, 337, n° 204.)

Stockholm, 29 décembre 1866.
(Cabinet, 7 janvier 1867; Dir. pol., 9 janvier.)

[Fournier indique ce que l'on pense en Suède des événements récents. On s'y est réjoui d'apprendre l'évacuation de Rome, qui

[1] Cf. la fin de la dépêche précédente.

ne laisse plus subsister de difficulté possible entre l'Italie et la France; on craint les conséquences de l'insurrection crétoise, en souhaitant que l'état de choses, en Orient, n'offre pas à la Russie l'occasion d'intervenir; on espère avec satisfaction que l'évacuation du Mexique fera cesser tout dissentiment entre les États-Unis et la France, qui aura de nouveau toutes ses ressources sous la main.]

Quant à la Prusse, on suit sa conduite en s'habituant à ses procédés : elle se fait grande, à quel prix? On ne lui en fait même plus de reproches. On a accepté en quelque sorte qu'elle fût grande : on voudrait presque qu'elle le fût sans conteste, de crainte que, selon le moment, elle ne crût ni prudent, ni plus sage, ni de son rôle, de se rapprocher de la Russie. On la souhaiterait plus allemande, moins prussienne : on saurait gré à son Roi de regarder plus en avant qu'en arrière, et de songer plus aux idées qu'il représente aujourd'hui, qu'aux nécessités qui ont, dans le passé, guidé la politique de sa dynastie.

On attend peu de chose, pour la solution définitive de la question du Sleswig du Nord, des dernières déclarations de M. de Bismarck. Il se passera du temps encore avant qu'elles se traduisent en faits : ces faits ne seront que des à peu près, et ne rendront pas la position nette à tout jamais. On se résigne à cette perspective, et l'idée scandinave, si restreinte déjà, ne fait point de progrès : et on ne lui en prévoit point.

Les relations bonnes entre la France et la nouvelle Prusse sont appréciées, utiles à toutes deux, et on aime à en voir naître et croître avec le temps des tendances de réciproque conciliation qui ménageront et respecteront les besoins, les intérêts, les vieilles susceptibilités des deux pays, leurs légitimes nécessités de commune sécurité nationale, et remplaceront par une unité d'action politique des inimitiés affaiblissantes dont d'autres se promettraient et retireraient les profits.

[Fournier parle ensuite de la prochaine ouverture de la Diète, et de la qualité de Ministre plénipotentiaire donnée par le Roi d'Italie au Comte Corti, qui n'était que Ministre résident.]

3985. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, au Marquis de Moustier. (Orig. Bavière, 241, n° 82.)

Munich, 30 décembre 1866.
(Cabinet, 1er janvier 1866; Dir. pol., 3 janvier 1867.)

La crise ministérielle touche à sa fin[1]. On disait dès hier que la démission de M. de Pfordten avait été acceptée par le Roi. Son successeur présumé est toujours le Prince de Hohenlohe[2]. Toutefois, la décision n'a pas été publiée au journal officiel et paraît rencontrer encore des obstacles.

On a beaucoup parlé depuis quelques jours des modifications que le futur Ministre aurait apportées à son programme, mais sans en indiquer la nature précise. Si l'on en juge par un article qui vient de paraître dans la *Gazette d'Augsbourg*, ces modifications ne seraient pas d'une grande portée[3].

« Le Prince de Hohenlohe, aux termes de cet article, envisagerait comme sa tâche principale de donner à la Bavière, au double point de vue politique et militaire, assez de force pour qu'elle pût

[1] Cf. des Méloizes, 20 décembre.

[2] Le ministère de la Maison du Roi et des Affaires étrangères avait été une première fois offert à Hohenlohe le 5 novembre. Il avait alors refusé, parce qu'il jugeait que « son entrée ne répondait pas à un désir précis de l'instant, que les partis ne s'étaient pas encore organisés, et que la tendance anti-prussienne n'était pas encore suffisamment calmée ». Il avait craint, en outre, que les sympathies du Roi à son égard n'eussent été provoquées par l'espérance qu'il ferait revenir Wagner, et qu'ainsi son ministère n'eût les apparences d'un ministère de cour (*Mémoires* de Hohenlohe, t. Ier, p. 231-232). Les pourparlers furent repris au milieu de décembre, et Hohenlohe nous les retrace en détail dans ses Mémoires (*ibid.*, p. 239-254).

[3] Après le discours du 31 août à la Chambre des Pairs (cf. ci-dessus, p. 324, note 3), Hohenlohe exprima ses idées dans une note rédigée au début de novembre, sur la demande du Roi, à propos d'une circulaire de Pfordten au sujet de la future position de la Bavière vis-à-vis de l'Allemagne du Nord, expédiée le 5 novembre 1866. Quand les pourparlers pour son entrée au Ministère furent repris, vers le milieu de décembre, Hohenlohe rédigea un programme qui fut légèrement remanié par Taufkirchen, alors juge au tribunal de première instance à Munich, à qui Hohenlohe avait l'intention de confier le ministère de l'Intérieur. Ces deux notes ont été publiées dans les *Mémoires* de Hohenlohe, t. Ier, p. 234-237 et p. 240-244.

devenir, sous les auspices d'une alliance avec la Prusse, le centre d'attraction autour duquel viendraient se grouper non seulement les États du Sud de l'Allemagne, mais encore les provinces allemandes de l'Autriche. Une alliance volontaire avec le plus puissant État allemand, continue le journal, est une question d'existence pour la Bavière, qui, si elle veut éviter le sort de la Saxe, n'a plus d'autre parti à prendre. Mais cette alliance, qui doit se conclure aussitôt que possible, ne doit pas être un vain mot; elle doit réagir sur le régime intérieur et sur les institutions militaires de la Bavière. Le Prince de Hohenlohe ne se chargerait du portefeuille de M. de Pfordtèn qu'autant que son activité ne serait pas restreinte aux affaires extérieures. Ce programme ne saurait en tout cas porter aucune atteinte à l'indépendance de la Bavière, qùe le nouveau Ministre aurait en premier lieu à cœur de sauvegarder. »

Cet article me paraît mériter l'attention. Il prouve que la *Gazette d'Augsbourg*, autrefois si ardente à la défense de l'Autriche, aurait viré de bord, et naviguerait actuellement dans les eaux prussiennes. Le langage de la feuille bavaroise ne me semble pas moins digne de remarque par la similitude qu'il présente avec le discours que le Prince de Hohenlohe a prononcé, à la Chambre des Pairs, au mois d'août dernier. Ce sont les mêmes tendances vers l'incorporation à la Prusse, accompagnées des mêmes équivoques en ce qui concerne le maintien de l'indépendance de la Bavière. Ce sont comme deux échos d'un même mot d'ordre. Le dernier programme expose, en plus, l'idée qu'aurait le Prince de Hohenlohe de faire de la Bavière le centre autour duquel les provinces allemandes de l'Autriche viendraient se grouper avec les États du Sud de l'Allemagne, pour marcher ensemble vers le but commun, l'incorporation à la Prusse. Le journal paraît avoir dépassé ou trahi, sur ce point, la pensée inspiratrice, et les adhérents du futur Ministre ne se font pas faute de le désavouer.

Durant le long travail d'enfantement qui paraît à la veille d'aboutir, on a pu constater l'influence exercée par la Légation de Prusse. On a noté en même temps que le Prince Reuss, qui, à son retour à Munich, se disait destiné au poste de Saint-Pétersbourg, ne parle plus aujourd'hui de son changement que comme

d'une éventualité problématique. Par son aménité et sa bonne grâce, le Prince Reuss s'est fait à Munich une position excellente, que les complications de l'été dernier n'ont point altérée, et qui s'est naturellement renforcée des succès de la Prusse. On comprend que, en le voyant engagé dans une combinaison dont il a si adroitement assemblé et fait mouvoir les fils, le Gouvernement du Roi Guillaume ait renoncé à déplacer son Ministre jusqu'au moment où, l'impulsion étant donnée, l'affaire pourra être remise aux mains d'un autre sans en compromettre le succès.

3986. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Déchiffrement. Saxe, 142, n° 167.)

Dresde, 31 décembre 1866.
(Cabinet, 4 janvier 1867; Dir. pol., 6 janvier.)

[Le Baron Forth-Rouen remercie le Ministre de lui avoir communiqué les dépêches de Benedetti relatives au voyage du Roi de Saxe à Berlin [1], et il parle à nouveau des divers incidents de ce voyage.]

M. de Bismark s'est montré, comme le fait observer l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin, plein de tact à l'égard du Roi de Saxe, dont il n'a pas tardé, du reste, à apprécier toute la valeur. Le Premier Ministre prussien s'est exprimé, à ce sujet, de manière à laisser croire que le Monarque saxon aurait à l'avenir en lui un avocat des plus sympathiques.

Ce que je sais, ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence et ce que je trouve également signalé dans la correspondance de M. Benedetti, c'est le désir que le Gouvernement prussien a exprimé de s'entendre particulièrement avec la Saxe et en dehors de tous les autres États, au sujet du projet de constitution pour la Confédération du Nord.

[M. de Friesen, après avoir refusé d'accompagner le Roi dans

[1] Moustier les lui avait envoyées le 24 décembre. Ce sont les dépêches de Benedetti du 18, n° 276, et du 19 décembre.

son voyage, consent maintenant à représenter la Saxe dans les conférences qui prépareront l'organisation de la Confédération du Nord. Le Ministre de la Guerre, Général Fabrice, l'accompagnera.]

Dans ses dépêches, M. Benedetti parle d'un traité ou d'un engagement de la part de la Bavière de s'unir éventuellement à la Prusse. Le Chargé d'Affaires de Saxe à Munich[1] écrivait dernièrement qu'il avait la conviction que le traité en question existait réellement[2], et que c'était à cela, et non à l'intervention de la France, que les Agents de la Bavière ont l'ordre de nier, que la Bavière devait d'avoir été, en définitive, la Puissance la moins maltraitée par la Prusse, après avoir été la plus menacée. On conserve cependant encore quelques doutes au sujet de ce traité, et quelques personnes ne veulent voir dans les explications qui se donnent à ce sujet qu'une interprétation forcée de l'acte passé entre le Gouvernement badois et le Gouvernement prussien, acte avoué par le Ministre des Affaires étrangères à Carlsruhe.

[Les journaux prussiens ont publié, sur le voyage du Roi de Saxe à Berlin, des relations amplifiées et inexactes.]

3987. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, au Marquis de Moustier. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 142, n° 169.)

Dresde, 31 décembre 1866.
(Cabinet, 4 janvier 1867; Dir. pol., 6 janvier.)

Le Baron de Beust, arrivé mercredi dernier[3], repart demain à midi pour Vienne. Il a trouvé de grands changements à Dresde. Son cœur, resté Saxon, a dû parfois être douloureusement impressionné. Bien accueilli par le Roi, les Reines, les Princes et les Princesses, à l'exception du Prince royal, qui l'a invité à un thé entre intimes, il n'a été rien fait pour l'ancien Ministre saxon, par la Famille royale de Saxe, qui puisse provoquer des observations à Berlin. Du reste, M. de Bismarck ne paraît plus animé, à l'égard du Baron de Beust, de ces préventions haineuses dont il

(1) M. Le Maistre.
(2) Cf. Rothan, 27 novembre, et des Méloizes, 6 décembre.
(3) Le 26 décembre.

avait inoculé chaque Prussien. Parlant au Roi de Saxe de son ancien Ministre, il disait : «Nos rapports avec l'Autriche sont excellents, grâce à mon adversaire», et, dans une autre circonstance, il aurait ajouté «qu'il voulait bien l'avoir comme adversaire à Vienne, mais jamais à Dresde!»

Pendant tout son séjour ici, le Baron de Beust, qui m'a vu plusieurs fois par jour, «a pensé tout haut devant moi», comme il le disait un jour à S. M. l'Empereur, sur toutes les questions de politique intérieure et extérieure qui s'agitent en ce moment en Autriche. Rarement cette Puissance aura possédé un Ministre ayant à son service plus d'idées, plus d'expédients, plus de confiance et plus de courage que n'en présente le Baron de Beust, qui ne se laisse ni enivrer par les succès déjà remportés, ni décourager par les difficultés encore à surmonter. Si Votre Excellence veut bien se rappeler ce que je lui écrivais au sujet de cet homme d'État lors de son avènement au Ministère en Autriche[1] et lorsque l'on considérait partout cet événement avec une extrême inquiétude, je ne pense pas m'être écarté de la plus stricte exactitude! M. de Bismarck, comme on vient de le dire, se loue de lui, et, de Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire du Prince Alexandre de Hesse[2], on lui envoie, l'Empereur et le Prince Gortchakoff, des félicitations si chaleureuses et si cordiales sur sa politique, qu'il pourrait bien s'imaginer que le bâtiment qu'il est chargé de remettre à flot navigue déjà à pleines voiles sur une mer assurée! Heureux de voir se régulariser et se raffermir les bons rapports de l'Autriche avec les Puissances étrangères, il ne s'étourdit pas. Il a peut-être, sans s'en douter, un peu foi dans l'ancienne légende qui dit «que les malheurs de l'Autriche finiront en 1868, et qu'une ère de prospérité commencera alors pour elle».

[Le Baron de Beust se félicite des résultats de son voyage en Hongrie. Il considère aussi comme un succès personnel d'avoir obtenu qu'à partir du premier janvier le Ministère des Affaires étrangères ait la direction de la presse en Autriche.]

(1) Cf. Forth-Rouen, 2 novembre.

(2) Le prince Alexandre de Hesse était un frère du grand-duc Louis III; il avait épousé la princesse de Battenberg.

[*Déchiffrement*] J'avouerai à Votre Excellence que la dépêche sur les affaires d'Orient que le Prince de Metternich est chargé de lui soumettre a été rédigée devant moi, pour ainsi dire dans mon cabinet[1]. Votre Excellence aura facilement deviné que le Baron de Beust rêve, dans la question d'Orient, une alliance entre la France, l'Autriche et la Russie. Ce n'est pas qu'il prenne le moins du monde au sérieux les compliments qui lui arrivent de Saint-Pétersbourg ; il sait très bien qu'il est fort mal vu dans les régions officielles de cette capitale; mais il croit que cette alliance est le meilleur moyen pour résoudre tous les problèmes européens et orientaux dont on ne saurait retarder la solution, solution que l'on doit diriger au contraire si on ne veut pas être plus ou moins atteint chacun par les éclats des ruines qui s'écroulent. Ses sympathies pour la France, pour la Famille impériale, sont restées les mêmes, et sa confiance résiste à tout ce qu'on lui écrit des succès du Comte de Goltz à Paris[2]. Dans l'alliance rêvée par le Baron de Beust, il admet que la Prusse reste en dehors; mais alors tout le Sud de l'Allemagne se détacherait d'elle, etc.

Je ne sais si mon Collègue de Russie[3] a l'ordre de parler ainsi qu'il le fait : toujours est-il que, à l'entendre, l'Orient serait en feu avant un mois, et la Russie armerait un million deux cent mille hommes pour y jouer le premier rôle.

3988. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Marquis de Moustier. (Confidentielle. Orig. Italie, 366, n° 148.)

Florence, 31 décembre 1866.
(Cabinet, 4 janvier 1867; Dir. pol., 14 janvier.)

Le Corps diplomatique a été admis aujourd'hui à présenter ses hommages au Roi à l'occasion de la nouvelle année. Suivant l'usage consacré à la Cour d'Italie, Sa Majesté a reçu séparément chacun des Chefs de Mission accrédités à Florence; elle a bien

(1) Cf. ci-après, Gramont, télégramme, 2 janvier 1867, et Beust à Metternich, 1er janvier 1867.

(2) Cf. Gramont, particulière, 20 décembre.

(3) Comte Bloudoff.

voulu accueillir avec sa bienveillance habituelle l'expression des vœux qu'un Représentant de l'Empereur ne peut manquer de former pour la prospérité du Roi, pour celle de son Royaume, et pour l'affermissement de cette Monarchie italienne que nos armes ont fondée et que nos conseils ont plus d'une fois protégée contre ses propres erreurs.

Le Roi, après m'avoir chargé de transmettre à l'Empereur ses vœux pour l'année qui commence, a bien voulu m'entretenir des diverses questions qui préoccupent en ce moment l'Italie, et plus spécialement de la question romaine. Il l'a fait avec ce langage coloré, toujours excentrique, souvent excessif, qui lui est particulier et qui a l'inconvénient ou l'avantage d'enlever aux paroles de Sa Majesté une grande partie de l'importance et de la portée politique qu'elles auraient certainement sous une autre forme. En ce qui me concerne, je réside depuis trop longtemps en Italie pour ne pas savoir à quoi m'en tenir à cet égard; toutes les fois que je me suis trouvé en présence du Roi, j'ai toujours écouté avec un profond respect les opinions qu'il m'a exprimées, mais j'ai souvent cru répondre aux intentions de mon auguste interlocuteur en ne prenant pas tout à fait au pied de la lettre tout ce qu'il me faisait l'honneur de me dire.

Je pense donc que, dans le cas actuel, il importe de ne pas attacher une importance exagérée aux paroles que le Roi a bien voulu m'adresser au sujet de la question romaine. Je considère cependant comme de mon devoir de les rapporter à Votre Excellence. Elles confirment les informations que le Général Fleury a récemment envoyées à l'Empereur en ce qui touche les dispositions personnelles du Roi [1]; elles sont probablement un écho du langage que certains de ses familiers tiennent autour de lui, et, s'il est vrai, comme on l'assure, que Sa Majesté soit en rapports habituels avec quelques hommes appartenant au parti avancé, peut-être lui sont-elles inspirées par ce double courant de préventions piémontaises et de passions révolutionnaires qui peut sans doute exercer une certaine influence sur l'opinion, mais qui,

[1] Le texte de cette phrase paraît se rapporter assez mal au télégramme de Fleury du 29 novembre, le seul où il soit question des sentiments personnels du Roi. Peut-être est-il fait allusion ici à un télégramme qui n'a pas été conservé?

selon moi, se fait sentir plus vivement à la Cour que dans le pays.

Sa Majesté m'a d'abord demandé si l'Empereur avait été satisfait du discours de la Couronne. Sur ma réponse affirmative, elle m'a dit qu'il était cependant impossible que Rome ne devînt pas la capitale de l'Italie, que c'était une chose entendue depuis longtemps, qu'on l'avait publiquement proclamé, qu'on ne pouvait revenir sur ce que l'on avait dit, et que, le principe étant admis en Italie, le fait se produirait beaucoup plus tôt qu'on ne le pense. Le Roi, selon sa coutume, m'a adressé les phrases qui précèdent et quelques autres du même genre entre un froncement de sourcils et un sourire, avec ce mélange d'emphase théâtrale et de bonhomie familière qu'il affecte volontiers en pareille circonstance.

J'ai répondu à Sa Majesté en lui demandant la permission de ne partager sur ce point ni ses sentiments ni sa manière de voir. Je lui ai fait respectueusement observer que, à ma connaissance, il n'avait jamais été entendu que Rome dût forcément devenir la capitale de l'Italie; j'ai ajouté que, loin de proclamer un principe si fécond en graves conséquences, le dernier acte public de l'Italie en pareille matière avait eu pour objet de reconnaître et de sauvegarder la souveraineté du Saint-Père sur Rome et sur les États qui lui restent; j'ai dit enfin que j'avais trop bonne opinion du sens pratique des Italiens pour croire qu'ils voulussent sérieusement s'exposer à des embarras sans nombre et à des dangers certains pour la satisfaction très problématique d'aller planter leur drapeau sur le Capitole et sur le fort Saint-Ange.

Ici le Roi m'a fait l'honneur de m'interrompre par une phrase qui perdrait beaucoup à ne pas être reproduite textuellement. «Mais alors, m'a dit Sa Majesté, faites-moi le plaisir de me dire quelle diable de capitale vous vouliez que nous ayons?» J'ai répondu le plus sérieusement qu'il m'a été possible que Florence, embellie et agrandie comme elle le sera certainement dans peu d'années, me paraissait réunir toutes les conditions nécessaires pour être le siège du Gouvernement italien, et que, puisque Sa Majesté me faisait l'honneur de me demander mon avis, je ne croyais pouvoir lui donner de meilleur conseil que celui d'y rester. La conversation a continué sur ce thème pendant quelque temps, le plus souvent sur le ton de la plaisanterie; après quoi le Roi m'a

congédié, en me chargeant de transmettre à l'Empereur l'assurance de sa sincère amitié et de son désir de voir se resserrer chaque jour les liens qui unissent l'Italie à la France.

Ainsi que le voit Votre Excellence, tout cela n'est pas très sérieux, et je suis convaincu que Sa Majesté s'exprimerait autrement si elle croyait que l'on dût attacher une importance réelle aux paroles qu'elle laisse échapper dans le cours d'une conversation familière. Tout le monde le sait en Italie, et il est bon selon moi qu'on ne l'ignore pas à l'étranger. Il n'en est pas moins regrettable que, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons aujourd'hui, le Roi juge à propos de traiter aussi légèrement des sujets aussi graves. Comme je l'ai déjà dit, son langage tel qu'il est n'a ni retentissement, ni influence, mais il en aurait une très grande s'il était ce qu'il doit être, et l'on ne peut voir sans regret et sans tristesse un Souverain qui a eu une part si glorieuse dans l'histoire de son pays renoncer volontairement à guider et à modérer l'opinion publique dans une question qui touche à de si grands intérêts et dont l'Europe s'émeut à si juste titre.

[Quelques informations, que le Baron de Malaret se réserve de contrôler, lui donnent lieu de supposer qu'un dissentiment assez sérieux se serait produit au sein du Cabinet au sujet des nouvelles économies à faire sur les budgets de la Marine et de l'Armée.]

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

ABEILLE (François-Émile), né le 1er janvier 1845.

Attaché surnuméraire à Berlin, 23 mars 1865; attaché, 23 septembre 1865; à Bruxelles, 8 janvier 1868; à Berne, 12 avril 1869; attaché au Cabinet, 19 juillet 1870; secrétaire de 3e classe (sans poste), 22 mai 1871; désigné à Saint-Pétersbourg, 5 juin 1871; attaché payé à la Direction politique, 3 août 1874; secrétaire de 2e classe, à Buenos-Aires, 22 février 1879; en disponibilité, 18 octobre 1879.

BOURÉE (Nicolas-Prosper), né à Boulogne-sur-Mer le 26 mars 1811, mort à Pau le 9 juillet 1886.

Élève-consul, 24 février 1835; consul à Beyrouth, 27 septembre 1839; consul de 1re classe, 30 novembre 1844; consul général, 28 juin 1846; consul général et chargé d'affaires à Tanger, 29 novembre 1849; ministre plénipotentiaire à Pékin, 15 avril 1852 (non installé); en disponibilité, 19 octobre 1852; chargé d'une mission en Orient, 1er avril 1854; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Téhéran, 24 juillet 1854; directeur des Affaires politiques, 3 mai 1855; rétabli dans ses fonctions de ministre à Téhéran, 9 mai 1855; en disponibilité, 16 août 1857; en mission à Bruxelles, 1858; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, 7 décembre 1859; à Lisbonne, 5 octobre 1864; ambassadeur à Constantinople, 28 octobre 1866-9 juillet 1870; sénateur, 10 juin 1870, puis admis à la retraite.

(1) Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les douze premiers volumes, se reporter aux Notices publiées à la fin de ces volumes.

DESPREZ (Félix-Hippolyte), né à Breteuil (Eure) le 7 septembre 1819, mort à Paris le 24 septembre 1898.

Attaché aux Archives, 6 mars 1852; à la Direction politique, 16 février 1853; rédacteur, 27 mars 1854; 1er secrétaire de l'ambassade extraordinaire de M. Drouyn de Lhuys à la conférence de Vienne, 2 avril 1855; sous-directeur à la Direction politique, 2 février 1856; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 21 janvier 1866; directeur des Affaires politiques, 28 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 9 novembre 1867; conseiller d'État en service ordinaire, hors section, 18 décembre 1867; secrétaire de la Conférence pour les Affaires de Crète, janvier 1869; conseiller d'État en service extraordinaire, 17 août 1872; membre de la commission des Archives diplomatiques, 21 février 1874; président du comité des services extérieurs, 1er février 1877; 3e plénipotentiaire au congrès de Berlin, avec rang d'ambassadeur, juin 1878; ambassadeur près le Saint-Siège, 23 janvier 1880; inspecteur général des Archives, 1er décembre 1882; président du comité des services extérieurs, 26 décembre 1882; admis à la retraite, 1er mars 1884.

FAUGÈRE (Armand-Prosper), né à Bergerac le 10 février 1810, mort à Paris le 15 mars 1887.

Chef du secrétariat au ministère de l'Instruction publique, 12 mai 1839; attaché payé au ministère des Affaires étrangères, chargé des fonctions de sous-chef au cabinet du ministre, 1er juin 1840; attaché à la Direction politique, 28 octobre 1840; rédacteur-analyseur, 31 décembre 1841; rédacteur, 8 novembre 1844; envoyé en mission à Londres, août 1851; sous-directeur du Midi et de l'Orient, 22 janvier 1852; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 21 janvier 1866; directeur des Archives et de la Chancellerie, 28 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 25 décembre 1869; membre de la commission des Archives diplomatiques, 21 février 1874; admis à la retraite, 23 janvier 1880.

FLEURY (Émile-Félix, comte), né à Paris le 23 décembre 1815, mort à Paris le 11 décembre 1884.

Engagé volontaire aux spahis, 16 novembre 1837; lieutenant, 14 septembre 1842; chef d'escadrons, 5 juillet 1845; officier d'ordonnance du Prince Président (20 décembre 1848); colonel, 22 novembre 1852; général de brigade et premier aide de camp de

Napoléon III, 18 mars 1856; envoyé par l'Empereur auprès de François-Joseph, 1859; général de division, 13 août 1863; envoyé extraordinaire à Copenhague, décembre 1863; chargé de mission auprès du Roi d'Italie, 19 novembre-18 décembre 1866; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 25 septembre 1869-6 septembre 1870; en disponibilité, puis admis à la retraite, 25 août 1879.

HERBET (Charles-François-Édouard), né à Colmar le 22 avril 1813, mort à Caen le 27 août 1867.

Chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, 1er janvier 1836; détaché à l'ambassade de Londres, 25 février 1840; rédacteur à la Direction politique, 1er novembre 1840; consul de 2e classe à Lübeck, 10 décembre 1840; chargé d'affaires à Hambourg, 1er juillet 1841; à Dublin, 24 mai 1842; consul de 1re classe à Trieste, 26 octobre 1844; sous-directeur à la Direction commerciale, 2 février 1845; en disponibilité, 11 mars 1848; consul de 1re classe à Rotterdam, 2 mai 1848; consul général à Barcelone, 2 juillet 1849; à Anvers, 27 août 1849; à Londres, 7 août 1852; à Anvers, 23 juin 1855; à Venise, 4 février 1857; ministre plénipotentiaire, 25 février 1860; commissaire général près le Conseil supérieur du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, pour l'enquête relative au traité de commerce avec l'Angleterre, 11 avril 1860; directeur des Consulats et Affaires commerciales, 3 octobre 1860; conseiller d'État en service ordinaire, 26 novembre 1860.

ISTRIA (Jules-François-Raphaël-Pâris DE PETRETO D'), né à Petreto (Corse) le 28 août 1823.

Commis de chancellerie à Berne, 4 octobre 1855; chancelier à Sainte-Marie de Belem au Para, 27 décembre 1856; à Andrinople, 19 novembre 1859; à Bangkok, 16 août 1860; gérant de ce consulat, 1er mars 1862-30 mars 1863; chancelier à Batavia, 7 octobre 1862; à Belgrade, 12 avril 1865; gérant, à diverses reprises, du consulat général de Belgrade, en 1866, 1868, 1872 et 1873; chargé de la gestion du vice-consulat d'Andrinople, 7 août 1875; vice-consul à Philippopoli, 4 novembre 1875; à Vintimille, 3 octobre 1877; à Alicante, 23 mars 1878; inscrit dans la première classe de son grade, 18 septembre 1880; consul de 2e classe à Bangkok (non installé), 3 septembre 1881; à Brême, 1er octobre 1881; admis à la retraite, 28 mai 1883.

La Villestreux (Paul-Amable-Olivier, baron de), né le 30 juillet 1828, mort à Florence le 20 septembre 1871.

Attaché libre à La Haye, 8 avril 1849; aspirant diplomatique à Naples, 17 février 1852; à Bruxelles, 25 septembre 1853; secrétaire de 3e classe, 30 août 1856; 2e secrétaire à Bruxelles, 13 septembre 1856; secrétaire de 2e classe, 27 mai 1858; à Stockholm, 28 mai 1858; à La Haye, 7 août 1860; secrétaire de 1re classe, 2 mars 1867; à Florence, 15 mai 1867.

Ring (Maximilien-Napoléon-Théodore, baron de), né à Heimbach (Grand-Duché de Bade) le 25 février 1834, mort à Dijon le 23 juillet 1905.

Attaché à Berlin, 6 juin 1859; attaché indemnisé, 18 février 1861; attaché à l'ambassade extraordinaire du maréchal de Mac-Mahon à Kœnigsberg, 5 octobre 1861; secrétaire de 3e classe à Berlin, 13 octobre 1863; secrétaire de 2e classe, 22 juin 1867; désigné à Vienne, 1er septembre 1868; sous-chef du cabinet, 18 mai 1870; a rempli les fonctions de chef du cabinet pendant le siège de Paris; a fait partie de la mission de M. J. Favre à Ferrières; secrétaire à la commission d'armistice avec l'Allemagne; secrétaire de 1re classe, 11 février 1871; désigné à Vienne, 15 mars 1871; a pris part, en qualité de ministre plénipotentiaire *ad hoc*, aux conférences de Rouen, 18 mars 1871; a repris, à l'issue de ces conférences, ses fonctions de 1er secrétaire à Vienne; ministre plénipotentiaire de 2e classe, commissaire du Gouvernement français pour l'organisation de la Roumélie orientale, 26 août 1878; chargé de l'agence et consulat général au Caire, 22 novembre 1879; en disponibilité, 25 mars 1881; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bucarest, 31 décembre 1881; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 1er mars 1882; en disponibilité, 4 décembre 1884; chargé, à titre intérimaire, de la Direction des Affaires politiques, 9 avril 1885; en disponibilité, 24 novembre 1885; admis à la retraite, 1er janvier 1891.

Rothan (Gustave), né à Strasbourg le 23 mars 1822, mort à Pallanza (Haute-Italie) le 28 janvier 1890.

Attaché à Cassel, janvier 1846; aspirant diplomatique à Francfort, 10 février 1849; 2e secrétaire à Madrid, 17 février 1852; à Berlin, 18 mai 1852; à Stuttgart, 30 avril 1856; secrétaire de 2e classe, 30 août 1856; 1er secrétaire à Francfort, 10 décembre 1859; à Con-

stantinople, 23 décembre 1861; à Turin, 1862; à Bruxelles, 3 janvier 1865; consul général à Francfort, novembre 1866; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les Villes hanséatiques, les grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin et Strélitz, d'Oldenbourg, et le duché de Brunswick, 27 juillet 1868; près le Roi d'Italie, 4 janvier-13 avril 1871; admis à la retraite après la guerre franco-allemande.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS[1].

Berardi (Mgr Joseph), archevêque de Nicée *in partibus*, camérier secret du Pape et sous-secrétaire d'État depuis 1851.

Beust (Ferdinand-Frédéric, baron de)[2], conseiller intime, ministre des Affaires étrangères de l'empire d'Autriche et de la Maison impériale (30 octobre et 12 novembre 1866).

Blome (Othon, baron de), chargé d'affaires de Hanovre à Londres, 24 mars 1863-8 décembre 1866.

Chotek de Chotkowa (Bohuslav, comte)[3], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Stuttgart, nommé en décembre 1866, accrédité le 21 janvier 1867[4].

Corti (Louis, comte)[5], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Stockholm, accrédité le 28 décembre 1866.

Cugia (Effisio), lieutenant-général, ministre de la Guerre du royaume d'Italie, depuis août 1866.

Fabrice (Georges-Frédéric-Alfred de), lieutenant général, ministre d'État et ministre de la Guerre du royaume de Saxe, depuis le 26 octobre 1866.

(1) Pour les Ministres d'État et Agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les douze premiers volumes, se reporter aux notices publiées à la fin de ces volumes.

(2) Cf. t. Ier.

(3) Cf. t. V.

(4) En remplacement du baron de Handel (cf. t. V).

(5) Cf. t. VII.

Falkenstein (Jean-Paul, baron de), ministre d'État, du Culte et de l'Instruction publique du royaume de Saxe, depuis 1853 [1]; chargé en outre, *par intérim*, du ministère de l'Intérieur, 24 août-26 octobre 1866; puis de la présidence du ministère d'État, depuis le 26 octobre 1866.

Ferrari (Mgr Joseph), ministre des Finances des États romains et trésorier général de la Chambre apostolique, depuis le 1er décembre 1854.

Friesen (Richard, baron de) [2], ministre d'État et ministre des Finances du royaume de Saxe, depuis novembre 1858, chargé en outre du ministère des Affaires étrangères, depuis le 26 octobre 1866.

Gibson (Le très honorable Thomas Milner), secrétaire d'État et président du bureau de Commerce (*president of the Board of trade*) du Royaume-Uni, de juillet 1859 à juillet 1866.

Hohenlohe-Schillingsfürst (Le prince *Clovis*-Charles-Victor de), ministre de la Maison du roi de Bavière et des Affaires étrangères, depuis le 31 décembre 1866.

Karnicki de Karnice (Ladislas, comte), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Stockholm, accrédité le 1er mars 1864 [3].

King (Rufus), ministre résident des États-Unis d'Amérique près le Saint-Siège, accrédité le 11 janvier 1864.

Koenneritz (Jean de) [4], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Saxe royale à Berlin, accrédité le 19 novembre 1866 [5].

Koumoundouros (Alexandre), président du Conseil et ministre de l'Intérieur du royaume de Grèce, depuis le 30 décembre 1866.

Landsberg (Le baron de), secrétaire de légation, chargé d'affaires de Prusse à Dresde [6], du début de décembre 1866 au 18 février 1867.

[1] Cf. t. XI.
[2] Cf. t. IX.
[3] En remplacement du comte de Paar, nommé à Cassel (cf. t. VII).
[4] Cf. t. Ier et t. IV.
[5] En remplacement du comte de Hohenthal (cf. t. II), rappelé le 17 juin 1866.
[6] En remplacement de M. de Schulenbourg-Priemern (cf. t. V), rappelé le 15 juin 1866.

Le Maistre (Rodolphe-Frédéric), conseiller de légation, chargé d'affaires, *par intérim,* de Saxe royale à Munich [1], accrédité en décembre 1866.

Magasinowitz (M.), agent diplomatique de Serbie à Bucarest.

Marinovitz (Jean), président du Sénat de la principauté de Serbie, chargé par le prince Michel d'une mission extraordinaire à Saint-Pétersbourg, novembre-décembre 1866.

Mehemed-Djemil Pacha [2], ambassadeur extraordinaire de Turquie à Paris, nommé fin août, accrédité le 23 décembre 1866 [3].

Mengden (Alexandre, baron de), conseiller d'État, 1er secrétaire de la légation de Russie près la Confédération germanique, de 1855 au 24 août 1866; consul général à Francfort, depuis novembre 1866.

Minerva (Dominique, comte della), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie à Athènes, nommé en juin 1864.

Mon (Alexandre) [4], ambassadeur d'Espagne à Paris, accrédité le 26 août 1866 [5].

Narvaez y Campos, duc de Valence (Le maréchal Ramon-Maria) [6], président du Conseil des ministres du royaume d'Espagne et ministre de la Guerre, depuis juillet 1866.

Neumayr (Max de) [7], chef du cabinet et secrétaire du roi Louis II de Bavière, nommé en octobre 1866, en fonctions du 1er au 22 décembre 1866.

Photiades Bey, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Turquie à Athènes, nommé en mars 1861.

Pirochanatz (Milan), secrétaire au ministère des Affaires étrangères de Serbie; chargé de mission près le prince Nicolas Ier de Montenegro, depuis la fin de décembre 1866.

(1) En remplacement de Jean de Koenneritz (cf. ci-dessus).

(2) Cf. t. II.

(3) En remplacement de Safvet Pacha (cf. t. VII), qui avait pris congé de l'Empereur le 2 septembre 1866.

(4) Cf. t. IV.

(5) En remplacement de Salvador Bermudez de Castro, marquis de Lema (cf. t. VI), qui avait été accrédité à Paris le 31 août 1865.

(6) Cf. t. IV.

(7) Cf. t. IV.

REUSS (Le prince Henri VII DE), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Munich[1], accrédité le 9 novembre 1866.

RISTITCH (Iovan), capou kiaya (agent diplomatique) de Serbie à Constantinople, depuis 1861.

SAN LUIS (Louis-Joseph SARTORIUS, comte DE), ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, nommé le 17 juillet, accrédité le 22 août 1866[2].

THUMB-NEUBOURG (Othon, baron DE)[3], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Vienne, nommé en octobre, accrédité le 19 novembre 1866[4].

TONELLO (M.), conseiller d'État, chargé par Victor-Emmanuel II d'une mission extraordinaire près le Saint-Siège, 9 décembre 1866-1er avril 1867.

TRAUTTMANSDORFF (Ferdinand, comte DE), conseiller, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Carlsruhe, accrédité le 13 janvier 1860; à Munich, nommé en décembre 1866, accrédité le 4 février 1867[5].

VALOUÏEF (P. DE), conseiller privé, secrétaire d'État et ministre de l'Intérieur de l'empire de Russie, depuis mai 1861.

WEBER (M.), consul général de Prusse à Beyrouth.

WENTZEL (Othon DE)[6], conseiller intime de légation, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Darmstadt, accrédité le 20 novembre 1866.

WERTHERN (George, baron DE), conseiller intime actuel et chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse en Espagne, accrédité en mai 1864.

WIMPFFEN (Félix, comte DE)[7], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Berlin, accrédité le 5 novembre 1866[8]; également accrédité près les ducs de Mecklembourg,

[1] Cf. t. V. — Reuss avait été rappelé le 19 juin 1866.

[2] En remplacement d'Isturitz y Montero (ancien ambassadeur à Paris, 1863-1864, cf. t. IV), nommé à Rome le 31 juillet 1865.

[3] Cf. t. VI.

[4] En remplacement du baron d'Ow (cf. t. VIII).

[5] En remplacement du comte G. de Blome (cf. t. II).

[6] Cf. t. V. — Wentzel, qui, avant la guerre, résidait à Francfort, avait quitté cette ville le 20 juin 1866.

[7] Cf. t. VII.

[8] En remplacement du chevalier de Haymerle (cf. t. XII).

TABLE DES MATIÈRES.

OCTOBRE 1866. (*FIN.*)

24 OCTOBRE.

25 OCTOBRE.

27 OCTOBRE.

28 OCTOBRE.

29 OCTOBRE.

4 NOVEMBRE.

5 NOVEMBRE.

6 NOVEMBRE.

7 NOVEMBRE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

14 NOVEMBRE.

15 NOVEMBRE.

16 NOVEMBRE.

17 NOVEMBRE.

18 NOVEMBRE.

19 NOVEMBRE.

20 NOVEMBRE.

21 NOVEMBRE.

22 NOVEMBRE.

23 NOVEMBRE.

24 NOVEMBRE.

25 NOVEMBRE.

26 NOVEMBRE.

27 NOVEMBRE.

28 NOVEMBRE.

29 NOVEMBRE.

30 NOVEMBRE.

DÉCEMBRE 1866.

2 DÉCEMBRE.

3 DÉCEMBRE.

4 DÉCEMBRE.

5 DÉCEMBRE.

6 DÉCEMBRE.

7 DÉCEMBRE.

8 DÉCEMBRE.

9 DÉCEMBRE.

10 DÉCEMBRE.

11 DÉCEMBRE.

12 DÉCEMBRE.

13 DÉCEMBRE.

14 DÉCEMBRE.

15 DÉCEMBRE.

19 DÉCEMBRE.

20 DÉCEMBRE.

21 DÉCEMBRE.

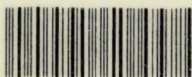
22 DÉCEMBRE.

23 DÉCEMBRE.

24 DÉCEMBRE.

30 DÉCEMBRE.

31 DÉCEMBRE.


a39003

0027303146